

Université Paris X Nanterre Ouest La Défense
École doctorale « Connaissance, Langage et Modélisation » ED 139
U.F.R de Sciences psychologiques et Sciences de l'Éducation
Centre de Recherches Éducation et Formation (CREF)

Thèse présentée par Marie-Dominique Wilpert

**L'objet maternel dans le champ des institutions
de la Petite Enfance**

Une lutte de représentations autour de la place de la mère

Sous la direction de : Madame Nicole MOSCONI, professeure émérite à l'Université Paris Ouest-Nanterre La défense.

Membres du jury :

Monsieur Marc BESSIN, chargé de recherche IRIS/CNRS-EHESS.

Madame Michèle FERRAND, directrice de recherche au CNRS, CSU-Paris 8 et INED.

Madame Annik HOUEL, professeure émérite, Institut de Psychologie, Université LYON 2.

Monsieur Gérard NEYRAND, professeur de sociologie, Université Paul Sabatier Toulouse 3-EA 3690 Sports, Organisations, Identités.

Thèse soutenue le 17 décembre 2009

Université Paris X Nanterre Ouest La Défense
École doctorale « Connaissance, Langage et Modélisation » ED 139
U.F.R de Sciences psychologiques et Sciences de l'Éducation
Centre de Recherches Éducation et Formation (CREF)

Thèse présentée par Marie-Dominique Wilpert

Sous la direction de Nicole Mosconi, professeure émérite à l'Université
Paris Ouest-Nanterre La défense.

***L'objet maternel dans le champ des institutions
de la Petite Enfance***

Une lutte de représentations autour de la place de la mère

Thèse soutenue le 17 décembre 2009

À la mémoire de mes parents, ici *réunis*.

À toutes celles et ceux qui n'ont pas reçu
le droit de parole à la naissance.

Remerciements à Didier Favre, l'interlocuteur d'une vie,
à Régine Grosos, à Jean-Sébastien Wilpert,

et à Nicole Mosconi,

ainsi qu'à tou-te-s les professionnel-le-s qui ont permis
ce travail.

RÉSUMÉ

L'objet maternel dans le champ des institutions de la petite enfance. Une lutte de représentations autour de la place de la mère.

Cette recherche se propose de mettre en lumière, dans le secteur professionnel de la petite enfance, une lutte de représentations concernant la place de la mère. La première représentation figure une *mère toute dévouée*, portant finalement la responsabilité exclusive de son tout-petit. La seconde fait entrer en scène *une citoyenne*, travailleuse et mère, qui partage sa responsabilité éducative avec des tiers, situant alors le soin et l'éducation du jeune enfant dans une circulation constante entre la famille et le corps social. L'auteure s'attache aussi à montrer que cette lutte, loin d'être seulement présente chez les professionnelles, traverse également des discours légitimés dans le secteur en termes de *savoir*, et sous-tend des *dispositifs* d'action médico-sociale à destination des familles en difficulté.

La seconde représentation semble aujourd'hui cohérente avec la réalité sociale actuelle du travail, et un projet démocratique, en termes d'égalité de sexe, d'accueil qualitatif des jeunes enfants dans notre société, de lutte contre les inégalités. Mais elle ne bénéficie pas actuellement, ni d'une véritable légitimité politique, ni de référents théoriques qui articulent suffisamment, d'une part les enjeux *d'égalité démocratique* entre les citoyen-ne-s, d'autre part les enjeux *de santé psychique* des tout-petits et de leurs familles. De plus le secteur professionnel est lui-même divisé, et encore aliéné à une logique d'identification à un devoir maternel « *naturel* ».

L'auteure vise un dépassement de certains clivages théoriques et idéologiques, afin de construire *une théorie politique de la prime éducation*, qui contribue à ébranler la légitimité d'un ordre social qui fait porter aux seules citoyennes la responsabilité des jeunes enfants. Cette assignation, réalisée *en sourdine*, produit de surcroît un renforcement des inégalités criantes, selon l'appartenance sociale, face à l'exercice de la parentalité et de la citoyenneté.

Mots-clés : Petite Enfance, Modes de « garde », Maternité, Genre, Care, Inégalités sociales.

ABSTRACT

Maternal object in the infancy institutions sector: a struggle of representations about the place of the mother.

The aim of this research is to bring to light a struggle of representations concerning the place of the mother in the infancy professional sector.

The first representation stands for a completely devoted mother, who then assumes the exclusive responsibility for her baby.

The second representation figures both a hard-worker-citizen mother who shares her educational responsibility with a third party. Therefore, the care and education of the young child consists in a constant circulation between the family and the social corps.

The author pays particular attention to display this struggle as not being only present among professionals but also filling, between the lines, some speeches legitimated in the sector as a “knowledge”. As well as it underlies health centers plans of action for families in trouble.

Nowadays, the second representation seems coherent with the social reality of work and with a democratic project, speaking in terms of sexual equality, of qualitative care of youngsters in our society and fight against social disparities.

Nonetheless, it can't be said today that this representation gained a real political legitimacy nor theoretical references which could hang enough together the two elements at stake: democratic equality between men and women as citizens and psychic health of the infants and their family. Furthermore, the professional sector itself is divided and still alienated, as all care practises, to a logic of identification with a “natural-born” maternal duty.

The author aims at going beyond some theoretical and ideological theories in order to build up a political theory of infant education that could contribute to contest the legitimacy of a social order which considers the female citizen as sole responsible for infants.

Moreover, this insidious assignment reinforces, depending on social origin, some flagrant disparities in the way of parenting and exercising their citizenship.

Key words: Infancy, Childcare services, Motherhood, Gender, Care, social disparities.

SOMMAIRE

Introduction générale.....	1
Une recherche inscrite dans une praxis institutionnelle.....	1
I. La lente construction d'une démarche de recherche	2
I.1 Un questionnement sur la prime éducation	2
I.2 Une conception du collectif ancrée dans les mouvements d'éducation populaire	4
I.3 De l'éducation à la formation : un passage bouleversant puis producteur de pensée.....	6
I.4 De l'expérience à l'expertise sauvage	10
I.5 Finition et précision de l'objet	13
I.6 Matériel de recherche et démarche	16
II. Mouvements théoriques	18
II.1 De la praxis comme lieu d'enracinement théorique.....	18
II.2 De la praxis comme théâtre d'une alliance conflictuelle entre psychanalyse et philosophie politique.....	20
II.3 De la praxis comme lieu de jonction avec une épistémologie féministe.....	25
II.4 Pour une éthique de la psychanalyse dans le champ social.	28
III. Choix et dynamique du plan du travail.....	36
 Chapitre 1.....	 39
Cliniques.....	39
Liminaire	40
I. La Maison et le Monde *	41
Une scène inaugurale	41
I.1 La parole d'une « ancienne » : Madame V.	43
I.2 Une puéricultrice « nouvelle génération » : Madame J.....	48
I.3 Le dernier acte.....	50
I.4 Quelques éléments d'une approche socio-historique	54
I.5 Les « discours de la science »	61
I.6 Un savoir qui ne chasse pas l'autre	73
II. « Scènes de chasse à la mère »*	76
II.1 En attendant le jugement de Salomon.....	76
II.2 En attendant Papa*	90
II.3 « C'est sa mère... ».....	97
II.4 Une histoire de matriochkas	105
III. Assistante maternelle : un métier « sans objet » ?	112
 Chapitre 2.....	 121
Tribunes.....	121
Introduction	122
I. La Mère contre la société.....	124
I.1 De l'art du glissement idéologique : <i>Piano</i>	124
I.2 <i>Forte</i>	126
I.3 <i>Fortissimo</i> !	130

II. Quand il faut imiter la mère	132
II.1 Une position réactive (p. 43-44)	133
II.2 « <i>Le plus important, c'est la famille</i> » (p. 44.45)	135
II.3 Du bon ordre de la crèche (p. 45-48)	140
II.4 Quand la crèche, ça doit être la famille. (p. 49)	146
III. Un groupe éduque un enfant.....	153
III.1 Le cadre de la structure	154
III.2 Le processus d'accueil.....	156
IV. « On met un bébé en danger ».....	167
IV.1 Plaidoyer pour la mère Absolue	168
IV.2 Un conflit de représentations interne à l'institution.	169
IV.3 Un discours institutionnel sous le signe de la liaison	177
IV. 4 Un bébé est en danger sans sa mère	182
Conclusion.....	196

Chapitre 3..... 205

Dispositif *..... 205

Introduction	206
I. Analyse du document 1	213
I.1. Titre et introduction (p. 1).....	213
I.2 État des lieux (p. 2)	217
I.3 Avantages et sens du projet (p. 3-5).....	220
I.4 Les limites du projet (p. 6-7).....	225
I.5 Les indications (p. 8).....	228
I.6 Place des parents (p 9-11)*	230
I.7 Les moyens financiers. Conclusion (p. 12.13.18)*	232
I.8 Annexes. Études de cas.	233
I.9 Synthèse : du discours à la pratique, les mères retrouvent-elles « leur chance » ?.....	243
II. Analyse du document 2	247
II.1 Introduction et bilan statistique (p. 3-11).....	248
II.2 Présentation de situations (p. 12-20).....	251
II.6 La conclusion (p. 39) *	255
III. Analyse du document 3 *	258
III.1 « <i>On ne se situe pas dans la suppléance de parents défaillants</i> » ?	259
III.2 Les comptes-rendus intermédiaires des groupes de travail (p. 8-15) : une praxis riche et vivante	262
III. 3 Réflexions préalables à la journée de formation.....	263
IV. Le « point de vue de la presse ».....	276
IV.1. Un renforcement médiatique des aspects normatifs	276
IV.2. Performe...ta parentalité ?	278
IV. 3 Une référence à la psychanalyse chargée de confusion.....	283
Conclusion.....	288

Chapitre 4..... 294

Représentations, idéologies, imaginaires de la maternité..... 294

I. De la mère comme représentation	295
I.1 L'énigme du nouage entre sujet et société	295
I.2 Recherche scientifique et idéologie	307
I.3 L'imaginaire social	319

II. Féminisme et maternité : une rupture de transmission ?	324
II.1 Une première tentative de réarticuler le domestique et le politique : « la maternité est une fonction sociale »	326
II.2 Seconde tentative : « Le privé est politique »	332
II.3 Le féminisme de la deuxième vague : Une praxis plurielle, complexe et évolutive	340
II.4 Plaidoyer pour l'instauration d'un nouveau débat	342
II.5 Ce qui fut perdu	346

Conclusion générale..... 353

I. Les modes de « garde » : une offre insuffisante et non adaptée aux besoins des citoyen-ne-s ...	353
II. Vers une théorie politique de la prime éducation	359
II. 1 L'approche psychanalytique de la prime enfance.....	361
II. 2 L'approche historique et socio-politique	364
III. Pour une issue symboligène de la <i>lutte</i>	369

Bibliographie..... 376

Table des matières détaillée 391

Annexes 397

Sommaire détaillé des annexes.....	398

Introduction générale

Une recherche inscrite dans une praxis institutionnelle

« Une praxis, c'est-à-dire non pas l'application d'une théorie sur une pratique, mais quelque chose qui est pris dans un ensemble, une articulation entre les deux, il n'y a pas de différence entre théorie d'un côté et pratique de l'autre ; c'est ce que j'appelle théorisation ou même traduction permanente de ce qui est en question. »

Jean Oury, entretien, Pratique de l'institutionnel et politique, collection Matrice, 1985.

« La praxis est l'élaboration collective, dans un groupe, des pratiques vécues dans le quotidien. Cela présuppose le collectif : un collectif articulé, pas massifié ou agglutiné. »

François Tosquelles, Éducation et psychothérapie institutionnelle, Hiatus Éditions, 1984.

I. La lente construction d'une démarche de recherche

Un vaste champ de recherche sur la question de l'éducation s'est ouvert pour moi, depuis de longues années. Il trouve ses racines dans une pratique institutionnelle clinique, tout d'abord éducative, auprès de jeunes enfants et de leurs parents, puis formative, auprès de professionnels de la petite enfance appartenant au champ des modes d'accueil, des structures médico-sociales, des institutions du travail social. Plus profondément encore, je me reconnais dans cette formulation de Pascale Molinier¹, lorsqu'elle dit que « *le zèle des travailleurs est avant tout tributaire de la résonance symbolique entre le travail et le théâtre infantile, et des possibilités d'utiliser ce qu'ils font afin de s'éprouver eux-mêmes et de dépasser les souffrances héritées de leur histoire personnelle* ». L'énergie déployée depuis des années dans le travail éducatif, puis formatif, puis de recherche, témoigne de cette épreuve et de cette tentative de dépassement *là*. J'y reviendrai.

I.1 Un questionnement sur la prime éducation

Cette recherche, qui s'est constituée progressivement, et se trouve loin d'être achevée, est, telle que je la formulerais aujourd'hui, une tentative de répondre de² ces questions : comment un bébé aujourd'hui se construit-il, pour devenir progressivement un sujet social, un enfant capable de dire « Je », de se développer parmi les autres, et d'apprendre, entre famille et environnement extérieur ? Comment notre société nomme-t-elle cette construction, en termes de représentations, de savoirs, de normes éducatives ? Quels rôles respectifs y jouent les différents membres de la famille, et les différents acteurs sociaux ? Tous les membres de la société sont-ils égaux, face à cet enjeu de construction psychique pour le bébé, cet enjeu de responsabilité éducative pour les adultes ?

Cette quête est donc une interrogation sur *l'éducation des jeunes enfants*, en tant que pratique référée à des normes et des savoirs culturellement et historiquement inscrits, situés. Lorsque je parle d'éducation, je ne sépare pas la dimension du soin et de l'attention, de celle de la structuration, de la découverte du monde extérieur ou de l'apprentissage. J'entends par éducation tout le processus de rencontre et d'acculturation entre un enfant et les adultes qui l'accueillent en ce monde, ceci depuis le début de sa vie³. Lorsque je parle d'éducation, je réunis également plusieurs adultes autour du berceau, membres de sa famille, voisinage proche,

¹ Pascale Molinier, « le *care* à l'épreuve du travail », in (sous la direction de) Patricia Paperman et Sandra Laugier, *Le souci des autres, éthique et politique du care*, Éditions de l'EHESS, Paris, 2005.

² Répondre de ces questions, plutôt que de répondre à ces questions, tant elles sont complexes et difficiles à élucider, et pourtant convoquent un travail de pensée pour les éducatrices-eurs que nous sommes, au nom de notre responsabilité d'adultes et de citoyens, envers les enfants de notre société.

³ Je reviendrai sur cette dichotomie entre soin et éducation, qui maintient des clivages propices aux hiérarchisations et aux cloisonnements entre différentes pratiques auprès des jeunes enfants.

institutions sociales. J'interroge un processus conduit par plusieurs acteurs, en même temps. C'est ici où ma démarche diffère d'une recherche centrée sur l'éducation familiale, ou sur les interventions socio-éducatives. Elle s'intéresse *aux interactions* entre les différents acteurs de l'éducation, autour de l'enfant. L'enfant, quant à lui, se construit dans cette interaction constante avec plusieurs éducateur-trice-s, et dans *une circulation* entre plusieurs lieux, entre plusieurs modalités et contenus éducatifs. L'enfant de la famille, et encore moins celui de la mère, en tant qu'élément isolé, n'existe pas davantage, comme totalité, que celui de la crèche, ou de l'école (l'élève). L'enfant se construit concrètement en circulant en permanence à l'intérieur d'une communauté éducative, que les différents membres de cette communauté le reconnaissent, et se reconnaissent entre eux... ou non.

Cette pratique éducative s'initie dans la rencontre entre un nourrisson totalement dépendant et des adultes totalement responsables de sa survie, de son accueil comme sujet humain, des prémisses de son développement. Ce bébé est ainsi d'emblée, et « violemment », un être *« pris dans du sens élaboré par les autres, par les inductions de l'entourage, parlé par les siens dès avant sa naissance, traversé par les discours de la norme et du pouvoir⁴ »*.

L'objet de ma réflexion met en scène des adultes qui construisent progressivement une pratique éducative, et des enfants qui construisent progressivement à la fois leur subjectivité et leur appartenance à un monde « déjà-là », dans une dépendance qui va se relativiser, mais aussi se développer comme lien à l'autre...pour toujours. Ces adultes sont les parents de l'enfant, sa famille, ses proches, les adultes présents dans la communauté sociale de proximité, dans les institutions sociales susceptibles de l'accueillir.

L'éducation est donc un processus vivant, dynamique, changeant au rythme de « l'allant-grandissant » de l'enfant, un processus interactif, marqué par des altérations réciproques entre l'adulte et l'enfant. Il est aussi, du côté des adultes éducateurs, un processus marqué par la référence à l'histoire de leur propre construction subjective, de leur propre éducation. Cette histoire fait retour, est convoquée chez cet adulte qui éduque dans un rapport à la transmission de ce qu'il a lui-même reçu et métabolisé durant sa propre enfance. Cette éducation passée, ce processus d'éducation présent, se conjuguent mais aussi se confrontent à l'aune des diversités et des changements de représentations et de normes, de savoirs éducatifs, qui traversent l'histoire et la géographie humaines. Cette référence à l'histoire de notre propre éducation, marquée par le contenu et les limites d'un système symbolique ancré dans une société donnée, est d'autant plus complexe à appréhender qu'elle se partage entre une conscience assumée et une zone non maîtrisée, et même inconsciente.

⁴Jacqueline Barus-Michel, Jacques Ardoino, Objets et processus, « Sujet », *Vocabulaire de psychosociologie*, érès, 2006, p. 263.

Je situe cet inconscient selon une double acception : selon la définition freudienne de l'inconscient, produit d'un refoulement nécessaire à la constitution, à la survie et au développement psychique d'un sujet en société ; mais également dans un rapport non interrogé, non pensé, à des normes constituées, qui se présentent aux acteurs sociaux comme des évidences, des « allant-de-soi ». Ces deux acceptions ne sont pas clivées, elles entretiennent des rapports entre elles. Il est difficile de distinguer chez des sujets des résistances à la pensée liées à une forme d'ignorance de leur assujettissement à des normes sociales, voire à un refus conformiste de s'y confronter, et des résistances liées à des contenus inconscients qui, interrogés, mettraient en danger leur équilibre psychique. Je ne sais même pas si c'est distinguable, c'est bien le problème⁵. Cette difficulté de distinction devrait à mon sens favoriser des acceptations de dialogues, de confrontations fécondes entre l'approche psychanalytique et l'approche sociologique de l'éducation. Il faut ajouter que les chercheur-e-s, comme les autres, ne peuvent être subjectivement déliés de l'organisation familiale et sociale dont ils-elles font partie, dans laquelle ils-elles ont grandi.

Un champ de recherche s'est donc ouvert, découvrant l'immensité et la complexité de son territoire au fur et à mesure de mon évolution professionnelle et intellectuelle. Il est cependant situé et repérable, au cœur de l'interaction dynamique entre les conceptions sociales de l'éducation des jeunes enfants et les pratiques qui en répondent.

L'objet précis de cette recherche, dont cette thèse va tenter de répondre, fut d'abord une « pépite » extraite de cette vaste mine de recherche que j'ai décrite plus haut. Parvenue à la fin de ce travail, je dirais plutôt aujourd'hui que cet objet est devenu lui-même une mine de recherche, une base d'exploration, de confrontation et de liaison entre différents savoirs de la prime éducation.

Cet objet s'est également construit, et a trouvé *une place*, au sein d'un processus de vie, de pratique professionnelle et de pensée, dont je vais tenter d'extraire ici quelques éléments significatifs.

I.2 Une conception du collectif ancrée dans les mouvements d'éducation populaire

Nourrie pendant mon enfance au « lait » du syndicalisme et du tourisme social, j'ai très tôt vécu dans des collectivités qui s'organisaient pour partager les tâches du quotidien, préparer des sorties communes ou des festivités, s'occuper des enfants, petits et grands. L'ensemble prenait

⁵ C'est vrai pour tout un chacun, bien sûr. Situés dans notre temps et dans notre culture, nous sommes incapables d'interroger certaines normes. Ce travail est destiné aux générations futures. Par ailleurs l'intériorisation de certaines de ces normes a fait partie de notre construction identitaire, ce qui rend leur remise en cause éprouvante pour notre équilibre psychique. La situation clinique inaugurale (Chapitre 1 : « Cliniques », p. 41.) de ce travail va montrer à l'œuvre le conflit psychique interne à l'œuvre chez une professionnelle convoquée, par l'intermédiaire d'une situation de formation, à interroger des normes constitutives de son estime d'elle-même, en tant que mère.

sens dans un projet politique d'éducation populaire, et nous autres, comme tous les enfants, jouions sans fin tandis qu'autour de nous les débats s'échauffaient. J'expérimentais là une liberté et une vie collective avec mes pairs, tandis que mes parents vaquaient à leurs affaires, ni trop près... ni trop loin. Devenue adolescente, je m'engageai moi-même dans cette organisation, en prenant à mon tour en charge les enfants, en proposant des ateliers d'expression artistique...et en rentrant dans des débats conflictuels avec « les anciens » sur la meilleure formulation d'un tourisme social émancipateur.

Je résume ici très brièvement une tranche de vie pour faire comprendre au lecteur que mon entrée dans une vie sociale d'enfant, à la fois hors du cercle familial mais aussi en liaison avec lui, a véritablement pris sens pour moi dans ces collectivités-là ; et qu'elle ne s'est pas du tout formulée dans un rapport de séparation obligée avec mes parents, mais plutôt dans un élan d'émancipation vis-à-vis d'eux, soutenu et validé par un groupe qui se sentait collectivement responsable des enfants, et s'organisait en conséquence.

Devenue, au fil de quelques étapes, professionnelle de la petite enfance, je me suis spontanément tournée vers des structures associatives. Mon expérience en crèche collective, durant ma formation, m'avait laissé un peu effarée, tant elle venait heurter mes conceptions de la prise en charge des enfants dans une collectivité. Nous sommes alors en 1979. Jeune stagiaire, je me trouve face à une institution hygiéniste, réglée sur les rots et les pots, centrée davantage sur les besoins⁶ des adultes que sur ceux des enfants, diffusant un ennui patent, entre des femmes qui ne valorisent pas vraiment leur métier. Je me souviens de cette phrase que m'avait glissée nonchalamment l'éducatrice référente de mon stage, enceinte de quelques mois, et certainement effarée elle-même par mon enthousiasme pédagogique : « *oh, tu sais, les enfants des autres...* »

Je me tourne donc vers les crèches à participation parentale dans un mouvement spontané, cependant hérité d'une expérience à la fois précoce et continue de la vie associative, que ce soit dans les mètres carrés sociaux des quartiers populaires (soutien scolaire, loisirs...), sur les terrains d'aventure, ou dans les maisons familiales de vacances. Ces crèches, qui viennent à peine d'être légalisées, répondent à mon cœur, simplement parce qu'elles me semblent être le projet solidaire d'un groupe social pour répondre à une tâche précise : prendre en charge et

⁶ La vie quotidienne s'y déroule dans un rapport constant avec les besoins organisationnels ou de confort des adultes : les enfants doivent dormir pour que les adultes se reposent, les enfants doivent essayer les nouveaux vêtements de la crèche pour voir « comment c'est joli », ils doivent manger, dormir et déféquer à heures fixes, ils ne doivent pas trop déranger les espaces pour ne pas occasionner de travail ménager, ils ne doivent pas trop manifester d'émotions dérangeantes, surtout la colère etc..Certainement je n'étais pas dans la crèche la mieux lotie du département. Cependant ce type de configuration institutionnelle reflétait des pratiques encore très prégnantes à l'époque dans les crèches collectives communales et départementales. Il était relié, ne l'oublions pas, à une hiérarchisation héritée de la logique hospitalière, qui plaçait les auxiliaires de puériculture et les « berceuses » dans un assujettissement rigide à des normes imposées. Peu de place pour les sujets, que ce soit les enfants, mais aussi les adultes qui les prenaient en charge.

éduquer les enfants pendant que leurs parents travaillent. Il n'y a pas pour moi alors de différence significative entre mon expérience d'enfant ou de jeune dans une collectivité centrée sur le loisir, et ce collectif-là. Elles sont également des petites collectivités, des lieux de vie accueillant au plus une quinzaine d'enfants d'âge différent, et permettant un accueil personnalisé et chaleureux, adapté au rythme de chaque tout-petit. Enfin elles soutiennent la formation et la qualification de jeunes (femmes) embauchées en contrat aidé pour travailler avec les professionnelles qualifiées et les parents.

Cet héritage associatif et militant a eu pour effet que je n'ai pas conçu mon travail d'éducatrice en crèche comme une substitution ou même un remplacement provisoire d'une mère qui occuperait la seule place légitime auprès de l'enfant. Ce travail s'est imposé d'emblée comme une tâche éducative, que j'exerçais d'une place tierce, reconnue par le collectif de parents – pères et mères, grands-parents parfois – qui me payaient pour occuper cette place, partager et garantir un accueil qualitatif de leurs enfants⁷. Je n'ai pas eu à faire un effort particulier pour cela, tout un bain culturel m'y avait préparé⁸.

I.3 De l'éducation à la formation : un passage bouleversant puis producteur de pensée

L'entrée dans la fonction de formatrice, une dizaine d'années plus tard, me fit à nouveau vivre une onde de choc, à travers la rencontre avec les assistantes maternelles, qui inaugurèrent mon entrée en exercice de cette nouvelle fonction. Je me trouvais alors en face de professionnelles qui n'étaient pas bien sûres de l'être, et semblaient, pour travailler et justifier l'exercice de leur travail, ne pouvoir s'appuyer que sur leur expérience et savoir de mère, et de surcroît d'une mère *au foyer*. Dans le cadre de la mise en place des formations obligatoires, à l'écoute des paroles de ces femmes de l'ombre, que personne n'écoutait jamais, je découvrais que leurs relations avec les mères des enfants qu'elles accueillaient étaient majoritairement marquées par une forte ambivalence, allant de la critique plus ou moins nourrie à une rivalité en miroir très préoccupante, *une lutte des places*, dont les tout-petits subissaient les retombées. C'est alors que je pris vraiment conscience des représentations de la mère qui traversaient ce champ de la petite enfance, dont les assistantes maternelles représentaient 75% des professionnelles en

⁷ Cette posture m'a également permis de résister à des tentatives de certains parents, d'imposer au collectif des opinions, des modes de vie ou d'éducation personnels ou familiaux, ou au pire leurs histoires familiales, sans tenir compte de l'avis des autres, parents ou professionnel-le-s, ou sans passer par les instances associatives de débat, de médiation, de décision.

⁸ Ceci ne signifie pas qu'il ne m'est jamais arrivé de me trouver confrontée, dans un contexte de difficulté relationnelle et/ou de discordance de sensibilité éducative, à la tentation d'une rivalité éducative spéculaire avec une mère de la crèche. Mais je disposais de mains courantes extérieures pour m'aider à retrouver ma place.

exercice. Protégée jusqu'ici par la « niche » d'innovation des crèches associatives⁹, je n'avais pas pris non plus réellement la mesure, ni de la forme d'abandon professionnel et social¹⁰ que subissaient ces assistantes maternelles, ni du sort à peine plus enviable des professionnelles de crèches collectives, ni encore de l'état quantitatif et qualitatif réel des places d'accueil proposées aux jeunes enfants dans notre pays. Ce manque d'évaluation m'empêchait également de percevoir à quel point la majorité des mères était soumise à une pression sociale qui leur faisait porter tout le poids de la responsabilité des jeunes enfants. Cette prise de conscience présentait comme particularité que je percevais alors les mères et les professionnelles de la petite enfance comme les victimes communes, en tant que femmes, d'un même ordre social. Plutôt que de critiquer les jugements normatifs de ces professionnelles sur les mères, en termes de résistances personnelles ou d'incompétence professionnelle, plutôt que d'opposer ces mères et ces professionnelles, je percevais leur aliénation commune.

Lorsque, à nouveau, quelques années plus tard, j'ai commencé à donner forme à une recherche de type universitaire, durant mon travail de maîtrise, mon souci était de commencer à théoriser une pratique formative dense et complexe, et de rendre visible un autre travail de l'ombre, celui des auxiliaires de puériculture dans les lieux d'accueil de la petite enfance. Cette ombre ne recouvrait pas seulement ces professionnelles, mais la matière même de leur travail : les jeunes enfants pris en charge dans ces institutions, et leurs parents. J'y exposai l'analyse d'un matériel clinique riche, issu de situations de formation, qui rendait compte de l'importance cruciale de ce travail, et de ces enjeux en termes de santé psychique, celle des enfants accueillis...en rapport étroit avec les éprouvés de leurs parents, particulièrement leurs mères, aux avant-postes de la prise en charge de leurs très jeunes enfants. Et j'y mettais également en lumière le rapport entre les positionnements de ces professionnelles, le cadre institutionnel de leur exercice, et l'évolution socio-historique de leur métier, ainsi que de ces institutions que sont les modes d'accueil ordinaire des jeunes enfants.

Dans ce travail, je montrais déjà à l'œuvre la grande difficulté, dans ces institutions, de penser la séparation entre l'enfant et sa mère sur un mode symboligène, particulièrement quand il s'agissait de nourrissons. J'y décrivais également l'ambivalence exprimée par ces professionnelles, vis-à-vis des parents, particulièrement des mères. Clinicienne de l'institution, je proposai quelques hypothèses de travail pour y remédier : retour sur l'histoire des femmes, l'histoire des modes de « garde », celle des normes éducatives ; soutien d'une réflexivité institutionnelle, d'une meilleure lisibilité partagée du cadre de travail ; mise en lumière de la

⁹ Les crèches et halte-jeux associatives accueillent environ 1% des enfants de moins de trois ans.

¹⁰ Beaucoup d'entre elles, à travers les soixante heures de formation, ont été capables de se saisir de ces temps de travail, de questionner leurs pratiques, d'opérer des déplacements du sens de leur fonction, de faire valoir des compétences réelles acquises au fil de leur expérience.

complexité de ces fonctions, de la compétence pointue qu'elles requièrent ; propositions d'outils de développement de ces compétences.

C'est dans la prolongation d'une réflexion issue *d'une clinique institutionnelle* que j'ai commencé à remonter le cours des paroles et des positionnements pratiques de ces professionnelles « de l'ombre ». Car j'avais pu analyser comment ces professionnelles étaient contraintes, prises dans une armature institutionnelle hiérarchisée dont elles se trouvaient être les agents, et non les actrices, et à quel point leur marge de manœuvre était limitée par des dispositifs de savoir et de pouvoir qui modelaient les institutions où elles exerçaient. Ces institutions se trouvaient elles-mêmes situées dans un champ, celui de la petite enfance, qui semblait n'avoir pas de discours propre, être toujours parlé par *les autres*, au moyen de références puisées dans d'autres champs, quand il n'était pas laissé en friche. En effet les modes d'accueil collectif n'accueillent encore aujourd'hui que 11% des enfants de moins de trois ans, les professionnelles qualifiées -toutes professions confondues – qui y exercent ne représentent que 15% des professionnelles d'un champ très peu qualifié, presque exclusivement féminin, majoritairement représenté par les Assistantes Maternelles.

Ceci me permettait de prendre une certaine distance avec les discours d'autres professionnel-le-s « qualifiées » pour faire de ces auxiliaires de puériculture l'objet de leurs jugements, que ces professionnel-le-s soient puéricultrices, éducateurs-rices, psychologues, formateur-rice-s, producteur-rices-s de discours « savants ». Beaucoup d'entre eux-elles semblaient, chacun d'une position de surplomb spécifique¹¹, témoigner de l'étroitesse d'esprit de ces auxiliaires, de leur résistance au changement, de leur difficulté à accepter leurs sentiments d'impuissance ou leur incompréhension des problèmes, de leur demande constante d'avoir des réponses toutes faites, de leur incapacité à voir l'enfant comme un sujet de désir, et j'en passe...Ceci sans jamais interroger leur propre positionnement institutionnel, ni leur propre discours, en termes de maîtrise, de savoir et de pouvoir. Dans ces discours, où ces professionnelles étaient-elles donc reconnues elles-mêmes comme sujets de leur désir, comme actrices de l'institution, comme porteuses d'un savoir d'action spécifique ?

À travers la fécondité de cette pratique formative en institution je construisais également un rapport à la psychanalyse qui s'enrichissait théoriquement et cliniquement, dans le cadre de l'association de formation et de recherche où j'exerçais.¹² Mais je me déplaçais aussi vis-à-vis de la réflexion psychanalytique, lorsque je percevais progressivement qu'elle ne rendait pas

¹¹ Ces positions de surplomb comportent plusieurs étages. On peut s'y trouver contempteur des professionnel-le-s de l'étage « inférieur » et contempné par ceux ou celles de l'étage au-dessus.

¹² Il s'agit du G.R.A.P.E. : Groupe de Recherche et d'Action pour l'Enfance et l'Adolescence. C'est dans le cadre de cette association, créée en 1975, que j'ai essentiellement développé la pratique clinique formative, d'où est issue cette recherche.

suffisamment compte de la dimension sociale et politique des représentations, des fantasmes, des normes qui circulaient dans le champ ; ni d'ailleurs de la pauvreté quantitative des lieux d'accueil, de leur isolement, de leur invisibilité sociale, du manque de considération pour ses professionnelles. Comme si, à s'occuper de bébés ordinaires, la dimension politique des institutions se volatilisait ...étrangement. Ne se calquait-elle pas sur ce tableau privatif et isolé de la « dyade » mère-enfant ? De plus, en psychanalyse, il ne semblait y avoir rien de vraiment *théorisé* sur la question du rapport entre l'enfant et le monde extérieur, comme si celui-ci constituait une dimension proprement secondaire, et pas du tout fondamentale en termes de construction psychique du sujet. Tout ce qui était vraiment important semblait se passer en famille, pour le petit enfant. Par ailleurs il fallait faire le constat que la sociologie ne s'intéressait pas beaucoup à la prime enfance, et la philosophie politique non plus.

La dynamique propre à cette réflexion m'a donc conduit à interroger les représentations et les pratiques de toutes ces professionnelles de l'ombre, précisément dans leur rapport avec ce *déjà-là*, la primauté du discours ou de l'imaginaire social dans lesquels elles étaient prises, et qui façonnait fortement leur parole propre de sujet, de professionnelle, de *femme*. Au cœur de ce discours institutionnel se lovait une image centrale et obsédante, qu'elle se présente comme idéal ou comme repoussoir : *la figure maternelle*. Par ailleurs je découvrais que cette représentation centrale ne concernait pas uniquement ces professionnelles, mais traversait toutes les fonctions professionnelles et toutes les institutions du champ de la petite enfance, dans une position d'énonciation qui lui conférait un statut de savoir et un pouvoir. Je découvrais cette figure, dans sa dimension transversale et normative, la dégageant progressivement de l'illusion qui ferait croire qu'elle est le produit de professionnelles peu qualifiées, toujours considérées finalement, soit comme des sujets aliénés à des fantasmes primaires, soit comme des sortes d'*handicapées* de la pensée.

Très profondément, le moteur initial de cette recherche fut constitué simultanément par un sentiment de révolte et un travail de pensée, face à la condition qui était faite à ces professionnelles de terrain, les assistantes maternelles et les auxiliaires de puériculture. Je percevais que les discours de surplomb tenus à leur endroit ne faisaient que redoubler leur aliénation professionnelle, liée à leur condition de femme, de membre des classes populaires, d'agent, soit délaissé et privatisé, soit soumis à des institutions fortement hiérarchisées. Je prenais conscience progressivement que cette manière de leur faire porter l'inanité, ou du moins la problématique d'un imaginaire focalisé sur l'idéal maternel, et résistant à une élaboration professionnelle, masquait les conditions sociales et les organisations institutionnelles qui produisaient ce discours, cet idéal-type de la figure maternelle. Et je comprenais aussi que le discours négatif ou ambivalent de ces professionnelles envers les mères, ne constituait qu'une projection de leur propre aliénation de femmes sur ces mères, qu'elle s'apparentait à une lutte

des femmes les unes contre les autres, propre à masquer leur aliénation commune à un ordre social qui demeurerait, au-delà du mouvement continu d'émancipation des femmes, enraciné dans une tradition patriarcale. Je pense aujourd'hui que cette « révolte-pensée » a constitué ce qu'Elsa Dorlin rapporte comme « *une expertise sauvage* », consistant à « *produire du savoir en tant qu'objet et sujet de connaissance, à devenir l'expert informé de soi-même* ». Celle-ci vient « *contester le savoir dominant qui prend pour objet les femmes, objective leurs corps, leurs paroles ou leurs expériences*¹³ ». Pour rendre compte de ce mouvement, qui noua des éprouvés et une pensée sur un mode symboligène, il me faut ici témoigner brièvement d'autres aspects de mon histoire de vie qui ont conduit à cette *expertise sauvage*, et permis une identification informée et argumentée avec le « petit peuple » des professionnelles de la petite enfance.

I.4 De l'expérience à l'expertise sauvage

Issue d'un milieu populaire, j'étais aussi la fille d'une femme qui, née dans un milieu rural extrêmement pauvre, avait quitté précocement l'école, pris en charge ses nombreux frères puînés, sans compter la présence d'un beau-père alcoolique¹⁴. Mariée en région parisienne, après avoir « fait la bonne » chez les familles bourgeoises, avec un jeune employé aux écritures, elle vivait, du moins à ses débuts, la condition de femme au foyer comme une promotion sociale et une échappée de la condition extrêmement dure dont elle avait hérité. Ensuite le déroulement progressif de sa vie a marié le désenchantement personnel, et, dans le même mouvement, un surinvestissement de sa fonction maternelle. Ce surinvestissement, finalement seul support solide de son identité, était assorti d'un discours de fustigation des « *mauvaises mères* », qui ne pensaient qu'à elles, et entre autres, « *délaissaient leurs bébés dans les crèches* ». Elle a cependant réussi à travailler, une fois comme « nourrice au noir », pendant environ deux ans, puis comme vendeuse en grand magasin et agent administratif en Mairie, ceci pendant environ trois ans. Une nouvelle grossesse mit fin à cette période de professionnalisation.

Durant sa prestation de nourrice, ma mère ne cessa de médire de la mère de la petite fille qu'elle accueillait quotidiennement¹⁵. Elle ne renouvela pas cette expérience, la concluant elle aussi par ce genre de phrase que je retrouvai plus tard dans la bouche d'une éducatrice de crèche : « *Oh, les enfants des autres...* » Elle attendait à cette époque, douloureusement, une grossesse qui ne venait pas.

Je garde en revanche un souvenir très vivant et « aéré » de sa seconde période de travail. Je me souviens d'une mère plus gaie et ouverte, parlant avec vivacité de sa vie et de ses problèmes

¹³ Elsa Dorlin, *Sexe, genre et sexualité*, Philosophie P.U.F, 2008, p. 13. Elle cite ici les mises en forme du savoir féministe, à partir des années 70, comme les groupes de conscience, et ces expertises sauvages.

¹⁴ Son père était terre-neuvas et mourut en mer, lorsqu'elle avait trois ans. Sa mère se remaria et eut huit garçons de ce second mariage avec un autre marin, qui sombra dans l'alcoolisme durant la période de chômage forcé qu'imposait la seconde guerre mondiale.

¹⁵ J'avais alors une dizaine d'années.

professionnels. C'est, à vrai dire, la mémoire la plus positive que j'ai gardé de nos relations réciproques lorsque j'étais enfant.

Ma mère, enfant carencée et prématurément grandie, femme à l'énergie débordante, ne put se réaliser ni à travers son couple ni à travers ses maternités. Ses relations avec ses deux enfants furent caractérisées par le surinvestissement et son envers obligé, une forme de haine, marquée par des mécanismes d'identification projective¹⁶. Plus tard, lorsque j'étais jeune adulte, elle me confia avec une certaine tristesse, mêlée d'interrogation, qu'elle se rendait compte – elle avait alors une cinquantaine d'années – qu'elle « *n'existait pas vraiment* ». Elle n'était que « *la femme de Jean, et la mère de ses enfants* ». Mais elle, finalement, qui était-elle ? Elle ne le savait pas¹⁷.

Cette expérience et ces éprouvés de mon enfance furent lentement métabolisés par mon parcours analytique. Ils furent aussi tempérés, et même contrebalancés, d'abord par toute mon initiation sociale dans les mouvements d'éducation populaire, ensuite par le formidable essor de la « condition » des femmes, qui caractérisa les années 70. J'avais alors quinze ans, et je m'engouffrai dans cette brèche, avec la majeure partie de ma génération. Ma mère ne valorisa jamais vraiment mes études, mais elle ne s'opposa jamais à ce que je travaille, à ce que j'aie un métier. Même si je n'ai pas le souvenir qu'elle m'en ait jamais parlé, je pense qu'elle avait conscience que je vivais là une expérience inédite, ouverte sur un avenir chargé de promesses, *dont elle avait été privée*.

Parcours analytique, culture politique associative issue de mouvements populaires d'éducation¹⁸, émancipation personnelle et professionnelle ; ce fut le mélange de ces trois ingrédients qui me permit, lorsque je rencontrai les assistantes maternelles et les auxiliaires de puériculture, et autres « berceuses », de réaliser cette expertise sauvage, relative à la domination des femmes, plutôt que de rentrer moi-même dans un discours de domination, légitimé par une compétence professionnelle ou par la psychanalyse. En les écoutant, je comprenais que leur

¹⁶ La cure psychanalytique me permit plus tard de *comprendre* cette économie psychique de ma mère.

¹⁷ Je garde un souvenir poignant de cette conversation. Elle cristallise certainement pour moi le point d'une première symbolisation possible de ma souffrance vis-à-vis d'elle, ainsi qu'une première prise de conscience de sa condition de femme, issue d'un milieu très populaire.

¹⁸ C'est à mon père que je dois cette immersion précoce. Issu lui aussi d'un milieu populaire, mais citadin, il put faire des études un peu plus poussées, bénéficier lui-même des mouvements d'éducation populaire, et il développa dès son entrée dans le monde du travail une conscience de classe, concrétisée par un engagement syndical de toute une vie. Si sa condition ne permit pas à cet homme sensible et intelligent de développer pleinement son potentiel, il eut au moins la chance, au regard de son époque...d'être un homme. Comme beaucoup de femmes de ma génération, mon élan social et professionnel fut très marqué par une identification avec la figure paternelle. Cependant mon souhait, assez tardif, après une incursion importante dans le secteur de l'animation, de prendre en charge *de très jeunes enfants*, témoignait certainement d'un désir de liaison psychique avec ma mère, entre quête de mon identité de femme et appel à la symbolisation de souffrances passées. Devenir éducatrice de jeunes enfants au sein d'un projet associatif militant ne constituait-il pas une forme de compromis supportable entre mes identifications paternelles et maternelles ?

discours spontané se situait à l'intersection d'un désir d'émancipation par le travail, de la culpabilité¹⁹ d'avoir enfreint la doxa du « devoir » maternel, de la frustration liée à un statut d'agent, qui exécute et se tait. Je comprenais qu'elles étaient privées de la parole institutionnalisée qui leur aurait permis de penser leur travail, de penser ce qu'elles faisaient comme un travail *socialement* important. Elles travaillaient, mais elles demeuraient des femmes dominées, déniées dans leur capacité de penser et de contribuer au fonctionnement social, associées à des fonctions perçues comme de vagues ou incomplets ersatz de la mère. Elles se percevaient comme des « sous-mères », selon l'expression de l'une d'entre elles²⁰. Et moi, dans certains de ces visages, dans certaines de leurs souffrances ou de leurs paroles, je pouvais retrouver l'ombre fugace de ma mère. Celle-ci n'était pas une imbécile, mais un sujet dominé en tant que femme et en tant que pauvre. Très tôt elle avait été privée de l'accès au savoir, à la pensée qui lui aurait permis de *réfléchir* sa condition. Elle s'était emparée avec violence – le mot n'est pas trop fort – des restes qu'on lui concédait : ses enfants.

Fille de ma mère, j'étais aussi fille de ces années 70, sœur cadette de celles qui dénonçaient « *la maternité esclave* » et scandaient, à juste titre, que « *le privé est politique* ». Diplômée, autonome financièrement et exerçant une profession que j'aimais, je retrouvai bien plus tard, au détour du passage à la fonction de formatrice, cette figure de la mère au foyer contre laquelle mes aînées avaient lutté pour accéder à un statut d'égalité avec les hommes, travailler et penser au service de la cité. Ma démarche de recherche s'est construite, telle une rivière qui se nourrit de divers affluents : l'expérience associative et professionnelle, nourrie du terreau de l'éducation populaire, la psychanalyse et la psychologie sociale, puis en dernier lieu la sociologie des rapports sociaux de sexe, qui vint alors étayer à la fois ma réflexion professionnelle en cours, et un processus psychique *final* d'élaboration de mon rapport avec ma propre mère. Ce processus se constituait alors comme compréhension de ce sujet qu'était ma mère, dans sa relation avec la société où elle avait grandi, et la place que cette société lui avait faite comme femme, issue de surcroît d'un milieu rural très pauvre. Je replaçais ma mère dans l'histoire, et ainsi je lui rendais justice, parce que je pouvais resituer son effort, sa revendication à être, et aussi les limites de cet effort, dans le contexte socio-historique où elle avait « vécu sa vie ».

¹⁹ Beaucoup d'Assistantes maternelles évitent ce sentiment de culpabilité en ne confiant jamais leurs propres enfants à l'extérieur. Mais ce type de posture ne fait que renforcer la confusion de leur travail avec leur rôle de mère. Pour un plus grand développement, je renvoie ici au chapitre 1 « Cliniques », p. 96.

²⁰ Voir à ce propos Didier-Luc Chaplain, Marie-France Custos-Lucidi, *Les métiers de la petite enfance, des métiers en quête d'identité*, coll. Alternatives sociales, Syros, 2001. Ce livre propose un début d'analyse du manque d'assise claire et du malaise identitaire de ces professions, et recueille de nombreuses paroles de ces professionnelles, témoignant de ce malaise.

La restitution de ce processus permet d'éclairer en partie le choix de cet objet de recherche, objet interne et objet social, à la croisée d'une quête personnelle et d'un positionnement professionnel et politique. De cette figure invasive de la mère, qui avait assombri mon enfance, et soudainement refait surface durant mon entrée en fonction de formatrice, de cette figure qui m'accompagnait dès lors presque quotidiennement dans les institutions où j'exerçais, j'ai choisi de faire mon objet de recherche pour le D.E.A.²¹. Je réalisai ensuite que ce travail n'avait construit que le premier maillon d'une chaîne qui, à partir d'une clinique institutionnelle, mettait en lumière le caractère massif d'une représentation de la place de la mère, se diffusant bien au-delà des institutions de la petite enfance, et porteuse d'enjeux fortement politiques, que ce soit en matière d'éducation, de rapports sociaux de sexe, et de politique sociale envers les parents issus de milieux défavorisés.

I.5 Finition et précision de l'objet

L'orientation précise donnée à ce travail de recherche s'est donc modelée au fil d'une découverte empirique durant l'exercice de ma fonction de formatrice : la grossesse, et la constante convocation, dans le discours des professionnelles, de la figure maternelle. Evidemment, me dira-t-on, dans le cadre de l'accueil de très jeunes enfants, et même de nourrissons, rien de plus normal. Il est tout à fait important que les professionnel-le-s rentrent en relation avec les mères, les écoutent, les accompagnent dans les processus de séparation, ceci au bénéfice du psychisme des enfants accueillis²².

Mais, comme je l'ai amorcé plus haut, cette grossesse ne s'exprime pas majoritairement dans ce souci conscient et professionnel de liaison psychique et d'attention à une continuité de soins, entre famille et institution. Elle exprime tantôt une interrogation, et même une angoisse, tantôt une forte injonction, adressée à cette mère, quant à sa place auprès de son enfant. Elle convoque souvent la mère à prendre ou à reprendre cette place, une place légitime qu'elle n'occuperait pas. Si cette convocation se formule majoritairement en termes de remise en cause ou même de

²¹ Initialement je pensai construire la thèse dans une perspective uniquement clinique, autour des relations entre les professionnelles et les familles, dans les institutions de la petite enfance. En effet, l'essor de l'attention à la « parentalité » produisait de nombreuses demandes de formation sur ce thème dans les modes d'accueil de la petite enfance (et du travail social), et mettait en lumière bien des résistances à l'œuvre ! Les représentations de la mère et les relations avec elle constituaient un premier volet de ce travail. Mais je me suis rapidement rendu compte qu'elles constituaient à elles seules un matériel largement suffisant pour constituer l'objet d'une thèse, et même bien au-delà ! Issues d'une clinique institutionnelle, elles débordaient également ce cadre clinique pour interroger les dispositifs institutionnels intermédiaires et les discours savants. Cependant la question reste pertinente, à partir d'une clinique institutionnelle, de nouer la question des représentations professionnelles respectives de la mère, du père, de l'accueil de l'enfant, et celle de l'organisation institutionnelle (histoire, projet et cadre de travail) ; ceci pour mieux comprendre les résistances à l'œuvre, et donner une place pensée, repérée et garantie institutionnellement aux familles.

²² Nous pourrions déjà quand même répondre que les tout-petits ont aussi un père. Nous y reviendrons, même si, dans cette recherche, la place du père n'est pas notre objet.

fustigation de la mère, elle peut aussi s'exprimer en termes de protection et d'éloge de celle-ci. Entre l'angoisse, la protection et les injonctions, se profile chez les professionnel-le-s ce besoin de situer la place de la mère, et de se situer elles-mêmes vis-à-vis d'elle, et vis-à-vis de l'enfant. Ce besoin trouve sa réponse dans le recours massif à une représentation, que j'ai nommée « princeps », et que je pourrais résumer ainsi : ***la place légitime d'un jeune enfant est auprès de sa mère***, qui, seule, est susceptible de lui apporter ce dont il a vraiment besoin.

Que ce soit dans la dernière partie de ma maîtrise, ou dans le travail de D.E.A, j'ai commencé par entreprendre des analyses cliniques de cas, puisés dans ma pratique formative, de ces paroles énoncées par des professionnelles, concernant la place de la mère. Elles s'énoncent toujours pour donner sens à leurs interrogations de praticiennes : pour justifier un comportement ou une opinion vis-à-vis d'une mère, pour défendre un cadre de travail, pour répondre à l'énigme de la souffrance ou du comportement problématique d'un enfant.

La poursuite de ce travail dans la thèse me pousse à préciser l'orientation de cette recherche. Il ne s'agit pas pour moi seulement de montrer, sur un mode clinique, que cette représentation existe chez les professionnelles, dans les structures de la petite enfance, et qu'elle a des effets très problématiques en termes d'accueil qualitatif des jeunes enfants et de leurs parents. Pour moi, cette démonstration est nécessaire, mais non suffisante,²³ parce qu'elle risque d'être perçue sur ce mode : d'attribuer ces représentations, soit à des individus isolés, comme fantasmes liés à leur histoire personnelle, ou à des processus inconscients invariants ; soit à des professionnelles de la petite enfance, comme témoignage de l'insuffisance de leur formation, d'une tendance à un manque de réflexivité et à des positionnements normatifs dont elles seraient seules porteuses. C'est pourquoi, en commençant à nouveau par l'analyse de situations qui sont issues d'une clinique institutionnelle, je souhaite maintenant montrer que les paroles des professionnelles ne sont pas seulement reliées à des représentations personnelles, mais à des normes sociales, inscrites historiquement, et à des discours savants, auxquelles ces professionnelles sont triplement reliées : par le fil de leur construction psychique, étayée par leur éducation, par le fil de leur appartenance à une société normative, et enfin par celui de leur formation professionnelle. Je vais tenter de restituer également, à partir de ces analyses cliniques, l'émergence d'une ***lutte de représentations*** autour de cette place de la mère, en termes de savoir, et de pouvoir, dans notre société actuelle. En effet, une représentation innovante, reliée à des enjeux majeurs, que ce soit la conception de l'éducation des jeunes enfants, ou la conception de la place des femmes dans notre société, tente de se faire une place. Cette nouvelle

²³ D'autres travaux, plus sociologiques, ont montré la force de cette représentation dans les lieux d'accueil ordinaire de la petite enfance. Cf. Thierry Blöss et Sophie Odena, « Idéologies et pratiques sexuées des rôles parentaux. Quand les institutions de garde des jeunes enfants en confortent le partage inégal », in *Recherches et Prévisions* n° 80, Acteurs et Politiques de la petite enfance ; Permanences et Mutations, C.N.A.F, Juin 2005.

représentation, susceptible de devenir instituante, situe l'éducation du jeune enfant comme une responsabilité partagée entre la famille et la société.

J'ai aussi découvert, au fil de mon travail de formatrice et de chercheuse, et de mon attention de plus en plus soutenue à cette question, que cette lutte de représentations était repérable non seulement dans le champ de la petite enfance, mais également dans celui du travail social²⁴ ; ensuite qu'elle l'était aussi dans des discours construits et argumentés, qu'ils émanent d'institutions de pouvoir public, ou de producteurs de discours légitimes en matière de petite enfance. Ce double repérage m'a permis de considérer ces représentations dans leur dimension transversale, qui fait apparaître les points de nouage entre le champ de la petite enfance, le champ du travail social, le champ des sciences humaines, pour former une conception politique de l'éducation des jeunes enfants, qui n'est pas vraiment *avouée*.

J'ai donc choisi, dans le cadre de la thèse, tout d'abord de consolider ma démonstration clinique, en enrichissant mon corpus initial avec de nouvelles situations institutionnelles ; ensuite, de proposer l'analyse de discours légitimés en termes de savoir, dans le rapport qu'ils entretiennent avec cette même lutte de représentations ; enfin, de proposer le décryptage d'un dispositif institutionnel d'un Conseil général, qui me semble constituer l'échelon intermédiaire, porteur d'un pouvoir politico-administratif significatif, entre les institutions d'accueil et les discours à prétention scientifique relatifs à la petite enfance.

L'approche clinique, dans le cadre de différents lieux ordinaires d'accueil de la petite enfance, est, certes, un outil précieux pour montrer la récurrence, soit de la représentation « princeps », soit de l'émergence d'une représentation innovante. Cependant, même en exposant de nombreuses situations, elle ne permet pas de juger du rapport que ces représentations entretiennent plus ou moins avec un Discours ordonnateur du fonctionnement de la société. C'est en remontant la filière, depuis les paroles vives des praticiennes de la petite enfance, les plus invisibles sur le plan social, en passant par les paroles de professionnelles du travail médico-social, jusqu'à des discours officiels, écrits, organisés, argumentés, et/ou porteurs de pouvoirs exécutifs, que j'ai pu découvrir moi-même, puis mettre en lumière la constance et les enjeux politiques de cette lutte de représentations. Les paroles et pratiques des professionnelles des modes d'accueil apparaissent alors *plus ou moins* comme les relais exécutifs de discours d'institutions de pouvoir et de savoir, sous des formes *plus ou moins* explicites. La remontée de cette filière se propose comme outil de décryptage d'un certain mode d'ordonnement de la représentation « princeps » : se diffusant à tous les niveaux, par le relais des discours savants, des représentations collectives, des missions et pratiques institutionnelles ; rencontrant

²⁴ Dans ce travail de recherche je me limiterai au champ des modes d'accueil, et au champ médico-social propre à la petite enfance. Cependant je travaille actuellement, toujours à partir d'une praxis institutionnelle, à restituer la présence de cette lutte de représentations dans le champ du travail social.

cependant sur sa route une représentation *différente*. Cette diffusion a des effets tout à fait concrets, à travers les relais institutionnels, en termes de conception de l'éducation des enfants, de répartition sexuée des rôles éducatifs, de perception et de traitement des difficultés éducatives des familles les plus pauvres.

Les analyses et les conclusions de cette recherche, se sont donc constituées progressivement, au fil d'une praxis institutionnelle d'une quinzaine d'années, qui m'a mise en contact avec des professionnelles, des organisations institutionnelles très diverses, des formateur-trice-s, des « expert-e-s » de la petite enfance et du travail social, énonciateur-trice-s de discours savants. Elles témoignent d'un long travail de réflexion, dont cette thèse est une mise en forme possible, et actuelle, mais qui est loin d'être achevée. Elles se situent également à la croisée de multiples tensions, d'oppositions : entre les professionnelles de la petite enfance et les mères, oppositions aggravées simultanément par la vulnérabilité des mères et le manque de reconnaissance sociale que subissent ces professionnelles ; entre les formateur-trice-s ou « expert-e-s », et ces professionnelles ; entre des disciplines comme la psychanalyse, et la sociologie ou la philosophie politique. Il s'agit d'un travail « aux frontières », dont je ne cesse de ressentir la précarité, et où je tente d'assumer une pensée nomade, traversée, et parfois vaincue provisoirement, par la complexité et les multiples paradoxes qu'elle convoque.

I.6 Matériel de recherche et démarche

Mon matériel de recherche est puisé à trois sources différentes, dont deux d'entre elles sont issues directement de ma pratique professionnelle de formatrice dans les diverses institutions de la petite enfance d'une part, et du champ médico-social, d'autre part. La troisième est puisée dans un compte-rendu de séminaire centré sur la question de la socialisation du jeune enfant.

La première source est donc constituée de diverses situations cliniques rencontrées en formation, ou encore en analyse des pratiques, essentiellement avec des professionnelles de la petite enfance. À partir du recueil dans l'après-coup de *la parole vive des professionnel-l-es*, j'ai analysé ces paroles en privilégiant le rapport qu'elles entretiennent avec les représentations de la place de la mère auprès de ses jeunes enfants. Clinicienne de l'analyse des pratiques, j'ai voulu aussi montrer comment ce type d'instance d'équipe autorisait une remise en jeu de représentations institutionnelles latentes, susceptible de favoriser de nouvelles élaborations, des mouvements de *l'imaginaire collectif*, si je reprends le terme conceptuel de Florence Giust-Desprairies²⁵ ; *une praxis en mouvement*.

²⁵ Florence Giust-Desprairies, *L'imaginaire collectif*, coll. Sociologie clinique, érès, 2003. Voir le Chapitre 4 : « Représentations, idéologies, imaginaires de la maternité », p. 294.

La seconde source est constituée de l'analyse d'un dispositif novateur initié par la Protection Maternelle et Infantile, organisme dépendant du Conseil Général d'un département. Ce dispositif se proposait de construire un partenariat entre P.M.I et lieux d'accueil des jeunes enfants, pour accueillir dans ces structures des enfants de « familles en difficulté ». J'ai eu en effet la possibilité de suivre l'évolution de ce dispositif sur plusieurs années, à l'occasion de deux demandes successives d'une conférence-débat, dans le cadre d'une journée de formation destinée aux différents partenaires de ce dispositif. J'ai ici travaillé à partir du matériel écrit que m'ont envoyé les responsables de ce dispositif, qu'il s'agisse du projet lui-même, ou de comptes-rendus de réunions, ou encore d'écrits préparatoires aux journées de formation. J'ai également analysé *ces écrits institutionnels, validés par le Conseil Général*, dans leur rapport avec ces mêmes représentations. Là encore j'ai voulu décrire le mouvement institutionnel propre à ce dispositif, qui est ici analysé dans sa temporalité, et aussi la limite de ce mouvement. L'intérêt de cette approche, issue d'une clinique de l'institution, réside dans le fait qu'elle permet d'extraire un matériel qui n'apparaîtrait pas forcément de la même manière dans des entretiens individuels avec des professionnelles²⁶. En effet, les représentations surgissent ici dans l'éprouvé de situations vécues sur le vif au sein d'un cadre institutionnel, et se présentent comme des réponses suscitées par cet éprouvé ; ou encore elles apparaissent au fil d'un discours institutionnel construit, écrit, mais aussi évolutif au sein d'une temporalité. L'analyse de ce matériel permet alors de témoigner de mouvements ou de constances institutionnelles, saisis dans la réalité, le « feu » des pratiques, y compris au fil du temps. Elle rend compte d'une dynamique institutionnelle, reflet des orientations majeures de notre politique hexagonale en matière d'éducation et de travail social.

La troisième source de ce matériel de recherche est constituée par l'analyse de trois conférences émises dans le cadre d'une journée de réflexion autour de la question de la socialisation du jeune enfant. Les discours tenus par les intervenantes présentent l'intérêt de parler à partir de positions différentes : la première tient un discours d'« expert », délié d'une pratique institutionnelle ; la seconde parle à partir de sa propre pratique clinique de psychanalyste en crèche ; la troisième intervient à partir de sa position de créatrice et de responsable d'un lieu d'accueil de jeunes enfants. L'analyse de ce matériel permet à nouveau de situer des discours légitimés en termes *de savoir* dans leur rapport avec les représentations de la place de la mère auprès des jeunes enfants.

La progression de ces choix de matériel, de la parole des professionnelles en institution, à des écrits processuels émanant d'une institution politico-administrative, en passant par des discours

²⁶ Ce type de méthodologie, à partir d'entretiens, serait cependant tout-à-fait pertinente également, quant à l'analyse de ce type de représentations. Il serait intéressant alors de croiser les résultats avec ceux de ma propre recherche. J'ai renoncé à cette démarche plus classique d'analyse d'entretiens, pour à la fois privilégier et prolonger l'approche institutionnelle, issue de ma propre praxis.

énoncés comme savoirs, rend compte, en termes de choix et de démarche méthodologique, de cette *filière* évoquée plus haut, et qui fut découverte empiriquement, à partir d'une clinique institutionnelle au long cours. Elle se fit aussi à travers un mouvement incessant d'aller et retour entre la clinique institutionnelle de la petite enfance et celle du champ médico-social, requis par mon travail, et un mouvement entre des champs disciplinaires différents, suscité, entre autres, par mon parcours et mes rencontres universitaires.

II. Mouvements théoriques

II.1 De la praxis comme lieu d'enracinement théorique

Aujourd'hui il est clair pour moi que la référence à une praxis institutionnelle est première. Pour Francis Imbert, se référant à la pensée de C. Castoriadis, « *la praxis vise la rupture avec l'histoire instituée-naturalisée – et ses diverses fatalités ; elle est reconnaissance des forces et des désirs instituant, créateurs de nouveau ; elle pense la société comme auto-institution*²⁷. » Plus modestement je définirais ma contribution de formatrice à une praxis institutionnelle, dans un triple mouvement : soutenir et favoriser le repérage dans l'après-coup, des représentations ou des émotions qui organisent les pratiques institutionnelles ; viser l'appropriation par les sujets, « *agents essentiels de leur propre autonomie* », (Castoriadis, 1975) du matériel qui circule dans le cadre de l'instance de formation ou d'analyses des pratiques ; soutenir et étayer de nouvelles élaborations personnelles et collectives, susceptibles d'être profitables, dans leur capacité de déplacement, de remises en jeu institutionnelles, aux familles et aux enfants accueillis²⁸. Concernant mon objet de recherche, je me sens bien en résonance avec cette définition de la praxis comme visée de « *rupture avec l'histoire instituée-naturalisée – et ses diverses fatalités*. ».

²⁷ Francis Imbert, *L'impossible métier de pédagogue*, E.S.F, 2000, p. 87.

²⁸ Je peux citer également l'article d'André Lévy, (« Analyse des pratiques », in Jacqueline Barus-Michel, Eugène Enriquez, André Lévy, *Vocabulaire de psychosociologie, positions et références*, érès, 2004, p. 302-312), où je reconnais ma propre démarche de conduite d'analyse des pratiques : « *conçu comme une activité de recherche-action, ou de co-découverte, impliquant les participants comme le formateur. C'est dans la mesure où le travail d'analyse sur les dimensions affectives et relationnelles de l'exercice de la profession est médiatisé par un travail visant à mieux comprendre ce qui structure la situation, à la fois sur le plan économique, social, culturel, institutionnel et sur le plan subjectif, que l'analyse peut donner lieu à un dégagement par rapport à l'emprise inconsciente des représentations imaginaires induites.* » Op.cit, p. 312. Cette démarche semble en effet insister davantage sur le travail d'un groupe institutionnel, relié à une organisation sociale, et centré sur **des objectifs professionnels**, que sur l'analyse des fonctionnements personnels de chaque membre du groupe. La médiation de ces objectifs professionnels constitue aussi pour moi la *limite* de mon intervention auprès des sujets, qui ne se situe jamais en rapport avec leur vie personnelle ; eux seuls sont en droit de faire ce type d'associations, s'ils le souhaitent.

Ce travail de recherche constitue d'abord une théorisation de ma propre pratique institutionnelle de clinicienne de la formation. C'est l'élaboration de cette pratique qui m'a permis de remonter la filière de la représentation de la place de la mère, que j'ai qualifiée de *princeps*, et de la mettre en rapport avec des discours de savoir et de pouvoir. J'ai élaboré ma propre théorisation, tout en soutenant la construction d'une praxis dans les institutions, en tentant d'y favoriser un processus de repérage, de dégagement de représentations fondatrices, latentes ou même inconscientes, qui la traversent et l'orientent. Il s'agit d'un double mouvement, d'une forme d'emboîtement entre mon travail de soutien des élaborations institutionnelles et la construction de ma propre élaboration des situations cliniques ou des questions propres à l'organisation symbolique et politique de l'institution. Ce mouvement effectue une circulation permanente entre pratique et théorie, à la fois dans les instances d'équipe et dans ma propre tentative de réflexivité.

Cependant cette démarche qui « *s'origine plus prosaïquement d'une interpellation réciproque de la théorie et de la pratique* », et n'existe qu'« *à soutenir l'inachèvement des sujets et à se maintenir, face à cet inachèvement, dans un état d'inachèvement* », présuppose « *que soit brisé le cercle de la théorie fermée*²⁹ ». Elle ne facilite pas forcément l'exercice d'une thèse, dans sa dimension d'achèvement, et sa limite temporelle, même si cet achèvement n'est qu'une convention, une scansion, qui ouvre ensuite sur d'autres horizons.

D'autre part, ayant initié ma recherche, depuis la Maîtrise, en élaborant des analyses cliniques de situations institutionnelles saisies dans une praxis, qui privilégient le « *caractère indéfini des capacités et des possibilités* » et « *l'ouverture indéfinie du devenir historique (collectif et individuel*³⁰) » il n'a pas été évident pour moi de me trouver, au fil de ces analyses, confrontée à ce que je nommerais une *machinerie* sociale, c'est-à-dire une représentation organisatrice de notre fonctionnement social, en termes de savoir et de pouvoir. Je découvrais que la profondeur et la diffusion souterraine de cette représentation, à tous les étages de la société, s'y conjuguait avec sa quasi invisibilité, produite à coups d'évidences, de banalisation, d'ignorance, d'indifférence ou même de déni. La démarche de « *l'ouverture indéfinie* » offerte aux sujets dans les institutions, était confrontée ici à sa dimension d'imaginaire leurrant ! Il fallait prendre la mesure de la force de cette représentation, qui fonctionne à l'insu³¹ de ses multiples acteurs, et, me semble-t-il, *débordé*³² le cadre théorique que peut fournir la

²⁹ Francis Imbert, *L'impossible métier de pédagogue*, op.cit, p. 88.

³⁰ Francis Imbert, op. cit, p. 87 et p. 88. Il s'appuie ici sur la pensée de C. Castoriadis (1975).

³¹ Cet « insu », ne relève pas seulement des inconscients individuels, ou même groupaux, mais *fonde* la société à tous les étages.

³² Dire que ce cadre théorique est débordé ne signifie pas qu'il perd sa pertinence. Il est plutôt convoqué à ses limites, à ses frontières, et donc à une possibilité de confrontation féconde avec une altérité théorique.

psychanalyse pour en répondre, même dans sa dimension institutionnelle et psychosociale clinique³³.

II.2 De la praxis comme théâtre d'une alliance conflictuelle entre psychanalyse et philosophie politique

Du discours comme pouvoir : Au cours du développement de ce travail de recherche, lorsque je commençai à remonter le *fil* des discours professionnels, c'est Foucault qui s'est alors révélé une aide précieuse, à travers sa conception *intermédiaire* du pouvoir, réfutant à la fois la conception de la liberté d'un sujet antérieur à sa constitution sociale, à l'état sauvage, et celle d'un pouvoir central, « *monstre froid* », réduit à la diffusion d'idéologies ou à des superstructures. En effet, mon travail d'analyse du dispositif de P.M.I, sous certains de ses aspects, rentrait en résonance avec l'idée qu'en matière de « *vérité du discours* », « *un règlement administratif pouvait être plus révélateur que le discours de la méthode*³⁴ ». Concernant le discours social sur la sexualité, Foucault dit : « *La question à résoudre ne doit pas être : (...) quelle loi a présidé à la fois à la régularité du comportement sexuel et à la conformité de ce qu'on en disait ? Mais : dans tel type de discours sur le sexe, dans telle forme d'extorsion de vérité qui apparaît historiquement et dans des lieux déterminés (autour du corps de l'enfant, à propos du sexe de la femme, à l'occasion des pratiques de restriction des naissances, etc.) quelles sont les relations de pouvoir les plus immédiates, les plus locales, qui sont à l'œuvre ? Comment rendent-elles possibles ces sortes de discours, et inversement comment ces discours leur servent-ils de support*³⁵ ? » Ce développement est tout aussi pertinent pour décrire la diffusion du discours sur la place de la mère auprès du jeune enfant, à travers diverses institutions, comme ici la P.M.I, à la fois locale, et reliée à l'appareil d'état par cette institution intermédiaire départementale qu'est le Conseil Général : « *le pouvoir vient d'en bas*³⁶ », « *immanent à des dispositifs institutionnels, coutumiers, didactiques, légaux*³⁷ ». Avec « *les lieux déterminés* », que sont les institutions de la petite enfance ou de la santé, apparaît également dans la proposition Foucauldienne la dimension *historiquement* située du

³³ Nous verrons plus loin comment je me situe face aux différentes définitions de la *représentation* que proposent divers courants de la psychosociologie (Chapitre 4 : Représentations, idéologies, imaginaires de la maternité, p. 293) À mon sens ceux qui se réfèrent à la pensée de Castoriadis insistent plus sur la dimension plurielle et créative de l'imaginaire social que sur sa dimension reproductrice, notamment à travers l'étude du discours des sujets et des petits groupes. Ici Foucault vient offrir un « contrepoids » qui permet de donner un cadre théorique à la force normative d'un discours social, qui refonde et irrigue en permanence les imaginaires individuels et collectifs dans les institutions.

³⁴ Paul Veyne, *Foucault, sa pensée, sa personne*, Albin Michel, 2008, p. 55. Paul Veyne se réfère ici à plusieurs passages de *Dits et écrits*, Gallimard, 1974.

³⁵ Michel Foucault, *La volonté de savoir. Histoire de la sexualité* 1, Gallimard, 1976, p. 121-129.

³⁶ Michel Foucault, op. cit.

³⁷ Paul Veyne, op. cit, p. 136.

discours qui traverse ces institutions. Là encore, dès le travail de Maîtrise, j'avais construit ma définition de l'institution, cet objet complexe,³⁸ dans ce rapport tendu, voire conflictuel, entre une conception psychanalytique, telle que René Kaës³⁹ la propose, et une conception philosophico-politique, qui actualise l'institution, donnant « *une forme incarnée et historique aux contradictions inhérentes à l'ordre symbolique humain*⁴⁰ ». Je tentai déjà « *d'articuler la dimension institutionnelle de la crèche, en tant que processus vivant, d'ouverture et de fermeture, d'innovation et de régression, à la pensée psychanalytique autour du bébé et du jeune enfant, et aux représentations sociales qui se sont développées en concomitance, depuis les années 50 jusqu'à aujourd'hui*⁴¹ ». La conception de Kaës⁴² ne me semblait pas suffisamment rendre justice à l'aliénation concrète que subissaient les auxiliaires de puériculture en crèche, en termes de déni de leur savoir en acte spécifique, d'assujettissement à des directives qui changeaient selon les époques ou/et les directions hiérarchiques, sans compter les injonctions paradoxales⁴³ qui leur étaient adressées; ni pouvoir rendre compte de la dimension historiquement et socialement située des conceptions de la fonction maternelle, qui s'incarne dans les institutions. C'est d'ailleurs au cours de ce premier travail de recherche qu'a émergé mon objet actuel, cristallisé de façon saisissante par la phrase passionnée et emblématique de cette directrice de crèche : « *Enfin, nous ne devons jamais oublier qu'un enfant n'est jamais mieux qu'avec sa mère !* ».

³⁸ « *L'institution est un cadre de pensée et d'action qui désigne une réalité dans laquelle une finalité sociale tend à l'effectuation à travers tout un ensemble de conflits de niveaux différents. À l'institution, alors, on peut rapporter des paroles, des gestes, des actes, des pensées, comme autant d'éléments de rapports sociaux de pouvoir incluant une dimension d'imaginaire social, et selon une perspective de fantasmatisation individuelle* ». Jacky Beillerot, *L'institution, textes français contemporains de base*, Université de Paris X Nanterre, p. 17.

³⁹ Le cadre symbolique de l'institution, se construit, pour Kaës, à la fois dans la référence à la loi symbolique garante des grands interdits, dans la tentation d'adhésivité à un cadre qui protège de l'archaïque, et dans la mise à l'écart de *l'irreprésentable*, qui se traduit par des mécanismes de refoulement, de déni ou d'identification projective (Kaës, 1987). La question se pose alors de relier cette vision – féconde en termes de clinique institutionnelle – avec la dimension historiquement et socialement instituée de ce que Kaës nomme l'irreprésentable, et surtout avec la question cruciale que pose cette dimension : de quel positionnement, de quelle légitimité scientifique allons-nous, en tant que chercheurs, théoriciens, définir cet irreprésentable, dans lequel *les autres* seraient pris ? Je reprendrai plus loin ce qui me semble une aporie, pour la psychanalyse, lorsqu'elle tenterait de se situer dans une position de surplomb susceptible de définir pour les autres un irreprésentable, alors qu'elle ne peut elle-même qu'y être prise, en tant que discipline incarnée dans une société historiquement, socialement, et politiquement située.

⁴⁰ Marie-Dominique Wilpert, *Auxiliaires de Puériculture, les oubliées du savoir ; quelques problèmes, analyses, et hypothèses de travail issus d'une pratique de formation en crèche collective*, Maîtrise en Sciences de l'Éducation, Université de Paris VIII St Denis, 2001, p. 9.

⁴¹ Marie-Dominique Wilpert, op.cit, p. 9.

⁴² Cette position critique ne m'empêche pas de me référer aussi à la pensée de ce psychanalyste et de ses continuateurs. Il a en effet tenté, de manière rigoureuse, de proposer une théorie psychanalytique des groupes et de l'institution, avec la force et les limites propres à cette discipline ; théorie pertinente, mais partielle.

⁴³ Comme celle qui consiste à leur demander de garantir la santé psychique de nourrissons sans s'attacher à eux.

Mon objet actuel s'est donc construit dans cette tension féconde entre la psychanalyse et d'autres disciplines, témoignant de l'inscription des significations inconscientes et de la loi symbolique dans un corps social complexe, issu d'une histoire toujours en mouvement, actualisé dans un discours qui répartit les savoirs et les pouvoirs légitimes par la voie des institutions.

Du discours comme savoir :

Par ailleurs ma démarche initiale de recherche prenait sa source dans un questionnement sur la construction et le développement *des savoirs éducatifs*, chez les professionnelles de la petite enfance et du travail social, dans les institutions ; et sur les effets de ces savoirs, organisés en pratiques qui ordonnent plus ou moins des rapports sociaux de pouvoir. Les représentations qui constituent mon objet de recherche actuel ne sont jamais déliées pour moi de leur rapport d'alliance ou de contre-pouvoir avec un *savoir légitime, qui ordonne des pratiques sociales*.

Comment définir un savoir en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge et l'éducation de très jeunes enfants, proféré par les différents acteurs sociaux concernés par cette mission ? Cette question s'était inscrite au cœur de ma propre clinique institutionnelle, et je pus notamment la développer et l'étayer à travers le séminaire universitaire « Savoirs et rapports au savoirs » de l'école doctorale de Paris X Nanterre.

Pour les praticien-ne-s, il s'agit d'un savoir en acte, souvent indissociable des pratiques qu'il engage ; nous écoutons des professionnel-le-s qui parlent de ce qu'elles-ils savent et de ce qu'elles-ils font sans séparer ces deux dimensions.

Pour les productrices de discours savants que nous allons évoquer, il s'agit d'une élaboration clinique ou théorique sur des pratiques, à partir d'une place différenciée et/ou distancée de ces pratiques directes.

Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre de ces catégories de savoir, « en acte » ou savants, nous nous permettons d'en proposer une première définition *commune* dans ces termes :

1. Il s'agit du savoir d'un sujet singulier et désirant, dont « *le social est la trame* », si nous reprenons l'expression de Jacqueline Barus-Michel⁴⁴, c'est-à-dire que sa subjectivité et son rapport au monde se sont construits dans une relation obligée avec une organisation sociale

⁴⁴ « *La psychologie sociale ne se réduit pas (...) à l'intrapsychique mais doit être entendue comme cet interpsychique où la part du fantasme, de l'histoire inconsciente du sujet, la réponse des autres, les représentations réciproques, les productions collectives et la dimension de la réalité interfèrent et sont à prendre également. Les autres et la réalité, dont la réalité sociale, sollicitent et façonnent les modes d'investissements psychiques de telle sorte que le sujet y trouve des partenaires des scènes où il peut jouer, répéter, réparer, innover, subir aussi, c'est selon... le sujet social est pris dans ces jeux là* ». Jacqueline Barus-Michel, *La trame sociale du sujet*, in la VIIIe journée d'études des psychologues de la Petite Enfance, ANAPSY p.e., 1996.

productrice de significations. Il articule cependant sa propre organisation symbolique, sa mise en sens personnelle, à cette relation qui lui a été imposée, inaugurée par « *la violence de l'interprétation* »⁴⁵ des adultes qui l'accueillent en ce monde. Nous postulons ici que cette organisation symbolique, qui ordonne le rapport à l'autre, et ceci dans une société donnée, est une forme de connaissance, de savoir qui est en permanence convoquée pour engager, supporter, ou comprendre la relation avec les autres. Elle est également caractérisée par des fondements en partie inconscients, qui instituent ces savoirs sur un mode d'évidence, non accessibles directement à une formulation susceptible de réflexivité. Ce que nous nommons l'éducation des enfants est en partie le véhicule de cette organisation symbolique progressive du sujet, hors de laquelle il ne pourrait survivre psychiquement.⁴⁶ « *L'individu n'est pas un fruit de la nature, (...) il est création et institution sociale* »⁴⁷. Cependant ce type de savoir est susceptible de mouvement, de créativité, moyennant des transformations du rapport à la norme et/ou des remaniements psychiques, qui sont liées aux processus foisonnants de la vie et de l'institution dynamique des sujets et de la société.

Ce savoir fondateur est intensément mobilisé quand des acteurs sont appelés, devenus adultes, à exercer eux-mêmes des fonctions éducatives, ou un discours à propos de ces fonctions. Cette dernière réflexion peut servir d'interface et d'introduction à un autre paramètre de savoir, que nous avons isolé dans cette perspective de recherche :

2. Il s'agit du savoir professionnel, qui s'initie en général au début de la vie adulte durant une formation initiale, puis se construit dans l'exercice d'une fonction, d'une pratique, ainsi que dans une articulation avec le savoir précédent.

3. Mais ce savoir est également référé à des corpus de connaissance légitimés par des communautés scientifiques diverses, qui constituent une troisième forme de savoir. En ce qui concerne les soins et l'éducation des jeunes enfants, nous pouvons mentionner par exemple la médecine et la psychanalyse, qui disposent d'un pouvoir de production de significations ordonnées en savoirs, organisant en partie les formations des professionnel(le)s et les pratiques éducatives dans les lieux d'accueil ordinaire des jeunes enfants.

Les producteurs et les diffuseurs de ces savoirs « scientifiques » sont eux-mêmes des professionnels, cependant nantis d'un savoir beaucoup plus visible et légitimé que les praticiens, et auquel ceux-ci sont, comme nous venons de le dire, référés. Cette allégeance des savoirs des praticien-ne-s à des disciplines scientifiques et universitaires, qui sont souvent d'un autre champ

⁴⁵ Cette expression fait référence au livre de Piera Aulagnier, *La violence de l'interprétation*, P.U.F, 1975.

⁴⁶ Voir à ce propos par exemple le sous-chapitre « La constitution de la réalité », in Cornélius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, 1975, p. 448-454.

⁴⁷ Cornélius Castoriadis, op. cit, p. 454.

que celui de l'éducation, a pour effet de repousser les savoirs en acte dans leur ombre, de les assigner à un statut mineur dans la hiérarchie de la production de connaissances. Les savoirs professionnels sont donc (mal ?) logés entre des représentations fondatrices des sujets, liées au sort des pulsions épistémophiliques précoces, et des élaborations théoriques en rupture épistémologique avec les pratiques.

Ces savoirs, bordés ici par une triple définition, sont articulés les uns aux autres selon des modalités que nous allons essayer de comprendre à travers l'écoute attentive et l'analyse de discours : soit tenus par des sujets singuliers, occupant des places professionnelles spécifiques dans le champ de l'accueil social des jeunes enfants (Chapitre 1 et 2); soit élaborés par un collectif institutionnel, sous une forme écrite.

Le premier savoir invoqué constitue, selon l'expression entendue dans un séminaire « son sous-sol archéologique », relié comme nous venons de l'amorcer « à une *pulsion épistémophilique précoce, un désir de savoir, créateur de questionnements, de fantasmes et d'un savoir « privé » (théories sexuelles infantiles). Ce désir de savoir devient rapport au savoir quand le sujet rencontre à l'école les savoirs communs que la société lui propose et lui impose et doit pour se les approprier se défaire de son attachement à ce « savoir privé » premier* ». ⁴⁸ En ce qui concerne la construction d'un savoir d'éducation des très jeunes enfants, je pense que la famille, elle-même reliée à un corps social producteur de significations, est le puissant vecteur d'une organisation et d'une intériorisation précoce de contenus psychiques diffusés en partie à travers l'éducation, d'autant plus si le sujet est resté majoritairement dans un cercle familial étroit durant sa prime enfance. L'école quant à elle ne peut entériner des remaniements d'un corpus qu'elle n'*enseigne* pas, cependant elle participe des orientations progressives qui féminisent radicalement les professions de la petite enfance. Ce sont donc pour une grande part des expériences sociales extra-scolaires, puis la formation professionnelle, initiale et continue, qui sont susceptibles de remanier un savoir aussi « préhistorique » que celui touchant aux relations primaires entre un enfant et son environnement. Le savoir et le rapport au savoir de ces professionnel-le-s (dont je fais partie) ne sont-ils pas constitués par l'édifice et l'articulation incertaine de ces couches successives d'apprentissage d'une relation au jeune enfant, dont la première constitue la racine profonde, en termes de construction psychique mais aussi d'intériorisation de normes sociales ?

Afin de donner un cadre théorique à ce savoir « racine », nous venons de citer la référence à la pensée de Cornélius Castoriadis ou à celle, dans sa filiation, de Jacqueline Barrus-Michel, qui

⁴⁸ Nicole Mosconi, « Rapport au savoir et division socio-sexuée des savoirs à l'école » in « Les filles », *La Lettre du G.R.A.P.E.*, érès, 2003.

s'appuient clairement sur le corpus psychanalytique, tout en faisant son analyse critique, justement du point de vue de la problématique de son articulation avec le social.⁴⁹

Cet étayage théorique, autorisant une définition des représentations et des savoirs à la frontière entre le sujet et le social, fut ensuite significativement relayé, et même *contrebalancé*, comme je l'ai formulé plus haut, par la conceptualisation Foucauldienne, qui permet de considérer les rapports entre savoirs et pouvoirs dans notre société, inscrits au cœur des institutions. Dans la même perspective le sociologue Gérard Neyrand, à travers son « *Bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance* »⁵⁰, a été un guide précieux pour la déclinaison richement documentée, puis la compréhension des déterminations socio-historiques et des trajectoires des disciplines scientifiques concernées par la petite enfance, dont la psychanalyse est, depuis les années 50, un des fleurons essentiels.

II.3 De la praxis comme lieu de jonction avec une épistémologie féministe

La représentation dont j'opère l'obstiné décryptage est un savoir sur l'éducation maternelle, sur la place des mères auprès de leurs enfants, émis par des professionnel-le-s qui sont aussi, très majoritairement, des femmes et/ou des mères, et exercent quotidiennement dans un rapport étroit avec des bébés...et leurs mères. Ma recherche ne pouvait, à un moment ou un autre, que croiser l'étude des rapports sociaux de sexe, et de l'histoire des femmes, et elle s'y est arrêtée de manière significative. Je tenterai donc, dans une autre partie de ce travail⁵¹, de situer cette recherche dans son double rapport à l'histoire de la maternité, et au positionnement complexe des féministes et des théoriciennes des rapports sociaux de sexe vis-à-vis de la maternité.

⁴⁹ Je pense également, toujours dans la même lignée, à Florence Giust-Desprairies, qui contribua au développement de ma pensée en termes d'une psychologie sociale clinique, particulièrement en ce qui concerne l'étude des imaginaires collectifs (un concept qui lui est original) au sein des institutions. Concernant la transmission intergénérationnelle de contenus psychiques liés à des positions sociales, nous pouvons aussi citer Vincent de Gaulejac, (*La névrose de classe*, Hommes et groupes, 1987). Au cours de ce travail de recherche je fus aussi *traversée* par le concept essentiel d'*habitus* de Pierre Bourdieu, qui fut une véritable tentative, du côté de la sociologie, de penser l'articulation entre l'individu et le social, en le définissant comme « *capacité infinie d'engendrer en toute liberté (contrôlée) des produits – pensées, perceptions, expressions, actions, – qui ont toujours pour limites les conditions historiquement et socialement situées de sa production ; la liberté conditionnée et conditionnelle qu'il assure est aussi éloignée d'une création d'imprévisible nouveauté que d'une simple reproduction mécanique des conditionnements initiaux* ». (Pierre Bourdieu, *le sens pratique*, Minuit, 1980). Le développement de ce concept par des disciples dissidents et créatifs, participants d'une sociologie plus clinique, conduit à des formulations comme celles de Bernard Lahire : « *Or les êtres sociaux ne se trouvent pas face aux structures sociales ou aux structures linguistiques mais ils se constituent en tant que tels à travers les formes que prennent leurs relations sociales. (...) Structures mentales et structures objectives sont deux appréhensions de la même réalité* » (Bernard Lahire, *Tableaux de famille : heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Seuil, 1995). Le concept d'*habitus* ne peut être défini comme une simple reproduction mécanique des conditionnements initiaux. Il témoigne d'une tentative sociologique de penser la subjectivation des membres d'une société.

⁵⁰ Gérard Neyrand, *L'enfant, la mère et la question du père, Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Éducation et formation, P.U.F., 2000.

⁵¹ Chapitre 4, p. 324.

Cette rencontre relativement tardive pour moi, avec les théories féministes⁵², a offert un ciment théorique à l'ensemble de mon travail, dans le sens où il m'a permis d'asseoir ma démonstration sur une épistémologie féministe, qui revendique clairement sa dimension politique. Je me référerai ici au chapitre « *épistémologies féministes* » du livre d'Elsa Dorlin⁵³. J'y retrouvai d'abord comme patrimoine commun les références à Foucault et à Guattari, qui constituaient déjà des étayages pour ma propre pensée. Ensuite ce texte me permit *aussi* de questionner la hiérarchie clairement établie, entre les théoriciens et les praticiens, quand il s'agit de produire du savoir. J'y trouvai donc une double assise théorique : en tant que praticienne faisant de la recherche, et en tant que féministe. Je m'en explique.

« Ces savoirs féministes ne produisent pas seulement un nouveau savoir sur les femmes, ils disqualifient à leur tour la « connaissance vraie », ils bouleversent l'économie du savoir lui-même et la distinction entre sujet et objet de connaissance ». Ils posent cette question : « *Quels types de savoir voulez-vous disqualifier du moment que vous vous dites être une science ? Quel sujet parlant, quel sujet discourant, quel sujet d'expérience et de savoir, voulez-vous minoriser du moment que vous vous dites : moi qui tiens ce discours, je tiens un discours scientifique et je suis un savant*⁵⁴ ? ». La division sexuée du travail vient interroger dans le même mouvement la division hiérarchisée entre théorie et pratique, que la praxis institutionnelle, ou l'épistémologie naissante des praticiens-chercheurs, se proposent de mettre à l'épreuve⁵⁵. Au regard de mon objet de recherche, ces deux divisions sont d'ailleurs liées, quand « *la division sexuelle du travail permet de comprendre l'absence d'outils conceptuels à même de problématiser, non seulement la distinction entre le public et le privé, mais aussi « l'évidence du quotidien », le « monde matériel ordinaire*⁵⁶ ». C'est en effet dans cette évidence du quotidien et ce monde

⁵² Je défendais depuis longtemps la revendication de l'accès égal des femmes au travail et au savoir, dont ma génération a incarné la tentative généralisée de réalisation. J'étais également frappée depuis le début de ma pratique professionnelle par le manque de considération politique et sociale – assortie de bas salaires – pour ces métiers de la petite enfance, définis comme « métiers de femmes », s'occupant d'affaires d'autres femmes, donc *mineurs*. Pour résumer les petits enfants étaient une « histoire de bonnes femmes », une histoire de mères qui s'arrangeaient entre elles, pour effectuer une mission qui leur restait assignée : prendre en charge les jeunes enfants. Mais je ne m'étais pas encore intéressée de près aux théories féministes, pour deux raisons : une méfiance pour la dimension d'exclusion extrémiste des hommes, propre au féminisme qui s'est développé à partir des années 70, et une réalité dont je tente ici, d'abord de comprendre les raisons, puis de contribuer modestement à combler le déficit : les féministes refusent de s'intéresser à la maternité, autrement que comme obstacle à l'émancipation des femmes. Ce n'est heureusement pas le cas des historiennes des femmes, (Kniebiehler, Cova), des philosophes (Fraisie), ni de psychologues engagées comme Sylviane Giampino (2000), que j'ai citée dans mes travaux antérieurs. Comme celle-ci, je suis arrivée à la question politique de la violence faite aux femmes et mères, par l'intermédiaire d'une clinique éducative dans les institutions de la petite enfance. Le cadre de cette recherche est l'éducation des jeunes enfants dans notre société, cadre qui se trouve traversé, enrichi, altéré par la question du genre ou des rapports sociaux de sexe.

⁵³ Elsa Dorlin, *Sexe, genre, et sexualités*, P.U.F, 2008.

⁵⁴ Elsa Dorlin, op. cit, p. 13 et p. 14.

⁵⁵ Cf. Marie-Pierre Mackiewicz, (dir.), *Praticien et chercheur, parcours dans le champ social*, L'Harmattan, 2001.

⁵⁶ Elsa Dorlin, op. cit, p. 17.

matériel ordinaire, que sont abandonnées les professionnelles, et même le champ entier de la petite enfance, dans une relation spéculaire avec ces mères qu'elles ne « remplacent » jamais assez bien. Dans ces institutions, pas ou peu de temps significatifs – et rémunérés – pour réfléchir, pour penser sa pratique, seulement du temps de présence quotidienne auprès des enfants. Et si l'une d'entre elles se retrouve au seuil du monde universitaire, et souhaite construire sa recherche à partir de sa pratique professionnelle, il lui faudra être solide pour résister à ceux et celles qui, porteur-euses d'un pouvoir légitime à l'université, lui diront que sa démarche n'est pas « scientifique », qu'il lui faut prendre du recul, travailler à partir d'entretiens, ou même déplacer son champ de recherche⁵⁷. Non, décidément, l'évidence du quotidien dans les institutions de la petite enfance ou du travail social, c'est-à-dire en grande partie le lot des femmes, on ne peut rien en faire de scientifique !?

Le projet épistémologique féministe prend donc une importance cruciale, lorsqu'il « *contribue à la reformulation, voire à la refondation du concept même d'objectivité scientifique* »⁵⁸. La philosophe Sandra Harding a élaboré un nouveau concept d'objectivité, qu'elle appelle l'« objectivité forte ». Tout d'abord « *elle implique que les positionnements politiques des scientifiques doivent être conscients et explicites quant à leur caractère historiquement et socialement situés* ». Ensuite elle « *fonde l'objectivité scientifique sur une définition de la démocratie, réellement anti-sexiste et anti-raciste, considérant que le fonctionnement routinier de la science repose sur un statu quo maintenu par une élite, sur « une matrice de privilèges » de classe, de genre et de race* »⁵⁹.

Ma propre démarche de recherche tente de se fonder à la fois sur son caractère situé et sur un positionnement démocratique, à la fois envers les femmes, mais aussi envers les enfants et les membres de la société les plus pauvres. Elle est aussi issue de l'exercice successif de deux pratiques professionnelles dans le champ de la petite enfance, éducatrice puis formatrice, majoritairement exercées par des femmes, qui s'adressent à d'autres femmes. Elle tente de transformer en objet de pensée le mépris et l'oppression qui pèsent sur ces métiers « féminins » : sur le plan de la réalité concrète de leur exercice, mais aussi par le biais de l'intériorisation de cette oppression, qui a pour effet de dresser les femmes les unes contre les autres, les professionnelles contre les mères, les professionnelles nanties de qualifications contre

⁵⁷ J'ai assisté moi-même à ce type d'injonction, dans le cadre d'un séminaire sur la petite enfance, tenu par des femmes universitaires. L'une d'entre elles tentait de convaincre – assez autoritairement – une jeune médecin de P.M.I d'abandonner l'idée de faire sa thèse à partir de l'exercice de sa fonction. Tous les arguments habituels y étaient : trop d'implication, manque d'objectivité, difficulté de recueillir un matériel utilisable... Mais en quoi le fait de recueillir un matériel déconnecté de notre pratique garantit-il en soi une *objectivité* ? Et surtout, que signifie l'objectivité, en Sciences Humaines ? Nous voyons également dans cet exemple que des femmes occupant des places à l'université qui leur confèrent du pouvoir, peuvent reproduire cette division hiérarchisée relevant d'un système patriarcal et élitiste, sans du tout s'en rendre compte.

⁵⁸ Elsa Dorlin, op. cit, p. 25

⁵⁹ Op. cit, p. 29

celles qui n'en ont pas, ou moins. Pour cela, elle part de « *la perspective de vie des femmes* » et d'un principe de « *réflexivité* » (*processus d'objectivation du sujet connaissant*)⁶⁰ ». En mettant en lumière, au sein de ces institutions, une représentation ordonnatrice des rapports sociaux de sexe dans notre société, elle tente de contribuer à l'émergence d'une théorisation de l'éducation des jeunes enfants qui prenne en compte dans un même mouvement, la santé psychique de ces enfants *et* le principe démocratique d'égalité entre les hommes et les femmes, entre les différents membres de la société. Cette démarche de recherche est issue d'un sujet qui a cessé de s'excuser : d'être une femme, d'être issue d'un milieu populaire, d'être une praticienne de l'éducation des jeunes enfants, puis de la formation.

L'enjeu de cette recherche est d'articuler le positionnement que je viens de décrire avec cet autre outil théorique majeur que j'utilise, à savoir la psychanalyse. En effet l'épistémologie féministe telle que la présente Elsa Dorlin ne prend pas en compte la dimension freudienne de l'Inconscient, et même elle a quelques comptes à régler avec elle, à juste titre, d'ailleurs.

II.4 Pour une éthique de la psychanalyse dans le champ social.

Il est clair pour moi que j'assume ma référence à la théorie psychanalytique⁶¹, quant à sa conception de la vie psychique d'un sujet, marqué par la construction de liens psychiques fondamentaux, et des épreuves successives de différenciation ; la création de l'espace potentiel (Winnicott, 1971), l'accès progressif à la fonction symbolique langagière, à travers les castrations symboligènes (Dolto, 1984) autorisent la mise en forme psychique de ces étapes, constituent l'atelier de construction du sujet singulier, du nouage entre corps et psyché⁶². Cependant cette différenciation s'opère à travers des rites socialement inscrits, qui préexistent aux parents et à l'enfant, et permettent aux parents d'inscrire leur enfant dans sa filiation et de faire fonctionner des opérateurs de séparation psychique nécessaires à la constitution de l'enfant comme sujet différencié de ses parents, de son environnement. C'est la dimension de ces rites sociaux qui me permet de passer ou plutôt de pousser la frontière de la théorie psychanalytique, pour me pencher sur l'environnement social où se déroulent ces rites et cette présentation de l'enfant à l'environnement, puis sa prise en charge progressive par des acteurs qui ne sont pas sa

⁶⁰ Sandra Harding, *Whose Science ? Whose Knowledge ?*, 1991, cité et traduit par Maria Puig de la bellacasa, « *Think we must* », *Politiques féministes et construction des savoirs* », thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, Faculté de philosophie et lettres, 2004.

⁶¹ Je l'assume aussi en rapport avec mon propre parcours analytique, qui fut une source de libération et d'ouverture psychique.

⁶² Cliniciens auprès des bébés, Winnicott et Dolto ont été tous deux attentifs à la question cruciale du nouage entre le corps et la psyché, au processus de continuité entre eux. Winnicott a insisté sur la protection du corps et des émotions primitives, comme support de toute vie symbolique. Dolto a mis l'accent sur la fonction symbolique langagière, permettant l'élaboration de l'image du corps, étape indispensable vers le langage. Il s'agit aujourd'hui, plutôt que les opposer à travers des guerres d'école, de chercher le nouage possible de ces deux approches, dont l'une privilégie le « care » comme activité hautement symbolique, et l'autre, une structuration par le langage.

mère, ou son père. En effet, la psychanalyse ne s'est pas beaucoup intéressée jusqu'à ce jour à ce qui se jouait psychiquement pour les enfants dans cet environnement ordinaire là, qui, parfois insensiblement, passe de la famille à un lieu social, et, surtout, à ce qui se passe si cet environnement-là vient à manquer, pour l'enfant et pour sa famille. Mais pour comprendre ce désintérêt, il nous faut le penser en le replaçant dans le cadre d'un évitement plus profond de la psychanalyse avec la dimension socialement et historiquement située de ce que nous nommons la psyché individuelle.

Dans son rapport à la fois de dette mais aussi de critique de la psychanalyse, Félix Guattari déclare : *« Ce qui me paraissait urgent en somme, c'était de ressaisir ce qu'il y avait de meilleur dans Freud et dans Marx, à savoir que les formations subjectives ne coïncidaient pas, ne pouvaient pas, ne devaient pas coïncider avec une « découpe » individuelle. La subjectivité s'instaurait au minimum, dans un rapport complexe à l'autre, à l'alter ego, au père et à la mère, à la famille, aux rapports de castes, aux luttes des classes, bref à tous les niveaux d'interaction sociale. Toutes choses qui ont été plus ou moins reprises par Lacan, avec son décentrement de l'inconscient sur le langage, mais qui furent malheureusement assorties d'une retombée dans des universaux, des « mathèmes » structuraux qui firent rentrer par la fenêtre des fantasmes théoriques cette individuation subjective qu'on avait chassée par la porte de la pratique analytique⁶³ ».*

Cette longue citation me fournit l'étayage de ma propre critique de la psychanalyse, ou plutôt de l'énonciation de ses limites⁶⁴, démarche qui n'a jamais été le point fort de cette discipline.

En effet ce rabattement lacanien sur la fonction symbolique énoncée par l'Autre du langage est en partie problématique, parce qu'il empêche qu'émerge véritablement la question de l'historicité et des conditions sociales et culturelles d'apparition de cette fonction, de construction de cet Autre. Il la constitue comme absolu, enfermant la psychanalyse elle-même dans cet absolu, vierge de tout contact avec l'histoire et la dimension sociale et politique d'une société donnée. Il confie alors la définition de cette fonction à une psychanalyse qui serait d'une part déliée de son inscription socio-historique, et d'autre part garante d'une fonction symbolique incarnée par la figure du Père. Ce double tour de clef a malheureusement pour effet de

⁶³ Félix Guattari, in Jean Oury, Félix Guattari, François Tosquelles, *Pratique de l'institutionnel et politique*, Matrice éditions, 1985, p. 50.

⁶⁴ La psychanalyse freudienne, en tant que discipline de l'Inconscient, issue d'une théorisation d'une pratique clinique spécifique, contient une charge de subversion tout-à-fait fondamentale, et absolument actuelle. Sa conception du psychisme constitue un rempart contre les injonctions symboliques et les tentatives de maîtrise de l'altérité, une ouverture à un rapport profondément éthique à cette altérité. Mais elle peut elle-même devenir une figure de l'oppression si elle se représente comme la gardienne d'un ordre transcendant, qui réduirait à rien la dimension située et hiérarchisée de cet ordre, où elle-même occupe une certaine place, qui doit être repérée. Elle peut aussi se méprendre sur l'origine des opérateurs symboliques qui permettent l'humanisation, en les situant dans la famille, ou dans un espace psychique transcendant, alors qu'ils se situent au cœur de la société elle-même, à travers des rituels et des institutions concrètes.

discréditer la psychanalyse aux yeux des épistémologues qui cherchent justement à fonder la science sur une reconnaissance de son caractère historiquement et socialement situé. Ensuite il est l'objet de vives critiques des théories féministes, qui dénoncent le concept de fonction symbolique *paternelle*, ou du *Nom-du-père*, comme la plus pure expression du pouvoir patriarcal. Il est aussi l'objet de critiques internes à la psychanalyse, mais ces critiques ne créent pas encore, me semble-t-il, un débat collectif majeur et significatif, susceptible de fournir de véritables nouveaux éléments d'armature théorique à cette discipline.

Comme je l'ai amorcé plus haut, mes fonctions professionnelles successives et mon travail de recherche m'ont poussé à considérer cet espace spécifique où des enfants évoluent et se construisent hors de leur famille, dans la communauté sociale, même si leurs parents restent présents. Je pose que cet espace se distingue de l'espace familial, s'il n'est pas renvoyé à une pauvre doublure d'une présence maternelle « manquante », ou encore confondu avec la figure du père. Et c'est dans l'aller et retour permanent entre l'espace familial et l'espace social que l'enfant accède à la fonction symbolique. Celle-ci n'est pas garantie par le père, mais par la société humaine où cet enfant est inscrit. Les troubles des jeunes enfants peuvent alors être entendus comme dysfonctionnement de cette circulation à la fois réelle et symbolique entre une famille et une société toutes deux situées, et non comme problèmes purement « intrafamiliaux », ou témoignant d'un dysfonctionnement d'une loi symbolique universelle, déliée de son inscription socio-historique.

En plaçant la fonction symbolique du côté du père, et du Langage, la théorie lacanienne se trouve effectivement en risque de basculer dans l'abstraction,⁶⁵ et de délaisser la communauté réelle, socialement et historiquement inscrite, qui accueille et éduque ordinairement les enfants. Elle risque de la délaisser dans sa fonction structurante et humanisante, mais aussi dans sa dimension violente, porteuse d'un ordre injuste et inégalitaire, ici et maintenant. Finalement cette théorie ne permet pas d'articuler, quant à la construction psychique d'un enfant, le rapport qu'il établit avec sa famille et celui qu'il établit avec un agencement social situé, dont sa famille, si elle en est également une des composantes, ne peut rendre compte totalement.

La psychanalyse anglaise, dans son attention aux processus d'accès à la vie symbolique depuis les débuts de la vie, bien avant la venue du langage, peut rendre compte avec une très grande richesse théorique et clinique de la vie psychique des très jeunes enfants⁶⁶. Mais elle est très centrée sur la figure de la mère, qui semble constituer à elle seule « *l'environnement* » du bébé,

⁶⁵ En privilégiant l'accès à la fonction symbolique langagière, Lacan se détourne de la question du nouage entre les affects éprouvés dans le corps, et la psyché, particulièrement au début de la vie. Comme je l'ai déjà évoqué en note, Dolto a contrebalancé cette tendance en proposant le concept spécifique d'image du corps, ce qui ne la délie pas toutefois de son appartenance théorique lacanienne. Je reviendrai plus loin sur le problème que pose la conception lacanienne de l'imaginaire, ce dernier consistant justement à mon sens une passerelle féconde entre les éprouvés du corps et la fonction symbolique langagière.

⁶⁶ Elle est aussi précieuse pour la genèse et l'approche clinique de la psychose infantile.

ou alors c'est l'environnement qui est considéré comme une extension de la mère. La communauté sociale n'y apparaît pas non plus comme une instance significative, dans la construction psychique de l'enfant⁶⁷. Nous nous trouvons donc face à deux courants psychanalytiques qui ne s'intéressent pas à la construction du jeune enfant en société, leur différence se situant ici dans le fait que l'un privilégie la figure du père, porteur de la fonction symbolique, et l'autre, celle de la mère, porteuse de l'intégrité psychique d'un tout petit absolument dépendant⁶⁸. Dans ces configurations, comment ce père et cette mère pourraient-ils être sérieusement interrogés vis-à-vis d'une construction sociale genrée, de leurs fonctions respectives ? Et comment le fonctionnement social contemporain, situé, dans un rapport hiérarchisé de culture, de classe et de genre, pourrait-il être perçu comme producteur central de signification ou de déliaison, quant à la construction psychique des sujets⁶⁹ ?

Il existe cependant aujourd'hui une approche psychanalytique lacanienne de la Société. Cette approche critique un fonctionnement social actuel réglé sur la jouissance infinie, déniait les limites humaines en termes de différence des sexes, de différence des générations, et d'acceptation de la condition de mortel⁷⁰. Elle comporte certains éléments d'une réelle pertinence, précieux pour comprendre le défi posé, en termes de construction de sens, à une société qui ne se soutient plus, justement d'un ordre symbolique transcendant *révélé*. Mais elle semble rester imperméable aux différences de culture, de genre, et de classe, qui changent profondément le rapport des différents sujets à cette apologie de la jouissance. Celle-ci est en fait un élément de l'idéologie dominante de la société capitaliste, qui masque non seulement des inégalités sociales profondes quant à l'accès possible aux biens réels et symboliques, mais se

⁶⁷ André Green a reconnu, à l'occasion des débats déclenchés par *L'anti-Œdipe*, « la difficulté, dans la tradition freudienne, à penser l'articulation entre les structures individuelles et les structures sociales ». François Dosse, Gilles Deleuze Félix Guattari, *Biographie croisée*, La découverte, 2007, p. 254.

⁶⁸ Nous pouvons aussi ajouter, concernant la structuration de la psyché, d'un côté le primat accordé au signifiant, de l'autre l'importance donnée aux pulsions et aux affects. Nous retrouvons ici la division traditionnelle sexuée : la pensée pour les hommes-pères, les affects pour les femmes-mères. Pouvons-nous penser une théorie de la liaison vivifiante entre corps et psyché, produisant le sujet créateur d'images et de significations, qui ne se traduise pas de manière genrée ? Le quatrième de couverture d'une réédition récente du livre du psychanalyste Didier Dumas, (*Sans père et sans parole, la place du père dans l'équilibre de l'enfant*, Hachette-Littératures, 2009), ouvrage qui contient par ailleurs des éléments pertinents, comporte cette phrase : « Si le rôle de la mère est de porter l'enfant dans son corps, celui du père est de le porter dans ses pensées et ses désirs. » Je pense qu'il n'est pas utile de rajouter de commentaire.

⁶⁹ Winnicott – qui constitue par ailleurs pour moi une référence fondamentale sur le plan théorique – a produit par exemple des écrits sur les adolescents asociaux de classes défavorisées, en rapportant leurs difficultés uniquement à des carences affectives familiales, effaçant ainsi la dimension de la violence sociale subie par ces adolescents et leurs familles. Voir D.W. Winnicott, « Importance du diagnostic en matière d'éducation », in *L'enfant et le monde extérieur*, Payot, 1972.

⁷⁰ Voir par exemple Jean-Pierre Lebrun, *Un monde sans limite, essai pour une clinique psychanalytique du social*, érès, 1997 ; Charles Melman, Jean-Pierre Lebrun, *L'homme sans gravité. Jouir à tout prix*, Denoël, 2002.

trouve également en risque de minimiser des composantes réelles et vécues de la vie sociale⁷¹, qui ne sont pas seulement de l'ordre de la consommation infinie des biens associée à un déni de la mort. En restant focalisés sur cette dimension de la jouissance, ces penseurs référés à la pensée lacanienne prennent le risque de ne pas prêter suffisamment attention à d'autres ressorts actuels de fabrication du lien social, qui se constituent dès la prime enfance, qui sont socialement et culturellement diversifiés, et ne sont pas répartis également entre les citoyens⁷² ; ensuite ils continuent de référer la dimension symbolique, susceptible de barrer la jouissance, à la fonction paternelle, renvoyant par la même occasion les mères à la partie archaïque de la psyché, dominée par ce règne de la jouissance⁷³. Nous entendons là un refrain que nous reconnaissons bien sous son déguisement théorique, à savoir la confiscation de la capacité de pensée des femmes, qui justifie ensuite la confiscation du pouvoir. Les théories lacaniennes ne semblent pas déprises d'une dimension d'aliénation à un système patriarcal, refondé depuis la révolution française sur une séparation entre le public, sphère masculine, et le privé, milieu étroit assigné aux femmes. Le recouvrement permanent d'une problématique sociale et politique, par un vocabulaire centré sur le développement psychique des enfants et la parentalité – père, mère – entretient la confusion d'identité entre la fonction paternelle et la fonction symbolique garante d'une société humaine, et achève de masquer la dimension politique de la répartition sexuée des rôles dans la famille ou dans la sphère sociale, qui définit le patriarcat. En effet, dans ce système, l'homme domine la sphère sociale et la sphère privée, par l'emprise sur la totalité du capital symbolique : savoir et pouvoir. La fonction symbolique paternelle peut être aussi⁷⁴ le nom caché du pouvoir patriarcal. La confusion d'identité entre la sphère familiale et la sphère sociale est d'ailleurs un élément majeur de certaines apories psychanalytiques actuelles. Il n'est pas possible de rabattre le fonctionnement social sur le fonctionnement familial, et surtout de l'y aliéner. En forçant le trait, les citoyens s'y retrouvent dans une position infantile,

⁷¹ Il faut également reconnaître à Françoise Dolto sa reconnaissance des institutions sociales comme productrices de rites de séparation et de lien social pour les familles, notamment à travers la création des Maisons Vertes. J'y reviendrai plusieurs fois au cours de ce travail.

⁷² Je développe ces questions dans l'analyse du dispositif partenarial de la P.M.I. Chapitre 3, p. 205.

⁷³ Cette posture produit aussi des dichotomies simplistes entre des pères porteurs d'autorité (la vraie), et des mères laxistes, adeptes de la régression généralisée. Elle efface ainsi le débat réel qui se pose aujourd'hui quant à la définition et la forme que peut prendre l'autorité *des deux parents* vis-à-vis des enfants dans notre société démocratique, ce qui ne dénie pas la différence entre ces deux parents. Car cette autorité ne peut plus se définir comme pouvoir hiérarchisé, au nom d'une suprématie adulte, fondant ensemble la figure du roi et celle du père. Elle doit se penser comme support d'humanisation pour un enfant, qui, en tant que sujet, est l'égal de ses parents.

⁷⁴ Je dis : « aussi », car elle n'est pas seulement cela. Elle prend sens dans la triangulation du rapport entre l'enfant et ses deux parents, qui renoncent l'un et l'autre à une possession de leur tout-petit comme objet dont ils peuvent user à leur jouissance, que ce soit pour l'ingérer ou le rejeter. Le père y joue sa partition propre au début de la vie, en invitant le bébé à se déprendre de cette mère qui fut sa première enveloppe, l'aidant à accéder à une autre mère, celle d'un enfant qui grandit. Cependant l'interdit de possession incestueuse ou de nuisance envers l'enfant est signifié aux deux parents, par la société où ils vivent, et non par le père.

devant intégrer la loi du Père, et fuir les appâts d'une mère jouisseuse ! Un chemin théorique inversé me semble à construire : comprendre la subjectivation/socialisation d'un être humain dans la dimension située de notre société, en percevant sa famille comme un élément **social** fondamental de ce processus, parce qu'elle constitue le support de la survie même, puis du développement psychique d'un sujet qui est d'abord « *absolument dépendant* ».

Mais c'est aussi pourquoi la psychanalyse est un outil précieux, et central, dans cette amorce de filet théorique que je tends, pour comprendre le fonctionnement concret d'une représentation fondatrice de notre société. Car il ne me semble pas possible de nier non plus que nous avons intériorisé profondément l'organisation symbolique hiérarchisée du socius où nous avons initié notre vie, qu'elle s'est imprimée en nous sur un mode affectif et pratique, dans un rapport de dépendance profonde avec notre famille, qui engageait initialement, avant même notre capacité de développement et d'identification, notre survie psychique. Si, comme le dit justement Gérard Mendel, « *la société n'est pas une famille*⁷⁵ », cette dernière est le relais fondamental de la transmission de cette organisation, parce qu'elle place les sujets sur cet échiquier, à une place précise, depuis l'aube de leur vie, bien avant qu'ils puissent en répondre. La négation de cette aliénation, en partie inconsciente, des enfants à leur famille, conduit aussi sûrement à des impasses théoriques et politiques, que le familialisme psychologisant, ou paré socialement du « *Nom-du-Père* ». En effet elle maintient plusieurs illusions tenaces, par exemple, qu'il nous suffirait d'informer les gens de leur aliénation pour qu'ils décident d'en sortir, ou que nous aurions ce pouvoir exorbitant qui consisterait à nous excepter totalement des processus d'aliénation idéologique, sous le motif que nous en avons conscience, et, à ce titre, imposer autoritairement aux autres notre point de vue.

Entre ces différents écueils, nous devons naviguer, évitant précisément de « *jeter le bébé avec l'eau du bain* ». Aujourd'hui il est nécessaire de resituer l'essor de la psychopathologie freudienne dans son rapport avec la société bourgeoise du 19^{ème} siècle où elle a pris naissance ; une société où les femmes étaient assignées – enfermées – au foyer, et non destinées aux affaires publiques, ou scientifiques. Les hommes peuvent-ils essayer de s'imaginer l'organisation de leur psyché, s'ils avaient été maintenus dans un état où ils ne pouvaient disposer, ni de leur corps, ni de leur vie, où ils étaient interdits de l'accès au savoir, et au pouvoir au sein de l'organisation sociale? La société bourgeoise de Vienne ou d'ailleurs avait construit un modèle qui ne remettait pas en question la domination masculine, même si elle contribua, par le biais de l'éducation, cet os jeté aux femmes pour leur conférer un semblant de dignité sociale, à ce qu'elles s'emparent de cet os comme un outil pour penser, et même

⁷⁵Gérard Mendel, *La société n'est pas une famille*, La Découverte, 1992. Ce livre fit partie des premières références qui m'aidèrent à questionner la psychanalyse dans son rapport avec les institutions, et à construire une pratique clinique qui prenne en compte, pour une dynamique de changement, la dimension institutionnelle et politique des pratiques professionnelles auprès des enfants.

pénétrer dans l'espace public. Il est nécessaire aujourd'hui de mettre en rapport les pathologies maternelles incestueuses, décrites et construites par la psychanalyse, et l'état chronique de privation symbolique que subissaient les « femmes au foyer », interdites d'accès au statut de sujet social. Si l'histoire du 20^{ème} siècle a permis d'initier le long chemin vers l'émancipation, elle a charrié aussi toutes ces vies tronquées, qui, manquant de vivre(s), se nourrissaient... de leurs enfants. Enfant de l'une d'entre elles, je viens témoigner aujourd'hui à décharge, pour lui restituer, même à titre posthume, son aspiration à être un sujet désirant ; son CRI.

La psychanalyse est née dans un milieu bourgeois qui occupait une position sociale dominante en termes d'imposition des valeurs, des représentations, des normes. Elle s'est majoritairement développée, particulièrement *sur le plan théorique*, et jusqu'à aujourd'hui, dans ce milieu, et cette donnée doit être prise en compte pour comprendre la forme d'aveuglement qui la frappe souvent dès qu'il s'agit d'interroger le psychisme dans son rapport avec une société différenciée⁷⁶ et hiérarchisée, en termes de genre, de classe, ou d'appartenance culturelle spécifique. Elevés au lait des représentations dominantes, certains théoriciens de la psychanalyse semblent confondre ces représentations avec une norme ou une fonction symbolique universelle. J'ai dit plus haut que des psychanalystes, travaillant dans un rapport avec la petite enfance, semblaient considérer comme une norme acquise pour tout le monde que les femmes travaillent, et que leurs enfants soient confiés à des tiers. Ils prennent alors pour une norme universelle une représentation qui est aujourd'hui dominante dans leur milieu, masquant dans le même mouvement que c'est leur milieu qui décide de ce qui est « universel » ; et que, il y a quelques décennies, cet universalisme avait mis les femmes bourgeoises à la maison, et chargé leurs bras – leur psyché – avec des nourrissons, au cas où elles auraient voulu s'en servir pour d'autres usages ; et enfin, que des femmes d'autres milieux, vivent et subissent aujourd'hui la matérialité, la charge concrète de cette représentation normative que leur propre milieu a cessé de valider, du moins en partie.

Il faut ajouter à la décharge de la psychanalyse qu'elle a dû employer toute son énergie dans d'autres luttes, au sein même de la classe dominante dont elle faisait néanmoins partie ; qu'elle demeure une science fragile et dominée, dès qu'elle sort de son champ disciplinaire ou des champs qu'elle a en partie annexés. Cependant elle ne doit pas faire l'économie d'une réflexion sur sa place, dès lors qu'elle investit d'autres champs que le sien, comme l'éducation des enfants ou le travail social. Elle n'a pas en effet à *annexer* ces champs à sa propre théorisation, construite dans un rapport à la cure, et à une dynamique de réflexion psychopathologique. En tant que théorie de la psyché, elle doit pouvoir se positionner comme interlocutrice, dans un

⁷⁶ Et non seulement différenciée en termes de *différence des sexes* – concept aujourd'hui questionné dans son rapport à des normes sociales contestables – et des générations. De plus, l'ordre de la différence interroge, lorsqu'il se confond instantanément avec une hiérarchisation.

champ qui n'est pas le sien, et entendre la dynamique de la pratique et des problématiques propres que ce champ produit. Elle doit pouvoir se mettre au service de praxis institutionnelles⁷⁷, comme un outil précieux, utile à une dynamique sociale et politique complexe, qui la comprend, mais aussi la dépasse. En ce sens, elle doit aussi éviter d'entériner la domination des praticien-ne-s par des théories qui viennent d'un autre champ, et leur imposent des expertises, fussent-elles psychanalytiques, qui sont désarticulées des pratiques institutionnelles et du contexte situé de leur exercice. Fondée et perpétuée elle-même dans une praxis⁷⁸, à partir de la clinique du divan, la discipline psychanalytique doit reconnaître aux praticiens du social l'espace de leur propre conceptualisation, et soutenir cet espace, au sein des institutions. Elle doit construire et énoncer une éthique de son intervention dans le champ social⁷⁹. Des psychologues psychanalystes qui tentent aujourd'hui d'articuler le corpus psychanalytique avec une pensée socio-historiquement située de l'institution⁸⁰ ouvrent des voies dans cette direction. Mais ils ne semblent pas disposer aujourd'hui d'un étayage théorique suffisant pour les développer et les faire reconnaître comme des pratiques institutantes, ouvrant de nouvelles voies, potentiellement porteuses de bouleversements épistémologiques et politiques.

Par ailleurs l'inscription de la psychanalyse dans une société issue d'une histoire politique et s'inscrivant dans un processus sans fin connue me semble poser une question *théorique* majeure à cette discipline : quelle place prend le socius, à la fois en tant que réalité incarnée par des acteurs sociaux, et en tant que contenu psychique intériorisé par la famille d'un enfant et par ces

⁷⁷ Les tentatives des théoriciens de l'institution, référés à la psychanalyse, comme Kaës, constituent des matériaux de « passerelle » possibles entre théorie du sujet et théorie du social. Mais elles n'articulent pas à leurs conceptualisations la dimension politique située de l'institution, et ses effets.

⁷⁸ Ses détracteurs ne se privent d'ailleurs pas de vouloir délégitimer scientifiquement la psychanalyse, à ce titre, qu'elle s'est fondée à partir d'une pratique clinique engageant des sujets, et non d'un dispositif expérimental.

⁷⁹ Cette réflexion est valable pour toute autre discipline en Sciences Humaines, convoquée comme référence dans les institutions.

⁸⁰ Je pense par exemple à Denis Mellier, psychologue en crèche, qui a resitué le rapport entre l'organisation symbolique de la crèche et son histoire institutionnelle, et proposé à partir de ces analyses une véritable redéfinition du cadre symbolique de la crèche : instituant ainsi un rapport de triangulation entre des sujets qui occupent des places différenciées et reconnues : l'enfant, les parents, les professionnel-le-s. Par ailleurs il a contribué à élaborer une praxis de l'institution crèche, notamment en théorisant la fonction contenante institutionnelle, incarnée par « l'appareil psychique de l'équipe ». Ce travail permet à la fois de pointer la vulnérabilité psychique des tout-petits, et la compétence requise pour leur offrir un accueil sécurisant, ceci dans une perpétuelle articulation entre la crèche et la famille de l'enfant. Cependant cette praxis se réfère uniquement à la théorie psychanalytique. Denis Mellier, *L'inconscient à la crèche, dynamique des équipes et accueil des bébés*, E.S.F, 2000. Voir également Sylviane Giampino, *Les mères qui travaillent sont-elles coupables ?*, Albin Michel, 2000. Cette psychologue-psychanalyste fut pionnière dans le rapport qu'elle établit entre le psychisme des mères et les rapports sociaux de sexe. Quant à la dimension clinique institutionnelle, nous citerons également le livre d'Ignacio Gárate-Martinez, – *L'institution autrement, pour une clinique du travail social* », érès, 2003 – qui replace le cadre institutionnel au centre de la recherche en travail social, et par ailleurs propose un début de réflexion sur le positionnement éthique de la psychanalyse dans le champ social : « *La clinique du travail social, c'est l'institution* ».

mêmes acteurs, dans la construction psychique de cet enfant ? Comment définir ce nouage, entre famille et société, qui *construit du sujet*, sinon en le mettant en rapport avec les rencontres réelles et significatives que font les enfants et leurs familles avec des tiers représentatifs de notre société humaine, aujourd'hui ?

III. Choix et dynamique du plan du travail

Nous allons maintenant rentrer dans le contenu de ce travail de recherche. J'ai gardé, en termes de progression, la dynamique qui a présidé à la mise à jour, puis à l'analyse d'une lutte de représentations autour de la place de la mère, présente à divers niveaux non seulement dans le secteur des modes d'accueil ordinaires de la la petite enfance, mais également dans celui du travail social. Ce travail comprend donc quatre chapitres successifs :

Chapitre I : Cliniques. Je proposerai tout d'abord, dans une perspective institutionnelle clinique, l'analyse d'interactions saisies « sur le vif » dans différents groupes de travail, issues de séquences de formations ou d'analyse des pratiques, que j'animais en tant que formatrice, dans des institutions diverses : crèche collective communale, crèche hospitalière, crèche familiale.

Chapitre II : Tribunes. Ensuite l'analyse de trois conférences, tenues par des professionnelles référées au corpus psychanalytique, a pour objet de mettre en lumière le rapport entre les énonciations institutionnelles précédentes, et un discours organisé, constitué comme un savoir ayant une forme de légitimité dans le secteur de la petite enfance.

Chapitre III : Dispositif. Je restituerai en dernier lieu l'analyse d'un dispositif partenarial entre une Protection Maternelle et Infantile, dépendant du Conseil Général, et des modes d'accueil ordinaire de la Petite Enfance. Ce travail tente de montrer la force d'un discours intermédiaire, qui s'incarne en termes d'organisation politico-institutionnelle du champ médico-social et du travail social. Il restitue aussi la tentative d'une praxis innovante, aux prises avec ce discours qui la fonde.

Chapitre IV : Représentations, idéologies, imaginaires de la maternité. Dans ce dernier chapitre je proposerai d'abord de mettre en rapport des *conceptualisations plurielles de la représentation*, telles qu'elles sont proposées et développées par la psychosociologie, avec les représentations que j'ai mises en lumière à partir d'une clinique de l'institution. C'est la raison

pour laquelle j'ai choisi de mettre ce chapitre à la fin de mon travail, car la réflexion conceptuelle que j'y propose se construit dans un nouage avec mes résultats, issus d'une praxis institutionnelle. Le concept de représentation y est lui-même mis en rapport avec d'autres formations conceptuelles, comme le Sujet, l'Idéologie, l'Imaginaire, le Savoir scientifique. Cette dynamique de rencontre entre praxis et théorie me permet de procéder à une reconnaissance d'affiliation théorique avec certaines conceptualisations de la représentation ; à une amorce de questionnement à propos de leurs richesses et de leurs limites respectives ; à des ouvertures sur de nouvelles réflexions, développements et articulations de ces concepts ; tout ceci à travers le processus vivant de leur mise en rapport avec mon propre travail d'analyse, issu d'une pratique dynamique au cœur des institutions.

Les questions centrales me semblent porter sur la dynamique conflictuelle entre les différentes conceptions de la marge de manœuvre dont disposent les institutions et les sujets sociaux pour mettre à jour, voire se dégager de représentations qui produisent des significations fondatrices de notre organisation sociale et politique. Cette dynamique pose la question, à mon sens irrésolue, de la mesure du rapport entre le développement de la conscience et de l'intelligence du monde, chez un sujet, et l'Institution de la société, porteuse de significations qui précèdent le sujet, mais qui continuent elles-mêmes de se développer durant la vie de ce sujet. Acteur social, celui-ci est sans cesse à la fois « pris » et « partie prenante » dans des réseaux institutionnels.

Ensuite cette réflexion autour du concept de représentation, mis en rapport avec mes résultats, conduit également à interroger la frontière plus fragile que beaucoup veulent le penser entre représentations sociales et savoirs scientifiques, ainsi qu'entre savoirs d'action et savoirs conceptuels. Cette frontière, loin d'être réduite à un lieu étroit, à une simple ligne de *rupture épistémologique*, me semble devoir devenir elle-même un véritable *territoire* de recherche, susceptible d'enrichir considérablement la conceptualisation spécifique du savoir en Sciences Humaines ; savoirs du *trouble*, savoirs des *frontières*, savoirs des *passages*.

Dans une seconde partie, toujours en rapport avec mes propres analyses et résultats, je propose une analyse socio-historique de ce que je nomme une ***rupture de transmission entre féminisme et maternité***. J'invite à réenclencher un processus de liaison entre la lutte émancipatrice des femmes pour l'égalité, aujourd'hui productrice *d'un savoir universitaire*, et la prise en compte à la fois réelle et conceptuelle de *l'expérience vécue de la maternité*, et des conséquences, particulièrement préoccupante pour les femmes les plus pauvres, d'un isolement des mères face à *la réalité* de leur charge éducative.

La conclusion générale de la recherche s'attache à mettre finalement en rapport avec mes résultats ***l'état concret du champ des modes d'accueil de la petite enfance*** dans notre pays.

Puis elle propose de nouvelles pistes de recherche, propres à articuler les analyses de champs disciplinaires différents, et à ouvrir la construction *d'une théorie politique de la prime éducation*, qui comporte une *issue symboligène* à la lutte actuelle de représentations autour de la place de la mère.

Chapitre 1

Cliniques

Liminaire

Je vais donc proposer tout d'abord, dans une perspective institutionnelle clinique, l'analyse des interactions de différents groupes de travail, issus de séquences de formations ou d'analyse des pratiques, que j'ai animé en tant que formatrice, dans des institutions diverses : crèche collective communale, crèche hospitalière, crèche familiale. Je les ai recueillies dans l'après-coup, après les séances, en restituant le contenu de celles-ci par écrit, le plus précisément possible, et souvent en deux temps successifs. Figurent dans ces écrits préparatoires la description des interactions langagières dans le groupe, leur progression, ma perception du climat émotionnel et cognitif propre à ce collectif, et aux différents protagonistes, dont je faisais partie en y occupant une place précise ; ceci en utilisant ma propre implication comme outil, dans une attention à mes propres mouvements psychiques, sentiments et pensées, et à ceux des membres du groupe. C'est à partir de ce matériel de recueil que j'ai entrepris les 5 analyses institutionnelles cliniques qui figurent dans ce premier chapitre. Elles sont aussi un second temps d'analyse, une reprise des élaborations qui se sont faites « à chaud », dans le temps même de l'instance de travail, et qui vise « *un approfondissement des significations latentes, donnant lieu à des élaborations théoriques*⁸¹. » Ce second « temps » permet d'analyser à nouveau le processus des différentes interactions en les mettant plus précisément en rapport avec mon objet : les représentations de la place de la mère. Il est le temps d'une « *identification de liens de causalité, de procédés d'objectivation, d'allant-de-soi qui fondent des positions naturalisées, inscrites dans l'histoire et confondues avec la réalité ; questionnement des formes plus conscientisées de ces représentations proclamées, voire argumentées, sur des appuis idéologiques ou des faits donnés comme objectifs et incontestables ; dégagement des logiques internes, enjeux et conflits, qui président à cette mise en ordre de la situation présentée et qui échappent en partie à la conscience des acteurs*⁸². » En faisant retour sur ce premier temps d'élaboration collective, ces analyses mettent sans cesse en rapport les paroles singulières de sujets-femmes, ainsi que leurs interactions, avec le cadre symbolique institutionnel dans lequel elles exercent en tant que professionnelles, avec l'organisation socio-politique signifiante qui fonde ces différentes institutions et professions, et enfin avec la parole d'un tiers, qui vient susciter un rapport réflexif à la pratique, à l'intérieur d'un cadre précis de travail : formation ou analyse des pratiques.

⁸¹ Florence Giust-Desprairies, André Lévy, « Analyse de discours », in Jacqueline Barus-Michel, Eugène Enriquez, André Lévy, *Vocabulaire de Psychologie, positions et références*, érès, 2004, p. 298.

⁸² Florence Giust-Desprairies, André Lévy, op.cit, p. 297.

I. La Maison et le Monde *

. * ⁸³

« Pourquoi, Madame, vous êtes-vous mariée ? Évidemment, pour fonder une famille. Attachez-vous donc à bien comprendre ce mot, vous pénétrerez d'un coup tous vos devoirs ».

Docteur Léon Pouliot, Hygiène de Maman et de Bébé, Nouvelle Librairie nationale, Paris, 1921.

« La maternité, que nous la désirions, que nous la refusions, que nous nous y laissions entraîner – est au centre de la condition qui nous est faite. C'est par elle que passe essentiellement notre oppression ».

Maternité esclave, Collectif, 1975, 5.

Une scène inaugurale

Au matin d'une journée de formation, dès l'ouverture de la séance, Madame V., directrice de crèche, prend la parole afin de rebondir, dit-elle, autour de la question des attentes des familles vis-à-vis de l'institution, et nous fait le récit suivant, que nous résumerons ainsi : *« c'est une mère qui vient d'accoucher depuis une semaine, elle met le plus grand à la crèche, qui a deux ans. Et l'autre jour, elle passe à la crèche pour déposer quelque chose pour l'enfant, elle était avec les deux grand-mères du petit, et elle repart sans le prendre ! Vraiment, je ne comprends pas cela, où est la famille, le berceau naturel de l'enfant ? »*

Lorsque nous demandons à Madame V. de préciser comment elle perçoit le comportement de l'enfant à la crèche, et si c'est ce comportement qui l'alarme ainsi, elle semble un peu interloquée, et finit par dire après un temps d'arrêt que *« l'enfant se ferme le soir quand il voit partir ses copains »*, puis elle repart de plus belle dans le fil de sa propre pensée : *« et déjà, pendant le congé maternité, elle le mettait à la crèche, il arrivait à 11 heures 30, il repartait vers 18 heures 45, il était décalé par rapport aux autres ! »*

Enfin, lorsque des collègues lui demandent si les parents ont échangé avec elle au moment où ils ont emmené l'enfant à la crèche une semaine après l'accouchement de la maman, Madame V. répond sur un ton réprobateur, *« ils m'ont dit qu'il s'ennuyait à la maison ! Je n'ai pas le*

⁸³ Ce titre est une référence au film de Satyajit Ray (1984) qui porte le même nom, et qui traite de la condition des femmes dans la caste des brahmanes, à travers la destinée d'un jeune couple de mariés.

souvenir, moi, dans ma famille, que les enfants s'ennuyaient à la maison ! Est-ce que les parents ne savent plus s'occuper de leurs enfants ? »

Ce discours éveille diverses questions et réactions tout d'abord peu formalisées chez les collègues de madame V., jusqu'à ce que madame J. vienne apposer un discours plus construit et argumenté en réponse à madame V. : *« Il est important de se distancier d'attitudes de jugement envers les parents, et plutôt de suivre la famille dans un processus qui est le sien... », « pendant le congé maternité, une maman peut être fatiguée et avoir besoin de souffler... », « l'enfant a sa propre vie à la crèche, et ses copains, et cela compte pour lui, d'ailleurs certains parents ont du mal à le comprendre... », « Quant à la question de la jalousie de l'aîné vis-à-vis du bébé, il faudra s'y confronter un jour ou l'autre, et elle ne se résoudra pas pour la maman en gardant constamment les enfants ensemble ! et à la crèche nous pouvons accompagner ce moment délicat... », « je me souviens, pour moi-même, en tant que mère, ce n'était pas facile, de concilier tout ça, le deuxième enfant, ne pas délaisser le premier, la reprise du travail... ».*

Environ une demi-heure plus tard, à la pause, Madame V. se dirige vers moi d'une manière assez décidée et me confie presque instantanément : *« vous savez, moi, dans les années 68, quand j'ai commencé à travailler en hôpital, j'étais une des seules femmes à travailler alors que j'avais des enfants en bas âge...c'était dur, le regard qu'on portait sur nous...mais je vous jure, dans tout le temps où mes enfants ont été gardés, ça ne m'est arrivé qu'une fois, une seule fois, où je ne suis pas allée les chercher immédiatement après le travail ! »*

Cette petite scène en trois temps, que j'ai tenté de noter sur le vif, après avoir entendu ces derniers propos, a pris immédiatement à mes yeux un relief particulier dans le déroulement de cette session. Je comprenais, sans pouvoir le formuler alors précisément, qu'elle résonnait avec maintes paroles entendues durant les séquences de formation, et qu'elle condensait un certain nombre de questions que j'avais mises au travail depuis quelques années. Elle se présentait à moi comme une sorte de dramaturgie, une petite pièce en trois actes dont je devais trouver le titre, et dégager des significations.

Il me semble important tout d'abord de resituer en partie le contexte de travail formatif dans lequel cette « scène » vient s'inscrire, tout au début du troisième jour de travail.

Cette formation de cinq jours, découpée temporellement en deux séquences, s'adresse aux douze directrices-puéricultrices des crèches d'une commune de la région parisienne. Elle a pour objet d'alimenter leur réflexion, à partir de leur place spécifique, quant au sens de l'accueil et de la place des parents au sein de la structure qui prend en charge quotidiennement leurs enfants. La commune en question est majoritairement habitée par une population de classes moyennes et supérieures, et ne comporte pas de quartiers entiers en grande difficulté sociale.

Nous apprenons, en début de formation, que ces professionnelles sont nombreuses à montrer un enthousiasme modéré pour ce thème de travail, qui d'après elles leur a été vaguement présenté

comme une session sur la « parentalité ». Elles expriment qu'elles trouvent cette notion, dont on leur rabat les oreilles depuis quelques temps, trop généraliste et éloigné de leur travail quotidien. Progressivement la réflexion proposée, alliant un point historique sur la place des parents dans les crèches avec un travail sur les questions qu'elles se posent dans leurs relations quotidiennes avec ceux-ci, recueille cependant leur adhésion et permet leur engagement progressif dans un travail commun.

Au cours de la formation, nous apprendrons et nous comprendrons que ces premières réticences sont également liées à une appréhension collective, à travers ce thème de formation, de la reprise d'un conflit douloureux lié à des convictions et des manières de travailler très différentes et parfois antagonistes. Or il semble que ces professionnelles, peu à peu sécurisées par le cadre de travail, aient pu s'autoriser une confrontation productrice de débats et d'élaborations de pensées autour du sens de leur mission professionnelle auprès des parents. Notre objet ici n'est pas de retraduire l'ensemble de ce processus formatif, mais d'en isoler quelques séquences « maîtresses » qui permettent de nommer et d'analyser les représentations et les savoirs que les professionnelles invoquent lorsqu'elles s'expriment à propos des parents des enfants accueillis. Comme je l'ai amorcé précédemment, j'ai choisi la séquence que je viens de décrire, parce qu'elle me semblait condenser les éléments essentiels d'un constat renouvelé dans de nombreuses formations, et dont j'ai voulu faire un objet de recherche : la circulation récurrente et à ce titre significative, le déploiement systématique d'un scénario souvent organisé en termes de savoirs et de réponses à de multiples situations, et qui s'épanche à propos d'un sujet apparemment inépuisable : *la place et les devoirs de la mère*. Cependant à l'analyse cette séquence a révélé d'autres richesses, notamment dans la mise en perspective de deux discours professionnels antagonistes, et susceptibles d'être *datés*, rapportés à un mouvement socio-historique.

I.1 La parole d'une « ancienne » : Madame V.

Le discours de Madame V. s'inaugure sur le mode de l'indignation, à propos d'un événement vécu récemment : une mère avec son très jeune bébé, accompagnée des deux grand-mères de l'enfant, est repartie de la crèche, où elle s'était rendue dans l'après-midi pour déposer quelque chose qu'elle avait oublié, sans reprendre son aîné, âgé de deux ans. Madame V. dit qu'elle ne comprend pas cette attitude, mais sa tonalité émotionnelle ainsi que le propos qui suit (*« où est la famille, le berceau naturel de l'enfant ? »*) démontrent qu'elle ne fait pas seulement preuve d'incompréhension, mais de réprobation et d'interprétation de cette attitude en termes d'absence, de défaillance familiale quant à sa fonction « naturelle » auprès de l'enfant.

Ensuite survient mon intervention, qui vise à recentrer le propos sur ce que manifeste l'enfant accueilli, et donc sur la mission professionnelle pour laquelle nous estimons que cette directrice est mandatée : offrir à celui-ci un contexte institutionnel qui lui garantisse une sécurité physique et affective, ainsi qu'un développement et une ouverture sur le monde des autres adaptés à son âge et à sa personnalité. C'est une manière de lui faire préciser en quelle mesure son questionnement concerne cette mission professionnelle, et trouve donc un sens à être énoncé dans le cadre de formation professionnelle où nous nous trouvons. Madame V. est légèrement surprise, arrêtée par mon intervention, elle semble réfléchir puis elle tente de justifier son propos dans le sens que je lui ai proposé. Cependant cette simple phrase (« *l'enfant se ferme le soir quand il voit partir ses copains* ») n'est pas suivie de précisions et de développements plus élaborés, et va constituer en fait une parenthèse fugitive dans un discours centré non sur le ressenti subjectif de l'enfant, mais sur le comportement de sa mère.

Madame V. tient son propre fil subjectif et ne le lâche pas, quant à sa conception des « devoirs » maternels. Le fait que l'enfant puisse aller à la crèche si souvent pendant le congé de maternité de sa mère est à nouveau perçu comme un manquement de celle-ci à sa fonction. Ensuite les créneaux horaires de présence de l'enfant sont invoqués comme source de « décalage », mais il n'est pas possible de savoir si celui-ci est problématique pour l'enfant ou pour l'organisation institutionnelle, et cette question ne sera pas précisée ultérieurement par Madame V...

Certaines participantes du groupe, en demandant à Madame V. des témoignages d'échanges concrets entre elle et les parents de cet enfant, semblent elles aussi chercher à comprendre, à donner du sens à une indignation dont elles ne perçoivent pas le fondement précis dans la réalité humaine de la situation. De nouveau appelée, cette fois-ci par ses collègues, à mettre ses sentiments et opinions à l'épreuve des faits, Madame V. brandit alors, dans la continuité d'une logique personnelle sans faille, l'argument qui signe à ses yeux la défaillance, et peut-être bien la mauvaise foi familiale : ces parents osent dire tranquillement que l'enfant s'ennuie à la maison, soit pour justifier leur refus de s'en occuper, soit dans une incapacité à percevoir cet ennui comme une défaillance de leur part.

Suite à ce début d'analyse du discours de Madame V., nous pouvons nous demander sur quels registres de savoir elle s'appuie pour s'autoriser une parole à propos de parents usagers de son équipement. Nous allons distinguer ici deux de ces registres, étroitement mêlés, dont nous tenterons plus loin de dégager les correspondances, les intrications.

I.1.1 Le savoir d'un sujet social

Il s'agit du savoir d'un sujet singulier et désirant, mais ancré dans une organisation sociale productrice de significations, à laquelle il articule dans la limite de sa marge de manœuvre sa propre organisation symbolique, sa « mise en sens » personnelle. Cette croisée de significations

imaginaires personnelles et sociales concerne ici l'idéal d'éducation familiale, centré essentiellement sur la figure de la mère. Madame V. nous livre des significations organisées en un savoir normatif, qu'elle a en partie reçues de son milieu familial et social, et qu'elle a en partie transformé dans son processus de vie. Celui-ci est marqué à la fois par le rapport singulier qu'elle entretient avec son désir, et par un système symbolique qui lui préexiste et qui est limité, circonscrit dans un temps et un espace culturels donnés, mais cependant dynamique, susceptible d'évolution au sein de ce temps et de cet espace.

Ce savoir, à la fois perçu comme singulier par le sujet, et néanmoins en correspondance avec des représentations anciennes ou plus récentes circulant dans le corps social, organise ici les modalités d'une « bonne » prise en charge et éducation du jeune enfant dans sa famille, et se décline de la manière suivante :

- Ce sont les mères (et les grand-mères) qui sont naturellement désignées pour s'occuper des jeunes enfants.
- La qualité de la prise en charge de l'enfant se mesure à la capacité de disponibilité physique constante auprès de celui-ci. Le manquement à cette tâche doit être justifié par une obligation.
- Le petit enfant n'est jamais mieux qu'avec sa mère, elle est la seule personne en mesure de lui donner vraiment ce dont il a besoin.

Madame V. nous verbalise donc son système personnel de représentation de l'éducation du jeune enfant par sa mère, ordonnancé sous la forme de savoirs prescriptifs et fortement teintés d'accents moralisateurs.

Son discours peut se laisser entendre comme une parole engagée de mère, mais aussi de citoyenne qui vient défendre dans l'espace public sa conception de la famille. Sa dénonciation véhémement du comportement d'une autre mère laisse entrevoir en creux sa propre profession de foi, énoncée en ces termes : *la famille est le berceau naturel de l'enfant*. Elle nous livre sa croyance en une valeur, qui est porteuse de sens pour elle, qui donne une cohérence à sa participation au monde.

Nous pouvons repérer ce discours comme un positionnement personnel dans l'espace public, quant à l'art familial de « bercer » les enfants, soutenu par une femme qui est elle-même mère et grand-mère, à qui cet art a été transmis, et qui le transmet à son tour. Ce berceau familial est présenté comme immémorial, puisqu'il est « naturel ».

Cependant il me semble que nous devons être attentifs à son mode d'affirmation de ces valeurs, qui passe par une dénonciation réprobatrice d'attitudes porteuses, selon elle, d'autres valeurs que non seulement elle ne partage pas, mais dont elle semble s'arroger le droit de contester la

légitimité. Au-delà de l'affirmation de valeurs personnelles, ne s'agit-il pas aussi pour Madame V. de dresser des valeurs légitimes, contre d'autres qui ne le seraient pas, et ceci munie d'un mandat ? Cette tonalité de son discours nous permet d'introduire le second registre de savoir sur lequel elle s'appuie pour défendre haut et fort son positionnement dans un espace social de formation : celui qui lui est doublement conféré par son métier et sa fonction.

I.1.2 Le savoir d'une puéricultrice, directrice de crèche

En effet le contexte dans lequel elle énonce ce discours – une journée de formation avec des collègues de travail – le traduit également en termes de savoir professionnel, qu'elle avance en tant que puéricultrice directrice de crèche. La force, la conviction et l'assurance dont elle fait preuve en parlant nous semblent traduire qu'elle n'a pas de doute sur la légitimité de sa parole au sein de l'assistance, et interrogent la nature de ce dont elle se soutient pour avancer de tels propos comme relevant de savoirs professionnels, et non comme des croyances personnelles, ou du moins des questionnements à partager avec le groupe. Nous proposons donc l'hypothèse que c'est le pouvoir conféré par sa fonction de professionnelle et de directrice qui lui permet de transformer, dans son système personnel de représentations, des convictions péremptaires et peu argumentées en savoirs légitimes.

En effet, Madame V. est aussi une directrice de crèche depuis trente ans, une « ancienne » qui va prendre sa retraite cette année, et elle se positionne dans le groupe non seulement comme une grand-mère « à la tête » d'une grande famille mais aussi comme une doyenne qui connaît son métier ainsi que la longue histoire des crèches. Nous pouvons en donner un exemple : Au moment où dans le fil de la formation je présente moi-même cette histoire, afin d'éclairer l'évolution de la place des parents dans ces institutions, elle me coupe tout d'abord la parole pour amener des précisions historiques qu'elle connaît. Ensuite elle nous apportera des documents pour confirmer ses dires.

Madame V. traduit donc également l'ensemble de sa prestation en termes de savoir conféré par son métier et son expérience, acquis au cours d'une longue pratique professionnelle. Cette légitimation par la fonction a un effet tout à fait essentiel quant à la teneur du discours de cette professionnelle. En effet elle *hisse* les déclarations que nous avons retransmises, concernant son idéal de bonne mère, au statut d'un savoir mandaté, dont elle est la représentante, et dont elle peut user en termes de pouvoir au cœur de la cité, à travers sa fonction de directrice de crèche. Ce savoir porteur d'un pouvoir s'exerce notamment sur les parents, sur l'équipe de travail, et représente une force non négligeable dans la rencontre avec les partenaires sociaux qu'elle est appelée à côtoyer.

I.1.3 Un certain type d'occupation du champ du savoir

Il semble donc que Madame V., appelée dans le cadre de cette formation à formuler les savoirs et le cadre de pratique institutionnel construits pour penser la place des parents dans les crèches, nous montre un de ses modes de résolution de cette question. D'une part elle défend une position personnelle qui semble la soutenir dans son être au monde en tant que membre d'une famille, mais qui la situe aussi comme *modèle maternel*, dans une relation en miroir et chargée de rivalité éducative face aux mères de la crèche. D'autre part elle brandit une légitimité professionnelle de puéricultrice, qui transforme des représentations personnelles, lourdes de fantasmes mais aussi de normativité, en savoirs et pouvoirs prescriptifs et moralisants qui ont peu de chance d'être déstabilisés, du moins au cœur de l'institution.

Madame V. nous livre un modèle d'occupation du champ du savoir, concernant les questions complexes soulevées par la rencontre entre les parents et les institutions, autour de l'enfant accueilli. Celui-ci se caractérise par le transport d'un idéal personnel fortement imbriqué avec des normes sociales, sans remaniement, dans l'espace institutionnel de la crèche, ceci à l'aide d'un mandat qui légitime ce passage.

Ce modèle permet à beaucoup de professionnelles d'injecter du sens à leurs actions, de les organiser en un ensemble cohérent à leurs yeux, de « régler » la nature de leurs rapports avec les parents. Cependant il nous paraît empêcher également la construction d'un autre savoir, recentré autour de la mission professionnelle d'un accueil sécurisant pour l'enfant, l'émergence de ce que nous appellerions une mise en pensée à partir d'une pratique institutionnelle spécifique, qui engage la protection et le développement psychique de sujets extrêmement vulnérables : les jeunes enfants. Le discours de Madame V. que nous avons retraduit survient au moment où les partages des différentes pratiques dans le groupe d'une part, et notre apport historique d'autre part, viennent déstabiliser des représentations stéréotypées des parents dans les structures. S'il paraît surgir comme une affirmation défensive, face à une menace de déstabilisation, il traduit aussi l'engagement d'un sujet, qui vient présenter une position chargée de valeur et de sens et susciter la confrontation ou la résonance au sein du groupe de travail. Ce moment va se révéler fondateur pour le groupe dans ce processus de formation, car il inaugure les engagements de certaines professionnelles, qui vont s'autoriser à confronter leurs représentations, leurs savoirs et leurs pratiques avec d'autres, oser entrer dans une conflictualisation de leurs pensées. La réponse de Madame J. constitue la mise en forme d'un autre positionnement, d'une autre organisation savante, dont nous allons décliner quelques aspects, comme nous l'avons fait pour Madame V.

I.2 Une puéricultrice « nouvelle génération » : Madame J.

I.2.1 Le savoir en acte d'une directrice de crèche, référé à une mission professionnelle

Si le propos de Madame J. est aussi un discours de conviction, il repose sur une conception du savoir professionnel en rapport avec une distanciation vis-à-vis de valeurs moralisatrices. C'est ce qu'elle traduit en réfutant ce qu'elle nomme une position de jugement des parents accueillis, et en défendant la différence, la singularité de chaque famille.

Elle parle aussi du processus d'accueil des familles, qu'elle développera par ailleurs à travers l'évocation d'autres situations, ce qui témoigne d'une vision temporelle dynamique et évolutive de tous les partenaires concernés : enfants, parents, équipe de travail.

Ensuite elle va défendre la mère incriminée par Madame V. en légitimant son « droit de souffler » durant son congé de maternité. Ne rejoint-elle pas alors Madame V. sur le terrain des valeurs, en prônant le droit actuel des femmes à considérer ici leur santé, leur bien-être propre comme une valeur aussi importante que ce que Madame V. estime être leur devoir maternel : s'occuper de leur enfant *dès qu'*elles en ont la possibilité matérielle ?

Dans un troisième temps elle va se référer à un savoir de type psychanalytique, dont elle dira clairement par ailleurs qu'elle l'a en partie acquis dans un processus de formation « de terrain » avec les psychologues de crèche. Elle évoque en effet la jalousie de l'aîné des enfants comme un phénomène normal et incontournable (*« Il faudra bien s'y confronter »*) qui ne doit pas être portée par la mère comme la résultante d'un manque de disponibilité de sa part (*« elle ne se résoudra pas pour la maman en gardant tout le temps les enfants ensemble »*)⁸⁴.

Il est tout à fait important de noter qu'elle articule dans la suite de son mouvement de pensée ce savoir psychanalytique à un savoir en acte relié à la déclinaison de ce qu'elle estime être une des missions de l'institution : *« accompagner les parents dans ce moment délicat »*. Nous pouvons penser qu'elle se réfère ici à des situations cliniques réelles, dont elle a fait l'expérience, à la fois en termes d'approche sensible et d'élaboration progressive d'une compétence d'accompagnement.

Enfin elle va évoquer sa propre expérience de mère, sa connaissance personnelle des conflits psychiques maternels au moment de l'arrivée d'un second enfant, et justifier ainsi son empathie et sa posture de bienveillance envers les mères de la crèche, auxquelles elle peut s'identifier. Ce dernier type d'intervention invoque un savoir d'expérience maternel, qu'elle reconnaît comme tel, et dont l'énonciation fluide semble indiquer qu'elle a pu élaborer, à partir d'une expérience émotionnelle chargée de contradictions, une *pensée* qui situe ces contradictions comme élaborables, non destructrices en termes par exemple d'une culpabilité sans issue,

⁸⁴ Nous pensons par exemple à ce propos à un dossier de la revue *Enfant d'abord*, « La jalousie ça aide à grandir », rédigé par A. Pellé, M. Cadras, D. Cabelli, C. Nisak, n° 111, Octobre 1986. Ce journal a été, à l'aube des années 80, un relais important de savoirs innovants en matière d'accueil des jeunes enfants.

« impardonnable ». Elle peut donc parler de cette expérience dans une perspective d'humanisation de celle-ci, de mise en pensées et en paroles. Nous pourrions dire d'une autre manière qu'elle a symbolisé cette expérience, qui devient alors partageable avec d'autres humains, à l'aide de mots chargés de sentiments et de sens.

I.2.2 Le savoir d'un autre sujet social

Durant son intervention, Madame J. énonce et décline plusieurs types de savoirs, qui semblent s'articuler de manière relativement harmonieuse. Elle se réfère principalement à un savoir en acte, qui pour s'exercer s'appuie sur à la fois sur des savoirs théoriques, ici plutôt de type psychanalytique, et sur des savoirs d'expérience personnels et maternels. Cependant ce croisement de savoirs théoriques et professionnels, et de savoirs d'expérience personnelle débouche aussi sur l'affirmation de valeurs, même si elle s'énonce sur un mode beaucoup plus réfléchi et apaisé que Madame V. Ces valeurs s'opposent à celles qui sont défendues de manière véhémente par celle-ci, de la manière suivante :

- La qualité de la prise en charge maternelle n'a pas à être mesurée en termes de disponibilité matérielle constante. Une mère, en se ressourçant personnellement en l'absence de son enfant, ne lui nuit pas à priori.
- Le jeune enfant se construit aussi en dehors de sa famille, s'il est accompagné par un environnement conscient de ses besoins. Si c'est le cas, il manifeste d'ailleurs lui-même ce désir, dès qu'il a les moyens de l'exprimer.
- Le jeune enfant a donc besoin de sa mère, certes, mais tout autant besoin d'un environnement, qui lui procure des choses différentes et complémentaires.

I.2.3 Des savoirs, des valeurs, des pratiques antagonistes

Ce qui nous apparaît différent sur le plan de l'énonciation des valeurs, chez Madame V. et Madame J., c'est que Madame J. fait état des différents savoirs perlaboratifs sur lesquels elle s'appuie pour les affirmer, elle tente de démontrer leur validité en quelque sorte, alors que Madame V. les affirme comme des évidences, liées à une expérience et un statut. Cette « doyenne » ne se soutiendra d'ailleurs jamais, dans son discours, de références à des savoirs théoriques qui ont pu contribuer à construire ces valeurs, comme si elle en avait elle-même perdu le fil, ou comme si elle ignorait même leur existence.

D'autre part Madame J. articule ces savoirs et ces valeurs à sa mission professionnelle de prise en charge du jeune enfant, alors que Madame V. semble à travers ses paroles faire disparaître cette mission au profit exclusif d'une dénonciation d'un comportement familial, fortement centré sur la personne de la mère, ce qui décentre littéralement sa parole de sa fonction

professionnelle quotidienne d'accueil de l'enfant, pour la situer du côté de l'affirmation personnelle, « gratuite », de valeurs concernant les devoirs maternels. Il y a un véritable décalage problématique entre les paroles de Madame V., et la place « d'où elle parle », celle d'une directrice de crèche qui vient en principe s'exprimer sur une posture d'accueil des parents qui soit bénéfique à l'enfant. Le petit garçon dont elle parle, au début de sa prestation, se révèle progressivement, au vu du peu d'attention *réelle* qui lui est accordé concernant son propre ressenti, comme un prétexte pour dénoncer un comportement maternel peu acceptable.

Par ailleurs le discours de Madame V ne fait pas que s'énoncer en termes de valeurs personnelles, mais aussi de normes prescriptives, qui n'apparaissent pas dans le propos de sa collègue. Elle se soutient de ces injonctions normatives, qui ne se réclament pas d'élaborations théoriques, et apparaissent en filigrane, « en creux », comme des évidences non interrogeables, pour affirmer des valeurs qu'elle présente dans un cadre d'élaboration et de déclinaison de savoirs professionnels.

A contrario Madame J. se soutient de savoirs élaborés pour affirmer d'autres valeurs, inscrit /limite son propos à l'intérieur de sa fonction professionnelle, et évite le terrain des injonctions normatives.

Elles déclinent toutes deux ce à quoi elles croient, mais le discours de l'une nous semble cohérent avec le cadre de sa fonction professionnelle, alors que l'autre utilise cette fonction pour s'autoriser une parole et certainement un rôle prescriptif auprès des parents, pour lesquels elle n'est pas mandatée, même si elle le *croit*.

Nous pouvons aussi constater, suivant la logique de cette analyse, que pour nos deux protagonistes, les savoirs invoqués ne peuvent éviter de se référer à des valeurs à la fois personnelles *et* inscrites dans la dynamique des représentations sociales qui circulent actuellement dans la cité. Madame V. et Madame J. nous présentent donc des courants de valeurs antagonistes, qui doivent bien se confronter au sein du corps social, et au delà des murs de l'institution crèche, qui n'est qu'une organisation sociale parmi d'autres. Cependant les lieux d'accueil et de garde des jeunes enfants semblent présenter la caractéristique d'être le théâtre privilégié d'une lutte de représentations concernant la place de la femme et de la mère dans notre société.

I.3 Le dernier acte

I.3.1 Du « bricolage » psychique d'un sujet

Nous allons maintenant passer à l'analyse de la dernière séquence de cette petite dramaturgie, qui nous permet de montrer à l'œuvre une tentative d'articulation, pour un sujet social, entre son

désir (au sens psychanalytique du terme), et les contraintes sociales normatives qu'il a intériorisées à un niveau inconscient, surmoïque. C'est en effet la compréhension de cette articulation et de ses avatars, qui nous semble pertinente pour rendre intelligible la teneur et la force de certaines représentations professionnelles, qui ne sont pas accessibles au changement par l'intermédiaire de l'enseignement didactique de nouveaux savoirs, et encore moins par des injonctions.

Or le caractère exemplaire de ce petit récit clinique nous paraît consister précisément en ce que Madame V. va elle-même, sans le savoir, venir confirmer une hypothèse d'interprétation que nous avons ébauchée au fil des expériences cliniques, concernant la violence normative de certaines professionnelles vis à vis des parents

Madame V. s'avance donc immédiatement vers moi durant le temps de pause, et m'adresse simultanément, toujours dans une tonalité empreinte de passion, deux messages précieux :

- Au cours des années 70 elle a été parmi les premières femmes à continuer de travailler, alors qu'elle avait des enfants en bas âge. À ce titre elle était mal perçue par une partie de son entourage (personnel ? professionnel ? Elle ne le précise pas). « *C'était dur* ».
- Elle a toujours considéré de son devoir d'aller chercher ses enfants immédiatement après le travail, et elle a rempli ce devoir « presque » parfaitement.

Le premier message semble indiquer chez Madame V. une empathie et une identification possible avec les mères de la crèche, puisqu'elle-même a fait partie, de plus en qualité de pionnière, des femmes qui ont choisi de continuer de travailler, quand elles sont devenues mères, qui ont refusé d'avoir à choisir entre la maternité et leur participation au monde social par l'intermédiaire du travail. De plus elle n'a pas confié son enfant à sa famille, à une des grand-mères de l'enfant par exemple, mais à un mode de garde. À ce titre ce propos détonne singulièrement par rapport à la profession de foi antérieure : « *la famille est le berceau naturel de l'enfant* », et l'expérience subjective vécue par Madame V. apparaît en contradiction avec son idéal normatif de la bonne mère.

Mais Madame V. n'énonce pas ce discours en termes de contradiction consciente. Pour elle sa cohérence interne « tient le coup », et nous allons proposer une interprétation du tour de passe-passe psychique à l'œuvre pour maintenir cette cohérence.

C'est en effet à notre sens le second message qui permet de réhabiliter Madame V. dans sa bonne conscience maternelle, de lui donner le passe-droit qui lui permet de rejoindre le camp des « bonnes » mères. Il stipule précisément que le dévouement absolu à l'enfant en dehors de

la période de travail recrée le berceau naturel maternel mis en danger potentiel par son absence. Seule l'obligation de travail (dont Madame V. semble oublier qu'il fut aussi dans son cas un choix) justifie l'absence de la mère, et frappe toute autre de ses activités comme manquement à sa tâche.

Nous posons l'hypothèse que ce bricolage psychique de Madame V. lui permet d'abord de contenir une grande culpabilité, liée à son choix passé d'avoir poursuivi son travail alors qu'elle était jeune mère, en la **déplaçant** sur d'autres activités que le travail, qui portent alors le poids de la répréhension : par exemple le désir de se reposer quand on est enceinte, ou celui de faire une activité personnelle. Ensuite cet étrange aménagement lui offre l'opportunité de projeter cette culpabilité en mal d'élaboration sur toutes les mères qui s'autorisent à avoir d'autres raisons que le travail pour confier leurs enfants à des tiers.

Cependant le besoin pressant de Madame V. de me confier ces paroles, qui la réassurent dans son narcissisme maternel, mais dans le même mouvement déposent en nous l'aveu de sa souffrance passée, lorsqu'elle craignait ou subissait le jugement de son environnement quant à la reprise de son travail, vient signifier sur un mode relationnel et sensible la contradiction non résolue. Si le discours – l'énoncé – de Madame V. se présente comme cohérent, justifiable, clos finalement, son approche relationnelle à mon égard – son énonciation – témoigne d'une souffrance qui est ici réveillée, et cherche, d'une manière non maîtrisée (elle se dirige vers nous rapidement dès l'annonce de la pause) à être contenue dans l'adresse à un autre.

La parole de Madame V. est celle d'un sujet singulier qui maintient sa cohérence interne en tentant d'harmoniser des valeurs personnelles citoyennes qu'elle a mis en acte – continuer de travailler en ayant de jeunes enfants – avec des représentations ordonnées dans un idéal de « bonne mère », qui étaient les représentations dominantes au début des années 60. Cette parole s'inscrit donc dans un contexte historiquement daté, plus exactement dans un aller et retour entre trois contextes historiquement datés, celui des années 50, où madame V. a grandi, celui des années 70, où elle est rentrée, en tant que jeune adulte, dans la vie professionnelle, et celui du moment présent, où Madame V. s'exprime.

Cette forme d'harmonisation, si elle permet à Madame V. de maintenir sa cohérence interne, nous apparaît comme une résolution fermée, qui empêche la perlaboration d'un conflit psychique et projette les éléments bruts de ce conflit sur des sujets – ici une mère de la crèche – assignés de fait à une place de mauvais objet par un mécanisme de défense contre une angoisse inconsciente. Dans ce système de défense, c'est son engagement citoyen de femme, témoignant à son époque d'une véritable prise de risque, qui semble mis en veilleuse et même littéralement soufflé par un ralliement aux valeurs dominantes à cette période, qu'elle vient réaffirmer auprès de moi. Nous le formulerions en ces termes : elle s'est engagée concrètement dans un acte que nous pourrions qualifier de subversif, néanmoins en correspondance avec le mouvement

instituant à l'œuvre à ce moment-là, mais elle n'a pas pu entièrement concilier, articuler psychiquement cet acte avec des représentations qu'elle avait reçu en héritage, par l'intermédiaire de sa famille mais aussi du corps social à l'intérieur duquel elle avait grandi. Elle n'a pas été en mesure de modifier certaines représentations internes construites à partir d'un héritage, en partie inconscientes, qui ne pouvaient certainement être remaniées sans mettre en danger son équilibre psychique. Une tentative de remaniement l'aurait en effet certainement confronté, dans son fantasme, à un conflit de fidélité déchirant entre son choix de sujet, qui s'autorisait à s'émanciper d'un élément de la tradition dont il hérite, et cette tradition même, dont la transmission s'enracine dans le rapport de profonde dépendance affective et cognitive qui caractérise la relation d'un enfant avec sa famille, et aussi, secondairement, avec l'environnement social dans lequel il a grandi.

Cette « tradition » reçue s'énonce à notre sens pour Madame V. dans les corpus sous-jacents que nous avons dégagé de son discours, à savoir que ce sont les femmes qui sont les éducatrices « naturelles » des jeunes enfants, que cette éducation repose sur une disponibilité la plus constante possible à celui-ci qui *seule* garantit son équilibre et lui donne ce dont il a besoin.

I.3.2 Une forme d'inégalité vis à vis du rapport au savoir

L'analyse de cette dernière séquence nous semble permettre de porter un regard différent et complémentaire sur les positionnements antagonistes de ces deux directrices de crèche. En effet nous pouvons percevoir que pour Madame V., construire un savoir professionnel limité par sa mission auprès de l'enfant et en référence à une rencontre quotidienne avec des parents réels, nécessiterait un remaniement psychique personnel de sa représentation des rôles parentaux, et plus particulièrement de celui de la mère. Comme nous avons tenté de le montrer, cette représentation n'est pas une norme purement sociale, elle est une partie de l'organisation psychique qui soutient Madame V. dans son narcissisme de sujet. Or celle-ci rencontre quotidiennement, et dans une proportion massive, des parents qui heurtent fortement ces représentations fondatrices, dont elle n'a pas pu se distancer.

Pour Madame J., la configuration n'est pas la même. Nous pouvons reconnaître sa capacité, au sein de son institution et à l'aide de quelques partenaires, de construire progressivement un savoir en acte tout à fait pertinent et complexe qui tente d'ajuster la rencontre entre parents et professionnel-le-s au service de l'enfant accueilli. Ce savoir, qui est construit actuellement par des praticien-ne-s faisant œuvre pionnière, s'en trouve à ses prémisses, et manque d'une reconnaissance sociale, encore moins d'un soutien, concernant tout d'abord sa complexité et l'engagement personnel qu'il nécessite, et ensuite son intérêt évident en termes de prévention des troubles chez les tout-petits ; sans compter sa dimension précieuse de soin symbolique pour

les parents, les mères se trouvant le plus souvent aux avant-postes de l'interaction avec les professionnelles.

Cependant nous nous devons d'observer, à travers les paroles mêmes de Madame J., que ce savoir se trouve en correspondance fluide, comme « naturelle », avec des valeurs personnelles concernant sa vision de la fonction maternelle. Madame J., qui a vingt ans de moins que Madame V., semble avoir construit son narcissisme maternel sur d'autres fondations que sa collègue. Ceci nous permet de proposer qu'il est peut-être plus simple pour Madame J. de se dégager d'une rivalité imaginaire avec les mères de la crèche, et de construire un savoir relativement distancé de ces fantasmes, parce que ce positionnement ne la convoque pas à un remaniement profond d'une organisation subjective et en partie inconsciente.

Confrontées toutes deux avec l'enjeu de l'apprentissage d'un nouveau savoir, ces deux directrices montrent que leur rapport à ce savoir en construction est en correspondance avec la possibilité – ou non – pour elles de rendre ce savoir compatible avec des représentations fondatrices de leur psychisme de sujet.

L'analyse de cette situation clinique dans son ensemble nous semble pointer, du point de vue des sujets, la relation de proximité et d'interdépendance entre les savoirs, touchant ici aux questions éducatives de la prime enfance, et les valeurs touchant aux mêmes questions qui circulent à l'intérieur du corps social et sont intériorisées de manière singulière et fondatrice.

Nous allons tenter maintenant de cerner ces représentations antagonistes de la fonction maternelle, dont nous avons vu qu'elles mêlent des savoirs et des valeurs, en rapport avec les périodes respectives durant lesquelles Madame V. et Madame J. ont grandi, puis se sont inscrites en tant que jeunes adultes, comme citoyennes et professionnelles.

Ensuite nous essaierons de cerner, à l'intérieur de ces corpus, l'aller et retour, le rapport mutuel et indissociable qu'entretiennent des valeurs normatives propres à cette époque *et* les savoirs légitimés, officialisés, dont elles se soutiennent. Ce sont ces savoirs, auxquels Madame V. ne se réfère pas, sur lesquels elle ne cherche pas à prendre appui pour légitimer son discours, qui forment cependant un des éléments non négligeables de la toile de fond de son propos.

I.4 Quelques éléments d'une approche socio-historique

I.4.1 L'origine et la constitution d'une représentation

La représentation sociale dominante qui préside aux années de reconstruction du pays, après la deuxième guerre mondiale, est celle de la mère au foyer, pilier et gardienne de la famille nucléaire, elle-même cellule de base de la société.

Notre propos ici n'est pas de reprendre le fil historique de l'assignation des femmes à l'espace domestique, qui fait l'objet aujourd'hui de recherches très récemment légitimées. Nous nous attacherons plus modestement à la période qui présida à la construction de la famille nucléaire et aux représentations qui y sont associées. Cette nouvelle organisation familiale prend elle-même au sein d'une mutation profonde et complexe de notre société, qui commence à l'orée de la Révolution française. Nous retiendrons qu'elle se constitue au cœur d'une évolution sociale relativement récente au regard de la grande histoire – deux siècles – et qu'elle n'a donc rien de « naturel », ensuite qu'elle apparaît aussi dans sa dimension de fonction politique de réorganisation de l'ordre social exercée par la classe montante que constitue la bourgeoisie citadine, et subie par les classes populaires. Cette réorganisation assigne les femmes à la fois à un foyer de plus en plus fermé sur lui-même et de plus en plus réduit au trio père mère enfants, et à une fonction unique et seule digne de considération : se consacrer aux soins et à l'éducation des enfants.

Cependant cette assignation n'a pas les mêmes objectifs et ne produit pas les mêmes effets vis à vis des femmes de la classe bourgeoise et de celles de la classe populaire. En effet de nombreux auteurs soulignent que les femmes de milieu aisé ont acquis une forme de statut social à travers la valorisation du rôle éducatif de la mère, même si elles restaient dominées par la figure sociale masculine du médecin. Jacques Donzelot⁸⁵ souligne de surcroît que ce nouveau modèle d'organisation familiale n'est possible à mettre en place que « *pour les familles aisées, celles qui ont des domestiques, celles où les épouses peuvent se consacrer à l'organisation de la maison...* »⁸⁶. Au moment où se constitue progressivement ce modèle dominant de la mère gardienne du foyer, durant le dix-neuvième siècle, beaucoup de femmes citadines des milieux populaires sont au contraire affrontées à des contraintes qui ne leur permettent absolument pas d'adhérer à ce modèle. Le démographe Carlo Corsini⁸⁷ cite un extrait d'un des premiers congrès italiens sur la protection de l'enfance, qui s'est tenu en 1901 : « *Les conditions sociales d'une grande partie de la population exigent que la femme apporte sa contribution au revenu familial, et, comme il est inéluctable que, quelques semaines à peine après l'accouchement, la femme retourne à l'atelier, à la boutique, au laboratoire, ou ne se mette à courir partout à la recherche d'un travail et ne s'épuise du matin au soir à gagner les quelques sous nécessaires, indispensables même, au maigre budget de la famille, elle ne pourra être mère qu'à moitié* »⁸⁸. Certaines d'entre elles étaient au contraire aux prises avec des angoisses liées à la crainte de devoir abandonner l'enfant du premier âge pour survivre, quand « *Il n'y avait pas d'autre*

⁸⁵ Jacques Donzelot, *La police des familles*, Collection critique, Minuit, 1977.

⁸⁶ Jacques Donzelot, op. cit, p. 26.

⁸⁷ Carlo A. Corsini, « Enfance et famille au XIXème siècle », in *Histoire de l'enfance en occident du XVIIIème siècle à nos jours*, sous la direction de Egle Becchi et Dominique Julia, Seuil, 1998.

⁸⁸ Carlo A. Corsini, op. cit, p. 286-287.

solution, non seulement face à la mort certaine de l'enfant, mais aussi devant le supplément de risque qui aurait pesé sur la famille si elle avait gardé le nouveau-né »⁸⁹.

Vis-à-vis de ces nouvelles valeurs dominantes, le travail féminin à l'extérieur du domicile ne peut en aucun cas être considéré comme une valeur, et n'est accepté que comme obligation liée à la pauvreté. Les femmes de milieu populaire, qui étaient obligées de travailler au dehors pour survivre, ou du moins pour accéder à un niveau de vie un peu plus correct, ne percevaient-elles de fait leur travail comme un empêchement à exercer leur fonction maternelle, et même parfois à pouvoir garder leur bébé ? Ce déchirement ne pouvait qu'être redoublé par le miroir social que leur tendait la classe dominante : ignorantes, sales, abandonneuses d'enfants...

Michelle Perrot souligne « la séparation croissante entre lieu de « travail » et domicile privé, consécutive à la régression du travail domestique et à la concentration industrielle »⁹⁰, et précise par ailleurs que « la valorisation, abusive mais signifiante, du travail « productif » au XIXe siècle a érigé en seules « travailleuses » les salariées et relégué dans l'ombre de l'auxiliariat conjugal boutiquières et paysannes, dites plus tard « aides familiales », et plus encore les ménagères, ces femmes majoritaires et majeures sans lesquelles la société industrielle n'aurait pu se développer »⁹¹. Nous pouvons relever ici que cette valorisation de la femme populaire « au foyer » permettait tout d'abord de l'exclure à nouveau de l'espace public, où elle entrait timidement par sa participation à un monde ouvrier qui ne légitimait d'ailleurs pas sa présence⁹². Et ensuite elle permettait d'effacer littéralement, sur le plan économique, la force de travail que représentait la tâche de la « ménagère ». Cependant c'est bien l'accès à ce statut qui va être synonyme pour les femmes des milieux pauvres, d'une sortie de la misère et d'une possibilité de s'occuper de leurs jeunes enfants.

C'est l'entrée dans le vingtième siècle qui va progressivement, de par l'évolution économique et la création des aides sociales, autoriser les femmes des milieux populaires à accéder à la position « bourgeoise » de la femme au foyer, cependant beaucoup plus confinée à l'espace domestique et fermée à la vie sociale et culturelle que son modèle.

I.4.2 L'entrée en scène progressive d'une représentation innovante

Après la seconde guerre mondiale, quand les conditions de vie de la classe ouvrière ont connu une nette amélioration, les jeunes femmes citadines des milieux populaires considéraient à la fois comme une fierté à la fois maternelle et sociale de pouvoir s'autoriser, grâce au salaire de leur mari et à l'aide complémentaire de l'état, de cesser de travailler, « comme les

⁸⁹ Carlo A. Corsini, op. cit, p. 288.

⁹⁰ Michelle Perrot, « De la nourrice à l'employée...Travaux de femmes dans la France du 19^{ème} siècle », in *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, 1998, p. 191.

⁹¹ Michelle Perrot, op. cit, p. 191.

⁹² Voir Michelle Perrot, « L'éloge de la ménagère dans le discours des ouvriers français au 19^{ème} siècle », in *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, 1998.

bourgeoises ». Malheureusement pendant ce temps celles-ci, lassées de la couture au petit point, du ménage et des aller et retours réguliers entre l'école et le sacro-saint foyer, revendiquaient déjà depuis une vingtaine d'années le droit au travail et à la participation citoyenne, « comme les hommes » !

C'est pourquoi la période durant laquelle Madame V. a grandi, et qui a trouvé son point de culmination dans les années 68, nous semble marquée par la mise en rapport progressive de deux modèles contradictoires du statut de la femme et de la mère, que les femmes ont du tenter d'harmoniser comme elles pouvaient sur le plan de leur économie psychique, selon leur singularité de sujet ancré dans une dynamique familiale et sociale. Nous pourrions parler, pour les familles issues des milieux populaires, d'un véritable télescopage entre le statut fraîchement acquis de femme au foyer, avec la construction d'un modèle maternel et les valeurs qui s'y rattachent, et la revendication féministe, qui brûle de mettre à mal, sinon de détruire ce statut et ces valeurs si récemment conquises. Les familles populaires resteront d'ailleurs beaucoup plus longtemps ancrées dans le modèle de la bonne mère au foyer⁹³, ce qui s'explique en partie au vu de leur difficulté, leur temps-retard historique à y accéder.

Quant aux femmes issues de classes bourgeoises ou en ascension sociale, elles peuvent être partagées entre des aspirations féministes subversives essentiellement issues de leur propre classe sociale, et un rappel à l'ordre tout aussi rigide qu'organisé, de ce même milieu.

Cependant cette période semble encore très marquée, et d'autant plus massivement que nous descendons l'échelle sociale, par cette représentation instituée qu'est « la bonne mère au foyer », tout en contenant dans son ombre des frustrations et des aspirations féminines qui s'organisent progressivement en une dynamique sociale montante.

Nous arrivons maintenant à la période approximative de la naissance de Madame J., vingt ans environ après Madame V., au sein d'une société qui s'élance dans une critique radicale de son fonctionnement, et inaugure un gigantesque chantier des représentations, des savoirs et des pratiques sociales, qui nous semble loin d'être terminé⁹⁴.

Nous n'avons pas la compétence, et ce n'est d'ailleurs pas notre objet, de décrire l'ensemble des bouleversements qui a caractérisé cette période. Nous tenterons de dégager les éléments qui nous sont utiles pour décrire le climat social dans lequel Madame V. a commencé de travailler, tandis que Madame J. y trempait sa vie d'enfant, en ce qui concerne d'abord le statut des femmes et des mères, puis la place de ce qu'on s'est mis alors à nommer la socialisation du

⁹³ C'était le cas de ma propre mère. Aujourd'hui encore, de nombreuses familles très populaires, ou rurales, ou d'origine étrangère, sont toujours ancrées subjectivement dans ces représentations.

⁹⁴ Gérard Neyrand, *L'enfant, la mère et la question du père*, P.U.F, 2000.

jeune enfant, concrétisée par les différents modes de garde des jeunes enfants qui ont alors pris le nom de modes d'accueil.

« *Les soins à donner au bébés, en immobilisant la mère à la maison et en la rendant dépendante du père, la transforment en esclave* ». La saveur (crue) de cette citation, extraite de la revue *Partisans*⁹⁵ en 1970, donne le ton du renversement radical de la représentation de la (douce) mère au foyer des décennies précédentes, inaugurée à l'orée de la Révolution Française. En des termes plus élaborés, Alice Schwarzer déclare en 1975 : « *Au nom de la capacité d'enfanter, indéniablement positive en soi, les femmes sont condamnées toute leur vie à faire la cuisine, le ménage et la lessive pour les autres, à consoler les autres. De la faculté biologique de donner la vie, notre société a fait un devoir social* ». ⁹⁶ Cette contestation va se soutenir de nouveaux savoirs qui dénoncent des constructions sociales prescriptives et moralisantes érigées, légitimées au nom de fonctions féminines « naturelles ».

C'est l'accès au travail qui va représenter alors pour beaucoup d'entre elles le moyen concret d'amorcer un chemin d'émancipation qui lui aussi est encore aujourd'hui en chantier, et même peut paraître bien long... L'accroissement spectaculaire du nombre des femmes sur le marché du travail, depuis le début des années 60, s'accompagne en outre du « *maintien sur le marché du travail des femmes en dépit des maternités. Traditionnellement liée à la naissance des enfants, la discontinuité dans la vie professionnelle des femmes tend à disparaître, et ce notamment pour les mères des jeunes enfants* ». ⁹⁷ Nous reconnaissons ici le chemin suivi par Madame V., dans les années 70, et dont elle est venue nous faire part avec émotion, en « catimini », durant l'heure de la pause...

Cette donnée complémentaire explique alors l'extension des modes de garde, mais nous introduit également à l'évolution, cependant très lente et marquée d'ambivalence, des représentations des différents acteurs concernés par ces lieux d'accueil de la petite enfance : les parents, les différentes professionnel-le-s exerçant auprès des enfants, les professionnel-le-s des institutions partenaires (Protection Maternelle et Infantile, Caisse d'Allocations familiales, communes et départements). Tous ces acteurs sont marqués par les significations imaginaires conflictuelles qui circulent dans le corps social, concernant le statut des femmes et des mères, et les marquent aussi en retour, dans la mesure de leur marge de manœuvre de sujet social.

Ce modeste rappel historique nous semble permettre d'affiner l'hypothèse d'analyse des occupations antagonistes du champ du savoir, concernant la question de la relation parents-professionnel-le-s, que nous présentent respectivement Madame V. et Madame J. En effet il

⁹⁵ citée par Gérard Neyrand, op. cit, p. 110.

⁹⁶ Alice Schwarzer, *La petite différence et des grandes conséquences*, Éditions des femmes, 1977, citée par Gérard Neyrand, op. cit, p. 111.

⁹⁷ Liane Mozère, *Le printemps des crèches, Histoire et analyse d'un mouvement*, Logiques sociales, L'Harmattan, 1992, p. 74.

rend possible d'associer, de rapprocher leurs différents positionnements, du climat social spécifique dans lequel elles ont grandi, et ceci d'abord au sein de leur famille.

I.4.3 Du côté des sujets

Nous avons précédemment proposé l'hypothèse, dans une perspective socio-psychanalytique, que leur construction psychique progressive de la représentation de la fonction maternelle est aliénée en partie à la manière dont leurs propres parents ont bâti eux-mêmes leur scène psychique, celle qui leur a permis de se constituer une identité et d'assurer leur cohérence interne dans le monde partagé. En effet, si les enfants peuvent trouver – heureusement – d'autres figures identificatoires que leurs parents, ils demeurent aussi aliénés à une « autorisation » parentale qui n'est pas seulement de l'ordre de la maîtrise, qui engage une dimension inconsciente. Les parents **transmettent** à leurs enfants, notamment par le biais de l'éducation, une somme de contenus psychiques organisés en partie sous forme de représentations porteuses de sens pour eux-mêmes.

Nous ne connaissons pas grand-chose de Madame V. Cependant son discours, qui fait écho à beaucoup d'autres entendus dans des contextes similaires de travail, fait apparaître une représentation empreinte de passion de la famille « idéale », dont nous nous autorisons à penser qu'elle lui a été transmise par ses parents. Nous avons interprété son absence d'évocation du père en tant que figure autonome, et sa virulence envers la mère et les grand-mères de l'enfant, comme une réduction explicite, quand il s'agit d'enfants en bas âge, de « *la famille, berceau naturel de l'enfant* » aux figures féminines de celles-ci.

À partir des dimensions contradictoires du discours de Madame V., nous avons relevé ce que nous avons taxé de conflit interne, entre les actes qu'elle a posés – travailler –, et une représentation de la bonne mère entièrement disponible à son enfant. Dans la continuation de notre pensée nous pouvons proposer que les parents de Madame V., adultes au sortir de la deuxième guerre mondiale, soit défendaient une représentation de la famille organisée autour de la figure centrale d'une mère présente au foyer auprès de ses jeunes enfants, soit étaient aux prises eux-mêmes avec des représentations trop conflictuelles pour être dialectisées, symbolisées, qui se sont transmises sur un mode en partie impossible à élaborer. Nous pensons particulièrement ici à la figure de la mère, à son mode de transmission d'un modèle maternel auprès de sa fille, à une époque où les femmes émergeaient péniblement d'une condition de soumission dans une société de type patriarcal, et se trouvaient traversées par des aspirations culpabilisantes du point de vue de leurs « devoirs » maternels.

Nous réitérons l'idée que ces représentations ne peuvent se définir uniquement en termes de normes sociales intériorisées, mais qu'elles servent de support concret, elles sont le corps d'édification de ce que je nommerais le narcissisme maternel. Celui-ci pourrait se définir par le

résultat de cette intériorisation progressive, dans la construction du narcissisme d'un sujet femme, de la représentation⁹⁸ d'une bonne mère, et ceci au moment où elle devient elle-même une mère. C'est ce cadre de réflexion qui nous permet de comprendre que du point de vue de sa propre subjectivité Madame V., en choisissant de travailler, n'a pas *seulement* enfreint et dépassé une norme sociale, posé un acte politique. Nous avançons que si c'était le cas, ce positionnement n'aurait pas entraîné le conflit psychique qui apparaît à travers ses énonciations successives. Ce conflit, qu'elle a contenu à sa manière, montre qu'elle a mis en danger, à partir de cet acte, la cohésion de son propre narcissisme maternel, en partie inconscient et aliéné au narcissisme de ses propres parents. Nous disons bien *ses* parents, car que ce soit en termes d'identification sexuée et d'accès à la féminité adulte et à la maternité, ou en termes d'accès à la vie sociale et au travail le positionnement psychique du père nous semble tout à fait aussi fondateur que celui de la mère, justement dans son rapport avec celui de la mère et sa perception subjective de la place de la femme dans la famille et dans la société.

Nous pouvons par ailleurs penser que Madame J. a grandi dans un contexte moins marqué par la représentation dominante de la mère au foyer, un environnement « altéré » par le bouleversement des années 70, les idées féministes, l'arrivée importante des femmes sur le marché du travail. Nous nous souvenons à ce propos d'un épisode de la formation, où nous évoquions cette question de la transmission intergénérationnelle de mère à fille, concernant les représentations du statut des femmes et des mères. Certaines participantes, dont Madame J., traduisirent alors, furtivement mais avec une émotion retenue, le désir de leur propre mère qu'elles travaillent, qu'elles aient un « vrai » métier, qu'elles soient autonomes financièrement. Il semble que Madame J. ait pu construire son « narcissisme maternel » dans une articulation de celui-ci avec son désir de vie sociale et de travail, ou du moins dans une conflictualisation qui a pu s'élaborer sans qu'elle ait besoin de projeter de la culpabilité sur d'autres mères, d'asseoir son estime d'elle-même en tant que mère sur le dénigrement d'autres formes de choix ou de représentations. C'est cette symbolisation possible de ses propres choix, des actes qu'elle a posés, qui lui permet d'éviter la rivalité narcissique avec les mères qu'elle accueille, de se positionner dans une fonction tierce vis à vis de l'enfant et de sa famille.

Le rapprochement opéré ici entre certaines représentations et positionnements professionnels des sujets, et le contexte familial et social dans lequel ces sujets ont grandi, s'inscrit au sein d'une situation clinique qui engage des sujets singuliers, et n'est pas abusivement généralisable par exemple à toutes les professionnelles des modes de garde ! Chaque histoire est singulière, et il existe par exemple des professionnelles qui opèrent des remaniements psychiques profonds

⁹⁸ Cette représentation est d'abord, dans la période primaire, une incorporation, qui restera à ce titre beaucoup plus difficilement accessible à la levée du refoulement que des représentations plus secondaires. Par ailleurs cette idée d'un « narcissisme maternel » serait à développer et à étayer, comme me l'a fait justement remarquer un membre de mon jury de D.E.A.

vis-à-vis de représentations fondatrices qui entravaient leur relation avec les familles. Et il en est d'autres qui, bien qu'elles se sentent finalement assez proches des parents accueillis, sacrifient parfois à des propos sociaux normatifs, des « prêt-à-porter » consensuels (quant à la fameuse *démission* des parents par exemple), qui ne tiennent d'ailleurs pas longtemps la route quand elles rentrent dans un vrai travail de pensée.

Cependant ce travail de rapprochement nous semble constituer un outil de pensée et ouvrir des pistes de travail intéressantes quant à la compréhension de l'attitude de certaines professionnelles confrontées à une rencontre avec les parents, de leur *résistance* à construire des savoirs d'ordre professionnel quant à l'accueil et à la relation engagée avec ceux-ci, au nom de leur mission auprès de l'enfant. En effet nous pouvons poser l'hypothèse que ces professionnelles sont alors confrontées de plein fouet, quand elles posent leur regard sur les mères, au réveil de conflits internes contenus mais non symbolisés, à une mise en danger, sur le plan imaginaire, des aspects fragiles de leur propre narcissisme de mère, que les mères accueillies viennent réactiver. Cette mise en danger est fortement empreinte de culpabilité, du sentiment récurrent de ne pas correspondre aux attentes de la représentation dominante de *la bonne mère* toujours disponible. Elle appelle des mécanismes de défense primaire, de type projectif, qui réduisent les mères à des objets – souvent mauvais – de fantasmes, et empêchent la construction d'une pensée, la constitution d'un savoir qui émanerait d'une rencontre avec les mères sous le signe de l'altérité, et non d'une rivalité mimétique ou d'un positionnement social normatif de contrôle. Ce type de relation indique en fait une position régressive latente des professionnelles qui, pour éviter cette régression, se trouvent en risque de camper sur des positions marquées par des idéalizations, rigides et dénuées de pertinence quant à l'exercice d'une fonction et d'une compétence professionnelle auprès des familles.

I.5 Les « discours de la science »

Jusqu'à maintenant le positionnement de nos deux directrices de crèche a été analysé dans son rapport de sujet inscrit psychiquement dans un contexte culturel et social dès sa naissance, et ceci à travers son appartenance à une famille, avec ces objets d'investissement que constituent les parents des enfants accueillis. Nous avons proposé que le type de « savoir » exprimé par Madame V. renvoie à des représentations très ancrées au sein de sa construction identitaire de sujet, chargées de sens et de valeurs, et peu accessibles à un changement en termes d'acquisition de nouveaux savoirs qui viendraient remplacer des contenus périmés. Quant à Madame J., nous avons pu observer une articulation relativement harmonieuse entre ces « savoirs » subjectifs et

des apports théoriques qui lui permettent de construire ce que nous appelons un savoir en acte professionnel.

Pour continuer notre tentative d'analyse, qui resterait fort incomplète si nous n'abordions pas cette dimension, nous devons nous intéresser maintenant aux savoirs en sciences humaines légitimés ou du moins discutés dans des communautés scientifiques, avec lesquels ces deux puéricultrices ont été en contact à l'âge adulte, que ce soit par le biais de leur formation initiale ou de l'accès à des débats ou des publications circulant à l'intérieur du corps social. Nous rappellerons que ce qui caractérise Madame V. est qu'elle ne se réfère pas explicitement à ces savoirs.

Si nous nous rapportons de nouveau à la période qui a suivi la seconde guerre mondiale, nous pouvons à nouveau prendre appui sur les travaux du sociologue Gérard Neyrand (2000), pour étayer notre propos.

I.5.1 Les savoirs psychanalytiques

Celui-ci, dans son ouvrage, s'attache à la genèse des positions actuelles sur la parentalité, à partir justement de la fin de la deuxième guerre mondiale, et en choisissant, au niveau de l'analyse des discours savants, de privilégier l'approche psychanalytique, « *non seulement parce qu'elle a sans doute représenté la plus grande rupture épistémologique en la matière, mais aussi parce qu'elle a eu le plus de retentissement sur les pratiques socio-institutionnelles de la parentalité au cours du XXème siècle, notamment dans sa deuxième partie* »⁹⁹.

Si je pense que la teneur exacte de ce que l'auteur appelle le retentissement de la psychanalyse sur les pratiques sociales, en termes de théorie et de pratique, n'a pas fait jusqu'à aujourd'hui l'objet d'une recherche suffisante, j'ai été vivement intéressée par cet acte de reconnaissance de l'impact du discours des psychanalystes, et d'analyse de certains de ses effets ainsi que de son interprétation par le corps social.

« *Complètement passifs, ces enfants gisaient dans leur lit, le visage vide d'expression ou l'expression souvent idiote, la coordination oculaire souvent défective. Ils ne pouvaient même plus se retourner dans leur lit et bientôt apparurent des troubles moteurs rythmiques* »¹⁰⁰.

Nous pouvons reconnaître ici la description clinique de ce que le psychanalyste René Spitz théoriserait sous le nom de syndrome d'hospitalisme. Gérard Neyrand fait observer que les travaux consécutifs à ces découvertes ont eu deux conséquences majeures et paradoxales :

⁹⁹ Gérard Neyrand, « La parentalité et l'imaginaire de la petite enfance », in *le Séminaire « Déconstruire le Social »*, animé par Saül Karsz, 2002, p. 895.

¹⁰⁰ René Spitz, cité par G.Neyrand dans Serge Lebovici et Michel Soulé, *La connaissance de l'enfant par la psychanalyse*, PUF, 1995, p. 420.

- Ces travaux vont permettre la diffusion dans la pédiatrie de l'importance de la vie affective et relationnelle pour le développement du jeune enfant, et signe le déclin progressif de l'ère du bébé réduit à un tube digestif. Ils montrent la nécessité, pour la santé psychique du bébé, d'un lien continu avec sa mère, et valorisent l'importance du rôle de celle-ci.
- Cependant les carences affectives décrites sont toujours décrites dans leur liaison avec l'absence de la mère, les personnes pouvant donner des soins satisfaisants à l'enfant durant son absence étant d'ailleurs nommées substituts maternels. Du point de vue de l'auteur, les travaux majeurs de Jenny Aubry ¹⁰¹ développeront alors ce qu'il nomme une survalorisation du rôle maternel.

L'ensemble de ces recherches plonge en fait ses racines dans « *une conception biologiste, anatomiste et naturaliste de la différence des sexes* »¹⁰², liée aux différents courants de la Self-psychologie.

Nous ferons deux remarques suite à ces observations. Tout d'abord, lorsque nous apprenons qu'un psychanalyste comme Spitz dénonçait par ailleurs « *l'embrigadement de la mère dans le travail d'usine, au détriment de l'exercice de sa fonction maternelle au foyer* », nous pouvons comprendre aussi sa position comme une défense des mères pauvres, une demande d'attention aux effets de souffrance mère-enfant produits par un travail qui ne laissait souvent à la mère ***aucune disponibilité*** à son bébé, produisait chez elle des déchirements psychiques inélaborables entre sa perception des besoins de son bébé et sa nécessité de survie propre ; et ceci en l'absence massive de modes de garde humanisés, sensibles à la souffrance de la mère et soucieux d'une prise en charge qualitative du bébé. Nous pouvons historiciser cette position, ce qui permet à la fois de reconnaître sa validité partielle liée à une période donnée, mais aussi de l'interroger quand elle ressurgit dans un contexte qui a profondément changé.

Ensuite, ce qui nous semble contestable dans la formulation de ces théories naissantes autour de la notion de carence affective, n'est pas tant de souligner la dépendance profonde, physique et affective, d'un bébé vis à vis de sa mère, mais plutôt de percevoir, de présenter la mère elle-même comme un être isolé, comme si elle n'était pas reliée et fortement dépendante d'une communauté culturelle et affective d'appartenance, sans laquelle elle ne pourrait pas même exister, ni d'ailleurs son bébé, puisque il a été conçu également (nous semble t-il) par une autre personne que sa mère. Rebondissant sur la formule célèbre de D.W.Winnicott, « *un bébé ça n'existe pas, c'est un bébé avec sa mère* », nous nous autorisons à penser à notre tour ***qu'une mère avec son bébé, ça n'existe pas***, c'est une mère et son bébé avec un père et un

¹⁰¹ Gérard Neyrand, op. cit, p. 896.

¹⁰² Elisabeth Roudinesco, Michel Plon, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Fayard, 1997, p. 225.

environnement humain familial, social et culturel spécifique, organisé en normes et significations. Cette figure de la mère « seule » avec son bébé nous évoque par association l'immaculée conception, la mère qui conçoit directement l'enfant dans une filiation divine, sans passer par « le monde », et nous semble être une des matrices de certains fantasmes en acte actuellement dans notre société, quant à la conception possible d'enfants qui seraient issus du désir d'un-e seul-e¹⁰³.

Gérard Neyrand souligne que cette centration sur la « dyade mère-enfant » a eu pour résultat de « *marginaliser un peu plus la présence concrète du père dans les soins au bébé* » et de réduire le père à un rôle instrumental : « *pourvoir aux besoins de la famille et assurer la relation avec l'extérieur* ». ¹⁰⁴ Ensuite, ce qui nous semble tout à fait central pour notre propos, il ajoute que, d'une manière inhérente à la logique du discours produit (« *la relation de soin est par essence maternelle* »), elle a jeté le discrédit sur les lieux d'accueil de la petite enfance, jugés perturbateurs pour l'enfant, d'autant plus s'il s'agissait de lieux collectifs, soupçonnés de collectivisme en cette période de guerre froide. Nous ajouterons que cette dévaluation des modes de garde, organisée en autorité savante, se développe au moment même où ceux-ci accèdent péniblement à une institutionnalisation et à une professionnalisation susceptibles d'améliorer l'accueil des tout-petits, encore majoritairement issus à cette époque de milieux pauvres (Mozère, 1992).

Cet aperçu des savoirs psychanalytiques structurés qui circulaient dans les années 50-60 ne fait-il pas étonnamment écho avec les indignations et la profession de foi de Madame V., assurant la défense de « *la famille, le berceau naturel de l'enfant* » ?

1.5.2 Les savoirs de la puériculture

« *La puériculture a été promue à la fin du 19^{ème} siècle au rang de discipline scientifique pour asseoir l'autorité du corps médical sur la prévention de la maladie, au-delà du traitement de l'enfant malade dont traite la pédiatrie (créée en 1872¹⁰⁵)*. » Cette citation nous introduit au fait que la profession de puéricultrice, seule requise jusqu'à des temps récents pour exercer la direction d'une crèche¹⁰⁶, se soutient de savoirs propres, fortement dominés par la médecine, et qui s'exercèrent bien avant la rentrée en scène de la psychanalyse dans le champ des modes d'accueil. Delaisi et Lallemand ont exprimé d'une manière tout à fait juste la problématique inhérente à la naissance de la notion ambiguë de prévention « *qui tend à faire investir par le corps médical des domaines qui sortent de son savoir spécifique, voire de sa compétence (...), à*

¹⁰³ Je remets ici en cause la posture qui consiste à nier l'origine de la vie d'un sujet, et non les compositions familiales concrètes, monoparentales.

¹⁰⁴ Gérard Neyrand, op.cit, p. 897.

¹⁰⁵ Gérard Neyrand, *L'enfant, la mère et la question du père*, op. cit, p. 124.

¹⁰⁶ Les postes de direction sont aujourd'hui accessibles aux éducatrices de jeunes enfants, pour les crèches ne dépassant pas quarante enfants.

se situer dans un ensemble normatif (...) qui est déterminé par la nature de la société à un moment de son devenir et associe à ses aspects matériels des éléments relevant du politique, de l'économique, voire du religieux. »¹⁰⁷

Ces aspects nous semblent précieux pour éclairer sous d'autres angles que celui du registre inconscient le positionnement de Madame V.

Tout d'abord ils nous conduisent à penser que, si cette puéricultrice proche de la fin de carrière semble être en difficulté de formuler des savoirs en puériculture intériorisés et qui sont pourtant sous-jacents dans son propos, elle ne paraît pas avoir oublié le **pouvoir** que lui confère cette fonction, et qui était encore à son apogée au cours des trente ans suivant la fin de la deuxième guerre mondiale. Directrice de crèche depuis 1974, elle a commencé d'exercer sa fonction dans des équipements encore massivement dominés par une culture médicale et hospitalière, qui à la fois excluait les parents des portes des structures et portaient sur eux un regard puissamment normatif.

Cette culture s'est imposée historiquement vers la fin du dix-neuvième siècle, lorsque l'Etat s'est emparé des questions d'hygiène de santé et de protection de l'enfance, et a imprimé son modèle, en termes d'hygiénisme et de moralisation des familles pauvres, à ces institutions naissantes et d'abord associatives qu'étaient les crèches. Un des effets de cette modélisation fut une exclusion des familles, et surtout des mères, porteuses de microbes et de mauvais principes éducatifs (Mozère, 1992). La mise à l'horloge de l'hygiène et la mise à l'écart des parents - comme en témoignaient les pancartes dans les crèches jusque dans les années 70 : INTERDIT AU PUBLIC – conduisirent à un renfermement des structures de garde sur une organisation institutionnelle interne, intolérante à l'envahissement d'une logique autre que médicalisée, et d'autant plus fermée à la « logique » maternelle et familiale.

Ce pouvoir d'autorité éducative, conféré par une référence (souvent extrêmement vague, et même parfois totalement vide de contenus) à des savoirs prétendument médicaux et scientifiques, trouve ses racines dans l'histoire institutionnelle des crèches et soutient encore aujourd'hui les représentations, ou du moins les fantasmes de certaines puéricultrices. Il pourrait se résumer en cette formule : *Nous savons, **puisque** nous sommes puéricultrices.*

Ensuite nous pouvons rapprocher les paroles proférées par Madame V. du discours tenu par la « science » puéricultrice quant au rôle de la mère auprès de son enfant, depuis ses fondations jusqu'à aujourd'hui.

Dans leur sous-chapitre intitulé *Mère et travail*¹⁰⁸, Delaisi et Lallemand montrent qu'au-delà des différents discours invoqués, de l'avant guerre jusqu'à l'orée des années 80, perce la diffusion d'une idéologie qui, elle, résiste au changement : ***femme au foyer et fécondité en***

¹⁰⁷ Geneviève Delaisi de Parseval, Suzanne Lallemand, op. cit, p. 24.

¹⁰⁸ Delaisi et Lallemand, op. cit, p. 35-40.

poupe. Le passage progressif de la mère coupable, qui ne remplit pas ses devoirs familiaux, à la mère victime en butte aux nécessités de la vie active, alors qu'elle est évidemment une « *femme comblée par la maternité* », ne change rien à la dimension injonctive, normative et culpabilisante de ce discours qui, finalement, se résume toujours à la formule de cette rédactrice de manuels, en 1938¹⁰⁹ : « *le premier métier de la femme est celui d'épouse et de mère* ». La différence réside dans une culpabilisation qui s'avance de plus en plus masquée, à la mesure de la montée progressive de la contestation ouverte et mise en acte de cette formule, par les femmes elles-mêmes. Le discours de la puériculture ne semble alors qu'un reflet et un relais d'une position dominante de l'organisation sociale, qui veut bien entendre parler, à la hauteur de ses intérêts, de *femmes* au travail, mais certainement pas de *mères* au travail. Cette dénégation de la dimension réelle du travail des mères et des problèmes qu'elle pose se révèle très bien par l'intermédiaire de ce constat que font nos auteures : les rédacteurs des manuels « *semblent peu s'intéresser à l'un des problèmes les plus cruciaux des mères : comment et par qui va être gardé, le mieux possible, leur bébé quand elles reprendront leur travail*¹¹⁰ » ? Nous verrons plus loin que ce ne sont pas seulement les rédacteurs de manuels qui ont du mal à s'intéresser à cette question.

Delaisi et Lallemand, dans une post-face à la réédition de leur livre, en 2001, font état de l'évolution des manuels, qui, aujourd'hui, parlent moins « *d'enfermer les mères à la maison que de susciter le plein usage, voire la revendication active d'une parenthèse professionnelle limitée dans le temps* ». ¹¹¹ Nous attirons cependant l'attention sur la persistance d'un discours culpabilisant, certes sur un mode plus subtil qu'autrefois, plus ambigu, qui réassigne la femme à la primauté de son devoir maternel, et non à une conciliation d'aspirations qui auraient la même légitimité, dont voici un exemple : « *Je voudrais quand même dire deux mots à cette nouvelle maman heureuse d'avoir fait un enfant, mais si pressée de retourner travailler.* » ¹¹² Ce type d'allégation a en outre la fonction de faire porter aux femmes la responsabilité de la puissance publique quant à la brièveté du congé de maternité, alors que celle-ci est critiquée par la majorité d'entre elles. Il leur fait également endosser la seconde responsabilité de cette puissance publique, à savoir promouvoir et garantir aux familles des modes de garde qualitatifs, proches et en nombre suffisant. Si votre enfant ne va pas bien, Madame, ce n'est pas en partie parce que vous ne bénéficiez pas, vous et votre bébé, de l'accueil adéquat dont vous avez besoin pour vous séparer en sécurité, *c'est parce que vous auriez du rester à la maison...*

¹⁰⁹ P. Bernège, *Encyclopédie de la vie familiale*, Horizons de France, 1938, cité par Delaisi et Lallemand, op.cit, p. 35.

¹¹⁰ Delaisi et Lallemand, op.cit, p. 296.

¹¹¹ Delaisi et Lallemand, op. cit, p. 295.

¹¹² Laurence Pernoud, *J'élève mon enfant*, 1993, citée par Delaisi et Lallemand, p. 295.

I.5.3 Des correspondances voilées entre savoirs, valeurs et pouvoirs

À l'énoncé de ces différents registres de savoirs concernant la place de la mère, fortement dominants jusqu'à l'orée des années 70-80, et dont nous verrons plus loin qu'ils sont loin d'être obsolètes aujourd'hui, nous ne pouvons que constater leurs convergences quant à leurs représentations pré-requises du « métier » de la femme : mère au foyer et seule responsable du sort de son jeune enfant. Si le discours de la puériculture apparaît, concernant cette question, comme un simple relais des représentations et des pratiques sociales dominantes d'une période donnée, concernant l'éducation des enfants, qu'en est-il de celui de la psychanalyse ? Se réclamant d'une forme de scientificité, d'une rigueur théorique, il semble pourtant lui-même en mal de distinguer *le résultat de sa recherche clinique*, par exemple ici la découverte de la déprivation affective d'un bébé arraché au milieu humain qui « *lui donne sens d'existence* », comme disait Dolto, avec *des normes organisatrices d'une société* d'un certain type, qui assigne la femme, à travers la responsabilité exclusive de ses enfants dans l'espace familial, à une minoration et même un musellement de sa fonction sociale. Comme je l'ai déjà développé en amont, il semble qu'une recherche autour de ce travail de distinction est à développer, notamment dans les effets clarificateurs et les conséquences éthiques qu'il pourrait avoir quant au positionnement de la psychanalyse dans le champ de l'éducation et du travail social.

Madame V. ne fait pas référence à l'ensemble de ces savoirs organisés, ne semble pas s'en soutenir pour affirmer haut et fort dans un espace professionnel ses convictions naturalistes. Cependant nous pouvons supposer qu'elle a été en contact avec eux, à travers sa formation initiale et sa vie professionnelle. Les nouveaux discours et savoirs émergeant dans les années 70-80 – nous allons y venir – ont-ils délégitimé alors en partie ce corpus de connaissances au sein des structures petite enfance, renvoyé dans une certaine mesure celui-ci, au cœur de l'institution, au statut de représentation plus souterraine, au cortège des croyances et des valeurs personnelles qui résistent aux conceptions « montantes » ?

À ce titre Madame V. se trouverait dans un positionnement très semblable à celui des familles populaires décrites par Delaisi et Lallemand (1980),¹¹³ dont les représentations éducatives, qui sont fortement critiquées par la Puériculture, sont en fait des interprétations d'anciens savoirs périmés de cette même puériculture. En ce sens elle se trouve aliénée à des représentations qu'elle a intériorisées à un niveau de subjectivité personnelle et d'opinion sociale, mais dont elle ne peut plus dire : « Mais c'est ce qu'on m'a *appris* ! ». Cependant, à la différence des parents pauvres, Madame V., si elle ne peut plus se référer à un savoir en ce domaine, se soutient d'un pouvoir qui lui permet d'imposer ses significations imaginaires au cœur de son institution.

¹¹³ À ce sujet nous pouvons aussi nous référer aux travaux de Luc Boltanski, *Prime éducation et morale de classe*, EHESS-Mouton, 1977.

Ceci n'empêche pas que dans un cadre de formation qui déstabilise ses positions, Madame V., en « oubliant » ce lien essentiel de son discours avec des corpus ayant occupé, ou occupant d'ailleurs encore un statut de savoir, se met sans s'en rendre compte en difficulté de trouver l'espace de médiation qui pourrait l'autoriser à débattre dans une relative distanciation avec son narcissisme personnel et familial : le terrain des savoirs théoriques et professionnels. De par son positionnement elle prête le flanc au tir continu opéré par un certain nombre de formateurs et de chercheurs du champ social, qui ne se lassent pas de renvoyer les praticiens à leur conformisme et leur adéquation avec les normes sociales dominantes, sans jamais interroger eux-mêmes le rapport qu'entretient leur propre champ de savoir avec des valeurs. Or celles-ci, faute d'être clairement énoncées, courent le risque d'emblée de situer les savoirs dont ces formateurs se soutiennent, et qu'ils adressent à leur tour aux praticiens, comme des injonctions normatives, et non comme des propositions sujettes à discussion et à conflictualisation.

La mise en lumière de la correspondance entre un discours prescriptif chargé de valeurs personnelles, et des corpus de savoirs à la fois professionnels et psychanalytiques qui ont eu une forte influence formative et institutionnelle à partir des années d'après guerre nous semble ouvrir des pistes intéressantes de recherche, quant aux conséquences du recouvrement, du voilement de cette correspondance.

En effet, au cœur de notre petite situation clinique, celle-ci présente la caractéristique, du point de vue des acteurs, d'être masquée, ou du moins brouillée. Madame V. se décentre littéralement d'un rapport explicite à un savoir et à sa fonction professionnelle dans le feu de son discours, et se place résolument du côté des valeurs personnelles, sans toutefois repérer ce décentrage. Madame J., quant à elle, fait exactement l'inverse : elle se place d'emblée du côté de la distanciation professionnelle, et s'appuie sur un corpus de savoirs innovants pour légitimer sa parole, mais introduira à l'intérieur de son discours des références à des valeurs personnelles, qu'elle ne repérera pas d'emblée comme telles. Pour nos deux protagonistes, au moment de leur énonciation, la différenciation entre ces deux registres n'est pas vraiment effectuée, qui permet l'étude de leurs fonctions, rapports, et...brouillages respectifs.

L'effacement de ces correspondances et de ces distinctions de registre a donc pour effet d'empêcher leur mise en rapport, et donc d'interroger le corpus de valeurs dont se soutient tout savoir en sciences humaines, d'autoriser une relativisation, une désacralisation de ce type de savoir. Ces effets nous semblent interroger le positionnement éthique des chercheurs et des formateurs envers les praticiens, et montrent la nécessité de construire des dispositifs théoriques et pratiques autour de ces questions. Une des fonctions de l'espace formatif, à mon sens, serait de retraduire ces différents discours en termes de représentations sociales et de savoirs, qui s'inscrivent dans une histoire et doivent toujours pouvoir être interrogés comme tels, ni naturels, ni sacralisés par une autorité savante, ni rejetés comme des inepties.

Madame V., au moment de son entrée dans la vie adulte et dans le monde du travail, était à la frontière de deux mondes, en termes de valeurs et de représentations, de savoirs concernant les deux grands domaines qui nous occupent ici : le statut des femmes et la question de l'éducation. Etant née et construisant le sens de son existence à l'intérieur d'une trame sociale significative, elle dut construire son existence d'adulte au cœur du bouleversement de cette trame par des valeurs et des actes instituant, et surtout par la lutte entre des représentations antagonistes, dont nous avançons pour notre part qu'elle est loin d'être terminée.

1.5.4 Du lent et fragile essor des savoirs innovants au sein des structures Petite Enfance

C'est le grand « chambardement » des années 60-70 qui va permettre aux équipements de la petite enfance d'initier, cependant très lentement, leur désaliénation du pouvoir médical et sanitaire, et de revendiquer la construction d'un savoir spécifique à l'accueil du jeune enfant en collectivité. Car avant cette césure fondatrice, il n'existait pas véritablement de savoir structuré réfléchissant sur cet accueil, mais plutôt des pratiques de garde fortement réduites à leur fonctionnalité, à la fois en termes de soins corporels aux enfants et « d'aide » sociale pour les parents défavorisés, assorties d'injonctions normatives à leur endroit.

Nous avons tenté d'étudier, dans notre mémoire de maîtrise, les avatars de l'institutionnalisation progressive, dans les crèches, de nouveaux savoirs concernant l'accueil des tout-petits, ses réussites, ses lenteurs, ses échecs. Ce sont en partie eux qui ont permis, comme l'a développé tout à fait remarquablement Denis Mellier (2000), l'émergence, fort lente également, d'une véritable place reconnue aux parents, déclarés premiers éducateurs de leurs enfants, confiant leurs enfants à des tiers en leur absence, dans une visée de bien-être et d'épanouissement de celui-ci, et ceci dans une nouvelle alliance avec des parents issus des classes moyennes et supérieures. Cette émergence correspond à l'accroissement¹¹⁴ du parc des crèches collectives, lié à l'explosion du travail féminin et corrélé à la revendication d'un « droit » à la crèche par des parents. J'avais écrit à l'époque : *« on mesure l'écart entre cette nouvelle représentation de la crèche, et celle, encore dominante peu de temps auparavant, « d'obligation » liée au travail des femmes pauvres, et de normalisation hygiéniste des classes populaires¹¹⁵. »*

La pensée de D.W.Winnicott, de M.Mahler, puis celle de F.Dolto, de G.Appell, M.David, furent les pivots théoriques de cette réflexion dans les années 80, diffusée majoritairement par les psychologues et les éducatrices(teurs) qui faisaient leur entrée progressive, et très inégale selon les institutions, dans les crèches.

¹¹⁴ Rappelons cependant que cet « accroissement » n'atteint aujourd'hui qu'à l'accueil de 11% des enfants de 3mois à 3ans, tous équipements collectifs confondus (Crèches, Multi-accueils, Halte-jeux, Jardins d'enfants)

¹¹⁵ Cette citation est extraite de mon Mémoire de Maîtrise (2001).

Il nous semble que c'est seulement à cette époque que la découverte des aspects fondateurs, pour le tout-petit, du lien qui l'unit à ses parents, et, dans ses premiers mois, plus fortement à sa mère, s'est reliée *positivement* à une réflexion autour de la savoir visant à assurer la sécurité affective des bébés en l'absence de leurs parents. L'inauguration de ce travail de liaison, tout à fait vital pour le petit enfant, nécessitait en effet une décrispation idéologique quant à un certain modèle de « bon » maternage, décrispation qui fut en quelque sorte « forcée » par l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, et le profond bouleversement des valeurs généré par les années 70. C'est alors que ces nouveaux savoirs ont permis, notamment à travers l'influence conjuguée des modes d'accueil associatifs innovants, issus de la mouvance de 68, et de la diffusion de la pensée de psychanalystes dans la lignée de Françoise Dolto, l'émergence d'une représentation des lieux d'accueil inédite. Cependant, comme je l'ai fait observer dans mon introduction générale, cette émergence ne fut pas accompagnée, du côté de la psychanalyse, d'une véritable réflexion sur sa propre évolution normative quant à la place de la mère auprès du tout-petit. Les psychanalystes étaient eux-mêmes divisés sur ces questions, et un bon nombre d'entre eux ne portaient aucun intérêt particulier¹¹⁶, sur le plan clinique, au problème de l'accueil des enfants dans une société où les femmes avaient péniblement conquis l'accès au travail. Françoise Dolto elle-même, alors même qu'elle devint au cours des années 80 une référence incontournable pour les professionnel-le-s les plus qualifiées du secteur, ne se départit jamais tout-à-fait d'une attitude ambivalente quant à la présence d'enfants de moins de deux ans et demi dans les modes d'accueil¹¹⁷. Cette émergence d'une représentation inédite des modes d'accueil demandait en fait une réorganisation symbolique fondamentale, dont je tente dans ce travail de resituer la trajectoire, et *l'inachèvement*. Car l'élan instituant de ces années arrêta sa progression significative durant la décennie 80, créant une forme de flottement théorique et d'indécision politique qui règnent encore aujourd'hui.

En effet nous ne sommes peut-être pas suffisamment attentifs aujourd'hui à l'importance ni à la destinée actuelle, au sein des modes de garde, de ce bouleversement des représentations, entre accès des femmes au travail, et mouvements profonds de ce qu'on nommait alors la « condition » des femmes. À travers ces mouvements, on accède en effet à une représentation « positive » de la garde des enfants, et non plus « en creux » comme autrefois, où c'était *le manquement à leur tâche* des mères qui fondait l'institution. C'est seulement à l'aune de ces

¹¹⁶ Dans les années 80 il était également de bon ton, chez certains psychanalystes, de mépriser la tentative de Françoise Dolto d'opérer des processus de liaison entre psychanalyse et éducation, et de s'intéresser aux modalités d'accueil des enfants et de leurs parents en société. Elle était accusée de discréditer la psychanalyse, de la « vulgariser », de la transformer en prescription normative auprès du grand public. J'eus moi-même ce type de psychanalyste comme enseignant durant ma formation d'éducatrice. Or si Françoise Dolto fit preuve de certains excès, elle posa aussi, à travers cette démarche de psychanalyste dans la cité, une pierre significative quant à la tentative d'articulation entre psychanalyse et éducation.

¹¹⁷ Je renvoie ici au chapitre suivant « Tribunes », p. 121, qui traite plus précisément de ces questions.

nouvelles valeurs que les modes de garde peuvent être considérés comme un lieu de séparation psychique et d'entrée dans la vie sociale pour l'enfant, qui sont des processus que tout enfant traverse dans son accès à son humanisation. Écoutons Françoise Dolto : « *C'est très tôt, dès sa naissance, que l'enfant devrait fréquenter, accompagné de sa mère, la société des adultes et des enfants au-delà du cercle étroit de la famille nucléaire* »¹¹⁸. Cette perception de l'enfant comme membre du socius autorise le passage de relais entre la représentation « princeps » et l'émergence possible d'une représentation instituante, qui décentre la mère d'une place exclusive auprès de l'enfant. Le fait de confier l'enfant à une crèche peut alors être perçu dans une continuité avec ce bain social. Il ne s'agit plus de faire « garder » provisoirement un enfant, d'une mère qui ne remplit pas sa fonction, mais de procéder à son accueil en société, qui passe par « *sa présentation à l'environnement* »¹¹⁹, puis par sa prise en charge progressive par le socius. Ce changement des représentations correspond aussi à l'évolution d'une société, où la famille élargie, le tissu social proche, assurent moins, pour les parents, cette fonction de présentation à l'environnement. En effet, beaucoup de mères se mettent à travailler, investissent leur vie sociale dans le travail, moins dans la relation avec un environnement de proximité immédiate, et les familles sont plus éclatées géographiquement. La crèche, l'accueil à domicile (les Assistantes Maternelles) et les halte-garderies qui se développent à ce moment-là, deviennent un espace social intermédiaire où les parents viennent en partie construire leur relation avec leurs enfants en tant qu'êtres à la fois reliés fondamentalement à leur famille, et progressivement différenciés d'elles, dans cet aller retour entre le dedans et le dehors. La réflexion autour de cette question de la séparation psychique, avec ses différents espaces intermédiaires¹²⁰, peut alors s'articuler avec le soutien des parents par le socius. Cette articulation sera fortement symbolisée et concrétisée par la création des premières Maisons Vertes.¹²¹

Ces nouvelles représentations rendent possible l'institution des lieux d'accueil parents-enfants et des modes de garde comme ***assurant une fonction sociale tierce qui est nécessaire à la santé psychique de l'enfant***. La possibilité de légitimation de cette fonction nous semble

¹¹⁸ Françoise Dolto, *Solitude*, Éditions Vertiges, 1987

¹¹⁹ Cette notion de « présentation à l'environnement » est ici empruntée à D.W. Winnicott, qui montre à travers ce concept (pour le dire vite) l'ouverture psychique du bébé vers le « monde » rendue possible par l'inclinaison de sa mère à lui présenter l'environnement extérieur à elle comme fiable.

¹²⁰ Je pense aux concepts précieux de Winnicott : « apprendre à être seul en présence de sa mère », qui parle de la capacité psychique de l'enfant d'« oublier » sa mère, liée justement à la sécurité affective qu'il ressent du fait de sa présence et de sa fiabilité. Pour Winnicott, cette expérience primitive inaugure la capacité ultérieure de supporter et d'habiter sa solitude d'une manière créative ; puis au concept d'espace transitionnel, qui permet à l'enfant de supporter, et de symboliser l'absence de sa mère. Le problème est d'articuler tous ces précieux concepts Winnicottiens avec le rôle du socius (et du père) dans cette affaire, ce que Winnicott, très centré sur la figure de la mère, ne fit pas.

¹²¹ Nous développerons une recherche autour de ces équipements, tout à fait essentiels à notre propos, dans des travaux ultérieurs.

fondamentale parce qu'elle réintroduit les autres acteurs significatifs pour l'enfant dans leur place de coéducation avec la mère, elle « barre » symboliquement la représentation du petit enfant isolé dans une relation dyadique avec elle. Nous voyons très bien transparaître, dans le discours de la plus jeune des puéricultrices, les effets de cette nouvelle organisation symbolique, quand elle défend le désir du jeune enfant « d'avoir sa propre vie » en dehors de sa famille, de parfois préférer la crèche à la vie familiale. À contrario cette éventualité n'est même pas **représentable** pour Madame V., qui ne peut expliquer l'ennui de l'enfant à la maison que comme une déficience maternelle.

Cependant il ne s'en est pas fallu d'un jour... mais de trente ans, pour que la représentation des modes de garde commence à s'inscrire véritablement dans cette « positivité » d'entrée dans le monde social du jeune enfant, accompagné par ses parents. Car il s'agit bien seulement d'un commencement d'inscription symbolique, autorisé par ces nouvelles questions autour de l'accueil des parents dans les structures. Les équipements se sont en effet d'abord beaucoup centrés sur l'enfant, la découverte de sa vie psychique, avec un apport très important de la psychanalyse ; la prise en compte de sa motricité, de son désir d'explorer l'environnement et la relation avec ses pairs, avec notamment les apports de Piaget ou de l'institut Pickler-Loczy.¹²² Ils étaient plus occupés **positivement** de la relation professionnelles/enfants, ou de celle des enfants entre eux, que par une réflexion autour de la place réelle mais aussi symbolique des parents dans l'institution, qui éveillait beaucoup de résistances...et en éveille encore. Nous entendons par *place réelle* le temps et l'espace qu'on leur accorde, ce qu'on veut bien entendre d'eux, échanger avec eux, les modes institutionnels de rencontre, éventuellement de partenariat ; et nous nommons *place symbolique* la conscience chez les professionnel(le)s du lien fondateur de l'enfant avec ses parents, leur capacité de porter les parents « dans leur tête », et pouvoir en retraduire quelque chose aux enfants, signifier la circulation du lien entre la maison et la crèche, ou la halte-garderie. Ce n'est pas que cette conscience n'existait pas chez la plupart des professionnelles. Mais elle était davantage vécue **négativement**, comme un problème compliqué à assumer quotidiennement, source de lourdeur...plus difficilement propice à la pensée. La réflexion clinique actuelle engagée dans les structures, dont cette analyse témoigne, montre que cette « lourdeur » a trait à des enjeux psychiques et institutionnels profonds, qui nécessite d'être dépliée, pensée, symbolisée.

¹²² Voir par exemple les travaux d'Irène Lézine, *Les étapes de l'intelligence sensori-motrice*, Éditions du centre de psychologie appliquée, 1969 ; Mira Stamback, *Les bébés entre eux*, PUF, 1983 ; Janine Levy, *L'éveil du tout-petit, gymnastique du premier âge*, Seuil, 1972.

Petit à petit, cette réflexion sur la place des parents s'est mise en place – il y avait des pionniers !¹²³ – dans les structures, mais elle est loin d'être achevée, car elle semble traversée par des mouvements de représentations complexes et chargés d'ambivalence, prenant leur sens dans une société, qui, finalement, au regard de ces représentations, semble se déplacer *très lentement*. À la mesure de ses profonds enjeux politiques ?

Nous nous permettons cependant de penser que Madame J., quand elle a commencé d'exercer, pouvait certainement s'appuyer sur cette amorce de réorganisation symbolique du cadre d'accueil du petit enfant, qui commençait de se solidifier, de s'institutionnaliser à l'intérieur des structures. Mieux assurée elle-même dans son « narcissisme maternel », et bordée par ce cadre symbolique qui initiait une véritable triangulation, elle a pu progressivement engager la construction d'un savoir en acte, référé à la mission spécifique d'une crèche, en lien avec d'autres partenaires, et s'y engager avec son équipe de travail. Nous pouvons prêter notre attention ici à l'importance de la fonction de direction, dans ces équipements, quant à son rôle de *garant* d'un cadre symbolique institutionnel fiable, qui seul autorise aux équipes une rencontre et un travail différenciés avec les parents.¹²⁴

I.6 Un savoir qui ne chasse pas l'autre

Si, pour conclure ce chapitre, nous comparons les différents modes de savoir et de rapport au savoir que ces deux directrices de crèche engagent dans leurs discours respectifs, nous pouvons remarquer les points suivants :

Madame V., pour appuyer son discours, ne se réfère pas explicitement à des savoirs, mais plutôt à une position privée concernant la conception de la famille, et par ailleurs à une position d'autorité professionnelle, conférée par sa fonction. Pourtant ce discours peut s'articuler avec des corpus de savoirs qui ont une trajectoire historique au sein du corps social, depuis la fin du dix-neuvième siècle jusqu'à nos jours, ainsi qu'une relation étroite avec des représentations sociales fortement dominantes, du moins jusqu'aux bouleversements des années 70. Nous ajouterons que ce type de corpus de savoirs, circulant dans les crèches avant la césure des Seventies, s'était constitué en référence à la prise en charge de familles pauvres, et était utilisé de fait pour exclure du champ de l'institution une réflexion sur un accueil humanisé des

¹²³ Nous pensons ici par exemple aux crèches à participation parentale, nées en 68 et officialisées en 1981, dont les différents acteurs-trices associatifs contribuèrent beaucoup à une réflexion innovante sur la place des parents dans les structures.

¹²⁴ Nous renvoyons sur ce sujet à notre travail de Maîtrise (2001).

parents.¹²⁵ Le fait que Madame V. ne s'y réfère pas évoque en nous l'hypothèse d'un « passage » de ces savoirs à un statut de représentation sociale implicite, voilée, se gardant d'un mode d'expression directe mais exerçant cependant un pouvoir non négligeable.

Ces savoirs « oubliés », flottants, présentent en outre la caractéristique de ne pas être articulés à une mission d'accueil perçue comme potentiellement bénéfique pour le jeune enfant, véritablement *légitimée*, dont la directrice d'un mode de garde est la représentante et le garant. Ils demeurent comme suspendus, dans une forme de lévitation, et occupent cependant l'espace symbolique de l'institution. De fait ils empêchent alors au sein de cet espace l'émergence d'une incarnation, d'une institutionnalisation de savoirs dynamiques référés à la vie psychique concrète et quotidienne des tout-petits confiés là par leurs parents à des tiers, et qui ont un besoin vital d'une circulation humaine, vivante et porteuse de sens, entre leur famille et les professionnel-le-s qui les accueillent.

Chez Madame V., cette forme de « montage » psychique de savoirs et de rapport au savoir semble avoir pour fonction d'éviter la rencontre avec la figure d'altérité que représentent les parents, qui la pousserait à quitter des positions liées à son histoire subjective mais aussi à l'exercice d'un pouvoir. En termes institutionnels, ce type de positionnement d'une directrice d'établissement ne peut que fragiliser, sinon mettre en danger, le cadre symbolique si récemment conquis dans ces lieux, qui garantit à l'enfant la reconnaissance du lien fondateur qui l'unit à ses parents, et la distinction des places de chacun, génératrice pour lui de santé psychique.

Si nous nous penchons maintenant sur Madame J., nous pouvons observer qu'elle se réfère explicitement à des savoirs théoriques, plutôt de type psychanalytique, mais qui présentent la caractéristique d'être articulés à un cadre symbolique institutionnel reconnu et théorisé récemment par des psychologues-psychanalystes qui ont travaillé en crèche, comme Denis Mellier (2000), ou Sylviane Giampino (2000). Ce type de « proposition » théorique nous semble ouvrir la possibilité, pour les acteurs institutionnels, de créer des savoirs en acte, dynamiques et garants, « témoins » du mouvement psychique et relationnel de l'institution vers *l'autre*, que ce soit l'enfant, le parent, ou les membres de l'équipe de travail. Cette construction de savoirs est alors soutenue par la création concomitante d'un cadre symbolique institutionnel qui situe l'enfant accueilli dans un rapport avec des adultes différenciés : ses parents, fondateurs de son désir d'être au monde et premiers éducateurs, *et* les professionnel(le)s qui l'accueillent, représentants de la vie sociale, ici dans une fonction sociale de proximité. Des processus de

¹²⁵ Nous reviendrons dans le troisième chapitre : « Dispositif », p. 205, sur la correspondance entre le statut social des familles et les représentations et les savoirs requis dans la rencontre avec les parents des enfants accueillis. La population actuelle accueillie en crèche étant à nouveau en partie différente de celle des années 80, il est intéressant d'analyser les effets de ces nouveaux changements sur les discours et les pratiques actuelles.

pensée peuvent s'inscrire au cœur de l'institution parce qu'ils sont référés, à travers le cadre, à la loi symbolique qui limite les fantasmes de toute-puissance des sujets, qu'ils soient d'ailleurs parents ou professionnel(le)s, quant à une possession, une captation exclusive de l'enfant à l'usage de leurs imaginaires respectifs.

Nous ajouterons cependant que l'ensemble de ces évolutions s'est inauguré dans un contexte de changement significatif du type de population accueillie dans les crèches, investies alors par les classes moyennes et supérieures et désertées par les populations défavorisées.

L'analyse de cette situation clinique dans sa globalité nous semble mettre en lumière, à travers les discours respectifs de deux directrices d'établissement, une lutte de deux modes d'occupation du champ du savoir, concernant le *sens* de l'accueil et de la place des parents au cœur de l'institution-crèche. Au cours de ma propre expérience formative, depuis une dizaine d'années, j'ai pu observer, parfois la prédominance, souvent l'influence diffuse, mal repérée et cependant notoire du premier de ces modes. Celui-ci se révèle un obstacle important à la construction d'un savoir professionnel dans la rencontre avec les familles, tant qu'il n'est pas identifié, reconnu, et confronté, dialectisé avec d'autres modes de savoir. Ce constat nous paraît montrer la fragilité, le manque d'assise institutionnelle profonde, de ce nouveau « contrat » symbolique inauguré avec sa dimension instituante dans les années 80.

Dans cette première partie, nous avons tenté, à partir de l'analyse d'une situation clinique de formation, de cerner quelques uns des paramètres complexes qui promeuvent ou qui empêchent l'institutionnalisation effective de ce nouveau contrat symbolique et des savoirs dynamiques qui l'accompagnent. Nous avons pu alors repérer, sous-jacente aux conflits de savoirs, la prégnance d'une lutte encore vive entre des représentations sociales et politiques de la femme et de la mère, qui se traduit chez les sujets en termes d'économie et parfois de conflit psychique et, du côté des pratiques institutionnelles, par des modes antagonistes de perception, d'accueil et de relation avec les parents.

Nous allons maintenant, à travers l'étude de deux autres situations cliniques, explorer et tenter d'articuler avec ce premier niveau d'analyse, un autre puissant facteur de fragilisation du cadre symbolique de l'institution : le comportement problématique d'un enfant, témoignant d'une souffrance, ou du moins d'un malaise préoccupant.

II. « Scènes de chasse à la mère »*

* 126

II.1 En attendant le jugement de Salomon

« Et le roi dit : partagez en deux l'enfant qui vit, et donnez-en la moitié à l'une et la moitié à l'autre ».

La Bible Crampon, Desclée et Cie, 1960, Livre des Rois, 3. 16-28.

Le second épisode clinique, que je vais retraduire, est issu de la même session de formation que le précédent. Le récit qui va suivre surgit dès le début de la deuxième séquence de formation, deux semaines après la première séquence de trois jours. Il inaugure chez les participantes l'engagement dans une confrontation, autour de la question de la rencontre avec les parents, entre des cadres, des pratiques d'accueil et des modes de traitement de situations différents et parfois opposés.

II.1.1 L'enfant qui osait mordre la directrice

Une directrice, que nous nommerons Madame I., nous présente la situation d'un enfant qui, lorsqu'il arrive à la crèche, agresse violemment d'autres enfants. *« Il se jette sur eux, les bouscule et les mord – et sa mère ne dit rien – je ne vois vraiment pas ce que nous pouvons faire ! »* Madame I. semble agacée et tendue en prononçant ces mots, et semble plutôt nous livrer un constat d'impuissance teinté de réprobation envers la mère de l'enfant, plutôt que de souhaiter partager un questionnement avec nous, chercher à comprendre ce qui se passe dans cette situation. Sa tonalité semble nous dire qu'elle en a déjà fait le tour. Elle vient déposer une expérience qu'elle nous désigne d'emblée comme un fardeau, mais dont elle se dégage dans le même temps en imputant à la mère la responsabilité du problème. Elle semble cependant dans une posture ambivalente, puisqu'elle vient nous adresser cette expérience, solliciter notre propre parole et celle de ses collègues à propos de cette situation.

Je demande donc des précisions, aidée par les autres participantes, pour faire apparaître un petit peu parmi nous, dans leur humanité concrète, ce petit garçon et sa mère. Nous apprenons alors que cet enfant a un peu plus de deux ans, qu'il a un grand frère qui a quitté la crèche récemment

¹²⁶ Ce titre nous est cette fois-ci inspiré par le roman de Geneviève Brisac, *Week-end de chasse à la mère*, Éditions de l'Olivier, Seuil, 1996.

pour aller à l'école ; la maman est d'origine antillaise, elle est auxiliaire de puériculture en milieu hospitalier, elle travaille de nuit ; le père travaille aussi, *« il est toujours pressé, on le voit très peu »*.

Madame I. répond aux questions avec difficulté et en restant très tendue, cela lui semble pénible de décliner cette situation, et elle rentre progressivement dans un discours assez embrouillé et de plus en plus chargé d'affects négatifs à propos de cette mère, ce que nous pourrions qualifier d'un véritable feu nourri à son encontre. En effectuant – péniblement, nous aussi – un filtrage dans ce bain de paroles chargé d'affects et de représentations de plus en plus violents, nous parvenons à collecter quelques éléments d'information utiles pour donner un début de sens à cette situation. Je souhaiterais ici retraduire le mieux possible ces éléments, extirpés au fur et à mesure de la progression de la charge émotionnelle « projetée » par Madame I. dans une assistance elle-même déstabilisée par le quantum d'affects engagé par celle-ci.

Nous apprenons donc que la mère de cet enfant d'un peu plus de deux ans est arrivée à la crèche quand celui-ci avait quelques mois. Jusqu'alors elle avait gardé son premier enfant, quoiqu'elle travaille déjà de nuit, mais la naissance du second avait rendu trop difficile la prise en charge de ses deux enfants, dont le premier avait alors environ deux ans. Elle obtint alors une place d'urgence en crèche pour le plus jeune, et apprenant qu'elle avait aussi la possibilité de confier l'autre, elle mit ses deux enfants simultanément à la crèche. Parlant de cet épisode, Madame I. formula qu'elle en *« profita pour mettre le plus grand, alors qu'elle n'y était pas obligée. »* Si le premier enfant parut s'épanouir à la crèche et partit à l'école maternelle l'année qui suivit, le second enfant, qui était alors un bébé de quelques mois, sembla présenter une difficulté d'adaptation qui se traduisait notamment, d'après Madame I., par des troubles du sommeil et un agrippement à son auxiliaire « référente ». Je parvins à obtenir cette information lorsque je lui demandai de bien vouloir revenir à ce premier temps d'accueil de l'enfant et de sa famille, cette « préhistoire », qui se révèle souvent un indicateur précieux pour une meilleure compréhension du malaise d'un enfant. Nous apprîmes alors également que durant la période où il était bébé la professionnelle qui lui accordait cette attention sécurisante particulière avait quitté la crèche, et que ce bébé en avait paru très perturbé, *« il avait perdu sa référente »*, dira Madame I. Peu de temps après, il était entré dans la section suivante, chez les moyens, et avait commencé ses premières manifestations d'agressivité et d'instabilité. Aujourd'hui, c'est devenu *« infernal »*, dira Madame I., *« il n'est pas tenable, il mord tout le monde, enfants et adultes, même moi, il me mord »*, dit-elle en faisant un geste véhément vers son bras. *« oui, nous en avons parlé, l'équipe et moi avec la psychologue, d'ailleurs nous ne faisons que ça, en parler, nous n'en pouvons plus, et ça ne change rien »*, *« oui, la psychologue a déjà parlé avec les parents, ils ne veulent plus la rencontrer, ils ne veulent rien entendre »*.

Son récit s'émaille, au fur et à mesure de la tentative de reconstitution qui pourrait donner un peu de sens à la violence interne qui semble secouer cet enfant, de propos sur la mère de l'enfant qui gravissent, eux aussi, comme en miroir du comportement de ce tout-petit, l'échelle de Richter de la violence. *« Elle vient toujours plus tard que ce qu'elle dit ! », « Cet enfant a du mal à trouver sa place dans sa famille », « Quand elle arrive, elle ne va pas vers son enfant, elle va voir un autre enfant, un blond, elle est gentille avec lui, on dirait qu'elle le fait exprès ! », « cet enfant, le deuxième, il n'a pas de **place** dans sa famille ».*

Je me sens moi-même en risque de couper violemment Madame I., dont la tonalité éveille en moi un sentiment d'intrusion, d'effraction difficile à contenir. Je parviens néanmoins à lui traduire comme je le peux, et avec l'aide d'autres participantes, que certains propos qu'elle tient sont fortement teintés de jugements de valeurs négatifs à l'encontre de la vie privée de cette famille, dont elle ne peut s'autoriser dans le cadre de l'exercice de sa fonction ; ils ne peuvent être entendus comme des éléments cliniques pouvant nous aider à comprendre ce que nous percevons comme la détresse de ce petit garçon. Comment reprendre le fil de cette situation en fournissant des éléments argumentés allant dans ce sens ? Les participantes dans leur ensemble sont elles-mêmes émues, interpellées, et beaucoup d'entre elles vont se positionner clairement en désaccord avec les propos de Madame I., cependant de manière tout à fait respectueuse, en reconnaissant que leur distanciation possible avec cette situation tient à leur position d'extériorité, et en témoignant de leurs propres difficultés, sur le « terrain », à prendre de la distance dans des situations aussi pénibles.

Madame I., déstabilisée, va cependant nous redonner quelques éléments complémentaires. Elle nous dit : *« j'ai insisté auprès de la maman pour qu'elle le garde plus longtemps. D'ailleurs, il y a quelques temps, elle l'a gardé un peu plus, elle avait changé son horaire, et bien il allait mieux, il était moins violent, mais ça n'a pas duré dès qu'elle a repris comme avant ! »*

À la suite de cette difficile « exposition », un débat va se poursuivre avec les participantes, où je risquerai quelques hypothèses de compréhension des éléments accessibles de cette situation, qui nous sont transmis sur un mode à la fois émotionnel et chargé de jugements de valeurs violents. Nous arrêterons là la description clinique de cette petite séquence de formation ; Nous allons maintenant tenter d'analyser et de croiser les éléments accessibles en ce qui concerne le comportement de l'enfant, l'attitude de sa mère, le positionnement de Madame I., tout en les mettant en rapport avec les représentations de la place de la mère.

II.1.2 La détresse profonde d'un enfant

Une des raisons qui pousse Madame I. à nous « déposer » cette situation semble être un très grand désarroi de l'équipe de la crèche dans son ensemble, face à la violence répétitive manifestée par un très jeune enfant. Nous allons tout d'abord accorder notre attention à ce petit

garçon, et nous appuyer en partie sur un article d'Alberto Konicheckis¹²⁷ pour proposer des hypothèses de traduction de cette violence.

Cet auteur se propose de nous parler de la très grande agressivité récurrente de certains petits à la crèche, qui provoque l'impuissance et l'exaspération des équipes. Dans une perspective interactionnelle, il suggère que cette « *violence est à entendre alors non pas dans l'absolu, uniquement comme étant fondamentale et sans but, mais plutôt comme une sollicitation relationnelle à notre égard, adulte* ». ¹²⁸ D'autre part il réfère cette violence à une difficulté rencontrée par l'enfant au cours de ce « *mouvement développemental d'un enfant (...) d'un état d'indifférenciation relative vers l'effectuation de différenciations* ». ¹²⁹ Pour effectuer cette différenciation, le petit enfant a besoin d'un sentiment de continuité psychique qui lui permet d'opérer ce passage en douceur, de se désillusionner progressivement d'un mode d'appartenance primaire, indifférencié, avec sa mère et les autres membres significatifs de son environnement. Sans ce sentiment de continuité, le jeune enfant éprouve « *un sentiment de rupture violente de sa propre existence. Par sa violence alors il tente de trouver le contact peau à peau de ce type de relation primaire et, par là-même, il nous fait ressentir la menace qui pèse sur sa continuité d'exister* ». ¹³⁰ Cet enfant, pour éviter des éprouvés insupportables de morcellement, d'émiettement de parties de sa personnalité qu'il n'a pas encore les moyens psychiques de rassembler, d'articuler, tente « *de se débarrasser par la force de tout ce qui n'est pas articulé, (...) il excorpore en nous ce qu'il ne peut pas incorporer* ». ¹³¹

Le petit garçon décrit par Madame I. semble présenter les signes de ce type de violence, qui masque une très grande détresse. En effet de cette manière il exprime « *à quel point il ne se sent pas du tout protégé. Il se vit complètement perméable aux violences qui s'originent dans son monde interne comme dans le monde externe* ». ¹³² Ces manifestations de type primaire ne doivent pas être confondues avec l'agressivité tout à fait normale et nécessaire au petit enfant, d'abord quand il commence à se différencier de son environnement, ensuite quand il se confronte, à travers la relation avec ses pairs et le soutien structurant des adultes, à la question de la loi. Cet enfant, qui a aujourd'hui plus de deux ans, semble combiner cette agressivité en acte liée à son âge, avec des affects d'un mode beaucoup plus archaïque, chargés d'anxiété et de rage. L'ensemble du tableau suggère une lutte désespérée pour élaborer une séparation

¹²⁷ Alberto Konicheckis, « La 'terreur' de la section, violence et intersubjectivité à la crèche », in *L'accueil des tout-petits*, coll. Mille et un bébés, érès, 1998.

¹²⁸ Op. cit, p. 102.

¹²⁹ Op. cit, p. 120.

¹³⁰ Op. cit, p. 103.

¹³¹ Op. cit, p. 104. Ces formulations sont très proches de celles de W.R.Bion, (1962), reprises par Denis Mellier (2000), dans la définition des éléments « Bêta », déchargés par un appareil psychique qui ne peut les intégrer.

¹³² Op. cit, p. 120.

psychique avec son environnement, dont la mère représente, pour le nourrisson qu'il a été, l'objet non forcément unique, mais premier.

Madame I. a inauguré son récit chaotique en nous racontant que lorsque ce petit arrive à la crèche avec sa mère, il se « jette » sur tout ce qui bouge, mord le premier enfant à sa portée, et que « *sa mère ne dit rien.* ». Guidée par l'expression de Madame I., imaginons les professionnelles, troisième instance de cette scène, toujours un peu désemparées sur le moment par la violence de l'impulsion de l'enfant, ensuite par le silence de sa mère, puis intervenant pour l'arrêter, peut-être lui rappeler qu'il n'a pas le droit d'agresser ainsi les autres tout en sachant que ce rappel de la loi ne fait pas effet pour ce petit garçon. À la suite d'Alberto Konicheckis, nous proposons de visualiser l'acte de cet enfant, dans ce moment précis, comme une scène adressée aux adultes qui sont présents, avec les seuls moyens dont dispose son psychisme immature, pour que ces adultes donnent du sens à des pulsions et des affects désordonnés qui lui font mal, et attaquent à l'intérieur de lui un sentiment d'intégrité encore très fragile.

Ce petit garçon agresse brusquement et violemment les autres au moment précis où il rentre avec sa mère dans l'espace de la crèche, et ceci quasi quotidiennement. Ne désigne-t-il pas alors aux adultes cet environnement comme une menace, dont il doit immédiatement se protéger préventivement en tentant de le détruire ? D'autre part il le fait au moment de la première « jonction » quotidienne entre son espace familial, ici incarné par sa mère, et l'espace social de la crèche, qui prend corps à travers les professionnelles. Ne montre-t-il pas alors cet instant précis de jonction comme à la source de ce désordre interne qu'il projette violemment sur l'environnement ? Le silence récurrent et fermé de sa mère, les sentiments de réprobation latents et teintés d'impuissance de l'équipe, que Madame I. fait revivre dans notre espace de travail, montrent la grande difficulté des adultes en présence à entendre ou à comprendre ce que cet enfant leur adresse, qui concerne aussi à notre sens la violence active *entre eux*, à savoir entre la mère de ce petit garçon et les professionnelles chargées de l'accueillir.

À travers les éléments que Madame I. nous a fourni avec difficulté, nous pouvons nous tourner maintenant du côté de ces adultes, essayer de reconstituer une parcelle d'histoire, afin de comprendre un peu le processus qui a conduit à la manifestation d'une telle détresse chez un enfant de deux ans, du moins en ce qui concerne la question de la séparation et de l'accueil à la crèche.

II.1.3 Un lourd silence maternel

Que se passe-t-il pour cette mère, qui garde un silence décrit comme « obstiné », devant cette scène répétitive de son petit garçon agressant sauvagement l'environnement censé l'accueillir ? Le climat relationnel qui ressort du récit de Madame I. semble exprimer une hostilité latente,

partagée par la mère *et* les professionnelles, et permet peut-être de donner un début de sens à la violence désordonnée de cet enfant, qui ne peut que mettre en acte ce qu'il ressent d'une manière confuse et cependant insupportable, et qui concerne le rapport interne que sa mère entretient avec la crèche.

Celle-ci est arrivée à la crèche un peu « en catastrophe ». Elle a demandé une place quand elle s'est rendue compte qu'elle ne pouvait plus (elle *n'en* pouvait plus) s'occuper en permanence de ses deux enfants, dont l'un était un nourrisson, tout en continuant de travailler de nuit. L'arrivée à la crèche de ces enfants ne se manifestait pas vraiment comme un choix, mais comme une obligation liée, pour cette maman, à l'expression de ses limites. Par ailleurs, apprenant qu'elle pouvait confier aussi le plus grand, jusqu'à sa rentrée à l'école maternelle, elle le met effectivement avec son petit frère à la crèche. Cette attitude semble générer de l'incompréhension de la part de la directrice, qui l'exprimera en termes réprobateurs : « *elle en profita pour mettre l'autre, alors qu'elle n'y était pas obligée.* » Cette interprétation chargée d'un jugement de valeur défavorable envers cette mère, nous semble a posteriori irrationnelle et énigmatique. En effet cette maman avait certainement demandé seulement une place pour son bébé, non parce qu'elle souhaitait garder l'aîné, mais parce qu'elle pensait qu'il n'y aurait pas de place pour lui, position parfaitement réaliste quant au fonctionnement actuel des crèches dans notre société. Pourquoi l'acceptation de cette opportunité inespérée est-elle aujourd'hui interprétée comme un défaut de maternage ? Et pourquoi cette mère, qui a confié ses enfants dans un état d'extrême fatigue, est-elle ici décrite en des termes aussi déplacés par Madame I. ? Si nous ne pouvons entièrement répondre à cette question, nous pouvons du moins présenter quelques hypothèses en rapport avec les éléments dont nous disposons.

Nous pouvons tout d'abord nous demander quelle représentation cette femme avait d'elle-même en tant que mère, quand elle est arrivée à la crèche. Le fait qu'elle ait attendu le dernier moment, la limite de l'épuisement pour demander une place, semble indiquer qu'elle souhaitait garder ses enfants avec elle, et que son « narcissisme maternel » se soutenait de cette manière de faire. En travaillant de nuit, elle parvenait en outre à concilier ce désir et sa fonction professionnelle, mais au prix de quelle fatigue ! Or nous pouvons penser que l'arrivée rapprochée du second bébé met à mal cette organisation, tant matérielle que symbolique, et fait apparaître un conflit potentiel entre sa fonction maternelle et son travail, qu'elle avait réussi jusqu'ici à éviter. Elle résout ce problème en posant un acte, celui de confier ses enfants à la crèche, mais le climat d'urgence dans laquelle elle le fait semble indiquer qu'elle n'a pas pu élaborer, mettre en pensée ce conflit interne entre son travail et sa place de mère « au foyer ». Nous pouvons penser que son narcissisme maternel était fragilisé, en risque d'être envahi par une culpabilité trop effrayante quand elle est arrivée à la crèche, par rapport au fait de confier son plus jeune enfant, car il semble qu'elle était prête psychologiquement à confier l'aîné, alors âgé de deux ans.

Or non seulement cette fragilité ne semble pas avoir été repérée au sein de l'équipement, mais l'attitude de cette mère est interprétée aujourd'hui a contrario sur le registre du délaissement de ses enfants ! Pour donner du sens à ce paradoxe, nous devons comprendre la nature du malentendu qui a présidé à la rencontre entre cette mère et l'institution, et qui, loin de s'apaiser, s'est propagé, n'a fait qu'empirer au fil du temps.

Nous pouvons penser que la fragilité, la souffrance latente de cette mère, n'ont pas été perçues parce qu'elles n'étaient pas apparentes. Madame I. nous décrit une femme au caractère obstiné, qui ne fait pas part de ses sentiments, et ne « *veut rien entendre* ». Cette mère, en arrivant à la crèche, s'est certainement protégée, devant des inconnues, de l'expression des émotions internes qui devaient l'agiter. Elle a montré une assurance qui semble faire partie de son caractère, mais qu'elle semble avoir utilisé alors comme une défense contre une souffrance sur laquelle elle ne pouvait mettre des mots, des mots à partager, elle « n'avait pas les mots pour le dire ». En cela elle était semblable à beaucoup d'autres mères durant les premiers temps d'accueil, qui se débrouillent comme elles peuvent avec des angoisses de séparation qui ne sont pas encore suffisamment repérées et contenues dans ces institutions. Ces angoisses sont souvent reliées à des fantasmes d'abandon et de crainte du « rapt » de l'enfant par l'institution, qui trouvent leur origine dans l'histoire et la vie psychique de ces femmes, elles-mêmes inscrites, comme nous tentons de le montrer, dans un contexte socio-historique donné. Ces fantasmes maternels trouvent dans beaucoup de cas leur issue dans le processus d'élaboration de la séparation, et la mise en confiance et relation progressive avec les professionnelles qui accueillent leur petit, ce qui implique de la part de celles-ci un minimum d'empathie et de compréhension de cette épreuve psychique traversée par la mère, surtout quand il s'agit de bébés très jeunes.

Mais il semble que pour cette maman, cette « issue » psychique n'ait pu vraiment se construire. N'a-t-elle pas été trop *surprise* par l'irruption de ses limites personnelles dans la réalité, qui impliquait une séparation qu'elle n'avait pas prévue ? Nous pouvons alors penser qu'elle a subi cette séparation, dans une position psychique d'impuissance qui a libéré des fantasmes d'abandon et de crainte de rapt de son bébé par ces femmes qui s'en occupent quotidiennement, **à sa place**, d'un point de vue imaginaire évidemment, car personne ne peut, dans la réalité, prendre la place de la mère d'un enfant.

Comme nous l'avons proposé, le fait que son aîné semble s'être bien adapté à la crèche nous indiquerait plutôt que pour cette mère, c'est la séparation avec son enfant le plus jeune – un bébé d'environ six mois – qui a été problématique. Nous pensons, comme nous l'avons amorcé précédemment, qu'elle devait avoir une représentation, certainement en rapport avec son histoire familiale et culturelle, de la nécessité, pour être une bonne mère, de garder son bébé auprès d'elle. Il semble que l'angoisse produite dans le climat de ce conflit de priorités n'a pu s'apaiser au fil du temps, qu'elle n'a pas été perçue par les interlocutrices de cette mère, à la

crèche, ou du moins qu'elle n'a pu faire l'objet d'une élaboration institutionnelle, même si certaines professionnelles ont pu l'éprouver sensiblement. Elle s'est manifestée alors par l'intermédiaire des symptômes de son bébé, maillon le plus vulnérable de cette chaîne de souffrances et de malentendus.

Celui-ci est décrit comme présentant d'importants troubles du sommeil, et très « accroché » à l'auxiliaire de puériculture qui occupe auprès de lui la place de référente. Ce tableau clinique est souvent repéré comme la manifestation d'une souffrance de séparation. Un bébé, plongé dans un milieu que sa mère ne lui présente pas comme « bon », auquel elle n'accorde pas en profondeur sa confiance, ne peut donner véritablement du sens à sa présence à la crèche ; il ne s'autorise pas à s'y développer, dans ce jeu croisé entre investissement affectif et différenciation psychique progressive avec les personnes qu'il aime. Il « s'agrippe » corporellement à sa référente, sur un mode d'attachement primaire, mais n'explore pas l'environnement. Ces enfants paraissent en « stand-by », en attente. Ils ont été déposés, mais non *confiés* à la crèche. Madame I. précisera que le départ de cette professionnelle référente sera vécu sur le mode d'une véritable perte (d'un objet primaire) pour ce bébé, qui manifestera une perturbation et un désarroi encore plus importants qu'auparavant.

Nous ne sommes pas en train de dire que la difficulté de différenciation et la détresse de ce bébé, qui vont se prolonger plus tard par la manifestation d'une agitation et d'une violence orale renvoyant à des processus primaires, ne seraient liées exclusivement qu'à cette séparation mal vécue par sa mère. Nous savons que le lien entre cette mère et son enfant – qui présuppose l'existence et la place d'un père, ainsi que d'un environnement – plonge des racines profondes dans l'histoire psycho-familiale des sujets, dont ici nous ne savons rien. Mais nous pouvons envisager cette situation comme une rencontre entre l'univers psychique de cette mère et celui des professionnelles de la crèche dans ce contexte de séparation, afin de discerner la marge de responsabilité et de manœuvre possible, du côté de l'institution, concernant *ce qui la regarde*, à savoir un mode d'accueil et d'écoute des parents qui favorise une séparation et un développement de l'enfant sécurisants, structurants.

Au vu du quantum d'affects « bruts » libérés dans cette situation, auquel nous avons accès par l'intermédiaire de la tonalité émotionnelle de Madame I., nous pouvons supposer que cette expérience de séparation a certainement réveillé chez cette maman des contenus psychiques qui appartiennent à son histoire personnelle, et se prolongent dans son vécu de femme, d'épouse et de mère. La violence à l'œuvre que Madame I. projette au cours de son récit fait penser qu'elle est en partie une réponse à celle de cette mère, qui elle aussi a utilisé des mécanismes de défense projectifs envers la crèche, pour défendre son intégrité. Blessée dans son narcissisme maternel, et ne trouvant pas un « lieu » contenant psychiquement pour déposer cette blessure elle semble s'être défendue de cette attaque interne en la projetant sur l'institution. Celle-ci a certainement

alors été vécue sur le mode du mauvais objet, a incarné cette figure inquiétante de la « mauvaise mère » qui hante cette situation dans son ensemble. La violence qui parcourait cette directrice de crèche durant son récit nous évoque a posteriori la force des rayons du soleil renvoyés par un miroir. En effet la mère de cet enfant et l'équipe de la crèche, présentifiée par Madame I. ne semblent-elles pas se tendre mutuellement et se renvoyer à l'infini le miroir où se reflète le visage grimaçant de la « marâtre » ?

Cet effet de miroir n'a pu qu'être renforcé par un aspect que nous n'avons pas relevé jusqu'à présent, à savoir que cette maman est elle-même auxiliaire de puériculture. Nous avons pu en effet repérer d'une manière significative la récurrence de difficultés de relation énoncées par des professionnelles, avec des mères exerçant des professions proches de leur propre métier. Cette « proximité » professionnelle semble être source d'un redoublement de la confusion concernant la place respective de chacune auprès de l'enfant, que ce soit du côté de la mère, ou de celui des professionnelles. Dans notre situation précise, cette maman fragilisée n'a-t-elle pas perçu d'autant plus comme des rivales ces professionnelles exerçant le même métier qu'elle ? Quant aux membres des équipes, nous avons constaté maintes fois, avant qu'une élaboration puisse se faire, leurs sentiments négatifs et chargés de confusion face à ces mères « *qui devraient comprendre, quand même, ce sont des professionnelles, et bien non, ce sont souvent les pires !* ». Cet élément supplémentaire nous introduit à l'analyse du positionnement, ou plutôt de la difficulté de positionnement des actrices institutionnelles de la crèche, quant à la place à tenir en tant qu'interlocutrices des parents de cet enfant. Car il s'agit bien d'un problème de **place**, comme le traduit dans sa confusion Madame I (« *cet enfant n'a pas de place dans sa famille* » !), cependant il s'agit maintenant de savoir de quelle(s) place(s) il s'agit.

II.1.4 Un dérapage de la fonction contenante de l'institution

En effet cette situation exposée en formation nous semble emblématique d'une confusion totale, du côté des actrices de la crèche, quant au repérage de leur place et de leur rôle, au cours du traitement d'un problème qui engage la souffrance grave d'un enfant. Nous assistons là à un décentrage professionnel de Madame I., qui renvoie cette mère à ses propres dysfonctionnements psychiques familiaux, en usant de paroles chargées d'affects violents et non accompagnées d'argumentation. Elle se dédouane ainsi d'interroger la place et l'engagement de son institution dans ce problème complexe, ce qui pourtant est son rôle circonscrit par sa mission professionnelle. Ensuite, concernant cette affirmation récurrente de l'absence de place de cet enfant au sein de cette famille, nous pouvons d'ailleurs nous demander si elle n'est pas également une projection sur la mère de la question de l'impossibilité, pour cet enfant, de trouver, de s'autoriser une place **à la crèche**. En effet les quelques éléments d'analyse que nous avons pu recueillir nous inclinent à penser que cet enfant n'a pas été réellement **confié** aux

professionnelles et qu'il n'a jamais pu véritablement trouver de sens à sa présence dans ce lieu d'accueil.

Dans le cadre d'un repérage des savoirs professionnels engagés pour réfléchir à la place des parents dans l'institution, nous tentons de dégager, dans les retours sur les situations cliniques, les éléments qui engagent la place et donc la responsabilité de l'institution dans les problèmes exposés. Vis-à-vis de la situation décrite, nous pouvons dire, munie des éléments que nous avons à notre disposition, que nous assistons à une tentative de recouvrement des éléments qui engagent la responsabilité de l'institution, par des jugements psychologisant d'une violence incontrôlée. De fait ce recouvrement, cette projection du problème sur la mère de l'enfant, empêchent toute possibilité de distinguer les difficultés propres à la mère, de celles de l'institution, et encore moins de comprendre un tant soit peu leur articulation, ce qui permettrait aux professionnelles de la crèche de resituer leur place, leur marge de manœuvre dans l'amélioration de cette situation, et leurs limites.

À travers les paroles de Madame I., nous pouvons nous représenter une équipe de travail débordée, au niveau institutionnel, dans sa capacité de contenance psychique du monde interne de ce petit enfant, et des affects non élaborés de sa mère. Nous laissons cependant à Madame I., directrice de cette crèche, la responsabilité de sa manière personnelle de retraduire et de convertir ce débordement. Pour comprendre un peu mieux ce désarroi, cette désorganisation psychique interne des membres de l'équipe de travail, nous devons également revenir en amont, saisir dans sa temporalité le processus ascendant de cette désorganisation.

Dès le début l'accueil de ce bébé et de sa mère semble être marqué par un contexte à la fois d'urgence et d'hostilité latente entre la directrice et la mère (« Elle en *profita* pour mettre le deuxième »). La figure paternelle est par ailleurs très peu évoquée, voire balayée par son aspect « pressé ».¹³³ Dans la suite directe de ce contexte relationnel, l'équipe semble avoir été en difficulté d'assurer une fonction contenant, qui permette à cette mère de se séparer de son bébé sans trop d'angoisse. Nous proposons, dans la lignée de notre réflexion précédente, qu'elle a vécu cette séparation sur le mode d'une perte d'objet, associée à des fantasmes d'abandon et de rapt qui n'ont pu être apaisés suffisamment dans la relation avec l'équipe de la crèche. Celle-ci a pris en charge un bébé qui manifestait son insécurité profonde par des symptômes comme d'importants troubles du sommeil et un mode de relation « adhésif » avec une seule personne, sa « référente ». L'indication que nous a donnée Madame I., à savoir le grand désarroi prolongé du

¹³³ Au cours de la session de formation, je ne suis pas revenue moi-même, « emportée » par cette histoire de femmes, sur la figure du père, ce en quoi j'ai certainement eu tort. Ce n'est pas la première fois que je me trouve en risque de me laisser emmener dans cet « oubli » du père, quand nous évoquons certaines situations centrées par les professionnelles sur la figure exclusive et « fascinante » de la mère. Pourtant son évocation est souvent source de « désidération » des professionnelles, vis à vis de la relation en miroir dans laquelle elles sont souvent prises avec la mère, et repositionne l'enfant dans une *famille*. Elle permet alors souvent des déplacements de pensée et des élaborations fécondes.

bébé quand celle-ci a quitté la crèche, nous fait penser que cette professionnelle, à son insu, a répété alors dans l'institution une expérience de séparation sur le mode de la rupture, tout à fait en miroir avec la première séparation entre la mère et l'enfant. Elle n'a pu « confier » le bébé à ses collègues, lui présenter un environnement suffisamment bon, qu'il puisse investir et sur lequel il puisse s'appuyer pour supporter la séparation avec elle, élaborer cette perte. Nous avons développé dans notre travail de maîtrise la délicate compétence requise pour occuper cette place de « référente » auprès du bébé, et la nécessité, pour l'exercer, d'un soutien par le cadre institutionnel. Celui-ci se concrétise par la collaboration avec d'autres professionnel-le-s qui occupent une position tierce entre elle et le bébé, et s'offrent comme interlocuteurs attentifs de la mère lorsque le bébé présente des difficultés dans son investissement de la crèche. Ce type de cadre permet souvent d'éviter la répétition inconsciente opérée par la référente, maintes fois repérée cliniquement, des difficultés de séparation, ou d'un autre ordre, de la mère.

Dans la situation qui nous occupe, nous pouvons repérer une faiblesse des instances de médiation et d'élaboration au sein de l'institution, qui se manifeste deux fois, sur le mode d'un redoublement : au moment de l'accueil de cette mère, de cette famille, et au moment de la séparation avec la professionnelle référente. Celle-ci semble avoir vécu la relation avec ce bébé elle aussi sur le registre de l'isolement, avoir été « abandonnée » avec ce bébé difficile, agrippé à elle, ce qui constitue également un tableau clinique maintes fois repéré dans les crèches.

Cependant le malaise de cet enfant, à défaut d'être compris dans la dimension de son rapport avec une difficulté de relation souterraine et non élaborée entre sa mère et l'institution, semble avoir été supporté tant que l'enfant ne le manifestait pas sur un mode violent, tant qu'il ne tentait pas, malgré tout, de grandir.

Ce petit garçon commence en effet à manifester une agressivité qui va entrer dans une spirale ascendante, quand il passe dans la section des moyens, vers seize mois, et développe une motricité qui le pousse à la maturation psychique correspondante : se dégager par un comportement d'opposition et l'accès aux signes langagiers – ce « non », si essentiel au petit enfant de cet âge – de sa dépendance corporelle et psychique vis-à-vis de ses premiers objets d'amour, d'un mode primaire de relation à son environnement. Or cet enfant se trouve empêché dans ce processus normal d'évolution par des contenus psychiques internes qu'il ne peut organiser, qu'il ne peut qu'expulser. Il ne sait pas dire : « non », il ne sait que s'agiter, bousculer ou mordre.

Il est intéressant de repérer, dans le discours de Madame I., une montée de sa violence émotionnelle et verbale envers la mère de l'enfant au fur et à mesure qu'elle est poussée, par mon intervention et celle de ses collègues, à mettre en mots, en chemin de pensée, cette expérience difficile. Pour nous elle vient résonner avec l'ascension progressive de la violence de ce petit, au fur et à mesure de l'incapacité des adultes autour de lui à entendre une part de ce qui

le déchire, la part qui leur revient, ce chaos d'affects menaçants qui circule entre la mère et les professionnelles de la crèche. Cette résonnance m'aide à comprendre mon malaise grandissant, ainsi que celui des participantes, durant ce récit, et que nous pourrions traduire aujourd'hui ainsi : nous aussi finalement avons l'impression que Madame I. ne parlait pas, mais qu'elle **mordait**. Nous assistions à la mise en scène d'une violence primaire dans laquelle tous les adultes impliqués semblaient pris à des degrés divers, un cercle de violence qu'aucune fonction tierce, dans l'institution, n'était parvenue vraiment à rompre.

Madame I., en me montrant son bras avec virulence tandis qu'elle disait : « *Même moi, il me mord !* », ne nous signifiait-elle pas que cette morsure provoquait en elle un sentiment d'effraction, d'atteinte de sa propre intégrité, qu'elle n'avait pu « psychiser », convertir dans un partage langagier avec d'autres humains, autour de cet enfant ? C'est cette conversion qui permettrait pourtant de soulager ce petit garçon, littéralement emporté comme un fétu de paille par les forces de déliaison qui l'habitent.

La faiblesse, au cœur de l'institution, des instances tierces qui pourraient soutenir une élaboration des affects archaïques en jeu, se révèle donc une troisième fois, et semble entraîner cette fois-ci, à cette période de la vie de l'enfant où selon la formule de Freud « *L'objet naît dans la haine* », un débordement pulsionnel qui traverse toute l'institution.

II.1.5 Le retour en force d'une représentation fondatrice

Pour terminer nous allons revenir sur le dernier acte de cette séquence, c'est-à-dire le moment où Madame I., fortement ébranlée par l'ensemble des interactions, tente de nous traduire, cette fois-ci en des termes un peu plus apaisés, la forme de savoir en acte qu'elle déploie pour tenter malgré tout d'injecter du sens à cette situation, de se replacer dans le cadre de sa mission professionnelle, c'est à dire du point de vue de l'intérêt de l'enfant.

Nous pouvons alors observer que, quittant le registre de la violence projective, (« *il n'a pas de place dans sa famille* »), Madame I. va cependant demeurer exactement dans le même bain thématique, mais cette fois-ci en termes de *raisonnement* professionnel, en formulant que le problème, c'est que ***cet enfant ne voit pas assez sa mère***. Elle poursuit en disant qu'elle a bien insisté pour qu'elle le prenne plus souvent, et que, d'ailleurs, dès que cette mère arrive à décaler ses horaires et à le *garder*, l'enfant présente un léger mieux. Donc pour Madame I. la solution du problème est là, mais ne peut être mise en pratique, puisque cette mère ne veut rien entendre. Nous voyons apparaître, en bout de course, la formulation, en termes de discours « savant » légitimé par une fonction professionnelle, de cette signification imaginaire sociale à double entrée : « dans la présence constante de la mère réside le sésame du bien-être du jeune enfant », « dans l'absence de la mère réside la source première de son malaise ». Or cette précision supplémentaire, d'un mieux-être passager de l'enfant quand il passe plus de temps avec sa mère,

peut être interprétée d'une manière tout à fait différente de celle de Madame I., et renforcer nos propres hypothèses d'interprétation.

En effet, ce rajout d'information rentre tout d'abord en contradiction avec les allégations extrêmement violentes et chargées d'imaginaire mettant en cause la capacité de cette mère à donner une place auprès d'elle à son enfant, ce dont Madame I. ne semble pas se rendre compte. Il apparaît ici au contraire que la présence de sa mère le rassure, l'apaise. Ensuite il est tout à fait possible de corréliser cet apaisement de l'enfant avec celui de sa mère, qui, réussissant momentanément à prendre plus souvent son petit, restaure alors son narcissisme maternel, oublie momentanément cette crèche qui lui *retire* son enfant. Dans cette hypothèse d'interprétation, l'enfant ne va pas mieux parce que, comme le pense Madame I., sa mère s'en occupe « enfin », mais parce qu'elle cesse momentanément de souffrir de cette séparation avec son enfant qu'elle continue de vivre sur un mode psychique conflictuel, alors que celui-ci a grandi, n'est plus un nourrisson. Si cette difficulté de distanciation psychique avec son enfant déborde certainement le cadre de la crèche, elle s'est en tout cas intriquée avec un contexte institutionnel qui a été dans l'incapacité de se distancer, d'offrir à cette mère un lieu psychique d'élaboration, de tenir sa place de tiers auprès de cette famille.

Nous pouvons constater que, confrontée à une grave manifestation de mal-être d'un enfant dans son institution, Madame I. appelle à son secours un discours chargé d'une représentation précise, que nous avons déjà repéré à l'état de circulation latente, dans notre première situation de formation, avant même le repérage réel, et non imaginaire, de la souffrance d'un enfant. Nous pouvons poser l'hypothèse que face à la manifestation d'une vraie souffrance, cette représentation pré-requise vient remplir la « panne » de sens suscitée par des affects que l'institution n'arrive ni à comprendre, ni à contenir. Soutenue en partie par un discours savant qui traverse encore l'institution d'une manière souterraine mais significative, cette représentation vient en fait fermer la pensée, empêcher une élaboration autour de cette situation qui engagerait la place et la responsabilité de l'institution, qui permettrait à celle-ci de répondre « présente », d'assumer sa place dans une relation, de risquer la rencontre avec cette mère, cette famille.

En lieu et place d'une véritable élaboration, l'invocation de ce « savoir » sur la relation mère-enfant vient masquer, déguiser, servir de couverture bienséante à une violence incontrôlée exercée par une professionnelle responsable d'une institution, livrant une guerre avec une mère dont on se demande si l'enfant est ici l'otage ou le butin.

Une telle position de la directrice de l'établissement ne peut qu'interroger la solidité du cadre symbolique institutionnel dont elle est censée être garante, qui institue les places respectives des parents et des professionnel-le-s, dans une rencontre et une complémentarité différenciées autour de l'enfant. Pourtant cette directrice, qui a un peu près le même âge que Madame J., avait

déclaré beaucoup apprécier le travail antérieur effectué en formation, à savoir le rappel historique de l'évolution de la place des parents dans les structures, et le début de réflexion autour d'une rencontre avec ceux-ci qui garantisse la sécurité affective et le développement des tout-petits à la crèche. Nous pouvons constater ici que la grande souffrance d'un enfant, qui se manifeste par la violence, peut faire voler en éclats les positions professionnelles d'une responsable d'institution qui ne sont pas suffisamment étayées par une réflexion en profondeur sur le sens de la mission d'accueil et de garde de jeunes enfants, et sur le cadre qui l'incarne et la délimite. L'absence de ce cadre semble produire une violente projection et circulation collective d'affects marqués par des éléments « Bêta¹³⁴ », à travers toute l'institution, et dont la mère apparaît la cible expiatoire. Madame I. sera d'ailleurs en grande difficulté, au sein du groupe de travail, d'entendre les quelques tentatives d'élaboration de cette situation autrement qu'en termes persécutifs, vis-à-vis d'elle ou de son équipe, comme s'il n'était pas possible, dans cette affaire, de sortir de la crainte de la loi du talion.

II.1.6 Une mère abandonnée

L'approche de la conclusion de cette situation éprouvante appelle en moi la mémoire du « jugement de Salomon », qui est un récit aimé pour l'appui que me procure personnellement et professionnellement sa force symbolique. Il ne s'agit pas ici du conflit entre deux femmes qui se disputent la maternité d'un enfant. Cependant, à l'évocation de ce climat chargé de violence entre une mère fragilisée et des professionnelles qui ont la mission d'accueillir et de « porter » son jeune enfant, la résonance du récit biblique se fait entendre, accompagnant notre attente de l'émergence, chez ces adultes, de la fonction symbolique qui leur permettrait de briser le cercle des morsures, de cesser de se disputer et de déchirer cet enfant, de pouvoir le nommer comme *sujet* inaliénable qui a besoin de leur protection *partagée*. Nous nous souvenons que durant l'exposé houleux de cette situation clinique, cet enfant n'a jamais été nommé par son prénom, ce qui est très rare dans ce type de travail. Mais justement, pouvait-il être nommé comme sujet ? C'est cette forme de partage qui protège l'enfant de la captation imaginaire *d'un seul*, qu'il soit père, mère, ou professionnel, et l'introduit à la rencontre avec l'autre, marquée par l'incomplétude et le désir. Elle est l'antithèse exacte de la tentation à laquelle le roi Salomon soumet les deux mères, à savoir le partage réel de la chair de l'enfant, qui fait de celui-ci un objet de convoitise et dénie la loi symbolique qui fait de nous des êtres humains.

¹³⁴ Je reprends ici encore une fois la formulation de Bion, reprise et développée par Denis Mellier (2000) quant à la prise en charge d'un tout-petit en crèche, qui désigne les émotions brutes, non métabolisées, que l'enfant éprouve pendant la période primaire. C'est son environnement, qui, par sa fonction « Alpha », est susceptible de « désintoxiquer » ces émotions, de les apaiser, de les humaniser, par une attention, et une réponse suffisamment adaptée aux besoins primaires de ce tout-petit.

Ce récit clinique ne nous laisse-t-il pas l'image d'une mère abandonnée, conspuée par l'environnement, par la communauté humaine qui devrait la soutenir dans sa naissance à sa maternité symbolique, au delà du lien de chair et de sang qui l'unit à son enfant ?

En rapport avec notre objet de recherche, nous voyons ici que, confrontée à la désorganisation psychique et la souffrance d'un tout-petit, l'institution mobilise un des rejets de la représentation « princeps » : cet enfant manque de mère. Cette mobilisation constitue alors un mécanisme de défense face à un surgissement pulsionnel qu'elle ne peut contenir. Ce mécanisme, qui constitue aussi *une erreur de diagnostic*, est en risque de provoquer un renforcement de la désorganisation de cet enfant, déchiré entre une mère en souffrance, murée dans sa solitude, et des actrices institutionnelles qui ne peuvent se situer à leur place, se dédouanant de leur fonction de tiers social. Ce type de défense institutionnel renforce également la solitude de cette mère, qui n'arrive pas à se dégager d'un conflit interne en rapport, entre autres, avec la représentation qu'elle se fait elle-même d'une « bonne mère ». Nous verrons plus loin, dans le chapitre « Dispositif » consacré à l'accueil en structure petite enfance de familles vulnérables, combien cette représentation d'une mère endossant la responsabilité exclusive du tout-petit, est un facteur aggravant des erreurs de diagnostic quant aux difficultés de ces enfants.

II.2 En attendant Papa*

*¹³⁵

Nous allons maintenant évoquer une troisième situation clinique, exposée dans le cadre d'une analyse des pratiques au sein d'une crèche collective hospitalière, qui s'est tenue durant six mois, avec toute l'équipe de la crèche, directrices comprises. L'ensemble de ce groupe de travail était très engagé, participant, demandeur d'une réflexion au long cours autour de la place des parents dans l'institution. Cette situation a été soumise au groupe durant les toutes premières séances de travail.

II.2.1 « J'en perçois ce que j'en sais »

Madame A., éducatrice de jeunes enfants, nous propose donc le récit suivant :

Armand, âgé de deux ans, manifeste un comportement d'opposition qui se traduit particulièrement au moment des repas. Il refuse de s'asseoir, de manger en même temps que les autres, de se plier aux petites règles d'usage pendant le repas. Madame A. se questionne sur

¹³⁵ Cette étude de situation a fait l'objet d'un article : Marie-Dominique Wilpert, « Bonne mère...au foyer », in *La revue de l'Enfance et de l'Adolescence*, « Les mères » n° 59, 2005, p. 35-41.

l'attitude à adopter face à ce comportement, ce qu'elle traduit en ces termes : *« faut-il lui laisser le choix de faire comme bon lui semble, céder à son caprice ? Et alors, comment faire avec les autres, à qui on demande de respecter les règles ? »*

Nous lui demandons alors de nous parler un peu d'Arnaud, de nous le présenter, à l'aide de sa propre sensibilité, sa perception singulière de cet enfant. C'est alors qu'elle me fait cette réponse spontanée et légèrement teintée d'autorité : *« oh, j'en perçois ce que j'en sais ! »*.

Après avoir seulement pointé qu'il existait une différence entre percevoir et savoir, et que nous pourrions y revenir, nous invitons Madame A. à poursuivre son propos. Elle énonce alors, tout en s'animant, qu'Arnaud vit seul avec sa mère, et que celle-ci est toujours pressée, elle ne prend pas de temps le matin quand elle le dépose, et elle le reprend tardivement, elle n'a pas d'autorité sur lui... Nous entendons également que la maman a du interrompre ses études d'infirmière du fait de sa grossesse, et d'autre part que le père de l'enfant est parti quand Arnaud avait quatorze mois, ceci dans un contexte décrit en termes de maltraitance sur la personne de la mère. Cependant Arnaud a toujours un contact téléphonique régulier avec son père, mais il ne l'a pas encore revu.

Cette suite de perceptions, de représentations et d'informations mêlées, est donc présentée par Madame A. comme un « savoir » (*« j'en perçois ce que j'en sais »*). Elle paraît également constituer à ses yeux. un ensemble cohérent qui confère du sens à la personnalité et au comportement d'Arnaud, et ceci sur le registre d'une telle évidence qu'elle n'éprouve pas le besoin de nous le communiquer plus précisément. Invitée cependant à le faire, elle finit par dire, mais cette fois-ci avec plus d'hésitation, de retenue, qu'elle trouve que *« oui, elle ne s'occupe pas assez de son enfant, elle ne passe pas assez de temps avec lui... »*

II.2.2 Les vertus de l'échange collectif

Si nous tentons d'analyser cette première séquence, nous pouvons voir apparaître une nouvelle fois, comme agent synthétiseur d'éléments dispersés et hétérogènes, cette représentation ordonnatrice qui injecte une signification au désordre présenté par le comportement d'un enfant à la crèche : ***cet enfant est en manque de mère.*** Grâce à cette production imaginaire, Madame A. peut trouver une explication au comportement d'Arnaud qui la rassure doublement. Tout d'abord elle lui permet de conserver son empathie, son indulgence pour cet enfant, dont nous avons perçu à travers sa tonalité qu'elle l'a investi affectivement, et qu'elle le présente plutôt comme une victime. Ensuite cela lui évite d'interroger sa responsabilité, sa propre marge de manœuvre, ainsi que celle de son institution, vis à vis du comportement d'Arnaud. Elle semble estimer que la marge qui lui incombe consiste dans le règlement de sa propre attitude, ou de celle de ses collègues, face aux « caprices » de cet enfant : faut-il lui céder ou non ? Faut-il le privilégier en tant que sujet, au vu de ses difficultés, ou préserver le groupe d'enfants et les

règles collectives ? Ces questions ne sont pas de notre point de vue dénuées de pertinence, mais elles se formulent à partir du postulat d'un savoir latent mais cependant immergé, telle la partie la plus importante de l'iceberg, et dont nous nous autorisons à interroger les fortes composantes imaginaires.

Poursuivons maintenant le récit de cette exploration clinique. À l'écoute des paroles de Madame A., ses collègues de travail viennent apporter leur propre observation et perception de la mère d'Arnaud. La directrice de la crèche, particulièrement, qui pratique du fait de sa fonction et de son choix une écoute des parents différente et cependant complémentaire de celle de son équipe, présente plutôt *« une maman démunie, sous pression, mais qui veut « assurer », s'occuper au mieux de son enfant...elle se fait du souci pour lui, elle ne sait pas comment le prendre, elle voudrait aujourd'hui que le père s'en occupe... »*. D'autre part, après un travail avec le groupe autour de la distinction entre les dimensions de la perception, de l'information et de l'interprétation, Madame A. exprime alors qu'elle perçoit des échanges affectifs réguliers entre Arnaud et sa mère et qu'elle les ressent comme très chaleureux. D'autres membres de l'équipe vont évoquer leur difficulté face au comportement systématique d'opposition aux règles, plus marqué encore au moment des repas, que manifeste Armand, qui refuse également souvent de manger, et la directrice de la crèche intervient à nouveau pour évoquer un épisode où elle a été appelée par l'équipe pour faire respecter à Arnaud les règles d'usage et lui demander de manger. Elle raconte qu'après un temps de renforcement et de durcissement de son opposition agressive, ce petit de deux ans s'est brusquement effondré en larmes, puis est demeuré prostré et inconsolable durant un long moment.

L'apparition de ces nouveaux éléments permet d'enrichir, d'ouvrir la scène que Madame A. nous a fait entrevoir, mais qu'elle a pris le risque de refermer prématurément, au moyen d'une représentation élevée au niveau d'un savoir évident et non interrogeable. La pluralité des informations, des ressentis, des questionnements, fait surgir la complexité vivante de cette situation, qui engage des sujets et des représentations en mouvement, ouvre la porte à des hypothèses de compréhension plurielles, tissées d'échanges, de juxtapositions, de confrontations. La première formulation *« j'en perçois ce que j'en sais »* peut se transformer, se retourner alors en une seconde que nous formulerions ainsi : *« Nous approchons le savoir à partir de ce que nous percevons »*.

II.2.3 Le fils de son père

Dans cette perspective il est intéressant, à partir de ces nouveaux éléments apportés par le groupe de travail dans son ensemble, de réinterroger cette représentation « princeps » qui s'est constituée comme ordonnatrice d'une mise en sens des difficultés de Madame A. face au comportement d'Arnaud : cet enfant ne bénéficie pas assez de la présence et de la disponibilité

de sa mère. En effet, si nous nous soutenons du corpus psychanalytique, l'opposition et le refus de manger qu'Arnaud manifeste durant le repas fait plutôt penser à une tentative de sa part de se différencier de sa mère, de se séparer du sein nourricier de l'époque primaire. Beaucoup de bébés, en refusant un jour ou l'autre la nourriture proposée par leur mère, expriment ainsi leur désir de la création d'un espace, d'un vide où s'origine à la fois la *fin* de la dépendance absolue et la *faim* de reconnaissance et de significations qui les pousse à grandir. Certes, Arnaud a grandi, il a deux ans, et il est présenté par l'équipe comme un enfant curieux et ouvert sur son environnement. Cependant les informations apportées sur sa situation familiale suggèrent qu'il n'est peut-être pas simple pour lui d'opérer une séparation psychique liée à son âge avec une mère qui vit seule avec lui, et qui est encore perturbée par une séparation récente avec son mari. En manifestant son refus de manger aux professionnelles de la crèche, attitude qui redouble celle qu'il a avec sa mère, ne réclame-t-il pas cet espace, cette distance qui l'autoriserait à vivre une relation avec celle-ci qui soit moins anxiogène, moins marquée par des fantasmes oraux de dévoration ?

Si nous suivons cette piste, cependant une question se pose : pourquoi les professionnelles de la crèche ne paraissent-elles pas pouvoir occuper, au cœur de l'institution, une fonction tierce qui ouvrirait pour Arnaud cet espace symbolique, cet espace « à grandir » ? Pourquoi semblent-elles redoubler la figure de la mère, instituer la relation avec Arnaud en miroir avec celle-ci ? L'épisode que relate la directrice de la crèche, quand elle est sollicitée pour intervenir auprès d'Arnaud, nous semble significatif à cet égard. En effet, dans le cadre habituel de la vie quotidienne à la crèche, l'intervention de la figure de la directrice auprès des enfants, quant au respect de la loi, peut très bien fonctionner en tant qu'instance tierce auprès des enfants : engagée dans une relation différente avec eux, plus distancée des soins corporels et affectifs directs, elle peut être acceptée comme représentante de la loi commune, dans des moments spécifiques où les membres de l'équipe ressentent le besoin de cette présence autre, qui permet une nouvelle respiration, réordonne la place (« au soleil ») de chacun. Or dans la situation décrite l'intervention de la directrice ne semble pas vécue par Arnaud sur un mode structurant, porteur d'une limite signifiée par un autre que la figure maternelle et donc libérateur de la toute-puissance imaginaire de celle-ci. L'équipe, au souvenir de cet épisode, reformule émotionnellement son désarroi devant l'effondrement de cet enfant, auquel elle ne s'attendait pas. Cette réaction fait plutôt penser à un vécu d'ordre persécutif, écrasant, évoquant la racine d'un sentiment que les adultes nomment l'humiliation, et semble nous indiquer qu'Arnaud n'a pas perçu cette intervention comme tierce, mais au contraire comme une doublure de celle des membres de l'équipe, trop lourde à affronter pour son psychisme infantin.

D'après la tonalité première de son discours, il semble que Madame A. est centrée sur la mère d'Arnaud, sur ce que cette mère ne fait pas suffisamment : s'occuper de son enfant, avoir de

l'autorité sur lui. Ne situe-t-elle pas alors sa place de professionnelle, au mieux du côté d'un soutien de la fonction maternelle, au pire d'une tentative de réparation d'une fonction maternelle défaillante, où affleurent souvent des fantasmes de rivalité et de substitution ? Dans les deux cas de figure, cette éducatrice, ainsi que les autres membres de l'équipe concernés, ne parviennent pas à situer leur place autrement que dans une référence au modèle maternel. Or, dans cette situation spécifique, si nous reprenons la piste proposée, il n'apparaît pas que ce petit garçon « manque » de mère, mais plutôt qu'il lance un appel quant à sa difficulté de se différencier d'elle. Au cours de la situation formative je l'avais exprimé sous forme de boutade : *« finalement, Armand, il a besoin de **plus**, ou de **moins** de mère ? »*

Une écoute plus attentive de la parole de la mère *« je ne sais pas comment le prendre, le faire obéir...je voudrais que le **père** s'en occupe... »* nous fait entendre son propre appel, en écho à celui de son fils, à être soutenue et bordée par une fonction tierce, (et non un redoublement de sa propre fonction) dont le père de l'enfant est pour elle, dans la famille, le premier représentant. Nous pouvons constater combien est difficile dans le déroulé de cette situation l'émergence de la figure du père, littéralement enterrée, recouverte par une centration abusive sur celle de la mère, chargée « en solitaire » des avatars de l'éducation de son enfant. L'évocation furtive d'un homme suspecté de « maltraitance » sur la personne de sa femme (information restée à l'état d'allégation, ni vérifiée, ni reparlée dans l'institution), et qui a quitté le domicile quand Arnaud avait quatorze mois, peut nous faciliter la compréhension de la difficulté de l'équipe à rendre présente auprès d'Arnaud, à un niveau symbolique, la figure de son père. Cette difficulté peut se manifester concrètement par un silence autour de sa personne, un effacement de sa place réelle auprès de son enfant, alors que les professionnelles savent que l'enfant est resté en contact téléphonique avec lui. Au cours de l'analyse de cette situation, elles confirment cette forme d'effacement, dont elles n'avaient pas conscience.

Cet effacement de ce « *pas-mère* », selon la formule de Bernard This, de la personne qui pose d'emblée, avec la mère, l'entrée au monde de l'enfant dans une configuration triangulaire, ne peut que renforcer le positionnement « en miroir » de Madame A., face à la mère de l'enfant, et inscrire sa place auprès de celui-ci dans une filiation duelle, reproductrice, sur un mode imaginaire, de la place maternelle. Je dis bien sur un mode imaginaire, car la relation maternelle duelle, dans la réalité, n'existe pas, elle est toujours marquée par une triangulation, sauf si elle est très pathologique. D'autres membres de l'équipe ont ressenti l'aspect « adhésif » de l'engagement émotionnel de leur collègue vis-à-vis d'Arnaud, mais sont aussi en mal de créer, d'ouvrir à cet enfant l'espace tiers qui lui permettrait de respirer plus à son aise. Cette situation interroge l'enjeu pour *l'institution* de s'inscrire dans une filiation tierce, une continuité du triangle fondateur père-mère-enfant, et non dans un fantasme de remplacement d'une fonction maternelle solitaire, d'une relation duelle qui relève de l'imaginaire. C'est la clarification de ce

positionnement institutionnel qui peut aider les professionnelles, dans le cadre du travail d'équipe ou de l'analyse des pratiques, à mieux comprendre et border leur engagement de sujet qui est normal et nécessaire auprès des enfants. C'est en effet cet engagement, porteur de vitalité et d'affectivité, qui est garant de la santé de l'institution, à condition qu'il maintienne sa force d'appel à une extériorité, qu'il puisse se soutenir d'un cadre.

Actuellement l'opposition récurrente d'Arnaud désarme l'équipe, comme elle désarme la mère, et provoque tour à tour sentiments d'impuissance et tentation d'abus d'autorité.

Cependant les paroles échangées entre collègues et avec un tiers dans ce cadre d'analyse des pratiques peuvent aider ces professionnelles à se situer différemment vis-à-vis de ce petit garçon. Celui-ci a certainement besoin, à deux ans, de se confronter progressivement à la question de la loi, mais il ne peut le faire que s'il se sent protégé d'un fantasme d'une mère toute-puissante. C'est pourquoi il nous semble intéressant tout d'abord de distinguer chez Arnaud ses manifestations de refus durant le repas et ses autres moments d'opposition, parce qu'ils n'ont pas forcément pour lui la même signification. Il ne s'agit pas de « *céder à son caprice* », mais d'entendre sa demande, à savoir être reconnu comme sujet distinct de sa mère et désirant d'une relation au delà du nourrissage, créatrice, langagière, avec celle-ci mais aussi avec d'autres. Nous pourrions formuler qu'il demande aussi de cette manière à être reconnu comme fils de son père, même si celui-ci n'est pas très présent physiquement dans sa vie actuellement. N'est-ce pas cette double reconnaissance préalable qui peut ouvrir à ce petit garçon la porte de l'accès à la loi, et resituer l'équipe de la crèche dans sa fonction sociale auprès de l'enfant ?

II.2.4 La force d'une illusion

Pour conclure cette analyse de situation, revenons à cette représentation « princeps » qui, au début de la séance de travail, permettait à Madame A. de donner du sens à ses difficultés et à celles d'Arnaud, étroitement mêlées dans un rapport chargé d'affectivité. Nous pouvons constater, si nous tenons le fil de nos hypothèses de travail, que cette construction érigée en savoir d'évidence semble prendre le risque de produire une erreur d'interprétation massive, puisqu'elle inverse le sens des hypothèses produites après un travail d'échange et de perlaboration. De la présentation d'un enfant délaissé par une mère pressée, nous arrivons à celle d'un petit garçon en difficulté de se détacher d'une maman qui vit seule avec lui, ressent elle-même la nécessité de la présence de son père auprès de lui, et cherche à échanger avec les tiers que sont les professionnelles de la crèche. Cette inversion nous fait associer sur l'idée d'une sorte de formation réactionnelle, construite contre l'émergence d'une fonction tierce, symbolique, au cœur de l'institution, contre l'aveu de l'incomplétude de toute mère, cet aveu

qui d'une part signe son humanité et sa capacité d'appel à l'autre, et d'autre part la délivre de cette tâche intenable : être l'Alpha et l'Oméga de ses enfants.

Nous pouvons observer que dans cette situation, c'est à nouveau le comportement problématique d'un enfant, cependant de bien moindre ampleur que le précédent, qui suscite en réponse l'émergence de cette représentation « souche », « racine » (nous n'osons dire « mère » !). Celle-ci a ici la caractéristique d'assigner à la mère la responsabilité entière du comportement opposant de son enfant, et donc de l'isoler un peu plus dans un contexte qu'elle déclare ressentir elle-même comme étouffant. Heureusement, dans ce contexte d'analyse des pratiques, et d'une institution bordée par un cadre plus fiable et un véritable travail d'équipe, la capacité de réflexion et d'élaboration de Madame A. et du groupe permet d'ouvrir le débat...et la situation.

À travers ces deux derniers récits cliniques, le malaise ou la souffrance importante d'un enfant semblent solliciter, chez les professionnelles affectées par ces manifestations, l'invocation de cette « dyade » mère-enfant qui serait le sésame de toutes les souffrances et violences infantiles. En l'absence de reprise institutionnelle, celle-ci peut signer, comme dans la précédente situation clinique, l'échec de la fonction « Alpha » d'une équipe de travail débordée par des affects qu'elle ne peut contenir. Cette forme de réaction, si elle ne peut être perlaborée,¹³⁶ se révèle également un obstacle important à la construction dynamique de nouveaux savoirs, référée à l'assumption d'une responsabilité commune, partagée avec les parents, quant à la recherche d'un accompagnement qualitatif de l'enfant. Ce type de réponse professionnelle donne vie alors à l'eau dormante des représentations pré-requises, qui flotte déjà plus ou moins au cœur des institutions, sur un mode latent.

Je terminerai ce chapitre clinique en exposant deux situations qui sont extraites d'une Journée Pédagogique¹³⁷, dont j'ai assuré très récemment l'animation, dans une crèche familiale d'une ville de province, avec la totalité de l'équipe. Ces deux ultimes analyses mettent en scène des professionnelles spécifiques : les Assistantes Maternelles. Celles-ci, au nombre aujourd'hui d'environ 370 000, constituent la majorité des professionnelles du champ de la petite enfance, prenant en charge un peu plus de 20% des enfants de moins de 3 ans. La majorité d'entre elles exerce de manière indépendante, puisque les crèches familiales n'accueillent que 2% des

¹³⁶ Ce travail de perlaboration d'une équipe n'est rendue possible que par une reconnaissance tierce de la difficulté de sa tâche, et le soutien d'un cadre institutionnel qui donne des repères quant à la place, les droits et les devoirs de chacun, parents et professionnel-le-s. C'est dire l'importance de la fonction de direction dans ces établissements, dont la mission est de garantir ce cadre.

¹³⁷ La plupart des crèches ont droit à une, ou quelques « Journées Pédagogiques », où elles peuvent être fermées au public et organiser un temps de réflexion pour les équipes. Ce temps de travail spécifique peut être éventuellement animé et accompagné par un tiers.

enfants de moins de trois ans. Ces dernières analyses me permettent de former une boucle de retour vers la situation clinique inaugurale de ce chapitre, situant dans ce même cercle de lutte de représentations toutes les professionnelles du champ, de la directrice de structure à l'assistante maternelle, et vice-versa.

Le thème de réflexion de cette journée s'intitulait : « *Parler aux enfants : dire, non dire, prédire, interdire*¹³⁸ ».

Je menais cette courte session de travail avec une collègue, chacune de nous assurant l'animation d'un groupe d'une dizaine d'assistantes maternelles de la crèche. La directrice-puéricultrice de la crèche familiale se trouvait dans mon groupe, l'éducatrice de jeunes enfants dans le groupe de ma collègue.

Après un petit développement initial du thème et les présentations mutuelles, je proposai d'abord aux participantes de travailler par petits groupes, pour partager les questions concrètes que pouvait soulever pour elles le thème proposé. Nous avons travaillé ensuite à partir de ces questions, qu'elles avaient écrites sur une grande feuille de papier, lisible pour tout le monde.

II.3 « *C'est sa mère...* »

La première situation clinique dont je vais proposer l'analyse constitue la mise au travail de la première question inscrite, et donc initie la réflexion engagée durant cette journée par le groupe. Voici comment le petit groupe initial l'a formulée ; « *Que faire quand un enfant ne parle pas ?* »

Comme j'ai invité ce groupe à développer ce propos, celui-ci s'adresse à une des assistantes maternelles, lui proposant à son tour la parole : « *c'est toi qui as parlé de M....* »

M. est donc un des deux petits garçons, âgés respectivement de 19 et de 22 mois, qui sont confiés régulièrement à cette assistante maternelle. Celle-ci raconte, sur un ton que je qualifierais de mi-perplexe et mi-fâché, que l'aîné des deux ne parle pas, et « *s'exprime par des grognements* ». Invitée à nouveau à parler un peu plus précisément de cet enfant, elle raconte alors, de façon très vivante, une interaction précise avec lui : « *Je lui demande s'il veut quelque chose, un gâteau, ou s'il veut se promener, il ne répond pas, il grogne, alors je lui dis : réponds-moi, dis-moi oui ou non, alors il me dit : OUI, avec force, comme ça.* ». Et l'assistante maternelle mime le OUI de l'enfant avec la bouche en cœur, expirant l'air, et hochant la tête avec détermination, ce qui déclenche le rire attendri de toute l'assistance.

¹³⁸ Ce thème donne à réfléchir initialement autour du sens des paroles adressées aux enfants, dans le cadre de leur prise en charge dans un mode d'accueil. Il questionne tout autant la circulation de la parole entre les adultes, autour des enfants et à propos d'eux.

Je lui demande alors de me parler du développement global de cet enfant, qui ne semble pas présenter de problème notoire, ce que le petit récit mimé laissait assez entrevoir.

« Alors, si cet enfant répond à vos sollicitations quand vous lui demandez d'employer des mots pour s'exprimer, et que par ailleurs il semble bien se développer, pourquoi cette situation semble représenter pour vous une difficulté ? » Voici à peu près la question que je pose à cette professionnelle, percevant chez elle cette perplexité fâchée qui ne s'apaise pas, après ce petit récit. Celui-ci a par ailleurs fait voir la tonalité tendre de sa relation avec cet enfant.

« C'est sa mère. Elle ne s'en occupe pas...C'est son père qui vient l'amener et le chercher, le plus souvent...Elle cherche du travail. »

Je résume ici une litanie courroucée relative à la mère de cet enfant, assez approuvée et encouragée par certaines de ses collègues, qui s'exclament, opinent, et associent sur d'autres situations.

Cependant une autre assistante maternelle rompt la tonalité générale, pour exprimer un propos différent, qui redonne la parole à la mère de l'enfant : *« J'ai parlé avec elle au jardin d'éveil. Elle me dit : « il est fainéant, il est un peu paresseux »*. Ce propos suscite immédiatement une réaction chez l'assistante maternelle de l'enfant qui dit alors, à propos de la mère de M. : *« Ah oui....elle m'a dit : « je l'ai trop « cocooné », quand je ne travaillais plus. Et quand je travaillais il était gardé par sa grand-mère, tout seul avec elle. »*

Nous apprenons alors quelques éléments supplémentaires : que M. est chez son assistante maternelle depuis seulement deux mois, que cette nouvelle prise en charge est liée à un déménagement de la famille, que la mère en déménageant a perdu son travail, qu'elle a gardé son fils, qui est un deuxième enfant¹³⁹, pendant cette période intermédiaire, et que maintenant elle recherche activement du travail. Tous ces éléments sont en partie transmis par la seconde assistante maternelle qui, à l'évidence, a pris le temps de discuter avec cette mère, et, surtout, de l'écouter, durant ce temps collectif partagé au jardin d'éveil.

Je demande alors à l'assistante maternelle de M., ce qu'elle pense de ce que lui a dit spontanément cette mère. En effet je constate, cependant silencieusement, que cette parole rentre tout à fait en contradiction avec l'interprétation de la « paresse » langagière du petit M. qu'en a fait initialement cette professionnelle, à savoir un « délaissement » maternel.

Je me heurte alors à des dénégations brouillonnes et courroucées. Cette assistante maternelle n'en démord pas : cette mère ne s'occupe pas assez de son enfant. Aucune valeur ni sens ne semblent pouvoir être donnés à la parole de cette mère, qui vient pourtant d'elle-même proposer une interprétation inversée de celle fournie par cette professionnelle. Chez celle-ci ces

¹³⁹ Son aîné va à l'école.

différentes interprétations ne peuvent rentrer en contact l'une avec l'autre, offrir quelques nuances, ouvrir un dialogue, permettre un déclenchement du jeu de la pensée.

Face à ce blocage qui interdit à cette professionnelle, du moins à cet instant précis, tout début d'élaboration autour de cette situation, je souhaite pourtant poursuivre encore un peu, simplement pour permettre un enrichissement de la pensée du groupe, qui a des réactions assez diverses à tout ce développement.

Je formule alors à peu près au groupe dans son ensemble : *« Cette maman ne propose-t-elle pas elle-même une interprétation de l'apparition un peu tardive du langage chez son enfant, quand elle reconnaît l'avoir beaucoup « cocooné », à une période de sa vie où elle changeait de lieu de vie, et où elle avait perdu son travail ? Qu'en pensez-vous ? »*

Les échanges reprennent alors encore un moment. Ils permettent notamment de dérouler et de préciser les vécus successifs de cet enfant, entre l'accueil par la grand-mère, le déménagement, la relative solitude avec sa mère, puis un nouvel accueil. N'est-il pas aussi un peu submergé par tous ces changements successifs, qu'il a besoin de métaboliser ? Cette nouvelle donnée est précieuse, car elle serait susceptible de produire un processus de liaison entre la perception intuitive de l'assistante maternelle, et l'interprétation spontanée de la mère, dans leurs éprouvés respectifs vis-à-vis de cet enfant.

Cependant ce groupe, solidarisé par l'exercice commun de son travail au sein de II ? de l'assistante maternelle responsable de l'enfant, que ses collègues n'osent pas vraiment interroger, ou qu'elles soutiennent, tout simplement. Celle-ci ne semble pas pouvoir accéder à l'échange groupal, encore moins à en faire un objet de pensée. Après quelques échanges, je propose de laisser reposer ce débat, et nous poursuivons le travail avec d'autres questions.

Analysons maintenant cette situation dans son rapport avec les représentations professionnelles du rôle de la mère.

II.3.1 Un discours normatif...

Une professionnelle évoque le léger « retard » de langage d'un enfant, dans une comparaison spontanée avec ceux qu'elle accueille globalement. Invitée à s'exprimer, elle formule elle-même une interaction avec cet enfant qui fonctionne, en termes de stimulation du langage, de formulation langagière de ses demandes et de ses refus. De l'extérieur, nous semblons percevoir que cet enfant, dans un milieu qui le socialise en dehors de sa famille, fait des progrès, et répond à des offres de stimulation. Comme je l'ai déjà formulé ailleurs, la majorité des parents fait ce constat, ravi mais quand même un peu « chagriné » : *« depuis qu'il est à la crèche, qu'est-ce qu'il fait comme progrès ! »*. Ces progrès de l'enfant viennent aussi signifier que les professionnelles font leur travail ; elles ouvrent à l'enfant une place en société, et lui présentent des richesses, réelles et symboliques, qui lui donnent envie de grandir, de jouer, d'apprendre.

Cette assistante maternelle pourrait à juste titre valoriser cette capacité qu'elle a d'aider le petit M. dans cet apprentissage : il doit en effet accepter qu'elle ne devine pas ce qu'il veut, accepter d'en passer par la parole pour demander, pour refuser ; c'est ainsi qu'il va se construire comme sujet différencié des autres. Cette participante vient ici exprimer une compétence professionnelle adaptée, face à un enfant de deux ans, qui commence à parler.

Par ailleurs nous pouvons aussi poser l'hypothèse que cette assistante maternelle perçoit intuitivement, sensiblement, la perte de repères que ce petit garçon affronte, entre un déménagement, une période avec sa mère, puis un nouvel accueil par une professionnelle de la crèche familiale. Cette perte de repères peut aussi se traduire par une légère régression, ou simplement une stagnation, qui lui permet de supporter tous ces bouleversements successifs. La mère elle-même fournit une interprétation qui prend du sens dans le lien qu'elle construit avec son enfant, elle énonce à sa manière une nécessité de séparation psychique avec son petit garçon, un processus qu'elle a peut-être un peu retardé, dans un contexte de solitude et de changement bouleversant pour elle-même. Cependant, reprise par son désir de retrouver du travail, une vie sociale, elle ne perçoit peut-être pas la difficulté de son enfant à supporter et intégrer psychiquement tous ces changements.

Tout ceci devrait pouvoir se parler, se dénouer à travers un échange entre les adultes concernés, parents et professionnelles de la crèche, qui serait producteur de liaison, d'étayage psychique pour ce petit garçon.

Mais cette participante, malgré les échanges engagés, ne semble pas pouvoir dépasser une perception spontanée, émotionnelle, de cette situation, qui est marquée par le courroux. Pour comprendre les ressorts de ce courroux persistant, qui ne sont pas appréhendables selon une logique rationnelle, nous devons saisir les enjeux psychiques qui sous-tendent la prise de parole de cette professionnelle dans cette assemblée de formation.

En effet, la présentation que fait cette assistante maternelle de cette situation semble montrer qu'elle n'est pas inquiète outre mesure quant à sa capacité à accompagner M. dans son acquisition du langage. Elle semble parvenir assez bien à lui transmettre cette nécessité de parler pour communiquer « comme un grand ». La paresse de langage est invoquée pour une autre raison, qui n'est pas forcément entièrement consciente dans le déroulé spontané de son propos, mais qui va surgir selon une poussée inéluctable, une nécessité subjective impérative. Je pose l'hypothèse qu'elle traduit instantanément sa perception intuitive d'une légère difficulté de l'enfant, en un discours à la fois venimeux et normatif.

Pour bien comprendre la logique discursive de cette participante, il nous faut reprendre le fil de l'interaction formative.

« C'est sa mère. Elle ne s'en occupe pas...c'est son père qui vient l'amener et le chercher, le plus souvent. Elle cherche du travail. »

Comme je viens de l'annoncer, cette tirade vient du cœur, ou plutôt du ventre de cette assistante maternelle. À ce titre elle est certes une manifestation chargée d'animosité, et de frustration, sur laquelle nous allons revenir tout à l'heure. Mais elle est aussi une déclaration de valeurs qui se formule négativement, c'est-à-dire sur le mode de la dénonciation d'une pratique déviante vis-à-vis d'une norme.

Car le sens de la démonstration qui sous-tend cette tirade est concis, mais clair : une mère qui délaisse son enfant, qui ne lui est pas disponible pour son apprentissage du langage, qui l'« abandonne » à un père qui n'est pas compétent, et cela pour chercher du travail, est-ce une mère digne de ce nom ?

Voici un surgissement de la représentation princeps très explicite en termes de valeurs ostensiblement affichées, qui semblent assurées de leur légitimité, du moins dans le cercle où elles s'énoncent. Cette représentation s'incarne sous forme de trois chefs d'accusations successifs envers cette mère : elle délaisse cet enfant, elle le laisse à son père, elle veut travailler. Cette assistante maternelle juge coupable, coupable, coupable ! Trois fois ***coupable !*** Tout d'abord nous retrouvons la mise en sens normative qui signe une mère : sa présence indéfectible, seule source susceptible de déclencher le développement de l'enfant, ici le langage. Absence coupable !

Ensuite nous pouvons observer que l'évocation qui suit cette première « attaque », met en scène le père de l'enfant. Mais la présence du père, auprès de ce petit garçon de deux ans, n'est pas perçue comme un élément réel et valable de sa sécurité affective et de son éducation, un élément qui pourrait « compter ». Celui-ci apparaît comme un substitut sans valeur, une forme vide. L'accès et la progression du langage sont attribués exclusivement à l'effet potentiel de la présence maternelle ; or, celle-ci manque à l'appel.

Nous pouvons donc aussi y associer une annulation assez radicale et remarquable de la figure paternelle, en termes de compétence éducative. Partage éducatif insensé et coupable !

Quant à l'explication fournie en dernier ressort à cet acte de délaissement maternel, « *elle cherche du travail* », elle se mue à son tour instantanément en un dernier volet d'accusation, qui, après les deux premiers, semble tomber comme un couperet final. Travail coupable !

Elle clôt cette tirade, qui semble sortie comme un diable de sa boîte, et dont la force démonstrative satisfait apparemment cette professionnelle, qui pour l'instant n'a plus rien à ajouter.

Nous sommes ici face à une situation mêlant deux configurations qui ont déjà été exposées précédemment. La première est celle-ci : une professionnelle exprime sa préoccupation réelle quant à la difficulté d'un enfant, puis la rapporte spontanément, tout d'abord à la mère de

l'enfant, ensuite à une composante précise de l'attitude maternelle : le délaissement.¹⁴⁰ Celui-ci est ici ensuite argumenté concrètement, de manière assez banale, par l'invocation de l'absence de la mère pendant l'accueil et les départs de l'enfant.

Mais la situation présente ne correspond pas vraiment à cette configuration, dans le sens où tout d'abord la difficulté même de l'enfant est moins cernable, et en grande partie perçue sur un mode imaginaire, et ensuite la préoccupation de la professionnelle quant à cette difficulté semble assez mineure. Elle ne paraît être présentée que pour la relier immédiatement à la défaillance *maternelle*, pointée du doigt par l'assistante *maternelle*. La difficulté de l'enfant ne constitue pas le point d'origine vraiment repérable de la formation de la représentation princeps. Elle peut même apparaître comme le prétexte, le simple support d'une auto-glorification de cette participante comme modèle de la bonne mère. Cachée sous cette première configuration, qui est liée à un souci authentique envers un enfant, nous retrouvons donc ici la seconde, que nous avons déjà rencontrée à travers le discours de Madame V. Dans celui-ci, l'évocation d'une mère qui met son enfant de deux ans à la crèche, alors qu'elle est à la maison avec un nourrisson, n'y est que le support d'une déclaration enflammée de valeurs en faveur de « *la famille, le berceau naturel de l'enfant* ». Dans cette déclaration idéologique la souffrance de l'enfant « abandonné » à la crèche apparaît alors comme une évidence, qui n'a pas besoin d'être mise en rapport avec l'état psychique réel de cet enfant.

II.3.2...et imaginaire de substitution.

Par ailleurs, je pense que, chez cette assistante maternelle, nous nous trouvons face à une position interne de relation avec la mère de l'enfant, qui est vécue sur un mode spéculaire.

Cette participante ne semble pouvoir vivre ici son intervention auprès de l'enfant comme un travail, différencié du rôle maternel, et qui lui confère un rôle spécifique d'accueil de l'enfant en société. Elle vit cette intervention comme une réparation d'un dommage que cause la mère, comme la présentation d'un modèle d'exemplarité maternelle. Elle la perçoit, imaginativement, d'une place de mère idéale. Si elle aide l'enfant à parler, c'est qu'elle est la meilleure des mères. Mais alors, que faire de la vraie mère de l'enfant ? « Miroir, miroir... d'elle ou de moi, dis-moi qui est la plus belle... ». À ce jeu violent, où il n'y a qu'une seule place légitime, il lui faut alors attaquer la légitimité de cette mère, la détrôner de sa place, en posant sous une forme plus ou moins voilée cette question : « est-ce que c'est ça, une mère ? ». Jusqu'ici nous révélons à l'œuvre exactement les mêmes mécanismes psychiques et normatifs que dans le discours de Madame V.

Mais dans le cadre de travail spécifique des assistantes maternelles, cette relation de rivalité est particulièrement préoccupante, car d'une part elle est vécue dans un rapport direct avec l'enfant,

¹⁴⁰ Nous pouvons ici reconnaître la configuration des deux précédentes situations cliniques évoquées.

chargé d'enjeux fortement affectifs, et d'autre part elle n'est pas médiatisée par d'autres acteurs institutionnels, qui prennent aussi en charge quotidiennement l'enfant. Madame V. juge la mère en termes normatifs, au nom d'une légitimité professionnelle. Elle ne se trouve pas dans un exercice relativement isolé, qui induit une relation de proximité quotidienne avec un très jeune enfant, engageant des affects. Madame V. se propose comme modèle normatif de cette mère, en termes de prescription d'attitudes. Notre participante est davantage en risque de se proposer imaginativement, comme la « vraie » mère de l'enfant, mettant alors en scène un fantasme de rapt, d'appropriation affective et éducative maternelle. Cette scène fantasmatique a certes des degrés divers de profondeur chez les sujets, et selon différentes situations de prise en charge. Mais d'un point de vue clinique elle reste une configuration inquiétante, car elle est susceptible d'engager davantage que des confusions de rôle. Elle peut entraîner des confusions d'identité entre les mères réelles et les professionnelles. Si une mère est atteinte, fragilisée par cet imaginaire, elle risque d'y répondre elle-même par une rivalité haineuse, et ceci d'autant plus qu'elle nourrit des sentiments de culpabilité refoulés. Ce type de confusions a en retour des effets très nuisibles à la santé psychique du tout-petit, qui se retrouve *déchiré* entre des adultes dont il dépend, concrètement et affectivement. Nous nous retrouvons ici plus proches de la situation de Madame I., où nous avons pu voir une institution tout entière en risque de basculer dans une relation spéculaire de rivalité avec une mère en souffrance.

Au fil de cette vignette clinique fugitive, nous ne pouvons pas statuer sur la proportion que prend ce scénario fantasmatique chez cette assistante maternelle. Mais nous pouvons voir à l'œuvre les effets de limitations de ce type de fantasmes que produit le travail de groupe. En effet ce groupe, qui correspond concrètement à l'équipe d'une institution, la crèche familiale, produit dans cette situation formative certains effets de médiation qui ne sont pas négligeables.

II.3.3 Une amorce de médiation institutionnelle

En effet, ici encore, *quelqu'un a entendu la parole de la mère*. L'assistante maternelle qui prend la parole, après la tirade courroucée de sa collègue, rapporte une conversation qu'elle a eue avec cette mère, dans un cadre précis, le jardin d'éveil. Celui-ci est un espace de jeu et de prise en charge collective des enfants, proposé à l'ensemble des assistantes maternelles et animé par une éducatrice de jeunes enfants, durant des créneaux horaires hebdomadaires. Le cadre de cet espace permet aussi la rencontre entre une assistante maternelle qui n'est pas la référente de l'enfant, avec une mère qui vient chercher celui-ci dans un espace collectif, où se trouvent d'autres professionnelles, d'autres enfants, d'autres parents.

Cette seconde assistante maternelle n'engage pas les mêmes contenus psychiques, ni les mêmes compétences professionnelles, dans la relation qu'elle instaure avec cette mère et son enfant. Une forme de distance relationnelle, associée à la participation à un cadre collectif, lui offre une

position d'écoute différente de cette mère, dont elle est capable de s'emparer. La mère elle-même parle peut-être plus aisément, ou du moins différemment, avec cette professionnelle qui n'est pas directement impliquée auprès de son enfant.

Voyez comment elle raconte peu de chose... « *Elle m'a dit : il est fainéant, il est un peu paresseux...* », et pourtant comment, dans la mise en sens collective de cette situation, cette petite remarque redonne à la mère son statut de sujet qui parle, et réintroduit sa place spécifique auprès de l'enfant.

Curieusement, ce subtil réajustement de la parole et de la place de la mère va être confirmé par notre première assistante maternelle, mais pour être aussitôt balayé, selon un mécanisme qui, sur le plan conscient, pourrait être qualifié de mauvaise foi patente, mais sur un plan plus inconscient, s'apparente à un mécanisme de déni. En effet celle-ci appuie tout d'abord les propos de sa collègue, et, par son propre témoignage, renforce la cohérence de la parole maternelle, et en suggère un début de compréhension. Cette mère ne semble-t-elle pas vouloir exprimer aux tiers qui accueillent son enfant une difficulté de séparation psychique, liée à une perte de repères en termes de mode de vie – le déménagement – et à un chômage prolongé ? Mais, dans le même mouvement, cette professionnelle corrobore sa première affirmation, à savoir que, si l'enfant « *ne parle pas* », c'est parce que « *sa mère ne s'en occupe pas* », et ainsi efface violemment la parole de la mère, comme pouvant prendre un sens quelconque, qui permettrait une compréhension plus élaborée de la situation. De plus, comme dans la situation clinique précédente, la « difficulté » actuelle de l'enfant, qui semble ici d'ailleurs plutôt témoigner du rythme normal d'évolution d'un tout-petit, lié à son histoire singulière¹⁴¹, est interprétée sur un mode qui inverse ma propre interprétation clinique de la situation, à partir du travail collectif du groupe. Au lieu où une mère demande à des instances tierces un point d'appui symbolique pour opérer la séparation psychique avec son enfant, elle se trouve violemment et sourdement assignée à une présence inconditionnelle, par la personne-même qui prend en charge son enfant en société.

¹⁴¹ Il est assez aisément déductible, sur un plan clinique, que ce petit garçon doit faire un gros effort psychique pour intégrer le déroulement d'une situation qui a compris un déménagement, un éloignement avec sa grand-mère, une prise en charge complète par une maman un peu déboussolée, et une nouvelle prise en charge, assez récente, par une professionnelle qu'il ne connaissait pas. Peut-être celle-ci sent-elle la perte de repères que cet enfant peine à métaboliser, et qui se traduit, entre autres, par une difficulté à parler. Mais cet enfant n'a-t-il surtout pas besoin de temps, celui de l'intégration progressive de tous ces changements, celui de la conquête d'une nouvelle sécurité affective avec cette professionnelle, ceci dans le respect de son lien vital et privilégié avec ses parents ? Le problème n'est pas la sensibilité possible de cette assistante maternelle à la déstabilisation de cet enfant, mais la manière dont elle l'interprète. En effet cette interprétation lui ôte tout d'abord la possibilité même de faire de cette sensibilité une compétence au service de cet enfant, en attirant l'attention de ses parents sur cette fragilité, que ces adultes n'ont peut-être pas mesurée. (« *Il est un peu fainéant.* »). Ensuite elle se trouve en risque de lui nuire, en freinant un processus de séparation psychique normale entre un enfant et sa mère. Celle-ci peut en effet développer une angoisse fantasmatique de rapt, face à cette professionnelle intrusive, ou encore, dans un mouvement inverse, dénier les besoins d'intégration psychique progressive de son tout-petit.

Pour cette professionnelle, la valeur de la parole de cette mère semble impossible à **représenter**. Son insatisfaction est cependant patente, car cette participante, heureusement d'ailleurs, n'est pas folle. Une autre partie d'elle, son versant rationnel, ancré dans la vie réelle, sait – quand même – qu'elle n'est pas la mère de l'enfant, qu'une autre occupe cette place ; elle doit reconstruire sans cesse cette image idéalisée, que la réalité de cette mère vient défaire, quotidiennement.

Ensuite elle semble ne pas être en mesure de valoriser non plus son action d'une autre place, inscrite socialement et valorisée comme telle, parce qu'elle n'a pas construit ni repéré cette place là. Cette place n'est pas suffisamment représentée dans son économie psychique. Dans cette économie, entre remplacement fantasmatique d'une mère réelle et absence d'une forme de valorisation professionnelle, l'insatisfaction est permanente, et produit de l'aigreur. Comment ne pas le comprendre ? La médiation institutionnelle que propose le travail de groupe ne lui semble pas accessible, certainement parce qu'elle suppose un mouvement interne, un déplacement de représentations trop inquiétant pour son économie psychique.

II.4 Une histoire de matriochkas

Au cours de la matinée une seconde situation clinique sera mise au travail dans le groupe, à partir de cette autre question écrite sur le panneau : « *Faut-il dire à l'enfant quelque chose que la mère ne lui dit pas ?* »

Ici l'assistante maternelle concernée commence par évoquer la mère d'une des enfants qu'elle accueille, qui est enceinte, « *mais elle n'en parle pas à sa fille* ». Invitée à préciser cette situation, elle entreprend alors un récit marqué progressivement par un fort engagement émotionnel, qui, en retour, va traverser et imprégner le groupe de travail dans sa totalité.

À travers ce récit, je comprends que cette mère, qui confie à cette assistante maternelle une petite fille d'environ dix-huit mois, a entamé une nouvelle grossesse. Elle pensait, sans lui en faire **la demande**, que l'assistante maternelle accueillerait également son second enfant. Cette professionnelle l'exprime, en disant « *qu'elle se faisait des plans sur la comète* ». Or dans la réalité il n'était pas possible que cet accueil puisse se faire, car l'assistante maternelle ne dispose pas actuellement de place disponible pour ce bébé.

Quand la maman accède à cette réalité, elle semble le vivre mal. Elle cesse de parler spontanément avec l'assistante maternelle, particulièrement de sa grossesse, alors que précédemment elle entretenait avec celle-ci une relation de proximité confiante. Je comprends alors que le problème posé initialement, à savoir que cette mère ne parlerait pas de sa grossesse

à sa petite fille, constitue un écran de fumée¹⁴² vis-à-vis d'un autre problème, à savoir que c'est à l'assistante maternelle que la mère ne parle plus de sa grossesse. Celle-ci lance par exemple, sur un ton mêlé d'indignation et de rancune, « *J'ai dû lui demander, si c'était un garçon ou une fille !* ».

Cette professionnelle exprime un mélange de rancœur envers cette mère, et de souffrance affective, liée au fait qu'elle doit se séparer de cette petite fille, qu'elle accueille depuis qu'elle a quelques mois. Je comprends alors que, non seulement elle ne peut accueillir le bébé, mais qu'elle va confier cette petite à une autre professionnelle de la crèche familiale, qui, elle, prendra en charge les deux enfants. Ma surprise allant croissant, je demande alors spontanément s'il n'a jamais été envisagé, du point de vue des besoins de cette enfant, et avec l'ensemble des personnes concernées, que la petite reste chez son assistante maternelle, et que le bébé soit confié à une autre professionnelle de la crèche¹⁴³.

Cette question déclenche alors un chorus unanime de protestations, entre perplexité et indignation : « *on ne va pas les séparer !* » « *Ça ne se fait pas !* »

« *C'est pas imaginable !* ». Mais pourquoi exactement n'est-ce pas même imaginable ? À cette question, les assistantes maternelles se trouvent bien en mal de répondre sur un mode argumenté. Quelques-unes d'entre elles font part du problème que cela poserait « *entre collègues, de s'occuper de la même famille* ». Dans ce climat très animé la directrice de l'institution exprime qu'elle pourrait envisager cette situation, mais que les assistantes maternelles y sont, comme je peux le constater, tout-à-fait opposées.

À nouveau un débat formatif s'instaure, qui présente l'intérêt de questionner les places de chacun, parents et professionnelles, autour de cette petite fille, et de recentrer le travail sur les besoins de l'enfant¹⁴⁴. Mais il s'avère difficile, dans un cadre de formation aussi ponctuel, de trouver un fil d'élaboration de cette situation, qui me paraît marquée, chez cette mère comme chez cette professionnelle, par une blessure réciproque, une confusion des sentiments et des places. Cette souffrance des adultes semble par ailleurs les empêcher de tourner leur attention vers le maillon le plus vulnérable de la chaîne, à savoir cette petite fille, dont les besoins spécifiques dans cette situation ne sont pas interrogés.

¹⁴² Cette mère, en effet, ne faisait pas un mystère de sa grossesse devant sa petite fille, à l'époque où elle en parlait librement avec cette professionnelle.

¹⁴³ Dans le cadre d'une crèche familiale, rien ne s'y oppose, en respectant toutefois une proximité locale pour le confort des parents. De plus, les enfants pourraient se retrouver au jardin d'éveil, qui est un espace collectif. Dans une famille, il est par ailleurs extrêmement banal que les enfants, d'âge différent, se trouvent dans des lieux d'accueil différents.

¹⁴⁴ Il s'agit aussi, institutionnellement, d'ouvrir la représentation possible d'une instance tierce, qui permettrait à cette mère et à cette professionnelle de se parler, de sortir de cette confusion affective. Mais une journée pédagogique ponctuelle ne permet pas d'entreprendre un travail institutionnel ; seulement d'ouvrir quelques pistes de réflexion, de déplacer quelques évidences.

Je vais revenir maintenant sur cette situation, en la mettant en rapport avec mon objet de travail. Cette analyse a aussi l'intérêt de rendre possible la compréhension des mécanismes psychiques et institutionnels qui sous-tendent cette situation, et engendrent confusion et souffrance pour les adultes concernés.

Pour sortir nous-mêmes de cette confusion, commençons tout d'abord par différencier les positionnements respectifs de ces adultes, en commençant par la mère de l'enfant.

II.4.1 « Elle se faisait des plans sur la comète ».

Au début de sa grossesse, il semble que cette maman n'ait pas douté une seconde que l'assistante maternelle accueillerait son futur bébé, au point de ne jamais lui en parler. Comment nommer cette heureuse « comète » où cette maman s'est réfugiée, en termes de représentation psychique ? Je la nommerais bien la comète de la mère idéale, astre étirant sa longue chevelure lumineuse pour envelopper ce début de grossesse. Ce refuge psychique n'a rien d'extraordinaire, dans ce moment où une mère a besoin de construire un contenant sûr pour son bébé, une enveloppe solide, d'où l'idée de séparation est, pour l'instant, bannie. Ne se perçoit-elle pas, telle une « matriochka », enveloppant son petit, enveloppée à son tour par cette assistante maternelle, environnement maternant qui la protège de toute intrusion, de tout arrachement ?

Mais la queue de la comète semble se prolonger bien longtemps, n'amorce pas son évanouissement progressif dans le ciel de l'imaginaire ; au point que cette mère semble vivre comme une véritable effraction l'épreuve de la réalité, lorsqu'elle apprend que l'assistante maternelle n'a pas de place disponible pour son bébé. Elle se protège alors de ce sentiment par une mise à distance rigide de l'assistante maternelle, qui paraît inversement proportionnelle à la proximité teintée d'imaginaire, qui la précédait. De figure maternante idéale, celle-ci devient traîtresse, l'incarnation même d'une blessure faite à son narcissisme de future mère.

De cette persistance de la poussière lumineuse de la « comète », nous pouvons faire un point d'interrogation. Que s'est-il passé pour cette mère ? Nous pouvons poser l'hypothèse qu'elle a projeté sur cette professionnelle, au-delà du développement ordinaire d'une forte complicité entre femmes qui caractérise cette période de la grossesse, une figure maternelle fortement idéalisée ; cette projection a entraîné une forme d'intimité entre ces deux femmes, évoluant sur une scène inconsciente, à plusieurs personnages, que nous pourrions à nouveau figurer comme des séries mélangées de matriochkas, qui, ne sachant plus très bien reconnaître leur série, ou s'emboîter les unes dans les autres, y perdraient leur latin. Car, à ce jeu confus, cette mère n'est pas seule à se perdre. Il nous faut parler maintenant du positionnement propre à l'assistante maternelle, sur cette scène imaginaire, mais aussi du positionnement de l'institution.

II.4.2 D'une comète à l'autre

« Faut-il dire à l'enfant quelque chose que la mère ne lui dit pas ? » Dans la formulation de sa première interrogation, cette assistante maternelle pose d'emblée la question de la limite entre sa place et la place de la mère, mais place également l'enfant dans une possible triangulation, entre *mère et tiers social*. Le déroulement de la situation semble ensuite montrer qu'elle peine à trouver à la fois cette limite et cette place de tiers, dans une oscillation entre confusion et refus. Elle interpelle aussi le sens et le statut possibles de la parole, dont elle prend ici en formation le risque, face à cette situation relationnelle et institutionnelle où, justement, plus personne ne se parle.

Bien sûr, elle se réfère aussi à une forme de savoir, hérité d'une interprétation assez courante de la pensée de Françoise Dolto, professant que « *les mères doivent dire à leurs enfants qu'elles attendent un bébé* ». Sa question vient alors interroger la marche à suivre au cas où une mère déroge à cette recommandation validée par un savoir.

Cependant, comme je l'ai mentionné plus haut, le véritable *objet* de la tourmente de cette professionnelle se trouve au-delà de cette interrogation assez classique, référée à une forme de savoir officialisé. Cet objet se constitue en effet dans le rapport complexe qu'elle entretient avec cette mère et sa petite fille, que je placerais sous le signe d'une impossible séparation.

Le début de l'exposition réelle de la situation montre que cette professionnelle a bien compris que cette mère avait construit un imaginaire réconfortant lorsqu'elle dit qu'« *elle s'était fait des plans sur la comète* ». Cette finesse d'appréhension aurait pu la conduire à l'indulgence devant la réaction ultérieure de cette maman à l'annonce de l'impossibilité de la prise en charge du deuxième enfant. Dans le même mouvement, cette professionnelle aurait pu aussi, d'une place tierce, accompagner cette mère dans un processus de séparation psychique avec cette figure de maternante idéalisée qu'elle représentait alors pour elle. Mais elle réagit au contraire en miroir de la frustration de cette mère, elle ne supporte pas la déception de celle-ci. Ce positionnement nous montre qu'elle est elle-même prise dans un scénario, d'où elle est incapable d'interroger sa propre participation à la construction de cet imaginaire maternel, ou du moins à sa prolongation préoccupante, ainsi qu'à son effondrement. La confusion actuelle de ses sentiments, entre rancœur et souffrance de séparation, nous indique que le voyage sur la comète fut partagé, avec l'atterrissage en vrille qui le suivit.

Nous pouvons constater que cette assistante maternelle en veut beaucoup à cette mère, et d'abord pour cette raison : elle ne lui parle plus de sa grossesse. Au-delà de sa difficulté relationnelle compréhensible, au cours de ce revirement de la communication, nous pouvons pointer qu'elle ne peut pas renoncer à un positionnement de proximité intime avec la mère, au point qu'elle légitime haut et fort son indignation, d'avoir eu à demander le sexe de l'enfant à

cette mère. C'est à ce point précis que j'ai pu percevoir qu'elle parlait d'une *place* où elle était incapable de repérer la composante intrusive de cette question. Pourquoi la mère aurait-elle dû avoir le désir de dire le sexe de son enfant à cette assistante maternelle ? Et, de surcroît, au nom de quoi cette dernière aurait-elle la légitimité de lui demander ? Face à cette jeune femme, cette professionnelle semble bien se situer, non seulement à une place relevant de l'intimité personnelle ou familiale, mais aussi à une place fantasmatique de mère omnipotente. Imaginairement nous sommes « en famille », et de surcroît dans une famille où tout doit être partagé...avec la mère.

Il est alors plus aisé de comprendre que cette relation idéalisée a été construite à deux, et que cette assistante maternelle n'a pas souhaité, elle non plus, penser que cette grossesse allait conduire à une séparation avec cette mère et la petite fille qu'elle accueillait depuis son tout jeune âge. Elle aussi s'est bercée d'illusions, prise dans un rapport fantasmatique avec cette mère et cet enfant, qui la positionne comme une grand-mère idéalisée, mère de sa fille mais aussi de sa petite fille, dans un espace sans limites générationnelles, sans séparation.

Mais l'avancement de la nouvelle grossesse de cette jeune femme finit par faire tomber cet emboîtement parfait de matriochkas. Il vient signer la nécessité d'un dégagement de cette configuration psychique, d'un principe de séparation, qui se fait sentir durement pour cette mère et pour cette assistante maternelle.

Cette dernière se défend d'un principe de réalité qui lui impose une double blessure de renoncement : celle d'une intimité fantasmatique avec cette mère, et celle d'une relation chargée d'affectivité mais aussi d'imaginaire avec sa petite fille. Elle s'en défend en faisant porter à la mère cette dimension imaginaire de leur relation, mais aussi en ayant un comportement intrusif envers elle, envers l'enfant qu'elle porte. Elle semble essayer ici, une ultime fois, de recomposer la matriochka, en y reprenant la place dominante : celle qui contient toutes les autres.

Ce scénario interne lui interdit toute empathie avec cette mère, qui, dans ce moment particulier d'un début de grossesse, *rêvait* une continuité psychique sans accroc entre elle, sa fille, et cette femme bienveillante qui les accueillait.

II.4.3 Une petite fille dans l'ombre

Nous pouvons également repérer que la petite fille accueillie n'est ici jamais représentée comme sujet, et en rapport avec ses propres besoins psychiques. Si elle apparaît comme un objet de souffrance et de frustration pour l'assistante maternelle, l'éprouvé psychique d'une petite fille de dix-huit mois dans cette situation n'apparaît pas au centre des préoccupations de cette participante. La petite fille semble en fait confondue avec sa mère, en une seule figure, qui éveille rancœur et souffrance de séparation. Pourtant ce conflit non exprimé, et chargé de souffrance psychique, entre cette mère et cette professionnelle, est certainement difficilement

métabolisable pour une enfant de dix-huit mois, qui est attachée à sa mère, et, sur un mode différent, à son assistante maternelle. Le climat propre à cette situation semble la mettre à l'ombre de ces femmes adultes, comme effacée, indifférenciée d'elles. Or ne doit-elle pas se construire progressivement comme sujet, différenciée de tous ces adultes qui la soutiennent, eux-mêmes censés être différenciés entre eux ?

II.4.4 Que garantit l'institution ?

Pour cette professionnelle, la blessure infligée résiste aux mécanismes de défense qu'elle déploie pour s'en défendre. Mais elle lui interdit également toute représentation nouvelle, inventive, de cette situation, qui ouvrirait d'autres issues possibles, ceci au service de l'enfant. Tout d'abord, ne pouvant se resituer à une place professionnelle tierce, elle est dans l'incapacité de parler avec cette mère de leur difficulté relationnelle, d'élaborer avec elle le deuil d'une relation marquée par des fantasmes primaires de fusion, de reprendre le chemin de la différenciation des places.

Ensuite, dans la même logique, elle ne peut pas même imaginer que d'autres solutions concrètes seraient envisageables, négociables, avec les parents et l'institution de la crèche, quant à cette situation. Mais ici nous allons voir que son imaginaire individuel, loin d'être interrogé et mis au travail par l'institution, est relayé par elle.

La remarque quasi naïve d'un acteur extérieur à cette institution, à savoir moi-même, présente son intérêt dans le processus de travail lui-même, mais aussi dans l'analyse après-coup des représentations qui, au-delà d'une professionnelle isolée, sous-tendent les pratiques dans cette institution.

En effet j'interroge candidement s'il n'a pas été envisagé que cette petite fille puisse rester chez son assistante maternelle, et que le futur bébé soit confié à une autre professionnelle de la crèche.

Or, cette question provoque dans le groupe un effet de protestation massif, et très chargé émotionnellement, qui ne trouve pas le chemin d'une argumentation. « *Ça ne se fait pas* », « *on ne va pas les séparer* », « *ça va poser des problèmes entre collègues* », sont les réponses apportées à ma question, dont la proposition apparaît finalement de l'ordre de l'irreprésentable. Je me trouve donc maintenant devant un imaginaire collectif, qui refuse même d'envisager la séparation d'une fratrie, dans le cadre d'un accueil quotidien de jeunes enfants en crèche. Il ne faut pas séparer la famille. Mais *de quelle famille s'agit-il ?* Il me semble qu'ici, chez ces professionnelles, la confusion atteint son comble, quant à la représentation de leur place auprès de l'enfant, et de la famille de celui-ci. Cette dénégaration de la séparation me semble ici mettre en lumière que ces professionnelles, collectivement, entretiennent un imaginaire qui les met *en famille*, et, plus précisément, en place de mères de l'enfant. N'est-ce pas de cette place

fantasmatique qu'elles ne supportent pas l'idée que les enfants soient « séparés », comme s'il s'agissait d'une séparation intrafamiliale, liée à un divorce par exemple ? Elles ne supportent pas non plus l'idée de *partager* une famille avec une collègue, comme si l'enfant allait se retrouver avec cette configuration inimaginable : avoir deux mères, dont seule une d'entre elles peut être légitime ! L'idée de partager une famille fait ainsi ressurgir chez ces femmes le spectre des fantasmes maternels de rapt, associés à cette délicate étape de séparation psychique entre la mère et l'enfant, à l'issue de la période primaire.

Cette dénégation s'offre ici comme un analyseur de la représentation qui fonde cet imaginaire collectif : ***c'est d'une place de mère que nous prenons en charge les enfants.*** De plus, il s'agit d'une place de mère idéalisée, qui se trouve en risque, dans des situations fortement chargées de fantasmes primaires, comme celle que nous venons d'analyser, d'entraîner des dénis de séparation, et avec eux des sidérations ou des interdits de pensée.

À partir d'une clinique institutionnelle, nous voyons ici ressurgir un rejeton de la représentation princeps, mais sous d'autres habits que dans la situation précédente. En effet celle-ci ne s'énonce pas à travers une critique acerbe de la mère, doublée d'un fantasme de substitution maternelle en termes de bonnes pratiques. Elle se propose d'abord chez une participante, sur une scène fantasmatique, comme l'appropriation d'une mère et de sa fille, qui la situe comme figure maternelle omnipotente. Ce fantasme interdit la perception même d'une autre place possible auprès de l'enfant et de sa mère : celle d'une professionnelle, référée à une mission socialement instituée.

Mais le déroulement de la situation clinique démontre que cette représentation ne peut être seulement circonscrite dans son rapport avec les fantasmes d'une professionnelle isolée. Elle se répand comme fantasme collectif, toléré par l'institution, à travers un interdit de représentation et de pratique, qui est énoncé par les assistantes maternelles elles-mêmes : ***on ne sépare pas la famille***, cette famille fantasmatique dont elles semblent alors constituer le cœur...et la loi.

Cet imaginaire collectif semble dominer l'institution, quoique qu'il ne puisse pas, heureusement, être institutionnalisé sur un mode conscient. Mais la directrice de cette institution, en ne mettant pas au travail ce refus sans concession, sur le principe, des assistantes maternelles, en s'y pliant, fragilise les ressorts symboliques d'une institution d'accueil des jeunes enfants, qui situent familles et professionnelles à des places différenciées, postulant une reconnaissance mutuelle, et une attention partagée à l'enfant. L'attitude de cette responsable autorise des pratiques flottantes, a-institutionnelles, privatives, dans le sens où elles se trouvent déliées du contrat symbolique qui pourrait fonder les pratiques de l'institution. Cette dernière se retrouve elle-même dans une position flottante, dérivant parfois au fil des fantasmes mêlés des unes et des autres, mères et professionnelles, qui ne peuvent être contenus, élaborés,

différenciés. L'institution ne semble pas ici garantir ce soutien de « *la désignation de l'impossible : l'interdit de la possession de la mère, l'interdit du retour à l'origine et de la fusion immédiate*¹⁴⁵ », ce qu'illustre pertinemment la situation dont nous venons d'entreprendre l'analyse. Elle autorise des confusions de place et des dénis de séparation, alors qu'elle devrait au contraire se situer sur une scène sociale, en tant qu'institution qui participe à garantir les opérateurs psychiques de séparation pour les jeunes enfants, qui autorise leur entrée en société. Ici encore, on reste entre mères, et dans un rapport à l'enfant lié à la période primaire. L'institution semble échouer, justement, à **instituer** véritablement une triangulation qui place l'enfant dans une circulation à la fois psychique et concrète entre famille et société. Des professionnelles travaillent dans une institution qui, par endroits, révèle des zones confuses, a-institutionnelles. Des zones de non-droit ?

Cette situation clinique institutionnelle nous permet également de confronter, et peut-être de tenter d'articuler, la dimension proprement psychanalytique de l'institution, dont je viens de rendre compte en citant René Kaës, et sa dimension politique. Pour cela il nous faut dépasser le cadre de cette institution, et interroger le statut professionnel des assistantes maternelles dans le champ de la petite enfance.

III. Assistante maternelle : un métier « sans objet » ?

L'exercice du « métier » d'assistante maternelle, avec son histoire et ses avatars, constitue en lui-même un analyseur très complet de la trajectoire de la représentation princeps dans notre société, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui. Pour retracer l'histoire de ce difficile et précaire exercice, je m'appuierai notamment sur l'article de François Aballéa, « *La professionnalisation inachevée des assistantes maternelles*¹⁴⁶ ».

Après la seconde guerre, « *le développement de la garde à domicile est concomitant du développement du travail salarié féminin. (...) À l'origine, elle se pratique souvent de façon informelle, en ce sens que les « gardiennes » n'ont généralement pas de contrat de travail et ne sont pas, le plus souvent, déclarées à la sécurité sociale. Elles n'ont pas de statut salarial. Elles*

¹⁴⁵ René Kaës et alii, *L'institution et les institutions*, Dunod, 1987, p. 1 et p. 2.

¹⁴⁶ François Aballéa, « La professionnalisation inachevée des Assistantes Maternelles », in *Recherches et Prévisions* n° 80, « Acteurs et politiques de la petite enfance, permanences et mutations », C.N.A.F, Juin 2005.

n'ont ni assurance maladie ni droit à une retraite. Leur rémunération n'est déterminée par aucune convention. (...) En revanche, l'exercice du métier est libre¹⁴⁷. »

Cette situation constitue à l'époque le mode de réponse concret que construit la société civile, face à la montée en puissance du travail des femmes. Les citoyens, ou plutôt des citoyennes, de plus en plus nombreuses, cherchent elles-mêmes les moyens pour continuer de travailler, alors qu'elles ont des jeunes enfants. En effet, la puissance publique n'a pas du tout prévu de réponse institutionnelle organisée à cette question. Si elle commence à se représenter le travail des femmes, dans la grande poussée économique des trente glorieuses, elle ne se représente pas, comme je l'ai développé ailleurs, le travail des mères. Ce clivage opéré par la puissance publique entraîne une réaction de la société civile, qui se « débrouille » comme elle peut, percevant la question de l'accueil des jeunes enfants comme une affaire privée.

Ensuite l'intervention de l'état quant à ces questions, *en haut lieu*, sera toujours dans une posture de rattrapage ; face à des pratiques qui le précèdent, et dont il craint, à un moment donné, de perdre le contrôle ; face à des organismes publics et des associations qui le sollicitent continûment. Il concédera des miettes successives, dans un souci à la fois nataliste et économique, mais je pense qu'il ne s'est jamais vraiment intéressé à la question des modes de *garde*, si opportunément nommés, à la mesure de la valeur qui leur est accordée. Dans les hautes sphères politiques, composées d'hommes, les jeunes enfants sont une affaire à la fois privée et mineure, une « histoire de bonnes femmes », et ... qu'elles s'arrangent donc entre elles pour y faire !

C'est bien ce qu'elles font ; la fameuse « professionnalisation » des « gardiennes », qui vont devenir des « assistantes maternelles », fait partie de ces miettes concédées à cette question cruciale de l'accueil de nos jeunes enfants en société. Si nous prenons, comme point de départ de cette longue marche, les années 50, il aura fallu soixante ans à ces professionnelles pour qu'elles obtiennent très récemment une convention collective et le doublement de leur temps de formation, soit 120 heures, dont les premières 60 heures doivent être effectuées avant l'entrée en exercice de leur fonction. Une enquête récente montre que *« moins de cinquante pour cent des assistantes maternelles ont suivi la formation obligatoire, et ce tant en ville qu'en zone rurale. 66% seulement de celles ayant entre cinq et dix ans d'ancienneté dans la fonction – et qui auraient dû obligatoirement achever leur formation – l'ont suivie et terminée¹⁴⁸. »* Par ailleurs l'association de formation et de recherche dont je fais partie, le G.R.A.P.E, a participé activement à la construction et à la réalisation de modules de formation de soixante heures, après la loi de 1992. Nous avons alors été frappés, à travers le témoignage des assistantes maternelles, et la découverte d'autres modes d'organisation de cette formation, par le

¹⁴⁷ François Aballéa, op.cit, p.56.

¹⁴⁸ François Aballéa, op.cit, p.60.

morcellement de celle-ci, son accointance plus ou moins volontaire avec des fonctions de contrôle, ses inadéquations pédagogiques ¹⁴⁹, sans compter les refus progressifs, émanant de la puissance publique, d'engager des dépenses corrélatives au recours à une instance de formation autonome, présentant un projet de formation très élaboré. Cette formation n'est pas sanctionnée par un diplôme, quoique des arrangements récents l'intègrent aujourd'hui comme « partie » du corpus global de la formation du C.A.P petite enfance. ¹⁵⁰

Mon propos n'est pas ici de revenir précisément sur les étapes de cette longue marche, mais de montrer à l'œuvre ce pénible cheminement, dans le sens où il révèle, au fil des miettes jetées, des avancées concédées à la seule décence démocratique, la béance de l'objet même de cette fonction, l'impossibilité de lui donner véritablement une forme et une légitimité. La « professionnalisation » des assistantes maternelles semble consister à remplir de gouttes d'eau un verre sans fond, c'est-à-dire un exercice qui, justement, n'est pas représenté sur un mode professionnel. Nous pouvons comprendre l'aspect Sisyphe de cet effort, si nous le relions au fait qu'il ne remet pas en cause le fondement même de la logique représentative qui préside à tous ces avatars, à savoir que le bébé est l'affaire, mais aussi le devoir de la mère, et que son absence est une sorte de scandale, non représentable socialement. Si ce scandale a lieu, il faut le masquer sur le mode d'un recouvrement, par une copie de la mère. Une autre mère fera l'affaire, en attendant le retour de la légitime, cette femme qui manque, plus ou moins volontairement, à ses devoirs.

Cette logique *interdit* que la prise en charge des jeunes enfants puisse être représentée comme une véritable profession. Ayant développé leur exercice à une période où le secteur professionnel de l'accueil de la petite enfance, n'avait pas même véritablement émergé, exerçant à leur domicile, au sein de leur propre famille, les assistantes maternelles ont payé le prix fort du tribut à cette représentation dominante, et continuent, quoi qu'on en dise, de le payer.

Nous devons d'ailleurs saluer celles de ces professionnelles qui, malgré tous ces obstacles, et le désintérêt public patent pour leur exercice, ont réussi à s'organiser en associations, à réclamer et suivre des formations complémentaires, et à construire une véritable identité professionnelle, au service d'un accueil qualitatif des enfants et des familles.

¹⁴⁹ La formation se découpait souvent en petits modules techniques dispersés, ou en cours théoriques formels, qui ne prenaient pas sens pour ces professionnelles. Par ailleurs ces modules pouvaient être dispensés, à moindre coût, par des professionnelles de P.M.I qui avaient des rapports hiérarchiques de contrôle avec les assistantes maternelles. Nous souhaitions quant à nous développer un espace formatif global, comprenant les soixante heures, avec un formateur référent ; ceci afin de pouvoir construire, à partir des questions qu'elles se posaient sur leur pratique quotidienne, leur identité professionnelle spécifique, dégagée de la position maternelle, et des coûts psychiques qu'elle engendrait pour les bébés, les mères et les professionnelles.

¹⁵⁰ De surcroît le diplôme du C.A.P Petite Enfance n'est lui-même pas reconnu par le Ministère des Affaires Sociales, car il émane du Ministère de l'Éducation Nationale. Ceci amène des situations où des professionnelles titulaires de ce diplôme et exerçant dans des institutions de la petite enfance, sont comptées dans le quota de « personnes non qualifiées du secteur de la petite enfance » !

« *L'assistance maternelle est un métier sans objet clairement identifié et circonscrit* ». « *La garde à domicile est bien un métier de femmes, et de femmes sans qualification*¹⁵¹ ». Ces conclusions désenchantées, suite au bilan d'un processus qui court sur soixante années, appuient mes propres analyses issues d'une clinique institutionnelle, leur offrent une superposition adéquate avec le cadre concret, juridique et politique de l'exercice de ce métier. Elles permettent aussi d'articuler, chez les professionnelles concernées, leur positionnement psychique, avec le positionnement concret de leur métier dans l'espace public.

Reprenons la définition très intéressante que François Aballéa donne d'une profession : « 1 – une activité « ayant un objet spécifique » ; 2 – pratiquée selon les règles de l'art, c'est-à-dire reposant sur un savoir constitué et validé, une qualification, en rupture plus ou moins grande avec le savoir profane ; 3 – et mise en œuvre selon des règles normatives reconnues et « publicisées », une « déontologie » ; 4 – dotant ceux qui la pratiquent « d'un titre et d'un statut distinctifs » qui leur permettent de s'identifier collectivement et d'être identifiés, d'être distingués des non-professionnels qui travaillent sans titre et sans label ; 5 – et donnent des garanties techniques et morales à leurs clients. » (...) Dans tous les cas, les processus de professionnalisation s'appuient à un moment ou à un autre de leur déroulement sur l'action publique, c'est-à-dire qu'ils requièrent l'intervention de la puissance publique¹⁵². »

À la suite de cet auteur, je soutiens que le métier d'assistante maternelle souffre du manque de définition d'un objet spécifique ; que la formation actuelle ne relève pas d'une véritable qualification, produisant des références normatives communes, pouvant produire une déontologie, un titre et un statut distinctif. S'il s'exerce néanmoins souvent de manière compétente, offrant de véritables garanties de qualité, et obtient péniblement quelques avancées, nous le devons au courage et à l'éthique développés par des citoyennes¹⁵³ qui se sont engagées dans un long combat, et qui ont une haute idée de ce travail. Car la puissance publique abandonne ces professionnelles à une pratique de pseudo-mère, de pâle copie de l'originale, qui se trouve déguisée au fil du temps par quelques réformes minimales ; celles-ci ne *fondent* en aucun cas ce travail comme une véritable profession. Le cadre qui parvient à le soutenir parfois, dans la réalité des institutions, ne se constitue qu'aux bords de cette puissance publique, dans des sphères inconfortables et secondaires, où des professionnelles, essentiellement des femmes, s'échinent à faire reconnaître et évoluer cette pratique.

¹⁵¹ François Abelléa, op.cit, p. 61.

¹⁵² François Aballéa, op.cit, p. 55.

¹⁵³ Il peut s'agir des assistantes maternelles elles-mêmes, mais aussi des professionnelles de la petite enfance, des formateurs, des conseillères des C.A.F, des élus – souvent des élues – qui tentent de donner à cette profession un véritable statut, et de favoriser une prise de conscience de l'importance cruciale de cette fonction, pour les tout-petits. Je pense particulièrement aux Relais d'Assistances Maternelles, en nombre encore extrêmement insuffisant, qui s'emploient à offrir à ces professionnelles un véritable cadre d'exercice, à travers une aide technique, une écoute, et le développement d'outils pédagogiques et relationnels au service des familles.

Faisons un petit retour à nos situations cliniques. Dans la première situation, nous voyons une professionnelle justifier sa légitimité et sa compétence à partir d'une critique normative des mères qui travaillent, puis d'un fantasme spéculaire de substitution maternelle. Dans la seconde, nous percevons chez une autre participante, à partir d'une question présentée comme de l'ordre d'un souci éducatif, une configuration psychique de confusion des places, qui lui barre l'accès à une position professionnelle tierce, située hors de la sphère familiale de cette enfant qu'elle accueille. Ces deux situations sont exposées au cours de la même matinée de travail. Durant la pause déjeuner, ma collègue me fait part du fait que, dans son groupe, un certain nombre d'assistantes maternelles développe un discours tellement venimeux sur les mères accueillies, qu'elle doit développer une énergie considérable pour mettre véritablement le groupe au travail. Nous ne pouvons alors qu'échanger ensemble, de manière récurrente, sur l'ambivalence, la confusion et même ici la violence des sentiments et des discours de ces professionnelles, vis-à-vis des mères des enfants qu'elles accueillent. Le contenu clinique de cette matinée de travail, la résistance affichée dans le groupe de ma collègue, font partie d'un paysage qui nous est familier quand nous travaillons avec des assistantes maternelles pendant un temps aussi court, si peu propice à une véritable élaboration collective et institutionnelle.

Or nous nous trouvons dans une crèche familiale, c'est-à-dire une institution qui dispose d'un projet pédagogique, d'un cadre de travail garanti par deux professionnelles diplômées, et de lieux d'accueil collectifs ; une institution où les parents sont les usagers d'un service, mais non les employeurs des assistantes maternelles¹⁵⁴ ; nous avons pu voir que l'équipe de travail, et les temps collectifs avec les enfants produisaient des effets de médiation et de pensée non négligeables. Mais nous avons pu observer aussi la fragilité de ce cadre institutionnel, déstabilisé par ce manque de définition claire de l'objet du travail des assistantes maternelles. Si ce type de fonctionnement, la crèche familiale, produit un exercice aussi instable, que penser de la situation des assistantes maternelles indépendantes, qui sont reliées à l'institution¹⁵⁵ par un fil encore bien plus ténu ?

Cependant cette violence normative et cette confusion des places, fréquemment associées, ne peuvent être attribuées aux assistantes maternelles dans le cadre de la compréhension de leur seule psyché individuelle, ni même d'une défaillance institutionnelle de cette crèche spécifique, qui, selon la formulation de Kaës, se trouverait en difficulté de « *soutenir la désignation de*

¹⁵⁴ Pour les Assistantes Maternelles « indépendantes », employées directement par les parents, la question du règlement des problèmes d'argent multiplie souvent les facteurs de conflit, et de confusion entre les différentes places des parents : employeurs, usagers d'un service, et sujets éprouvant l'expérience psychique et affective de la parentalité.

¹⁵⁵ Ces Assistantes Maternelles, majoritaires, sont agréées et suivies par la Protection Maternelle et Infantile. Certaines d'entre elles ont accès à des Relais. Cependant le suivi est souvent très faible, au vu d'autres priorités actuelles de la P.M.I, et les Relais en nombre insuffisant.

l'impossible ». Il nous faut les situer dans leur rapport ou plutôt leur absence de rapport avec un cadre institutionnel plus large, la puissance publique, qui ne délivre pas à ces praticiennes une légitimité professionnelle solide, et qui les repousse dans ce que j'ai nommé précédemment une forme de zone de « non-droit ».

Or cette absence de construction d'une identité professionnelle, élaborée et validée dans la sphère sociale par l'obtention d'un diplôme, et la reconnaissance des pairs, constitue la béance idéale pour abriter des identifications au seul pôle accessible à ces praticiennes : leur fonction maternelle. Celle-ci devient leur seul étendard, le seul soutien de leur légitimité. Leur agrémentation officielle est d'ailleurs référée à « *une estimation des aptitudes et des capacités de la mère à s'occuper d'enfants et à assurer leur développement.* », ce qui montre l'ambiguïté fondamentale qui préside politiquement à la prétendue professionnalisation des assistantes maternelles.

Leur fonction maternelle, si elles ne se soutiennent que d'elle pour travailler, est une source de confusion, parce qu'elle se trouve liée, comme pour toute mère, à l'histoire intime d'une transmission affective et éducative, à des positions inconscientes qui structurent leur narcissisme. Elle suscite une fragilité psychique qui ne favorise pas la remise en cause, le changement des représentations de l'éducation, l'écoute différenciée des mères des enfants, souvent elles-mêmes fragilisées par le processus de séparation et le mélange de sentiments qu'il suscite ; tous ces éléments qui requièrent justement une formation, l'acquisition d'une compétence, dans le cadre de l'apprentissage d'un métier, en société¹⁵⁶.

C'est pourquoi il est tout à fait essentiel d'articuler toutes ces données inscrites socio-historiquement, et fondatrices de l'exercice hasardeux de cette pratique, avec les positions subjectives de ces professionnelles qui, suivant la logique qui a présidé à leur apparition, bénéficient très peu d'appuis institutionnels. C'est dans une attention à cette articulation qu'il nous faut interroger la motivation de beaucoup de ces femmes à exercer ce « métier¹⁵⁷ ». Celle-ci est souvent liée au renoncement à l'exercice d'un travail à l'extérieur, à un refus de se séparer de leurs propres enfants, dans une référence normative au modèle de la mère au foyer. Ce type de positionnement s'accompagne parfois d'une adhésivité psychique à leur fonction maternelle, seul support d'une valorisation ou même d'un sentiment d'existence. Cette adhésivité est aussi

¹⁵⁶ Ceci ne veut pas dire que des professionnel-le-s diplômées doivent travailler dans une déliaison avec leur histoire éducative personnelle. Mais c'est *l'écart* produit par la professionnalisation qui leur permet justement de mettre au travail le rapport entre leurs positions subjectives et leur mission professionnelle. Sans un minimum de cet écart, aucun travail psychique n'est possible. C'est pourquoi il est tellement important, de privilégier, dans la formation des Assistantes Maternelles, la constitution d'une identité professionnelle.

¹⁵⁷ Ce type de motivation, s'il ne venait pas d'elles, leur est apporté sur un plateau par les agences pour l'emploi, qui, face au chômage de femmes peu qualifiées et mères de famille, leur proposent systématiquement cette option, sans même échanger avec elles sur la réalité de ce métier, ou leur prédisposition quelconque à cette fonction. Il est clair que dans leur esprit, « *une bonne mère de famille fait l'affaire* ».

le résultat d'une assignation de ces femmes à une sphère maternelle privée, peu alimentée par la sphère sociale, ceci parfois jusqu'à une forme de déliaison. Mais l'enfermement dans la sphère familiale est ici redoublé par une puissance publique qui réassigne ces professionnelles dans cette même sphère, les privant de la socialisation que produit l'accès à un métier, puis son exercice. La puissance publique, par l'intermédiaire de cette privation, enferme *des femmes qui travaillent*, que ce soit les mères ou les assistantes maternelles, dans le cercle privé des échanges maternels.

Comment s'étonner ensuite de se trouver face à des configurations institutionnelles qui développent des fantasmes de déliaison avec des interdits fondateurs de l'entrée de l'être humain en société ? Comment cet enfermement privatif, qui signe alors la prise en charge éducative des jeunes enfants, pourrait-il ne pas traîner de tels fantasmes dans son sillage ? Nous pouvons ici articuler la question de la fondation institutionnelle, tels que Kaës la définit, comme « *interdit du retour à l'origine* », à un monde primaire indifférencié, avec celle des conditions socio-politiques de cette fondation, à savoir une véritable légitimation publique de ces pratiques, comme exercice d'une compétence éducative dans un champ professionnel.

À partir de l'analyse clinique de la seconde situation, nous attirons également l'attention sur le fait que l'interprétation psychanalytique *pourrait* glisser sur une pente susceptible d'essentialiser les fantasmes décrits comme productions *purement* féminines, les déliant alors de l'ordre social dans lequel ils se forment. Toute la psychopathologie freudienne doit être réinterrogée aujourd'hui au regard du type d'ordre social dans lequel elle a construit sa conceptualisation de l'inconscient féminin ; un ordre où les femmes étaient assignées à une sphère privée, où elles ne pouvaient développer leur désir qu'entre leur mari, leur « ménage », et leurs enfants ; un ordre où les enfants, de moins en moins nombreux, de plus en plus protégés de la mortalité précoce, devenaient un bien précieux, susceptible d'investissement, présenté aux femmes comme la seule source valorisante de leur existence « sociale ». Cet ordre pousse certaines femmes à surinvestir leurs enfants, jusqu'à les prendre, à des degrés plus ou moins alarmants, en otages de leur propre survie psychique.

Comment ces praticiennes pourraient-elles mettre au travail ces positions normatives, ou ces fantasmes maternels plus préoccupants, quand elles ne bénéficient d'aucune formation légitime véritable, d'aucune reconnaissance sociale, ni d'appui institutionnel convaincant dans le champ de la petite enfance ? Comment pourraient-elles le faire, alors que des professionnelles plus ou moins diplômées et encadrées se trouvent elles-mêmes en difficulté d'échapper à ce type de représentations ? Je trouve que l'exercice qualitatif de ce métier¹⁵⁸, dans un tel contexte, relève

¹⁵⁸ Voir à ce propos « Le retour des « nounous », regards croisés sur les assistantes maternelles, *Le Sociographe, Recherches en travail social*, n° 14, Montpellier, Mai 2004 ; Samantha Bassilina, *Profession : nounou*, coll. Mille et un bébés, érès, 2005 ;

d'une volonté et d'une persévérance rares, d'une conscience professionnelle qui mérite d'être saluée¹⁵⁹.

Ces professionnelles n'ont en effet pas à forcer le trait, lorsqu'elles évoquent leur solitude. En effet, un grand nombre d'entre elles « *sont peu insérées dans un dispositif institutionnel qui les socialiserait au métier (...) Une majorité d'entre elles déplorent leur solitude, ne connaissant guère qu'une ou deux collègues à la sortie de l'école avec lesquelles échanger*¹⁶⁰ » La création opportune, mais tardive – au cours des années 1990 – et insuffisante en nombre, des Relais d'Assistantes Maternelles est encore très loin de pallier cet isolement institutionnel, même si ceux-ci sont salués et fréquentés assidûment par les professionnelles qui en ont l'opportunité. Elles sont loin d'être en décalage avec la réalité de leur exercice, lorsqu'elles formulent qu'elles « *ont le sentiment que leur travail n'est pas reconnu*¹⁶¹, *qu'elles sont corvéables à merci (...), les horaires ne sont pas respectés, l'intimité familiale est parfois violée par des parents*¹⁶². » En effet, la fragilité institutionnelle de ces métiers entraîne certains parents dans une confusion entre espace privé et espace public, que ce soit sur un plan psycho-affectif, comme nous en avons fait l'analyse à l'instant, ou dans une posture générale de manque d'attention, ou même de respect pour la vie privée de l'assistante maternelle. Celle-ci se trouve alors plus ou moins perçue, sur un mode imaginaire, comme un simple prolongement d'une sphère familiale idéalisée, qui supporterait toutes les demandes, et même les intrusions. Cette fragilité institutionnelle peut induire également chez certains parents des conduites d'employeurs arrogants, qui placent alors les assistantes maternelles dans une position de domesticité. Celles-ci font alors imaginairement partie de la de famille, mais au sens où les nourrices¹⁶³ des familles bourgeoises du 19^{ème} siècle en faisaient partie !

Si ce métier hasardeux constitue, depuis l'aube de sa « reconnaissance », un analyseur de la trajectoire de la représentation princeps, il constitue aussi la figure exposée, la partie émergée,

¹⁵⁹ J'ai eu des occasions nombreuses de rencontrer ces professionnelles, notamment pendant la formation des soixante heures. Comme je l'ai déjà formulé, certaines d'entre elles étaient tout à fait capables de se saisir des outils proposés pour commencer à construire leur identité professionnelle, et à améliorer leurs compétences acquises sur le terrain. Elles avaient soif de contact et de reconnaissance sociale, mais ne disposaient pas de relais sociaux pour intégrer le champ professionnel de la petite enfance, et en comprendre les codes.

¹⁶⁰ François Aballéa, op.cit, p. 61.

¹⁶¹ Elles disent souvent qu'elles ne parlent plus de leur travail dans la sphère sociale, parce qu'elles s'entendent dire sans cesse : « *Ah oui, vous avez de la chance, vous pouvez rester à la maison et vous occuper de vos enfants* », ou même que finalement elles prennent là *du bon temps*...que « *ce n'est pas vraiment un travail* », etc...Elles sont assimilées, dans l'espace social, à des mères de famille qui veulent arrondir leurs fins de mois.

¹⁶² François Aballéa, op.cit, p. 60.

¹⁶³ La situation des Aides à Domicile actuelles est-elle si loin de ce type de conception ? Je ne peux développer ici une réflexion sur ces « professionnelles » là, mais rappeler qu'elles bénéficient encore moins que les Assistantes Maternelles d'une reconnaissance sociale et d'un appui institutionnel du champ de la petite enfance.

de la représentation des modes de prise en charge des jeunes enfants dans notre société : une fonction *sans objet clairement identifié*. Mettant en rapport cette formulation de François Aballéa, concernant les Assistantes Maternelles, avec mes propres conclusions d'analyse, je pense que cette formulation peut s'appliquer à l'ensemble des modes d'accueil. Certes des professionnelles bénéficiant d'une véritable formation professionnelle sont mieux armées pour construire des outils de distanciation avec la fonction maternelle. Mais la plupart d'entre elles ne sont pas actuellement en mesure d'atteindre, et donc encore moins de dénoncer, la béance d'objet qui préside encore, dans notre société, à l'exercice de leur travail. De plus, les institutions employant des professionnelles plus qualifiées, pour se protéger de leur propre manque d'assise légitime, emploient beaucoup d'énergie à faire porter aux Assistantes Maternelles¹⁶⁴ l'indignité de cette fonction « sans objet ».

Nous pouvons observer finalement que ces dernières, du fait d'un manque de formation, d'assise institutionnelle, et de valorisation de leur travail, se trouvent bien plus assignées - condamnées - d'une part à perpétuer la représentation princeps, d'autre part à incarner aux yeux de leurs collègues plus qualifiées une conception « dépassée » de leur exercice, antérieure au bouleversement significatif des années 70. Cependant, malgré cette assignation, elles semblent loin d'être les seules à se soutenir de cette représentation. Leur différence majeure réside dans une solitude et un manque d'appui institutionnel qui engendrent de fortes frustrations, et accentuent cette disposition à la confusion des places, à l'identification au modèle maternel.

Concernant la lutte de représentations autour de la place de la mère, je postule qu'il n'existe pas aujourd'hui de rupture véritablement significative entre les positionnements des assistantes maternelles et celui de professionnelles plus qualifiées qui, pourtant, sont plus privilégiées du point de vue du rapport au savoir et de la reconnaissance sociale. Je vais d'ailleurs poursuivre ma démonstration, quant à cette forme de continuité, en présentant maintenant l'analyse de discours énoncés du haut d'une tribune, et prétendant à une légitimité en termes de savoir dans le champ professionnel de la petite enfance. Comme je l'ai énoncé dans mon introduction générale, c'est ce *passage*, de l'analyse clinique de paroles vives de professionnelles, à l'étude de discours écrits et bénéficiant d'une légitimité, qui m'a permis d'identifier progressivement la représentation princeps, non comme un reliquat de positions dépassées ou peu élaborées, mais comme un discours qui demeure, malgré l'émergence d'une poussée instituante, ordonnateur de l'organisation spécifique de notre société.

¹⁶⁴ Voir le Chapitre 2, p. 194.

Chapitre 2

Tribunes

« Dans le domaine familial, plus peut-être que dans beaucoup d'autres domaines, les « vérités scientifiques » apparaissent bien comme des constructions sociales où l'argument d'autorité de la science ne fait souvent que masquer, sous l'apparence du raisonnement scientifique, la réalité de la position idéologique : celle d'une minorité s'arrogeant le droit de produire des valeurs pour la société toute entière. »

Gérard Meyrand, L'enfant, la mère et la question du père, op. cit., p. 10.

Introduction

Nous allons entamer maintenant l'analyse de trois textes de conférence, qui furent produits en 1996 dans le cadre d'une Journée d'Etudes de l'Association Nationale des Psychologues de la petite enfance (l'A.NA.PSY.p.e). Cette journée, dont les Actes ont été publiés, porte le titre suivant : « *Le social* » pour l'enfant, l'enfant et le « *social* » : rupture ou lien ¹⁶⁵ ? »

Je proposerai en contrepoint, à la fin de ce chapitre, une mise en rapport de ces trois textes avec d'autres, issus cette fois d'une Journée d'Etudes de l'A.NA.PSY.p.e plus récente, intitulée : « *La garde du jeune enfant : enjeux psychiques, enjeux de société* ¹⁶⁶ ».

Ces trois conférences furent tenues successivement par deux psychologues – psychanalystes, puis par la directrice d'un lieu d'accueil pour jeunes enfants.

L'analyse de ces conférences a été entreprise dans la logique de la « remontée » du fil rouge de cette représentation que j'ai qualifiée de « princeps ». Comme je l'ai déjà formulé, nous pourrions penser, si nous nous arrêtons aux analyses cliniques précédentes, que cette représentation de la mère **responsable exclusive du jeune enfant**, gardienne du foyer et des valeurs familiales, ne s'exprime aujourd'hui qu'à travers le discours immédiat de professionnelles confrontées quotidiennement à la question du soin-éducation des jeunes enfants, immergées dans une pratique implicative. Ces professionnelles se réfèreraient spontanément à des représentations subjectivement héritées dans leur milieu social d'origine, parfois reliées à des savoirs *officiellement* périmés, mais qui leur permettent d'ordonner leur pratique en termes de significations, de lui donner du sens. Dans cette optique, les professionnelles concernées se trouveraient finalement dans une situation « retard », liée à une difficulté de réflexivité, une insuffisance de formation, ou encore à des références théoriques « dépassées ». Ces différents paramètres rendraient difficile, au cœur des pratiques, l'émergence d'une représentation actualisée de la place de la mère et de la fonction des modes d'accueil.

Cependant ma propre expérience dans le champ de la formation, puis une attention plus aiguisée, liée à l'approfondissement de mon objet de recherche, me portèrent à une écoute plus précise des **discours de référence** qui se tenaient dans le champ, depuis les années 80 jusqu'à aujourd'hui. Les années 80 constituent un repère, dans le sens où elles correspondent à un essor de la représentation des modes de « garde » comme lieux d'éveil et de socialisation, et non comme substituts de mères pauvres, dans l'incapacité de prendre en charge leurs enfants. Ces

¹⁶⁵ « Le social » pour l'enfant, l'enfant et « le social » : rupture ou lien ?, VIIIème journée d'étude des psychologues de la petite enfance, A.NA.PSY.p.e., Paris, 1996.

¹⁶⁶ La garde du jeune enfant, enjeux psychiques, enjeux de société, XIIèmes Journées d'Études de l'A.NA.PSY.p.e, Paris, 2003.

années semblent marquer là une rupture, en rapport avec la confirmation de l'investissement du champ professionnel par les femmes.

L'ensemble de mes analyses précédentes tend pourtant à montrer que nous pouvons mettre en question le terme de rupture, et proposer plutôt l'idée d'une lutte, actuellement sans issue, de deux représentations antagonistes au sein des institutions de la petite enfance.

J'ai donc souhaité étudier un autre niveau du déploiement de cette lutte de représentations concernant la place de la mère, qui est si active dans les structures d'accueil ordinaire. Est-elle présente ou non, et sur quel mode, dans des discours relativement récents, élaborés et officialisés, adressés à des professionnelles du champ ? A-t-elle évolué, au cours des dix dernières années ? Ces discours ne se tiennent pas dans le feu des pratiques, mais sont censés bénéficier du travail de distanciation propre à une recherche scientifique. Les résultats de ce travail de décryptage m'ont moi-même surprise, en ce qu'ils produisaient de découvertes.

En ce qui concerne l'origine et le choix du matériel de recherche, nous précisons que l'A.NA.PSY.p.e. est une Association qui s'est créée en 1986¹⁶⁷, au moment de la mise en place d'un projet de décret sur les modes de garde, pour, selon les mots de sa présidente dans son discours d'introduction à la première Journée d'études, *« pouvoir aller aux tables rondes des négociations d'alors, pour porter notre parole de psychologues, notre analyse de la situation faite aux petits enfants dans notre société »*. Cette association se situe dans la démarche de *« faire entendre et prendre en compte toute la complexité du travail de soutien de l'échange parent-enfant, d'accompagnants, voire de « passeurs » auquel pourraient être invités les adultes en charge d'accueillir ces tout-petits »*. Elle se situe tout à fait dans la filiation, la continuité active, et le renouvellement de la pensée de Françoise Dolto dans ses formulations novatrices à propos des conditions « humanisantes » d'accueil et de relation avec les tout-petits, au sein des équipements de la petite enfance. Fondée et constituée par des psychologues dans les années 80, elle constitue aussi une référence dominante dans le secteur des modes d'accueil collectifs de la petite enfance, en termes d'innovation, de production théorique et de modèle institutionnel. C'est pourquoi j'ai choisi d'analyser des textes issus de leurs journées d'étude, en privilégiant les séminaires qui traitent spécifiquement du rapport entre l'enfant et le « social » (1996), puis de la prise en charge ordinaire du jeune enfant, comme enjeu psychique et social (2003). En effet ces thèmes ne pouvaient que faire apparaître, à travers la production des énoncés, les représentations de la place respective de la famille et de l'environnement social auprès du bébé.

¹⁶⁷ Elle a été fondée par Sylviane Giampino, qui en fut longtemps la présidente. Cette psychologue-psychanalyste, à travers son livre *« Les mères qui travaillent sont-elles coupables ? »* (2000), que j'ai déjà cité, fut à mon sens une pionnière dans la tentative d'articuler psychanalyse et politique en matière de petite enfance.

I. La Mère contre la société.

Cette première allocution ouvre au cours de cette journée les interventions concernant l'accueil des enfants en crèche, ce qui constitue à mes yeux un véritable paradoxe, nous allons voir pourquoi.

D'emblée l'intervenante¹⁶⁸, psychanalyste, se situe dans une perspective à la fois personnelle et polémique de dénonciation, dans une tonalité finalement assez proche de celle de Madame V.¹⁶⁹, de ce qu'elle qualifie de « *TROP de SOCIAL* ».¹⁷⁰ Mais la différence réside dans le fait que son intervention va argumenter cette position du point de vue d'un savoir de psychanalyste, qui lui donne accès à sa place à cette tribune, alors que Madame V. le faisait plutôt du point de vue d'un pouvoir conféré par sa fonction professionnelle.

I.1 De l'art du glissement idéologique : *Piano...*

L'intervenante se présente en tant qu'ancienne psychologue de crèche, et se réfère à un avis qu'elle estime partagé par ce corps professionnel dans son ensemble, puisqu'elle emploie immédiatement le « nous » : « *Nous savons à quel point les exigences de la socialisation précoce ne comblent pas forcément les besoins affectifs profonds de l'enfant et ne respectent guère leur rythme propre : critères garants d'un développement psychoaffectif harmonieux* ».¹⁷¹ Elle semble alors s'élever, dans son propos, contre l'accueil en crèche d'enfants très jeunes, « *au détriment de la relation primordiale du bébé à sa mère, à son père et à son milieu,*¹⁷² et dénoncer « *la dictature économique* »¹⁷³ imposée aux femmes qui travaillent et qui les oblige à confier leur enfant si tôt. Nous pouvons relever ici simplement qu'elle semble ignorer que les réglementations autorisent l'accueil des bébés de deux mois et demi depuis fort longtemps¹⁷⁴ et que cet aspect n'est donc aucunement une nouveauté dans la préparation du nouveau décret.

¹⁶⁸ Il s'agit d'Etty Buzin, psychanalyste.

¹⁶⁹ Nous nous référons ici à la prise de position engagée de cette puéricultrice, défendant « *la famille, le berceau naturel de l'enfant* » (Chapitre 1).

¹⁷⁰ Etty Buzin, *Entre standardisation et individualisation, l'enfant et son désir*, p. 37

¹⁷¹ Op.cit, p.37.

¹⁷² Op.cit, p.37.

¹⁷³ Op.cit, p.37.

¹⁷⁴ Cette date correspond tout simplement à la fin du congé légal du congé de maternité.

À travers ce discours le système politique et économique semble visé, dans son inadéquation avec les besoins inhérents aux premiers mois d'une maternité,¹⁷⁵ qui est effectivement dénoncée par de nombreux spécialistes et la majorité des familles interrogées sur la question. Mais à notre sens un glissement s'opère lorsqu'elle commence à accuser le « système » de conditionner les enfants à ses propres fins, ce conditionnement s'opposant « à l'indispensable et physiologique nécessité d'une continuité de la relation de la mère et de son nourrisson ».¹⁷⁶

La crèche apparaît alors comme un agent d'une manipulation généralisée, visant à une suradaptation des individus, et le propos de notre conférencière semble alors déjà dépasser le cadre du débat autour de l'âge adapté pour une première séparation et une prise en charge du bébé par des tiers. Elle semble alors ignorer que la crèche n'accueille que 10% des enfants de l'hexagone, que plus de la moitié des enfants de moins de trois ans sont gardés par leur famille (essentiellement la mère), et que ceux qui restent se répartissent entre les assistantes maternelles, la garde à domicile, et le système D. Ensuite tous les bébés ne rentrent pas à la crèche à deux mois et demi, beaucoup de mères déployant des trésors d'inventivité pour prolonger leurs congés. Enfin, la « dictature économique » semble se faire tirer l'oreille pour utiliser son efficace outil de conditionnement, car la création de nouvelles crèches ne semble pas – loin de là – suivre les besoins exprimés par la population.

L'irruption d'une nécessité « physiologique » introduit également à un tournant du type de discours engagé. L'intervenante se soutient de Winnicott pour étayer son propos, mais celui-ci ne parle pas ici de continuité *physiologique*, et quand il parle de rupture de continuité et de ses dangers pour le bébé, rien ne permet de déduire, dans la citation de son propos, que l'accueil d'un bébé de deux mois et demi ou de trois mois en crèche serait producteur à lui seul, en lui-même, d'une grave rupture de continuité.

Dans le sillage de cette réflexion apparaît alors en creux le « rôle » de la mère, empêché par cette volonté sociale d'éloigner d'elle son bébé. La notion de rôle transforme alors la « nécessité » précitée en *norme* prescriptive, ce dont l'auteur ne semble pas s'apercevoir. Elle présente des mères, obligées de confier leur enfant, à qui on ne laisse aucun choix, qui manifestent leur désarroi, à preuve la culpabilité et l'ambivalence qu'elles manifestent quand elles confient leur bébé à une structure de garde. Et l'auteur poursuit : « *Du reste, de nos jours, une femme ose à peine exprimer son désir de rester auprès de son enfant, révélation trop souvent interprétée comme une sorte de faiblesse par son environnement* »¹⁷⁷.

¹⁷⁵ Nous ne sommes pas sur ce point entièrement en désaccord avec elle, cependant sans faire une norme absolue de la garde permanente de l'enfant par *sa mère* durant ses premiers mois. En effet se pose d'abord la question de la participation du père. Ensuite la singularité propre à chaque famille et à chaque contexte demande un regard un tant soit peu distancé de préceptes généraux et « idéaux ».

¹⁷⁶ Op.cit, p.37

¹⁷⁷ Op.cit, p.38

Pour justifier un positionnement qui se dessine progressivement au fil de son intervention, l'intervenante en appelle maintenant aux mères. Nous sommes d'accord avec elle en ce qui concerne la culpabilité et l'ambivalence des mères dans ce type de situation, largement repérée au niveau clinique par des professionnels divers, et souvent par les mères elles-mêmes. Cela ne l'autorise pas non plus à déduire que ces sentiments indiquent le souhait évident pour ces mères, de garder l'enfant près d'elles. Ils peuvent tout aussi bien témoigner d'une difficulté à affirmer leur désir de travailler, qui les renvoie à une image de « mauvaise mère », qu'elle soit interne, liée à un héritage psychique, ou/et manifestée par leur environnement actuel. Ils renvoient d'ailleurs souvent à plusieurs aspirations mêlées. Les mères dans ces situations nous semblent prises dans des affects complexes et contradictoires, où elles engagent aussi leur singularité, le tissage à chaque fois unique de leur être au monde, et qui ne peuvent se résumer à un seul paramètre simplificateur, de fait erroné.... et orienté.

1.2 Forte...

Car c'est bien une orientation chargée de valeurs implicites et abusivement généralisante qui prend corps dans le propos qui suit immédiatement, inaugurant un déferlement qui ne cessera qu'à la dernière ligne de son discours. En effet la dernière citation, (*de nos jours, une femme ose à peine...*) donne clairement forme à l'ambiguïté qui traverse les lignes précédentes, en généralisant les difficultés de certaines femmes à l'ensemble des femmes, et ensuite en déplorant dans sa foulée les générations d'enfants sacrifiés, faute de « *redonner sa priorité au couple mère-enfant, et au temps nécessaire à son accomplissement* ». ¹⁷⁸

En réalité, l'intervenante occulte dans son discours un nombre considérable de femmes qui sont confrontées à la difficulté inverse, à savoir oser exprimer sans culpabilité leur désir de travailler, et même parfois simplement leur désir de souffler, de quitter leurs enfants quelques heures pour faire une activité propre. Elle ne semble pas réaliser qu'elle ne rend compte que d'un aspect de la réalité, qui pourrait évoquer les sentiments de femmes qui font carrière et qui n'osent pas, dans un milieu dominé par les hommes, exprimer cette facette maternelle effectivement mal perçue et peu génératrice d'avancement dans le monde de l'entreprise. Nous rajouterons que cet aspect concerne plus les femmes citadines des classes moyennes et supérieures, et qu'il relègue dans l'ombre et même fait disparaître les femmes des classes plus populaires et rurales, ainsi que les représentations encore dominantes dans ces milieux, où l'intervenante trouverait des alliés sûrs quant à sa défense du « couple mère-enfant ». De plus, comme nous l'avons évoqué précédemment, il n'est pas du tout certain que ces femmes, dont nous parle cette psychanalyste,

¹⁷⁸ Op.cit, p.38

souhaiteraient toutes rester auprès de leur enfant, à la maison. L'écoute de leur parole, de leurs attitudes, retraduite par les professionnelles des lieux de garde, semble receler des sentiments beaucoup plus complexes et ambivalents, en résonance avec ce que nous avons qualifié d'une lutte de représentations au sein du corps social.

Nous pouvons percevoir que l'intervenante, dont le point de départ semblait être une mise en cause de la durée trop courte du congé de maternité, en vient à nous vanter une représentation de la relation mère-bébé en termes de couple, de présence quantitative, et d'universalité de l'aspiration féminine à défendre ce rôle inscrit « *physiologiquement* » de « *ne pas s'éloigner de son bébé* ». Quant aux lieux de garde, ils sont présentés uniquement jusqu'ici comme des sortes de machines à adapter les enfants à des objectifs contestés, qui n'ont pas encore été décrits.

Le mode de pensée de l'intervenante semble fonctionner à partir d'un corpus de valeurs implicites, qu'elle alimente avec des arguments orientés dans le sens de ce corpus. L'exemple de l'allaitement, qui prend la suite de son discours, est bâti sur le même modèle. Le retour récent au lait maternel, reconnu comme « *irremplaçable à tous égards* », ¹⁷⁹ renvoie l'allaitement artificiel précédemment vanté par d'éminents spécialistes à ses méfaits auprès des enfants. Elle oublie alors de mentionner que la présentation de l'allaitement au sein, comme irremplaçable à tous les égards, par de nouveaux éminents spécialistes, peut être tout aussi producteur de normes contraignantes pour les femmes qui ne souhaitent pas allaiter, ou qui ne parviennent pas à allaiter dans les premières heures qui suivent l'accouchement. Elle occulte ainsi une question essentielle, qui est celle du pouvoir des éminents spécialistes, à différentes époques, d'édicter aux femmes le prêt-à-porter de la bonne mère, et de produire dans les institutions (ici, par exemple, l'hôpital) des attitudes professionnelles jugeantes et normatives envers les mères ¹⁸⁰. Taxer le lait maternel d' « *irremplaçable* » et non de qualitatif pour le bébé, situe l'allaitement non plus comme une pratique recommandée pour ses apports mais comme une norme absolue dont le refus ou l'incapacité de s'y conformer devient un signe social de défaillance maternelle. Notons que la référence sans nuance à l'allaitement maternel, que même les manuels actuels de puériculture n'osent plus cautionner, se présente comme un signifiant de plus, dans le discours de l'intervenante, à rajouter au nombre des éloges de la proximité « *physiologique* » entre la mère et l'enfant.

La notion de « *défaillance familiale* » ¹⁸¹, dont notre intervenante déclare que la société veut faire croire aux familles qu'elle peut la pallier, apparaît dans le paragraphe suivant sans avoir été annoncée, ni argumentée, cependant comme une évidence aux yeux de notre intervenante. Si nous nous référons au corpus implicite, cela se tient : de la nécessité de ne pas éloigner les bébés

¹⁷⁹ Op.cit, p.38.

¹⁸⁰ Nous renvoyons ici aux travaux déjà cités de Boltanski (1977) et Delaisi et Lallemand (1980).

¹⁸¹ Op.cit, p.38.

de leur mère, nous sommes passés au rôle imparti à la mère, et de là nous pouvons glisser sur la pente naturelle qui nous fera dire que la non observance de ce rôle constitue une « défaillance », dont les enfants vont payer le prix.

La famille, dont la mère reste la figure centrale, va être alors à son tour fustigée dans les justificatifs qu'elle trouve à la séparation précoce : bénéfices de la socialisation en collectivité, en vue d'avoir un bébé performant, et « *bénéfices économiques de carrière* »¹⁸², qui pourraient trouver à se résoudre autrement...Or, si nous pouvons effectivement réfléchir aux représentations socialement construites que *certaines* parents ont de la crèche, cela ne nous autorise pas, d'une part à les dénoncer sans analyse préalable comme les « agents » d'un modèle social imposé¹⁸³, d'autre part à généraliser cette position à celle de toutes les familles de l'hexagone : nous rappelons que 10% des familles ont accès à la crèche. Quant à l'allusion aux bénéfices de carrière, elle vise les femmes qui travaillent, et sans ajout de précisions complémentaires, peut apparaître comme une condamnation des femmes qui « préfèrent » leur travail à leurs enfants.

« *Tout cela dans le contexte d'un bain de paroles rationalisant auquel le bébé est soumis* »...¹⁸⁴

Si nous passons maintenant à la parole adressée aux bébés, par ses parents ou par les professionnelles, visant à donner du sens à cette séparation, qui fait référence à un corpus de pensée organisé et complexe, initié par Françoise Dolto, il est décrit ici uniquement comme un outil de rationalisation d'une séparation imposée au bébé, qui n'a pas son mot à dire. Il est intéressant de constater la réduction et le retournement d'une pensée, d'un savoir élaboré durant les années 80, qui visait justement à éviter des ruptures de continuité pour les bébés confiés, et argumentait que c'étaient *les conditions de séparation* et d'accueil qui pouvaient s'avérer problématiques, et non le fait même de confier son bébé à des tiers. Une amélioration qualitative de ces conditions était alors proposée, à travers une véritable rencontre entre parents et professionnel-le-s, une reconnaissance de la place fondatrice des parents, ainsi que la construction d'un accueil adapté à la vulnérabilité du jeune enfant.

D'autre part, il est exact, comme le souligne notre conférencière, que « la parole à l'enfant » est une notion psychanalytique qui a pu être rationalisée comme un précepte ou une méthode techniquement applicable, et qui perdait alors sa matrice de pensée fondatrice, à savoir la représentation d'un bébé capable de donner du sens à ses expériences, si les paroles ou les actes le concernant pouvaient lui être *adressés* par les adultes qui avaient une relation significative avec lui. Concernant cette parole des adultes il ne s'agissait pas de la description d'une

¹⁸²Op.cit, p.38.

¹⁸³ Concernant les représentations, les attentes et les opinions de parents qui confient leur enfant en crèche, nous renvoyons au livre de Catherine Bouve, *Les crèches collectives : usagers et représentations sociales. Contribution à une sociologie de la petite enfance*, L'Harmattan, 2001.

¹⁸⁴Op.cit, p.38.

technique volontaire, mais d'une transmission de sens qui, particulièrement pour les parents de l'enfant, ne relève pas de la maîtrise, mais s'énonce plutôt comme une ouverture, souvent risquée en termes d'implication, une traduction de leur inconscient en des paroles et des attitudes libératrices de sens pour le bébé. Cependant certaines dérives ou interprétations figées d'un corpus aussi complexe n'autorisent pas non plus Madame B. à le réduire à ces dérives, et, de fait, à ignorer les progrès des institutions dans l'accueil et l'aménagement de la séparation, et l'évolution des mères dans leur représentation de cette séparation, depuis les années 70. Enfin, ce qui est essentiel à notre propos de recherche, l'intervenante ne semble pas se rendre compte non plus qu'elle fustige ici des pratiques héritées d'un corpus de savoir élaboré au sein de la communauté psychanalytique dont elle est censée faire partie, et articulé, notamment par Françoise Dolto et ses continuateurs, aux missions des modes d'accueil de la petite enfance. Elle critique donc ici des positions datées (des années 80) de son propre champ de savoir, et ceci sans le dire, et en imputant ces positions aux agents de la « dictature économique » que sont les professionnel-le-s de crèche ! Ce fonctionnement ne fait-il pas penser à celui des médecins pédiatres, qui imputent à l'ignorance des familles populaires des corpus périmés issus de leur propre champ de savoir ?

Nous rajouterons également que le bébé, qui n'a pas effectivement la moindre chance, comme le dit l'intervenante, d'exprimer son avis quant à la nécessité de la séparation, n'aura pas plus cette chance face à sa mère à la maison, même s'il se sent pris dans un corps à corps anxiogène, faute de présence tierce pour leur permettre à tous deux de se différencier¹⁸⁵.

Signe d'une défaillance à la fois familiale et sociétale, la séparation précoce à l'occasion de l'accueil en crèche acquiert alors en cette fin de page le statut de « *traumatisme, aux conséquences incalculables pour leur avenir* »¹⁸⁶. Suivent des références à des études éthologiques sur des populations d'adultes séparés précocement de leur mère, qui n'ont pu bénéficier de *la fortifiante sécurité maternelle*¹⁸⁷, et présentent plus que d'autres une tendance à la dépression. Ces associations, qui seront suivies de l'évocation des expériences en kibboutz, nous apparaissent absolument abusives dans leur corrélation directe et non argumentée avec l'accueil journalier de bébés en crèche, et ne peuvent se réclamer d'une recherche à vocation scientifique. Nous noterons également que c'est la séparation avec leur *mère*, elle seule pourvue

¹⁸⁵ Voir à ce propos l'intervention éclairante de Liane Mozère, au cours de la même journée d'étude, « Socialisation des enfants : repli ou ouverture ? » in *VIIIème Journée d'étude des psychologues de la petite enfance*, op.cit, p.31-36. L'auteure y met en question le repli familial, où « *on prive justement l'enfant de l'accès à un monde adulte diversifié(...) qui lui donne envie de grandir.* » Nous pouvons voir ici à l'œuvre la juxtaposition, durant le même séminaire, de discours diamétralement opposés à propos de la « socialisation » du jeune enfant.

¹⁸⁶ Op.cit, p.38-39.

¹⁸⁷ Op.cit, p.39.

« naturellement » de qualités sécurisantes, et non avec leur famille ou l'ensemble de leur milieu significatif de proximité, qui provoque selon notre auteur les traumatismes chez les enfants.

La séparation précoce en crèche est donc définitivement pour le bébé, « *le premier renoncement, sans aucun doute douloureux et traumatique, à son désir inconscient, celui d'être réuni à sa mère* »¹⁸⁸. Il nous semblait pourtant, du point de vue psychanalytique, qu'un bébé ne pouvait se constituer comme sujet que confronté à cette butée d'un désir de sa mère – nous rajouterons : et des personnes qui ont une signification affective fondatrice pour lui – pour d'autres objets que lui, que c'était ce désir porté « ailleurs », qui lui ouvrait son propre désir pour le monde, et lui permettait le renoncement aux satisfactions primaires.

C'est toute la nuance de la différence entre rupture de continuité psychique, et processus de séparation psychique structurant, qui n'est pas relevée ici, et cette lacune ne permet pas de débattre vraiment autour des conditions qui permettraient l'accueil à la fois sécurisant et structurant d'un bébé par des tiers. Ces tiers ne sont présentés que sur un mode négatif, comme agents d'un traumatisme et d'une suradaptation sociale, et jamais comme initiateurs parmi d'autres, cooptés par les parents, d'une vie extra-familiale riche et bénéfique au développement du jeune enfant.

1.3 Fortissimo !

La suite du discours de l'intervenante va ensuite complètement se décrocher de l'accueil en crèche, pour continuer d'extrapoler sur le souci de rentabilité de notre société, qui s'incarne dans ce gavage précoce de connaissance imposé aux enfants. Il ne s'agit plus des bébés, et nous pouvons nous demander, après l'analyse de son discours, s'il ne s'agissait pas depuis le début, au prétexte de dénoncer l'obligation pour les mères de confier des bébés extrêmement jeunes, de présenter la famille, et surtout la mère, comme la seule valeur vraiment essentielle pour l'enfant. C'est en tout cas ce qu'elle semble prétendre, en bas de la page 40, quand la cause des maux les plus divers des enfants et des adolescents (« *symptômes psychosomatiques, « faux-moi », « rebelles », chercheurs de « paradis artificiels », « attitude violente et anti sociale », exprimant « des besoins insatiables* ») sont liés à une seule cause : le chemin perdu des valeurs familiales, « *garants d'une véritable affirmation de soi et de la créativité personnelle qui réside en chacun d'eux* ».

¹⁸⁸ Op.cit, p.39.

Ce discours, à ce stade, devient ; d'une part, un discours idéologique¹⁸⁹, déguisé en communication à caractère scientifique, et qui présente la caractéristique déjà repérée de nier les contextes sociaux différents dans lesquelles sont inscrites les familles, et les effets de ces différences dans les problématiques des enfants, et donc à long terme de rendre les familles seules responsables des difficultés de leurs enfants ; d'autre part, la famille, valeur universelle, présentée comme le rempart à un « *trop de social* » systématiquement négatif, évoque plutôt, en termes psychanalytiques cette fois, une difficulté à reconnaître l'espace social, en tant que séparateur, porteur de la loi fondamentale qui signifie aux parents l'interdiction de capter, de capturer l'enfant dans un espace de toute-puissance familiale.

Nous arrivons donc à la touche finale de ce discours, consistant à relier audacieusement le phénomène du divorce à « *la perte précoce de l'objet pour le bébé* »¹⁹⁰. La famille seule, unie autour de la mère aimante, peut empêcher la dégradation des mœurs. Ce point d'orgue affine sans ambiguïté le propos de cette intervenante au discours dominant de la bourgeoisie au dix-neuvième siècle, prônant le mariage et la stabilité du foyer contre les mauvaises mœurs et les rassemblements sociaux, susceptibles de faire circuler des idées subversives dans la classe ouvrière.

Cette première analyse de discours nous semble montrer que la persistance de cette représentation de la mère au foyer, responsable exclusive de son enfant et gardienne des valeurs et de la « tradition » familiale, ne traverse pas seulement le champ des praticiens des modes d'accueil, mais celui de disciplines qui disposent d'un pouvoir dans le champ des pratiques, notamment par l'exercice officiel d'une parole publique. Nous pouvons ici entendre cette parole émise en 1996 par une psychanalyste qui ne doute pas du bien fondé de son discours, devant une assemblée dont les objectifs professionnels sont centrés sur l'accueil qualitatif, dans les modes de garde, de jeunes enfants ***dont les mères, comme les pères, travaillent.***

Ce type de discours nous semble puiser sa force dans la diffusion voilée des représentations historiquement situables qui la fondent, et voilée peut-être bien à notre conférencière elle-même. Car nous avons pu constater que dans les discours des acteurs, cette représentation se montre toujours, à travers les différents exemples que nous avons cités, sous une forme partielle ou latente : soit deshistoricisée, présentée comme « naturelle », par Madame V. ; soit invoquée en dernier recours comme savoir professionnel, par Madame I. ; soit surgie comme réponse spontanée, non élaborée, à un problème rencontré avec un enfant, par madame A. ; soit

¹⁸⁹ Il est idéologique dans le sens où cette position n'est pas argumentée sur un mode cohérent, et de plus se déguise sous les atours de la science. Il deviendrait un discours acceptable, invitant à un débat contradictoire, s'il présentait une cohérence d'argumentation en rapport avec un positionnement politique déclaré.

¹⁹⁰ Op.cit, p.41.

déclamée à une tribune, par cette intervenante., dans un mélange confus des dimensions précédentes, assorti d'un pseudo-regard historique sur les malheurs des enfants privés de « *la fortifiante sécurité maternelle* », ¹⁹¹ qui se perpétuent aujourd'hui à travers les modes d'accueil des jeunes enfants.. Cette dernière prestation est pourtant présentée dans le cadre d'une recherche rigoureuse de réflexion autour de la manière dont les jeunes enfants construisent leur rapport au « social », notamment quand ils sont confiés à des tiers, et ceci dans la filiation d'une pensée innovante surgie dans les années 80, qui soutenait le droit des femmes au travail. Ce constat introduit à une hypothèse que nous souhaitons développer et argumenter dans la suite de notre propos, à savoir l'existence d'un véritable paradoxe au fondement même de la pensée et des savoirs concernant les modes d'accueil des jeunes enfants.

II. Quand il faut imiter la mère

L'analyse de ce discours présente pour moi une plus grande complexité que la précédente, pour diverses raisons. Le discours de la précédente intervenante était un réquisitoire idéologique contre ce qu'elle nomme la socialisation précoce, mais qui semble en fait recouvrir l'idée même de la pertinence de l'accueil d'un bébé dans un mode de garde. Si l'intervention qui va suivre reprend une mise en garde contre cette notion de socialisation précoce, tout d'abord elle l'interroge sur un mode un peu plus élaboré, et surtout elle va introduire l'articulation d'un positionnement théorique, référé à la psychanalyse, avec une pratique quotidienne de prise en charge de l'enfant à la crèche. L'accueil d'un tout-petit en collectivité apparaît alors comme une pratique réelle, et susceptible d'offrir une prestation de qualité, et non seulement comme l'agent d'une suradaptation des individus à la dictature économique ! Cependant la complexité de l'analyse de cette intervention tient précisément au fait que cette argumentation autour de la qualité de l'accueil, avec laquelle je peux en partie me trouver en accord sur un plan théorique et pédagogique, et même avoir au premier abord une position d'adhésion spontanée, recèle à son tour, après une analyse plus approfondie, une posture vis-à-vis des modes de garde que je qualifierai de paradoxale.

¹⁹¹ Lisant encore récemment, sous la plume de Sylviane Giampino (2000, op.cit, p.135), qu'une étude de l'ODAS (Observatoire de l'Action Sociale décentralisée, 1999) « *fait apparaître le poids de l'inactivité professionnelle du ou des parents maltraitants* », et que « *huit mères maltraitantes sur dix sont inoccupées* », nous nous permettons de douter du caractère absolu de la « *fortifiante sécurité maternelle* ». Nous relèverons toutefois que le terme « d'inoccupées » n'est pas pertinent, quand il s'agit de décrire des mères « au foyer ». Elles sont plutôt isolées des réseaux sociaux, et ne travaillent pas à l'extérieur.

Pour le montrer, je propose tout d'abord une répartition de ce texte en quatre parties, qui se succèdent effectivement dans le discours, mais ne correspondent pas exactement au découpage que l'intervenante a elle-même choisi. Mon propre choix de découpage, que je vais développer au cours de l'analyse, correspond à ce que j'ai cru comprendre de son organisation significative, au-delà du simple énoncé. Nous verrons que certains passages prennent une signification plus marquée à la lumière du discours dans sa totalité, avec sa configuration interne d'ensemble, et notamment, sa chute finale. Les différentes parties que j'ai distinguées me semblent entretenir les unes avec les autres des rapports, soit de continuité, soit de rupture, et forment un ensemble dont j'interroge la cohérence générale, même si, du point de vue de l'intervenante, ce discours présente une logique pertinente.

Par ailleurs, mon analyse va consister à dégager, dans certaines portions du texte, plusieurs niveaux de discours, qui s'interpénètrent, et glissent de l'un à l'autre, mais ne sont pas repérés dans leur différence. C'est à ce titre que cette intervention présente les mêmes mécanismes que le discours précédent, des mécanismes qui autorisent des passages d'un positionnement théorique à un positionnement à la fois plus subjectif et plus normatif, et ceci sans que ce passage soit repéré et énoncé comme tel.

Après l'analyse de chacune des quatre parties que j'ai « isolées », je tenterai d'en faire une synthèse, et d'éclairer un tant soit peu les zones d'ombre qui favorisent la résistance à la constitution d'une pensée plus élaborée sur la fonction des modes d'accueil de la petite enfance. Voici donc la division du texte que je propose :

La première partie recoupe l'introduction générale de l'intervenante à l'ensemble de son propos. Au cours de cette introduction elle se positionne sur un plan théorique et éthique quant à la notion de socialisation, et propose sa propre alternative (p. 43-44).

La seconde partie concerne la conception de l'intervenante quant à l'accueil qualitatif des familles, dans la crèche où elle intervient en tant que psychologue (p. 44-45).

La troisième est constituée à la fois de la description et du sens des pratiques professionnelles, concernant la prise en charge quotidienne du tout-petit, dans cette même crèche (p. 45-48).

Enfin la dernière partie isolée est le passage d'interactions entre l'intervenante et le public de la salle, sous forme de questions-réponses autour de son intervention (p. 49).

II.1 Une position réactive (p. 43-44).

L'intervention de cette psychologue-psychanalyste se présente elle aussi comme une parole engagée, qui invite d'emblée à se méfier « *des idéologies qui sous-tendent, parfois à notre insu, nos élaborations* ». Elle interroge ce mot de « socialisation », qui ne peut être qualifié à son sens

de concept, car il n'est pas suffisamment défini, et pointe le risque d'une normalisation de la pensée. Concrètement, face au « *discours qui « coule » à propos de la socialisation des enfants dans les institutions* », elle rappelle que « *l'être humain est toujours un être social* », citant partiellement (note) la célèbre phrase de Winnicott *qu'« un bébé, ça n'existe pas »*. Elle introduit alors, sans le développer, l'idée qu'un bébé se « socialise » d'abord dans sa famille, et suggère également, si nous nous référons à la citation entière de Winnicott, que le « social » renvoie ici à la figure maternelle.

Continuant sur la même tonalité engagée, elle dénonce la notion de socialisation, lorsqu'elle se rattache à l'idée « *qu'un enfant en difficulté bénéficierait automatiquement d'une réparation thérapeutique parce qu'il serait mis en groupe avec d'autres enfants* ». Elle touche ici à une représentation effectivement très prégnante dans le champ de la petite enfance et du travail social, et dont je présenterai une analyse dans une autre partie de mon travail.

Elle va donc proposer le mot d'humanisation, puis de civilisation, plutôt que de socialisation, afin de prendre de la distance avec ce terme idéologiquement ambigu. Et, d'emblée, elle va introduire sa réflexion autour des pratiques d'accueil dans les crèches d'une manière critique, quant à l'accueil qualitatif des familles : « *parfois nous disons que nous voulons accueillir les parents mais il n'y a pas de place pour poser un manteau et un sac à main... il arrive que l'adaptation soit encore une mithridatisation : un peu plus de séparation chaque jour selon un calendrier à peu près semblable pour tous.* ».

Avant même de développer ses conceptions et ses pratiques en crèche, cette intervenante a présenté un cadre de réflexion et un climat qui mettent au premier plan la prise en compte des familles. Celles-ci sont en effet présentées comme premières socialisatrices, et comme personnes qui nécessitent un accueil qualitatif et personnalisé. Je me permets d'attirer simplement l'attention du lecteur sur ce terme de « mithridatisation », auquel je n'avais pas pris garde dans mes premières lectures, et dont je ne connaissais pas le sens exact. Nous verrons plus loin que ce terme, repris plus tard par l'intervenante, constitue un élément important de la trame significative latente de son discours.

Nous nous trouvons donc ici face à une parole qui, bien loin de stigmatiser des familles suspectées de délaisser leurs enfants, ouvre une réflexion sur la nécessité de leur accueil. Comme je l'ai dit dans mon introduction à cette analyse, cette démarche ne peut qu'être saluée, dans un climat de résistance assez prégnant et préoccupant dans tant de structures de la petite enfance, concernant l'accueil des familles. Elle resitue en effet celles-ci comme fondatrices dans la vie psychique de l'enfant, et à ce titre, devant nécessairement être prises en compte dans un contexte d'accueil d'un tout-petit.

Cependant la première remarque que je peux faire, quant à ce début d'intervention, est que le remplacement d'un mot par un autre (de « *socialisation* » à « *humanisation* » et « *civilisation* »),

quant à la pratique d'accueil de jeunes enfants en crèche, ne permet pas en soi de mieux définir le rôle des lieux d'accueil envers les tout-petits, de fournir une conceptualisation de cette fonction. Elle laisse simplement cette question (grande) ouverte : si la famille est la première socialisatrice, quelle est la place spécifique de la crèche ? Et ensuite (surtout), comment ces différentes places vont-elles s'articuler l'une par rapport à l'autre ?

Or nous allons voir que l'intervenante, dans la suite de son propos, ne formule pas ce type de questionnement, et que l'agencement de la suite de son intervention semble même construit pour l'éviter.

II.2 « *Le plus important, c'est la famille* » (p. 44.45)

Après cette introduction, l'intervenante va donc décrire les conceptions et les pratiques qu'elle défend au sein de la crèche où elle travaille, en se soutenant d'outils théoriques psychanalytiques et de propositions pédagogiques.

Elle va inaugurer cette description par les modalités d'accueil des familles, ce qui est tout à fait cohérent à la fois avec l'orientation donnée à son introduction et la logique temporelle de la prise en charge de l'enfant.

Cependant l'ensemble de ce second corpus présente une hétérogénéité de propositions, qui amène à poser la question de savoir « d'où » parle exactement notre intervenante, qui rend son analyse difficile, mais aussi riche d'enseignements. Je vais tenter de montrer en quoi l'ensemble de ce discours autour de « la mère suffisamment bonne » est problématique.

II.2.1 Un discours à tiroirs

Tout d'abord il rend compte à la fois de positions qui sont étayées en amont par la théorie psychanalytique, et cohérentes en rapport à cette théorie, mais aussi d'autres positions qui dépassent ce cadre théorique, et ceci au cours de son application à l'intérieur d'un champ opératoire, un lieu d'accueil et de garde de jeunes enfants.

Ce discours propose en effet plusieurs affirmations et propositions qui ne sont pas toutes du même ordre, même si du point de vue de l'intervenante, elles semblent avoir un contenu cohérent et homogène. Essayons de distinguer les différents « niveaux » de son discours :

Nous pouvons d'abord repérer des données théoriques psychanalytiques, « *Le concept de « mère suffisamment bonne », tel que le développe Winnicott (...). C'est elle (la famille) qui donne une identité à l'enfant, sa place dans la généalogie...(…), c'est dans le projet inconscient de ce qui se transmet que l'enfant peut grandir...(…), les erreurs familiales...(…) ce sont elles qui donnent sens au maternage et à l'éducation* ». Ensuite, nous pouvons distinguer des

interprétations et des applications de ces éléments théoriques à un champ spécifique : une institution d'accueil et de garde de jeunes enfants. Voici par exemple des éléments qui en relèvent : « *nous ne sommes pas chargés d'éradiquer la névrose, (...) de promouvoir un modèle socialement correct d'« élevage* ». Enfin il existe une dernière sorte de propositions, qui relèvent à mon sens, comme nous le verrons plus loin, seulement de convictions.

L'interpénétration non repérée de ces différents niveaux autorise de ne pas les distinguer, c'est-à-dire de mettre sur le même plan des éléments théoriques d'un champ – la psychanalyse –, des interprétations de ces éléments dans un champ disciplinaire différent – l'éducation – et enfin des convictions qui ne sont pas étayées, du moins pas directement en rapport avec l'énoncé global concerné. Cette absence de distinctions permet à son tour de ne pas interroger le passage entre ces différents niveaux, et ce qu'il induit : le glissement progressif d'un discours référé à la théorie psychanalytique, à celui d'une conviction personnelle, dont les fondements restent immergés, inaccessibles à l'analyse, tant que ce passage n'est pas repéré.

II.2.2 L'imitation de la Mère

Il s'agit ensuite d'examiner les contenus de ces différents niveaux, ainsi que les rapports qu'ils établissent entre eux.

Comme je l'ai déjà dit, les contenus référés à la théorie et à la clinique psychanalytique me semblent cohérents. J'ajouterai juste qu'ils sont « rapides », et non approfondis, ils évoquent l'énonciation d'éléments vulgarisés de la psychanalyse, posés comme des fondements d'évidence, et qui vont permettre le « passage », l'application au champ des modes d'accueil.

Je ne pense pas qu'il soit impossible d'utiliser des éléments du corpus psychanalytique, pour fonder une réflexion sur l'accueil qualitatif d'un jeune enfant et de sa famille dans une crèche, bien au contraire. Cependant, d'une part, cette tentative d'articulation doit être étayée par une élaboration conséquente, d'autre part, les éléments qui m'interrogent ici sont la transposition de ce corpus pour justifier in fine un positionnement qui sort de ce cadre sans s'en rendre compte.

L'intervenante propose donc tout d'abord de s'appuyer sur le concept de « mère suffisamment bonne » de Winnicott, pour dire que « *ce sont donc elles [les mères] qui doivent nous apprendre à nous occuper de leur enfant. L'adaptation doit être celle de la crèche à la famille. C'est le moment où nous faisons connaissance, les mères montrent comment elles font, nous essayons de les imiter. C'est de leur part que nous nous occupons de leurs enfants. Les mères confient leur enfant quand elles ont suffisamment confiance et pensent que l'enfant sera suffisamment bien malgré¹⁹² leur absence* ». Dans ces premières phrases, elle resitue la mère (et non les deux parents) comme première, en termes de connaissance de son enfant, et, en rapport avec cette

¹⁹² C'est moi qui souligne certains termes.

place, la structure comme devant s'adapter à sa manière de faire, et non l'inverse. Elle appuie alors ce propos par cette pratique d'essai *d'imitation* de la mère.

Nous devons tout d'abord noter que l'intervenante décrit ici un moment précis de la rencontre des familles, qui est le temps inaugural des premiers accueils. Isolément, nous pouvons dire que ce propos est pertinent. Mais de l'accueil et de la relation quotidienne avec les familles, elle ne dira rien. C'est la dimension sélective de son discours, autour des premiers accueils, qui me semble problématique, parce qu'elle tend à focaliser uniquement sur la nécessité pour la crèche de s'adapter à la famille, d'être attentive au mode de maternage de la mère. Je ne conteste pas du tout cette dimension, qui m'apparaît effectivement comme essentielle, tant elle demeure une direction de travail à élaborer et à développer dans les structures. Mais je ne pense pas qu'elle soit la seule, loin de là, et je développerai ce point dans la suite de mon analyse. D'une certaine manière, cette opération de sélection *fige* la question de la relation avec les familles dans ce moment inaugural. Elle ne l'inscrit pas dans une temporalité, ce qui ne permet pas de parler de l'enfant qui *grandit*. D'autre part, le terme *d'imitation* (de la mère), qui prolonge mais aussi dépasse celui *d'adaptation*, m'interpelle par son aspect excessif, appuyé dans la suite du propos par les termes « *de leur part* », et « *malgré leur absence* »).

Ce passage dans son ensemble nous offre une configuration où :

- La figure de la mère est centrale.
- C'est elle qui va apprendre aux professionnel-le-s à s'occuper de son enfant.
- Les professionnel-le-s s vont l'imiter, de sa part, malgré son absence.

L'ensemble du propos offre donc un aspect contrasté, entre le rappel essentiel de la place fondatrice de la mère, la nécessité d'une compétence d'accueil, et en même temps une coloration d'« adhésivité » à la personne de la mère, et de dramatisation de son absence.

Nous pouvons déjà percevoir, dans cette proposition, que la fonction des professionnelles n'apparaît ici qu'en termes d'écoute du savoir de la mère et d'imitation de sa manière de faire. Il n'existe aucun élément qui rendrait compte de son altérité, de la richesse d'un regard différent, d'un échange de compétences. Cela pourrait s'entendre, en termes d'attention soutenue à la place de la mère, si cette fonction d'altérité n'était définitivement absente de l'ensemble du discours.

Continuant son plaidoyer en faveur d'une place importante à accorder aux parents, l'intervenante va parler une seconde fois en leur nom : « *nous devons nous souvenir qu'ils souhaitent avant tout un mode de garde sans danger pour leur enfant* », cette affirmation étant immédiatement suivie d'une autre, au nom cette fois-ci des professionnelles : « *à cet égard, il faut se montrer prudent et toujours se souvenir que, quoi que nous proposons, le plus important, c'est la famille* ».

Ces deux déclarations successives renforcent mes prémices d'analyse des phrases précédentes. Examinons la première, qui met dans la bouche des parents leur souhait essentiel quant à l'accueil en crèche, à savoir que leur enfant ne soit pas en danger.

Tout d'abord, comme je l'ai déjà signalé, cette affirmation sort du cadre de la référence à la théorie psychanalytique, proposé pour rendre compte de l'importance des premiers liens familiaux. Elle parle au nom des familles, elle porte leur parole présumée, en quelque sorte, et sans le moindre doute sur leur évidence. Pourtant je me permets d'interroger celle-ci, à savoir que l'absence de danger est la chose première et essentielle qui vient à l'esprit de tous les parents, quand ils se représentent un mode d'accueil pour leur jeune enfant. Et qu'ensuite, par voie de conséquence, la mission essentielle d'un lieu d'accueil soit d'assurer l'absence de danger. Car, si c'est le cas, une consigne « sécurisée » pour bébés, pour évoquer à nouveau le titre d'un livre déjà cité, est largement suffisante. Nous voyons ressurgir ici cette représentation de « garde » de l'enfant, en attendant que les seules personnes habilitées à l'aimer et à l'éduquer, les parents (la mère ?) viennent le rechercher. Comme je l'ai déjà développé dans une autre partie de mon travail, cette représentation assigne la famille, et de fait, la mère, à la seule place significative et « bonne » pour le jeune enfant. Or il est permis d'envisager que des parents ont d'autres visées concernant l'accueil de leurs enfants, ce que beaucoup d'entre eux n'hésitaient pas à dire à l'aube des années 80, en réclamant des lieux d'éveil qualitatif et de sociabilité pour leurs tout-petits, auxquels, de surcroît, certains souhaitaient participer. De plus, cet accent sur le danger n'est pas suivi d'une précision de la nature de ce danger, qui demeure en suspens, comme une menace qui ne peut être vraiment nommée. Ce climat général d'un danger latent, mais qui ne parvient pas à s'énoncer, évoque pour moi, comme nous le verrons plus loin, la peur de la *séparation* qui, par un effet de refoulement, ne peut vraiment se dire, et donc s'élaborer. Le mot n'est pas prononcé, comme si cet éloge de la famille et du savoir maternel, n'avait d'autre fonction que de mettre ce que j'appellerai ce moment fondateur, sous le boisseau.

« Il faut (...) toujours se souvenir que, quoi que nous proposons, le plus important, c'est la famille.... » Dans son enchaînement avec le propos précédent, cette phrase peut être reliée à un idéal familialiste, et faire écho avec le cri du cœur de Madame V., directrice puéricultrice : *« Où est la famille, le berceau naturel de l'enfant ? »*, et la prestation de l'intervenante précédente. L'aspect ambigu de cette proposition lapidaire, qui n'est pas véritablement explicitée, se présente à nouveau, comme je l'ai déjà relevé dans mes analyses précédentes, d'une manière « naturelle » et sans doute aucun sur sa légitimité, ici comme un contenu relié à la théorie psychanalytique, pertinent en termes d'articulation avec l'accueil qualitatif d'un enfant en crèche.

Considérons la suite de ce discours. Au nom de la psychanalyse, qui place la famille comme donneuse d'« *identité à l'enfant, sa place dans la généalogie...* », l'intervenante demande « *le respect des « erreurs » familiales, « qui donnent sens au maternage et à l'éducation* ». Nous semblons être ici sur le registre pertinent de la reconnaissance et du respect de la place fondamentale des parents, avec sa dimension inconsciente, auprès de l'enfant.

Voici la phrase suivante : « *loin de proposer nos modèles éducatifs, nous devons préserver et soutenir les modèles familiaux.* » Ici un glissement s'opère à nouveau, à mon sens, dans le contenu de cette phrase, qui va d'ailleurs ouvrir la porte à d'autres propos, dans un ordre d'ambiguïté croissante. S'agit-il encore d'une proposition logiquement déductible d'une référence à la théorie psychanalytique ? Autant le respect de la place des parents semble appartenir à son registre, autant le soutien et la préservation d'un modèle familial par les structures de la petite enfance commencent à susciter l'interrogation. D'une part, l'idée de « modèle » renvoie à une normativité, auquel il faudrait se conformer, d'autre part, se pose la question de savoir si c'est le rôle des professionnel-le-s de soutenir et de préserver des « modèles » familiaux. Cependant l'exemple cité en bas de page, concernant le « cassoulet familial », renvoie plutôt à nouveau du côté de la reconnaissance d'un environnement porteur, pour l'enfant, de significations culturelles et affectives qui fondent son identité. Cet exemple nuance donc la phrase précédente, et recentre le propos de l'intervenante, en quelque sorte. Mais voici la phrase suivante : « *L'enfant ne nous est heureusement confié qu'à titre transitoire. Nos soucis pédagogiques ne sont nécessaires que parce que nous proposons des soins professionnels et salariés en l'absence des parents* ». Cette nouvelle proposition peut être considérée comme un point d'orgue de l'ensemble de ce corpus autour de l'accueil des familles, dans sa dimension non maîtrisée quant à la place respective des parents et des professionnel-les.

En effet, pourquoi avoir besoin de dire avec insistance « *que l'enfant ne nous est heureusement confié qu'à titre transitoire* » ? Quelqu'un douterait-il de cet aspect **transitoire** ? Et quelqu'un se méfierait-il de la qualité de cet accueil, pour le dire **heureusement** provisoire ? Imaginerait-on ce genre d'assertion dans un discours sur l'école maternelle, par exemple, pour prendre le lieu social auquel le petit enfant se verra confié, quelques années plus tard ? Non, bien sûr, mais il est ici essentiel, au-delà du sentiment d'évidence, de se demander pourquoi. L'école est conçue comme un lieu d'éducation scolaire et instituée comme telle, et sa place ne recouvre en aucun cas celle des parents. Les enseignant-e-s légitiment leur place sociale de transmission auprès de l'enfant, et il ne leur viendrait pas à l'idée de penser que l'enfant ne leur est « heureusement » confié que « provisoirement ». Cette déclaration de l'intervenante permet de déceler à nouveau une représentation des modes d'accueil uniquement en termes de réponse à un manque, l'absence des parents, plus particulièrement celle de la mère, et qui semble encore

hantée par le spectre de l'abandon. La suite du propos souligne cette représentation, en insistant sur le fait que l'unique raison d'être de la crèche est l'absence des parents. S'ils étaient disponibles matériellement, la crèche disparaîtrait. Les deux phrases, exprimées sous une forme négative, ce que j'ai surligné à l'intention du lecteur, assignent les lieux d'accueil de la petite enfance à une place fantomatique, qui ne peut se définir *qu'en creux* vis-à-vis d'une place parentale, et de fait maternelle, qui est présentée comme la seule légitime.

II.3 Du bon ordre de la crèche (p. 45-48)

La suite du discours de l'intervenante va maintenant quitter le domaine de la famille pour se pencher sur l'accueil quotidien de l'enfant à la crèche, et le cadre nécessaire à sa sécurité, à son individualisation. Sa parole se présente alors comme une énumération de prescriptions successives, toujours reliées à la théorie psychanalytique, concernant divers domaines, comme la sécurité affective de l'enfant, son individualisation, la parole qui lui est adressée. Ces prescriptions s'ouvrent ensuite sur un nouveau catalogue, cette fois-ci de concepts psychanalytiques (inconscient, réalité psychique, moi-peau, bouclier pare-excitations, phénomènes transitionnels, sexualité infantile, surmoi, idéal du moi, complexe d'œdipe...) qui s'enchaînent rapidement, et sont cités en tant qu'ils se traduisent « *concrètement à la crèche* ». Nous comprenons alors qu'ils sont là pour appuyer de nouvelles prescriptions. Celles-ci concernent le besoin du tout-petit d'être protégé d'excitations qui pourraient le déborder, celui d'expérimenter par lui-même un environnement riche et adapté à son âge, et enfin son rapport à la question des règles et des lois.

L'auteure conclut et résume l'ensemble de ces prescriptions en une prescription de tenter de se « *comporter en adultes civilisés avec les enfants et en équipe* », tout en rajoutant que « *ce n'est pas facile parce que la civilisation n'est pas spontanée en toutes circonstances. Les processus primaires prennent parfois le dessus.* »

II.3.1. Un projet corseté

Tout d'abord cette partie me semble remarquable par l'accumulation des choses qui y sont dites, ce qui a pour corollaire un manque de développement et d'approfondissement de ces données, des raccourcis théoriques problématiques. L'ensemble évoque une sorte de « reader's digest », comme si l'auteur avait voulu « tout dire » en un temps très limité. Nous voyons se dérouler un véritable chapelet de données psychanalytiques, et de pratiques déclarées en lien avec ces données. Cet énoncé semble présenter le condensé d'un projet éducatif de structure d'accueil, mais sa rapidité suscite à la lecture l'impression d'un déroulé de catalogue, qui, faute de

développement, apparaît comme une suite très variée d'exigences, de prescriptions à *appliquer*. Le texte est d'ailleurs émaillé de termes prescriptifs : « *il faut* », « *il doit* », « *à condition que* ».... Ce raccourci de conduites à tenir, de mots à prononcer, glisse à certains moments vers une telle abstraction qu'il frôle la caricature. Pourtant l'intervenante, au début de cette partie, avait souligné « *que l'accompagnement par la parole est particulièrement important, à condition qu'elle ne soit pas fétichisée, qu'il ne s'agisse pas d'une recette, qu'elle ne s'en aille pas sur un faux-self pseudo analytique*¹⁹³ ».

L'ensemble de ce corpus m'apparaît marqué par un souci de contrôle, de maîtrise de la réalité, qui rend cette parole en difficulté de traduire la diversité vivante de la crèche, des adultes et des enfants qui y vivent quotidiennement. Enoncé en termes de projet *sur*maîtrisé, il renvoie à une construction idéalisée et injonctive. Si, dans toute institution, cette construction de projet est nécessaire, elle ne peut être un appui véritable que si elle s'exprime en termes de finalités porteuses de sens de l'action, qui laissent une marge de manœuvre créative quant à leur traduction dans la réalité vivante de l'institution. Or, dans cette partie, les finalités éthiques et les prescriptions précises de conduites se confondent, ce qui produit un effet de fermeture, de blocage de la pensée, et en partie d'inintelligibilité du sens de certaines conduites décrites. Entre les finalités et les conduites, il manque le récit de l'élaboration vivante, du processus de mise en pensée que les acteurs d'une institution mobilisent, pour donner du sens, à chaque fois singulièrement, à leurs pratiques.

En formulant ce type de discours, l'intervenante *efface* la réalité vivante et forcément plurielle, conflictuelle, autour de la question de l'éducation du jeune enfant à la crèche, au profit d'une abstraction idéalisée. Elle utilise pourtant, au fil de son discours, non le « je », mais le « nous ». Mais de quel « nous » s'agit-il, qui ne se formule qu'en termes d'injonctions, de recettes prêtes à l'emploi, seraient-elles psychanalytiques ? Elle formule : « *nous nous appuyons sur des données théoriques que nous avons adoptées comme trame dans le travail en équipe, comme références communes. Nous tentons de faire le lien avec la pratique.* » Il me semble que cette assertion parle d'elle, qui vient apporter ses références psychanalytiques, au service d'une pratique d'accueil. Mais les professionnelles ne pourraient le formuler ainsi, elles qui n'ont pas de problème de « lien » avec une pratique foisonnante, et même débordant leurs capacités d'intégration. Leur question est plutôt de mettre en pensée, sous forme d'interrogation féconde, et non de recettes de conduite, une pratique qui les implique profondément en tant que sujets, et actrices sociales.

Or, d'interrogations, ou de pratiques réelles, qui rendraient compte de la complexité, du mouvement conflictuel de la réalité, dans ce texte, point. Et les professionnelles, témoins irréductibles de cette réalité, disparaissent avec elle. Les parents, quant à eux, ne sont à aucun

¹⁹³ C'est moi qui souligne.

moment cités dans cette partie, alors que cette affaire de l'éducation de leur enfant à la crèche les concerne au plus haut point, dans cette question d'une articulation avec leur propre place d'éducateurs. Une question « chaude », au demeurant, et fort peu compatible, comme nous le développerons plus loin, avec des injonctions idéalisées !

Reste, au cœur du discours, un tout petit enfant, qui, afin de trouver une sécurité et un appui pour grandir à la crèche, doit être traité d'une manière précise et sans appel, selon une construction professionnelle « idéale », relevant de la psychanalyse. Qui est ce petit enfant, objet de tous les dangers, de quelle trame est-il fait ? N'est-il pas fait du tissu imaginaire du sujet qui, ici, le fait vivre en parole ? Et de quoi nous parle-t-il ? C'est à ces questions que je vais tenter de répondre, dans un deuxième niveau d'analyse de cette partie.

II.3.2. Un silence de...séparation *

* 194

En effet, il s'agit maintenant d'articuler cette partie du texte, avec ce qui a été dit précédemment, concernant l'accueil des familles.

Comme je l'ai fait remarquer, les parents sont totalement absents de cette partie du texte ; il n'est à aucun moment question de la rencontre des parents et des professionnelles, au sein de la crèche, autour de l'enfant. Dans la partie précédente, la mère était au cœur du texte, et il s'agissait de l'imiter, dans ce moment inaugural des premiers accueils. Il s'agissait, par ailleurs, de préserver et de soutenir les modèles familiaux, et d'être loin de proposer nos modèles éducatifs. Or dans cette partie, nous est présenté un fonctionnement extrêmement maîtrisé en termes de paroles à dire et de conduites à tenir, qui ne ressemble en rien (heureusement, d'ailleurs) à la relation entre une mère et son enfant. La seconde et la troisième partie se présentent donc, curieusement, dans une forme de contradiction.

La métaphore qui me vient est que nous sommes ici comme devant un puzzle dont il manquerait une pièce maîtresse, une pièce qui serait nécessaire pour que nous puissions reconnaître l'image représentée. Cette pièce manquante dessine une ligne de fracture, de rupture, un « trou », qui dissocie l'image, et la rend énigmatique.

Si je voulais nommer cette partie manquante, je l'appellerais *le processus de séparation*.

Dans le contexte de l'accueil d'un bébé dans une crèche, il existe plusieurs niveaux de compréhension du mot « séparation » :

¹⁹⁴ Ce petit développement ne constitue qu'une ouverture à un travail approfondi de mise en rapport qui serait nécessaire à entreprendre, entre la conceptualisation psychanalytique de la séparation psychique concernant les bébés, les constructions sociales respectives de la maternité et de la paternité, et les pratiques sociales d'accueil des jeunes enfants.

- La séparation réelle entre le bébé et sa mère, qui n'est pas toujours souhaitée, surtout quand le bébé est très jeune. Dans notre société actuelle, la séparation d'un père avec son nourrisson semble a contrario ne poser aucun problème.

- L'intégration psychique, pour la mère, de cette séparation réelle, qui implique que celle-ci puisse véritablement confier son enfant à des tiers, et envoyer au bébé un signal, une présentation au bébé de cet environnement comme « bon », digne de confiance. La mère peut alors se détendre, investir d'autres activités, « oublier » quelques heures son bébé, sans pour autant l'éliminer de son espace psychique, et le retrouver avec plaisir le soir. Cette question du rapport psychique à la séparation peut aussi se poser pour le père, en rapport avec la différence de son expérience propre vis-à-vis de son bébé. Des études plus approfondies sur ce sujet seraient d'ailleurs bienvenues, afin de permettre à la psychanalyse de faire « un pas de côté », dès qu'il s'agit du psychisme des bébés, quant à sa dimension materno-centrée, socio-historiquement située.

- L'intégration psychique, pour le bébé, de cette séparation, qui ne peut être la même quand le bébé est au stade de la dépendance absolue, et quand il commence pour lui-même un travail de différenciation psychique avec son environnement. Dans notre société, la mère est la plupart du temps la personne qui assume seule la continuité de la prise en charge du nourrisson, pendant la période de la « dépendance absolue ».

Ces considérations sont par ailleurs à articuler à la question de la différenciation psychique, qui traverse toute la théorie psychanalytique. Que le bébé soit plus ou moins auprès de ses parents, en termes de présence, ne change rien au fait qu'il doit se différencier psychiquement d'eux, de l'environnement qui le contient, pour advenir comme sujet. Quand il s'agit de parler de séparation dans les institutions d'accueil, tous ces niveaux sont souvent intriqués, ce qui crée de la confusion. Est-ce la confusion générée par la séparation mère-bébé, qui rend difficile, voire parfois impossible la désintrication de tous ces niveaux ?

Dans un mode d'accueil du jeune enfant, cette question de la séparation est un axiome central, et ouvre un espace de travail psychique, qui doit sans cesse être remis sur le métier, et qui est toujours menacé soit de déni, soit de forçage « opérationnel ». C'est cet espace de travail psychique entre adultes, entre les parents et les professionnel-le-s, qui va permettre à l'enfant de supporter l'absence de ses parents, et d'investir le lieu d'accueil comme « bon », c'est-à-dire sécurisant et stimulant son appétit de découverte.

Cet espace n'est pas simple à mettre en place, et à soutenir. Pour s'ouvrir, il suppose chez les professionnel-le-s une conscience des enjeux psychiques à l'œuvre dans ce processus de séparation, pour la mère, le père et l'enfant. Il requiert également, pour l'équipe, la clarification de sa place, qui n'est pas une place de substitut parental, mais une place tierce de « passeur », qui accueille l'enfant dans le monde social, et va lui présenter son altérité, la richesse de sa

différence. Pour les parents, et particulièrement pour la mère, surtout si le bébé est très jeune, cet espace requiert une possibilité minimum d'envisager cet accueil comme normal, et non comme le résultat d'une *défaillance* maternelle « obligée », par le travail par exemple, ou pire, d'une incapacité à s'occuper correctement de son enfant.

Cet espace existe, dans les lieux d'accueil, mais il est fragile, toujours susceptible d'être débordé par le matériel psychique intense que les familles viennent y déposer, toujours susceptible de, momentanément, se défaire.

Et plus le bébé est petit, plus cet espace est fragile et complexe, mettant à rude épreuve la vie psychique de l'enfant, des parents... et des professionnelles.

Il se passe beaucoup de choses dans cet espace, qui ont à voir avec la différenciation psychique, et avec la place que peuvent occuper respectivement les parents et des tiers sociaux dans le cheminement psychique d'un tout-petit.

D'espace de séparation, il peut devenir espace potentiel, quand les parents, les enfants et les professionnel-le-s se mettent à « danser » ensemble, qu'ils inventent un jeu psychique à plusieurs. Dans cet espace on peut parler d'éducation, on peut aussi faire circuler des biens symboliques, on construit un pont entre la famille et la société. Cet espace *de liaison* a une valeur inestimable, pour la mise au monde « sociale » de l'enfant. Comment nommer cet espace, comment l'instituer ? Comment rendre compte de sa dimension créatrice, mais aussi de la *profonde tension* qui l'anime, et ceci en termes cliniques, mais aussi théoriques ? Sur ce terrain, tout est encore à défricher, à la condition première de percevoir cet espace, et de lui donner une forme et une légitimité.

Or, dans le discours de l'intervenante, cet espace de travail psychique de liaison entre les différents protagonistes en présence semble dans l'impossibilité de surgir. Ceci explique pourquoi nous voyons se présenter, d'un côté les parents et l'enfant, sans rapport d'altérité avec les professionnelles, et ensuite les professionnelles et l'enfant, sans rapport d'altérité avec les parents. Rappelons que ce discours est tenu par une psychanalyste exerçant en crèche, légitimée dans une fonction de mise en pensée et de garantie d'un projet d'accueil.

Cette rupture entre les deux parties du texte peut être interprétée comme un mécanisme de clivage, au sens Kleinien. Cette interprétation permet de comprendre les contradictions entre les deux parties, et d'éclairer également la coloration propre à chacune de ces parties. Elle permet enfin de faire surgir le matériel psychique neutralisé par ce clivage.

II.3.3. Une parole sous le signe d'un clivage

Le clivage est un fonctionnement psychique correspondant à ce que Mélanie Klein(1959) appelle la position paranoïde, position liée au fonctionnement psychique du très jeune enfant, avant qu'il puisse se représenter sa mère comme un objet total, et percevoir que son amour et sa

haine s'adressent à la même personne, ce qui a pour corollaire que lui-même doit pouvoir supporter en lui la coexistence de l'amour et de la haine. Si Mélanie Klein emploie le terme de position et non de stade, c'est pour faire saisir que ce type de fonctionnement peut se manifester à nouveau chez les sujets, lorsqu'ils se trouvent face à des expériences qui débordent leur capacité d'intégration psychique. Les théoriciens de l'institution, référés à la psychanalyse, ont utilisé ce concept de clivage pour rendre compte de dynamiques, non pas individuelles, mais groupales et institutionnelles.

La position paranoïde se caractérise par plusieurs mécanismes à l'œuvre, qui sont le déni, l'idéalisation, le contrôle omnipotent, et le clivage. Le clivage est effectué entre un bon et un mauvais objet, un objet idéal et un objet persécuteur. Il sert à éviter de « penser » que le mauvais et le bon pourraient se trouver *dans le même objet*.

Si nous examinons maintenant la partie du texte concernant les parents, nous pouvons comprendre qu'ils sont les bons objets. Le paragraphe s'ouvre d'ailleurs sur le concept de « mère suffisamment bonne ». La famille est la plus importante, elle donne son identité à l'enfant, même ses erreurs donnent sens à l'éducation, les modèles familiaux doivent être préservés et soutenus. Que du bon, en somme. Bien sûr, il faut entendre que ce discours tente de prévenir des attitudes de jugements sociaux normatifs envers les familles, que c'est une parole *réactionnelle*, un discours contre, « tout contre ». J'ai déjà analysé plus haut les ambiguïtés et raccourcis que produit ce type de pensée, *quand on en reste là*. De plus ce discours prend encore une coloration plus précise, lorsqu'il est confronté à la suite de son déroulement.

En effet, il apparaît nettement que, autant les parents ont le droit à l'erreur, au tâtonnement, à une forme de spontanéité chaleureuse -le fameux papa toulousain-, autant le fonctionnement de la crèche apparaît maîtrisé, relevant d'un idéal de perfection traduit en des injonctions de conduites tellement élaborées qu'elles en deviennent rigides. Ce « corsetage » peut toutefois se comprendre à la lumière des phrases que l'auteur prononce à la fin de son allocution : « *Au fond nous essayons de nous comporter en adultes civilisés avec les enfants et en équipe. Ce n'est pas facile parce que la civilisation n'est pas spontanée en toutes circonstances. Les processus primaires prennent parfois le dessus*¹⁹⁵ ». Ces phrases nous permettent de comprendre que l'organisation maîtrisée de la crèche est là pour contenir les processus primaires à l'œuvre dans celle-ci. C'est dans ce sens que la crèche est le « mauvais objet », qu'il faut dompter, maîtriser, contrôler.

Il est évident que les processus primaires sont à l'œuvre dans les équipements de la petite enfance, comme partout. Mais ce qui frappe dans ce discours est le contraste entre les « bons » parents, qui sont spontanément – naturellement ? – de bons éducateurs, qui ne semblent pas concernés par les processus primaires, et les professionnelles, dont les processus primaires

¹⁹⁵ C'est moi qui souligne.

doivent être « arrêtés » par un fonctionnement... parfaitement maîtrisé. C'est ce contraste qui révèle à mon sens un clivage dans le discours de l'intervenante. Cette tentative excessive de maîtrise du fonctionnement de la crèche évoque la notion de « contrôle omnipotent » de l'objet persécuteur, qui, selon Mélanie Klein, constitue une défense primitive contre la souffrance infligée.

Mais ici, de quelle nature est cette souffrance, qu'un mécanisme de clivage tente d'effacer ? Et quel processus pourrait rendre compte d'un dépassement de ce clivage, en termes de « position dépressive », si nous continuons à nous référer à Mélanie Klein ?

Comme je l'ai développé précédemment, je pose l'hypothèse qu'il s'agit ici d'une souffrance liée au processus de séparation. Dans l'allocution de l'intervenante, ce processus de séparation, qui autorise le cadre d'une véritable rencontre entre parents et professionnelles, et le temps et l'espace qui en répondent, manquent, ne sont pas énoncés. Le mot « séparation » n'est d'ailleurs évoqué qu'une fois, et sur un mode de réprobation : « *un peu plus de séparation chaque jour....* ».

Cette « absence », dans l'énonciation de l'intervenante, me semble relever d'une culpabilité inconsciente, et non élaborée, concernant le fait de confier des enfants à la crèche, et opère une forme de déni de la séparation, dans son acception de processus psychique. Ce déni s'accompagne d'un mécanisme de clivage, qui idéalise des parents forcément bons, et qui sont de toute manière les seuls importants pour l'enfant, et « met au pas » une crèche vécue comme non légitime et devant porter, de surcroît, toute la charge des processus primaires qui ont été « évacués » des bons parents.

Ce « trou » d'énonciation empêche l'émergence d'un espace de rencontre entre les parents et les professionnelles, autour de l'enfant.

II.4 Quand la crèche, ça doit être la famille. (p. 49)

Cette dernière partie du texte, telle que je l'ai ordonné, n'est plus l'allocution proprement dite de l'intervenante, qui est terminée, mais la séquence de questions-réponses, entre elle et le public de la salle qui suit directement son allocution, et qui a été retraduite dans les Actes de cette journée d'études.

Cet échange de questions-réponses semble marqué lui aussi, et plus encore que l'ensemble du discours, par une concentration rapide de convictions affirmées, face à des questions elles-

¹⁹⁶ Ce petit développement ne constitue qu'une ouverture à un travail approfondi de mise en rapport qui serait nécessaire à entreprendre, entre la conceptualisation psychanalytique de la séparation psychique, concernant les bébés, les constructions sociales respectives de la maternité et de la paternité, et les pratiques sociales d'accueil des jeunes enfants.

mêmes peu élaborées, réactionnelles vis-à-vis de l'impact de l'intervention, « à chaud », et qui demanderaient une élaboration, un débat plus approfondi. La parole des participants et celle de l'intervenante semblent se répondre comme un échange sportif de balles, sans prendre le temps de « respirer ». Ce climat d'échange accéléré, fréquent dans les colloques, est cependant intéressant ici pour enrichir notre analyse, parce qu'il favorise le surgissement de représentations et de convictions de l'intervenante, qui existent déjà de manière plus ou moins voilée dans son allocution, mais qui surgissent ici sur un mode moins maîtrisé, plus spontané.

II.4.1 De l'école comme toxique

« *Q. Est-ce que ça n'est pas trop difficile ensuite lorsqu'ils vont à l'école ?* »

La première question sous-entend, dans sa formulation même, que l'école, dans son mode propre de prise en charge de l'enfant, pourrait constituer une source de difficulté pour celui-ci, après son séjour dans cette crèche, telle que l'a décrite l'intervenante. Nous pouvons supposer que la personne qui s'exprime fait allusion au souci d'individualisation de l'enfant, face à une école qui va privilégier la vie collective et les apprentissages. L'intervenante, dans sa réponse, va dans le même temps confirmer, et même augmenter l'hypothèse de son interlocuteur, et d'autre part répondre à cette question pleine de présupposés sur lesquels nos deux protagonistes semblent *accordés*. En effet l'intervenante, reprenant le propos de son interlocuteur, ne va pas parler de difficulté, mais de « *souffrance, d' (expérience) désagréable* », laissant entendre que l'entrée des enfants à l'école maternelle serait comparable à l'ingestion d'une substance toxique, à laquelle on ne peut proposer d'entraînement progressif, de « *mithridatisation* ».

Nous pouvons voir resurgir ici le mauvais objet persécuteur, cette fois-ci sous la forme de l'école maternelle. Ce mauvais objet ne peut plus être contenu et idéalisé, comme la crèche, par un travail de maîtrise. Il échappe au contrôle, et c'est à ce titre qu'il est perçu comme véritablement « toxique ». Comment les enfants vont-ils résister à cette toxicité, puisqu'il n'est pas possible de les y préparer ? Il n'y a pas de regard porté sur cet aspect de la question mais nous pouvons supposer que, forts surtout de leur socialisation dans leur famille, et éventuellement de leur individualisation dans le milieu social de l'accueil, dont les processus primaires ont été jugulés, ils pourront faire face, sans préparation...à l'ennemi.

Cette parole sur l'école, qui la désigne comme source de souffrance toxique, est en quelque sorte un redoublement, à un autre moment fondateur dans la vie de l'enfant, à savoir l'entrée à l'école, des énoncés précédents concernant l'entrée de l'enfant à la crèche. La seule ressource, pour éviter la toxicité éventuelle de la crèche, était alors « *d'imiter* » la mère, de faire « *de sa part* ». Il n'était alors pas non plus question de *mithridatiser* l'accueil de l'enfant. À la lumière de ce redoublement, peut-être pouvons-nous mieux percevoir la confusion que cette intervenante opère entre processus de séparation, nécessaire à la construction psychique de

l'enfant, qui l'introduit au monde social, et adaptation normative à un milieu dépersonnalisant. En effet, cette confusion valorise la famille comme seule introductrice valable et légitime de l'enfant à la vie sociale, et invalide de fait la crèche et l'école dans leur fonction séparatrice et garante d'altérité, garante de l'interdit d'une captation incestuelle de l'enfant *par la famille*. Il ne s'agit pas de préparer l'enfant à un milieu d'acculturation désubjectivante, mais d'aménager une nouvelle séparation qui est ouverture vers la vie avec ses pairs, relation avec de nouveaux adultes, introduction du rapport à l'exploration et au savoir, éléments de structuration fondamentaux pour l'enfant, qui sont déterminants pour son avenir de sujet social. Et cette séparation doit être préparée, justement, pour en permettre l'élaboration psychique, par l'enfant et ses parents, et pour garantir, du côté des professionnel-le-s qui vont prendre en charge l'enfant, un accueil véritablement qualitatif de chaque enfant singulier, qui tient sa fondation subjective de cette famille-là, et doit être reçu comme tel.

En ce qui concerne l'école, cette confusion est nourrie, chez l'intervenante, par la difficulté réelle globale des équipements scolaires, à se représenter un premier accueil adapté aux enfants les plus jeunes, ainsi que la place des parents dans le dispositif scolaire. Mais ces questions ne doivent en aucun cas invalider l'école qui, dans notre organisation culturelle, offre à l'enfant sa dimension structurante, celle qui lui permet de grandir, et ceci dans une articulation avec l'apport unique et irremplaçable de la famille. Présenter l'école uniquement sur un versant négatif, jusqu'à un imaginaire de toxicité, présente à mon sens le risque d'un éloge de la famille close sur elle-même, autosuffisante...incestuelle ?

II.4.2 Tu ne quitteras pas ton père et ta mère

« Q. Lorsqu'il y a des difficultés à la maison est-ce qu'on ne peut pas préparer à l'école par la socialisation ? »

La seconde question semble réinterroger (contester ?) le positionnement initial de l'intervenante, au début de son allocution, lorsqu'elle critique la notion de socialisation, comme « réparation thérapeutique » pour des enfants en difficulté sociale. Ici, sa réponse est à mon sens d'abord ambiguë. En effet elle ne développe pas son positionnement sur le fait que la crèche n'est pas une réponse pertinente à la solitude des familles et aux difficultés sociales, ce qui rend ces propositions peu utilisables en termes de réflexion¹⁹⁷. Ensuite la deuxième partie de la réponse, « *la socialisation de l'enfant, elle se fait en famille* », par sa réitération insistante, sans appel, vient confirmer clairement mes propositions d'analyse précédentes, quant à l'impossibilité, pour cette intervenante, de concevoir la socialisation de l'enfant dans une

¹⁹⁷ C'est dommage, car il serait possible ici de critiquer un accueil en structure ordinaire des enfants de familles en difficulté, au titre de leurs carences familiales, et non au titre d'un droit citoyen d'utiliser un service. Je renvoie ici au chapitre suivant, p. 204.

continuité structurante entre la famille et ce lieu social qu'est la crèche, continuité marquée cependant par un passage, la césure de la séparation psychique, qui « met au travail » les différents protagonistes de cette aventure prometteuse, mais non dénuée d'inquiétude : le tout-petit, ses parents, et les professionnel-le-s accueillants. Pour que le jeune enfant puisse trouver dans l'environnement social de proximité un espace potentiel, de vie et de création qui lui est propre, il faudra en effet que ces adultes qui l'entourent remobilisent leur propre capacité de différenciation, d'ouverture à l'altérité. Les parents devront faire le deuil d'un enfant qui leur appartiendrait imaginativement, et lui présenter un environnement extérieur comme « suffisamment bon », l'autoriser à investir d'autres personnes et d'autres espaces de création, lui permettre de se dérober en partie à leur regard, à leur emprise psychique. De leur côté, les professionnel-le-s devront reconnaître l'irréductibilité de la place fondatrice et éducative des parents auprès de leur enfant, et déjouer leurs propres fantasmes de captation imaginaire de l'enfant, ou de « réparation » d'enfants mal éduqués par leur famille. C'est ainsi qu'elles peuvent occuper auprès de l'enfant une fonction tierce, d'ouverture au monde social et culturel, qui est la seule *légitime*. Cette « suffisante » reconnaissance mutuelle entre les adultes en présence, de la différence des places auprès de l'enfant, et de la forme de renoncement qu'elle implique dans leur rapport à cet enfant, est garante du passage de cette étape essentielle de son développement psychique.

Pour notre intervenante, comme je l'ai développé précédemment, la forme d'effacement du processus de séparation, passage qui autorise l'articulation entre la famille et l'environnement social, constitue un « arrêt » pétrifiant, pour une élaboration et une définition de la fonction tierce des modes d'accueil. Celle-ci est chargée, pour le jeune enfant, d'une dynamique de vie, parce qu'elle le borde dans son cheminement de sujet humain, appelé à grandir, et cet « allant grandissant », selon la formule de Françoise Dolto, se soutient d'un désir, justement bordé par une loi : « tu quitteras ton père et ta mère », c'est-à-dire, tu ne resteras pas entièrement prisonnier de *leur* désir, tu créeras ton propre espace psychique, que ce soit dans ta relation avec toi-même, ou avec les autres. À la lumière de cette analyse, nous pouvons percevoir que la différence entre « socialisation », qui se ferait en famille, et « humanisation », qui se ferait à la crèche, n'est pas tenable théoriquement, elle ne fait que traduire l'impossible *réconciliation*, pour l'intervenante, entre la famille et la société, quant à l'humanisation d'un enfant, au sens de son entrée dans le monde humain, marqué par le langage et la loi symbolique.

II.4.3 Une histoire de manteau

Cette affirmation insistante va d'ailleurs faire fuser la dernière question dans la salle, ce « *Comment faites-vous ?* », dont, d'un point de vue extérieur, nous ne pouvons saisir complètement à quoi il se rapporte, mais qui semble signe de perplexité. Mais le sens de la

question ne semble pas constituer un problème pour l'intervenante, qui y répond précisément, par une parole finale qui, de mon point de vue, constitue le point d'orgue de son allocution, quant à la dimension signifiante voilée de son discours.

Voici cette réponse, que je reproduis dans son intégralité : « *Nous parlons des familles et de ce qu'elles veulent. On ne dit pas à l'enfant qui va au jardin : « mets un manteau, il fait froid » mais « ta maman a dit que tu dois mettre ton manteau ».* On ne trompe ni l'enfant, ni la mère. Cette dernière, au travail, peut sans erreur imaginer l'enfant au jardin avec son manteau, grâce à elle. On ne lui vole pas son enfant, on ne l'échange pas pour un autre qui n'aurait pas de manteau au jardin ».

Tout d'abord je crois comprendre que la parole de l'intervenante est une réponse à la question suivante, qu'elle interprète dans le sens de ses propres convictions, compte tenu de son caractère équivoque : « Comment faites-vous en sorte que la socialisation de l'enfant se fasse (seulement) en famille, alors qu'il vient tous les jours à la crèche » ? La réponse de cette psychanalyste est une reprise de sa position concernant la place des familles dans l'accueil des enfants, qu'elle a développée dans la seconde partie du corpus. La prise en charge de l'enfant n'est possible que parce qu'elle se fait « *de la part* » de la mère. Mais là encore, persiste la confusion entre le temps inaugural des premiers accueils, et le processus temporel évolutif de la prise en charge de l'enfant. En effet il est tout à fait pertinent de signifier à un petit enfant qui n'est pas encore sécurisé dans le lieu d'accueil, que les adultes qui s'en occupent le font de la part de ses parents, c'est-à-dire qu'ils reconnaissent et respectent la filiation de cet enfant, et qu'ils lui formulent également par là que ce sont ses parents qui donnent du sens à sa présence dans ce lieu, qu'ils l'ont *confié* à ce lieu. C'est pourquoi, au cours de la période d'accueil et de sécurisation de l'enfant, dont la temporalité singulière doit être respectée, les professionnelles doivent être attentives à donner régulièrement à l'enfant des « signes » de sa famille, en termes de repères accompagnés de parole. À ce titre la proposition de l'intervenante serait tout à fait adaptée. Mais au cours de l'allant-grandissant de cet enfant, quand il a pu trouver appui sur les personnes qui l'accueillent, et que ses parents font vraiment confiance aux professionnelles, la question se pose de l'autonomie relative de ces deux sphères pour l'enfant, sa famille et le lieu d'accueil, et de la marge de créativité et de liberté propre à chacune de ces sphères. Comme je l'ai dit plus haut, cette marge permet à l'enfant de s'affranchir de son lien primaire avec sa famille, d'aller « voir le monde ». Or, dans l'exemple que donne l'intervenante, à propos du *manteau au jardin*, le processus temporel, qui permet cette différenciation progressive, est à nouveau gommé. Son affirmation place la mère, **intemporellement**, comme seule capable de savoir ce qui est bon pour son enfant, et son absence ne peut être exempte de danger que si les professionnelles suivent scrupuleusement ce que la mère a dit.

Il s'agit bien sûr à nouveau d'une construction imaginaire, car nous avons bien vu précédemment que le fonctionnement de cette crèche, tel que la décrit Madame L. ne ressemble pas du tout à la relation d'une mère avec son enfant, sans compter que chaque mère a un mode de maternage différent. Comment la crèche pourrait-elle faire, incessamment, comme *chaque* mère ? Cette proposition constitue une généralisation absolue d'un fonctionnement qui a valeur de signe symbolique, pour l'enfant, quant à la reconnaissance nécessaire de sa filiation, et non valeur d'adhésivité étouffante à une mère omnipotente, même quand elle est absente, et « *qui peut sans erreur imaginer l'enfant au jardin avec son manteau, grâce à elle* ». Elle fait également émerger, à travers l'énonciation de ces phrases dont la charge est étonnante dans un cadre de simple accueil journalier d'un enfant (note), « *On ne lui vole pas son enfant, on ne l'échange pas pour un autre* », toute la force d'un fantasme exprimé, ou signifié sous forme d'angoisse diffuse, par tant de mères : la peur du rapt de l'enfant, de la destitution de la place maternelle, par des figures féminines rivales, ici susceptibles de duplicité, de tromperie pour arriver à leurs fins : « *On ne **trompe** ni l'enfant, ni la mère* ». Ce fantasme me semble renvoyer en partie à la vie psychique des petites filles, dans cette négociation avec la figure de leur mère, à la fois pourvoyeuse d'identification incontournable, et rivale œdipienne haïe, « voleuse » de l'amour du père, et des bébés fantasmatiques que cette petite fille voudrait, imaginairement, « faire », avec lui. Devant cette charge de fantasmes archaïques, de l'omnipotence à la crainte du rapt, et à la nuisance d'autres femmes, on peut également, avec un brin d'humour, se demander ce que le *père* en penserait, de cette histoire de manteau au jardin. En effet, l'intervenante semble nous dire que seule la mère serait habilitée à décider du vêtement adéquat, un manteau bien chaud, comme il se doit. Ceci ne peut que nous évoquer des soucis de protection, d'enveloppe, et des craintes maternelles liées à la période primaire, dont beaucoup de mères vont exprimer la trace, dans cette phrase rituelle : « *couvre-toi bien, ne prends pas froid* », qui est, certes, une parole d'amour émouvante, que nous pouvons accueillir comme telle, au long de notre vie, à condition d'avoir pu trouver une distance vis-à-vis de cette parole, d'en avoir été, en retour, *protégés*. Quand le bébé grandit, il semble tout-à-fait important qu'une autre parole se fasse entendre, du père, ou de tiers proches de l'enfant, qui autorise l'enfant à se dégager de cette enveloppe : « *Allez, ce n'est plus un bébé...* ». L'enfant lui-même, au cours de son développement, adresse à sa mère très souvent, si ce n'est systématiquement, son désir de différenciation par le refus de mettre son manteau ! Quand un enfant va à la crèche, les professionnelles qui l'accueillent ne font-elles pas partie de ces tiers qui, progressivement, soutiennent ce tout-petit dans ce travail de différenciation psychique avec son environnement primaire, qui l'invitent à la découverte du monde ? Cette mère, dans la mesure où elle a établi une relation sécurisante et stable avec ces personnes, ne peut-elle leur faire confiance, quant à la négociation autour du fameux manteau ? À la lumière de ces phrases prononcées par

l'intervenante, renvoyant à des fantasmes violents de rivalité entre femmes, nous pouvons aussi alimenter cette proposition, à savoir que la représentativité quasi absolue des femmes, dans les crèches classiques, encourage la production et le manège cyclique de ces fantasmes primaires, entre toutes ces femmes en présence.

II.4.4 Contre Mithridate

Cette « chute » de l'intervention, sous forme de questions et de réponses dans la salle, vient confirmer, à mon sens, les propositions que j'ai faites dans l'analyse des trois corpus précédents. La perception de la crèche – et de l'école – de cette intervenante est littéralement envahie par des affects primaires, contenus tant bien que mal par des désirs d'enveloppe, de protection, qui malheureusement débouchent sur des fantasmes d'omnipotence maternelle, de fermeture sur une famille auto-suffisante, ce que je nommerais une *folie privée*. L'environnement social est alors présenté comme un danger, et même un poison.

En effet le terme de « mithridatisation », à la lumière de l'analyse entière, apparaît comme un signifiant central dans le discours. Ne connaissant pas exactement le sens de ce mot, je n'y avais tout d'abord pas pris garde. En voici la définition, tirée du dictionnaire : « *De Mithridate, qui, selon la légende, s'était accoutumé aux poisons. Tolérance à l'égard d'une substance toxique telle qu'un morphinique, acquise par l'ingestion de doses progressivement croissantes de cette substance.* » L'intervenante emploie deux fois ce terme : une première fois, pour **ouvrir** son intervention à propos de l'adaptation progressive de l'enfant à la crèche, la seconde en **refermant** son propos sur le débat autour de l'entrée de l'enfant à l'école maternelle. Cette métaphore d'empoisonnement, pour signifier l'entrée d'un enfant dans le monde social, ouvre et clôt l'intervention, qui s'adresse ici à des professionnel-le-s exerçant dans des structures de la petite enfance.

Nous en arrivons à la conclusion de l'analyse de ce second discours. Nous pouvons en retenir actuellement qu'il est traversé par un conflit interne, dont la résolution se fait au prix d'un clivage. La crèche, au cœur de cette configuration, ne peut être valorisée qu'en tant que reproduction de la cellule familiale, pâle « clone » de celle-ci. Sinon elle se transforme en mauvais objet, envahi par les pulsions primaires, voleur d'enfants, et empoisonneur. Ce conflit semble se développer quand se présente, à travers le discours de l'intervenante, ce double désir, et défi : protéger les femmes – les mères – qui travaillent, donc ne pas les culpabiliser, et protéger les tout-petits. La configuration imaginaire dévoilée ici, qui rend finalement la mère seule garante de la protection de l'enfant, débouche alors sur un paradoxe, qui ne s'apaise que par le dit clivage. En cela elle peut être comparée, de manière significative, avec celle de Madame V., directrice-puéricultrice en crèche, alors même que leurs positionnements respectifs

vis-à-vis des familles semblent antithétiques. Tandis que celle-ci assigne la place de mauvais objet aux parents, l'intervenante assigne ici cette place aux professionnelles. Mais il nous faut percevoir l'élément commun à leurs configurations respectives : un conflit interne, chargé de culpabilité, et relié à la remise en question, dans notre société actuelle, d'une norme sociale puissante : *la place d'un jeune enfant est auprès de sa mère*. Il s'agit, dans les deux cas, de discours subjectifs, mais aussi professionnels, et s'exerçant dans le cadre d'une organisation et d'une société précise, ce qui en fait aussi (surtout ?) des discours institutionnels, porteurs de normes sociales. L'analyse de ce corpus montre à nouveau que ces institutions, dont la mission consiste à accueillir qualitativement les enfants des autres, à institutionnaliser la nouvelle norme que représente le travail des deux parents, portent simultanément en elles la norme puissamment intériorisée de la légitimité de la seule mère, dans les soins apportés. Tant qu'elle n'est pas mise en parole, débattue, élaborée, cette norme met les institutions d'accueil dans une position paradoxale, dont elles se défendent par des mécanismes primaires, préjudiciables à tous les protagonistes : enfants, parents, professionnelles.

Au cours de l'analyse de ce texte, nous observons que le déclenchement du clivage se trouve fortement associé à une angoisse de séparation, qui ne semble pas pouvoir être métabolisée.

Je reviendrai sur ce point dans la synthèse comparative des trois interventions, qui me semble offrir des outils de compréhension supplémentaire quant aux différentes origines de cette angoisse, si prégnante dans ces institutions.

III. Un groupe éduque un enfant

La dernière allocution, tenue par une professionnelle, créatrice et directrice d'un lieu d'accueil de jeunes enfants, vient clore ce tryptique autour de la « socialisation » des jeunes enfants dans les lieux collectifs.

Après l'analyse des deux premiers textes, celui-ci se caractérise d'abord, à la première lecture, par sa longueur, beaucoup plus importante que celle des deux textes précédents. Ce temps d'exposition semble permettre à l'intervenante de développer et d'argumenter son propos, d'une manière à la fois plus approfondie et plus détendue. Ensuite je suis frappée par le titre même de l'intervention, « *s'appuyer sur le lien pour aménager la séparation dans un lieu collectif* ». En effet, ce titre me paraît, d'emblée, en une seule phrase inaugurale, articuler des données qui, à l'éclairage de l'analyse du texte précédent, sont en risque de déliaison, de clivage : le lien

familial d'une part, la prise en charge par un lieu collectif, d'autre part. Et nous pouvons également observer que le terme qui permet leur liaison, dans ce titre, est celui de *séparation*. Dans son introduction, l'intervenante va également opérer une autre liaison, entre accueil individualisé et socialisation : « *j'étudie les conséquences d'un accueil individualisé des jeunes enfants en collectivité sur leur socialisation* ». Elle présente sa structure comme « *lieu social* », et réitère la formulation de son titre, comme étant l'objet essentiel de ce qu'elle va nous « *raconter* ». À ce propos elle nomme le risque réel, le danger, que la séparation se signifie comme *rupture*. Enfin, elle présente son récit comme la description d'un acte « *ce qu'en font les équipes sur le terrain* », ce qui, de son point de vue, permet de surmonter le problème d'une parole généralisante autour de la *socialisation*, de l'*ouverture aux parents*, peu repérable en termes de pratique. Nous pouvons percevoir, à travers cette introduction, que cette responsable de structure ne critique pas la notion de socialisation, mais vient nous en proposer son interprétation, dans une perspective d'articulation avec le lien familial d'une part, l'accueil individualisé d'autre part, et ceci sur le mode de ce que je nomme un savoir en acte¹⁹⁸.

Ensuite cette intervenante va dérouler son propos selon l'organisation suivante :

Tout d'abord elle va présenter ce qu'elle nomme le cadre de ce lieu, où elle décline à la fois la nature du public accueilli, l'organisation de l'accueil en termes horaires, et les grandes lignes du projet éducatif qui sous-tend cette organisation.

Puis elle va décrire très minutieusement le processus concret d'accueil de l'enfant et de sa famille, depuis le temps des premiers accueils, jusqu'au déroulement de la vie quotidienne dans le lieu. Dans cette description, elle va situer à chaque fois la place des parents, de l'enfant, et de l'équipe de travail, celle-ci étant décrite à travers des fonctions précises et différenciées, que ce soit auprès des parents ou des enfants. Je vais maintenant proposer quelques éléments d'analyse de ce corpus.

III.1 Le cadre de la structure

III.1.1 Un lieu *différent*

Cette responsable présente le cadre de son lieu sous le signe de la différence. Tout d'abord elle le nomme comme « *fondamentalement différent* » de celui qui est évoqué par l'intervenante précédente. Ensuite elle le démarque du service de halte-garderie, dont l'appellation lui évoque « *surtout une consigne pour enfants comme il y a des consignes pour bagages* », même si, accueillant les enfants à temps partiel, sa structure est identifiée comme telle par les services

¹⁹⁸ Je développerai cette notion au cours de la synthèse des trois allocutions.

d'agrément. En disant cela elle appuie sur le fait que la différence de cadre « *a forcément des conséquences sur notre pratique* ».

Comment s'explique cette « différence » dans la suite du propos ? Après avoir présenté la dimension du temps partiel, l'intervenante la nomme d'emblée en termes d'âge des enfants accueillis : « *à partir du moment où ils marchent de manière assurée et jusqu'à ce qu'ils rentrent à l'école maternelle* ». Ces deux éléments, temps partiel et âge spécifique des enfants, différencient sa structure de la crèche de l'intervenante précédente, qui accueille essentiellement les enfants à temps plein et dès l'âge de deux mois et demi. Vis-à-vis de ce qu'elle nomme la halte-garderie « traditionnelle », la différence ne pourrait se traduire que par l'âge des enfants¹⁹⁹, mais l'intervenante se démarque vigoureusement de celle-ci, en terme de projet. Sa tonalité, évoquant la consigne, « *je te dépose le temps de faire une course et je te reprends au retour* », semble suggérer une attitude critique doublement ciblée, quant à un comportement parental - maternel ? – autorisé lui-même par un projet ne visant que la « garderie ».

Etant créatrice de cette structure, l'intervenante a choisi son cadre spécifique d'accueil, comprenant le temps partiel et un âge précis des enfants. Elle laisse entendre que ce cadre « *a des conséquences* » sur le type de travail qu'elle va développer ensuite. N'est-il pas un élément incontournable de la pertinence de son projet ? L'intervenante ne le *dit* pas. Nous devons noter que, par ce choix, elle évite de s'engager dans le débat concernant la pertinence de la présence à temps plein, dans des équipements de la petite enfance, d'enfants de moins d'un an, et, éventuellement, d'échanger à la fois sur les conditions et les limites de cette pertinence. Nous reviendrons ultérieurement sur ce positionnement, dans l'analyse comparative des trois interventions.

Elle signifie également que, dans un contexte de temps partiel, elle favorise la possibilité pour l'enfant de construire des repères, en constituant des groupes stables.

III.1.2 « Il se socialise : le grand mot est lâché »

Ensuite l'intervenante va présenter le projet du lieu, en termes de finalités, de sens donné à ce type d'accueil. Elle l'exprime tout d'abord ainsi : « *c'est un espace où il apprend très progressivement à se séparer de ses parents et s'initie à la vie de groupe, et où il a la possibilité de découvrir, d'expérimenter, de s'exprimer avec de multiples activités à sa disposition auxquelles il participe ou non, selon son rythme, ses besoins, ses désirs* ».

À partir de cette définition, elle explique sa démarche, en se plaçant dans une position d'écoute de la parole familiale : « *leur enfant grandissant, les parents sentent son plaisir à rencontrer des compagnons du même âge et désirent qu'il commence à apprendre à vivre en collectivité, qu'il se « socialise » : voilà, le grand mot est lâché.* » Dans la continuité de son propos, elle va situer

¹⁹⁹ Les haltes-garderies peuvent accueillir aussi des bébés très jeunes.

clairement la socialisation de l'enfant en collectivité du côté de la différence avec la vie familiale, *« fréquenter un lieu collectif, c'est autre chose.... / il va élargir son ailleurs **et faire un vrai pas hors d'un paysage familial plus connu**²⁰⁰. »*

Nous voyons, à travers ce passage, que cette responsable nous présente un discours antagoniste de celui de la précédente intervenante. Pour elle, la socialisation ne se fait pas seulement en famille, et la socialisation vers l'extérieur nécessite *un pas*. Celui-ci, nommé par l'intervenante, représente en fait un très grand pas, en termes d'écart théorique, du point de vue de la conception de l'accueil des jeunes enfants dans un collectif. Car cette différenciation qu'elle opère entre un dedans – la famille – et un dehors – la communauté sociale – lui permet d'introduire la question de la séparation, en termes psychanalytiques, et de mettre cette question au travail ; ce qu'elle fait immédiatement, dans la continuité de son propos, nommant les risques de rompre l'unité psychique de l'enfant, si l'enveloppe sécurisante garantie par la famille se trouve « déchirée », quand les parents confient l'enfant. Elle propose donc de s' *« appuyer sur le lien de l'enfant avec sa famille en accueillant cette dernière »*. Elle y rajoute la nécessité d'établir une continuité entre le milieu familial et la structure d'accueil, et *« de veiller à une cohérence des attentes de ces différents groupes et des apprentissages qu'ils vont lui proposer »*. Remarquons, sans en poursuivre l'analyse que je reprendrai dans la synthèse de mon propos, que l'intervenante, évoquant la nécessité du lien entre la structure d'accueil et la famille, *« de passerelles entre les différents groupes sociaux »*, ne parle à aucun moment *« d'imiter la mère »*, et ne hiérarchise pas, du point de vue de la prise en charge de l'enfant, les *groupes sociaux*, qui sont situés seulement du côté de la *différence*.

Nous pouvons ici constater, qu'au nom de la psychanalyse, de la théorie psychanalytique, deux discours antagonistes sont tenus, concernant la définition de la socialisation du jeune enfant.

III.2 Le processus d'accueil

L'intervenante va maintenant prendre le temps d'exposer très précisément les pratiques qui sont développées dans ce lieu, en référence au cadre et au projet qu'elle a exposés précédemment. Je ne reprendrai pas en détail tous les éléments de cette exposition, qui est très longue, mais je vais tenter d'en dégager les éléments les plus significatifs, au cours de leur progression.

II.2.1. La fondation d'un cadre « en acte »

Nous pouvons d'abord percevoir que, dans cette structure, les parents sont tout d'abord considérés comme les acteurs d'un choix, qu'ils doivent pouvoir faire en disposant des

²⁰⁰ C'est moi qui souligne.

ressources nécessaires pour faire ce choix : brochures et réunions d'information, présentation du projet, visite des locaux. Ce positionnement n'est pas du tout anodin, quant à la question du processus de séparation, du côté des parents. Pour accepter la séparation, les parents doivent pouvoir la penser comme « suffisamment bonne », pour leur enfant, en être suffisamment acteurs. Or nous savons que, pour beaucoup de parents, la recherche d'un mode de garde ne débouche pas toujours sur la possibilité de faire, initialement, un véritable choix. De plus, les différents modes de garde ne construisent pas toujours l'accueil des familles dans cette perspective de leur donner tous les éléments dont elles auraient besoin, pour se sentir actrices de leur décision de confier leur enfant, même si elles ne se sentent pas initialement, pour diverses raisons, dans une position de véritable choix. Le fait que dans ce lieu, les parents soient quelque peu en mesure de faire un choix, mais aussi positionnés d'emblée comme acteurs de leur décision, qui ont droit à tous les éléments d'information, me semble favoriser un processus de séparation structurant pour le tout-petit. L'intervenante le formule dans ces termes : *« il acceptera d'autant mieux ce changement que celui-ci aura un sens, sens porté par le désir de ses parents qui ont choisi de nous le confier »*. Le père de l'enfant est convoqué également comme acteur, tout autant que la mère, dans ce processus de séparation : *« par sa présence, celui-ci va soutenir son enfant dans un moment fondamental de vie »*.

Le premier entretien avec la directrice est conçu dans le même esprit. Il s'agit de mieux connaître le cadre de vie de l'enfant, son état de développement psychique, sa personnalité, mais *« de permettre aussi aux parents d'exprimer leur désir, leurs attentes par rapport à nous »*. L'enfant est également associé concrètement à ce processus. Il assiste à l'entretien, il visite les locaux avec ses parents, et *« la directrice lui présente le lieu comme celui où ses parents ont choisi qu'il vienne jouer avec d'autres »*.

Les parents sont acteurs d'un choix, puis *« partenaires dans l'élaboration du projet spécifique mis en place pour leur enfant à l'intérieur du projet global »*. Leur participation est requise pour le processus d'intégration de leur enfant, qui va se faire en tenant compte de l'interaction entre le rythme de l'enfant et celui de ses parents. À ce titre l'intervenante évoque, à travers une citation de Sylviane Giampino, cette conceptualisation de D.W.Winnicott, à savoir que *« la capacité à se sentir bien, seul, se fonde d'abord en présence des parents »*. Dans ce processus d'accueil, elle institue, au sein de sa structure, la place fondatrice des parents auprès de l'enfant, ce qui va lui permettre, ensuite, de situer la place de l'institution. Cette différenciation et ce repérage des places respectives de chacun ne peuvent s'opérer que par ce passage, cette césure de la séparation psychique, ici du côté des parents, qui reconnaissent à d'autres acteurs une légitimité de relation et d'action auprès de leur enfant. Ceux-ci, de leur côté, ont à reconnaître la place irréductible des parents auprès de l'enfant, cette *« relation vitale »*, comme dit l'intervenante.

À travers la description de ce temps de préparation à l'entrée de l'enfant, nous pouvons percevoir que la structure présentée institue un cadre fondateur en forme de triangle, où la place respective des trois protagonistes : parents, enfant, professionnels, est garantie. L'institution de ce cadre a été rendue possible par une rencontre humaine, où la directrice, représentante de la structure, et les parents, ont accepté ce que j'appellerais un début d'altération réciproque.

II.2.2 Quand l'institution trouve une place

Ce cadre étant fondé, il est possible de penser la place de l'institution auprès de l'enfant, dans une interaction avec celle des parents, et ceci dans une dynamique évolutive. C'est ce que va développer maintenant cette responsable, en déclinant la fonction de la personne relais, au sein de l'équipe des éducateurs.

Celle-ci consiste à favoriser « *le lien nécessaire entre les deux groupes sociaux auquel il appartient* ». Nous pouvons observer que ce lien se traduit par une écoute et un échange autour de l'enfant dans ses différents lieux de vie, et non pas « d'imitation » de la manière d'être des parents avec l'enfant. Il se construit par un échange symbolique, qui est *signe* pour l'enfant, à l'intérieur de lui-même, de la cohabitation possible de ces deux univers qu'il habite de sa vie psychique.

Par ailleurs « *Il ne se situe pas en tant que substitut des parents mais en tant qu'agent de socialisation et assume vis-à-vis de l'enfant la fonction symbolique de séparateur.* » Dans cet extrait de son projet éducatif, l'intervenante définit tout d'abord clairement une place professionnelle différenciée de celle des parents. Ensuite, en définissant cette place, en termes de socialisation, *et* en termes de fonction symbolique séparatrice, elle articule ces deux termes, qui ne sont pas dissociables l'un de l'autre, dans une pratique d'accueil cohérente : la « socialisation », l'entrée dans le monde social, pour un très jeune enfant ne peut se faire qu'à travers un processus de séparation psychique, entre l'enfant et ses parents, dont l'institution d'accueil est la représentante. Je ne dirais pas pour ma part que les professionnel (le) s ont *une fonction symbolique de séparateur*, mais de *représentant* de la séparation, parce que les séparateurs, les acteurs de cette séparation, ce sont, à des niveaux différents pour chacun d'eux, les parents et leurs enfants. Le rôle de l'institution est de soutenir et de garantir ce processus, au nom de la loi symbolique, inscrite dans la société humaine.

Parlant de la place de la personne relais, l'intervenante opère en fait à nouveau un travail de liaison entre trois processus psychiques fondamentaux dans le développement de l'enfant : lien fondateur, séparation psychique progressive, entrée dans le monde social. L'institution, dans une démarche d'intégration de la vie psychique de l'enfant, et de chaque enfant dans sa singularité, trouve sa place spécifique, à la fois partielle et nécessaire, auprès de lui. L'intervenante souligne que les fonctions professionnelles, de lien et de séparation, ne sont pas

contradictoires, mais s'appuient l'une sur l'autre pour ouvrir à l'enfant l'accès au monde social, sans « rupture ».

II.2.3. Un processus d'accueil à trois voix

La suite de l'exposition montre ce processus à l'œuvre ; les éducateurs relais mettent en place une temporalité, durant les premiers accueils, qui permet une mise en confiance progressive des parents, et de l'enfant, en respectant leur lien, et en s'appuyant sur ce lien pour rentrer en contact avec l'enfant : « *il va par exemple les inviter à l'accompagner vers une activité et à rester auprès de lui, si celui-ci est trop effrayé pour y aller sans eux* ». Le rythme psychique de l'enfant, et celui des parents, semblent être source d'attention, d'écoute, dans leur interaction constante, et l'institution s'ajuste à ce rythme.

Lorsque le temps de la séparation arrive, cette démarche d'ajustement se poursuit. À travers des pratiques précises, l'institution construit une enveloppe qui contient le travail psychique à l'œuvre, pour l'enfant et ses parents. Ces pratiques donnent aux différents membres de l'institution une place spécifique, qui autorise cette double attention. La directrice offre sa disponibilité aux parents, pour accueillir leurs sentiments, et se fait médiatrice, par **sa parole**, du processus de séparation en cours. « *Le parent, à qui cette description est faite, (de l'enfant dans le lieu d'accueil) va pouvoir partir avec une autre image que celle de son enfant en pleurs* ». De son côté la personne relais donne une attention soutenue à l'enfant, et met également des mots sur ce qui est en train d'arriver. « *Le référent l'accompagnera dans ce qu'il vit par sa présence et sa parole* ». Et enfin l'équipe entière, c'est-à-dire le dispositif institutionnel, soutient le travail de la personne-relais et de la directrice, à travers des temps de réunions différenciés. L'ensemble du dispositif me semble constituer « *l'appareil psychique d'équipe* », dont parle Denis Mellier (2000), propre à contenir et métaboliser les angoisses de séparation. Nous pouvons observer que ce protocole d'accueil **lie** entre eux les sujets concernés, les enfants, les parents, l'équipe de travail, tout en leur donnant une place reconnue et très différenciée. Cette liaison s'opère à travers des rencontres humaines et langagières, une création « à trois voix ». « *Ce sont ces soutiens qui permettent que jamais l'accueil ne devienne un accueil mécanisé mais qu'il respecte l'identité de chacun* ».

« *Grâce au soutien de son référent et à l'ouverture qu'apporte à l'enfant une séparation d'avec ses parents*²⁰¹, sans rupture, celui-ci va peu à peu s'intégrer au groupe ». Par cette phrase, l'intervenante situe clairement, valorise et légitime la fonction de sa structure : ouvrir à l'enfant, dans un moment inaugural, les portes de la société humaine.

L'intervenante réaffirme alors son choix d'accueillir des enfants qui marchent, en évoquant, sans le développer, l'étape de séparation psychique du point de vue de l'enfant, c'est-à-dire le

²⁰¹ C'est moi qui souligne.

moment où lui-même entre dans cette élaboration, où son psychisme en est capable. Cela veut dire qu'elle choisit, par ce type d'option, de ne pas avoir à soutenir les processus psychiques à l'œuvre, quand un enfant est confié à des tiers alors que lui-même n'est pas encore en capacité de se différencier psychiquement de son environnement primaire. Elle souhaite accueillir des enfants dont l'accueil en collectivité est en phase avec une étape de différenciation psychique interne, dont l'enfant est acteur, y compris dans sa motricité. Et comme précédemment, elle ne dit rien de ceux que son choix, son « tri » repoussent dans l'ombre : les bébés de moins d'un an, et leurs parents.

II.2.4 Un accompagnement inscrit dans le temps

Le processus décrit propose un cadre institutionnel qui permet de contenir, et d'élaborer les mouvements psychiques, en partie inconscients, qui sont mobilisés par la séparation entre l'enfant et ses parents. C'est ce travail préalable, ce « passage » qui ouvre un chemin de pensée, pour réfléchir à l'accueil des familles, au-delà de ce moment inaugural, dans la continuité du temps, d'une vie quotidienne en mouvement. Dans son discours, l'intervenante semble suivre le tracé d'une pensée dynamique, générée par cette acceptation des processus psychiques à l'œuvre. Il me semble que c'est une logique de compréhension et d'élaboration progressive des mouvements inconscients qui forme la trame de son énonciation, et la conduit maintenant à nous parler de « *la poursuite des échanges avec les familles* ».

À travers la description des pratiques d'accueil quotidien des parents, l'intervenante nous parle de la place symbolique qui leur est faite dans l'institution, *fondée* dans la reconnaissance du lien familial, mais qui continue de se construire à travers un mouvement d'altération réciproque. « *Ils s'écoutent mutuellement parler de l'enfant, s'aident à mieux le comprendre* ». Nous pouvons constater de nouveau ici que l'intervenante ne propose pas de hiérarchisation entre le lieu d'accueil et la famille, dans leur prise en charge de l'enfant, mais « *une continuité, une cohérence entre ces deux groupes sociaux*. » Ce mouvement d'altération continue également de se construire à travers un dispositif qui permet aux parents l'intégration progressive des mouvements psychiques de séparation. En effet, au fur et à mesure que leur sentiment de sécurité, avec le soutien de la personne-relais, se renforce, les parents trouvent en face d'eux d'autres professionnel-le-s, les permanents d'accueil, qui occupent auprès d'eux une fonction plus distanciée. La relation duelle, entre les parents et la personne-relais, qui était nécessaire à la sécurité psychique des parents, dans les moments inauguraux de la séparation, est triangulée progressivement par le dispositif institutionnel.

« Par l'observation, on s'aperçoit que, pendant tout le temps où l'enfant a besoin d'être accueilli par son référent, la famille n'a pas d'échanges réels avec le permanent d'accueil. Mais au fur et à mesure que l'enfant diversifie ses relations avec les adultes, les familles, elles

aussi, échangent avec les autres éducateurs et particulièrement le permanent d'accueil. » Ce constat clinique, effectué à partir d'une observation des besoins de l'enfant, montre à nouveau l'intrication entre les mouvements psychiques du tout-petit et ceux de ses parents. La sécurisation de l'un opère sur la sécurisation de l'autre, dans un mouvement interactif et processuel. Le dispositif offre une socialisation progressive à l'enfant, dans le sens d'un nouveau monde à explorer, et à intégrer, au fur et à mesure qu'il en est psychiquement capable. Mais il offre aussi aux parents une place au cœur de la société, qui est différente de leur place au sein de leur famille. Est-ce aussi, pour les parents, une forme spécifique de **socialisation** ? L'intervenante ne développe pas cet axe théoriquement, mais son dispositif permet aux parents, et pas seulement aux enfants, de trouver des interlocuteurs qui se diversifient et se différencient dans leurs fonctions. Du côté des parents, il s'agit d'ouvrir et d'autoriser des regards et des paroles plurielles sur l'enfant, sur l'expérience et la fonction parentale, sur le rôle social des professionnel-le-s. Cette piste, qui me semble essentielle sur le plan de la théorisation de ce qu'on nomme aujourd'hui la parentalité, n'est actuellement explorée que par la recherche des institutions innovantes, essentiellement associatives.²⁰²

Il y a cependant un seuil, concernant la relation avec les parents, que la parole de cette intervenante ne franchit pas vraiment. C'est celui de la dimension conflictuelle de cette rencontre, l'altération sur son versant de confrontation, le choc de la différence. Prenons son exemple concret quant à la continuité, la cohérence entre les deux groupes sociaux : *« si les parents apprennent au référent que leur enfant commence à aller sur le pot, il va pouvoir le lui proposer également. L'enfant saura que les deux groupes sociaux auxquels il appartient ont des valeurs en commun ; dans l'exemple cité, la valeur accordée à l'acquisition de la propreté, qu'il pourra ainsi intégrer plus facilement »*. Cet exemple est tout à fait pertinent quant à la primauté accordée aux parents, concernant des actes éducatifs qui ne sont signifiants que dans le développement du lien entre le tout-petit et ses parents. Mais il omet la dimension contradictoire qui pourrait apparaître, dans divers cas de figure, et justement risquerait de mettre en jeu un conflit de sentiments, de représentations, de *valeurs*, entre parents et professionnel(le)s. Par là même il laisse de côté l'ouverture possible du débat quant à la manière de surmonter ce problème, dans le respect des places de chacun. Une véritable cohérence entre les deux groupes ne peut faire l'économie de cette question, car les parents et les professionnel-le-s ne peuvent partager exactement les mêmes valeurs, ni les mêmes représentations, d'abord en raison de leur différence de place auprès de l'enfant, mais aussi d'autres différences, qui peuvent être individuelles, mais aussi sociales et culturelles. L'intervenante ne dit pas que, parfois, c'est dur, que les parents et les professionnel-le-s vivent *l'épreuve* de leur différence. Cette épreuve est à

²⁰² Voir à ce propos le livre de Michel Vandenbroeck, *Éduquer nos enfants à la diversité, sociale, culturelle, ethnique, familiale*, érès, 2005.

mon sens inévitable, elle témoigne de ce travail psychique de séparation, de différenciation, qui autorise la naissance de l'enfant comme sujet, accompagné par des regards pluriels. La question est plutôt : comment met-on cette forme d'épreuve « sur le métier », dans une institution ? Et, en amont, quelles sont tout d'abord les conditions institutionnelles qui permettent de faire surgir cette question, afin de pouvoir en élaborer quelque chose, au service de l'enfant ?

Dans ce passage, l'intervenante nous propose une vision un peu « idéale », de la continuité éducative entre parents et institution. Cependant son objectif n'est pas d'approfondir les situations dans leur complexité clinique, mais de rendre compte d'un dispositif de travail avec les familles, autour de l'enfant. Elle rend compte d'un projet, qui est toujours empreint, structurellement, d'une tension vers un idéal²⁰³. Et il me semble que ce dispositif réunit justement les conditions nécessaires pour mettre au travail les difficultés inhérentes à la rencontre entre parents et professionnel-le-s, parce qu'il garantit à chacun une place inaliénable, qu'aucun conflit ne peut détruire. Dans la suite de son exposé, elle offre d'ailleurs un début de réponse quant à la manière de permettre la rencontre des différences, en respectant dans un même mouvement l'intimité de la vie familiale et les compétences professionnelles, en matière de « savoir » éducatif.

II.2.5 Une rencontre sous le signe de la parole

Dans la dernière partie de son exposé, l'intervenante va en effet nous parler de ce qu'elle nomme « *L'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif* ». À ce propos elle va développer deux outils de travail utilisés dans l'institution, à savoir les échanges avec la directrice et les réunions à thème. Nous pouvons noter que ces outils opèrent à nouveau une différenciation, par la définition d'un nouveau cadre, par rapport à l'accompagnement quotidien de l'enfant et de sa famille.

Concernant le premier outil, elle définit sa fonction d'échange avec les parents, autour de l'éducation de leur enfant, de deux manières, dont il n'est pas aisé d'emblée de saisir l'articulation. Tout d'abord elle la situe du côté de l'ancien rôle des grands-parents, et ensuite du côté de la maïeutique chère à Socrate, « *les aider dans l'émergence de leur savoir et la recherche de réponses personnelles à leurs interrogations* ». En parlant des grands-parents, elle se replace du côté de la famille, dont on ne peut dire, sur le mode de l'humour, que l'exercice de la maïeutique soit son point fort ! Celle-ci nécessite en effet une posture un peu dégagée des enjeux affectifs et inconscients qui sont au cœur même de la fondation des familles. De plus, en se situant à l'intérieur de la famille, l'intervenante se trouverait en risque de ne plus garantir sa fonction sociale d'extériorité, qui lui permet de dialoguer avec les parents d'une autre place.

²⁰³ La question est plutôt de fonder un cadre institutionnel qui permet la mise en rapport continue entre le projet et la réalité vivante de l'institution, en termes à la fois de liaison et de confrontation.

Cependant, par ce curieux alliage, je me demande si elle ne fait pas ici émerger, sans l'analyser, une question essentielle sur les conditions du passage, pour des parents, du seuil familial vers le « dehors » social. Pour passer ce seuil, ne faut-il pas alors reconvoquer les ancêtres, les porteurs de l'histoire familiale, s'appuyer sur eux, dans le sens où ce fut leur rôle, dans la génération précédente, d'autoriser, et même d'obliger l'accès au dehors ? Ne s'agit-il pas de la figure grand-parentale, dans le sens de sa fonction de transmission de la loi ? En se situant du côté des grands-parents, je pose l'hypothèse que l'intervenante vient les présenter dans le cadre de ses échanges avec les parents, comme passeurs incontournables de la loi symbolique de différenciation, et non comme interlocuteurs de débats éducatifs. Ne dit-elle pas ainsi que sa propre place auprès des parents « passe » par eux, qu'elle ne peut l'exercer sans qu'elle soit articulée, dans le psychisme des parents au moment des échanges, avec leur propre histoire de filiation, et ceci à un niveau en partie inconscient ? Les grands-parents semblent se retrouver convoqués, en tant que personnages d'une scène inconsciente, dans la structure d'accueil, où se joue la question de la séparation psychique, et de l'entrée dans le monde social. L'étape suivante, pour l'intervenante, serait peut-être de faire apparaître cette configuration sur un mode plus élaboré, qui lui permettrait de se différencier de cette figure grand-parentale, pour rendre compte de sa position de « passeur », qui permet de faire advenir, sur le mode de la parole échangée entre sujets, les personnages de la scène intergénérationnelle.²⁰⁴

Dans ce que cette responsable traduit ensuite de sa pratique d'écoute, celle-ci se situe clairement du côté de ce qu'elle a défini comme une maïeutique : « *(elle) aide les parents à mieux cerner la difficulté à laquelle ils sont confrontés et parfois les enjeux relationnels derrière celle-ci. Elle peut aussi leur donner des informations plus générales sur le développement psychologique des enfants, qui leur permet de replacer le problème particulier qu'ils vivent dans un contexte d'évolution globale. Ceci a pour effet de dédramatiser la situation et de pouvoir l'aborder avec plus de sérénité. Chaque famille va ainsi trouver ses propres solutions.* »

À travers ce bref développement, elle indique une double posture vis-à-vis des parents, qui vise à leur offrir un écart, un pas de côté quant à ces difficultés qu'ils rencontrent. D'une part, elle laisse entrevoir que se profile, au-delà des questions de comportement éducatif, celle de l'engagement des sujets dans une rencontre, avec la part de mise au travail psychique qu'elle comporte, en termes de différence, en termes de place à occuper, à tenir. En ce sens elle ouvre une porte sur la dimension inconsciente, non perceptible d'emblée, de la relation parent-enfant. D'autre part, elle resitue les attitudes éducatives dans un contexte historique, ce qui autorise les parents à replacer leurs attitudes en rapport avec des représentations collectives, qui sont en

²⁰⁴ Nous renvoyons ici à l'article éclairant de Françoise de Gandt et Catherine Juliet-Delpy, parlant de la fonction de « passeurs », des lieux d'accueil Parents-enfants : « Transmission et parentalité », in *le Furet, Revue de la petite enfance et de l'intégration* n° 23, « Passages protégés ». Août 1997.

mouvement, qui peuvent être interrogées comme normes sociales déplaçables. Cet aspect me semble tout à fait essentiel, quant à une démarche de distanciation, et donc de pensée, parce qu'il permet aux parents d'interroger aussi l'éducation comme norme sociale, qui évolue, et pas seulement en termes de rapport avec l'éducation qu'ils ont reçue de leurs parents, avec les conflits de fidélité manifestes mais aussi inconscients qu'il entraîne. Il me semble que cette double approche ouvre aux parents un espace de « jeu », où ils peuvent voyager, s'offrir quelques angles de vue panoramiques, vis-à-vis de points d'aliénation puissants et incontournables dans leur expérience de parents : la dimension inconsciente de la filiation, et les normes éducatives dictées par une société, à l'intérieur d'un processus socio-historique. Ces deux approches ont aussi l'intérêt de s'offrir une relativisation l'une par rapport à l'autre, de tenir « la place de l'autre », qui empêche l'identification à un seul pôle, ou même l'engloutissement dans ce pôle, en termes de compréhension et d'accompagnement de l'expérience éducative parentale. Nous pouvons ici percevoir qu'il ne s'agit pas de soutenir des « modèles » familiaux, ni d'ailleurs de proposer aux parents des « modèles » éducatifs externalisés, en termes de normes à appliquer. L'intervenante évite ces deux pièges, en proposant, non une adhésion à des modèles, qu'ils soient familiaux ou sociaux, mais un travail de pensée, dont les parents restent sujets, en termes de perlaboration personnelle, de subjectivation. Les professionnel-le-s, pour leur part, à travers ce type d'outil, ne peuvent faire l'économie d'un travail de repérage des aspects normatifs des axes éducatifs actuels, sur lesquels il s'appuient pour travailler, et d'interrogation de leur subjectivité, construite dans leur propre préhistoire personnelle. Il s'agit d'un travail d'élaboration collectif, où chaque sujet, de sa place, est convoqué à penser, et non à *adhérer*.

À ce titre le deuxième outil, les réunions à thème, se présente à la fois dans une perspective de continuité et de limitation de cette démarche. La médiation, le « jeu » propice à l'élaboration se présente cette fois-ci sous la forme de la présence d'un tiers extérieur, des éducateurs, et d'un **groupe** de parents. « *La précieuse confrontation des expériences des parents entre eux* », autour d'une question commune, me semble être une expérience à laquelle nous devons prêter toute notre attention, en terme de dispositif. Car il est l'incarnation d'un groupe social de parents, qui, à travers une dynamique collective, se différencie du groupe familial, et porte sur les enfants un autre regard²⁰⁵. Les parents, en venant à plusieurs, peuvent aussi se décaler d'un face-à-face solitaire avec les professionnel-le-s, qui est porteur de fantasmes divers. En effet, dans ce cadre de face-à-face, ils peuvent tout d'abord se sentir démunis, ou du moins intimidés, vis-à-vis de professionnel-le-s qu'ils perçoivent comme des « expert-e-s », susceptibles de juger du bien-

²⁰⁵ Nous approchons ici de nouveau, sous un autre angle, cette idée d'une socialisation spécifique des parents, qui demande à être explorée plus avant, et même théorisée. Cette idée se révèle en effet précieuse dans la rencontre des familles en difficulté sociale et éducative. Je renvoie ici au chapitre suivant, « Dispositif », p. 205.

fondé des modes éducatifs qui sont les leurs, ou de porter un regard critique sur leurs interrogations ou doutes parentaux. Si une institution, comme celle de cette responsable, garantit un cadre de rencontre qui ne va pas dans le sens d'une position de jugement, mais au contraire favorise un dialogue entre des acteurs qui, simplement, n'occupent pas la même place auprès de l'enfant, les parents peuvent se détendre et même exprimer des affects et des pensées qui les engagent, devant des professionnel-le-s capables d'une écoute référée à leur mission. Cependant ce rapport de rencontre entre une seule famille et un-e professionnel-le met les parents dans une position de fragilité, où ils délivrent parfois des positions très subjectives, reliées à leur narcissisme de sujet et à leur filiation. En proposant un autre type de rencontre avec les parents dans son institution, cette responsable me semble « border » deux formations imaginaires engendrées par le face-à-face solitaire d'une famille avec les professionnel-le-s : celui d'une position de détention d'un savoir objectif sur l'éducation parentale, et celui d'une posture de pouvoir liée à une écoute confidentielle de contenus subjectifs, qui ne sont pas anodins. Elle offre alors une marge de manœuvre plurielle aux parents, quant au choix de leur parole, dans des instances qui n'ont pas la même fonction.

Le groupe permet aux parents de se reconnaître entre eux, de s'appuyer sur une forme de subjectivité commune pour échanger, même s'ils ne sont pas toujours d'accord. Ils ont en commun une expérience subjective profonde, mais aussi relative à une société donnée, celle d'être parents, et de se poser des questions de parents : « *une dédramatisation de la situation par le fait même de voir qu'ils ne sont pas les seuls à se débattre avec ce genre de problèmes* ». En effet, la source d'enfermement dans une difficulté parentale se situe parfois autant dans le sentiment de solitude face à ce problème, que dans la difficulté elle-même. Les parents, quand ils peuvent reconnaître leur difficulté comme semblable à d'autres, et reliée à une expérience partagée, celle d'être parents, humanisent alors cette expérience, la marquent du sceau de la fonction symbolique. Ils peuvent aussi la relier à des contenus sociaux et culturels, qui rendent compte de la manière dont notre société se pose les questions relatives à l'éducation. Sinon, ils risquent de vivre cette difficulté sur un mode de déliaison, qui les excepte de la communauté humaine, et ceci parfois jusqu'à un sentiment de monstruosité. Cet appui symbolique leur permet de mieux entendre la parole des tiers, d'accepter de débattre avec des professionnel-le-s, qui parlent d'une autre place, et sont porteurs d'altération.

De leur côté les professionnel-le-s, face à un groupe de parents, se trouvent dans une position de fragilisation vis-à-vis de leur posture institutionnelle. Un groupe se retrouve face à un autre groupe, même si les parents ne se sont pas constitués comme collectif, avec un cadre. Cette

²⁰⁶ Ces formations imaginaires peuvent être partagées mutuellement, et à des degrés divers, par les professionnel-le-s et par les parents.

fragilisation ne peut qu'être féconde, si elle permet aux professionnel-le-s de se mettre à l'écoute de positions communes au fait d'être parents, et que ceux-ci ont parfois bien du mal à exprimer, à expliciter, quand ils sont seuls face à ces professionnel-le-s. La vie et la parole institutionnalisées d'un groupe de parents, si elles bénéficient d'une véritable autonomie et marge de manœuvre, mettent les professionnel-le-s dans une position relative, où ils peuvent mesurer la différence et l'intérêt de leur place, mais aussi sa limite. La description que fait l'intervenante de ces réunions ne nous renseigne pas sur le degré exact de marge de manœuvre du groupe de parents, au sein de l'institution. Mais il a le mérite d'exister en tant qu'outil, qui, associé à d'autres, permet à l'institution d'éviter le piège d'une aliénation des parents au pouvoir institutionnel, de leur donner une place d'acteurs reconnus à la fois comme égaux, et différents.

II.2.6. Une conclusion en musique

L'intervenante termine son allocution encore une fois sous le signe du lien entre la famille et le lieu d'accueil, en proposant ultimement un mode de liaison artistique et culturel entre ces deux sphères de vie. Ce choix me semble cohérent avec l'ensemble de sa proposition, dans le sens où, à nouveau, elle privilégie la *circulation* symbolique entre la famille et l'institution, et non l'imitation du modèle familial, ou un éveil culturel répertorié, qui n'appartiendrait qu'à l'institution. Les enfants s'emparent des chansons qu'ils apprennent dans le lieu d'accueil, et en sollicitant leurs parents autour de ces chansons, font une demande de liaison entre ces morceaux de vie différents. Les parents à leur tour, en restituant cette demande de leurs enfants, reconnaissent cette liaison et la valorisent, et dans le même temps expriment leur frustration de ne pouvoir partager avec eux ce plaisir qu'ils ont reçu d'un « ailleurs ». Les professionnel-le-s enfin, en entendant la demande des enfants et de leurs parents, permettent la circulation réciproque, un « *système aller-retour* » de biens symboliques, entre la famille et le lieu social. Ces chansons font partie des « objets » transitionnels, qui permettent au jeune enfant de donner du sens à la séparation, et de relier symboliquement leur vécu extérieur à la matrice familiale, en faisant circuler en permanence ces objets. Je travaille souvent, dans ma pratique formative, la question des malentendus institutionnels autour de ces manœuvres enfantines, qui conduisent certaines structures à empêcher la circulation d'objets (jouets, livres, babioles diverses) entre la famille et le lieu d'accueil, sous prétexte de ne pas éveiller des jalousies entre enfants, ou de ne pas engendrer de confusion entre les deux lieux. Il est essentiel de comprendre que cette circulation parfois contrebandière, que pratiquent les enfants, et parfois, les parents, vient signifier un désir de liaison psychique indispensable, qui ne trouve pas d'autre manière de s'exprimer au sein de l'institution. Elle fait partie de la constitution active, par les familles, de

l'espace transitionnel, bien plus parfois que le fameux « doudou », qui requiert tant l'attention inquiète des professionnel-le-s !

En effet, l'intervenante, en soulignant son refus d'évoquer le « doudou », lui préférant une médiation artistique, avance, sans pousser plus loin l'analyse, une question préoccupante dans les structures actuellement, à savoir un autre malentendu autour de la signification et de l'utilisation de ce que D.W. Winnicott a nommé *l'objet transitionnel*²⁰⁸.

En choisissant ce type de conclusion, cette responsable de structure me semble venir réaffirmer la prégnance de la parole ou des biens symboliques qui circulent entre les humains, plutôt que celle des objets matériels, ou des comportements. Ce sont ces biens symboliques échangés, entre des sujets « *au clair avec leur position respective par rapport à l'enfant* », c'est « *tout cela qui peut prendre sens et soutenir l'enfant* ».

Pour conclure cette analyse, je dirai que le déroulement de l'énonciation de cette intervenante me semble être en accord avec le titre de son intervention et son objectif affiché : rendre compte d'un fonctionnement institutionnel qui permet une séparation structurante entre un tout-petit et sa famille. Ce discours se distingue de manière significative du précédent, dans le sens où il manifeste une capacité de liaison, qui semble déficiente dans la parole de l'intervenante précédente, au cours de sa tentative propre de rendre compte d'un projet et d'un fonctionnement institutionnel.

Je vais maintenant tenter la synthèse comparative de ces trois interventions, qui permet d'en affiner l'analyse respective, puis de les mettre *simultanément* en rapport avec l'objet de ma recherche, la lutte de représentations autour de la place de la mère.

IV. « On met un bébé en danger »

Ces trois allocutions, dans leur succession même, durant cette journée d'études, ont l'intérêt de présenter une sorte de radiographie, sous plusieurs angles, de cette lutte de représentations autour de la place de la mère, dans le champ de la petite enfance. Ne montrent-elles pas des similitudes intéressantes avec le plaidoyer contradictoire entre puéricultrices, à *deux voix*, dont j'ai présenté l'analyse précédemment ? Il s'agit maintenant de *trois voix* – voies ? – tout aussi dissonantes, mais provenant du haut d'une tribune, ce qui leur confère une légitimité à caractère

²⁰⁸ Winnicott privilégie la dimension symbolique d'un espace transitionnel de création, dont l'enfant s'empare en tant que sujet, et non l'attachement obligatoire à un « objet » promu par les adultes qui s'occupent de lui. Le rapport parfois « fétichisé » que les institutions de la petite enfance entretiennent avec ce qu'on nomme aujourd'hui le « doudou », peut constituer à mon sens un autre analyseur de l'angoisse de séparation propre non aux mères, mais aux professionnelles qui accueillent les tout-petits. J'explorerai cette piste, toujours à partir d'une clinique institutionnelle, dans des travaux ultérieurs.

scientifique, propre à enrichir la capacité de distanciation et de pensée des professionnel-le-s qui sont venues les écouter. Il existe une dynamique commune entre les discours respectifs de ces puéricultrices en formation, et de ces intervenantes à la tribune, un écho troublant.

Je vais maintenant proposer une synthèse de ces trois interventions, afin de préciser les enjeux de chaque discours, et de pouvoir les comparer, en termes de contenus, de convictions, de rapport à la théorie, et à des pratiques institutionnelles. En conclusion, je tenterai de montrer en quoi elles amènent quelque chose de nouveau par rapport aux discours tenus par les puéricultrices. Outre le fait qu'elles montrent un lien cohérent entre des paroles vives de praticiennes et des discours organisés et référés théoriquement, elles permettent un affinement du contenu des représentations à l'œuvre ; leur examen minutieux ouvre alors d'autres pistes de compréhension de cette difficulté généralisée, dans le champ des institutions de la petite enfance, à se délivrer du modèle maternel, et à véritablement situer et légitimer une fonction professionnelle, inscrite en société.

IV.1 Plaidoyer pour la mère Absolue

Le premier texte se caractérise par une tonalité généraliste et polémique, idéologique dans le sens où elle affirme des valeurs, elle politise son propos sans vraiment le dire, et donc sans l'argumenter en référence à un savoir élaboré. L'intervenante s'insurge contre un « trop de social », qui débouche en fait sur une apologie de la figure maternelle, gardienne des valeurs authentiques de la famille. Les modes de garde du jeune enfant ne sont évoqués qu'en termes *d'agents de la dictature économique*, et ne sont jamais proposés comme présentant une validité quelconque. L'obsession du « trop de social » entraîne une négation même de ce social, il ne peut être qu'un mauvais objet. Ce type de discours ne peut évidemment ouvrir un espace pour penser, élaborer la place de l'environnement social auprès d'un jeune enfant, comme figure d'altérité présentée à la famille. Il pose en fait clairement la mère comme seule présence légitime et essentielle auprès de l'enfant. Les équipements de la petite enfance ne présentent aucune réalité dans ce discours, sinon comme « négatifs » de la mère.

Ce texte, donc, *prend partie* pour une primauté quasi absolue du lien mère enfant, dans les premières années de la vie du tout-petit, il s'en fait le chantre et le défenseur, et à ce titre présente du moins le mérite de la clarté. Du point de vue d'une lutte de représentations autour de la place de la mère, cette première intervenante se situe clairement, comme partisane des valeurs « familiales », dont la mère est le pivot central. Cependant, son ambiguïté, et même sa malignité, comme je l'ai déjà souligné, réside dans le fait qu'il s'adresse à une assemblée de professionnel-le-s dont la fonction consiste à prendre en charge, à divers niveaux, des bébés

dont les mères...travaillent. C'est à ce titre que ce discours évoque « l'effort pour rendre l'autre fou », en lui proposant deux représentations incompatibles, présentées cependant comme pertinentes et conciliables. Il pourrait en effet se résumer ainsi : sachez que seule la mère est légitime et compétente pour éduquer et soutenir psychiquement son bébé, je vous donne cette assertion, à vous professionnel (le) s, comme seul outil de réflexion d'une prise en charge qualitative de ce bébé, pendant que sa mère n'est pas là. Cette première intervenante perçoit-elle vraiment **à qui** elle parle ? Son éloignement d'une pratique clinique auprès de jeunes enfants en crèche peut-il expliquer en partie cette forme de déréalisation qu'elle opère vis-à-vis des modes d'accueil, et qui ne semble pas lui poser de problème ? Car son discours ne tient, en fait, qu'au prix de cette annulation de la réalité « pensante » des institutions de la petite enfance, et des sujets qui y travaillent. S'opère une opération d'effacement de l'institution elle-même, jugée invalide.

La psychanalyse, en tant que discipline, est ici véritablement instrumentée pour servir un discours normatif, certains de ses concepts n'étant évoqués, comme j'ai tenté de le montrer, que dans la mesure où ils alimentent l'idéologie sous-jacente à cette intervention, et non pour soutenir une véritable argumentation.

Nous devons cependant noter que le déclencheur de cette « rage » anti-sociale, se trouve être la question de la précocité (deux mois et demi) de l'arrivée des bébés dans les structures d'accueil. La représentation de cette précocité semble, pour cette première intervenante, entraîner, au vu des dérives successives de son discours, un arrêt de la pensée, théorique et clinique (elle est psychanalyste, ayant travaillé comme psychologue en crèche), au profit d'assertions normatives enflammées. J'attire le regard du lecteur sur cet élément déclencheur, « originaire », dans ce discours, parce qu'il me paraît constituer un signifiant en partie voilé, en tant justement que déclencheur d'angoisse, une angoisse impossible à élaborer, ou du moins si difficile à « dire », et ceci dans les trois interventions, au-delà de leurs différences respectives, pourtant considérables. J'y reviendrai.

IV.2 Un conflit de représentations interne à l'institution.

Nous avons pu voir que la seconde intervenante se trouve confrontée à un autre défi, au sens où elle va faire apparaître la réalité de l'institution, dans ses dimensions de pensée et de pratique, d'efforts d'un accueil qualitatif, dont elle est elle-même actrice, et en même temps proposer une représentation de la place de la mère qui n'est pas compatible avec celle d'une fonction légitime des modes de garde. Par son effort de concilier deux représentations contradictoires, et ceci dans la réalité de l'institution, ce discours me semble emblématique d'un positionnement latent chez

de très nombreux-ses professionnel-le-s de la petite enfance, que j'ai déjà analysé à travers plusieurs situations cliniques de formation. Le précédent discours ne semble pas traversé par un conflit psychique, du moins en apparence. L'intervenante a choisi son camp, celui de *la fortifiante sécurité maternelle*, que savent servir les « bonnes » mères. Mais en ce qui concerne la seconde intervention, nous pouvons déceler dans son discours les traces d'un conflit interne, que nous le situons du côté du sujet ou du côté de l'imaginaire institutionnel, ou plutôt d'une intrication de ces deux dimensions. En effet, elle a pour sa part un véritable souci clinique de protéger l'enfant et sa famille, à l'intérieur des modes d'accueil. Or il lui faut à la fois promouvoir un fonctionnement institutionnel de qualité, celui de sa structure, tout en construisant ses fondations sur la duplication du modèle familial, et plus particulièrement maternel, seul modèle finalement valable à ses yeux. Le conflit intrinsèque à ces deux propositions n'a pu être résolu que par un clivage entre elles, qui maintient aux yeux de la seconde intervenante la cohérence interne de chacune, mais évite la perlaboration de ce conflit. Cette intervention présente un riche matériel d'analyse, parce qu'elle montre à l'œuvre ce conflit de représentations, dans ses dimensions à la fois personnelle, professionnelle et institutionnelle. Nous ne pouvons complètement distinguer, dans le discours de la seconde intervenante, les ressorts qui relèvent de son psychisme de sujet, un sujet qui a aussi une histoire sociale, ceux qui relèvent de son savoir professionnel, et ceux qui concernent le dispositif institutionnel. Nous avons fait le même constat, concernant les discours de Madame V. et de Madame F., puéricultrices-directrices en crèche. Le sens du discours ne peut être résumé ni à sa dimension personnelle, ni à sa dimension institutionnelle, qui renvoie elle-même à des dimensions professionnelles, historiques, politiques. Nous ne pouvons que constater une intrication profonde de toutes ces dimensions dans le discours, et tâcher cependant de les nommer, de les différencier, pour faire apparaître la complexité de la construction de ce discours, et de l'articulation, au sein d'un même sujet, des différentes dimensions de son énonciation.

Je souhaiterais maintenant, dans un second mouvement de lecture, extraire à nouveau, pour en affiner l'analyse, trois éléments présents au sein du discours de la seconde intervenante, mais dans une configuration d'arrière-plan : la mise en jeu de mécanismes de défense primaires, l'usage qui est fait de la théorie psychanalytique, et enfin la posture de pouvoir institutionnel.

IV.2.1 des mécanismes de défense primaires.

La seconde intervenante, dans son propos, tente d'articuler un discours théorique, d'obédience psychanalytique, avec une pratique quotidienne, au sein d'une crèche hospitalière. Elle fait l'effort de décrire à la fois les concepts qu'elle propose, et un cadre de fonctionnement institutionnel. Cependant une position paradoxale se profile également dans son discours,

qu'elle tente de juguler par divers mécanismes : tout d'abord, quand il s'agit de l'accueil d'une famille en crèche, elle fige cet accueil dans un moment inaugural, celui de « l'adaptation », ce qui ne permet pas d'envisager cet accueil dans sa dimension de processus évolutif, comportant cette étape essentielle de séparation psychique, pour les parents, et pour l'enfant. L'effacement de cette dimension place les parents, et particulièrement la mère, comme seuls personnages centraux pour l'enfant, et occulte la fonction des tiers, alors réduite à *une imitation de la mère*. Il s'agit d'un mécanisme d'omission, qui efface une partie de la réalité au profit d'une autre. Ensuite elle décrit un fonctionnement institutionnel, dont les parents ont complètement disparu, sur un mode extrêmement maîtrisé, et qui se trouve en contradiction avec ses premières assertions où l'important était « d'imiter » la mère. La chute de son discours, dans ses échanges avec la salle, fait apparaître la fonction sociale, à travers notamment l'école maternelle, non plus comme une duplication fantomatique de la mère, mais comme une substance toxique, susceptible d'empoisonner les enfants qui ne seraient pas assez forts pour y résister. Cette chute conforte à mon sens mes propositions antérieures, concernant la représentation de la crèche comme mauvais objet, qui doit être maîtrisé pour ne pas nuire. Nous nous trouvons ici devant un mécanisme de clivage, qui dissocie deux éléments de la réalité – ici les parents, et l'institution – sur un mode primitif, comme bon et mauvais objet, ceci pour éviter leur caractère ambivalent et leur rencontre. En effet, cette rencontre paraît être ici évitée, dans la mesure où elle serait une incitation, pour les protagonistes respectifs, parents et professionnel-le-s, à mettre au travail la question de la séparation, dans ce qu'elle vient interroger de la dynamique psychique de chaque sujet. J'ai tenté de montrer que c'est ce signifiant de la séparation que l'intervenante essaie de contourner, au travers de ces mécanismes de défense successifs.

Dans un second mouvement d'analyse, je souhaiterais maintenant attirer l'attention sur le fait que des mécanismes de type primaire sont activés, à l'intérieur d'une institution qui accueille de tout petits bébés. Il semble exister une concordance, une forme d'alliance, entre le fonctionnement psychique des bébés, et celui de la professionnelle, ici psychanalyste, qui les soutient. Ce constat renvoie à de nombreux travaux ²⁰⁹, qui traitent de la force projective des bébés, de leur capacité à envahir l'espace psychique des adultes dans l'institution, et ceci d'autant plus qu'ils sont eux-mêmes désorganisés, en souffrance. Leurs émotions primitives ont une force de contamination très puissante, et peuvent induire de véritables régressions institutionnelles. Ces émotions cherchent des contenants, capables de les apaiser, de les « désintoxiquer », si nous reprenons le vocabulaire de Bion. D'une certaine manière, cette

²⁰⁹ Je renvoie par exemple au livre de Denis Mellier, *Les bébé en détresse, intersubjectivité et travail du lien*, P.U.F, 2005, ou à Didier Houzel, *Les enjeux de la parentalité*, ères, 1999; ou encore à l'article de Bernard Golse, « Le bébé, l'hôpital, les équipes soignantes et les psy », in *Le bébé à l'Hôpital*, sous la direction de Patrick Bensoussan, Syros, 1995.

intervenante semble « habitée » par cette réalité psychique des bébés, ce mélange d'adhésivité et de haine primaire, sur un mode clivé, qui caractérise le tout petit. Je crois percevoir dans son discours son souci prégnant de contenir ce bébé tellement vulnérable, qui peut effectivement se trouver en danger sans les contenants adéquats, et dans le même temps la seule solution qu'elle trouve, c'est de le rendre, sur un plan fantasmatique, à sa mère. C'est comme si elle disait : nous, nous ne pouvons pas être suffisamment contenants pour ce bébé, nous ne pouvons pas être suffisamment bons. Et cette réalité qui l'habite donne l'impression d'effacer littéralement la temporalité à l'œuvre chez ce bébé, sa capacité à grandir, par différenciations successives. Je dirais que cette réalité l'enchaîne à un point *originnaire*, un fantasme de complétude.

Nous devons être très attentifs à cet aspect, à savoir que cette professionnelle, qui est inscrite dans un contexte institutionnel, avoue, sur un mode voilé, son sentiment d'échec à contenir des bébés extrêmement jeunes. Elle signifie en fait qu'elle ne peut assumer complètement les conséquences de la séparation quotidienne entre le bébé et sa famille, qu'elle vit elle-même cette situation en partie sur un mode désorganisateur, voire traumatique. À nouveau nous pouvons constater, comme lien commun avec la première allocution, que les dérives, normatives ou inconscientes, sont reliées, semblent prendre « racine », puiser leur origine, dans la représentation *des premières séparations*, qui se passent le plus souvent, en crèche, lorsque le bébé est très jeune. Nous verrons plus avant quelles associations et pensées nous pouvons puiser dans ce constat.

IV.2.2 Usage de la théorie psychanalytique.

En ce qui concerne la théorie psychanalytique, la seconde intervenante l'utilise parfois comme référence pertinente, en liaison avec le fonctionnement de l'institution, mais aussi comme alibi pour tenir des propos normatifs sur la place des parents, et plus particulièrement de la mère, auprès de l'enfant, ou pour décrire des règles et des pratiques institutionnelles dans une tonalité rigide, et, finalement, prescriptives. De fait elle utilise parfois la psychanalyse pour se défendre de positions personnelles ou institutionnelles non maîtrisées, parfois d'ordre, ...inconscient.

À travers son discours, cette intervenante pose la psychanalyse, la *psychanalyste*, en défenseure de la construction subjective de l'enfant, qui se fait « en famille », comme si la famille était la seule gardienne de la subjectivité, de la capacité de l'enfant à dire « je », à se différencier des autres. Voici une nouvelle figure de *sauveuse d'enfants*. Il me semble qu'il existe ici une confusion, concernant certaines données psychanalytiques.

L'enfant puise en effet dans sa famille ses fondations subjectives, son désir d'exister, et c'est à partir de ces fondations que sa relation avec ses parents va se construire, en termes de transmission, ainsi que d'éducation, avec les éléments conflictuels que ces processus comportent. Mais cette transmission et cette éducation, tout d'abord se font en référence à une

organisation sociale et culturelle, dont la famille fait partie, ensuite les parents ne peuvent éduquer sans faire appel à d'autres, d'autres du social. C'est la communauté sociale qui tout d'abord garantit la possibilité pour l'enfant de se différencier de ses parents, à travers l'interdit de l'inceste, et ensuite accompagne l'enfant à travers une fonction éducative inédite, qui ne recouvre pas celle des parents, et offre elle aussi à l'enfant un espace de construction psychique tout à fait fondamental : le développement de capacités créatrices, l'apprentissage de la vie collective, les savoirs, d'autres investissements affectifs, dimensions qui ne manquent pas non plus d'aspects conflictuels.

Chaque société organise différemment les modalités de rapport entre famille et société, mais dans toutes les sociétés il existe des étapes de passage qui signifient à l'enfant et à la famille l'appartenance à la culture, au-delà de l'appartenance biologique et affective à la famille.

Le processus de subjectivation de l'enfant ne peut donc pas se faire seulement en famille, il nécessite des passages, et des aller et retour, entre la famille et le corps social. Dans ce sens, la famille n'est pas l'unique gardienne de la construction psychique personnelle de l'enfant, elle y tient une place fondatrice en termes de lien et d'éducation, mais dans un rapport à une autre place, celle des tiers sociaux. Ceux-ci sont, eux aussi, producteurs de subjectivité, dans le sens où celle-ci ne peut se développer que sous le signe de la séparation psychique progressive avec les parents, et dans un rapport avec des objets affectifs et culturels riches et multiples, présents tant au cœur de la société qu'à celui de la famille.

Ces éléments théoriques concernant la différenciation psychique, la nécessité pour l'enfant de se constituer comme sujet à partir d'une absence de l'objet investi, ne semblent pas conciliables avec la vision d'une famille seule garante de l'individuation de son enfant.²¹⁰

Bien sûr, il existe une zone de tension extrêmement puissante entre famille et société, dans ce lieu de séparation. Car c'est aussi dans ce lieu que s'ordonne symboliquement une société, qui est porteuse de catégories de pouvoirs et de représentations normatives. Dans nos sociétés modernes, nous avons le droit d'interroger ces modalités de séparation, dans leur dimension normative et porteuse de violence symbolique. Mais il ne s'agit pas de remettre en cause la fonction symbolique fondamentale, séparatrice, qui institue l'interdit de l'inceste. C'est ici, il me semble, que la seconde intervenante opère une confusion, entre remise en cause de la violence symbolique à l'œuvre dans certaines séparations, et évitement de la loi symbolique de séparation. Certains travaux déjà cités²¹¹ montrent que beaucoup de psychanalystes semblent avoir participé à la genèse de ce type de confusion, dans leur confrontation avec la question de l'hospitalisme et des carences affectives des enfants séparés. Certains positionnements qui en

²¹⁰ Sauf à confondre le père avec le social, ce que certains psychanalystes semblent en risque de faire. Voir l'introduction et la conclusion de cette recherche.

²¹¹ Je pense ici aux travaux de Gérard Neyrand (2000), ou de Liane Mozère (1992).

ont résulté ont eu comme corollaire d'instituer la mère comme figure essentielle de la vie psychique du bébé, ce qui est tout à fait important, mais ont aussi pris le risque de l'assigner, elle seule, à la prime éducation, en termes de présence et de soins, ce qui n'est pas la même chose. À ce niveau cette intervenante semble aussi dépositaire de savoirs transmis, validés par certains courants de pensée psychanalytiques, qui produisent, peut-être sans s'en rendre compte, des normes sociales de subjectivation. En outre, ils entretiennent l'image d'une mère idéale, protectrice et productrice d'individuation dans le seul « cocon » familial. Cette représentation est d'autant plus interrogeante que beaucoup de psychanalystes aujourd'hui, dénoncent une société tentée par le repli narcissique et la satisfaction immédiate, en risque d'indifférenciation. Le repérage de ce type de confusion doit permettre de réinterroger les discours tenus par certains psychanalystes à l'intérieur du champ social, quant à leur articulation avec le mode d'organisation culturel et symbolique de la société où nous vivons.

Dans le même ordre d'idées les glissements de discours de cette intervenante, qui bascule d'une parole référée à une théorie, à un discours normatif, sans apparemment s'en rendre compte, posent la question de la prise en compte du *passage* d'un discours référé à la clinique psychanalytique, à son application, ou plutôt son exportation, dans une institution à vocation sociale, d'accueil du jeune enfant. Il s'agit bien d'une exportation, car la crèche n'est pas, dans sa vocation première, un lieu de cure, ni de soin. Elle est un lieu d'accueil et de prise en charge éducative du jeune enfant. Cette prise en compte ouvre un véritable chantier de réflexion, à penser ce déplacement, à l'interroger, à opérer des liaisons sur un mode rigoureux, en étant vigilants à l'appel des sirènes idéologiques. Je tente de montrer ici, qu'à partir de la compréhension de l'importance fondatrice, en termes psychiques, de la famille, on ne peut déduire la primauté absolue de la mère, en termes de présence et d'éducation, auprès du jeune enfant. Mais il me semble que toutes les propositions issues de la psychanalyse, qui viennent se délivrer dans une institution éducative ou sociale, doivent être passées au fil de ce questionnement, qui ouvre, de fait, un chantier de réflexion théorique et clinique, à défricher, passionnant. Un chantier d'autant plus intéressant qu'il peut être mis au travail, *entre* les acteurs qui viennent faire ces propositions psychanalytiques, et les professionnel-le-s qui travaillent quotidiennement dans les institutions²¹². Il s'agit alors d'une recherche commune de sens, une tentative d'articulation entre la proposition psychanalytique et un réel foisonnant, qui provoque un choc d'altérité, et, au-delà, peut produire une véritable praxis institutionnelle, et une clinique de l'éducation et du travail social, clairement repérée comme *spécifique*²¹³. Il m'apparaît

²¹² C'est ainsi que je conçois mon intervention de formatrice dans une institution.

²¹³ Pour l'invention d'une clinique de l'institution spécifique, voir Ignatio Garate-Martinez, *L'institution autrement, pour une clinique du travail social*, ères, 2003.

d'ailleurs que cette clinique, dans sa spécificité, devrait pouvoir s'autonomiser, et constituer à long terme son propre champ théorique, qui n'est plus celui de la psychanalyse classique.

IV.2.3 Une position de pouvoir dans un cadre institutionnel.

Comme je l'ai dit précédemment, le discours de cette seconde intervenante peut aussi être entendu, non seulement comme le discours d'un sujet, ou d'une professionnelle intervenant en qualité d'expert, au nom de la psychanalyse, mais aussi comme le discours d'une institution, où elle occupe par ailleurs une place spécifique.

L'institution où exerce cette psychanalyste est une crèche hospitalière. Pour avoir effectué de nombreuses actions de formation dans ce type d'institution, et en avoir fourni des analyses, j'ai pu percevoir à quel point ces établissements sont confrontés, plus encore que les autres, à l'emprise du modèle d'organisation hospitalier. Nous pouvons caractériser ce modèle par un fonctionnement extrêmement strict, organisé en une spirale hiérarchique très marquée et un cloisonnement des tâches, centré sur l'efficacité, cet ensemble étant dominé par une représentation centrale de lutte contre la mort ou les graves dangers menaçant la santé physique. Dans cette organisation, les professionnel-le-s sont les exécutant-e-s d'un programme précis, pour lesquels ils ont été spécialisé-e-s, d'autant plus qu'ils se situent en bas de l'échelle hiérarchique, un programme commandé depuis les sphères supérieures du pouvoir, occupées par les médecins.

Au cours de la première analyse du discours de cette intervenante, j'ai tenté de montrer la problématique que pose l'application d'un tel modèle à ce lieu de vie quotidienne qu'est la crèche. Or cette référence reste très puissante pour beaucoup de professionnel-le-s, dont les cadres puéricultrices, qui prennent des fonctions de direction en crèche, souvent après une expérience hospitalière. De plus, aujourd'hui les réglementations émanant du Ministère de la Santé viennent renforcer ces aspects hygiénistes et sécuritaires, alors qu'ils étaient en régression dans les années 70-80, ceci toujours au nom du bien de l'enfant, de son droit à être protégé. Cette influence se manifeste d'autant plus dans une crèche destinée au personnel de l'hôpital, reliée hiérarchiquement directement à l'institution hospitalière.

Je perçois dans la trame du discours de cette intervenante une accointance directe avec les représentations en acte de cette directrice de crèche hospitalière, dont j'avais fait l'analyse dans un travail antérieur. J'écrivais alors : *« Elle (la directrice) associe dans son mode de fonctionnement deux approches : celle de la logique institutionnelle hospitalière, et celle d'une réflexion sur un accueil plus qualitatif de l'enfant, qui se soutient de la psychanalyse. Or ces deux approches ne me semblent pas en mesure de s'ajuster, sauf à transformer la réflexion*

*psychanalytique en modèle de comportement, d'exécution de préceptes*²¹⁴. » Nous pouvons retrouver dans les articulations successives du discours de cette seconde intervenante une forme de cohabitation problématique entre un positionnement psychanalytique, luttant contre « *la normalisation de la pensée* », « *le prêt à penser* », et une description de fonctionnement fondée certes sur la parole, mais sur un mode de règles et de préceptes, qui, accumulés les uns derrière les autres, prennent progressivement une allure de catalogue d'injonctions rigides. Ce second discours me semble marqué, à son insu, par cette présence de deux logiques antagonistes, qui caractérise encore si souvent la dynamique institutionnelle des crèches, et plus fortement encore les crèches hospitalières. En effet ces équipements ont été refondés après la seconde guerre mondiale dans une logique de soin, contre le spectre de la mortalité infantile, et portent encore la trace de cette logique, malgré les avancées des années 70-80, qui ont prôné les crèches comme lieux d'accueil et d'éveil du jeune enfant.

D'autre part, la parole de cette intervenante, de par sa position de psychanalyste, visiblement reconnue, au sein de l'institution, doit être entendue comme un discours de pouvoir, qui organise la pratique institutionnelle en termes de sens, de finalités de l'action. Je ne conteste pas ce pouvoir en tant que tel, qui est nécessaire à la conduite, chargée de sens, d'une institution, mais j'interroge, au cœur du discours, l'effacement des professionnelles qui prennent en charge quotidiennement les enfants, en termes de places différenciées, de paroles et d'actes spécifiques. Le « nous », brandi par cette intervenante, ne semble renvoyer...qu'à elle-même. En ce sens, nous sommes aussi bien en phase avec le modèle hospitalier, fondé sur une hiérarchie pyramidale, l'application de préceptes édictés « par le haut ». Les acteurs y sont soumis à un programme précis, centré sur une finalité tout aussi précise : la lutte contre la maladie et la mort. Là aussi, les auxiliaires de puériculture, qui constituent la majorité des professionnelles dans les crèches, portent une histoire institutionnelle marquée par un statut d'exécutantes d'un projet conçu en amont d'elles, et n'ont pas encore fini de s'en défaire. J'ai montré par ailleurs que cet effacement des professionnel-le-s était un facteur d'arrêt de la pensée, quant à la construction de places différenciées auprès de l'enfant, entre parents et institutions, qui permettent de traiter la question de la séparation psychique, et de légitimer la fonction des modes d'accueil du jeune enfant. Nous pouvons voir ici un corrélat entre une difficulté de l'institution crèche à trouver et légitimer sa – juste – place, et un statut faible, en termes de paroles et de pouvoir, des principales actrices de cette institution. Quel contraste offre ce tableau avec l'institution de la dernière intervenante, où la légitimation argumentée de la structure peut être corrélée avec la présence d'une équipe mixte d'éducateurs, profession plus qualifiée et valorisée que celle d'auxiliaire de puériculture, et a fortiori de « berceuse » !

²¹⁴ Ces phrases sont extraites du Chapitre II de mon mémoire de Maîtrise.

Aujourd'hui, dépasser l'aporie actuelle concernant la place et la finalité des modes de garde, demanderait un travail de mise en pensée collective de l'institution, à travers tous les acteurs qui rencontrent quotidiennement les enfants et leurs familles.

En l'absence d'une redéfinition fondatrice de ces équipements, et confronté-e-s au besoin de s'appuyer sur une légitimité pour travailler, les professionnel-le-s y occupant des positions de pouvoir, comme les cadres puéricultrices, ou des intervenantes comme cette psychanalyste, sont en risque de refonder en partie l'institution sur ses anciennes fondations, à savoir le soin d'un enfant potentiellement en danger. Et en effet, à l'analyse approfondie des signifiants qui traversent la seconde intervention, nous avons pu voir à l'œuvre des fantasmes, des représentations, en partie voilées, qui mettent en scène un danger planant dans l'institution, comme suspendu au-dessus de la tête de l'enfant. Nous avons vu que les préoccupations des parents eux-mêmes sont d'ailleurs signifiées, essentialisées en termes de rapport au danger. Le « dévoilement » et la mise en paroles de ce fantasme, une meilleure compréhension de son origine, me semblent nécessaires pour aider les institutions à définir plus clairement leur fonction.

IV.3 Un discours institutionnel sous le signe de la liaison

J'ai tenté de montrer que cette troisième allocution opère d'emblée, dans son introduction, une liaison d'éléments qui, dans le premier discours, apparaissent déniés, et dans le second, clivés. Ici la famille et l'institution se trouvent reliées à la fois par un processus de séparation, et d'articulation entre des places qui ne sont pas les mêmes, au bénéfice du tout-petit. Il y a là, à mon sens, une véritable communauté autour du berceau. Ces processus de liaison semblent autoriser le développement d'une pensée collective, dans l'institution, en partie partagée avec les parents eux-mêmes, en partie en termes d'instances de travail d'équipe.

IV.3.1 Penser la séparation du côté des parents

Cette pensée offre des perspectives de travail et de recherche multiples, qui, dans beaucoup d'institutions, semblent « arrêtées » par la difficulté, voire l'impossibilité de penser la séparation comme un processus psychique vital, qui peut être accompagné, et élaboré de manière plurielle par les différents protagonistes : les parents, les enfants, les professionnel-le-s.

Un des intérêts majeurs de la pensée de cette intervenante est de développer une véritable réflexion, concernant la séparation, où elle *distingue* les processus psychiques à l'œuvre, chez les différents protagonistes. Cela lui permet d'ouvrir une porte sur la dimension des processus psychiques à l'œuvre chez les parents, qui doivent être différenciés de ceux des enfants, et

devenir un objet de travail et de pensée pour l'institution. Chercher à penser ces processus, les prendre en compte, constitue une des matrices majeures de la construction d'une place des parents dans l'institution, une place accordée en termes *d'espace psychique reconnu*. Je veux dire par là qu'il ne peut y avoir de véritable place pour les parents dans l'institution, sauf en termes de vœu pieux, ne reflétant alors aucune réalité institutionnelle, ou bien encore d'idéalisation d'un parent « tout puissant », comme dans le discours précédent, si ces processus psychiques à l'œuvre chez les parents ne peuvent être accueillis et contenus par l'institution. Ceci permet à mon sens de comprendre en partie pourquoi, malgré les avancées innovantes de certains équipements et les décrets successifs, et ceci depuis maintenant trente ans, la question de la place des parents continue d'être vécue dans la majorité des institutions, majoritairement *comme un problème*, et non comme l'opportunité d'un travail, indispensable à la construction d'une pratique d'accueil qualitatif de l'enfant, faisant partie évidente de la fonction professionnelle.

À partir de cette intégration institutionnelle des processus de séparation, cette responsable de structure peut fonder le cadre symbolique d'accueil des enfants et de leurs parents, qu'elle organise ensuite en termes de places différenciées auprès de l'enfant, chaque place étant importante mais non omnipotente (Mellier, 2000). Sa description du fonctionnement quotidien fait également apparaître que le lien, la circulation vivante entre ces différents protagonistes, autour de l'enfant, se fait dans l'ordre de la parole, d'une parole partagée. Il ne s'agit pas « *d'imiter la mère* », ou de prescrire le « bien-dire » ou le « bien faire », mais de se parler, en humains, et à partir de sa place respective auprès de l'enfant, sans éviter la question de la différence.

IV.3.2 L'institution accueille une famille

Nous pouvons remarquer également que ce type d'organisation symbolique du discours, chez cette intervenante, introduit comme acteurs « les parents », et non « la mère ». « Les parents » sont acteurs de la séparation, « les parents » échangent avec différent-e-s professionnel-le-s. La mère cesse d'être au centre de la représentation, alors que dans les discours précédents elle envahit littéralement le discours, que ce soit sous une forme affichée (Intervention I) ou plus latente (Intervention II). Le contraste est même saisissant, car je m'aperçois à la relecture que cette intervenante n'emploie jamais cette formulation : « la mère », pas plus que « le père », d'ailleurs. Peut-être pouvons-nous entendre cette posture comme volontaire, face à cette centration exclusive sur la mère.

Cette intervenante semble situer l'institution dans son rapport non pas avec la mère, mais avec la famille, terme qu'elle emploie également. Elle parle de « *paysage familial* », de « *famille plus ou moins élargie* », quand elle évoque, à propos de la séparation, la nécessité « *de pouvoir*

élargir cette enveloppe sans la déchirer ». Le choix de ces termes n'est pas anodin, et certainement tout à fait volontaire de la part de l'intervenante, au sens où il institue l'environnement familial dans son ensemble, comme première enveloppe contenant pour le jeune enfant, et non uniquement la mère. Il a également pour effet de considérer la phase de séparation autrement que dans un rapport exclusif, encore une fois, avec la mère. D'autres sujets, acteurs, peuvent apparaître, le père, tout d'abord, mais aussi d'autres membres de la famille affective de l'enfant, ils peuvent *sortir* de l'ombre de la mère. Il me semble que l'apparition, la nomination d'autres acteurs familiaux auprès du tout petit, est également une étape, pour percevoir ensuite les différentes places que ces acteurs occupent auprès de l'enfant. Une mère ne peut réellement se situer par rapport à son enfant en dehors d'une filiation et d'une conjugalité, ou, du moins, d'un lien avec *l'autre*, et ceci même si ces personnes ne sont pas présentes en permanence avec l'enfant, et même d'ailleurs si elles ne sont pas présentes du tout. L'idée, dans une institution d'accueillir, pour l'enfant, une famille, même si la mère de l'enfant est seule à venir, et même, si elle est seule à « l'élever », est une posture qui permet de penser la constitution de l'enfant, en tant que sujet humain, dans un rapport à une tiercéité, et non à une « dyade » mère-enfant ; en effet cette « dyade », à partir d'une définition clinique des premières interactions du nourrisson avec sa mère, est devenue une conception erronée et idéologique de la primauté absolue de la mère auprès du jeune enfant, en termes de présence permanente.

Je pense que le positionnement fondateur de cette responsable, qui place la famille et l'institution à des places légitimes et non interchangeables, est le préalable qui lui permet ensuite de construire une représentation plurielle de la famille, et non seulement maternelle. La clarification de la différence entre la famille et l'institution permet l'apparition des pôles différenciateurs à l'intérieur de la famille elle-même, en termes de représentation. Il permet d'ailleurs aussi l'apparition de pôles différenciateurs entre les professionnel-le-s, auprès de l'enfant. Pour le formuler en termes psychanalytiques, ce positionnement permet de se dégager d'un fantasme de confusion avec le corps maternel, qui est propre à des strates très archaïques de notre psyché, liées à nos expériences intra et interpsychiques ...de bébé. C'est à partir de ce dégagement, que peuvent s'ouvrir les étapes de différenciations successives qui nous permettent d'advenir, tant bien que mal, comme sujets ... et de nous parler. Nous pouvons redire ici combien nous devons être attentifs au fait que l'accueil de jeunes enfants dans une institution mobilise fortement le retour d'affects primaires, partagé *dans un même bain de culture*, par les bébés, la famille, et les professionnel-le-s. Pour fonctionner sur un mode secondaire, différenciateur et langagier, l'institution doit se munir d'instances qui lui permettent d'élaborer les affects primaires qui la traversent, la travaillent, au risque de l'envahissement. L'instance fondatrice de toutes les autres me semble être, au cœur de l'institution, cette différenciation et cette légitimation des places auprès de l'enfant. La dynamique signifiante de ce discours

témoigne de cette opération de différenciations en chaîne, qui autorise la mise en pensée renouvelée du travail relationnel auprès des enfants et de leurs parents.

Cependant, si cette intervenante présente la famille comme plurielle, elle ne développe pas²¹⁵ cette différenciation entre les membres de la famille, dans leur relation à l'enfant, et dans leur rapport avec la séparation, la « socialisation » de cet enfant. Au sein de la réalité clinique de l'institution, ces différences sont à prendre en compte, à entendre dans ce qu'elles induisent comme affects, comme émotions, comme représentations, chez la mère, le père, ou parfois d'autres personnes de la famille. Il s'agit à la fois de la différence entre des personnes sexuées, mais aussi de la différence entre des sujets, qui n'ont pas la même histoire, en termes de filiation, de vie de famille, de vie sociale. Ces deux formes de différence sont à prendre en compte, pour comprendre mieux comment chacun des deux parents organise psychiquement son rapport avec son enfant, en tant que sujet, sexué et porteur d'une histoire, et surtout comment il va présenter ce rapport dans une interaction avec un nouvel environnement, l'espace social. Ces différences ne peuvent toutefois être perçues et mises au travail qu'à partir de la reconnaissance d'une famille fondatrice, et, la plupart du temps, éducatrice, qui ne peut être réduite à la mère. C'est à partir de cette pluralité que peuvent émerger les figures différenciées de la mère, du père²¹⁶, d'autres membres de la famille ou de la communauté affective. Centrer la mise au monde et le développement affectif d'un bébé, sur la figure exclusive de la mère, revient à la présenter imaginativement comme l'origine unique et obscure (magique ?) de la vie du nourrisson, dont l'ombre portée masque et même poursuit les autres protagonistes, bien en mal de s'extirper de cet encombrant fantasme. Au contraire, présenter les deux parents, eux-mêmes reliés à leur propre filiation, inscrite dans la culture, comme berceau originaire du tout-petit, permet de situer leur place respective auprès de lui, et ceci sans hiérarchisation. Il s'agit d'un renversement de représentation, qui semble s'effectuer difficilement, dans une société encore profondément marquée par le mythe de la vierge mère, et par un partage étanche des fonctions féminines et masculines, entre famille et vie publique.

IV.3.3 L'institution produit un savoir en acte

Je voudrais maintenant attirer l'attention sur le fait que le discours de cette responsable ne consiste pas seulement à présenter le fonctionnement de sa structure, à partir de son point de vue de directrice d'établissement. Les discours des praticien-ne-s sont souvent réduits à la description d'un fonctionnement institutionnel ou d'une pratique clinique. Je souhaiterais mettre

²¹⁵ Ceci n'est pas une remarque critique vis-à-vis de son intervention, dont la cohérence ne nécessite pas ce développement.

²¹⁶ Dans le cadre de familles homoparentales, la différence se déclinera également, autour d'investissements de l'enfant par des sujets qui ne sont pas identiques.

en valeur, si le lecteur ne l'a pas encore suffisamment perçu lui-même, que ce discours produit du savoir, un savoir produit et alimenté par un cadre de travail et une pratique qui, à leur tour, sont nourris par la circulation des propositions de pensée dans l'institution.

Cette intervenante s'appuie sur la théorie psychanalytique pour comprendre le psychisme du jeune enfant, et notamment en termes de risques, liés à sa vulnérabilité. Sa pratique d'accueil est présentée en référence à cette théorie, lorsqu'elle cite par exemple le risque de morcellement psychique de l'enfant, pour décrire l'aménagement de la séparation dans sa structure (p. 52), ou lorsqu'elle parle de la capacité à être seul en présence de l'autre, pour décrire l'importance de la présence des parents durant les premiers accueils (p. 55). Ces données psychanalytiques sont toujours citées en référence avec une pratique précise, articulées à cette pratique. Nous pouvons à ce titre différencier son propos du précédent, qui cite un très grand nombre de concepts psychanalytiques, dont un grand nombre sont sans liaison avec une pratique institutionnelle précise. La théorie se présente alors « plaquée » sur la pratique, comme une sorte d'emplâtre, sans liaison vivante avec elle et avec les acteurs qui l'incarnent. Elle demeure en *partie langue morte*.

En liant une théorie du psychisme et une pratique singulière, d'une manière argumentée et pertinente, cette responsable produit déjà un nouveau savoir, exprimé en termes de sens et de travail d'équipe, d'organisation institutionnelle, au service d'une pratique quotidienne d'accueil et d'éducation, un savoir « en acte ». Mais nous pouvons voir que ce travail de liaison, de rapport fécond entre une théorie et une pratique institutionnelle, la conduit à produire des objets de pensée spécifiques à cette pratique, et qui ne sont pas des données psychanalytiques préexistantes. Elle ouvre un chantier de pensée concernant le psychisme parental face à la séparation, qui est un axe de réflexion ignoré ou délaissé dans beaucoup d'institutions, centrées sur le psychisme de l'enfant ; elle interroge la fonction parentale dans son exercice social, hors du lieu familial, et les effets de cet exercice spécifique. Ce chantier est ouvert par des questions qui émergent successivement, dans un cadre quotidien, où un véritable espace d'accueil est ouvert aux parents. À travers ces deux axes, elle pose les prémisses d'une réflexion sur l'éducation partagée d'un enfant, entre famille et lieu social, réflexion inaugurée par la question de la séparation psychique, qui, à travers sa double dimension de « deuil » et d'ouverture, constitue une forme d'initiation. C'est en tant que praticienne de l'accueil des jeunes enfants et de leurs parents qu'elle produit ces objets de pensée, reliés à un cadre institutionnel en mouvement.

Comme je l'ai déjà souligné dans la première analyse de son discours, la limite essentielle du discours de cette responsable réside dans un *non-dit*, concernant son refus de prendre en charge des enfants de moins de quinze mois. Le projet et l'organisation qui fondent son institution comme innovante, et productrice de savoirs, rejettent dans le même mouvement la

problématique essentielle – et douloureuse – que rencontrent la plupart des crèches : accueillir des bébés à partir de deux mois et demi. J’ai tenté de mettre au jour que cette problématique non élaborée est au cœur du second discours, et semble empêcher qu’une véritable pensée émerge, quant à l’accueil des tout-petits et de leur famille, par des professionnelles. Cet effacement ne permet pas de tenter de penser cette problématique, qui comporte plusieurs niveaux à différencier nécessairement, justement pour que l’on puisse penser : que ce soit en termes de prise de position normative et politique clarifiée, ou de réflexion sur les conditions d’accueil qui garantiraient le bien-être psychique de bébés. C’est à rendre lisible ce « blanc » de représentation et à tenter de différencier tous ces niveaux que je souhaiterais consacrer la conclusion de l’ensemble de cette analyse.

IV. 4 Un bébé est en danger sans sa mère

IV.4.1 Une représentation paralysante

Au-delà de leurs différences, pourtant considérables, et que j’ai longuement analysées, ces allocutions me semblent présenter une forme commune troublante, à savoir la circulation puissante, mais non repérée en tant que telle, « voilée », de la représentation d’*un nourrisson séparé de sa mère*. En effet cette représentation induit des mouvements psychiques puissants, qui se traduisent par des radicalisations idéologiques du discours, des mécanismes de défense de type primaire, ou bien elle apparaît en creux, à travers une mise sous silence tout aussi radicale. Cette représentation d’« un nourrisson séparé de sa mère » est bien lisible dans le premier discours, dans le sens où elle est très clairement dénoncée comme nocive. La première intervenante ne semble pas traversée par un conflit interne, c’est plutôt celles qui l’écoutent, les professionnelles qui prennent en charge les bébés, qui peuvent à juste titre, être « troublées » par ce discours. Ce dont cette intervenante ne prend pas la mesure, c’est que cette représentation annule, « dévore » toutes les autres, et particulièrement celle d’un bébé se situant à l’intérieur d’une famille, et non dans un face à face solitaire avec sa mère, ainsi que celle d’un bébé qui grandit, et qui va à la rencontre de la communauté sociale dont il fait partie. Dans la seconde allocution cette représentation est latente, masquée, et elle teinte le discours d’une angoisse qui ne peut être directement lue, seulement décryptée à l’analyse. La troisième intervenante, en omettant complètement cette question, évite de s’engager sur ce terrain désorganisateur, qui peut mobiliser des émotions fortes, et des convictions normatives. Cette représentation provoque donc un raccourci idéologique (sans pensée), une pensée troublée par un conflit interne, ou... un refus de se prononcer.

Je souhaite attirer l'attention sur la spécificité de cette représentation, qui est celle d'un tout petit bébé séparé de sa mère. En cela elle est plus précise que la représentation que j'ai mise à jour dans mon travail précédent, à savoir « *qu'un jeune enfant n'est jamais mieux qu'avec sa mère* ». En rapport avec les deux premières allocutions, elle devient : « *un nourrisson est en danger sans sa mère* », progression qui nous rapproche, me semble-t-il, de la nomination d'une angoisse qui préside en partie à ces représentations de la mère comme seul salut de son jeune enfant. Nous avons pu observer à travers ces analyses successives, que la puissance de cette représentation envahit les deux premières allocutions, au point d'empêcher le développement d'une pensée cohérente sur la prise en charge d'enfants un peu plus âgés. L'enfant séparé, ***c'est le nourrisson***. La troisième allocution, quant à elle, efface le nourrisson, pour se consacrer à une véritable réflexion autour de l'accueil... du jeune enfant.

Ces condensations erronées, qui absorbent l'image d'un enfant en devenir dans la figure d'un nourrisson me conduisent à penser que cette représentation est perçue en tant qu'objet irrationnel, « magique », porteur d'angoisse, menaçant. De quelle nature est cet objet ? J'ai tenté de montrer, au fil de l'analyse, que circule ici une menace imaginaire d'abandon du bébé par sa mère, durant la période de dépendance absolue. La représentation de la séparation entre un très jeune bébé et son milieu familial ne semble pouvoir être vécue que sur un mode fantasmatique, paraît en difficulté d'être mise en pensée, de se présenter sous la forme d'un vrai débat conflictuel, argumenté. Elle semble marquée par un mode de pensée primaire, exaltant la figure de la mère, et engageant des mécanismes de défense contre une menace de désintégration psychique, un *traumatisme*, ou bien elle disparaît du champ de l'élaboration, elle est « évitée ». Nous ne pouvons qu'être interrogés par la première posture, émanant d'intervenantes se présentant comme des spécialistes, munis d'outils de distanciation propres à délivrer à d'autres une pensée qui, sans être exempte d'erreurs, a été perlaborée. Quant à la seconde posture, elle me semble faire part de la difficulté – la crainte ? – aujourd'hui, de faire émerger un véritable débat contradictoire sur cette question de la précocité de la séparation imposée par le congé de maternité actuel.

D'où cette représentation tire-t-elle à la fois la force et l'opacité qui la caractérisent, et semblent empêcher chez tant de protagonistes de la petite enfance, la construction d'une pensée élaborée sur ce sujet ?

IV.4.2 Une violence symbolique inscrite dans la législation

À partir de l'analyse approfondie de ces trois discours successifs, nous pouvons proposer une première réponse à la question posée précédemment. Nous venons en effet de mettre en lumière que l'accueil réel de nourrissons en lieu collectif induit des représentations confuses ou un refus de se le représenter. Nous ne pouvons éviter de rapprocher cette découverte d'un constat

clinique récurrent dans les structures d'accueil, et dont je vais montrer qu'il peut être relié de manière cohérente cette fois-ci avec la théorie psychanalytique du psychisme du nourrisson.

Les professionnelles de ce type d'accueil (toutes professions confondues) le répètent incessamment : la plupart des mères leur disent qu'elles ne se sentent pas prêtes à se séparer durant toute la journée de leur bébé de deux mois et demi. Elles le font pour avoir la possibilité de travailler, et tentent, par tous les moyens du bord, quand elles le peuvent, de retarder ce moment. Elles subissent cette séparation précoce, comme une obligation imposée de l'extérieur. Ensuite elles se réapproprient cette expérience comme elles le peuvent, et deviennent progressivement actrices de cette séparation, dans la mesure de leur capacité à surmonter la violence qui leur est faite, et à accepter de confier leur bébé, physiquement mais aussi psychiquement, à des tiers, dans la mesure aussi de la capacité d'écoute et d'accompagnement des professionnelles concernées.

La théorie psychanalytique, quant à elle, développe le postulat suivant : un bébé de deux mois et demi a besoin d'être contenu psychiquement par sa mère et sa famille, « *ceux en qui sa vie a pris sens d'existence* », pour citer Françoise Dolto, dans cette période de dépendance absolue, où il est dans l'incapacité psychique de se différencier de son environnement. Toute séparation ne peut prendre sens pour le bébé que dans une liaison avec le psychisme de ceux qui le « portent » depuis sa conception, c'est-à-dire sa famille, et, de façon inaugurale, sa mère, de par sa proximité psychique inscrite dans son corps²¹⁷. La construction des premières différenciations psychiques, pour le bébé, ne peut donc s'élaborer sans un travail psychique de la mère, qu'elle effectue en s'appuyant sur des tiers, dans un mouvement, un ballet relationnel qu'elle effectue avec son bébé, dans une chorégraphie plurielle, où le bébé joue progressivement sa propre partie, son propre désir de se différencier. Ces tiers qui vont soutenir l'enfant durant ses progressives absences, ou ses désinvestissements momentanés, le père²¹⁸, des parents ou des amis proches, font partie d'un environnement de proximité qu'elle a choisi. Elle les convoque

²¹⁷ Je parle ici de la situation la plus courante, en termes d'accueil dans une crèche, d'une mère hétérosexuelle qui a porté son bébé, dont on pourra me faire remarquer qu'elle est aussi une situation normative ! Cependant, dans d'autres situations (adoptions, familles homoparentales), je pense que ce « ballet psychique » entre la constitution d'un lien et la dynamique de séparation psychique, appuyé par des tiers familiaux et sociaux, est tout aussi fondateur de la construction du bébé comme sujet. Seulement ces compositions familiales nous enseignent que la dynamique de ce ballet n'est pas forcément réglé par la différence sexuelle des protagonistes, mais par leurs différences tout court, et leur investissement singulier de l'enfant.

²¹⁸ Evidemment il faudrait aussi construire toute une théorie de la construction du lien, et de la séparation psychique, pour le père. Lui aussi effectue un travail psychique intense, durant cette période. Cependant ce travail me semble être différent de celui d'une mère qui vient d'accoucher. Il ne s'agit pas de symboliser une séparation des corps, mais à l'inverse de faire face à l'incarnation d'un lien symbolique. Cependant il s'agit toujours, à partir de deux expériences différentes, de nouer corps et psyché, pour produire de l'humanisation, ouvrir le monde humain au bébé qui vient de naître.

(et ils la convoquent aussi) pour entamer ce ballet de la « séparation-individuation », pour reprendre la formulation de Margareth Mahler. Le bébé quant à lui va construire très progressivement sa capacité à se différencier de sa mère et de l'environnement qui la prolonge. À deux mois et demi, il est encore dans la période de dépendance absolue, où son psychisme a besoin d'être porté entièrement par son environnement. La mère peut se séparer temporairement de son enfant, et cela lui est même tout-à-fait nécessaire, mais dans un mouvement de relais psychique avec des acteurs de son environnement, un mouvement dont elle est actrice. La théorie psychanalytique insiste, à travers notamment les écrits de D.W.Winnicott, ou de Françoise Dolto²¹⁹, sur l'élaboration progressive de la séparation psychique, pour un bébé qui est *absolument* livré, au début de sa vie, à la capacité contenante, physique et psychique, de son environnement.

À partir de ce corpus théorique, fondé dans une clinique, nous pouvons postuler que si la mère est appelée à se séparer longuement de son bébé durant cette période, sans qu'elle en soit suffisamment l'instigatrice, et ceci dans un milieu qui n'est pas son environnement de proximité, elle doit alors déposer temporairement dans un autre (qui est la plupart du temps une autre) qu'elle ne connaît pas initialement, qu'elle n'a pas *choisie*²²⁰, les parties très archaïques de sa personnalité, celles-là mêmes qui lui permettent de contenir ce nourrisson absolument dépendant, ce que Winnicott appelle la préoccupation maternelle primaire. Il s'agit d'un dépôt symbolique, qui demande souvent à la mère, dans ce contexte, un effort psychique considérable, et au dépositaire une écoute et une compétence contenante très spécifiques. En effet la mère doit surmonter, la plupart du temps, un sentiment d'arrachement, et accepter progressivement (quand cela se passe bien) de s'appuyer sur des professionnelles, pour leur confier symboliquement son bébé. De plus, la reprise du travail à plein temps, pour certaines mères, les conduit à confier d'emblée leur bébé pendant de longues heures, un temps qui met parfois à rude épreuve leur capacité à élaborer psychiquement leur séparation avec leur bébé.

Je m'engagerai, en m'appuyant sur la théorie et la clinique psychanalytiques, mais aussi sur les paroles de tant de mères, que j'ai pu entendre moi-même en tant que sujet et professionnelle, ou par l'intermédiaire des professionnelles de la petite enfance, que j'accompagne depuis longtemps : la durée du congé de maternité actuel est une violence symbolique faite aux femmes, sans compter l'effort réel en termes de santé, d'une reprise du travail accompagnée de la prise en charge d'un nourrisson, et parfois, d'autres enfants.

²¹⁹ Ces deux auteurs sont les références incontournables du champ de la petite enfance.

²²⁰ À la relecture, c'est cette question du choix qui finalement m'apparaît relier l'ensemble des familles, quelle que soit leur composition, plus ou moins « normative ». La constitution du lien entre un nourrisson et sa famille s'éprouve en termes de temporalité psychique, qui ne peut être ignorée au nom des impératifs économiques. Aujourd'hui ce sont les bébés et leurs mères qui subissent majoritairement, sur le plan de leur santé psychique, cette forme de déni.

Ceci ne veut pas dire non plus que la mère doit rester isolée à la maison toute la journée, avec son nourrisson ! Malheureusement notre société aujourd'hui est en difficulté de proposer suffisamment de relais entre famille et société, des lieux intermédiaires, pour présenter les bébés à l'environnement, se socialiser en famille, entamer des séparations progressives et adaptées à la singularité de chaque situation. Cependant si la reprise du travail, pour les femmes, est aussi souvent la fin d'une solitude avec un bébé qui a été, parfois, éprouvante, elle est également aussi souvent une souffrance liée à l'effraction d'une temporalité psychique. Entre ces tensions successives et contradictoires, liées à l'inadéquation de l'offre sociale concernant l'accueil d'un bébé en société, les femmes doivent naviguer, et se taire. La violence symbolique est d'ailleurs constituée par cet alliage entre durée trop courte du congé et séparation brusque, sans que les médiations nécessaires, humainement et temporellement, aient été instituées ou suffisamment respectées. Comment ne pas faire le lien entre cette absence de médiation et ces descriptions cliniques, ou simplement désapprobatrices, de mères tantôt trop fusionnelles, tantôt trop distantes de leurs tout-petits ?

Or aujourd'hui, d'une part cette violence symbolique, enclavée au cœur d'une législation, et dont je pose l'hypothèse qu'elle constitue un « reliquat » d'une violence symbolique antérieure bien pire, n'est pas reconnue par le pouvoir politique, d'autre part, elle ne semble pas nommée comme telle par les femmes elles-mêmes, sur un mode collectif et organisé, et n'est donc pas renvoyée à ses instigateurs : les législateurs qui pourraient aussi être davantage des législatrices si le pouvoir politique était mieux partagé entre femmes et hommes....

Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que cette législation est d'abord un droit, conquis dans le cadre de luttes sociales²²¹, et, en tant que tel, est difficilement repérable comme violence, que ce soit par les législateurs ou par les femmes. D'autre part, il me semble que les femmes et les législateurs (des hommes) ont trop bien intériorisé cette nouvelle norme, les premières en termes de « paiement » d'une culpabilité, les autres en termes de rentabilité des entreprises... ou d'incitation faite aux femmes d'arrêter de travailler. Cependant aujourd'hui nous pouvons mettre en lumière, à partir d'une attention à la vie psychique des mères et des bébés, que c'est aussi une violence, dans le sens où, pour la majorité des mères, elle *force* un processus de développement de la vie psychique, qui a son rythme propre. Les femmes semblent porter la responsabilité entière de ce forcing imposé au bébé, puisque de surcroît les hommes ne bénéficient d'aucune reconnaissance sociale de leur paternité, en tant que prise en charge concrète d'un nourrisson. Si « un bébé tout seul, ça n'existe pas » – en clair, ça meurt –, le père n'existe pas, dans notre société, comme garant de la survie concrète et psychique d'un nouveau-né. La courte durée du congé de maternité (ne parlons pas de celle du congé de paternité !)

²²¹ Pour un plus long développement autour de ces questions, je renvoie à la partie : « Féminisme et Maternité : une rupture de transmission ? », p. 324.

constitue aussi une violence parce qu'elle entraîne chez les femmes un sentiment de culpabilité qui les paralyse en partie dans leur investissement de la vie sociale...et politique. Cette culpabilité est repérable dans les discours des professionnelles de la petite enfance, à divers niveaux, et je tente de montrer à travers mes analyses successives que les institutions de la petite enfance, quasi exclusivement composées de femmes, et ceci dans le déroulement d'une logique implacable, n'ont pas suffisamment élaboré autour de ces questions pour proposer à ces mères un accompagnement « délivré » de leurs propres fantasmes...maternels. Cet ensemble constitue un paysage psychique fragile, où les angoisses maternelles se heurtent, sur un mode spéculaire, aux fantômes qui circulent dans les institutions d'accueil, ce qui redouble leurs propres difficultés d'élaboration. Cela ne veut pas dire qu'elles ne s'élaborent pas, souvent, malgré tout, mais nous devons rester attentifs au prix payé, en termes de coût psychique, pour les bébés, pour leurs mères, pour les professionnelles en charge de jeunes bébés ; tout particulièrement pour des bébés de mères dont le psychisme fragile risque d'être véritablement « attaqué » par une expérience de séparation subie et non contenue par d'autres humains, avec des conséquences inquiétantes pour le psychisme du bébé. Cette séparation subie est un facteur de risque pour le psychisme du bébé, elle demande au bébé, à sa mère, et aux professionnelles qui les accueillent, un travail psychique considérable, parfois au-delà de leurs forces, et ceci au sein d'une organisation sociétale qui ignore à la fois cet effort, et ... les dangers de l'ignorer. En effet les hommes politiques, majoritaires au sein des instances de décision politique, ont tout aussi majoritairement intégré la norme de la primauté de la mère « éducatrice » sur la citoyenne, ceci en réclamant par ailleurs aux femmes une rentabilité professionnelle déliée de leur assignation éducative auprès des jeunes enfants²²².

La persistance de cette représentation « un bébé séparé de sa mère est en danger » trouve donc en partie son appui dans la réalité d'une violence subie, qui est intériorisée sous le signe d'une forte culpabilité. Celle-ci freine la revendication possible de l'arrêt d'une injustice, en transformant cette épreuve en une affaire « privée », liée à un choix personnel, contestable vis-à-vis du rapport à une norme, et non à un droit de citoyenne. L'accès au congé de maternité comme droit brouille également les représentations, parce qu'il occulte la forme d'oppression dont il est porteur, et, derrière elle, toutes celles qu'ont subies les femmes, et dont elles s'affranchissent (très) progressivement. Le droit de vote, la « majorité » citoyenne à part entière, la contraception, le droit à l'avortement, le droit de travailler, ont été des conquêtes longues et jalonnées d'obstacles, et nous savons que l'égalité n'est pas encore conquise ; loin de là. La

²²² Les effets de cette injonction paradoxale se sont parfaitement illustrés récemment par le non-usage, par Rachida Dati, de son congé de maternité. Il est par ailleurs avéré que certaines femmes politiques *se vantent* de n'avoir pas pris tous leurs congés. Montrent-elles ainsi qu'elles sont des vrais « hommes », c'est-à-dire des personnes qui n'accordent aucune valeur majeure, aucun temps significatif, à l'accueil réel et symbolique d'un nouveau-né dans notre société ?

maternité me semble être aujourd'hui le domaine qui permet de reculer ce processus d'égalité, et ceci par des moyens indirects : un congé de maternité non respectueux des besoins du bébé et de sa mère, une absence totale d'aménagement du temps de travail pour les parents de jeunes enfants, la stagnation du développement des modes d'accueil, en termes à la fois qualitatifs et quantitatifs, la dévalorisation des métiers de la petite enfance.

La forme de passivité ou de défenses inadéquates devant cette violence subie trouve elle-même son appui dans une difficulté d'élaboration, par les femmes, d'un sentiment d'hyper responsabilité envers les nourrissons, qui se mue en peur ou en culpabilité dès que la question de la sécurité vitale du nourrisson est en jeu dans la réalité²²³. J'ai pu cerner précédemment ce sentiment de culpabilité chez Madame V., directrice-puéricultrice en crèche, et nous avons pu ici repérer, dans le discours de la seconde intervenante, le sentiment de peur ou d'incapacité devant l'enjeu de contenir un bébé dont elle n'est pas la mère.

D'autre part, les déclarations idéologiques enflammées ou le silence « éloquent » montrent que des convictions normatives, concernant notamment ici la « place » du nourrisson, sont également engagées chez ces professionnelles, porteuses d'enjeux politiques profonds sur les rapports sociaux de sexe, et la responsabilité de la prise en charge des jeunes enfants dans notre société. Malheureusement ces convictions ne sont pas soumises à un débat rigoureux, chargé d'identifier les termes complexes propres à ce débat. Cette représentation suscite donc à la fois chez ces professionnelles des mouvements psychiques irrationnels et des prises de position normatives passionnées, les deux éléments évoluant dans une interaction étroite, et se nourrissant mutuellement, sans qu'il soit possible de distinguer lequel engendre l'autre.

Je postule donc, après analyse, que cette représentation « flottante » d'un nourrisson en danger séparé de sa mère, se nourrit d'une réalité inscrite dans la loi, et qui fragilise les organisations psychiques féminines. Je voudrais maintenant souligner qu'elle produit en retour à nouveau des effets de réalité, en termes d'organisation institutionnelle spécifique des lieux d'accueil de ces nourrissons.

²²³ Un exemple me revient à propos de cette culpabilité : durant un séminaire de thèse, une jeune femme du groupe a immédiatement réagi lorsque j'ai dit que les assistantes maternelles n'étaient pas suffisamment qualifiées, ce qui renvoyait pour moi à un manque de formation diplômante, délivrant une reconnaissance sociale et financière minimum. Ayant un bébé chez une de ces professionnelles, elle a immédiatement entendu le terme de qualification dans son acception de compétence, et s'est insurgée vivement contre ce terme. La mère a éclipsé la doctorante, en l'espace d'un éclair. Cet exemple montre comment l'élaboration d'une pensée autour de la qualité de l'offre d'accueil est entravée par les femmes elles-mêmes, y compris celles des classes moyennes et supérieures, car elle vient immédiatement se heurter aux émotions profondes de celles-ci, profondément fragilisées par cette assignation à la responsabilité exclusive de leurs jeunes enfants, qu'elles les gardent ou qu'elles travaillent. Dans les deux cas, quoi qu'il arrive, ce sera toujours de leur faute.

IV.4.3 De la législation à l'institution

L'analyse des discours de la seconde, puis de la troisième intervenante, a l'intérêt de montrer comment des institutions répondent, à travers leurs discours et leur mode d'organisation, aux effets d'une législation concrète, qui relève d'une décision politique, c'est-à-dire la durée du congé de maternité, associée à l'absence d'un congé de paternité significatif. Nous pouvons repérer deux modes de réponse : un discours et un mode d'organisation institutionnelle qui tiennent compte de cette législation, qui l'assument en quelque sorte, mais qui se trouvent alors plus ou moins profondément marqués par la représentation d'un enfant en danger ; puis un discours et un mode d'organisation institutionnelle marqués par la représentation d'un enfant contenu, à travers une communauté de rencontre et de parole entre la famille et les acteurs sociaux qui l'accueillent, mais qui refusent de prendre en charge certains effets attenants à la législation, à savoir le traitement de la question de l'accueil des nourrissons pendant que leurs parents travaillent. En référence à ces discours, nous ne pouvons qu'être frappés par la concordance entre accueil du nourrisson et organisation institutionnelle rigide, escortée d'une difficulté de pensée, tandis que l'accueil du jeune enfant s'accompagne d'une organisation institutionnelle légère, évolutive et productrice de savoir en acte autour d'une question essentielle : la coopération éducative entre famille et société, autour du tout-petit.

La superposition de trois modèles, successifs historiquement.

Les institutions se construisent pour répondre à des injonctions sociétales, et elles organisent leur imaginaire de manière à pouvoir y répondre en gérant, si c'est nécessaire, les contradictions qui sont à l'œuvre dans ces injonctions successives, *mais qui n'ont pas été repérées et mises au travail comme telles*, ni mises en rapport avec les projets politiques et sociétaux normatifs qui les sous-tendent. Si elles ne peuvent se mettre à *penser*, certaines institutions se retrouvent soumises à des folies contradictoires, et d'autre part peuvent se retrouver les agents actifs de propagande d'un modèle politique et social dominant.

Les crèches du dix-neuvième siècle s'étaient finalement construites autour d'un imaginaire de sauveuses d'enfants, oscillant entre des positions caritatives ou injonctives, des postures d'aide ou de jugements normatifs face à de mauvaises ou de « pauvres » mères qui en étaient réduites à leur « abandonner » leurs bébés. Pourtant le projet humaniste qui avait présidé à leur création, à l'initiative d'associations de catholiques sociaux, semblait porteur d'autres aspirations : militer contre la honte infligée aux pauvres, préserver la relation mère-enfant, par exemple en créant des chambres d'allaitement, éviter justement que la garde ne soit assimilée à un placement, voire un abandon. (Mellier, 2000 ; Mozère, 1992.) Cette inclinaison des institutions s'est produite à mon sens dans un rapport avec deux facteurs que la société de l'époque n'était pas prête à intégrer, et à traiter : la question politique de la violence extrême faite aux femmes et

mères ouvrières, et la question psychique de la contenance de la souffrance des mères et des bébés. La « moralisation » de ces questions permettait de ne pas se confronter à leur caractère politique, et, au niveau institutionnel, de répondre à la souffrance perçue sur un mode défensif, et normatif. Ce type de traitement de questions éducatives se poursuit d'ailleurs aujourd'hui, notamment à travers les représentations et les pratiques en direction des parents les plus pauvres²²⁴. En se médicalisant, elles ont conjugué cet imaginaire inaugural avec une représentation neutralisée de l'enfant, devenu objet de soins réglés, dépouillé de ses liens humains, dans une perspective de lutte contre la mort...physique. J'ai voulu montrer dans d'autres travaux, la persistance de ces deux représentations conjuguées, dans beaucoup de structures actuelles. Or le discours de la seconde intervenante fait émerger une troisième représentation, qui se révèle encore problématique : celle d'une réduction de la structure d'accueil à une (pâle) copie de la famille de l'enfant, devenue le seul modèle adéquat pour prendre en charge un jeune enfant. Il s'agit en fait du modèle inversé du premier : voici maintenant des parents sauveurs face à des structures identifiées aux pulsions primaires ou au « dressage » social, qu'il faut nécessairement juguler.

Cependant nous pouvons observer que la représentation initiale, qui a été à la fondation de ces institutions, est celle d'un bébé abandonné par sa mère, en danger, qui a besoin d'être sauvé, d'être protégé de la mort. Tous les imaginaires et modèles décrits, encore repérables dans les institutions actuelles, se sont constitués en référence à cette représentation.

Un modèle hospitalier encore dominant

À travers l'analyse des deux dernières conférences²²⁵, nous avons pu repérer comment l'institution, à partir de la représentation qu'elle se fait de sa mission, organise ses pratiques et la répartition des places professionnelles d'une manière spécifique. La première allocution semble marquée par la cohabitation non articulée de deux modèles : la représentation hospitalière, et une approche psychanalytique « familialiste ». La seconde présente une organisation centrée sur la création d'un espace public intermédiaire, de rencontre et de circulation entre familles et structures d'accueil.

Il est important de souligner qu'aujourd'hui le modèle hospitalier, renforcé et institutionnalisé après la seconde guerre mondiale, organise encore profondément le secteur des crèches. Celui-ci est toujours dirigé majoritairement par des infirmières puéricultrices, qui ont eu pour la plupart une expérience antérieure hospitalière, et qui accèdent à des postes de direction de crèche sans formation complémentaire. Les professionnelles diplômées sont majoritairement constituées d'auxiliaires de puériculture. La taille des équipements tend également à produire une

²²⁴ J'aborde cette question dans le chapitre suivant : « Dispositif », p. 205.

²²⁵ Je ne cite pas ici la première intervention, car l'institution y a totalement disparu en tant que réalité.

organisation cloisonnée et hiérarchisée. Comme je l'ai dit précédemment, les réglementations actuelles concernant la sécurité et la santé des enfants remobilisent cette centration sur le corps de l'enfant, et sa sécurité matérielle, alors que depuis des années des professionnelles remarquables, toutes professions confondues (auxiliaires de puériculture, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, psychologues...), tentent, au-delà de contraintes institutionnelles lourdes, de mettre l'accent sur l'accueil des familles, la santé et l'éveil psychique de l'enfant, le travail d'équipe pluridisciplinaire.

Ces institutions accueillent des bébés à partir de deux mois et demi, dans des sections qui accueillent environ vingt bébés, à l'intérieur d'équipements qui accueillent une totalité de 60 à 70 enfants. Psychologues, formateurs et chercheur-e-s, dont je fais partie, interrogent cette modalité d'accueil et d'organisation pour des enfants si jeunes, qui ont besoin d'un milieu contenant et chaleureux, et d'un accueil souple fortement individualisé, à l'écoute des parents.

Ce type de modalité institutionnelle ne peut à mon sens que renforcer une représentation inquiétante, voire menaçante, de l'accueil des très jeunes bébés en milieu collectif, par l'intermédiaire d'une organisation qui ne prend pas suffisamment en compte les besoins psychiques spécifiques à cet âge. Tous les efforts déployés par de nombreuses professionnel-le-s, pour pallier ces modalités déficientes, et créer des milieux plus contenant pour les bébés et leurs familles, sont à saluer, et ont permis effectivement une amélioration significative de l'accueil dans de nombreux établissements.²²⁶ Mais ces professionnel-le-s elles-mêmes déplorent l'organisation en sections de vingt bébés, et déploient des trésors d'inventivité pour créer des conditions d'accueil singulières pour chaque famille, dans une communauté plus restreinte.

Ce type d'organisation, perpétué depuis cinquante ans, freine à mon sens l'essor des lieux d'accueil collectif pour les jeunes enfants, marqués par cette modalité d'accueil non adaptée à des nourrissons, *ce que tout le monde sait... sans le savoir*. J'emploie cette curieuse formule paradoxale, dans le sens où mon objet de travail dans cette analyse, cette représentation flottante d'un bébé en danger sans sa mère, semble produire, dans un mouvement paradoxal, à la fois une connaissance des inadéquations évidentes propres à l'accueil des bébés dans notre société, et une posture d'évitement, de refoulement de cette connaissance, par des stratégies défensives, et en partie inconscientes. Si cette posture caractérise beaucoup d'institutions, elle se reflète dans l'ensemble du corps social, qui constate une forme de violence, mais dans un rapport à cette réalité que je qualifierai de fataliste. La figure du destin féminin, sidératrice, fait-elle encore une

²²⁶ Ces initiatives remontent aux années 70-80, dans la mouvance de l'« après 68 », que j'ai évoqué dans le précédent chapitre. Voir par exemple l'article de Sylviane Giampino, « Personne de référence et suivi des enfants dans les lieux d'accueil », in *La Lettre du G.R.A.P.E.*, « entre enfants et professionnels : des histoires d'amour ? », n° 37, érés, 1999.

fois retour, pour empêcher la formation d'une pensée de la prise en charge éducative du jeune enfant dans notre société ?

Par ailleurs certaines structures associatives, et quelques équipements communaux créent d'autres modes d'organisation, plus propices à l'accueil de très jeunes enfants : taille d'équipement plus adaptée (entre 15 et 20 enfants), accueil de tout-petits en quantité réduite, dans une communauté d'enfants d'âges différents. Mais ces équipements, qui reposent majoritairement sur l'initiative de la société civile, ne sont pas assez nombreux actuellement, ni pour répondre aux besoins d'accueil, ni pour infléchir la politique d'organisation des crèches municipales ou départementales. Celle-ci est d'ailleurs justifiée par des questions de coût : créer des équipements plus petits est extrêmement onéreux pour les communes. Les structures associatives, comme celle de la dernière intervenante, restent aux frontières, créent *des niches d'innovation*, comme j'entendais un jeune éducateur de jeunes enfants le dire récemment²²⁷. Mais elles ne franchissent pas, actuellement, la barrière du destin « commun » d'une société.

Des modèles juxtaposés, mais non articulés.

Le second discours se situe dans la lignée de ces projets de changement et d'aménagement de ces modèles, afin de les humaniser et de les rendre plus conformes aux besoins des tout-petits. Cependant son analyse plus approfondie montre qu'une professionnelle qui vient délivrer ces nouveaux savoirs, souvent fortement référés à la psychanalyse, peut tout d'abord juxtaposer sa propre conception au modèle hospitalier sans vraiment le questionner en profondeur, parce qu'elle ne voit pas que ce modèle ne s'incarne pas seulement par un discours et des convictions, qui peuvent être remises en chantier, mais par une organisation institutionnelle très codifiée et hiérarchisée, dont une des caractéristiques est de priver de parole et de marge de manœuvre réelles les professionnelles les plus nombreuses et les moins qualifiées, à savoir les auxiliaires de puériculture et les « berceuses ». À défaut de prendre conscience de ces contraintes institutionnelles, auxquelles les équipes sont aliénées, elle peut donc se trouver être « absorbée » par la puissance de ce modèle, et le reproduire elle-même, sans s'en rendre compte²²⁸. Ensuite elle peut être aussi contaminée par l'angoisse liée à ces séparations précoces, au point de dénier ce processus de séparation, et de transformer imaginativement les professionnelles en pâles ersatz de la figure maternelle. Or ce type d'imaginaire empêche l'élaboration d'une pensée de la rencontre et de la collaboration entre les familles et le lieu d'accueil, et ne permet pas de faire

²²⁷ On retrouve d'ailleurs souvent là les quelques hommes éducateurs engagés dans des fonctions d'accueil ordinaire des jeunes enfants.

²²⁸ C'est ce type de méconnaissance qui conduit, comme le dit Jean Oury, à pratiquer « *une écoute qui sera absolument imaginaire et qui malheureusement à ce moment-là rebondira justement dans les systèmes d'oppression : l'analyste peut devenir le type même de l'opresseur* », Intervention au congrès de l'École Freudienne (Groupe de travail sur l'Institution), Nov.73.

émerger, cliniquement et politiquement, un véritable débat autour des questions suivantes, à poser dans l'ordre :

1/ Quelles sont les conditions d'accueil correspondant aux besoins des nourrissons, en termes de durée du temps d'accueil, d'accompagnement des familles, de nombre d'enfants, d'espace approprié, de formation des professionnelles ?

2/ En l'absence de certaines de ces conditions, quels sont les aménagements, en termes de pensée et d'organisation, qui vont nous permettre, au mieux, de garantir à un nourrisson et à sa famille une séparation structurante, et ceci en tenant notre place de tiers social ?

S'autoriser à se poser clairement la première question, dans les institutions, ne semble pas toujours possible, parce que celle-ci implique d'abord de mettre à jour, et au travail, une angoisse et un sentiment d'incompétence collectives vis-à-vis des nourrissons, qui, faute d'être élaborés, suscitent chez les professionnelles des positions défensives, et perturbent leurs capacités à inventer des pratiques qui défient ces difficultés. Je veux montrer qu'il s'agit là d'angoisses maternelles, assorties des sentiments de culpabilité qui leur sont associés, qui envahissent les institutions de la petite enfance, viennent s'agglutiner à celles de toutes les mères mises dans cette position : confier leur nourrisson pendant de longues heures, alors qu'elles sentent qu'ils ne sont prêts²²⁹ ni l'un ni l'autre, et ceci pour ne pas perdre leur travail, ou oblitérer leur avenir professionnel ; être convoquées à choisir entre la protection d'un rythme psychique de concordance avec leur bébé, et leur inscription dans le monde du travail, qui est non seulement aujourd'hui encore la grande voie de promotion des femmes, mais aussi, pour beaucoup, une nécessité vitale. Nous voyons bien là comment beaucoup de femmes sont acculées à une posture de déchirement, qui les pousse, au mieux, à ne pouvoir vivre que coupées en deux entre des aspirations qu'elles ne peuvent pleinement réaliser, ni l'une, ni l'autre. En effet, l'autre alternative possible, à savoir le renoncement à une des deux aspirations fait surgir une figure sacrificielle, qui ne présage rien de bon pour les destinataires de ce sacrifice : les enfants. Au mieux, donc, un sentiment d'inachèvement et de culpabilité, doublé souvent d'une fatigue chronique. Nous pouvons rester songeurs devant l'idée que l'octroi de seulement trois mois de congé supplémentaire, accessible aux deux parents, aurait déjà certainement des effets d'apaisement essentiels, que ce soit pour les familles, ou pour les institutions, et permettrait de construire d'autres représentations.

²²⁹ Une mère peut se sentir en difficulté de différencier ses propres sentiments quant à la perspective d'une séparation, et l'état psychique qu'elle perçoit de son bébé. Si elle se sent prête, mais qu'elle a l'impression que son bébé n'est pas encore prêt à aller dans une collectivité, ou à y aller toute la journée, sa solitude face à cette responsabilité peut être aussi une grande source de culpabilité. Car aucune solution de médiation n'est souvent proposée dans ces moments-là, le père étant rarement un relais possible, et le travail ne proposant aucune progression de reprise d'activité.

Nommer les fantômes

Nous constatons ici que des représentations et des conceptions institutionnelles peuvent se juxtaposer, s'empiler, se contredire, sans que soit repéré ce qu'elles ont en commun : exalter et isoler la figure de la mère comme unique recours pour son enfant, en la réduisant à la figure inaugurale de la mère d'un nourrisson, seule responsable de la survie de son bébé ; associer continûment séparation et danger, par-delà les bouleversements de représentations et de modalités d'accueil significatifs pourtant opérés depuis la création des premières crèches. Ces représentations se sont succédées sans s'articuler véritablement les unes aux autres, faute de rendre lisibles, d'exhumer les fondements imaginaires de cette institution particulière qu'est la crèche, à savoir le sauvetage improbable de bébés abandonnés...par leur mère.

Donner un nom et une histoire à cette représentation fantomatique d'un « *bébé en danger sans sa mère* » me semble aujourd'hui une priorité, et un préalable à la construction collective d'une pensée institutionnelle, dans les lieux qui accueillent de jeunes enfants, et particulièrement, des nourrissons.

Mais nous pouvons constater également que l'organisation réelle, concrète, de la majorité de ces institutions, reste inféodée à la structure hospitalière, et représente un frein puissant à l'évolution des représentations et des pratiques d'accueil des jeunes enfants. Les organisations réelles et psychiques de ces institutions semblent se répondre en écho, rendant difficile un changement significatif des structures. Certaines professionnelles, cependant, s'y emploient courageusement. Encore faut-il leur donner les moyens de développer un rapport véritablement réflexif à leur pratique. Nous allons voir dans le paragraphe suivant, que les différentes formations et répartitions de ces professionnelles ne constituent pas une ressource suffisamment dégagée de ces représentations institutionnelles, et contribuent souvent, plutôt qu'à les penser, à les renforcer.

IV.4.4 De l'institution au champ professionnel

Cette représentation « négative » d'un nourrisson séparé de sa mère, ne trouve pas encore aujourd'hui suffisamment d'antidotes et de mises en pensée, dans une réflexion collective des professionnelles de la petite enfance, autour du berceau. En effet, les différentes professionnelles se répartissent souvent dans des structures différentes, ce qui accentue les isolements et exacerbe les différends, jusqu'à les transformer en querelles de légitimité. Les puéricultrices et les auxiliaires, marquées par le modèle hospitalier, sont majoritaires dans les crèches collectives qui accueillent les nourrissons, et se retrouvent relativement isolées pour assumer ce type d'accueil, même si dans certaines structures elles sont soutenues par des psychologues et épaulées par des éducatrices de jeunes enfants. Celles-ci sont minoritaires dans ces lieux, souvent en difficulté d'y faire reconnaître leur compétence spécifique, et d'y

construire une place complémentaire de celles des auxiliaires de puériculture. Issues d'une filière plus éducative, parfois soutenue d'une référence à la psychanalyse, ou du moins à la psychologie du développement, elles sont au contraire majoritaires dans les lieux d'accueil associatifs et innovants, comme l'institution de la dernière intervenante, qui accueillent peu de nourrissons, et, quand ils les accueillent, en petit nombre et selon une organisation spécifique. Enfin les assistantes maternelles, qui sont les professionnelles les plus nombreuses, travaillent, quant à elles à leur domicile, et rencontrent extrêmement peu les autres professionnelles des structures collectives. Pourtant leur offre, en termes de contexte d'accueil, apparaît déjà plus adaptée à des nourrissons : lieu intime et sécurisant, petit nombre d'enfants permettant un véritable respect du rythme individuel d'un nourrisson, relation de proximité avec les parents facilitée par le petit nombre...ce qu'elles disent haut et fort, quand on leur en donne l'occasion. Cependant le manque de formation diplômante et de visibilité sociale de ces professionnelles les empêche de faire reconnaître la valeur spécifique de leur accueil, et aussi d'élaborer plus profondément leur place de tiers social et non de « remplaçante » de la mère.

Nous pouvons cependant penser qu'un dialogue entre ces différentes professionnelles permettrait une réflexion collective et pourrait déboucher à long terme sur des propositions de changements, de réorganisation du secteur de la petite enfance. Mais les assistantes maternelles sont aussi les professionnelles les moins qualifiées (pas de formation initiale sanctionnée par un diplôme, une formation en cours d'emploi encore très ténue), et très souvent elles ne sont pas considérées par les autres professionnelles comme de véritables interlocutrices, sur un plan d'égalité en termes de compétence.

Ce morcellement, accompagné de différences de qualification effectivement problématiques, mais aussi de rivalités corporatistes, qui caractérisent le secteur, est également un puissant frein à la levée de représentations non élaborées, qui parcourent le champ de la petite enfance, du domicile de l'assistante maternelle à la crèche collective classique, en passant par les lieux innovants. Les rivalités, liées à des différences de qualification mais aussi de filières, médicales ou éducatives, semblent renvoyer « l'autre » à ses incompétences, en termes d'accueil du nourrisson, ce qui empêche un véritable débat sur les conditions pertinentes de cet accueil, les difficultés *communes* rencontrées au cours de son exercice, ainsi que sur l'intérêt de s'unir pour demander des véritables moyens pour le garantir, et même pour aller interroger la législation actuelle du congé de maternité.

Ce morcellement a lui aussi une histoire, en lien avec le développement des modes d'accueil de la petite enfance, et ceci depuis les mises en nourrice et la création des premières crèches, au dix-neuvième siècle. Les différentes professionnel-le-s sont encore aliénées à cette histoire et à ses vicissitudes, sans que leur soient offerts les réels moyens de s'en dégager, à partir d'une réflexion globale et politique dans le champ de la petite enfance. Les plus réflexives(ifs) d'entre

elles(eux) consacrent leur énergie à chercher à améliorer les conditions d'accueil dans leur propre structure, ou encore se dirigent vers les structures innovantes, ou elles(ils) pourront déployer des pratiques en accord avec leurs convictions professionnelles.

Cet état actuel de morcellement professionnel du secteur est une contribution complémentaire à la stagnation observée, quant à l'amorce d'une réflexion véritablement collective autour d'un objet de travail et de recherche commun : la définition, à la fois théorique et clinique, d'un accueil des jeunes enfants qualitatif et porteur de sens en tant que service social et public, au même titre que l'école maternelle.

Conclusion

À travers l'analyse de ces trois textes successifs, leur mise en rapport et leur synthèse, j'ai souhaité rendre lisible une autre facette de cette lutte de représentations autour de la place de la mère, dans le champ de la petite enfance. Ces énoncés ne sont pas les paroles vives de professionnelles dans l'exercice quotidien de leur fonction, mais se présentent comme discours savants, qui font l'objet d'actes écrits, marqués par une distance vis-à-vis de la pratique et une référence à des positions théoriques. Nous pouvons constater qu'ils se trouvent en concordance, d'une manière significative, avec ceux que j'ai pu proposer à l'analyse, dans le chapitre « Cliniques », à savoir des propos tenus par des professionnelles, dans le cadre de leur exercice dans des structures. Ceci me semble montrer que cette lutte de représentations, loin d'être l'apanage des praticiennes, traverse le champ théorique de référence qui sous-tend les pratiques auprès des jeunes enfants.

Par ailleurs cette étape d'analyse a l'intérêt de faire surgir une représentation plus affinée que celle dont nous avons rendu compte jusque-là : « *un enfant n'est jamais mieux qu'avec sa mère* », qui conduit souvent à penser que tout malaise de l'enfant doit être référé à « l'absence » maternelle. Ici, une autre formulation se dessine : « *un bébé est en danger sans sa mère* ». J'ai tenté de montrer que ce nouveau signifiant ressemble à une seconde « pelure d'oignon », dans le sens où il se rapproche d'une des **sources** de la résistance de la représentation princeps, de sa persistance au cœur du psychisme des femmes : une angoisse primaire d'abandon, de chute primitive, une crainte de l'effondrement, pour reprendre les termes de D.W.Winnicott. Je souhaite avoir également rendu compte du fait que cette angoisse primitive est entretenue par le traitement réel de l'accueil des jeunes enfants dans notre pays, à travers des effets de législation, de modélisation institutionnelle, de formation et de statut des professionnelles. Cette angoisse des femmes, de *laisser tomber* les bébés dans la détresse primaire, doit pouvoir devenir un objet de pensée, et être contenue, symbolisée par une décision de responsabilité collective vis-à-vis

des enfants dans notre société. Penser – panser – cette angoisse demande, sur le plan conceptuel, une articulation entre une théorie du développement s'appuyant sur la psychanalyse, au regard de ce qu'elle propose comme conceptualisation de la séparation psychique, et l'analyse historiquement située du mode de prise en charge des bébés, depuis la fin du dix-huitième siècle, couplée avec une interrogation des discours successifs « scientifiques » sur les bébés, y compris celui ...de la psychanalyse²³⁰.

L'analyse de ces interventions contradictoires sur la socialisation des jeunes enfants, qui prétendent chacune à une forme de légitimité en Sciences Humaines, me pousse à proposer que cette représentation ici *émergée*, d'un bébé en danger sans le secours de sa mère, n'est pas actuellement, dans notre société, un objet lisible de pensée, qui peut être clairement présenté, débattu, et élaboré. Il s'agit d'une représentation conflictuelle, marquée par des mécanismes de pensée primaire, repérable au niveau du psychisme des sujets, des fonctionnements institutionnels, des discours et des actes politiques. Elle *paralyse* l'ouverture d'un véritable débat, capable de déboucher sur des convictions, des décisions et des actes, concernant l'accueil d'un jeune enfant dans une société dont les deux parents, hommes et femmes, travaillent et s'investissent dans la cité.

Pour que ce débat devienne possible, il faut que cette représentation puisse sortir des « limbes », et être mise en pensée. Seule cette émergence peut autoriser de distinguer les différents niveaux de cette stagnation récurrente dans notre pays, depuis maintenant bientôt trente ans, quant à l'accueil des jeunes enfants, et l'éducation partagée entre famille et corps social. Comme je l'ai développé, il faut pouvoir différencier, dans les discours tenus, le niveau des mouvements psychiques des sujets, qui s'enracinent dans leur histoire sociale, mais aussi dans leur rapport à des savoirs acquis, le niveau des institutions, celui de la formation et du statut des professionnelles, le niveau des discours scientifiques, le point de vue socio-historique, et, bien sûr, le niveau des décisions politiques. C'est la prise de conscience et la différenciation de tous ces niveaux qui permet de les articuler, au lieu d'en faire des amalgames confus, ou de proposer des contenus idéologiques défensifs, qui paralysent la formation d'une pensée complexe autour de cet enjeu.

La réflexion théorique qui soutient le champ de la petite enfance semble être prise, engluée, dans un mélange de peurs, de confusion intellectuelle, d'éléments de réflexion pertinents mais non articulés entre eux, de représentations normatives que je qualifierai de sexistes, tout cela se

²³⁰ Gérard Neyrand (2000) a entrepris ce mode d'analyse, sur lequel je me suis appuyée au chapitre précédent, mais dans une perspective plus large que la seule question des modes d'accueil. Le problème est d'articuler ce type d'analyse sociologique avec une théorisation psychanalytique qui prenne en compte la rencontre de l'enfant et des parents avec la société.

répartissant entre différents acteurs dans des secteurs morcelés, isolés les uns des autres, si bien qu'il n'est plus possible de « démêler le tien du mien ».

Un séminaire plus récent de l'A.NA.PSY.p.e ²³¹, remet en jeu ces tiraillements théoriques, cliniques et politiques autour de l'accueil du jeune enfant en société. Nous pouvons constater à sa lecture qu'un discours du type de celui de Madame B. semble ne plus pouvoir y trouver une place. Au contraire, ces Journées d'Etudes semblent vouloir clairement relier, comme leur titre l'indique, les enjeux psychiques de l'accueil d'un bébé en collectivité, et les enjeux socio-politiques concernant le développement d'une offre qualitative et quantitative de places d'accueil. Si les interventions des psychologues et psychanalystes y sont majoritaires, elles côtoient celles d'élus, de représentants de la C.N.A.F et de la D.G.A.S.

Par ailleurs, Sylviane Giampino²³², fondatrice de l'A.NA.PSY.p.e, y fait une intervention engagée, que nous pouvons qualifier de véritable antidote à celle d'Etty Buzin., tenue sept ans auparavant. Se positionnant clairement comme « *militante dans le champ du social* », elle affirme la haute validité symbolique des lieux d'accueil, « *un des premiers actes de lien entre la famille, les institutions et la société* ». Elle conteste « *le primat du maternel* », qu'elle qualifie sans mâcher ses mots de « *fond de commerce* » dans la psychologie de la petite enfance (...) *À tant appuyer, la femme se trouve placée au centre du dispositif symbolique pour l'enfant* ». Elle cite et critique vivement des auteurs comme Aldo Naouri et Edwige Antier²³³, connus pour diffuser des positions renforçant lourdement ce *primat du maternel*. Elle conteste la « bulle » mère-enfant, et rappelle que « *les enfants sont pris dans de l'altérité d'emblée* ». Elle affirme que la relative santé psychique « *des névrosés basiques moyens* » que nous sommes, est garantie par le fait que nous pouvons « *passer d'une sphère familiale à une sphère extra-familiale, (d') être confrontés à des langages, des valeurs, à des regards différenciés* ». Elle interpelle les décideurs politiques, afin qu'ils pensent l'accueil des enfants en termes de véritable service public, et qu'ils sortent de cette représentation « *que c'est seulement un problème familial, que les parents peuvent se débrouiller après tout* ». Enfin cet appel à un service public est argumenté par l'affirmation que « *derrière la question de la garde du jeune enfant, il y a des enjeux fondamentaux de prévention* ». Son intervention se conclut sur le vœu que « *l'on se coordonne dans cette cacophonie psychologique, sociale, politique, économique...(…), que nous puissions faire village autour des enfants : professionnels, parents, élus* ».

²³¹ La garde du jeune enfant : enjeux psychiques, enjeux de société, XII^{èmes} Journées d'étude des psychologues de la petite enfance, Mai 2003.

²³² J'ai déjà cité cette auteure ; son intervention s'intitule : « la valse des berceaux, ou l'impensable à faire garder un enfant », op.cit, p. 57.

²³³ Elle critique l'ouvrage d'Edwige Antier, *Éloge des mères, faire confiance à l'instinct maternel, favoriser l'épanouissement de nos enfants*, Robert Laffont, 2003 ; ainsi qu'un article d'Aldo Naouri paru dans *Label France* (Revue du Ministère des affaires étrangères), n° 43, Avril 2001.

Ce discours, tenu par une psychologue psychanalyste²³⁴, vient donner une forme relativement élaborée à une nouvelle représentation du soin-éducation d'un jeune enfant, non par une prise en charge exclusive maternelle, mais par une responsabilité partagée entre parents et socius. Cette intervention est aussi une prise de position politique, vis-à-vis du droit des femmes au travail, et du droit des tout-petits à un accueil qualitatif. De plus, en interpellant « *la psychologie de la petite enfance* », sur « *le primat du maternel* », elle invite, me semble-t-il, à une critique interne de la théorie psychanalytique sur ce sujet.

Cependant cette invitation ouvre un chantier de recherche qui en est à ses premiers balbutiements, et se trouve en butte aux résistances ou aux confusions d'autres psychanalystes, dont nous avons à nouveau des exemples au cœur même de ces Journées. Une autre intervenante²³⁵ durant cette journée fait preuve à cet égard d'un mouvement paradoxal, qui fait écho à mes analyses précédentes. En effet elle commence son intervention en citant deux phrases successives de Freud et de Dolto, que je vais restituer ici :

« *Une femme ne peut en même temps exercer une activité professionnelle et élever des enfants, elle ne gagne rien du tout aux mouvements féministes modernes*²³⁶ » (Freud) ; « *J'ai dit que la présence de la mère est à mon avis, nécessaire à son enfant jusqu'au moment où celui-ci peut prendre contact avec autrui par la démarche assurée et la parole nette, c'est-à-dire chez les enfants qui se sont développés sainement vers vingt-cinq et vingt-huit mois*²³⁷ » (Dolto).

Ces deux auteurs dont les propos sont cités, comme nous pouvons le calculer, à soixante-huit ans d'intervalle, sont ici convoqués pour faciliter la compréhension « *des culpabilités qui traversent les générations et qui ont la vie dure* ». Cependant notre intervenante, aussitôt après cette déclaration, suggère que « *ces phrases à première vue assez définitives de deux illustres psychanalystes sont trompeuses et véhiculent beaucoup de malentendus. Elles sont paradoxales lorsqu'on lit Freud et Dolto, car ils ne sont réactionnaires ni l'un ni l'autre et ont une vraie prévention contre les mères abusives et castratrices. C'est donc que la question ne peut se réduire à des injonctions ou des positions de principe et il faut les interpréter.* »

Puis elle propose « *de reprendre les choses autrement que du seul côté de l'injonction et de la culpabilité, et aborder le problème du côté symbolique de la séparation et des mécanismes*

²³⁴ Cette intervention ouvre encore d'autres pistes intéressantes, sur l'origine de cet « impensable » de la garde des jeunes enfants, qui rentrent en résonance avec mes propres analyses : la difficulté d'interroger des processus primaires, très refoulés, ou encore les modèles identificatoires liés à l'histoire personnelle, ce que l'intervenante nomme « *les théories du « moi-ma-mère* ».

²³⁵ Patricia de Rouvray, psychanalyste à l'IRAEC (Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le Couple), dont l'intervention s'intitule : « *La séparation du côté des parents* », p. 21-27.

²³⁶ Freud, Minutes de la Société Psychanalytique de Vienne, 1908.

²³⁷ Françoise Dolto, *Lorsque l'enfant paraît*, 1976. C'est ainsi que l'auteure référence cette citation, issue des émissions radiophoniques de Françoise Dolto à France Inter. Éditées sous forme de trois recueils, ces émissions ont donné finalement lieu à un unique ouvrage, *Lorsque l'enfant paraît*, Seuil, 1990.

psychiques en œuvre, ce qui nous apportera un autre éclairage », c'est-à-dire de « reprendre les choses à partir de la clinique²³⁸ ».

Confrontés ici de nouveau à une confusion préoccupante de registres, nous ne pouvons ignorer l'évitement massif que ces paroles véhiculent, concernant un questionnement politique des propos tenus par des figures majeures de la psychanalyse. Cet évitement est d'autant plus problématique qu'il s'accompagne d'une valorisation de ces mêmes figures, comme actrices de prévention contre les mères abusives. Il réussit alors l'exploit de donner un statut positif à ce qui a justement constitué, au cœur de la psychanalyse, une formidable injonction paradoxale adressée aux mères : « sois l'unique interlocutrice de ton enfant, mais surtout ne le dévore pas » !

Malheureusement, les théoricien-ne-s disent ce qu'ils disent, et leurs discours normatifs ne peuvent minimisés, réduits à des positions de « principe » auxquelles il ne faudrait pas accorder finalement tant d'importance ! Leur place privilégiée dans le champ du pouvoir lié à leur discipline, produit aussi des effets en termes de réalité éprouvée par les sujets, ici les femmes et les enfants, qui vivent en société. En ce qui concerne Freud, sa déclaration ne souffre pas d'ambiguïté, et en cela il est bien un homme, et un homme de son temps. Prendre vraiment au sérieux son affirmation implique d'opérer une critique interne de la théorie psychanalytique, d'interroger le rapport qu'elle entretient, depuis sa fondation, avec l'oppression des femmes dans un système patriarcal. Deux générations plus tard, Françoise Dolto fut bien sûr plus ambivalente, dans le sens où tout d'abord elle valorisait clairement l'importance de la rencontre de l'enfant avec le socius, qu'elle défendit et incarna cliniquement, de façon inventive, par la création de la « Maison Verte » et la promotion²³⁹ des premiers lieux d'accueil parents-enfants. Ensuite, comme le dit plus loin notre intervenante, pour relativiser les propos qu'elle avait cités précédemment, « *elle voyait bien que toutes les mères ne pouvaient ou ne voulaient pas rester à la maison. Alors, à ces mères qui « devenaient enrégées à s'occuper seules de leur enfant », elle conseillait de les mettre en crèche ou chez une nourrice mercenaire et d'aller travailler²⁴⁰ »*. Je rajouterai qu'elle était aussi devenue, dans les années 80, la référence incontournable des éducatrices et des psychologues qui travaillaient dans les modes d'accueil ! À travers ces contradictions de taille, elle était bien, elle aussi, une femme, et une femme de son temps, quand elle oscillait entre la prévalence maternelle, intériorisée comme norme, et l'éducation partagée. La réflexion sur la finalité des maisons vertes constitue d'ailleurs à mon sens l'ultime ouverture de sa pensée, un des « passages » théoriques qu'elle nous a laissés « en friche », afin de poursuivre la compréhension du processus de différenciation psychique chez les tout-petits, et

²³⁸ Patricia de Rouvray, op. cit, p. 22. Les aspects cliniques de cette intervention ne sont pas l'objet de mon analyse. Je me suis seulement attachée à ses propos sur Freud et Dolto.

²³⁹ En termes de création elle fut en fait précédée par les psychanalystes de l'I.R.A.E.C.

²⁴⁰ L'intervenante ne nomme pas la référence de cette citation.

penser l'éducation des jeunes enfants, comme circulation permanente entre famille et société. Son ambivalence à ce sujet ne doit pas être déniée, ni masquée, ou minimisée ; elle doit au contraire être acceptée, et comprise comme *analyste* privilégié de cette position psychique et réelle paradoxale des femmes que génère notre système social.

La tonalité générale de l'intervention est marquée par cet évitement de l'articulation entre la dimension théorique et la dimension politique du processus de soin-éducation du jeune enfant. Elle révèle une oscillation permanente entre d'une part des positions qui réaffirment la prévalence absolue de la mère²⁴¹, ou sa propension sexuée à la « fusion », d'autre part, un désir de répondre du processus de séparation psychique, qui passe par une prise en charge par des tiers, une entrée progressive du bébé en société. Cet embarras apparaît cependant parfois dans l'énonciation. Mais il ne peut être réellement accepté et posé comme appel à l'élaboration ; il est masqué par le recours à la théorie psychanalytique, ici freudo-lacanienne, qui légitime le discours, mais dont les contradictions sont finalement réduites à des malentendus ou à des détails. Par ailleurs, il est perceptible que l'intervenante, qui témoigne de son exercice dans un lieu d'accueil parents-enfants, connaît mal le secteur des modes de « garde », et n'a pas élaboré de réflexion réelle sur la question politique que pose l'état actuel de ce champ précis. En témoigne son appel déplacé et dramatisant à l'intervenant suivant, concernant « *ce qui nous est donné à voir dans les lieux d'accueil* » (les modes de garde) qui « *est alarmant* », alors que l'intervenant en question va parler tout autant du réel savoir en acte des professionnelles, que de leurs « manques », même si nous allons voir qu'il se trouve en difficulté d'articuler ces deux dimensions de manière cohérente.

Nous voyons à l'œuvre ce morcellement du champ de la petite enfance, cependant ici dominé théoriquement par une psychanalyse(iste) qui n'assume pas une vraie confrontation avec sa dimension normative, socio-historiquement située. Beaucoup de psychologues ont ainsi une difficulté à comprendre la dimension politique de la position des professionnelles majoritaires dans le champ : les assistantes maternelles, les aides à domicile et les auxiliaires de puériculture. Cette méconnaissance les conduit souvent à tenir un discours qui dévalorise sans nuance leur pratique (« *alarmante* » !), comme le fait ici cette psychanalyste ; ou encore frôle la condescendance à l'égard de ces professionnelles, trop renvoyées à leur responsabilité personnelle, quant à leur « *course aux apprentissages, aux techniques nouvelles, une mobilité ou des absentéismes importants, des conflits entre eux, avec les usagers, mais également avec*

²⁴¹ Par exemple elle reprend à son compte les propos d'un article du Monde qui titre : « *La mère a les pleins pouvoirs sur le nourrisson. Donc les pleins devoirs et c'est parfois trop pour elle* », en disant que « *le style est journalistique mais bien parlant* ». Par ailleurs la difficulté de séparation des mères est rapportée à son « envie du Phallus », et non aux conditions familiales et sociales de l'exercice de leur maternité.

*les enfants qu'ils accueillent*²⁴² ». Ici l'intervention, annoncée intempestivement, de cet autre psychologue, se trouve à nouveau dans une position ambivalente. Par exemple, il s'érige très pertinemment contre la définition naturaliste de ces compétences, et valorise un délicat savoir d'action, dont la description décrit un long apprentissage, requérant des compétences humaines qui, finalement, à y prêter attention, se trouvent à peu près égales à celle d'un-e psychanalyste ; mais en originant ce savoir dans « *les premières relations symboliques précoces prélangagières maternelles* », il fait alors l'impasse sur la raison pour laquelle seules des filles utiliseraient ce capital symbolique, et de surcroît l'utiliseraient non pour devenir psychologues, mais auxiliaires de puériculture, et même assistantes maternelles, ou aides à domicile. La lutte pertinente contre le naturalisme ne s'accompagne pas d'une dénonciation de la dévalorisation symbolique et financière de métiers qui semblent finalement requérir, à l'écouter attentivement, ***une compétence égale à la sienne***. D'une place de psychologue, peut-on reconnaître ou demander, sans *une forme d'humilité*, couplée avec un positionnement politique clair, une telle compétence chez des professionnelles qui touchent de tels « salaires », réels et symboliques ? C'est ma question.

Ce type de méconnaissance, ou d'ambivalence, vis-à-vis des professionnelles de la petite enfance, est à mon sens lié intrinsèquement à ce déni de la dimension normative et bourgeoise, socio-historiquement construite, de la psychanalyse. Il en constitue ***l'autre face*** qui, après avoir ignoré les effets psychiques de l'assignation politique des femmes à la sphère privée, ignore ou minore les effets de leur assignation à une prise en charge publique des enfants, non reconnue comme véritable exercice compétent d'une profession, assimilée à une extension « naturelle » de la maternité. Que cette place assignée, dévalorisée et mal rémunérée, soit portée par les femmes des classes les plus populaires ; qu'elle soit assortie d'une forme d'injonction à développer un savoir garant d'une qualité d'accueil, alors que ni la reconnaissance, ni le salaire ne se trouvent en correspondance avec cette injonction ; ces dimensions ne sont pas suffisamment repérées par les acteurs qui dominent théoriquement et professionnellement le champ des modes d'accueil.

Cette seconde Journée d'études consacrée à la fonction des modes d'accueil se caractérise donc, vis-à-vis de la précédente, par une innovation : la formulation, par une psychanalyste engagée dans le champ social, d'une représentation instituante du soin-éducation des jeunes enfants ; cette dernière s'y trouve réarticulée à l'histoire des mentalités, et supporte une revendication de

²⁴² Je cite ici l'intervention suivante, d'un psychologue-psychanalyste : Didier-Luc Chaplain, « *Les processus psychologiques en jeu chez les professionnels* », p. 29-36. Vous remarquerez l'emploi du masculin, qui est présent tout au long de l'article, ce qui tend à lui donner un aspect paradoxal, puisque tous les exemples cliniques cités concernent des femmes.

ses conditions politiques d'exercice. Dans la Journée d'Etudes précédente, sept ans auparavant, c'était une responsable de crèche qui, à partir d'une pratique et un cadre de travail institutionnel, avait fait émerger cette représentation sur un mode cohérent et argumenté. Mais cette émergence rentrait alors dans une contradiction problématique avec les discours des psychanalystes qui l'avaient précédée.

Les différentes interventions de ces nouvelles journées, qui produisent aussi une réflexion clinique riche quant à un accueil qualitatif de l'enfant, semblent par ailleurs moins écartelées entre des positions radicalement opposées, qu'au cours de la Journée d'Etudes précédente. Cependant elles témoignent de manière récurrente de toutes les tensions qui circulent aujourd'hui²⁴³ dans le champ de la petite enfance, répartissant inégalement les pouvoirs, entre professionnel-le-s plus ou moins qualifiées, entre une visée théorique psychanalytique et une approche socio-politique. En ce sens le contenu de cette Journée d'études est à nouveau le reflet exemplaire de l'état du champ. Ces tensions ne débouchent pas encore actuellement, à l'intérieur du champ lui-même, sur une vraie problématisation, qui mettrait en rapport, et en débat conflictuel, ces différentes dimensions. Celles-ci demandent pourtant à être articulées, pour favoriser l'émergence d'une nouvelle théorie, reliée à un projet véritablement démocratique, que ce soit pour les mères, les enfants, et les professionnel-le-s qui exercent dans ce champ.

Seul ce travail de pensée préalable peut autoriser, au cœur de discours à prétention scientifique, le « dévoilement » de la représentation princeps, comme fondement d'un système patriarcal qui perdure au-delà de l'émancipation en marche des femmes dans la cité. Ce dévoilement d'une représentation diffuse, *fantomatique*, y compris dans le champ du savoir, est nécessaire pour la formation d'un nouveau modèle. Par ailleurs celui-ci ne peut se constituer comme efficient qu'à travers une réforme politique de fond, qui interroge *de concert* la durée du congé de maternité actuelle, l'absence de congé significatif de paternité, l'aménagement du temps de travail, l'offre en termes d'accueil²⁴⁴, ainsi que la qualification et la formation des différentes professionnelles d'un champ dont les hommes sont presque totalement absents.

Les promoteurs (trices !) de la théorie psychanalytique dans le champ de la petite enfance ne peuvent se tenir aujourd'hui dans une enclave privilégiée, qui leur serait conférée par un savoir, en refusant de se confronter à cette question : que voulons-nous, en tant que société démocratique, pour nos jeunes enfants ? Après qu'un psychanalyste a inauguré la réflexion

²⁴³ Ce Séminaire date de 2003. Les tensions qui y apparaissent sont toujours prégnantes aujourd'hui, aggravées peut-être, ou du moins entretenues par une politique de la Petite Enfance qui est loin de s'améliorer. Je renvoie ici à la conclusion de l'ensemble de ce travail.

²⁴⁴ Lorsque je parle d'accueil, je ne pense pas seulement à l'offre de prise en charge des enfants en l'absence de leurs parents, mais à tous les lieux sociaux qui peuvent accueillir l'enfant avec sa famille.

quant à « la fin du dogme paternel²⁴⁵ », il leur faut interroger *le primat du maternel*, que S.Giampino nomma ironiquement « *le fond de commerce* » de la psychologie de la petite enfance ; et ceci, d'abord, conformément à leurs missions, pour promouvoir la santé psychique des tout-petits dans la cité.

²⁴⁵ Michel Tort, *Fin du dogme paternel*, Aubier-Psychanalyse, Flammarion, 2005.

Chapitre 3

Dispositif*

* 246

« L'énoncé a beau n'être pas caché, il n'est pas pour autant visible ; il ne s'offre pas à la perception comme le porteur manifeste de ses limites et de ses caractères. Il faut une certaine conversion du regard et de l'attitude pour pouvoir le reconnaître et l'envisager en lui-même. Peut-être est-il ce trop connu qui se dérobe sans cesse, peut-être est-il une transparence trop familière »

Michel Foucault, L'archéologie du savoir, Gallimard, 1969, p. 45.

« Si, d'un point de vue freudien, les deux caractéristiques de l'être humain résident dans son aptitude à la névrose et à la culture, alors ce qui est mis en péril par les situations d'exclusion et de grande précarité serait cette possibilité d'interprétation singulière, dans le registre de la culture, des constellations subjectives »

Olivier Douville, « Notes d'un clinicien sur les incidences subjectives de la grande précarité », in Psychologie clinique n° 7, Exclusions, précarités : témoignages cliniques, L'Harmattan, 1999, p. 59.

²⁴⁶ Ce chapitre porte un titre qui peut être compris dans deux acceptions. Il s'agit à la fois de la façon concrète dont un projet partenarial est nommé dans les textes dont je vais entreprendre l'analyse, mais aussi d'une formulation conceptuelle de Michel Foucault, dans le sens « où le couplage entre une série de pratiques et un régime de vérité forme **un dispositif** de savoir-pouvoir. ». Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Hautes études-Gallimard-Seuil, 2004, p. 22. Poser côte à côte ces deux acceptions est une première manière d'interroger la proportion de leur rapport mutuel, dont il va être question ici.

Introduction

Je vais maintenant rendre compte de l'analyse d'un dispositif partenarial entre la Protection Maternelle et Infantile d'un département, et les équipements de la petite enfance présents dans ce même département. Ce dispositif se présente sous formes d'écrits successifs, qui ont été rédigés au fur et à mesure de son évolution. Ces écrits correspondent donc à trois « moments » de cette réflexion et de cette action collective, initiées en 1997, et qui se poursuivent encore actuellement.

J'ai déjà eu l'opportunité de me pencher sur ce dispositif, parce que j'ai été appelée, dans le cadre de ma fonction de formatrice, à prononcer deux conférences à la demande des membres de cette action collective, la première fois en 2002, la seconde en 2006. L'élaboration successive de ces textes de conférences m'avait alors déjà permis d'effectuer à deux reprises une analyse approfondie des significations propres à leur demande, à partir des documents qu'ils m'avaient envoyés.

Si je choisis d'utiliser à nouveau ce matériel²⁴⁷ dans le cadre précis de ma recherche, c'est qu'il se trouve en résonance profonde avec l'étude de ces représentations de *l'objet maternel*, telles que je tente de les circonscrire et de les analyser depuis le début de ce travail.

En effet par l'intermédiaire d'une approche clinique, j'ai pu d'abord analyser, à travers la parole de professionnelles de modes d'accueil, la force de cette représentation : « *la place d'un jeune enfant est auprès de sa mère* », formule que nous pouvons proposer de renverser en « *la place d'une mère est auprès de son jeune enfant*²⁴⁸ ». Cette première découverte m'a poussé à explorer le cheminement socio-historique de cette assertion, qui révèle plusieurs facettes : elle est à la fois un fantasme, une représentation normative, et un savoir. Par une analyse de conférences traitant de la « socialisation » du jeune enfant, j'en ai fait émerger ensuite une première variante : « *un bébé est en danger sans sa mère* », représentation proche mais davantage chargée d'angoisse. À ce titre elle est encore moins susceptible de sortir de la confusion régnante, alors qu'elle est énoncée, comme discours savant et normatif, par des intervenantes considérées comme des spécialistes de la petite enfance. Nous avons pu également, dans ces divers discours, percevoir la lutte de ces représentations avec d'autres, critiques par rapport à elles, et proposant d'autres conceptions et d'autres pratiques.

Dans cette nouvelle étape, je souhaite présenter l'analyse d'un dispositif collectif qui s'adresse à des familles en difficulté sociale, où j'ai pu observer la présence prégnante de la représentation

²⁴⁷ Il s'agit donc à nouveau d'un second temps d'analyse, qui m'a permis d'approfondir les premières élaborations qui avaient conduit à la rédaction des textes des conférences prononcées en 2002 et en 2006.

²⁴⁸ Cette inversion des termes fait apparaître le glissement du questionnement éducatif centré sur l'enfant, et sur « l'intérêt de l'enfant », notion consensuelle, à un questionnement sur la place de la mère, qui ouvre, dévoile la dimension politique de cette représentation. Il n'est d'ailleurs pas sûr que les professionnelles réagissent de la même manière à chacune de ces formulations.

« princeps », ses manifestations, ses effets, mais aussi, à nouveau, des tentatives timides de proposer des alternatives à ce modèle²⁴⁹, émanant de praticien-ne-s capables de revendiquer les valeurs qui sous-tendent leur travail. J'essaierai d'exposer quelles sont les réflexions nouvelles que je peux tirer de mes résultats, cette fois-ci en termes de représentations que ces professionnel-le-s ont de *ces familles spécifiques*, et de *leur travail auprès d'elles*.

À ce titre, cette étape d'analyse constitue un point d'orgue de ma démarche de recherche, dans le sens où elle vient clairement interroger les effets de cette lutte de représentations autour de la place de la mère, sur les réflexions et les pratiques ***en direction des populations les plus pauvres***, matériellement et socialement, c'est-à-dire en risque de déliaison avec la communauté sociale. Elle fait apparaître un second « rejeton » de la représentation princeps : « *Un bébé est en danger avec une mauvaise mère* », qui constitue à mon sens son incarnation la plus préoccupante, que ce soit sur un plan éthique, théorique ou politique.

Mais cette partie de mon travail est aussi l'étude d'une praxis, du cheminement réflexif d'acteur-e-s de terrain, qui tentent une démarche innovante à l'intérieur d'un cadre institutionnel très normatif.

Ma démarche est donc de présenter l'analyse d'un discours en mouvement, capable de réflexivité, au cours de huit années de travail. Il s'agit aussi de rendre justice à cette démarche, dans sa visée innovante, et engagée auprès des populations en difficulté, et à la qualité de certaines de ses avancées et résultats, mais ceci sans « concession » qui éviterait de voir les contradictions profondes qui traversent son discours, quand bien même la pratique vient témoigner de toute autre chose, sans que les professionnel-le-s le perçoivent de manière claire.

Je vais donc m'attacher au décryptage de trois textes successifs, écrits respectivement en 1997, 2001, 2003. Ces textes n'émanent pas d'un-e seul auteur-e, et peuvent être considérés comme des œuvres collectives, garanties par un comité de pilotage, officialisées et validées comme émanations du Conseil Général du Département. Les deux premiers textes ont été rédigés avant ma première intervention sous forme de conférence-débat. Le troisième a été écrit avant ma seconde intervention, qui s'est déroulée en 2006. À chaque fois les membres de ce dispositif me les ont fait parvenir dans la perspective d'une formation aidant ce collectif à faire avancer sa réflexion en cours. Ces documents étaient toujours accompagnés de textes annexes rendant compte de différents comités de pilotage, de réflexions préparatoires aux journées de formation.

249 C'est d'ailleurs en 2002, en analysant ces textes, en vue de prononcer une conférence, que s'est révélée progressivement à moi la force organisatrice de cette représentation, au-delà de l'analyse de fantasmes individuels ou collectifs de professionnel-le-s exerçant dans des institutions précises, les crèches. Bien plus qu'une trace psychique, liée aux préhistoires personnelles de sujets sociaux, ou même qu'une organisation institutionnelle aliénée à un modèle dépassé du rôle de la mère, au fil de cette analyse cette représentation m'est apparue comme un Discours, au sens foucaldien du terme, organisateur actuel d'un certain ordre social.

Ces textes témoignent d'un processus collectif de pensée, qui fait part de ses projets, de ses évaluations, de ses demandes de formation réflexive, au fil d'une pratique qui évolue. À ce titre ce dispositif est exemplaire d'une démarche praxéologique, dans ses allers et retours entre projet, pratique, évaluation, réflexion, nouvelles perspectives. Il témoigne également d'un réel projet partenarial, rigoureux, entre P.M.I et structures de la petite enfance, démarche qui n'est pas majoritairement répandue. C'est la seconde raison pour laquelle j'ai choisi d'analyser ce dispositif, parce qu'il est capable de rendre compte d'une démarche vivante de praticien-ne-s de terrain, qui tentent de fournir un projet cohérent, engagé, écrit, et une pensée évolutive, à une pratique sociale novatrice. Ces écrits autorisent l'analyse de cette pensée engagée, et des contradictions qui la traversent, écueils qu'elle peut surmonter, mais seulement en partie, par sa réflexivité, son attention à la parole et à la pensée d'institutions différentes, et enfin son acceptation d'apports extérieurs, comme des séminaires de formation.

Je continue donc ici à m'intéresser au rapport entre les discours, organisateurs des missions et des pratiques, et la praxis, émanant d'acteur-e-s de terrain, qui tente de construire une pensée réflexive au fur et à mesure de l'action engagée.

Le premier texte s'intitule : « *Une action innovante : l'accueil du jeune enfant « à protéger » en mode de garde collectif* » (1997).

Le second : « *L'accueil de jeunes enfants « à protéger » en mode de garde collectif, de la protection de l'enfant à la prévention et au soutien de la parentalité* » (2001).

Le troisième : « *Contrat d'accompagnement à la parentalité et de protection de l'enfant en structure d'accueil* » (2003).

Pour faciliter au lecteur le suivi de l'analyse de textes longs et touffus, j'ai suivi le plan des documents²⁵⁰, dont je reprends l'ordre, et les intitulés.

Ce dispositif est piloté par une institution spécifique : la Protection Maternelle et Infantile. Avant de développer mon analyse je souhaiterais pointer quelques éléments de l'histoire et de la dynamique de cette institution qui favorisent la compréhension de l'ambivalence de son positionnement dans ce dispositif.

La P.M.I : une institution en mal de redéfinition

La lutte contre la mort des enfants, particulièrement des tout-petits, se retrouve aux fondements de la Protection Maternelle et Infantile, à la suite du redoutable hiver de 1945. Elle reprend à ce titre les initiatives du XIXe siècle, comme la loi Roussel de 1874 sur la protection des nouveaux-nés placés en nourrice. Comme le rappelle Cyril Farnarier, « *l'ordonnance n'a pas vraiment créé quelque chose mais, comme souvent pour les textes de lois, a uniformisé sur le*

²⁵⁰ Ces documents sont en annexe de mon travail : Annexes 2, 3, et 4.

terrain ce qui se faisait dans différents départements(...) L'impulsion vient des pratiques déjà existantes²⁵¹ ». Il s'agit cependant de créer une politique nationale et d'étendre à tout le territoire « *des mesures de bienveillance, aléatoires et fonction des politiques locales* ». Il est à noter que cette unification et institutionnalisation nationale se mettent en place dans une situation d'urgence, marquée simultanément par la situation dramatique des enfants, liée en partie à la désorganisation des circuits de distribution du lait, et un intense désir de reconstruction du pays, après la seconde guerre.

Lutter contre la mort, promouvoir la vie et la santé, c'est-à-dire, tout d'abord, de nouvelles naissances : la Protection Maternelle et Infantile semble se construire au gré de cette oscillation. L'accès aux soins médicaux constitue sa priorité, qu'elle impose, plus qu'elle ne propose, aux femmes enceintes.²⁵² Il s'agit donc d'un modèle directif, au nom d'une légitimité médicale, diffusant les normes de la puériculture. Cependant c'est aussi un véritable « *service public universel, offrant la gratuité des examens et un moyen, avec la mise en places de nouvelles structures départementales²⁵³.* »

La réussite du plan de lutte contre la mortalité infantile, et l'entrée dans la période des trente glorieuses, vont infléchir la politique de ce service public, qui, libéré de l'impératif de survie des nourrissons, investit le champ de la planification et de l'éducation familiale ». En 1974, « *les modalités de contrôle sanitaire des crèches et pouponnières par les médecins des centres sont renforcées (...) tandis que les assistantes maternelles font l'objet d'un agrément et d'un suivi dans lequel la P.M.I s'investit par le biais de la loi du 17 Mai 1977²⁵⁴* ». L'arrivée de psychologues et d'éducatrices-eurs de jeunes enfants dans les services est significative de l'extension des missions, qui introduisent alors clairement une dimension de soins psychiques et d'éducation.

Cependant il tout à fait essentiel, pour comprendre les aléas de ce cheminement institutionnel, de rappeler que ces changements s'accompagnent d'une ***paupérisation croissante du public de P.M.I***, qui a toujours été majoritairement issu des classes populaires²⁵⁵, mais voit grossir les rangs des familles nombreuses ouvrières, des chômeurs, des familles étrangères et des familles monoparentales sans ressources, En 1983, une circulaire traduit que les problèmes de santé publique se posent « *en terme de promotion de la santé considérée globalement dans la*

²⁵¹ Sophie André, « La protection maternelle et infantile, la cause des bébés », *ASH magazine*, Janvier/Février 2008, p. 42. Elle cite ici Cyril Farnarier, doctorant à l'EHESS de Marseille, qui prépare une thèse sur la P.M.I.

²⁵² Les femmes pouvaient se voir supprimer les allocations si elles ne s'y soumettaient pas.

²⁵³ Sophie André, op.cit., p. 43. Elle cite ici Marie-Thérèse Fritz, ancienne pédiatre activement militante de P.M.I.

²⁵⁴ Op.cit., p. 44.

²⁵⁵ L'amélioration des conditions de vie a conduit les membres des classes populaires et de la petite classe moyenne à recourir à la médecine libérale, signe de promotion sociale. Ce fut le cas de ma propre famille dans les années 60.

rencontre d'un individu avec un environnement physique, social, psycho-affectif qui peut lui être nuisible ou au contraire favoriser son épanouissement(...) L'action doit aussi concilier deux impératifs : offrir un service de qualité à toute la population et agir, de façon renforcée et spécifiquement adaptée, pour les familles défavorisées²⁵⁶ ».

La loi du 18 Décembre 1989 entérine cette vision en requalifiant la P.M.I de « *protection et de promotion de la santé maternelle et infantile*²⁵⁷ ». Cependant elle y ajoute une mission supplémentaire : la participation aux actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs maltraités. Cette mission fait rentrer la P.M.I de plein pied dans les dispositifs de Protection de l'Enfance, en sus de la Protection Maternelle et Infantile. Elle réactive alors la notion de danger, qui fut constitutive de sa fondation. Nous pouvons voir à l'œuvre, dans l'histoire de cette institution, un empilement successif de missions : médicales, psycho-éducatives, puis relevant de la Protection de l'Enfance, sans que cette succession ait pu être interrogée, pas plus que le problème épineux de leur articulation. La tension produite par cet empilement culmine lorsqu'elle atteint une dimension d'injonction paradoxale, entre promotion de la santé de tous, particulièrement les plus fragiles, et contrôle renforcé de ces mêmes publics. Il semble que « *pour les décideurs, il y a une sorte d'équivalence entre les différents registres, somatique, psychique et social*²⁵⁸ » et il n'existe pas davantage de distinction entre Promotion de la Santé et Protection de l'Enfance !

La puériculture²⁵⁹ est directement héritée d'un système de santé hospitalo-centré, et toujours inféodé à ce système : « *La technique est le facteur de légitimation de l'hôpital(...) on ne s'interroge que peu sur la capacité de notre société à accepter et à organiser la différence*²⁶⁰. » En effet cette technique « légitime », appliquée à une visée de prévention médicale dans les familles, se meut facilement en une imposition de normes objectives, et se trouve en grand risque d'ignorer les significations symboliques des pratiques parentales envers leurs tout-petits, ancrées dans un groupe social et dans une culture. Avant même la création de la Protection Maternelle et Infantile, la puériculture s'arrogeait le droit de se mêler d'éducation dans les familles, sous couvert d'une mission médicale, prônant les bonnes techniques de soin. L'entrée légitime de la dimension de soins psychiques et d'éducation dans leurs missions, à partir des années 70, semble avoir maintenu un difficile équilibre entre des positions normatives et une

²⁵⁶ Sophie André, op.cit., p. 44-45.

²⁵⁷ Op.cit., p. 45.

²⁵⁸ Christine Dorland-Pottier, Elian Djaoui, « Imaginaire de la prévention, Médecins PMI et familles à « haut-risque médico-social », in *Exclusions, précarités : témoignages cliniques, Psychologie clinique n° 7*, L'Harmattan, 1999, p. 97.

²⁵⁹ Je renvoie ici à la partie du chapitre « Cliniques », où j'ai développé le rapport entre le positionnement des professionnelles quant à la place de la mère, et les savoirs de la puériculture.

²⁶⁰ Rapport final de l'étude de la situation du service de P.M.I du département des Ardennes, AFRESC (Action Formation Recherche Évaluation en Santé Communautaire), Octobre 2001, www.afresc.org

tentative d'ouverture sur la dimension psychique et socio-culturelle des sujets²⁶¹. Mais les nouvelles missions de « participation aux actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs maltraités », reliées à la paupérisation croissante de ce public, ont continué de déstabiliser cette institution, tiraillée entre des injonctions contradictoires de protection spécifique des familles vulnérables, et de contrôle de ces mêmes familles. Dans cette configuration, la tentation d'un durcissement normatif, s'appuyant à la fois sur une légitimité médicale et éducative fut largement partagée, conduisant à mettre « *un accent trop important vers la protection (de l'enfance) au détriment de l'accompagnement éducatif et la valorisation des compétences du public*²⁶² ». Car cette institution était déjà porteuse d'un droit de regard sur l'éducation familiale, et même d'une légitimité d'intervention, et il est important de repérer que « *les réactions de désapprobation (...) (qui) vont de la simple remarque au retrait des enfants de leur famille d'origine, témoignent d'une différence de degré plus que de nature car il est apparu que les schèmes à l'œuvre sont toujours les mêmes*²⁶³. » Le glissement d'une position préventive à un contrôle éducatif est donc facilité par une tendance à une posture normative, une imposition symbolique qui précédait le rattachement des missions de la P.M.I à celles de la Protection de l'Enfance.

Aujourd'hui divers acteurs de la P.M.I protestent à la fois contre les inégalités criantes entre départements, et ce qu'ils nomment le dévoiement de leurs missions : « *Les services de P.M.I sont mis à mal alors qu'ils devraient se retrouver en première place en termes de priorité de santé publique face à l'inégalité de l'accès aux soins et à la dégradation des conditions sociales.(...) Nous ne sommes plus un service public universel qui offre un accès à la prévention pour tous les publics.(...) Certains (départements) concentrent les missions de la P.M.I sur la prévention de la maltraitance, au risque de devenir une police des familles, voire en font « un service médical de l'aide sociale à l'enfance ».* Ils réaffirment la volonté de « *ne pas restreindre les actions de service public aux seules mesures de réparation, de soins curatifs, quand il ne s'agit pas purement et simplement de mesures à connotation répressive*²⁶⁴ ».

²⁶¹ Voir à ce propos l'article de Delphine Serres, « Le « bébé superbe », la construction de la déviance corporelle par les professionnel(le)s de la petite enfance », *Sociétés contemporaines*, n° 31, Juillet 1998, p. 107-127.

²⁶² Cette citation est également extraite du Rapport final d'étude de la situation du service de P.M.I du département des Ardennes, produit par l'AFRESC. Elle fait partie d'éléments repérés à partir d'un travail de groupe avec les professionnelles ; y figurent également « *une absence de lieux et moments ressource, une insuffisance quantitative de moyens humains, une demande des professionnelles de « définir des priorités » et de « changer notre image de placeurs d'enfants.* » Tous ces éléments conjugués vont réapparaître de manière significative dans l'analyse du dispositif qui va suivre.

²⁶³ Delphine Serres, op.cit, p. 109.

²⁶⁴ « Huit organisations veulent sauver la Protection Maternelle et Infantile », *ASH* 2428-2429, du 11 Novembre 2005.

Cependant, au-delà de l'indignation légitime que peuvent manifester aujourd'hui ces organisations, il apparaît que les problèmes actuels de la Protection Maternelle et Infantile s'enracinent dans une histoire institutionnelle au long cours. Celle-ci est constituée de tournants successifs qui n'ont pu s'articuler les uns aux autres, faute d'élaboration et de construction de supports théoriques adéquats, en liaison avec des orientations éthiques clarifiées. Depuis les années 70, « pour ces médecins ²⁶⁵ de la petite enfance, la prévention est une pratique problématique, floue, ambiguë ²⁶⁶ ». Cette prévention, exercée majoritairement par des femmes, est également focalisée sur la figure maternelle, dans la réalité de l'accueil, mais également au niveau des représentations en jeu dans la rencontre. Elle semble « travaillée au corps » par ce fantasme d'une mère idéale, déssexualisée, et déshistoricisée. Ces professionnelles ne s'identifient-elles pas en partie à cette figure, lorsqu'elles semblent « en quête d'un monde serein et pacifié où toute souffrance serait bannie et où le ²⁶⁷ « médecin-psy », maître bienveillant, prédirait, contrôlerait, protégerait l'individu de toute rencontre traumatique²⁶⁸ ? » Ces professionnelles œuvrent au cœur d'une institution qui souffre d'un problème d'identité, lorsqu'elle se trouve postée au dangereux carrefour du système hospitalier, de la prévention médicale primaire, du soin psychique et de l'éducation, de la Protection de l'Enfance. Sa protestation actuelle, si elle témoigne d'un élan éthique significatif, doit pouvoir s'accompagner d'une meilleure compréhension de ses impasses. Celles-ci ne reposent pas en effet seulement sur des injonctions externes présentes. Elles reposent également sur une confusion identitaire, fruit d'une longue histoire, et en risque d'être rattrapée, « soignée » par un durcissement interne, le retour à une légitimité opératoire et normative, appliquée à la vie psychique et sociale de sujets issus d'une **population pauvre et ciblée**, ce qui pose une question d'ordre politique. De plus la légitimité médicale se trouve dominée elle-même par celle de la Protection de l'Enfance, ce qui est très difficile pour le (la) médecin, qui a alors « tendance à nier cette machinerie

²⁶⁵ Et les autres professionnelles (puéricultrices, auxiliaires de puériculture, sages-femmes, éducatrices, psychologues...) bien sûr, d'autant plus qu'elles sont sous le contrôle hiérarchique des médecins.

²⁶⁶ Christine Dorland-Pottier, Elian Djaoui, « Imaginaire de la prévention, Médecins PMI et familles à « haut-risque médico-social », op.cit, p. 99. Cet article très intéressant, référé à la psychologie sociale clinique, représente cependant cette tendance à relier les images idéales de la mère que produisent ces professionnelles, uniquement à des fantasmes individuels : « mère idéale, elle aussi auto-engendrée, débarrassée de toute généalogie, et qui n'est pas travaillée par les pulsions sexuelles et mortifères ». La dimension historique, sociale et politique de cette construction idéale n'est pas prise en compte.

²⁶⁷ Il s'agit essentiellement de femmes médecins. Cette citation fait affleurer aussi à mon sens l'attention réelle que portent ces femmes à la souffrance des sujets qu'elles côtoient. Elle m'inspire la question suivante : comment délivrer « l'éthique du care » de cette représentation idéalisée d'une **Mère** toute-bonne ? Il y faut une réflexion politique, mais articulée à la dynamique des sujets, car ce sont les femmes elles-mêmes qui répondent à leur oppression par une idéalisation de la fonction maternelle, littéralement arrachée aux conditions socio-historiques de son exercice. Voir la conclusion de ce travail.

²⁶⁸ Op.cit, p. 106.

organisationnelle qui le soutient et qui le légitime. Il a des comptes à rendre à un tiers, en particulier dans sa mission « protection de l'enfance »²⁶⁹.

Ces éléments conjugués mettent cette institution en difficulté quant à élaborer clairement ses finalités. Elle semble se trouver morcelée entre affirmation du pouvoir et du savoir médico-social, préoccupation éthique associée à une approche psychique du soin, et déni partiel de la domination réelle, mais aussi *idéelle* de la Protection de l'Enfance.

Les professionnelles travaillant dans cette institution voient aujourd'hui leur exercice partagé - déchiré? – entre plusieurs modèles qui ne s'accordent pas, et vis-à-vis desquels elles ont, selon leur position sur l'échiquier, plus ou moins de marge de manœuvre.

L'analyse qui va suivre concerne un groupe d'entre elles, engagées dans un véritable projet de territoire innovant, aux prises avec ces contradictions institutionnelles et politiques non résolues, qu'elles tentent de surmonter avec leur volonté éthique et la création d'un cadre de travail partenarial. Nous allons maintenant rentrer dans le décryptage des documents relatifs à ce projet.

I. Analyse du document 1

« Une action innovante : l'accueil du jeune enfant « à protéger » en mode de garde collectif » (1997)

I.1. Titre et introduction (p. 1)

Nous devons tout d'abord être attentifs au titre de cette action, telle qu'elle est formulée en 1997 : *« une action innovante : l'accueil du jeune enfant « à protéger » en mode de garde collectif »*. À travers cet intitulé, elle paraît s'inscrire dans un registre de Protection de l'Enfance, face à des familles repérées comme clairement défaillantes, et réclamant une suppléance, organisée par des services sociaux. À la première lecture, je me rappelle m'être posée d'emblée cette question, à savoir s'il était envisageable qu'un lieu collectif ordinaire de garde d'enfants puisse constituer un lieu de suppléance, alors qu'il se définissait selon moi comme un lieu mandaté pour garantir une séparation psychique et une entrée en société du jeune enfant, hors de sa famille.

Dans l'introduction à ce texte, les modes de garde « habituels », quand ils accueillent des enfants « à protéger », sont décrits apparemment en référence à une double mission : *« les enfants sont accueillis dans un milieu favorisant leur éveil et pouvant leur donner les repères*

²⁶⁹ Christine Dorland-Pottier, op.cit, p. 102.

absents à la maison ». En effet, la première partie de la phrase renvoie à une mission classiquement repérée des modes d'accueil ordinaire²⁷⁰, depuis leur recomposition, initiée durant les années 70 : favoriser l'éveil de l'enfant, de *tous les enfants*, et non pas d'enfants qui seraient « privés d'éveil » par leurs parents. En ce sens, nous pouvons proposer qu'un lieu d'accueil collectif remplit la même mission qu'une école maternelle, simplement adaptée à un âge plus précoce²⁷¹. Nous ne sommes donc pas censés en tout cas nous trouver du côté de la suppléance dans cette partie de la phrase, et pourtant son association avec la suite : « *et pouvant leur donner des repères absents à la maison* », nous interroge sur le sens donné à cette première partie. Ne s'agit-il pas de donner un éveil qui manque à la maison, et donc se situer déjà du côté de la suppléance d'une « carence » familiale ? La seconde partie de la phrase s'inscrit clairement du côté de la suppléance, parlant de donner des « *repères absents à la maison* », et confiant donc une nouvelle mission aux modes d'accueil ordinaires, qui ne fait pas partie de ses missions officialisées.

Penchons-nous alors sur la phrase suivante : « *Les structures d'accueil de la petite enfance, qu'elles soient collectives ou individuelles comme les assistantes maternelles, peuvent jouer un rôle primordial dans la promotion des individus, en devenant de réels éléments de l'action sociale* »²⁷².

L'ensemble de ces deux phrases permet à nouveau d'analyser d'emblée l'ambiguïté et la confusion concernant la mission des modes d'accueil ordinaires, que j'ai déjà mis en lumière dans les corpus d'analyse précédents.

En effet, ces modes d'accueil y apparaissent tout d'abord caractérisés par deux missions distinctes, mais la première de ces missions semble affiliée, pour ne pas dire aliénée à la seconde. Ensuite, c'est en se rattachant à cette seconde mission de suppléance qu'ils deviennent alors « *de réels éléments de l'action sociale* », ce qui confirme ma première intuition, à savoir que la mission d'éveil était associée à celle de suppléance, et non aux missions « ordinaires » des modes d'accueil.

À travers cette seconde phrase, nous pouvons voir que ce texte, émanant de la Protection Maternelle et Infantile du département, ne perçoit pas les modes d'accueil ordinaires comme des éléments de l'action sociale, pouvant jouer un rôle primordial dans la promotion des individus. Ils ne le deviennent que lorsqu'ils assurent de nouvelles fonctions, qui viennent suppléer des

²⁷⁰ C'est d'ailleurs à cette période que se développa une attitude critique vis-à-vis du terme de « garde », et que les appellations de « structures d'accueil », et de « halte-jeux », furent revendiquées. Cependant ces appellations s'ajoutèrent plus qu'elles ne remplacèrent le terme de « garde ».

²⁷¹ C'est moi qui le propose, car cette idée est absente des représentations des modes d'accueil aujourd'hui, qui cherchent plutôt à se différencier de l'école maternelle, et peuvent même la percevoir comme un mauvais objet, comme nous avons pu en faire l'analyse dans la seconde conférence du Chapitre « Tribunes ».

²⁷² C'est moi qui souligne.

fonctions parentales défaillantes. Nous pouvons également comprendre que le terme « d'action sociale » ne recouvre également, pour ces auteurs, que les différentes pratiques du travail social, visant des populations spécifiquement repérées, en grave difficulté économique et sociale, doublée parfois de difficultés touchant leur psychisme, ou leurs capacités éducatives auprès de leurs enfants.

Il est possible alors de repérer que la mission « ordinaire » des modes d'accueil apparaît à nouveau en creux, comme un espace vide qui ne se remplit, et ne prend « valeur » que lorsqu'il se trouve relié à une mission de suppléance, référée elle-même à la noblesse (*« un rôle primordial dans la promotion des individus »*) du travail social. La suppléance d'une famille défaillante apparaît comme l'anoblissement possible d'une fonction par ailleurs improbable, puisqu'elle n'est même pas définie, sinon autour du vague terme d'éveil, référé aussitôt à l'idée de suppléance.

Les auteur-e-s de ce texte, référé-e-s à la P.M.I, semblent donc se situer du côté du travail social, visant un public spécifique, en difficulté, en termes de suppléance. Ils ne paraissent pas se rendre compte qu'ils aliènent ici les modes d'accueil ordinaires à des conceptions et définitions qui relèvent du travail social. Dans ce contexte, les modes d'accueil peuvent-ils être considérés comme de véritables partenaires, initiant une collaboration à partir de leur identité et projet spécifiques, relevant de leurs missions ? Le doute est permis, et ouvre un questionnement sur l'aliénation d'une institution, le mode d'accueil ordinaire, par une autre, la Protection Maternelle et Infantile, ceci par l'intermédiaire d'un discours qui développe l'idée et la pratique, hautement valorisées, de suppléance vis-à-vis de familles en grande difficulté éducative, ce qui, finalement relève plutôt de l'Aide Sociale à l'Enfance²⁷³.

Dans la suite de ce texte, nous pouvons lire que *« la structure, en participant à cette mission, peut contribuer à soutenir les familles, en détresse, vivant une situation difficile. Ce projet d'accueil de jeunes enfants dans un mode de garde se caractérise comme une mesure innovante, visant à prendre en charge les problèmes le plus précocement possible. Tout doit être mis en œuvre pour préserver la relation parents-enfants. La conservation ou la reconstruction du lien parental doit demeurer une action prioritaire pour lutter contre l'exclusion et éviter les placements judiciaires des enfants. L'objectif de ce travail est de définir la place des modes de garde dans la prise en charge des enfants « à protéger » et de proposer un protocole d'accueil d'un tel enfant en structure »*.

Ici apparaît une nouvelle modalité du discours, faisant apparaître l'idée de soutenir les familles, de préserver la relation parents-enfants, et de promouvoir la prévention précoce. Ici la P.M.I

²⁷³ Je renvoie ici au développement initial sur la P.M.I, où je pointe sa propre difficulté à définir et pratiquer sa mission d'une manière autonome, désaliénée d'une part de la logique médicale, d'autre part de la logique de l'Aide Sociale à l'enfance. D'une certaine manière la P.M.I impose ici une logique qui n'est même pas la sienne propre, et à laquelle elle est elle-même aliénée.

semble davantage se relier à ses missions fondatrices spécifiques de protection de la mère et de l'enfant, et non de protection de l'enfance. Dans cette visée, elle pourrait faire référence à la mission spécifique d'accueil des familles et de socialisation des jeunes enfants, qui est celle des modes d'accueil ordinaires, et qui se trouve exercer également une fonction de prévention, non par sa visée, mais par des effets liés à leur pratique²⁷⁴. Mais à nouveau elle préfère dire que c'est en participant à cette mission définie en amont en termes de suppléance, que les modes d'accueil ordinaires peuvent soutenir les familles. La seule proposition de définition de ce type de structure n'apparaît que lorsqu'il s'agit de « *sa place dans la prise en charge des enfants* » à *protéger* ».

D'autre part nous pouvons constater que cette nouvelle option de prévention précoce, de soutien des familles, et de préservation de la relation enfants-parents, ne s'accorde pas vraiment avec le discours émis plus haut, qui ne présente les familles que sur un mode carenciel, requérant une protection de leurs enfants et une suppléance de leur fonction parentale : les enfants ne sont pas suffisamment « éveillés », et ils n'ont pas de repères. Ce « **grand écart** » entre déclarations d'incapacité de la famille et affirmation de soutien et de préservation du lien, s'il apparaît bien acrobatique, témoigne cependant d'une contradiction qui traverse tout le champ du travail social, dans son rapport aux difficultés éducatives des familles. Repérée ici, dès l'introduction à ce projet, elle se conjugue avec un *effacement* assez radical de ce que je nommerais la pertinence de l'action sociale ordinaire, en direction des familles et de leurs jeunes enfants, dont les modes d'accueil ne sont pas une partie négligeable²⁷⁵.

La P.M.I, en tant qu'institution, semble ici morcelée entre une aliénation aux missions de l'A.S.E, sa propre tentation d'une prise de pouvoir aliénante sur les modes d'accueil ordinaires, et le développement d'un projet spécifique de prévention primaire, relié pertinemment à ses missions. Nous verrons que le processus de développement de cette action, au cours des années, semble être une tentative pour surmonter, sur des modes plus ou moins cohérents, ces différentes contradictions à l'œuvre.

²⁷⁴ Dans le sens où un lieu de socialisation ordinaire d'un jeune enfant, qui lui est proposé par sa famille, permet au tout-petit d'investir des tiers sociaux, et de se séparer de ses premières enveloppes primaires. Il n'y a pas là visée de prévention, pourtant nous ne pouvons que constater que les enfants privés de ces espaces de socialisation (qui peuvent être très divers), développent des troubles.

²⁷⁵ Cette pertinence de l'accueil social ordinaire, en termes de prévention par effet, et non par visée, pourrait être décuplée si elle était véritablement repérée comme telle, et développée en termes à la fois quantitatifs et qualitatifs.

I.2 État des lieux (p. 2)

La seconde page de ce texte est consacrée à l'état des lieux quant à l'accueil d'enfants en difficulté par les structures petite enfance dans le département. Il y est constaté, sans commentaire, que ces structures sont concentrées en zone urbaine et rares en zone rurale. **Les freins à ce type d'accueil** sont détaillés, sur un mode assez sommaire, mais impliquant les différents acteurs : structures petite enfance, familles, services de P.M.I. À travers la question des difficultés financières des parents, et la distribution inégale des structures sur le territoire, apparaissent en filigrane les décideurs politiques, mais ils ne sont pas **nommés** en tant qu'acteurs. Les aspects politiques, impliquant des choix en termes de développement suffisant des structures d'accueil, ne sont donc pas clairement énoncés comme tels.

I.2.1 Les freins à cet accueil provenant des structures de la petite enfance.

*« L'accueil traditionnel d'enfants, dont les parents travaillent, se voit petit à petit **remplacer**²⁷⁶ par de nouvelles formes d'accueil et notamment d'accueil d'enfants (et de parents) en difficulté. Des retentissements au niveau du personnel (non formé à ce type d'accueil) et de l'organisation sont évoqués ».*

Ce petit développement met à nouveau en lumière une confusion et un manque d'élaboration sur la fonction des modes d'accueil, avec les risques attenants. Tout d'abord, dans la réalité, les structures concernées sont souvent des haltes-garderies, qui n'accueillent pas que des enfants dont les parents travaillent, et sont donc déjà appelées à considérer leur fonction autrement qu'en termes « traditionnels ». D'autre part, cette « tradition » renvoie bien souvent, comme je l'ai déjà précédemment montré, à une représentation de la crèche comme remplacement temporaire d'une mère qui ne peut remplir sa fonction maternelle, parce qu'elle travaille. De par leur projet et leur organisation, les haltes-garderies interrogent depuis longtemps cette représentation, et permettent d'en faire émerger une autre, à savoir qu'un enfant pourrait être reçu non parce que sa mère « manque » à son poste, mais parce qu'il a besoin d'être accueilli dans la communauté sociale, pour s'y développer autrement que dans sa famille, et qu'une halte-garderie est aujourd'hui un maillon possible de cette communauté sociale. Il ne s'agit donc pas de *remplacer*, comme le formule le texte, un mode d'accueil par un autre, mais d'utiliser les ressources déjà présentes dans ces lieux pour penser un projet un peu plus spécifique, et non radicalement différent. Et encore, s'agit-il vraiment d'une spécificité, ou de l'aboutissement logique d'un projet d'accueil de tous les enfants, qui demande un étayage théorique et des moyens ? Une formation plus poussée du personnel n'a de sens que reliée à une fonction déjà existante, et non en termes de remplacement d'une fonction par une autre. Sinon,

²⁷⁶ C'est moi qui souligne.

on peut voir se profiler le spectre de l'exclusion que représente une perception de ces enfants comme radicalement « autres », alors même que ce projet s'annonce dans le cadre de la lutte contre les exclusions.

Nous voyons à nouveau ici comment le manque de véritable définition de la fonction des modes d'accueil produit des effets de confusion et de véritables vides conceptuels, qui ouvrent la porte à des interprétations à la fois latentes et idéologiques, sans que les auteur-e-s du texte le réalisent. L'accueil « traditionnel » n'est défini que par l'absence « professionnelle » des parents, et le nouvel accueil n'est défini que par la carence de ces mêmes parents. Comment, dans ces conditions, les structures peuvent-elles ne pas développer la représentation qu'elles *remplacent* effectivement des parents qui ne peuvent occuper leur fonction, que ces parents travaillent ou qu'ils soient en difficulté ? De plus, nous avons pu montrer précédemment que « les parents », en ce qui concerne la fonction de prise en charge du jeune enfant, *se trouvent très souvent réduits à la figure maternelle*, dans les représentations professionnelles des institutions de la petite enfance, elles-mêmes en prise avec des représentations sociopolitiques très actives. Nous retrouvons ici la configuration déjà repérée, à savoir que le bien des tout-petits réside quasi exclusivement dans leur prise en charge par leur famille, en fait, **leur mère**, et que seul le manquement à cette tâche justifie l'intervention d'acteurs sociaux, qui vont tenter, tant bien que mal, de pallier cette carence. Si la « carence », de plus, s'énonce autrement qu'en termes d'absence temporaire, mais en termes de capacités éducatives, les professionnel-le-s de la petite enfance se trouvent encore davantage dans une position susceptible de désigner la famille comme insuffisante, et de se penser comme les bons remplaçants ou « réparateurs éducatifs » de cette famille.

Nous devons y être particulièrement attentifs : le nouveau projet d'accueil des familles « en difficulté », décrit en termes de « combler des carence familiales », n'est rendu possible que par **le vide conceptuel** qui préside à la fonction initiale des modes d'accueil, et autorise déjà sa représentation latente en termes de *remplacement d'une mère « défaillante »*. Là où la pensée s'est arrêtée, les fantasmes et les idéologies règnent. À ce titre, les points aveugles de ce projet s'articulent parfaitement avec les impensés des structures ordinaires, dans ses effets de *stigmatisation* des mères, soit parce qu'elles travaillent, soit parce qu'elles se trouvent en difficulté majeure face à l'éducation de leurs jeunes enfants.

Ce vide conceptuel a pour effet que les représentations problématiques qui président à ce nouveau projet ne sont pas « arrêtées » ou mises en débat par une définition élaborée de la fonction des modes d'accueil. L'institution P.M.I se trouve au contraire, dans sa perception de ces structures, *en concordance* avec la réalité institutionnelle de ces structures ordinaires : en effet celles-ci ne peuvent construire une représentation de leur travail suffisamment dégagée de

l'image de cette mère manquant à ses devoirs, qui doit être palliée, remplacée temporairement par les institutions sociales.

À l'intérieur de ce discours, les structures de la petite enfance se trouvent alors en risque d'être doublement aliénées, d'une part à une mission du travail social, d'autre part à une conception et interprétation spécifique de cette mission, que je viens ici questionner. Si, dans la réalité, elles ne peuvent présenter leur propre fonction de manière clarifiée et argumentée, et débattre d'une collaboration qui respecte leur mission propre, elles peuvent se trouver alors véritablement instrumentées par d'autres institutions, qui leur imposent leurs représentations et leurs pratiques. En ce sens les « freins » à l'accueil, du côté des structures, sont plutôt ici constitués, à mon sens, par la difficulté de la P.M.I à se représenter que les institutions de la petite enfance puissent elles aussi venir faire état d'un projet institutionnel spécifique et argumenté, qui les mette en position de débattre d'une collaboration entre véritables partenaires, c'est-à-dire entre des acteurs capables de se situer d'abord réciproquement, d'égal à égal, vis-à-vis de leurs missions et identité respectives. Le terme laconique d'accueil « traditionnel » semble mal dissimuler, en écho à l'introduction de ce texte, une forme de condescendance vis-à-vis des modes de « garde », qui ne gagneraient en noblesse qu'en rejoignant les missions du travail social.

1.2.2 les autres freins à l'accueil.

Les autres « freins » sont encore plus sommairement évoqués. Celui concernant les parents : « *Mauvaise compréhension du projet ; difficultés à s'adapter au règlement de la structure.* » les renvoie encore une fois à leurs incapacités personnelles, et non à un questionnement sur une offre institutionnelle qui pourrait bien les rebuter, pour des raisons qui ont leur pertinence²⁷⁷.

Du côté des enfants, les « *troubles du comportement, retards du développement* », ne sont pas des indicateurs suffisamment précis et développés pour que nous comprenions leur aspect spécifique, dans le cadre de ce nouveau projet. En effet, il existe des enfants accueillis dans le cadre « habituel », et qui peuvent présenter des retards et des troubles. L'institution n'est-elle pas déjà parfois confrontée à ces questions, dans le cadre d'un accueil ordinaire ?

Sous couvert d'« introduction », la première page a en fait mis en place les fondements de ce projet, et ses finalités, en termes de réflexion et d'engagement socio-politique. Après l'analyse de la seconde page, nous pouvons constater que cette introduction, marquée par une orientation supplétive de parents décrits uniquement sous l'angle de la carence, a ensuite des effets sur le contenu de la seconde page, qui décline un diagnostic des pratiques déjà engagées. Interprétées

²⁷⁷ En effet les parents, parfois, comprennent au contraire trop bien ce qu'un projet ou règlement leur propose, quand il s'agit de les invalider dans leur fonction parentale. Ils fuient alors l'aide proposée, qui renforce leur sentiment de déshumanisation.

à l'aune de ces orientations, elles présentent le tableau suivant : les pratiques se retrouvent décrites dans un rapport étroit avec des représentations fondatrices qui les orientent, les formatent même. Interprétées à l'aune de ces orientations, elles présentent le tableau suivant : les structures ordinaires ont une fonction actuelle qui n'est pas suffisamment adéquate pour ce type d'accueil ; les parents ne comprennent pas le projet ou ne veulent pas coopérer ; l'importance des troubles de leurs enfants freine leur prise en charge.

Nous verrons plus loin que les institutions, que ce soit la P.M.I ou les modes d'accueil, proposent des *pratiques* qui viendront questionner et contredire ces représentations, et, par là-même, proposer de nouvelles pensées, issues d'une pratique et d'une réflexion de terrain. Il s'agit d'un discours, qui influe sur les pratiques, mais ne peut les réduire à son contenu, les réifier. Il existe des niches de résistance, liées à des expériences institutionnelles et à des rencontres humaines.

I.3 Avantages et sens du projet (p. 3-5)

Cette partie consiste à montrer le bien-fondé de ce projet, à travers l'évaluation de ses premiers résultats. Nous allons retrouver ici les logiques qui découlent de cette représentation du lieu d'accueil comme « suppléant » une fonction parentale défaillante, s'ajustant mal avec un souci de « *respecter le milieu de vie de l'enfant* ».

I.3.1 Le bien-être, la stimulation et la socialisation des tout-petits.

Ne nous étonnons pas que les premières considérations concernent le confort physique et une hygiène correcte, comme si c'était la dimension la plus essentielle, à elle seule susceptible de nécessiter une suppléance. Les fondements médicaux qui ont présidé à la création de la puériculture et, dans cette lignée, de La Protection Maternelle et Infantile resurgissent ici avec force, et nous renvoient aux discours hygiénistes du 19^{ème} siècle, diffusant des principes médicaux préventifs, mais stigmatisant également les parents pauvres, porteurs de microbes et de mauvais principes éducatifs. Il faut apprendre aux parents à être propres, même à leur *corps* défendant, et sauver les enfants de leur mauvaise hygiène de vie. Le « *rythme de vie régulier* » nous interroge, lorsque nous savons que beaucoup de ces enfants viennent environ 2 à 4 heures par semaine en halte-garderie, passant le reste du temps dans leur famille.

Poursuivons. « *Les activités d'éveil proposées ainsi que le climat relationnel chaleureux provoquent des acquisitions psychomotrices souvent spectaculaires (station assise, marche, tonicité, etc...) parfois en quelques jours. Le contact répété avec d'autres adultes et enfants estompe progressivement les peurs liées à la séparation d'avec la mère, et entraîne pour eux un*

sentiment de sécurité intérieure leur permettant de s'ouvrir. La scolarité ultérieure est facilitée, ainsi que l'adaptation au monde de l'école maternelle ».

Dans cette logique de suppléance éducative, il semble impossible de réaliser que cette partie du texte pourrait concerner n'importe quel enfant qui entre en crèche, ou dans un lieu de socialisation extérieur à la famille. Pour avoir travaillé longtemps dans ce type de structure, et avoir moi-même confié mon enfant à un équipement collectif, j'ai entendu un nombre incalculable de parents constater, parfois avec une nuance d'étonnement ou de perplexité un peu « jalouse », les progrès spectaculaires de leur enfant, *« parfois en quelques jours »* au contact de ces nouvelles expériences. Quant à l'appivoisement des peurs liées à la séparation, la socialisation sécurisante dans un groupe de pairs, qui ouvre l'enfant au monde social, quelle différence avec n'importe quel enfant, n'importe quelle mère, ou famille ?

Voici la chute de cette partie du texte : *« Tous ces acquis, « rattrapés » précocement permettent à ces enfants de se construire normalement et d'aborder correctement les étapes ultérieures de leur développement ».*

L'ensemble de cette petite argumentation montre bien là une logique représentative de parents exclusivement défaillants, qui conduit à interpréter les progrès moteurs et psychiques des enfants, exclusivement en termes de suppléance de cette défaillance, et non simplement sous le signe du développement normal d'un enfant qui grandit, et qui rencontre les épreuves et les joies de son âge, à travers un processus de séparation psychique progressive avec sa famille, et de découverte du **Monde**. Nous ne pouvons que souligner, à ce stade du texte, la violence symbolique faite à ces familles, perçues uniquement sur un versant carenciel, en termes de soins, d'éveil, de capacité de mettre en place les opérateurs psychiques de séparation qui permettront à leurs enfants de grandir et de se développer normalement. L'institution met *les acquis « rattrapés »* de l'enfant sur le compte de la seule capacité des structures à offrir à ces enfants un milieu enfin « normal », alors qu'ils les accueillent souvent, comme je l'ai déjà dit, seulement quelques heures par semaine. Nous pouvons repérer ici un double fantasme omnipotent, sur le plan d'un contrôle éducatif de l'enfant, et sur le plan d'une substitution complète au rôle du parent.

I.3.2 Le respect du milieu de vie de l'enfant.

« L'enfant accueilli reste au sein de sa famille, même s'il passe chaque jour quelques heures en structure collective. Il n'est pas coupé de son monde relationnel et matériel », ce monde sans hygiène, sans éveil, fermé sur lui-même...si je me rapporte aux descriptions précédentes. Il ne semble ici pouvoir exister une seule formulation susceptible de valoriser la place et le rôle de ces parents.

Voici la suite : « *Il garde son environnement proche²⁷⁸, comme les autres enfants accueillis « normalement » par la structure. Il y a donc continuité et apprentissage de nouveaux liens, mais sans rupture et sans cassure.* »

De quoi est donc constitué le rapport de cet enfant avec sa famille, qui n'est pas décrit, ni développé ? Ce monde dont il ne faut pas le couper, de quoi est-il donc fait ? Il semble que s'ouvre ici un vide de représentation quant à l'exercice de la parentalité de ces familles. Le souci cohérent qui apparaît enfin, de permettre à l'enfant de garder son environnement proche, *comme les autres enfants*, de le réintégrer dans la communauté ordinaire, est immédiatement barré par la mise entre parenthèse de l'adverbe « normalement », qui vient réitérer la cassure, la coupure, justement, de ces enfants et de ces parents avec les autres. Nous pouvons nous poser cette question : pourquoi donc ces familles ne pourraient-elles pas être accueillies elles aussi, normalement ? Quelle *marque* portent-elles donc, pour ne pouvoir rentrer dans un lieu de socialisation ordinaire, que nanties d'un régime spécial de « défaillance », qui seul autorise leur présence, alors que, par ailleurs, n'importe quel quidam y aurait droit²⁷⁹ ?

I.3.3 La résolution de difficultés familiales. La souplesse dans la réalisation du projet.

« La prise en charge matérielle des enfants permet aux parents (souvent aux mères) de « souffler », de se soigner, de se rétablir beaucoup plus facilement (situations de maladie, de surmenage, de dépression..., ou d'effectuer des démarches d'insertion (situations d'isolement, de chômage...)). Ce temps nécessaire à l'adulte pour évoluer est alors pris sans dommage pour les jeunes enfants.

Ici encore les auteur-e-s ne semblent pas percevoir que ces constats peuvent s'appliquer à n'importe quel parent qui confie son tout-petit à un mode d'accueil, non pas parce qu'il est incapable d'éduquer son enfant lui-même, mais parce qu'il confie son enfant à des éducateurs, qui lui apporteront durant son absence une richesse nouvelle, différente, en termes d'éveil et d'exploration du monde. La situation de « *démarche d'insertion* » renvoie par ailleurs à une situation de travail, même si elle n'est pas classique, et devrait d'autant plus rendre ces familles à leur appartenance à la citoyenneté ordinaire.²⁸⁰ Le titre de cette partie, « *La résolution de difficultés familiales* » dénie à nouveau le caractère **social** des difficultés de ces parents, en termes d'accès au travail, aux soins, au lien social ordinaire,...et aux modes d'accueil!

La dramatisation de la chute du texte, qui évoque l'évitement « des signalements à l'autorité judiciaire », ne fait que renforcer l'orientation du discours du côté de la suppléance éducative,

²⁷⁸ Au vu des descriptions précédentes, nous pouvons nous demander si c'est une chance pour lui...

²⁷⁹ Je dis bien « y aurait droit », car j'ai montré par ailleurs que ce droit n'est pas encore vraiment acquis, même si les parents « ordinaires » peuvent, du moins, se le représenter, et tenter de le faire valoir.

²⁸⁰ Le décret 2000-762 du 1^{er} Août 2000, relatif à la rénovation des conditions d'accueil de la Petite Enfance, insiste sur la nécessité d'« *aider les parents à concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et sociale.* »

quand bien même il se fait le héraut de l'évitement du pire, c'est-à-dire, de manière implicite, du placement des enfants.

Quant à la « *souplesse dans la réalisation du projet* », cette partie ne fait que continuer d'évoquer le cadre d'un accueil ordinaire de proximité, quand il s'agit de « *coller* » *au plus près des besoins de l'enfant et des parents* ». N'est-ce pas la mission ordinaire de tout mode d'accueil, si l'on excepte évidemment la question des « (in)capacités parentales » qui semblent, à elles seules, occuper, et même « avaler », sous la pression d'une représentation cannibalique, tout le champ de cette réflexion ?

I.3.4. L'absence de stigmatisation. L'expression d'une citoyenneté pour les parents.

« *Le brassage des situations, le mélange des enfants au sein des structures empêchent la désignation, voire la stigmatisation des familles repérées comme ayant des problèmes. Aucune caractéristique **extérieure** ne permet de distinguer les petits ainsi accueillis de ceux qui fréquentent « **simplement** » un mode de garde. Cette normalité rend plus facile l'adhésion des parents au projet* ». Le double mouvement contradictoire, entre la volonté de ne pas stigmatiser, et le besoin incessant d'excepter ces familles, marqué par les adverbes que j'ai surligné, ne peut que se poursuivre, tant que n'est pas repérée comme « problème » la logique exclusive de suppléance éducative qui préside à ce projet. Cet extrait comporte une ambiguïté, quant à cette volonté de « déstigmatiser » les familles. Ne s'agit-il pas plutôt de leur faire croire à cette déstigmatisation, puisque les auteur-e-s du texte, eux, ne croient pas vraiment qu'ils puissent être *normaux* ?

« *Pour les travailleurs sociaux comme pour les structures, les parents deviennent des partenaires à encourager. Les crèches ou haltes-garderies sont aussi des lieux de citoyenneté pour les parents : par leur négociation du contrat, leur implication dans le projet, leur respect du règlement intérieur de la structure, leur expression de leur responsabilité de parent-pleine et entière-, les parents investissent souvent un rôle qu'ils ne se permettaient pas auparavant* ». Là encore, quelle différence avec n'importe quel parent ? N'est-ce pas le projet de toute structure d'accueil, réaffirmé par des décrets récents ? En même temps, cette partie me semble porteuse d'espoir, car il semble qu'il suffise finalement de pas grand-chose pour qu'elle puisse constituer, non pas le dernier point concernant le sens de ce projet, mais son fondement même, renversant alors sa perspective. C'est ce « pas grand-chose » qui va se trouver au cœur de la tension entre l'énoncé écrit du projet, et les pratiques susceptibles d'en répondre.

I.3.5. La prévention de placements et de leurs conséquences.

Pendant la chute de cette partie, qui revient à la question de l'évitement du placement, replace à nouveau le propos dans une logique de suppléance éducative, face à des parents

pathologiques. Si les auteurs mesurent la gravité des effets psychiques d'un placement, qu'ils qualifient de « *réponse grave et toujours traumatisante*²⁸¹ », et donc paradoxalement la valeur accordée à la place des parents auprès de l'enfant, ils réitèrent leur affirmation, à savoir que leur type d'accueil pourrait mettre au travail « *la pathologie du lien parent-enfant* », qui est « *l'origine du problème* ». D'une part la prétention à ce soin, dans le cadre d'un accueil, souvent très partiel, d'un tout petit dans une structure d'accueil collective, semble démesurée, que ce soit en termes de temps, ou de cadre de travail²⁸². D'autre part nous pouvons de nouveau constater avec force que l'origine du problème semble ne pouvoir être pensée qu'en termes de pathologie interne des familles, et jamais en termes d'absence de la communauté de proximité, et de la société dont elle n'est qu'un des maillons.

I.3.6. Un coût financier limité

Nous ne pouvons qu'approuver l'évocation finale « *du coût financier limité* », en comparaison avec celui d'un placement, que celle-ci renvoie à une politique de placement effectivement extrêmement coûteuse, ou malheureusement à la frilosité politique actuelle en termes de développement des modes d'accueil collectifs ordinaires, ces équipements « *si peu coûteux* », et capables de développer une prévention primaire efficace ! Il semblerait en effet que ces modes d'accueil ordinaire, quand ils ne peuvent être élevés exceptionnellement au rang de la dignité du travail social, ce qui est leur lot la plupart du temps, soient perçus au contraire comme extrêmement coûteux, au point de se développer, depuis les années 80, d'une manière très parcimonieuse. Ils n'accueillent encore aujourd'hui, je le rappelle, qu'environ 11% des enfants de 0 à 3 ans de l'hexagone. Par ailleurs les zones les plus désertifiées en termes d'accueil de la petite enfance, individuels et collectifs, se trouvent être les secteurs urbains les plus défavorisés et les zones rurales. Ces résistances réelles au développement de modes d'accueil qualitatifs, adaptés au tout-petits et à leurs familles, ont des conséquences encore plus dramatiques sur les

²⁸¹ Cette formulation renvoie à des conceptions antagonistes, entre différents acteurs, de la mesure de placement. Les professionnel-le-s de P.M.I, identifiées à des missions de prévention, ont souvent un regard négatif sur le placement, soit qu'elles-ils le perçoivent comme l'échec de leurs propres interventions, soit que, de manière plus élaborée, ils-elles s'interrogent sur les pratiques de placement, lorsque celles-ci ne prennent pas en compte cette dimension de « la séparation mal vécue, mal comprise », qui entraîne des blessures psychiques non intégrables. L'élaboration du débat est rendue difficile par des positionnements de valeurs, liés à des cultures professionnelles différentes, et marqués par la rencontre réelle avec des enfants en souffrance.

²⁸² Nous pouvons comprendre que cette prétention va de pair avec le souci pertinent de valoriser une prévention, susceptible d'éviter une réponse plus grave : le placement de l'enfant. Cependant je conteste l'interprétation de la pertinence de cette action uniquement en termes de « traitement de la pathologie du lien parent-enfant », qui serait « l'origine des problèmes ». Par ailleurs les structures de la petite enfance ne sont pas équipées, en termes de missions et de personnel, pour garantir ce type de « traitement ». Elles ne parviennent même pas à obtenir des temps de réflexivité par rapport à leur pratique, qui soient reconnus et rémunérés, et c'est une minorité qui bénéficie de l'intervention régulière de psychologues ! Dans ce dispositif, une psychologue est mise à la disposition des structures, mais au titre de l'accueil spécifique d'enfants en difficulté.

plus pauvres, et particulièrement les femmes, quant à leur possibilité tout d'abord de travailler, et ensuite de pouvoir être en contact avec un lieu social de proximité « ordinaire », qui permette aux opérateurs psychiques de séparation de fonctionner. Ceux-ci ne peuvent se mettre en place sans étayage social. Qui expose les jeunes enfants à des dégradations psychiques ? Leurs parents, (leurs mères !) ou une société qui, en direction de ses membres les plus pauvres, ne s'offre plus comme l'étai indispensable d'exercice de la fonction symbolique ?

I.4 Les limites du projet (p. 6-7)

I.4.1 Les limites posées par les parents :

Nous pouvons relever ici que la réticence ou le refus des parents peuvent être entendus comme « *l'expression d'une divergence d'opinion pouvant être discutée, travaillée, susceptible d'évoluer* ». La « limite » posée par les parents se situe alors simplement comme l'expression, à nouveau ordinaire, d'un citoyen qui dispose de son droit d'exercice d'autorité parentale. Cependant des formulations comme « *les échecs prévisibles face à certains comportements parentaux (exemples : instabilité incompatible avec le respect des règles de vie de la structure, difficultés relationnelles avec les équipes)* » me semblent à nouveau poser problème, dans le sens où ils n'interrogent pas les motifs de ces comportements parentaux sur un mode interactif, qui questionnerait également les comportements institutionnels qui leur font face. Or, si les réticences des parents peuvent être entendues, peuvent-elles l'être réellement sans interroger le positionnement et la responsabilité de leurs interlocuteurs ? Sauf à continuer de les considérer, une fois encore, comme **seuls responsables** de leurs réticences, refus, comportements instables et difficultés relationnelles avec l'institution. En ce sens, « *les limites posées par les parents* » sont décrites sur un mode unilatéral, qui évite la question d'une responsabilité partagée.

I.4.2 Les limites posées par les enfants :

Ici également, plusieurs registres sont mélangés. En effet, les affections psychiatriques ou les massifs troubles du comportement ne peuvent être placés dans le même registre que la question du nombre de ces enfants dans les structures. Nous passons d'un registre individuel de pathologie, concernant effectivement les enfants, à un constat institutionnel, qui en aucun cas n'est une limite posée par l'enfant lui-même, mais par un choix institutionnel, qui s'énonce encore une fois sur un mode extrêmement ambigu.

Il est vrai qu'une augmentation significative d'enfants qui combinent des souffrances psychiques et un milieu social défavorisé peut entraîner une « *stigmatisation* » de la structure d'accueil, ce qui, concrètement, et qui n'est pas dit, signifie qu'elle fait fuir les parents des

autres enfants, et risque de mettre fortement en difficulté les équipes professionnelles, confrontées parfois à des manifestations de souffrance qu'elles ne peuvent plus contenir, mais aussi à des remises en question profondes concernant leur façon habituelle de travailler avec les familles.

Si un équilibre est certainement à souhaiter, c'est autant en termes de pertinence d'une mixité sociale²⁸³ que de lourdeur des troubles des enfants. Car la pratique va montrer que ces « troubles », quand ils sont majoritairement liés à des solitudes maternelles parfois désespérées, peuvent se réduire significativement quand ces mères se relient socialement avec les structures d'accueil.

Par ailleurs, ce qui n'est pas dit non plus, c'est que cet encombrement jugé intempestif de trop d'enfants « troublés », est évidemment lié à une pénurie de modes d'accueil ordinaires, qui, s'ils étaient plus nombreux, n'auraient aucun problème pour accueillir tout le monde, y compris les plus démunis, y compris ceux des parents qui n'ont pas d'emploi rémunéré²⁸⁴. Ce mode de présentation des problèmes impute *aux troubles des enfants* une carence sociale et politique en termes d'offre de prise en charge qualitative des jeunes enfants. De surcroît les troubles manifestés par ces enfants sont eux-mêmes à interroger en liaison avec une défaillance de la communauté sociale, et non seulement un déficit parental.

Ce mélange des registres, combiné à des non-dits récurrents, des silences concernant les arrière-plans politiques, recentre à nouveau le propos sur les troubles personnels de ces enfants, causés par une éducation parentale défaillante. Ce type de discours a pour effet de dédouaner en permanence les institutions, et leurs commanditaires, de leurs responsabilités humaines et politiques dans la souffrance de ces enfants.

1.4.3 Les limites posées par les structures

Là encore l'aveuglement n'est pas complet puisque les structures d'accueil sont convoquées à exercer une part de responsabilité, en bénéficiant d' « *une réflexion constructive de l'ensemble de l'équipe éducative, inscrite au projet pédagogique : cette réflexion est rendue possible par l'adhésion des décideurs qui se sont engagés à les soutenir, en favorisant les aménagements nécessaires (disponibilité du personnel en nombre suffisant, formation et soutien des équipes, etc..)* ».

Il semble exister ici une tentative timide de « renvoyer l'ascenseur » aux décideurs politiques, en termes de moyens. L'allusion réitérée à « *l'éloignement géographique* » comme « *limite très*

²⁸³ Pour ces parents, intégrer un lieu d'hétérogénéité sociale, non discriminant à leur égard, est un étayage, dont ils se soutiennent pour retrouver des forces et se sentir membres effectifs de la société.

²⁸⁴ Je dis bien : « qui n'ont pas d'emploi rémunéré », car il n'est pas pertinent de dire qu'une femme seule, qui élève un ou plusieurs enfants, et assure l'intendance du foyer, dans des conditions de grande précarité, « ne travaille pas ».

concrète à ce type de projet » semble à nouveau également une allusion discrète à la pénurie criante des modes de garde collectifs, surtout dans certaines zones.

L'appellation « *les limites posées par les structures* » fait état d'une limite en termes de moyens offerts, ce qui donne un début de dimension politique au propos. Mais elle ne fait pas état même d'une ébauche de questionnement²⁸⁵ sur les représentations que les professionnel·les peuvent avoir de ces familles, et encore moins sur les représentations et pratiques d'accueil concernant les familles habituelles dans ces structures. Elle ne questionne pas la structure d'accueil de jeunes enfants, en termes de représentations, de savoirs et de pratiques professionnelles en direction des familles, de toutes les familles.

I.4.4 Les limites posées par les travailleurs médico-sociaux

Les auteur·e·s vont donc ici parler, en dernier lieu²⁸⁶, des limites de leur propre institution, la P.M.I., quant à la réalisation de ce projet. Nous pouvons lire un constat de « *la charge de travail conséquente et difficilement mesurable, une disponibilité importante, inscrite dans la durée. Cette disponibilité peut faire défaut notamment lorsque la demande sociale est très forte. Les travailleurs médico-sociaux verront leur activité professionnelle consacrée en majeure partie à ce type de sollicitations, apparaissant prioritaires ou ayant un caractère d'urgence* ».

Ce constat, là encore, ne paraît pas comprendre une dimension critique, ou du moins de questionnement, quant aux finalités de la P.M.I., et aux moyens offerts pour construire ce type de projet. Celui-ci apparaît bien comme « la dernière roue du carrosse », lorsque d'autres missions, prioritaires, concernent en fait des interventions liées à des signalements, à des situations « à risque ». Ce type de projet, qui tente tant bien que mal de permettre à des parents en risque d'exclusion, ou du placement de leurs enfants, de restaurer leur parentalité, n'est clairement pas la priorité actuelle de la P.M.I.²⁸⁷. À la lecture, nous ne pouvons pas manquer de voir la contradiction entre d'une part, un projet « *nécessitant une bonne connaissance de la famille et un travail d'élaboration soutenu* » et demandant aux professionnel·le·s de l'implication, de la disponibilité, un travail de longue durée, et d'autre part, l'accent mis sur une pauvreté de moyens manifeste, renforcée par le constat de « *la mobilité et/ou l'absence de certains travailleurs médico-sociaux sur certains secteurs* ». Mais la réponse à cette contradiction est construite en termes d'élaboration « *d'une parfaite connaissance de ces facteurs limitants* », qui, « *loin de décourager les initiatives, permet, au contraire, de poser les indications appropriées, autorisant l'attente légitime de résultats positifs.* » Cette formulation ubuesque montre bien les efforts institutionnels pour résoudre un paradoxe encombrant :

²⁸⁵ C'est l'épreuve de la pratique d'accueil de ces familles qui va faire surgir ces questionnements.

²⁸⁶ Les premiers facteurs de limitation évoqués sont les parents. Les derniers sont l'institution commanditaire du projet..

²⁸⁷ Je renvoie ici au développement sur le cheminement institutionnel de la P.M.I.

défendre un projet de prévention primaire, dans une institution qui ne parvient pas à garantir cette finalité, et qui n'a même pas les moyens d'un exercice lui-même en perte de définition, mais orienté, au niveau des pratiques, vers une logique de suppléance éducative, et de contrôle social des publics en difficulté. Cependant la lourde insistance, dans cette partie du texte, sur le manque de moyens, laisse penser que la critique politique n'est en fait pas absente, mais ne peut s'autoriser à s'exprimer ici, dans un texte officiel ; d'où ce sentiment, à la lecture, de deux niveaux de discours, qui ne peuvent jamais se rencontrer, et se résolvent dans une apologie de la « double langue ». En effet, si « *la parfaite connaissance des facteurs limitants* » faisait fleurir des modes d'accueil de la petite enfance en quantité suffisante, ainsi que des effectifs de travailleurs sociaux en mesure de repenser en profondeur la finalité de la Protection Maternelle et Infantile, et de travailler réellement en collaboration avec la société civile et les institutions éducatives... je pense que nous en serions avertis.

I.5 Les indications (p. 8)

I.5.1 Problématiques des familles concernées par ce projet.

- « *famille ne pouvant s'occuper seule, sans aide de son enfant,*
- *famille en difficulté et/ou en situation de détresse sociale, faisant l'objet d'une crise momentanée et chronique,*
- *famille en rupture, en échec,*
- *famille en grandes difficultés financières,*
- *famille en difficulté d'insertion sociale et professionnelle,*
- *famille en difficulté mentale, psychologique, etc... »*

Dans cette partie, où il s'agit de préciser quelles sont les familles susceptibles de correspondre à ce type de projet d'accueil, apparaissent pêle-mêle, « en vrac », des problématiques diverses ; des problématiques sociales et psychiques sont citées, sans être différenciées, encore moins articulées les unes aux autres. À travers cette énumération, sans fin imaginable (*etc...*) semble apparaître la confusion, voire la détresse ou l'impuissance de professionnel-le-s confronté-e-s à des sommets de misère et de difficultés, qu'elles-ils perçoivent de manière atomisée, morcelée, en miroir avec l'état physique et psychique de ces publics en souffrance. Elles-ils se trouvent alors en risque d'aggraver encore ces états, faute de pouvoir les interpréter dans une

ordonnance²⁸⁸ qui leur donne du sens, qui réarticule les états psychiques des sujets avec l'architecture signifiante de la société où ils vivent.

I.5.2 Le repérage de ces situations se fait par l'observation de troubles chez l'enfant...

- « *enfant présentant des troubles modérés du comportement,*
- *enfant présentant de l'agressivité,*
- *enfant inhibé,*
- *enfant carencé, délaissé,*
- *enfant sans limites éducatives, sans repères,*
- *enfants ayant des difficultés relationnelles ».*

Les troubles des enfants, qui sont décrits pour justifier la participation à ce projet, présentent un peu plus d'unité, même si les appellations restent vagues. Ils ressortent en effet tous d'un vocabulaire psychologique, qui renvoie à la vie interne du sujet, dans une interaction familiale, mais non dans une interaction sociale, un environnement plus large. Le prix de ce semblant d'unification, de cohérence, est l'évacuation, du côté des enfants, de la dimension sociale de leurs problèmes. Dans ce « passage » des « *problématiques des familles* » aux « *troubles des enfants* », semble donc perdue cette dimension sociale qui apparaissait dans le premier volet, non distinguée des problèmes psychologiques certes, mais tout de même citée. Si les parents ont quelques problèmes sociaux, les enfants, eux, n'ont que des troubles psycho-familiaux²⁸⁹.

I.5.3 Le repérage de ces difficultés..

Quand il s'agit de citer quels sont les acteurs qui repèrent ces « troubles » des enfants, les travailleurs médico-sociaux et les institutions éducatives sont citées en premier, puis...les parents²⁹⁰, « *Parfois la famille peut demander elle-même cette prise en charge* », ceci sans autre commentaire.

²⁸⁸ Ce terme d'« ordonnance » qui apparaît dans le fil de mon écriture, vient étrangement faire résonance avec celui de l'ordonnance médicale, qui prescrit le remède au corps, mais ne laisse pas de place à la manière dont le sujet se représente son corps, et l'« ordonne » dans un sens qui lui est singulier. La liste qui est offerte ici ressemble bien à une énumération de symptômes médicaux, n'ayant aucun rapport entre eux ; l'affection de la jambe, sur un plan médical, n'a rien à voir avec celle de l'estomac, et n'est d'ailleurs pas traitée au même étage. Or il ne faut pas oublier que la P.M.I s'est fondée sur une logique médicale, dont elle porte profondément la marque, réaffirmée par la formation initiale de son personnel.

²⁸⁹ Nous avons pu repérer dans les situations cliniques exposées dans le premier chapitre, comment la souffrance de l'enfant est interprétée d'abord spontanément du point de vue des carences de la mère, et non dans une interrogation du fonctionnement institutionnel du lieu d'accueil, ou d'un contexte social qui peut se révéler écrasant.

²⁹⁰ Nous voyons ici à l'œuvre toujours la même logique de représentation des familles. Si les premiers facteurs de limitation sont les parents, et les derniers, les institutions, les premiers détecteurs de troubles sont les institutions, et les derniers...les parents. Nous pouvons constater que « la place des parents » dans le dispositif arrive également à la fin du document, comme une sorte de supplément d'attention humaniste

Il n'est pas anodin, dans ce cadre d'un projet si contrôlé, « maîtrisé » par l'institution P.M.I., que les parents apparaissent, en dernier, certes, mais pour la première fois comme **acteurs**, demandeurs d'un accueil pour leurs enfants. Pourtant cela ne semble pas induire à ce stade du projet un quelconque développement, sur leur mode de demande par exemple, qui ne se formule certainement pas de cette manière : « nos enfants présentent des troubles, prenez-les en charge pour les résorber ». L'écoute de la parole de ces parents pourrait cependant bien donner des pistes sur leur demande de parents, leurs représentations, leurs positionnements et attentes vis-à-vis de la communauté sociale et des institutions. Par ailleurs ne peut être encore une fois repéré, du fait de l'ordre de représentations qui préside à ce discours, le paradoxe qui consiste à présenter des parents qui demanderaient à intégrer un mode d'accueil et de socialisation ordinaire ...au motif des *troubles* de leurs enfants.

Après cette apparition « éclair » des parents comme acteurs de l'éducation de leurs enfants et de leur demande sociale, la suite immédiate : « *l'accueil de ces enfants peut rester dans un cadre préventif. La saisine du juge des enfants peut être envisagée selon la gravité ou les carences repérées* », montre bien la reprise du contrôle par l'institution, sur un mode **potentiellement** préventif, mais suspendu à une logique de suppléance éducative judiciarisée, et en aucun cas relié à un projet de possibilité de réintégration d'un tissu social ordinaire. L'insistance finale, à nouveau martelée, sur le fait qu'il s'agit d'un accueil « *particulier* », permettant un temps de « *répit* » à la famille, ne laisse pas de doute sur une logique discriminatoire, qui, si elle s'ignore, n'en est pas moins puissante.

I.6 Place des parents (p 9-11)*

* 291

Le cadre d'un enfant « à protéger » inaugure à nouveau pesamment cette partie, et en même temps vient se compléter d'emblée de la nécessité « *que les parents soient confirmés et / réhabilités dans leur rôle de parents* ». La question se pose alors de savoir qui infirme et invalide ce rôle. Sont-ce les parents eux-mêmes ? Ou est-ce le regard des acteurs sociaux sur eux ? Lorsque nous avons pu constater précédemment le mode de description de ces parents, en termes de carence et de danger potentiel pour leurs enfants, nous pouvons nous demander si ce ne sont pas les travailleurs médico-sociaux qui doivent confirmer et réhabiliter ce qu'eux-

à leur égard, alors que tout a été élaboré sans eux, dans un rapport qui les met à une place d'objet de ce dispositif.

²⁹¹ Sur le document qui m'a été envoyé, la page 10 est manquante.

mêmes ont invalidé précédemment. Il reste peu de place, dans cette logique paradoxale institutionnelle, pour les parents eux-mêmes, et ce qu'ils peuvent bien penser, eux, de leur rôle de parents, ou des lourdes difficultés qui les assaillent. Il semble que l'institution emploie énormément d'énergie à se confronter à ses propres paradoxes, centrée en fait sur elle-même, sur son « brouet » de représentations internes ; que deviennent alors, d'une part la réalité objective des conditions d'éducation qui sont données à ces parents, et d'autre part les conceptions qu'eux-mêmes se font de leurs difficultés ?

Comment défaire ce que nous avons fait nous-mêmes ? L'institution ne peut évidemment pas se poser cette question dans ces termes. Il semble impossible, à ce stade du discours, que ces gens puissent simplement être perçus comme les parents de leurs enfants, comme tous les autres parents ; ni invalidés ou réhabilités, selon le « vent » dominant, par les mêmes acteurs sociaux, mais vivant leur être et leur expérience de parents, au sein d'une société, comme ils le peuvent, dans cette alchimie plus ou moins réussie entre leurs propres expériences et actes éducatifs, et la médiation éducative du corps social.

Survient alors, dans ce texte, un moment très important, celui de l'énonciation, pour la première fois, **de valeurs** qui sous-tendent l'action, quant à cette place des parents.

Ce moment est remarquable pour plusieurs raisons.

D'abord il ne fait que mettre en lumière la contradiction flagrante entre « *une conception de l'être humain susceptible d'évoluer de manière positive à partir de ses propres capacités* », et des éléments du discours précédent qui ne font jamais état de ces « capacités ». De même pour « *l'écoute et le dialogue dans un esprit d'ouverture et de tolérance vis-à-vis de l'autre* », ou un « *accompagnement qui ne doit pas permettre de faire pour les parents mais de faire avec les parents* » alors que la parole des parents n'est jamais même évoquée précédemment comme ressource possible de construction du projet. Quant à « *la prise de responsabilité des usagers pour développer la parentalité* », outre l'aspect confus et jargonnant de cette phrase²⁹², cette formulation détone dans un cadre précédemment aussi directif et injonctif.

Dans cette énonciation de valeurs, la confusion semble alors à son comble, du fait de la contradiction violente entre les valeurs annoncées et le cadre du dispositif lui-même, décrit en amont. Remarquons également que ces valeurs sont vidées de tout contenu politique relié à un

²⁹² L'idée de « soutien à la parentalité », émanant tout d'abord de réseaux associatifs soucieux de développer la dimension participative citoyenne des parents, s'est rapidement muée, en gagnant comme la foudre l'ensemble des institutions, en une perspective à la fois très vague, privée d'un réel étayage théorique, et rapidement très normative, vis-à-vis de parents à conseiller, à surveiller, à éduquer, à soigner....Beaucoup de professionnel-le-s de l'action sociale ordinaire (Personnels de crèche ou de Halte, Animatrices de relais Assistantes Maternelles, animateurs, sont d'ailleurs (heureusement) resté-e-s perplexes face à cette injonction de « soutien » dont ils-elles ne pouvaient repérer ni définir le contenu, et à laquelle ils ne pouvaient donner de sens.

contexte sociétal précis, et rejoignent en ce sens des discours caritatifs²⁹³, dont l'inconvénient est justement de vider de leur charge politique les relations humaines dans une société.

Cependant cette contradiction apparaît au travers de cette formulation, que « *l'intervention des travailleurs médico-sociaux peut être délicate en raison de leur positionnement face aux parents : celui des missions : la protection de l'enfance* ». Nous pouvons voir ici les prémices d'une mise au travail possible, par les praticien-ne-s, de leur positionnement, entre les valeurs énoncées, et ce qu'elles-ils nomment leur « mission ». En ce sens, l'énonciation des valeurs est importante, parce qu'elle crée une tension qui peut être repérée, au regard de valeurs qui sont revendiquées, qui témoignent d'un engagement des professionnel(le)s sur un plan éthique.

Je pense que c'est cette énonciation, émise au moment où le discours vient se concrétiser en termes de *pratique auprès des usagers*, qui permettra plus tard aux acteurs de ce dispositif, de venir interroger tout le discours inaugural précédent, et tenter de le modifier. Au moment où les parents eux-mêmes, de manière fugitive, apparaissent comme acteurs potentiels du dispositif, des professionnel-l-es posent un acte d'engagement, en énonçant distinctement les valeurs qui les soutiennent. Ils apparaissent alors enfin, non comme les agents passifs, les exécutants d'un ordre de discours sur lequel ils n'ont aucune prise, mais comme des acteurs engagés, qui risquent leur parole et la revendication d'une pratique « humanisée ». Nous analyserons plus loin les effets encourageants, mais aussi les limites de ce type de tentative.

Cette démarche est cependant à saluer, dans un contexte de dramatisation des procédures de la protection de l'enfance, où l'institution P.M.I se trouve engluée, et, confrontée à une pression sociale proportionnelle à l'augmentation de la souffrance des usagers, peut être tentée par la judiciarisation croissante et l'effacement même de ses missions.

I.7 Les moyens financiers. Conclusion (p. 12.13.18)*

. * 294

Il est d'ailleurs intéressant de constater que la dernière partie, consacrée au financement, devient nettement plus revendicative et précise, en termes de demande de moyens à créer : « *Il est nécessaire d'aider les parents pour la quote-part financière* », « *les prises en charge nécessitent un temps de travail supplémentaire* », « *les professionnels de la structure doivent être formés à ce travail* », « *les travailleurs médico-sociaux, impliqués dans cette action, doivent pouvoir*

²⁹³ Voir en écho à ce propos, dans la conclusion générale, l'évocation constante, par les décideurs politiques, du registre de la *solidarité*, lorsqu'il s'agit de parler de la nécessité du développement des modes d'accueil ordinaires de la petite enfance.

²⁹⁴ Les pages 14 à 17 ne figuraient pas dans le document que j'ai reçu.

faire preuve de disponibilité et d'engagement à long terme ; la stabilité de l'effectif est indispensable à la viabilité du projet », « le coût du transport des enfants est à prendre en compte, car les difficultés financières sont un frein lorsque les enfants sont éloignés des modes de garde ». Nous voici loin d'« *une parfaite connaissance des facteurs limitants* », énoncée plus haut ! Le sentiment à la lecture est qu'un nouvel auteur vient de prendre subrepticement (clandestinement ?) la plume, pour tenir un tout autre discours. L'entrée dans le domaine de la pratique, la « prise de corps » du projet semble également annoncer le début d'un autre **discours**.

Enfin la conclusion de ce document vient réitérer toute l'ambiguïté du dispositif, entre « pare-feu » du placement, face à des familles « *désorganisées ou multi carencées* », et objectif de « *confirmer les parents dans leur rôle premier, celui de conduire, d'éduquer et de demeurer responsables* », et de « *permettre une réinsertion globale de la famille* ». Car s'agit-il « *de prendre en charge les problèmes très précocement* », ou d'accueillir ces jeunes enfants et leurs parents, en société, comme les autres, ce qui autorise, éventuellement, de traiter, avec eux, de problèmes qui peuvent se poser ?

I.8 Annexes. Études de cas.

Ce document se clôt sur l'exposé de six « *études de cas* », réalisées au sein d'une même structure d'accueil de jeunes enfants. Il s'agit d'une description clinique, sommaire certes, de prises en charges d'enfants et de leurs familles, dans le cadre du projet décrit précédemment. Il semblerait que cette structure se soit trouvée pionnière, dans ce type de prise en charge. Elle vient donc rendre compte d'une pratique concrète, supposée être en lien avec le discours précédent, et même, dans l'esprit des auteur-e-s, en constituer une illustration.

Il s'agit ici du discours de praticien-ne-s, avec sa logique propre, qui tranche avec les généralisations précédentes. Il fait apparaître les gens, leurs relations avec les institutions, leurs épreuves et souffrances...leur lutte contre l'adversité, qui, parfois, se révèle efficace.

La relation sommaire de ces études de cas ne nous permet évidemment pas de tout comprendre de la complexité de ces situations. Mais elle n'est pas non plus une simple description des faits essentiels, elle a une valeur interprétative, par les éléments qu'elle nomme, sans développer les représentations qui les soutiennent, et aussi les éléments qu'elle ne nomme pas. L'aspect sommaire permet à beaucoup de choses de se cacher entre les lignes, beaucoup de représentations « fantômes », d'options, aussi, qui continuent de balancer entre divers pôles,

chez ces praticien-ne-s. qui tentent de rendre compte de leur action, en laissant dans l'ombre²⁹⁵ une grande partie de l'étayage théorique et idéologique qui la soutient. Il a ainsi le mérite de mettre en valeur des indicateurs précieux pour notre analyse.

Tout d'abord, sur les six situations décrites, quatre concernent des mères seules avec leurs enfants, en situation sociale précaire. Ceci est toujours présenté comme des faits, jamais comme des indicateurs de compréhension des situations, qui sont sans cesse décrites en termes de « carence éducative ».

I.8.1. Situation 1

La première étude décrit une situation de divorce liée à des violences conjugales. Les enfants arrivent dans la structure très perturbés. Après un travail de partenariat avec l'école, l'A.E.M.O, et une année difficile, surtout avec l'aîné des enfants, une amélioration nette est constatée. La mère a retrouvé un travail, un logement, et « *est soulagée d'avoir avec elle encore ses enfants* ». L'ensemble de la famille est suivi par un C.A.M.S.P (Centre d'Accueil Médico-Social Spécialisé).

Dans cette situation, une femme traverse une crise grave, où elle est appelée à gérer un divorce dont elle est l'initiatrice, sous le signe de violences conjugales, en restant seule, et sans ressources, avec deux jeunes enfants à charge, âgés de trois et deux ans. L'accompagnement décrit insiste sur les troubles initiaux des enfants, violence de l'un et dépression de l'autre, et leur résorption progressive dans la structure, *grâce à* la prise en charge partenariale, et à un « *travail relationnel avec la mère* ».

Au travers de cette phrase : « *Nous passons une année avec Yannis épouvantable, il fait crise sur crise, insulte et épuise tout le monde* », nous pouvons pressentir que l'équipe a engagé une grosse énergie pour contenir le psychisme en souffrance de ce petit garçon. Elle a certainement besoin d'être valorisée par rapport à cet accompagnement difficile, ce qui est compréhensible²⁹⁶. Mais cette demande de reconnaissance légitime devient un problème, ici, quand elle efface le combat personnel, à la fois concret et psychique de cette femme, durant la même période, au profit de la prise en charge partenariale, et du fameux « *travail relationnel avec la mère* ». Cette dernière formulation est en effet ambiguë. Si elle place la mère comme interlocutrice, au travers du terme « avec », certainement dans le cadre d'entretiens plus ou moins formalisés, elle met en

295 Ceci n'est pas un reproche adressé à ces professionnel-le-s. Ce « décorticage » théorique n'est pas leur propos, quand elles-ils tentent de restituer le résumé d'un parcours de rencontre avec des familles. Leur témoignage est précieux, car il permet de confronter l'ordre normatif d'un discours avec la restitution d'une pratique.

296 Nous savons par ailleurs que le travail auprès des jeunes enfants, perçu comme la tâche « naturelle », de la mère, reçoit bien peu de reconnaissance sociale. C'est d'ailleurs là le piège : ces professionnel-le-s en manque de reconnaissance, se sentant ralliées à la bannière du travail social, plus valorisante, risquent d'accentuer les aspects discriminants de ce type de prise en charge, ou, du moins, de ne pas les percevoir.

avant le dispositif de ces entretiens, c'est-à-dire l'institution, et ne rend pas compte de l'action de cette femme, comme moteur effectif, et premier, du rétablissement de sa situation. Nous sommes ici dans une logique et un vocabulaire psychologique, où le sujet peut être valorisé, au titre qu'il s'engage à parler de ses difficultés, et à les mettre au travail, en élaborer quelque chose. Mais il est intéressant de voir que cette logique, qui a sa pertinence propre, ne s'ajoute pas à une logique sociologique de prise en compte de l'acteur social. Elle la recouvre. Ce recouvrement me semble alors en risque d'invalider la volonté éthique de donner une place au « sujet », d'en faire une sorte de leurre.

Il faut une lecture attentive, et orientée par un objet de recherche, pour percevoir cette forme d'absence, en fait, de la promotrice essentielle du changement. En effet la tonalité de ce récit est empathique, dénué de jugements envers cette femme « victime » de violences conjugales. Mais ceci nous masque qu'elle est présentée comme remorquée par le dispositif, alors qu'elle en est la locomotive, dès qu'elle en a les moyens minimum, c'est-à-dire dès qu'elle peut confier ses enfants.

Posons maintenant la question suivante : cet accompagnement, a-t-il suppléé cette mère défaillante, « *très fatiguée*²⁹⁷ », ou offert un service extérieur, social ordinaire²⁹⁸, à une femme en difficulté psychique certes, mais aussi confrontée à une solitude très concrète, en termes d'éducation, et à une situation sociale grave, liée à une décision de séparation ? Cette femme se retrouve en effet sans ressource et sans logement. Cet accompagnement n'a-t-il pas donné l'opportunité à cette mère de se reconstruire de son côté, de retrouver un logement, du travail, de la force pour éduquer ses enfants ? La mise en crèche de la plus petite ne correspond-elle pas aussi simplement à une logique de parent qui doit chercher du travail ? Tous ces éléments semblent gommés par une orientation centrée sur *les troubles des enfants* en eux-mêmes, déconnectés de leur *contexte d'apparition*, donc d'une part de leur origine. La mère n'apparaît pas dans la description du processus comme personne active, qui reconstruit sa position de sujet social autonome, alors même qu'elle retrouve un travail, un logement, une capacité améliorée de consacrer de l'énergie à ses enfants, mais comme une mère qui a eu la chance, dans la structure, de bénéficier d' « *un travail relationnel* ».

Il ne s'agit pas de nier les troubles psychiques initiaux des enfants, dans un contexte de situation conjugale difficile, puis d'une nouvelle situation de rupture, marquée elle aussi par la violence.

297 Le récit de l'accueil de ces enfants, stipulant « *la maman étant très fatiguée* » et « *sur demande de l'assistante sociale du centre* », vient confirmer l'idée, sans cesse sous-jacente, qu'une crèche ou une halte-jeux est une concession à la fatigue de la mère, et non un mode d'accueil social pour tous les enfants, comme l'école. Le mode de récit renforce l'aspect déviant de la fatigue maternelle, à la fois vécue comme anormale et comme seule raison acceptable pour la prise en charge de ses enfants dans un lieu d'accueil ordinaire. Il suggère qu'une mère « normale » ne serait pas fatiguée, serait capable de prendre en charge ses enfants, de faire son travail de mère.

298 Je conçois une institution de service ordinaire comme capable de prendre en compte des difficultés particulières, sans recourir pour cela à des dispositifs d'exception.

Il s'agit de resituer le contexte global de ces troubles, ce qui permet de les interpréter autrement qu'en termes de défaillance éducative de la « mère²⁹⁹ », présentée comme une « victime », qui peut bénéficier d'un « travail relationnel ».

D'abord le père a évidemment sa propre part de responsabilité³⁰⁰. Ensuite l'état psychique de la mère peut être relié, dans ce moment particulier et actuel d'une crise, d'une part à une solitude éducative très difficile, d'autre part à une situation sociale dramatique. Il s'agit aussi d'une femme, d'une citoyenne, qui est confrontée à un changement profond de mode de vie, à la conquête d'une indépendance matérielle et personnelle. De « mère au foyer », elle devient une femme qui travaille à l'extérieur, qui apporte le revenu principal, et qui exerce seule l'éducation de ses enfants, cumulant l'intendance du foyer et un emploi extérieur.

En se rapportant seulement aux éléments de la situation qui sont décrits, l'amélioration de la situation peut être interprétée autrement qu'en termes de partenariat efficace entre services sociaux, et de travail relationnel avec la mère. Tout le travail d'autonomisation de la mère, divorcer malgré des menaces, retrouver un travail, un logement, avec le changement de représentation d'elle-même que cela implique, a certainement des effets sur le psychisme des enfants. Mais tout ceci est décrit en termes de fait, et non d'effet, tandis que l'action institutionnelle, elle, est décrite en termes d'effets positifs.

Par ailleurs l'accueil des enfants, dans un lieu social ordinaire, en ce sens effectivement non stigmatisant, a certainement permis à cette mère de ne pas perdre espoir dans les institutions sociales, de les percevoir autrement que comme des rapteuses d'enfants à des parents jugés incapables. Pour la petite fille de deux ans, son rétablissement assez rapide peut être lié à une socialisation ordinaire, dont elle n'avait pu bénéficier jusque-là, au sein d'un foyer fermé sur lui-même et conflictuel. La socialisation de cette petite fille ne fait-elle pas écho à celle de sa mère, qui conquiert une existence propre, en se libérant d'un conjoint qui la traite en objet, d'amour... de coups... et de soumission domestique ?

Il ne s'agit pas de dénier les éléments décrits dans cette situation, mais de montrer comment ils ne remettent pas en cause le champ d'interprétation de cette situation sur ce mode : une prise en charge d'enfants au motif qu'ils sont troublés, dans une logique de suppléance éducative d'une mère « défaillante ». La mère n'y est pas stigmatisée, mais objectivée par le discours, objet de violences, et en partie objet de « travail relationnel ».

La situation n'est pas du tout comprise en rapport avec une logique d'accueil socialisant pour tout le monde, adulte et enfants, qui vient rétablir un équilibre perdu, entre lieu familial, et

299 Dans la description de cette situation, cette femme est toujours appelée « mère » ou « maman ».

300 Le père des enfants n'apparaît qu'à travers la mention de « violences conjugales », et, peut-être, en termes d'hypothèse clinique, à travers la désorganisation psychique et la violence de son petit garçon. En effet celui-ci ne trouve peut-être pas, dans la phase initiale décrite, d'autre moyen pour se séparer psychiquement de ses enveloppes primaires, et construire ses identifications secondaires, que de tenter de se modéliser sur ce père au comportement violent.

investissement social. En effet, je pose que ce qui manque à cette femme, ne semble pas être majoritairement une capacité éducative de maternage, mais un environnement social qui la soutienne dans sa démarche d'émancipation, qui permette de faire fonctionner des opérateurs psychiques de séparation, par l'intermédiaire de l'accueil de ses enfants dans des lieux sociaux ordinaires, et par son propre investissement social ; celui-ci la libère d'une identité exclusive de mère et d'épouse au foyer, au service d'un homme qui, de plus, la violente. Ce qui manque, encore une fois, c'est la circulation possible entre le dedans et le dehors, entre *la Maison et le Monde*.

Il ne s'agit pas d'apprendre à cette mère à être « maternante », dans un lieu familial exclusif, mais de lui fournir au contraire la possibilité de construire sa maternité dans un échange symbolique avec la communauté humaine, dans un aller-retour incessant entre le dedans et le dehors.

S'il ne demeure qu'une *concession*, l'étayage social proposé apparaît alors comme une béquille pour handicapée de l'éducation, et non comme un droit ordinaire, dont l'exercice par cette citoyenne, qui s'en saisit, lui permet un tant soit peu de restaurer une situation marquée par l'injustice sociale et la violence sexiste.

I.8.2. Situation 2

La seconde situation est proche de la première. Une situation de « *raisons sociales* » : *trop de dettes, logement insalubres, carences éducatives* » débouche sur un hébergement en C.H.R.S, une mesure A.E.M.O, puis une prise en charge par le lieu d'accueil petite enfance des deux enfants, de 4 et 2 ans. On remarquera ici que « *les carences éducatives* » sont énumérées tout d'abord comme des « *raisons sociales* », sans pour autant justifier et développer cette appellation. Après deux ans de travail commun, la « *maman travaille dans une entreprise d'insertion, a un logement sur le quartier et...s'occupe de ses deux enfants* ».

Là encore le trouble d'un des deux enfants est analysé en termes de carence de la mère, qui « *nous confie l'éducation de ses deux enfants* » « *et trouve auprès des éducatrices réconfort* ».

Mais comment une mère qui a entièrement confié l'éducation de ses enfants à des tiers, peut-elle se révéler deux ans plus tard apte soudain à les éduquer pleinement ? Ce type de formulation naïve des professionnels semble dire à nouveau que c'est uniquement leur travail éducatif auprès des enfants qui a permis à la situation globale de se restaurer. Or durant ce temps cette femme a trouvé l'énergie pour reprendre un travail, pour accéder à un logement, et surmonter des difficultés graves dans la relation avec le plus jeune de ses enfants. Cette mère, plutôt que « *confier l'éducation de ses enfants* », n'a-t-elle pas plutôt fait confiance à ce lieu d'accueil ordinaire, quant à leur prise en charge ? Ce lieu d'accueil, en tant qu'instance tierce de

socialisation, n'a-t-il pas mis fin à une situation de solitude éducative insupportable, doublée d'une situation de précarité tout aussi difficile, pour la mère de deux jeunes enfants ?

Il arrive souvent que les mères de milieu social défavorisé emploient elles-mêmes ce terme, « qu'elles confient l'éducation de leurs enfants » au lieu d'accueil. D'une part elles veulent simplement dire par là qu'elles font confiance pendant leur absence, d'autre part elles sont souvent extrêmement reconnaissantes de l'accueil offert à leurs enfants, comme s'il s'agissait d'un cadeau exceptionnel qui leur est fait. En ce sens elles ont intériorisé des représentations de classe, qui assignent aux mères l'éducation exclusive des enfants en bas âge, sauf problème majeur. Elles se sentent reconnaissantes, comme si elles avaient commis une faute, qui ne leur était pas « comptée » : ne pas pouvoir prendre en charge leurs enfants en permanence. Or, dans une situation de précarité majeure et de solitude sociale et éducative, cette injonction de prise en charge des enfants devient un cauchemar, parce que la communauté sociale de proximité n'est plus là pour garantir, à la fois concrètement et symboliquement, les rites de séparation qui autorisent l'éducation d'un jeune enfant.

Là encore, nous voyons un résultat positif, alors que l'A.E.M.O était alarmée de l'état d'un des deux enfants, et pensait à demander un placement. Nous ne pouvons que saluer ce travail commun, de longue haleine, entre cette femme et le lieu d'accueil, qui a permis une restauration psychique et sociale de cette famille, mais non imputer tout le mérite à la seule structure d'accueil ! Le résultat est là, mais l'interprétation des données qui l'ont produit me semble partielle, et de fait erronée.

La prise en charge d'un jeune enfant dans un lieu d'accueil ordinaire, accompagné d'une relation de confiance continue avec sa mère, produit en deux années une résurgence spectaculaire d'une famille « présumée » de manière alarmiste, au placement des enfants. Si l'interprétation de ce résultat ne rend pas vraiment justice à cette mère, la réalité vécue, partagée entre elle et des professionnel-le-s autour de ses enfants, a surmonté des difficultés majeures. Saluons donc ici cette réalité partagée...et cette femme, restée dans l'ombre du pouvoir éducatif des professionnel-le-s.

I.8.3. Situation 3

Cette situation est décrite de manière très succincte, et nous ne disposons pas de beaucoup d'éléments pour la cerner. Cependant il s'agit certainement, en partie du moins, d'une situation d'isolement maternel (liée à l'exil ?), qui est en difficulté de se dénouer du fait d'une opposition du père, qui entend garder une autorité traditionnelle sur sa famille. Notons que les termes de « *discussion* », et de « *communication* » sont récurrents dans l'exposé de cette situation, comme à la fois constituant le problème...et sa solution. C'est en « discutant » et en « communiquant » avec cette famille dont le père « *n'autorise aucune discussion* », que la situation s'améliore de

manière « *mesurable et appréciable* ». Cet homme qui ne voulait pas « discuter », peut-être bien ne voulait-il pas perdre sa dignité, sa position d'humain adulte, qui n'accepte pas d'être infantilisé, renvoyé au diagnostic objectivant de « carence éducative » ? N'est-ce pas cette résistance qui, justement, va le rendre apte à discuter, quand il trouve des interlocuteurs qui le respectent suffisamment, comme père de son enfant, et acteur social, participent à construire un pont de paroles « sensées » entre la famille et la société ?

La discussion avec la communauté sociale de proximité semble percer des fenêtres dans des maisons qui n'en ont pas, des maisons forcloses faute de repérage culturel qui donne du sens au « dehors ». Qui peut vivre dans une maison sans portes ni fenêtres ?

I.8.4. Situation 4

Dans cette situation il ne s'agit pas d'une mère en difficulté avec son enfant, mais d'une femme qui a besoin de travailler, et n'a momentanément aucune solution pour confier son enfant, durant une période de vacances scolaires. Or sa fille ne semble pouvoir être acceptée dans n'importe quel centre de loisirs, du fait de son handicap. L'I.M.P qui l'accueille habituellement ferme ses portes pendant les vacances. Quand ce lieu ordinaire de la petite enfance accepte d'accueillir cette petite fille de 5 ans, « *c'est la première fois qu'elle se trouve dans un univers plus normalisé* ».

Il semble ici qu'apparaît de manière claire la carence de la société, et non de la mère, quand celle-ci ne peut accéder normalement à une prise en charge de son enfant en centre de loisirs, parce qu'elle est handicapée. Il lui faut demander de l'aide au lieu d'accueil, pour obtenir cette chose toute simple : confier son enfant parce qu'elle travaille. Et il faut cette situation d'urgence pour que cette gamine, pour la première fois, accède à un milieu ordinaire. Les familles d'enfants handicapés ne semblent pas avoir beaucoup plus de chance que celles qui sont en difficulté sociale, pour être accueillies ordinairement dans la communauté sociale. Il y faut, là encore, un dispositif *spécial* qui autorise cette prise en charge.

Cette situation est déclinée au même titre que les autres, sans que soit notée sa différence, à savoir que cette mère n'arrive pas là au titre de sa difficulté à éduquer, mais vient faire une demande simplement pour pouvoir travailler en paix, en sachant sa fille en sécurité dans un milieu accueillant. En quoi relèverait-elle d'une « *action innovante d'accueil du jeune enfant « à protéger » en mode de garde collectif* » ? Nous sommes dubitatifs³⁰¹. À moins de sous-entendre que les enfants dont les mères travaillent sont eux aussi à considérer comme relevant de la catégorie « à protéger » ?

³⁰¹ L'enfant pourrait être « à protéger » au titre de son handicap. Mais nous voyons que des registres différents sont amalgamés sous ce vocable de « protection », témoignant du manque de définition et de clarification de ces registres.

Ce mélange « des genres », non repéré, montre bien la confusion des structures, quant à la nature des problèmes rencontrés par les familles. Un amalgame semble être fait entre plusieurs « problèmes » : difficultés sociales des familles, troubles du comportement des enfants, handicap, sont associés sans discernement, à chaque fois sans rentrer dans l'analyse approfondie de l'origine des problèmes, ni dans celle de la demande ou du positionnement parental, qui peuvent être très différents. Les enfants semblent toujours pris en charge du fait qu'ils sont « troublés », ce sont ces troubles qui semblent faire sens, consensus, dans le discours, et justifier l'« exception » accordée, qui consiste à fréquenter un lieu...ordinaire.

1.8.5. Situation 5

Cette situation nous présente le niveau de difficulté le plus grave, puisqu'il s'agit d'une famille dont un enfant est déjà placé à l'Aide Sociale à l'Enfance. Le second enfant est reçu en accueil crèche. Après une période de deux ans à la crèche pour cet enfant, à partir d'« *un travail fait de conseils et de discussions conviviales* », non seulement le plus jeune va mieux, mais le premier enfant est de nouveau confié à sa famille. Le père retrouve alors un emploi. Il est signalé qu'aujourd'hui, « *la famille va bien, ils attendent leur troisième enfant* ».

La socialisation d'une famille, à partir de son accueil dans un lieu de la petite enfance ordinaire, produit ici des résultats qui ne lassent pas d'étonner, au vu de la gravité des premières décisions, à savoir une mesure de placement. Ce résultat questionne la validité de cette première mesure, lorsqu'il est observé que des parents, dans une relation de dialogue avec des acteurs sociaux, et une possibilité de confier leur enfant durant la journée, comme n'importe quel parent, retrouvent des ressources à la fois personnelles et sociales (le père retrouve du travail), pour éduquer leurs enfants et parer aux besoins du foyer. N'aurait-il pas fallu commencer par là ? Ces parents semblaient souffrir, eux aussi, davantage d'une coupure dramatique avec la communauté sociale ordinaire, que d'une incapacité intrinsèque à éduquer leurs enfants. À moins, bien sûr, que la crèche s' imagine que c'est elle qui leur ait appris à le faire... Mais nous devons faire crédit à la description de cette situation, parce qu'elle est sobre, elle ne donne ici aucun commentaire qui valoriserait la crèche au dépens des parents, elle note simplement « *un travail fait de conseils et de discussions conviviales* ». Cette manière de dire libère alors un questionnement ouvert sur la nature de ce qui s'est passé, de ce qui a permis cette « résilience » parentale, en termes de réalité partagée, et non d'apport unilatéral de l'institution envers des parents « objets » d'une pratique d'apprentissage ou de réparation éducative. La rencontre avec la crèche n'a-t-elle pas redonné à ces parents une carte du territoire social, une adresse, à eux qui en avaient perdu le chemin ?

Cette simple phrase « *un travail fait de conseils et de discussions conviviales* », me semble a contrario témoigner durement de la violence sociale exercée sur les plus démunis des parents, quand, dans l'épreuve de la perte de contact dramatique avec le monde du dehors, la société qui

les fonde à vivre, qui nous fonde tous à vivre, ils doivent endurer l'humiliation supplémentaire d'être invalidés comme parents de leurs enfants, ce qui signifie souvent pour eux le paroxysme de la déshumanisation.

I.8.6. Situation 6

La dernière situation exposée décrit une mère sans emploi, et sans projet particulier, hébergée chez une connaissance. Différents services (prévention, A.E.M.O, Centre Médico-Social) suivent cette famille.

L'entrée en crèche de la petite fille d'un an est proposée « *pour tenter une ultime démarche avant le placement* ». Cet accueil permet à l'enfant d'évoluer normalement, et la mère obtient durant ce temps d'accueil de deux ans, un logement et un emploi.

Ce récit ne fait que confirmer une fois de plus l'inadéquation de l'idée d'un placement, pour une femme qui a initialement besoin de pouvoir s'appuyer sur des tiers sociaux pour retrouver des forces, puis un travail et un logement, ainsi qu'une relation à son enfant dégagée un tant soit peu d'un face-à-face solitaire et marqué par une préhistoire difficile de cette mère. Que cette simple normalisation de sa situation – l'accueillir avec son bébé, lui libérer du temps pour qu'elle puisse souffler, s'occuper d'elle-même et de sa situation sociale – se mette en place comme « *ultime tentative avant le placement* », que cette normalisation ait, selon la formulation employée, « *évit* » un placement, laisse un instant désespéré devant la logique sociale à l'œuvre.

Plutôt que de dire que cette mise en œuvre a « *évit* un placement », ne peut-on avancer plutôt, que, dans ce type de situation, le placement n'est pas une mesure indiquée, et qu'elle violente des parents et des enfants qui ont besoin d'être entendus, soutenus, protégés, justement, par la société dont ils sont censés faire partie ? Formuler que cette initiative a évité un placement, suspendu comme une épée de Damoclès, revient à nouveau à valoriser ce type de projet, « *sauveur* » d'enfants et de leur famille, aux dépens des parents, qui ne doivent l'évitement de cette mesure qu'à l'intervention judicieuse du dispositif, et non à leur courage et leur capacité de récupération, dès qu'on leur en offre les moyens normaux. C'est le mécanisme de violence sociale risquant de conduire à cette mesure de placement « *déplacée* », justement, qui semble devoir être interrogé, et non l'incapacité éducative des familles, qui se trouverait « *rattrapée* » in extrémis par des lieux d'accueil de la petite enfance auréolés soudain de nouvelles missions de travail social.

Il est certainement difficile, pour les services sociaux, comme ici l'A.E.M.O, un service de prévention, un Centre Médico-Social, de prendre conscience que leurs interventions, souvent lourdes, et financièrement coûteuses, ici conjuguées, échouent à réaliser ce qu'une crèche ordinaire, et attentive aux familles, développe dans le cadre d'une relation quotidienne, banale,

autour de l'accueil journalier d'un bébé, un bébé parmi les autres, d'une famille parmi les autres. Cette crèche ne me semble pas obtenir ce résultat parce qu'elle a rejoint la cohorte du travail social, mais parce qu'elle nomme cette mère et cet enfant comme membres de la communauté, uns parmi les autres, reliés, et bénéficiant du même droit que les autres ; et elle ajoute à cette reconnaissance une attention clinique singulière à une famille en souffrance.

Les praticiens sociaux de terrain, confrontés quotidiennement à des situations difficiles, peinent à mettre en cause les fondements mêmes de leurs interventions : sauver des enfants de la dangerosité intrinsèque de leurs familles, frappées par la nature³⁰², dotées d'une incapacité éducative. Frappées, certes, ces familles le sont, mais certainement pas par la nature. La nature et le devoir moral sont toujours invoqués lorsqu'il s'agit d'assigner des sujets à des places qui confortent un certain ordre social. Exclus de la société culturelle et marchande, précarisés parfois jusqu'à l'errance, ces gens le sont-ils aussi par « nature » ?

L'ordre de représentations qui préside encore au fonctionnement du travail social en direction des familles, conduit donc ces services, dont la Protection Maternelle et Infantile constitue en quelque sorte *la frontière*, à conforter ces représentations de leur travail en termes de substitution ou de réparation éducative des familles, qui ne mettent pas en cause la logique dominante de la Protection de l'enfance, dont le placement se trouve être le pivot central, la figure de proue menaçante, au lieu de ne représenter que la dernière extrémité, lorsque tout accueil et soutien social normal a échoué. C'est cet accueil en société de tout sujet, nanti de sa dignité d'acteur social et de parent qui devrait constituer la figure de proue de toute action sociale.

Le système préventif lui-même se retrouve happé par cette figure de proue, au lieu de se recentrer sur l'accès à tous de l'accueil des enfants en société. Ce type de dispositif, que nous sommes en train d'analyser, constitue un excellent exemple, dans sa formulation initiale, de cette captation de la prévention par « l'appel » des sirènes de la sanction judiciaire. Alors il se trouve en risque de se positionner en éviteur du pire, retirant une certaine gloire de cet exercice, et de ne pas *voir* ce que la restauration de la dignité sociale ordinaire produit chez des sujets, quant à leur capacité d'éducation de leurs enfants.

Les résultats provisoires de ce dispositif en témoignent : les acteur-e-s de ce dispositif conduisent des pratiques qui ont des effets essentiels et surprenants, mais interprètent ces résultats sur un mode erroné, ou ne sont pas en mesure de les interpréter. Les institutions de la petite enfance font, mais elles ne *savent* pas exactement ce qu'elles font. Tant qu'elles ne le *sauront* pas, elles ne pourront argumenter politiquement leur action, elles resteront prisonnières des représentations dominantes de la Protection de l'Enfance. C'est la limite des praticien-ne-s,

302 Une mère qui n'arrive pas à s'occuper de son enfant, à occuper son rôle « naturel », n'est-elle pas un défaut de cette même « nature », une sorte d'accident « génétique » ?

et ceci d'autant plus que leur fonction est initialement éloignée des missions du travail social. Les professionnel-le-s de la petite enfance, exerçant une fonction dévalorisée et quasiment invisible socialement, sont difficilement en mesure de théoriser les effets de leur pratique, en termes de socialisation ordinaire de la famille, de réalité partagée quotidiennement entre la famille et des acteurs sociaux. Sans théorie argumentée et partagée par un minimum d'acteurs, elles-ils ne peuvent exercer de pouvoir réel sur le fonctionnement des institutions. Comprendre, se situer, s'engager : les professionnel-le-s de la petite enfance pourront-elles-ils relever un jour ce défi ?

I.9 Synthèse : du discours à la pratique, les mères retrouvent-elles « leur chance » ?

Après l'analyse de ce premier document, qui organise le discours susceptible de soutenir une pratique qualifiée « d'innovante », nous pouvons dégager, et faire émerger la tension contradictoire qui traverse ce discours, sans jamais être nommée. Ce projet paraît écartelé, vis-à-vis des familles, entre une visée de déstigmatisation, d'accès à la vie sociale ordinaire, et un discours d'assignation de ces mêmes familles, justement au statut d'exception, lié à leurs incapacités spécifiques.

Cet accueil au titre de l'exception, lié à la carence éducative, qui place les lieux d'accueil ordinaire dans une position de suppléance éducative des parents, *n'est pas remis en cause par les structures ordinaires.*

Au vu de mes analyses antérieures, voici comment « j'entends » ce silence : la mission des lieux d'accueil n'est pas clairement repérée, du fait d'une lutte de représentations qui continue d'être opérante, et sans issue actuellement. En effet, la représentation « princeps » continue d'assigner aux professionnel-le-s qui accueillent les jeunes enfants, plus ou moins souterrainement, un statut de (pâles) remplaçants temporaires d'une mère toujours manquante, et non de tiers sociaux qui apportent à l'enfant une richesse sociale et culturelle différente, comme le fait plus tard l'école par exemple.

Dans le cadre de ce nouveau projet, nous pouvons voir que cette représentation flottante est un lit idéal pour le volet de ce projet qui va placer ces professionnel-le-s en situation de suppléance éducative consciente, énoncée, valorisée comme telle, au titre de la « protection de l'enfant ». D'une certaine façon, ce nouveau projet peut même renforcer, légitimer chez certain(e)s professionnelles une représentation jusqu'alors *latente*. Finalement, face à toutes ces mères manquantes à l'appel, le titre du projet ne fait-il pas écho aux fantasmes des professionnel-le-s de la petite enfance ? *Tous les enfants ne sont-ils pas « à protéger » en mode de garde collectif ?*

En effet, que se passe-t-il lorsque cette lutte de deux représentations antagonistes, qui concerne l'accueil d'enfants et de parents ordinaires, sort de son territoire assigné et « apparaît » dans le champ du travail social,³⁰³ ici au nom d'un partenariat innovant ?

Elle semble alors se reproduire, toujours comme tension entre deux conceptions de la femme : une mère « privée », et idéalisée, et une femme « publique³⁰⁴ », qui, quand elle devient mère, éduque ses enfants entre famille et société.

Elle présente alors une nouvelle *variante*, qui a pour effet d'opposer encore une fois deux représentations des problématiques des familles ; l'une désignant la carence parentale, qui désigne de fait davantage les mères, et qui nécessite suppléance et contrôle, l'autre visant au contraire une insertion de la famille dans la communauté ordinaire, au nom de la lutte contre *l'exclusion sociale*. Nous retrouvons donc ici, latentes, ces deux conceptions de la figure maternelle, entre privé et public. Mais ces représentations, qui organisent le discours, et débouchent sur des logiques d'action antagonistes, ne sont pas accessibles à la pensée. Elles n'apparaissent que sous la forme de leurs « rejets » : carence parentale, exclusion sociale. Or la carence parentale n'est pas clairement annoncée comme centrée sur la figure de la mère, alors que, dans la réalité, les professionnel-le-s de P.M.I ne s'adressent, concrètement³⁰⁵ et psychiquement³⁰⁶, qu'aux femmes. Ensuite ce terme d'exclusion sociale, qui reste une notion vague dans ce texte, ne se concrétise pas dans la description de ses effets sur l'éducation des enfants, ce qui aurait pour conséquence d'articuler les difficultés d'éducation, décrites comme carences, avec les mécanismes d'exclusion, et de montrer leur caractère de renforcement réciproque.

À l'analyse de ce premier corpus, nous pouvons distinguer des axes propres à ces deux représentations opposées, qui se côtoient sans que soit repérée leur incompatibilité. C'est particulièrement observable lorsque le texte, après avoir présenté des familles uniquement sur un versant carenciel, se propose de valoriser le lien entre les parents et leurs enfants, sans en

303 Le verbe apparaître est-il un terme approprié, lorsque la caractéristique de cette lutte est d'être latente, voilée, et même déniée ? Oui, dans le sens où apparaissent les fantômes...

304 Nous savons que les « femmes publiques » sont associées à la prostitution, à la mauvaise vie, à la mauvaise...mère.

305 C'est une écrasante majorité de femmes qui viennent consulter en P.M.I, avec leurs bébés. Dans les visites à domicile, c'est aussi les femmes que les professionnel-le-s rencontrent. L'institution se nomme d'ailleurs : Protection Maternelle et Infantile. C'est dans le contexte des nouvelles missions concernant les enfants en risque ou en danger, que la notion de famille apparaît. Mais les hommes, les pères, font-ils pour autant leur apparition dans les représentations que ces professionnel-le-s ont de la « famille » ? Rien n'est moins sûr.

306 Comme j'ai déjà tenté de le montrer, les professionnelles, ici encore essentiellement des femmes (Voir à ce propos Mohamed Amine, « La territoriale se féminise, chiffres à l'appui », Dossier la parité dans la territoriale, *Les cahiers de la fonction publique*, Septembre 2004.) projettent en miroir sur les mères accueillies leur propre problématique féminine et maternelle ; ceci davantage sous une forme négative et non maîtrisée qu'empathique et consciente.

donner aucune définition. Ce lien se révèle effectivement impossible à définir, il demeure au fond d'un trou conceptuel, parce qu'il n'existe fondamentalement, dans ce système, qu'une seule définition du lien mère-enfant : la figure inversée de la carence, la toute-présence, la mère nourricière, dyadique, presque fœtale. Le lien, c'est le plein, c'est la bonne mère ; la carence, c'est le vide, c'est la mauvaise mère. Je rappelle qu'il s'agit d'une représentation duelle, d'un huis clos entre la mère et l'enfant. Il n'y a pas de place pour la représentation du lien *entre plein et vide*, qui nécessite la représentation d'un tiers, une circulation de l'enfant entre des pôles, une éducation définie comme médiation. Donc, si le lien maternel ne peut être défini que par une présence exclusive et comblante, la mère qui « ne comble pas » n'a donc aucun lien définissable avec son enfant. Or la toute-présence maternelle ne représente de mon point de vue (et de celui de quelques autres...) pas une définition, ni pertinente, ni suffisante, du lien mère-enfant, en termes de processus d'humanisation, d'accès à la vie symbolique pour un enfant.

Cette variante nouvelle de lutte de représentations est en quelque sorte un prolongement, un affluent de la première, précédemment analysée. En effet la représentation « princeps » enferme la mère et son bébé à l'intérieur de la famille, et je me pose la question aujourd'hui de savoir si ce n'est pas *cet enfermement même* qui est donné comme bon, et qui définirait à lui seul l'éducation maternelle. Elle ne donne au corps social aucune place éducative reconnue, sauf si la mère se révèle défaillante, et qu'il faut alors la remplacer, tout en envoyant le message qu'on n'y parviendra pas vraiment, et que l'enfant souffre indéfiniment de ce « manque » de mère, qui ne peut être comblé.

Dans cette seconde version de cette représentation « princeps », la mère n'est pas manquante du fait de son travail, mais du fait de ses carences éducatives, ce qui justifie non seulement de la remplacer temporairement, mais aussi de tenter de la rééduquer, afin qu'elle puisse recréer la dyade normative. Si elle ne se révèle pas « rééducable », la mesure de placement, de suppléance éducative permanente sera prononcée. L'institution peut alors légitimer son intervention au motif d'un redressement de la déviance maternelle, ou même d'une déclaration d'incapacité. Si l'organisation sociale actuelle ne peut plus empêcher les femmes de travailler, elle peut leur reprocher de ne pas ou de mal s'occuper de leurs enfants, au prétexte qu'elles sont mobilisées pour leur travail, fonction mineure au regard de leur maternité ; elle peut également renforcer son discours normatif en fustigeant celles qui sont les plus vulnérables, en désignant leur incapacité à nourrir, couvrir, protéger leur enfant.

De plus, du point de vue de la norme, cette mère n'est-elle pas monstrueuse ? Comment peut-elle, en étant présente³⁰⁷, ne pas combler son enfant ? N'est-ce-pas, justement, le *comble* ?

307 Son absence temporaire, comme motif de sa « carence », est en effet dépréciée, mais cependant *tolérée*. Jusqu'à aujourd'hui, voilà ce que les femmes les plus chanceuses ont gagné. Rappelons que leur chance d'obtenir ce gain est proportionnelle à leur place sur l'échiquier social

Ici encore cette représentation est timidement battue en brèche par une autre, qui tente de redonner une place valorisante à la famille, de témoigner de l'importance du lien fondateur qu'elle établit, de la relation qu'elle construit avec l'enfant. Mais cette tentative reste virtuelle, tout d'abord parce qu'elle n'est pas compatible avec la logique de suppléance éducative de parents très déficients, dont le modèle est la mesure de placement, et à laquelle la Protection Maternelle et Infantile reste aliénée. Ensuite cette tentative ne peut se relier véritablement à un autre positionnement face aux familles, donnant aux acteurs de ce projet une place de tiers social soutenant l'éducation de l'enfant, dans une reconnaissance de la place de l'autre, le parent, et un échange mutuel, qui fait de la prime éducation une interaction entre famille et société, et non une charge exclusivement familiale... maternelle.

À ce stade de construction initiale du projet, la P.M.I, initiatrice du projet, se présente en maître d'une *vérité de discours*, qui a « *les effets propres aux discours vrais, car elle est immanente à des dispositifs institutionnels, coutumiers, légaux* » qui « *sont bien plus que des idéologies ou des superstructures*³⁰⁸ ». La culture puéricultrice héritée du 19^{ème} siècle s'y raccorde « harmonieusement » avec la logique de suppléance de la Protection de l'Enfance³⁰⁹. La tentative humaniste³¹⁰ de « redonner une place aux parents » y apparaît bien fragile, car elle ne remet pas en cause la représentation univoque de la famille en termes de vide, de carence interne, ni celle de l'intervention sociale en termes de réparation ou de suppléance.

Face à ce « maître du discours », les structures de la petite enfance ne semblent-elles pas bien en mal de répondre en véritables partenaires ? Elles sont elles-mêmes aux prises avec une représentation « flottante » entre deux conceptions des structures de la petite enfance, qui induit une indécidabilité préjudiciable à toute élaboration théorique, et se révèle une source de confusion dans l'exercice des pratiques.

Cependant ce projet, qui se définit comme innovant, souhaite relier les pratiques de prévention avec celles de l'accueil ordinaires des familles, « lutter contre l'exclusion », comme on dit.

S'il devait être la pure application du discours officiel³¹¹ initial, ce projet aurait-il une chance quelconque de sortir de la spirale de la stigmatisation et de l'exclusion des familles ? Mais il ne s'incarne pas comme pure (re)production d'un discours officiel et généraliste, il est aussi une

³⁰⁸ Paul Veyne(2008) résume ici des propos de Michel Foucault, *Dits et écrits III*, Gallimard, 1994, p. 158-160.

³⁰⁹ Cependant la P.M.I est elle-même aliénée, dominée par le discours de « Protection de l'Enfance ». Il s'agit d'une pyramide de domination, dont les Modes d'Accueil ordinaires constituent le niveau le plus bas. Cet ordre pyramidal se reforme également entre modes d'accueil, les Assistantes Maternelles occupant à leur tour l'échelon le plus bas. Celles-ci s'empressent alors à leur tour de mettre à l'échelon inférieur...les mères des enfants qu'elles accueillent.

³¹⁰ Michel Foucault le disait : depuis que les prisons existent, on parle d'humaniser les prisons. La visée humaniste ne déplace pas l'ordre du discours, elle y est incluse. Ceci n'invalidé pas la réalité, et certains effets de l'action humaniste, mais cela en fixe aussi les limites.

³¹¹ Ce premier document n'est d'ailleurs pas signé nommément par des professionnelles, à la différence des deux suivants.

pratique pluri-institutionnelle, susceptible d'être progressivement investie, décrite, écrite, par des acteur-e-s différent-e-s, que sont les parents, les enfants, les professionnel-le-s des structures d'accueil, et des institutions médico-sociales, comme la P.M.I. Et il produit des résultats très encourageants pour les familles. Cette pratique semble apparaître en filigrane à la fin de ce premier document, infléchissant le discours. En ce sens elle me semble porteuse d'une charge *subversive*, parce qu'elle se délie en partie *du régime de vérité* qui la fonde.

À ce stade du projet, ses résultats continuent d'être interprétés en partie à l'aide des représentations discursives précédentes, mais certaines formulations, décrivant les pratiques, commencent à s'échapper timidement des représentations dominantes : certains résultats peuvent être reliés à la capacité de « *communiquer, d'être conviviaux* » avec les parents ; par ailleurs la description de l'action auprès des familles est parfois tellement semblable à celle de parents ou d'enfants ordinaires, que nous pouvons penser que les acteur-e-s vont s'en apercevoir, interroger leurs protocoles « d'exception ». Ou alors cette action n'est pas interprétée, seulement décrite, ce qui donne à ces observations une force d'appel à la réflexion, au questionnement, et non à une représentation « prête à porter ».

À moins de s'aveugler sur leur propre pouvoir de suppléance et de réparation éducative, au vu des résultats, nous pourrions penser que les promotrices de ce projet, en tant qu'acteur-e-s de terrain qui incarnent ce dispositif dans une pratique, vont s'apercevoir que, dans ces changements, les parents, et spécifiquement les mères, y sont pour quelque chose ; que, durant ce temps de prise en charge, ils ont continué d'éduquer leurs enfants ; qu'il s'est passé quelque chose que la batterie de représentations disponible ne semble pouvoir restituer. C'est ce que nous allons étudier dans notre regard sur le deuxième document, écrit quatre années plus tard, en 2001. À travers l'évaluation des pratiques, peut-il se produire un infléchissement du discours initial ? De quel ordre de fléchissement s'agit-il ? Peut-il faire apparaître l'ordre – ou le désordre – des représentations fondatrices qui l'anime ?

II. Analyse du document 2

« L'accueil de jeunes enfants « à protéger » en mode de garde collectif. De la protection de l'enfant à la prévention et au soutien de la parentalité. » (2001)

Le second document, rédigé en 2001, présente le même titre général : « *L'accueil de jeunes enfants « à protéger » en mode de garde collectif* », titre qui restitue bien l'esprit dominant initialement ce projet. Cependant apparaît ici un sous-titre, absent dans le premier document : « *De la protection de l'enfant à la prévention et au soutien de la parentalité* », qui

semble infléchir l'orientation initiale de la première appellation, dans cette perspective de soutenir la parentalité. Les parents apparaissent dans ce sous-titre, alors qu'ils étaient absents du titre, sinon sous forme d'ombre menaçante – de qui d'autre faudrait-il protéger les enfants ? – et deviennent susceptibles de soutien. La question se pose de savoir comment peut s'opérer ce passage, annoncé dans cette nouvelle appellation, « *de la protection de l'enfant à la prévention et au soutien de la parentalité* ». Nous avons en effet montré précédemment, comment ces deux visées se côtoient, en termes d'intentions, sans qu'il soit possible de les articuler de manière cohérente, la visée de protection invalidant sans cesse les capacités parentales, et la possibilité de les percevoir comme des parents et des citoyens ordinaires.

Ce second document est une évaluation de ce dispositif au terme d'une année de fonctionnement. Il introduit donc la confrontation, sur un mode plus structuré³¹², entre un projet et une mise en pratique, incarnée à la fois par des praticien-n-es de la P.M.I, et des structures d'accueil des jeunes enfants. Par ailleurs, à la différence du premier document, il est signé nommément, par des praticiennes de P.M.I. Quels résultats, et quels discours, vont émerger de cette évaluation ? C'est ce que nous allons tenter d'examiner.

II.1 Introduction et bilan statistique (p. 3-11)

L'introduction témoigne à nouveau des mêmes contradictions, quand elle réitère le même discours, presque mot à mot : « *l'accueil de jeunes enfants en difficulté dans des structures « classiques » d'accueil collectif contribue à favoriser leur éveil, à leur donner des repères absents à la maison, tout en maintenant le lien parent-enfant.* » Cependant la déclinaison de l'objectif de cette action infléchit à nouveau légèrement le discours en insistant sur la conservation et le développement du lien parent-enfant, « *en confirmant la place des parents dans leur rôle de conduire et d'éduquer* ».

Cette tentative d'infléchissement du discours me semble témoigner d'une prise de conscience partielle de l'aspect problématique d'une représentation des parents uniquement sur un versant carenciel, et potentiellement dangereux, lorsque par ailleurs on fonde son action « *sur une conception de l'être humain, susceptible d'évoluer de manière positive à partir de ses propres capacités, que ce soit individuellement ou en groupe* », (document 1, p. 9).

Ensuite arrive le bilan statistique des accueils de jeunes enfants à protéger en modes de garde (p. 4).

Nous y voyons que, sur 136 enfants accueillis sur un semestre, dans l'ensemble des circonscriptions, 105 d'entre eux, soit un peu plus des trois-quarts, sont accueillis moins d'un

312 Le premier document fait déjà état de résultats positifs, mais sans évaluation structurée.

mi-temps, et 120 dans le cadre d'une halte-garderie, c'est-à-dire d'un accueil assez sporadique. Le fait que, dans le cadre d'accueils aussi « légers », beaucoup de parents retrouvent des ressources parentales et sociales importantes³¹³, confirme bien à mon sens leur capacité à se saisir d'une socialisation pour eux et leurs enfants quand on le leur propose, qui leur permet à la fois de communiquer avec la communauté sociale autour de l'éducation de leur enfant, d'entreprendre des processus de séparation psychique nécessaires à leur santé mentale à tous, et d'user de leur temps libre pour retrouver des forces et un capital social, en termes de travail et de logement. Nous sommes loin des fantasmes de traitement par les structures de la petite enfance, de « *l'origine du problème, à savoir la pathologie du lien parent-enfant* », qui, habituellement, conduit au placement. (Document 1, p. 5).

Sur le plan des indicateurs « parents », nous pouvons constater qu'un quart des parents, en fait des mères, sont reconnues comme intégrant le dispositif simplement parce qu'elles ont besoin de souffler et de chercher du travail, ce qui les assimile complètement à des parents ordinaires ; les classer sous l'appellation de « *besoin d'un relais temporaire* » ne laisse pas d'étonner sur l'insistance à remettre sous le régime de « l'exception », des femmes qui veulent le plus souvent travailler, et offrir à leurs enfants des moments de socialisation. Quant aux autres indicateurs, ils renvoient de nouveau les parents à leurs « problèmes », seuls susceptibles de conduire à une socialisation ordinaire de leurs enfants. Dans ces problèmes, n'apparaissent pas le chômage, le logement insalubre ou temporaire, l'isolement. Tout est traduit en termes « psychologisants » ou médicaux (p 8). Il est à noter également que le « *besoin d'un relais temporaire* » apparaît en fin de liste, comme dernier indicateur, alors qu'il me semble concerner en premier chef, en fait, l'ensemble des parents bénéficiant de ce dispositif, et prendre sens pour la majorité d'entre eux : souffler, libérer du temps pour s'occuper d'eux-mêmes, chercher du travail et un logement.

Ceci n'implique pas de nier les difficultés psychiques ou les retards de développement des enfants, ni les problèmes de santé, d'hygiène, d'éducation des parents, mais de les articuler à d'autres facteurs que les incapacités éducatives et les « troubles » du lien mère-enfant : conditions de vie difficiles, jusqu'à la misère et l'errance, désocialisation de la famille, isolement existentiel et éducatif de la mère, qui conduit à un isolement symétrique des enfants, manque de ressources, financières et morales³¹⁴, pour demander une prise en charge ordinaire des enfants, en halte-jeux, par exemple. Quant à des difficultés parentales plus graves, témoignant de troubles psychiques qui grèvent lourdement les capacités éducatives (handicap et pathologie mentales, addictions...), elles peuvent également être *en partie* contenues par une

313 La suite du document va confirmer l'impact positif du dispositif d'accueil pour de nombreuses familles.

314 J'entends par là autant le sentiment d'écrasement ou le désespoir, que le sentiment d'être vraiment devenue « moins que rien », si elle confie ses enfants. Pour les mères les plus en difficulté, le fait de confier les enfants leur semble être l'antichambre du placement.

socialisation ordinaire de l'enfant, et une reconnaissance de la place inaliénable de ses parents auprès de lui ; et elles peuvent être aussi en partie reliées aux facteurs décrits plus haut³¹⁵. Car il existe une continuité, une passerelle entre ces différents parents : leur appartenance significative à la société. Si au vu des résultats, ces parents semblent minoritaires, nous pourrions d'ailleurs constater, à travers les exemples proposés plus loin, que le dispositif semble se révéler pertinent pour des familles aux difficultés assez lourdes.

L'évaluation de l'accueil en mode de garde (p. 9-10) consiste en un dépouillement de fiches d'évaluation recueillies dans le département. Les indicateurs, qui concernent la moitié des familles, ne peuvent évidemment pas rendre compte de la complexité de chaque situation, mais leur manière de dégager des grandes lignes nous intéresse et nous interpelle. Par exemple il est précieux de remarquer que c'est le progrès en termes de *socialisation*³¹⁶ qui est repéré comme concernant le plus grand nombre d'enfants (1 sur 2). Par ailleurs les autres indicateurs : *« progrès psychomoteur, progrès de langage, autonomie, établit des relations enfants/adultes, amélioration du comportement alimentaire »*, peuvent être compris³¹⁷ aussi comme des effets de socialisation ordinaire, ou du moins reliés à cette socialisation, ce que ces indicateurs ne font pas.

En ce qui concerne les parents, il est mentionné des évolutions notables. *« 3 parents sur 4 ont bien adhéré au projet en participant activement »*, mention qui, sans indicateurs supplémentaires, semble rentrer en contradiction avec celle-ci : *« chez un parent sur deux, on a pu noter une évolution personnelle ou une amélioration de ses attitudes parentales »*. Il est en effet difficile de concevoir qu'un parent qui se sent acteur actif d'un projet en direction de son enfant, ne rentre pas dans un processus évolutif, que ce soit pour lui-même ou pour son enfant.³¹⁸

Les situations de *« confirmation de défaillances ou de difficultés parentales »* ne semblent concerner que 16% des familles.

315 Ces pathologies doivent également être différenciées et individualisées, car elles ne présentent pas le même tableau clinique, ni ne requièrent la même approche, quant à l'amélioration de la capacité d'éducation des enfants.

316 La socialisation est ici définie comme : *« accepte les règles, limites, séparation »*. Il s'agit donc, je pense, de deux temps, qui sont d'ailleurs ici énoncés à l'envers : le temps de la séparation, de la capacité de l'enfant de se sentir confiant et vivant en l'absence de ses parents, puis le temps de la rencontre avec les autres, avec la collectivité, qui requiert l'apprentissage du *« vivre-ensemble »*, en société. Or ces deux temps relèvent à mon sens de la responsabilité de la collectivité, autorisée et soutenue par les parents.

317 Nous sommes ici dans la même logique que le document 1.

318 On peut le comprendre ainsi : soit il ne s'est pas investi véritablement, soit ses difficultés nécessitent davantage de temps et d'investissement de la structure, ou d'autres formes d'aide.

La « *prolongation de l'accueil* », qui concerne en fait plus de 65% des familles³¹⁹, est toujours reliée, au mieux, à « *consolider les acquisitions* », et jamais comme la simple logique de la poursuite d'une socialisation ordinaire de l'enfant, avant l'école.

En ce qui concerne les 35% qui restent, pour les deux tiers d'entre eux l'interruption semble liée à une scolarisation ordinaire, ou une intégration non moins ordinaire des lieux d'accueil petite enfance.

L'intervention du psychologue est mentionnée à nouveau, en termes de pertinence, comme aide spécifique à l'intérieur de ce dispositif³²⁰.

À travers cette évaluation statistique, nous pouvons voir apparaître deux éléments significatifs, qui prolongent l'analyse du texte précédent :

- Tout d'abord les résultats, qui se révèlent très encourageants, quant à l'accueil de ces familles en milieu ordinaire.

- Ensuite l'interprétation des résultats ; celle-ci se fait toujours en se soutenant d'un même discours de spécification : il s'agit de la réussite d'un dispositif « spécial » pour des familles non moins « spéciales », qui ont besoin d'être rééduquées, et surveillées³²¹. La mission ordinaire des lieux d'accueil est complètement effacée, et avec elle les effets possibles en lien avec cette mission, en termes d'intégration humanisante en société, pour ces familles... et avec elle toute la *dimension politique* des difficultés éducatives de ces familles.

II.2 Présentation de situations (p. 12-20)

Les exemples³²² familiaux qui vont suivre témoignent de la même unilatéralité d'interprétation, et des mêmes contradictions qui traversent ce discours, lorsqu'il tente de lier la posture injonctive et la lutte contre l'exclusion.

II.2.1 Situation 1

Dans la première situation (p. 13) nous pouvons noter par exemple le contraste entre « *l'ordonnance du juge avec AEMO et obligation de fréquenter la halte-garderie* », et, à la ligne

319 Il faut ajouter aux 65% cités ceux qui figurent dans le paragraphe « *interruption accueil* », sous la mention : « *poursuite de l'accueil avec prise en charge financière intégrale par les parents* ». Il est tout de même extraordinaire de voir cette récurrence à vouloir assigner ce dispositif au régime de l'exception, au point de déclarer comme sortis du dispositif des parents qui peuvent enfin intégrer complètement un parcours de socialisation ordinaire, dans les mêmes établissements !

320 En réalité des psychologues interviennent (parfois, trop peu, c'est certain) aussi dans les lieux de la petite enfance, au titre de l'accueil ordinaire. Mais là encore le discours ne le présente qu'au titre de l'exception, de prise en charge de parents « malades », ce qui renforce encore son orientation.

321 Cela permet de comprendre que cette évaluation ne comprendra en aucun cas...le point de vue des premières concernées : les familles.

³²² Ces situations sont présentées encore plus sommairement que celles du premier document. La dimension clinique a complètement disparu.

en dessous, « *pour soulager la mère, qui a accouché d'un troisième enfant* ». « *Permettre à M. de sortir du milieu familial* » est perçu comme une indication spécifique à un milieu problématique et pas comme l'évolution normale d'un enfant. Ces présupposés empêchent d'interpréter l'évolution positive des deux enfants en lien aussi avec une socialisation ordinaire, soutenue par une mère qui sort enfin la tête de l'eau. Le premier échec de socialisation de l'aîné à l'école ³²³ ne peut-il être compris comme une impossibilité de séparation psychique, liée à un confinement familial problématique, jusque là sans relais avec l'extérieur ? Les progrès des petits ne peuvent-ils être le signe de la construction d'une relation dialogique entre la mère et les éducatrices-teurs qui accueillent les enfants ? L'accès à ce type de pensée est **barré**, alors même que l'aspect quantitatif de l'accueil – 8 heures par semaine ! – permet de douter plus que fortement de l'interprétation des résultats en termes de « *traitement de la pathologie des liens parent-enfant* ».

II.2.2 Situation 2

Le second exemple (p. 14) montre un tableau tout aussi sombre, suivi d'une résilience spectaculaire de toute la famille, doublée de leur participation active au projet, au cours d'un accueil en halte-garderie deux fois par semaine. Rien n'est mentionné de la situation sociale de cette famille, décrite en termes individuels : alcoolisme, violence conjugale, milieu familial fruste. Je pose pourtant que ces parents se sont aussi saisis, dès qu'on leur a offert, d'une socialisation, du rétablissement d'un dialogue et d'une participation à la vie de la communauté, qui a dû constituer un étayage puissant pour une résurgence étonnamment rapide.

II.2.3 Situation 3

L'exemple suivant ³²⁴ (p. 16) montre une famille en grave difficulté éducative, dont quatre enfants aînés sont placés provisoirement. Cependant la socialisation ordinaire des deux derniers semble avoir permis la bonne intégration à l'école de l'aîné, et une régulation de leurs problèmes de comportement. Fallait-il donc, pour avoir droit à 3 ou 4 heures de halte-garderie par semaine, en arriver à un tel état de dégradation de la situation familiale ? Entre-temps, les enfants placés sont revenus au domicile familial, et dans un contexte qui semble rester très problématique, la mère travaille, ce que nous apprenons par cette mention : « *la maman travaillant le mercredi, les enfants étaient confiés aux plus grands (8 ans et 13 ans). La fréquentation de la halte-garderie le mercredi garantit la sécurité de L. et D* ». La fréquentation

323 De plus l'école ne propose, sauf exception, aucune médiation au processus de séparation psychique. Pour les enfants qui n'ont jamais quitté des parents isolés et en souffrance, comment cela peut-il être vécu autrement que comme une violence supplémentaire ?

324 Je n'ai pas commenté le troisième exemple, car la prise en charge a été interrompue trop rapidement par un déménagement, et les résultats ne peuvent être analysés au regard du dispositif.

de la halte ne permet-elle pas plutôt d'abord à cette femme de travailler en sachant ses enfants en sécurité avec des tiers éducatifs, comme n'importe quelle citoyenne qui userait de ses droits ? Or le travail de cette femme apparaît ici comme une sorte de handicap maternel, qui mettrait ses enfants en danger, si le travail social ne veillait pas au grain. Sa capacité à travailler en est d'autant moins mentionnée comme un élément de résurgence possible de cette famille.

II.2.4 Situation 4

L'exemple suivant (p. 17) montre une mère isolée, dont le mari est en Turquie, avec deux fillettes dont une est handicapée. Huit heures de prise en charge par semaine en halte-garderie provoquent des effets très importants pour les deux enfants, notamment pour l'aînée handicapée³²⁵, qui se développe rapidement, et peut être scolarisée. La maman va beaucoup mieux, se sent sécurisée par rapport à la séparation, accepte la prise en charge spécialisée pour l'aînée. Ici il est facile de faire le rapprochement entre une double situation d'isolement éducatif (à la fois le père et les repères culturels d'origine sont absents) et la détresse de cette famille. Dès que cette femme peut rencontrer la communauté d'accueil, et justement, s'y sentir vraiment accueillie, et soutenue dans son travail de séparation psychique avec ses enfants, les problèmes évoluent.

II.2.5 Situation 5

Le suivant (p. 18) montre une famille fragile, avec une maman qui présente des troubles psychiques, liés entre autres au décès de sa mère. La petite fille de deux ans évolue rapidement alors qu'elle est prise en charge une petite demi-journée trois fois par semaine. Les parents sont décrits comme ayant « *pris conscience de l'importance d'une socialisation pour leur fillette et progressé dans leurs attitudes parentales* » et « *la maman a accepté les soins proposés pour l'amélioration de son état de santé* ». Les parents sont « *reconnaissants de l'aide apportée par le département* ».

Ici nous pouvons faire la corrélation entre la socialisation ordinaire de l'enfant et la possibilité de la mère de se saisir des soins. Cette socialisation de l'enfant,³²⁶ qui est censée constituer un service pour tout le monde, a allégé un fardeau psychique lourd pour cette mère, qui a pu enfin s'occuper d'elle. Doit-elle remercier pour cela ? Et aussi pour « *avoir pris conscience* » que sa fille avait besoin des autres pour grandir et faire société ? Je ne le pense pas, mais le discours performatif est construit de telle manière que les citoyens les plus spoliés en arrivent à remercier lorsqu'on leur accorde comme une faveur ce que les plus favorisés obtiennent de droit.

325 Les troubles de cette première enfant peuvent aussi être mis en partie en rapport avec l'isolement affectif, culturel et social de la mère.

326 Rappelons qu'il s'agit de neuf heures par semaine, le reste du temps l'enfant est sous la responsabilité de sa famille !

Le besoin de « socialisation » serait-il seulement une indication pour les enfants perturbés ? À l'écoute des maintes répétitions de ce discours, on pourrait le penser.

II.2.6 Situation 6

Dans l'avant dernière situation (p. 19) nous pouvons percevoir une famille isolée socialement et géographiquement, dans un grand dénuement matériel³²⁷ et symbolique, et cependant chaleureuse avec ses enfants. Ceux-ci, en fréquentant des lieux ordinaires de socialisation quatre heures par semaine, se mettent à évoluer de manière significative, alors que l'aîné était pris en charge en hôpital de jour. Ces enfants semblent avoir été coupés de la communauté, avant la question de la scolarisation, avec des parents très isolés³²⁸, et certainement limités intellectuellement. Une prise en charge plus précoce dans un milieu ordinaire n'aurait-elle pas évité la « débilitation » de ces deux enfants ? D'autant plus que, justement, les parents ne s'y opposent pas ? Ce qui est décrit comme leur « *peu d'investissement* » n'est-il pas lié à leur limitation intellectuelle ? Comprennent-ils ce qu'on leur demande ? Et l'essentiel n'est-il pas qu'ils acceptent tranquillement, après une période d'ajustement et un travail de séparation psychique mère-enfant, de confier leurs enfants ?

Ce type de situation représente une sorte de « classique » de description de la carence éducative, dans des zones de relégation, qu'elles soient rurales ou urbaines. La question reste entière quant à la répartition de la responsabilité éducative, entre des parents pauvres, isolés, démunis symboliquement, qui cependant arrivent à investir comme ils peuvent leurs enfants, et une société davantage nantie en termes matériels et symboliques, qui les laisse à eux-mêmes, c'est-à-dire dans leur *trou*, tant que la question de la scolarisation des enfants ne se pose pas ?

II.2.7 Situation 7

La dernière situation (p. 20) est encore plus préoccupante. Une femme dont les autres enfants sont placés, avec de « *grandes carences éducatives* ». Là encore l'enfant de deux ans évolue, et la mère commence à prendre en charge financièrement l'accueil de son enfant. Cette socialisation³²⁹ ordinaire de la famille, n'aurait-elle pu être pensée en amont ?

327 L'appellation « d'origine vannière » vient certainement indiquer que ces gens ont un métier, transmis de génération en génération, mais qui ne les fait plus vivre.

328 Il s'agit certainement d'un isolement à la fois géographique et symbolique. La désertification rurale porte avec elle la mise en friche de toute la communauté sociale de proximité qui donnait sens à l'existence de ces gens, que ce soit en termes de travail, ou de lien social.

329 Il est indiqué que « *après de longs mois de négociation la halte-garderie a été le seul relais à avoir été mis en place* ». Cette femme n'a-t-elle pas lutté pour une intégration ordinaire, hors des circuits préliminaires du placement ?

Ces situations mettent en scène 6 couples, et deux mères isolées. Toutes ces familles vivent dans une situation de précarité et d'isolement social, où les jeunes enfants sont confinés, et certainement majoritairement pris en charge par leur mère.

Pour 7 familles sur 8, la proposition est un accueil sporadique en halte-garderie, de 4 heures minimum et de 12 heures maximum, sur la durée d'une semaine. Pour la dernière famille, un accueil en halte débouche sur une place en crèche, de quatre jours par semaine, c'est-à-dire moins que beaucoup d'enfants en crèche. 3 familles ont une ordonnance judiciaire A.E.M.O, dont 1 a d'autres enfants placés. Une autre famille a des enfants placés.

Ces accueils, toutes problématiques confondues, produisent des progrès importants pour les enfants, en termes d'acceptation de la séparation, de socialisation avec les pairs, d'intégration à la vie et aux règles de la vie collective. Ces progrès conduisent dans 4 situations, pour des enfants arrivés à l'âge scolaire, à une possibilité de socialisation à l'école maternelle : acquisition de la propreté, sécurité affective, socialisation ; ou encore à une amélioration significative du développement de l'enfant à l'école.

Je rappelle que ces enfants ont eu simplement accès à un mode d'accueil préscolaire, disposant d'un renforcement d'attention particulière à des enfants et des parents en difficulté ; ce que ce discours traduit en termes de dispositif entièrement nouveau, relevant du travail social, et susceptible de traiter les pathologies intra-familiales.

II.6 La conclusion (p. 39) *

* ³³⁰

Celle-ci stipule « *Ce bilan fait apparaître une évolution des objectifs du projet : de l'accueil du jeune enfant « à protéger », on est sorti du cadre la protection de l'enfance en danger pour agir en amont et plus largement dans le champ de la prévention, favorisant de la sorte un meilleur exercice des fonctions parentales* ». Cette phrase résume bien la volonté réelle, déjà exprimée dans les deux pages précédentes, de redonner leur place et leur responsabilité aux parents, et de travailler à partir de cette reconnaissance. Mais, comme j'ai tenté de la montrer, cette volonté est

³³⁰ La suite de l'analyse du document 2 (p. 21-39) recèle peu d'éléments complètement nouveaux par rapport au document 1. Par ailleurs ces quelques éléments nouveaux sont développés de manière plus riche dans le document 3. J'ai donc placé l'analyse détaillée de la suite du document 2 (II.3, II.4, II.5) en annexe (fin de l'annexe 3). Dans cette opération de « transfert » un problème informatique, non récupérable au regard de mes compétences, a entraîné un léger problème de mise en page, p. 257, ainsi que la disparition du chiffrage des notes entre 331 et 345, sans que cela nuise cependant à la cohérence du texte. Merci de votre compréhension.

limitée par l'ordonnance d'un discours qui, inlassablement, remet les parents dans une position de sujets carencés, qui ne rencontrent les acteurs sociaux qu'au nom de leurs carences, pour être suppléés par eux. Si cette volonté semble avoir quelques moyens de se mettre en œuvre sur le plan des pratiques, elle n'en a pas les moyens en termes de mise en sens de ces pratiques, qui sont toujours réinterprétées selon l'ordre du discours dominant. Ce hiatus ou du moins ce tiraillement, entre l'évaluation d'une pratique, et la « théorie » dont elle se soutient, sont-ils cependant perçus par les auteures³³¹, lorsqu'elles proposent que le sujet de la journée de formation organisée par le département soit « *une réflexion autour de la place des parents* » ? Ce tiraillement se ressent-il sur les terrains, à l'épreuve clinique de la rencontre avec ces parents ? En tout cas, cette demande semble bien refléter un point de « résistance » que les responsables du dispositif souhaitent mettre au travail, avec l'aide de tiers extérieurs³³².

Malgré une évaluation de cette pratique, très encourageante, L'institution P.M.I reste, vis-à-vis des familles, dans une posture de domination, de maîtrise par le savoir soignant et éducatif : c'est elle qui sait, et qui peut transmettre ce que c'est, une bonne mère, et d'autant plus à ces mères-là ; ce savoir normatif, au-delà de l'humanisme revendiqué par les responsables du dispositif, continue d'instituer leur fonction. Il est aussi renforcé par une logique de suppléance, dont il ne parvient pas à se dégager, malgré la tension créatrice occasionnée par la rencontre avec les familles et avec les modes d'accueil ordinaires. Ce savoir et cette mission professionnelle ne réussissent pas à s'inscrire comme *tiers* dans une relation éducative, étayant la fonction maternelle et paternelle, conformément au devoir de toute société de fournir cet étayage, pour tous les parents.

Cependant cette pratique semble porter en elle un potentiel de déplacement, d'ouverture à l'altérité ; celle-ci est incarnée par les professionnelles des structures ordinaires, et, dans une moindre mesure, par les parents. Cette ordonnance du discours n'entraîne pas la paralysie, la destruction de cet élan, et de la conscience de la pertinence de cette pratique, de ce qu'elle *ouvre*. « (Il faut convaincre) *les élus qui ne comprennent pas que des parents qui ne travaillent pas aient accès à des modes de garde* », « (il ne faut pas) *rentrer dans les jugements* », « *L'accueil de ces enfants nous fait évoluer* », « *Ces familles nous font avancer...et tout le système* », (Document 3, p. 1) clament avec enthousiasme des membres du groupe de suivi du projet, toutes professionnelles confondues, dans un compte-rendu de réunion. Comme je l'ai

³³¹ Ce deuxième document est signé, par cinq femmes : deux médecins, une puéricultrice, une psychologue, une secrétaire, toutes référées à la P.M.I, et une responsable de circonscription de la C.A.F.

³³² Cette demande de formation autour de la place des parents est d'ailleurs également forte dans les structures de la petite enfance, au moment où divers décrets (2000, 2005, 2007) viennent réaffirmer la nécessité de prendre en compte cette place, dans la pratique quotidienne. Elle vient également rendre compte d'une difficulté des structures à penser cette place, parce qu'elles-mêmes, comme j'ai déjà tenté de le montrer, continuent de penser leur fonction en termes de remplacement d'une famille temporairement indisponible, représentation qui continue d'ordonner leurs rapports avec elle.

déjà suggéré, et vérifié dans la rencontre avec les « militantes » du dispositif, ces femmes sont beaucoup plus engagées et subversives dans leurs pratiques que dans leur discours.

En ce sens, si la mère précarisée ne peut sortir de l'arène³³³ de la « suppléance », elle y a, au moins, un peu plus de chance.

Voici des femmes, qui tentent réellement de venir en aide à d'autres femmes, en encourageant une pratique pertinente, ceci en se soutenant d'un discours *patriarcal*, qui est à la fois relayé et masqué par la logique de la Protection de l'Enfance.

³³³ Car c'est le discours qui constitue cette arène. Tant que le discours n'est pas remis en cause, l'arène demeure ; la marge de manœuvre ne peut consister alors qu'à tenter d'humaniser les règles de la *corrida*.

III. Analyse du document 3 *

³³⁴ Les responsables m'avaient fait parvenir cet article avec le reste de la documentation.

³³⁵ Dans l'analyse du document 3 nous allons aborder cette question du sens du contrat, outil qui oscille toujours entre concrétisation d'un partenariat avec les parents et réassignation à leurs difficultés. Des structures de la petite enfance, dans le cadre de ce dispositif, ont d'ailleurs travaillé avec la P.M.I et les familles, sans utiliser la contractualisation écrite.

³³⁶ Elsa Dorlin, « performe ton genre : performe ta race ! Repenser l'articulation entre sexisme et racisme à l'ère de la post-colonie », ?

³³⁷ Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, ?

³³⁸ Elsa Dorlin, op.cit. Elle cite ici successivement Frantz Fanon : *Peau noire, masques blancs*, « le Noir veut être Blanc », Le Blanc s'acharne à réaliser une condition d'homme », p 9, et Homi Bhabha, *The location of culture*, 1994, New York, Routledge, 2005, p. 123.

³³⁹ Cela peut être aussi en tant qu'immigrée, ou fille d'immigrée, ce qui redouble encore le risque d'aliénation.

³⁴⁰ Nous pouvons y rajouter leurs références culturelles, et celles de leurs ascendants, quand il s'agit de femmes issues de l'immigration.

³⁴¹ Je renvoie ici au concept d'expérience de la parentalité, telle que l'a développé Didier Houzel. « Les enjeux de la parentalité », érès, 199 ?

³⁴² Il est heureux que cette imitation ne puisse fonctionner, car elle signifierait une désubjection radicale. Cette remarque s'applique, me semble-t-il, aussi aux colonisés, pour qui l'imitation coloniale est vouée un jour ou l'autre, heureusement, à l'échec. La résistance humaine à la désubjection totale est puissante.

³⁴³ Evidemment il faut que cet outil soit déjà construit dans cette perspective, et pas trop amoindri par une organisation visant à « adapter » la famille au bon fonctionnement...de l'institution. Ce qui semble intéressant dans ce dispositif, est qu'il appelle les professionnelles à questionner leur mode d'accueil habituel des parents, et à tenter de l'améliorer.

³⁴⁴ Elle peut être très diversifiée, selon les parents, et à distinguer cliniquement ; il peut s'agir d'une difficulté de réponse plus ou moins importante aux besoins primaires, aux besoins de jeu, d'autonomie, à la nécessité de structuration, de repérage des interdits, ou des règles. Comme je le développe un peu plus loin, le terme de « carence éducative » constitue souvent un énorme fourre-tout, à la fois source de confusion et d'un effacement des capacités parentales, des domaines où ils sont capables d'être des parents symboliques.

³⁴⁵ Les lieux d'accueil Parents-Enfants, créés à l'initiative de l'I.R.A.E.C et de Françoise Dolto, et qui se sont développés avec des orientations diverses (Neyrand, ?), me semblent pouvoir constituer un bain de société susceptible d'articuler la question de la socialisation ordinaire avec une écoute clinique, une attention aux difficultés psychiques singulières des sujets. Là encore, ces lieux ne constituent pas suffisamment des modèles quant au traitement des difficultés éducatives préoccupantes des parents. Ils ne le sont plus du tout dès que les parents font l'objet de mesures de placement. Eux-mêmes sont divisés, selon la composition de leurs professionnel-le-s, entre des perspectives plus « cliniques », ou plus « sociales », ce qui ne les aide pas à penser cette articulation entre soin et socialisation.

³⁴⁶ La propension pathologique d'un père à ne pas investir son enfant n'est pas au centre des préoccupations cliniques de ce dispositif ! Pourtant, elle existe, et se révèle tout aussi problématique que celle d'une mère. Il existe aussi une propension non pathologique, mais socialement inscrite, qui éloigne les pères de la prise en charge concrète de leurs jeunes enfants. Dans des contextes de désocialisation majeure, ou de divorces conflictuels, cette propension peut conduire à un désinvestissement, un désengagement symbolique du père, qui renforce alors la solitude de la mère. Instruire le rapport, pour les pères, entre désocialisation, perte de repères culturels et difficulté - voire incapacité - à se constituer comme pères symboliques de leurs enfants, constitue aussi un chantier majeur (Neyrand et Rossi, 2004 ?). D'autre part, la constitution du lien primaire entre un père et son enfant n'est pas elle-même interrogée et théorisée comme peut l'être celle de la mère. Pourtant, à la naissance de son enfant, elle engage elle aussi l'appareil psychique de ce père, et le rapport qu'il entretient avec sa propre histoire d'enfant, depuis sa propre conception.

³⁴⁷ Evidemment une approche clinique psychanalytique de la parentalité est autrement plus complexe que les éléments que je viens ici mettre en valeur, en rapport avec l'analyse de ce dispositif. L'approche des psychoses, par exemple, ne peut relever entièrement de ce type de dispositif, pas plus que celle des maltraitances graves. En revanche, l'origine de ces pathologies peut être aussi mise en rapport avec des désocialisations majeures, et ceci sur plusieurs générations.

Le Contrat d'Accompagnement de la Parentalité et de Protection de l'enfant dans la structure d'accueil. (2003)

Ces derniers documents m'ont été envoyés à l'occasion d'une nouvelle demande d'intervention et d'animation, dans le cadre d'une Journée de Formation intitulée : « *Du mode de garde au travail social : des contrats P.M.I pour accompagner les parents et leurs enfants dans les établissements d'accueil Petite Enfance.* »

Il s'agissait d'intervenir sur la question du contrat³⁵⁰, et d'animer cette journée, qui comprenait des ateliers sur des thèmes questionnant le cadre de travail concret qui incarnait ce contrat tripartite dans les institutions.

Ces nouveaux documents préparatoires rendent donc compte d'une nouvelle étape réflexive des membres du dispositif, qui interrogent maintenant celui-ci dans sa concrétisation institutionnelle à travers un cadre de travail partenarial. Du point de vue de ma recherche, ils permettent maintenant de mettre en rapport les réflexions sur *les pratiques institutionnelles* référées à un cadre de travail précis, avec *le discours fondateur*, ce « régime de vérité » sur lequel ce dispositif est proprement assis.

III.1 « On ne se situe pas dans la suppléance de parents défaillants » ?

L'introduction de ce texte (p. 2-4) se veut à la fois un résumé du dispositif, mais en même temps il précise certains éléments, ainsi que l'énoncé d'une évolution. Si le résumé reprend encore une fois, tel un vieux refrain, les accents du discours fondateur initial, les formulations suivantes marquent un tournant assez clair. Il est notable qu'apparaisse cette phrase : « *La socialisation se fait non seulement pour les enfants, mais bien souvent pour toute la famille.* » Est réaffirmé le passage d'une logique de « protection » à une logique centrée sur la « prévention » et même « le soutien des parents », ceci par le biais « d'un cheminement des pratiques professionnelles ». Le

³⁴⁸ J'invente ici spontanément ce terme, dans une référence à Denis Mellier (2000), qui parle « d'appareil psychique d'équipe », susceptible de contenir le psychisme primitif des bébés, et les affects puissants liés à la préoccupation maternelle primaires.

³⁴⁹ Nota : Suite au petit problème informatique évoqué plus haut, les notes manquantes (331 à 345) correspondent en fait aux notes de la partie du travail qui a été déplacée en annexe.

³⁵⁰ Je ne développerai pas ici ma propre réflexion sur cet outil du contrat, tel que les professionnelles de la P.M.I l'ont investi, et le proposent aux Modes d'Accueil. Je noterai simplement que cet outil représente dans l'esprit de la P.M.I une avancée, ouvrant aux parents une place de partenaire, alors que dans les structures de la petite enfance, il peut présenter a contrario le risque d'accentuer le régime spécial de ces parents. Cet outil repose donc aussi la question de la domination de la P.M.I quant à la conception du dispositif.

dispositif « *permet aux enfants et aux parents d'être accueillis comme « les autres»³⁵¹* », « *Les parents sont pleinement acteurs, une dynamique d'échanges et de confiance peut s'établir* ». L'efficacité de l'action, après six ans de fonctionnement, est affirmée : « *le processus mis en place a pleinement joué son rôle* ». Les freinages à l'action sont clairement décrits en termes de « *nombre insuffisant de places en structures d'accueil* » et de manque de reconnaissance du « *travail en partenariat et du temps de réflexion pour les équipes* », et plus du tout en termes de « *résistances* » parentales. Le partenariat suscité par ce dispositif a permis l'apparition « *de nouvelles activités* », qui semblent aller également dans le sens du lien socio-éducatif ordinaire : « *animations en salle d'attente, animation d'activités parents-enfants* ».

Enfin il est souligné que ce travail « *a permis au cours de ces années d'enrichir les réflexions de l'équipe et les pratiques avec toutes les familles (accueil, mise en confiance, dialogue, parentalité) et l'ensemble des enfants (accompagnement, observation, relations parents-enfants, socialisation). À partir de la réflexion sur le projet d'établissement, sur le projet pédagogique et les conséquences de l'accueil de ces enfants, c'est l'ensemble des familles et des enfants qui a pu profiter de ces avancées.* » S'appuyant sur un extrait de la conférence que j'avais faite en 2002, ce texte d'introduction affirme alors en guise de conclusion « *qu'on ne se situe pas dans une suppléance de parents défaillants* ».

Dans ce préambule il semble que s'accroisse la tension entre le discours fondateur et une volonté de dégager le dispositif de son aliénation à la suppléance, concept propre à la Protection de l'Enfance. Les auteures tentent de prendre appui au contraire sur l'efficacité qualitative de la fonction des lieux d'accueil ordinaires, qui a été évaluée, pour donner au dispositif une nouvelle direction. Elles insistent également sur le lien entre le travail d'élaboration que déclenche le dispositif et l'amélioration de la qualité de l'accueil de **tous** les parents et de tous les enfants.

Toute la réflexion³⁵² va maintenant s'orienter sur le contrat écrit, qui est présenté comme une formalisation du dispositif, « *Outil indispensable à établir entre les différents acteurs du projet* ». L'intérêt de cet outil, et les questions de travail concrètes qu'il pose, vont alors construire un nouvel échelon de la réflexion propre à ce dispositif, que j'analyse comme une praxis en mouvement.

Comme l'exprime dans un courrier préparatoire une des médecins de P.M.I responsable du dispositif (p. 7), dans cette nouvelle phase, le contrat apparaît comme l'outil concret qui permet d'incarner l'infléchissement du projet, en direction des parents des enfants accueillis : ils

³⁵¹ Il est à noter cependant que, de manière identique aux deux premiers documents, il ne semble pas possible de retirer les guillemets de ce « comme les autres ».

³⁵² Les pages suivantes de ce document sont une reprise intégrale d'une partie du document 1. Comme je l'ai analysé, cette première mouture témoignait pourtant d'un positionnement dont les auteures semblent vouloir se distancer. Cette « reprise » est-elle une concession administrative au Conseil Général, ou rend-elle compte d'une impossibilité de mesurer, pour les auteures, le décalage problématique entre les deux discours ?

« *deviennent progressivement de véritables partenaires* », les actes concrets sont « *la systématisation de la signature des parents* », « *leur présence souhaitée à chaque bilan* », « *le fait de leur remettre un exemplaire du contrat signé* ». Le changement d'intitulé de l'action, passant de « *accueil du jeune enfant à protéger* » à « *Contrat d'Accompagnement Parents Enfants (C.A.P.E)* », marque une volonté d'opérer un tournant majeur dans la conception du dispositif. En effet, il enlève de l'intitulé le terme même de protection de l'enfant, et y introduit les parents, reliés cette fois-ci à leurs enfants, ainsi que l'idée d'un contrat pluriel, entre « *accompagnants* » et parents. Il est à noter que le P. de « *Protection* », qui apparaît dans l'intitulé à caractère officiel du document d'introduction, disparaît dans cette lettre que m'adresse cette responsable, et se trouve annulé par la nouvelle appellation de « *C.A.P.E* ». S'agit-il effectivement de passer un cap ? Cette lutte autour du P. de la « *Protection* » montre bien à l'œuvre la lutte de discours, en termes de savoir-pouvoir, qui se joue à l'intérieur même de la praxis partagée, mais aussi certainement entre ces professionnelles engagées et un pouvoir politico-administratif qui reste rivé au discours initial. Le changement d'intitulé, d'une certaine façon « *au nez et à la barbe* » du discours officiel, témoigne d'une prise de conscience, liée à une véritable praxis, des effets inhérents à une reconnaissance des parents comme partenaires éducatifs et sociaux, quelles que soient leurs difficultés. Il se dégage du signifiant « *protection de l'enfance* », qui recouvre un certain nombre de représentations et pratiques de l'A.S.E, et semble vouloir créer d'autres signifiants, qui recouvrent d'autres représentations et pratiques : *Accompagnement, Contrat, Parents-Enfants*.

Cependant, dans ce même courrier, le paragraphe suivant qui stipule que « *cette ouverture aux parents se traduit au niveau des structures par des difficultés à les accueillir, tout en sachant les « contenir », à leur accorder une place de partenaire, sans que pour autant ils ne deviennent envahissants* », s'énonce à nouveau sans prendre la mesure que ce type d'énoncé est absolument banal et récurrent dans n'importe quelle structure de la petite enfance accueillant des parents ordinaires, qui perçoit très souvent les familles comme potentiellement *envahissantes*.

Les professionnelles de la P.M.I continuent donc d'osciller en permanence entre une volonté d'offrir à ces parents un accueil qui les replace dans la communauté sociale ordinaire, et une tentative non moins appuyée de les différencier des autres. Voici qu'ici leur tendance *envahissante* pourrait être un obstacle, quant à leur *accorder* une place de partenaire. Comme je l'ai montré précédemment, cette oscillation ne s'exprime pas chez elles comme ambivalence, sur un mode conscient, ce qui leur permettrait de tenter d'articuler les aspects ordinaires de ces parents, et leurs difficultés spécifiques, de penser cette articulation. Elle s'exprime sur un mode clivé, les deux représentations antagonistes des parents se présentant tour à tour, comme des visiteurs à des moments différents, sans jamais pouvoir se rencontrer. Cette oscillation n'arrive pas à se problématiser, elle ne parvient pas à devenir source de pensée, parce que les

représentations ne sont pas repérées dans leur tension contradictoire, réclamant une confrontation et une perlaboration. Ces mêmes professionnelles ne prennent pas la mesure d'une problématique plus générale concernant les représentations des professionnel-le-s de la petite enfance envers l'ensemble des familles, dont elles reproduisent le discours marqué d'ambivalence envers les parents, en le justifiant par la spécificité de familles réputées « difficiles ». Nous voyons que leurs errements, leurs tiraillements, sont liés à une représentation des familles très « ancrée » dans un dispositif de protection de l'enfance, dont elles ont bien du mal à se dégager, même si elles le souhaitent consciemment ; ensuite à une méconnaissance des structures ordinaires de la petite enfance, que ce soit dans leurs atouts ou leurs failles propres. Il s'agit donc d'une double méconnaissance : du fondement du l'institution où elles sont inscrites, c'est-à-dire une auto-méconnaissance, et du fondement d'autres institutions, méconnaissance de l'autre.

Cependant les pratiques, et l'évaluation de ces pratiques viennent contrebalancer cette double méconnaissance. Le Contrat, formalisation écrite de toute une démarche concrète, qui entraîne une rencontre entre différents acteurs, semble une pièce essentielle de cette démarche de dégagement et de création. Les documents suivants : comptes-rendus de comité de pilotage, documents restituant le travail préparatoire à la journée de formation autour du contrat, représentent un matériel riche pour continuer de rendre compte à la fois de l'évolution du dispositif, liée à un réel travail de réflexivité collective, et de ses limitations actuelles. En effet, ils montrent comment ce dispositif s'incarne dans les modes d'accueil ordinaires, en termes de *cadre de travail*, et comment les professionnelles de ces modes d'accueil *tentent* de l'articuler, avec sa spécificité, aux pratiques et aux règles institutionnelles déjà existantes.

III.2 Les comptes-rendus intermédiaires des groupes de travail (p. 8-15) : une praxis riche et vivante

Les évaluations intermédiaires de fonctionnement témoignent, chez les différentes professionnelles concernées, d'un engagement en temps, en réflexion clinique, institutionnelle, partenariale ; d'une inventivité organisationnelle face aux contraintes et d'un souci de diffusion du dispositif à travers la formation des professionnelles ; de la réflexion que le dispositif entraîne sur le fonctionnement ordinaire de structures (besoin de supervision), et de la création partenariale concrète d'antennes locales de suivi. Elles réaffirment la validité du dispositif :

« Le dispositif, correctement utilisé est un outil de travail intéressant et permet de noter des évolutions positives pour les enfants. », « Plusieurs cas d'enfants accueillis dans le cadre de ces contrats où les objectifs sont atteints : contrats nécessaires et utiles ! Action efficace notamment

en termes de prévention », « Certains parents reviennent spontanément avec un autre enfant, parents intégrés comme tous les autres parents », « tous les intervenants sont conscients de la nécessité de l'intérêt de ce dispositif. Les principales difficultés sont liées au manque de places ». Elles rendent compte de la sortie de l'isolement institutionnel respectif de la P.M.I et des modes d'accueil, de la construction de pratiques et de réflexions communes, qui introduisent des médiations au sein de leurs exercices respectifs. Pour les puéricultrices, ces médiations permettent de sortir d'un face-à-face parfois angoissant avec les mères. Pour les professionnelles des structures, elles sont une source de valorisation de leur travail, une sortie de l'ombre sociale où elles sont cantonnées, l'occasion de réclamer l'amélioration qualitative de leur travail, comme par exemple un temps réflexif, avec un-e psychologue, pour **tous** les enfants.

On trouve également dans ces comptes-rendus intermédiaires des évaluations cliniques *« les résultats semblent meilleurs quand l'enfant est pris en charge précocement »*, et des propositions d'amélioration du cadre institutionnel *« la prise de contact devrait être faite dès l'accueil entre les parents, la puéricultrice, et le personnel de l'équipe (pas seulement la directrice), afin de créer une meilleure « accroche » des parents, qui ont besoin de se sentir rassurés »*.

L'innovation que représente concrètement ce dispositif apparaît à travers la parole de ces praticiennes, qui évoluent dans le cadre d'une dynamique de rencontre partenariale. Elles semblent mettre en acte – *« certains parents reviennent spontanément avec un autre enfant »* – une pratique d'inclusion sociale, qui se trouve en inadéquation avec le discours censé en fournir la théorie. Vieux discours, nouvelles pratiques, ainsi pourrait être résumé ce dispositif.

III. 3 Réflexions préalables à la journée de formation

Ce document est constitué par la restitution écrite des travaux préparatoires à la journée de formation. Il s'agit de réfléchir au contenu des ateliers qui seront proposés sur le thème du contrat. Ces ateliers sont constitués dans un rapport avec le déroulement temporel du contrat : ses préalables, la première rencontre, les enfants et les parents dans la structure au quotidien, le bilan.

III.3.1 les préalables, le contrat (p. 16-20).

Un partenariat tripartite, ou... bipartite ?

Cet atelier, censé discuter des préalables concrets à l'accueil des parents dans la structure petite enfance, remet également en jeu les préalables politiques du dispositif, c'est-à-dire son discours de savoir-pouvoir. Le titre proposé : « *les préalables : se connaître entre partenaires et connaître les partenaires extérieurs* », montre que ce contrat est d'abord un moyen pour les différentes professionnelles d'établir un partenariat avec des institutions qu'elles connaissent peu, ou mal, du fait du cloisonnement habituel propre à leur fonctionnement. En ce sens cet outil est intéressant, puisqu'il pousse à un décroisonnement entre institutions, une découverte mutuelle susceptible de favoriser une rencontre avec l'altérité, avec ce qu'elle peut supposer de réflexivité sur sa propre identité, de comparaisons, de découverte de leurs ressemblances et de leurs différences. Cependant, s'il s'agit de mieux « *se connaître et connaître les partenaires extérieurs* », il ne s'agit pas de mieux connaître les familles, mais du « *repérage* » de la famille en P.M.I », qui est l'intitulé suivant. Et nous pouvons constater que celui qui est présenté le dernier, en tant que membre du contrat tripartite, ne bénéficie pas du même vocabulaire que les deux autres. Le vocabulaire de la rencontre et de la connaissance mutuelle ne semble pouvoir s'appliquer aux familles, qui d'emblée sont prises dans un discours de contrôle et d'objectivation, et de lui seul. Nous assistons ici, dès la réflexion sur « les préalables », à un glissement de discours qui interroge la conception de ce contrat comme véritablement tripartite, entraînant « *l'obligation mutuelle de se rendre des comptes* »³⁵³.

En effet le terme de *repérage* ne conduit pas vraiment à se représenter une relation entre la puéricultrice de secteur et des parents, qui pourrait conduire à une proposition d'accueil de leur enfant dans un mode de garde ordinaire du quartier. Pourtant, deux lignes plus loin, nous lisons : « *la confiance des parents à l'égard de la puéricultrice, et de la structure envisagée, est très importante et nécessaire à l'engagement d'un travail commun* ». Cette confiance s'est bien établie à partir d'une rencontre humaine, et je pense même que la construction de cette confiance est la condition fondamentale de la possibilité que l'enfant puisse fréquenter un mode d'accueil, sur un mode sécurisant et structurant pour lui. En effet l'angoisse de beaucoup de ces parents, liée au placement éventuel de leur enfant, peut être tellement forte, et mobilisée si vite, que, sans confiance établie et une véritable rencontre, toute indication vers un mode de garde se

³⁵³ J'ai développé ces aspects dans mon intervention, qui se trouve en annexe.

³⁵⁴ Voir Annexe 3, p. 40. Le dispositif se réfère, entre autres, au mouvement A.T.D Quart-Monde, qui a expérimenté dès les années 70 le contrat-projet, outil d'étayage et de responsabilisation citoyenne des familles. Le problème est que la reprise de ce type d'initiatives associatives par des institutions politico-administratives entraîne un risque de l'utilisation de cet outil sous le registre de la maîtrise des familles,, alors qu'il avait été conçu dans une perspective « *d'auto-détermination, de participation, de reconnaissance des personnes* ». Nous en avons ici un exemple, quand la rencontre « tripartite » risque de se mouvoir en une rencontre bipartite entre des partenaires sociaux qui se positionnent en surplomb du troisième « partenaire », la famille.

révèle un échec³⁵⁵. Alors, pourquoi employer, pour qualifier ce travail de la P.M.I, ce terme de « repérage », qui ne rend pas compte de cette rencontre et de cette action préalable ? Là encore deux vocabulaires coexistent, qui présentent des problèmes de compatibilité, et ne sont pas repérés comme tels par les professionnelles.

« *Comment permettre aux parents d'être partenaires* » ? (p. 17) Les propositions qui suivent relèvent toujours de la même ambiguïté : « *Il est possible de leur présenter le projet sous la forme d'une aide : « ça serait bien que votre enfant puisse bénéficier de la structure...* ». En effet cette formulation lève un doute sur l'intention de ses auteures. Croient-elles que cela peut être une aide effective, ou veulent-elles le faire croire, afin d'y introduire, quant à elles, autre chose : une protection de l'enfant, une observation du comportement parental, une observation de l'enfant ? Ce n'est pas clair. Ce qui est clair, c'est qu'ici ce discours dominé par le soupçon et le désir de contrôle empêche toute possibilité de penser cet accueil comme un service proposé à toute famille. Il n'est même pas envisagé qu'il pourrait être dit aussi à *ces parents-là* que tous les parents, qu'ils travaillent ou non, peuvent bénéficier de modes d'accueil, et que cela profite à leurs enfants, et pourquoi pas à eux aussi ? Cette posture renforce la particularisation de cet accueil seulement sous forme d'une aide spécifique, dont eux seuls auraient besoin, alors qu'ils sont appelés à fréquenter un lieu, enfin, concernant tout citoyen ordinaire.

Les deux items suivants : « *on peut réfléchir avec eux : qu'est-ce qui pourrait être demandé à la structure ? Quelles sont les demandes, les attentes des parents vis-à-vis de la structure ?* », puis « *On peut proposer aux parents de rencontrer eux-mêmes la structure ; valoriser leur fonction parentale en leur laissant leur place de décision* », sont énoncés à la suite du premier, et vont dans le sens d'un respect des parents quant à leur place et leur responsabilité auprès de leurs enfants. Mais les auteures ne semblent pas se rendre compte qu'elles viennent – à nouveau – de basculer dans une préoccupation qui concerne n'importe quel parent arrivant dans une structure d'accueil. En quoi est-elle spécifique pour ces parents-là ? Le dernier item « *Réfléchir avec eux à ce qui peut être dit et transmis à la structure de leur problématique* », s'il témoigne d'un vrai souci éthique, louable dans le sens où il n'est pas si fréquent dans le rapport avec ces familles, renforce aussi l'idée que ce sont leurs problèmes, et non leur appartenance à la société ordinaire, qui les conduit à fréquenter un mode d'accueil. De plus le manque d'élaboration, dans les structures d'accueil de la petite enfance, concernant l'accueil et la place des parents, apparaît en filigrane, lorsque les auteures ne semblent pas faire le lien entre leurs propositions et un cadre ordinaire d'accueil des parents. Faut-il que les parents soient des cas sociaux, pour qu'on

355 Je me réfère ici à de nombreux expositions de cas, en formation, d'enfants « envoyés » par la P.M.I à des Modes d'Accueil ordinaires, ceci sans véritable concertation préalable, ni avec la famille, ni avec la crèche ou la halte-jeux,, qui ont conduit à des mal-être profonds des tout petits, (sans parler de la souffrance des parents, et du malaise des professionnelles des structures) débouchant généralement sur des placements en catastrophe.

commence à penser qu'il faut leur laisser une place de décision, et se mettre à l'écoute de leurs demandes et de leurs attentes ?

L'ensemble des préconisations suivantes, concernant la prise de contact des parents avec la structure, continue de décrire à peu près l'accueil dont devrait pouvoir bénéficier tout parent qui vient confier son tout-petit à des tiers : écoute de la parole des parents, présentation des étapes de l'entrée de l'enfant, visite de la structure, présentation concrète et clarifiée du fonctionnement du lieu, premier contact avec des professionnelles qui se rendent alors vraiment disponibles, précisions par rapport au suivi de l'enfant, qui permet aux parents de pouvoir s'appuyer sur une professionnelle référente de l'enfant, qui sera leur interlocutrice, et constitue ainsi pour eux un repère.... Si les auteures du texte notent d'emblée : « *Il paraît important de recevoir les parents dans la structure en tant que parents d'abord, comme tout autre parent* », elles semblent maintenir, dans la trame de leur discours, un « faire comme » qui maintient ces parents dans une différence infranchissable. Il paraît justement impossible de dire que, du point de vue de la structure d'accueil, ces gens *sont* simplement des usagers du lieu, parmi d'autres parents, et donc qu'il n'est pas nécessaire de « *faire comme* » s'ils l'étaient.

Le souci éthique réapparaît, à la fin de ce texte autour des préalables, lorsqu'il est noté que « *la puéricultrice demande aux parents l'autorisation de transmettre des informations à la structure* » (p. 18), et que la question est posée de savoir « *Qu'est-ce qui est strictement nécessaire à transmettre, par rapport à la problématique de la famille et de l'enfant ?* ». Comme je l'ai déjà dit plus haut, cet effort est louable, et innovant par rapport à d'autres procédures qui ne s'embarrassent pas de traiter ces parents comme des sujets de parole. Et ce souci a certainement des effets symboliques pour ces parents, qui bénéficient alors de la chance de redevenir des **interlocuteurs**. Je pose d'ailleurs l'hypothèse que tous les éléments de ce dispositif qui remettent ces parents en position de sujets de parole et de véritables interlocuteurs, contribuent aux formes parfois saisissantes de récupération de certaines familles inscrites dans ces dispositifs.

La visée éthique se prolonge, au moment de l'établissement du contrat, dans le souci de « *vérifier l'adhésion des parents* » et de « *jouer la transparence (que les choses soient explicitement dites)* » (p. 20). Mais nous avons pu constater une fois de plus, dans ce texte autour des « préalables », combien ceux-ci sont marqués par l'impossible articulation entre cette visée éthique humaniste, déliée d'un projet politique, et un discours fondateur, doté quant à lui d'une efficience politique, et qui réassigne ces parents – de fait, essentiellement des mères à une différence discriminatoire.

III.3.2 l'enfant et les parents dans la structure au quotidien.

Des effets d'un cadre symbolique institutionnel fragile.

Cet atelier préparatoire (p. 21-22) réunit encore une fois des professionnelles de la petite enfance, nous donnant l'opportunité de situer leur positionnement et discours spécifique, comme à l'occasion de leur évaluation propre, dans le document 2. L'attention à ce discours nous permet également de percevoir comment ces professionnelles tentent d'articuler le projet du C.A.P.E avec leur fonctionnement institutionnel de structure de la petite enfance, comment elles « parlent » cette tentative d'articulation.

Ce texte est court, et assez elliptique, écrit dans un style télégraphique, témoignant de préoccupations en termes d'organisation concrète, et de questions posées « à chaud » par des praticiennes. Mais nous pouvons repérer cependant qu'il est fortement marqué, et même dominé, par une préoccupation autour des *limites* de l'accueil de ces parents. Cette préoccupation est néanmoins légèrement atténuée par une remarque, qui témoigne d'un souci de prise en compte de l'altérité des parents, un désir de les « *apprivoiser* », ce qui « *demande du temps* ».

Cette tendance de réduction d'une pensée sur l'accueil à une préoccupation quant à ses limites, est propre à un imaginaire institutionnel défensif, où domine une représentation des parents comme gêneurs, et même persécuteurs des professionnelles. Or je sais que cet imaginaire est extrêmement actif dans les structures de la petite enfance, pour l'avoir rencontré dans la majorité de ces institutions³⁵⁶. Par ailleurs, encore une fois, la visée éthique de prise en compte de l'altérité du parent ne parvient pas à s'articuler à cette dominante défensive, sous forme d'un questionnement ou d'une confrontation. Elle la *côtoie*, sans l'interroger.

En effet les différentes préoccupations des praticiennes, là encore, ne se distinguent pas vraiment des discours entendus dans les structures de la petite enfance, à propos des parents ordinaires. Par exemple les questions : « *Accueillir les parents : jusqu'où ?* » ou « *limites de l'accueil des parents* », sont absolument récurrentes³⁵⁷ depuis les quinze années où je pratique la formation dans le secteur de la petite enfance, et ceci jusqu'à l'usure.

³⁵⁶ Dans mon mémoire de maîtrise j'ai analysé, à partir d'une situation clinique de formation, les propos négatifs tenus par des professionnelles d'une crèche sur les parents, qui reflètent bien les discours majoritaires dans les institutions. J'ai tenté de montrer que ce discours était occasionné par une faiblesse institutionnelle en termes de clarté des finalités, et d'un cadre de travail qui met chacun des protagonistes, parents et professionnelles, à une place à la fois reconnue et limitée. Ces mêmes professionnelles ont d'ailleurs été capables de mettre au travail leurs représentations des parents quand elles ont pu se sentir elles-mêmes reconnues et valorisées, dans leur place et leurs problèmes spécifiques de travail, et dans leur demande d'être respectées, elles aussi, par les parents. Quant à la représentation des parents qui domine dans les institutions de la petite enfance, je donnerai un autre exemple : ayant demandé à une collègue du séminaire de thèse de me mettre en contact avec une directrice de crèche, éventuellement pour un entretien sur la question de l'accueil des parents, cette collègue me rapporta que cette directrice lui avait seulement confié comme information que « *cette année, les parents n'étaient pas trop chiants* ».

³⁵⁷ Ces questions sont posées directement par les professionnelles dans les institutions de la Petite Enfance,, mais sont aussi demandées comme sujet de conférence.

La réflexion sur le « *temps du parent* », qui « *n'est souvent pas le même que le leur* », évoque certainement la difficulté de parents désocialisés, fragilisés psychiquement, à intégrer des codes de conduite et des horaires qui pour eux ont perdu leur sens, ou n'ont jamais pu véritablement en prendre. Cette remarque fine témoigne d'un souci, chez les professionnelles, de s'adapter à l'autre, d'accepter la temporalité où l'autre peut se reconnaître, d'ouvrir un espace pour « *apprivoiser* » l'autre », c'est-à-dire d'accepter sa méfiance, la progression d'une confiance qui se gagne au fil d'une relation, et d'une patience. Il s'agit de lui ouvrir un espace et un temps, et non de lui imposer le temps normatif, le temps centré sur les besoins de l'institution.

Cependant ce souci ne peut se concrétiser qu'en *s'articulant* à un type de fonctionnement de la structure, qui ouvre ce temps et cet espace à tous les parents, et, *par extension*, d'autant plus à ceux qui ont plus de motifs que les autres d'être méfiants et « *déboussolés* » vis-à-vis des codes sociaux en vigueur dans l'établissement. Ce souci rentre alors dans la logique d'un certain mode d'accueil institutionnel, garantie par un projet et un cadre de travail, qui va prendre en compte les parents les plus fragiles, et non une enclave spécifique de réflexion autour de « *ces parents-là* », qui ne sont pas les mêmes que les autres. Un compte-rendu intermédiaire avait bien repéré ce processus dans les structures, qui, à partir d'une réflexion sur les parents en difficulté, se mettaient de fait à questionner le processus d'accueil de tous les parents : « *Ces familles nous font avancer...et tout le système.* » Quelle chance, si ces parents nous permettent une réflexion de fond sur la dimension essentielle de la relation entre parents et professionnelles, quant à la santé psychique des tout-petits accueillis ! Cette réflexion de fond est si embryonnaire, dans le champ de la petite enfance, que nous devrions remercier ces parents de la permettre, de la susciter !

Dans cette perspective, l'accueil qualitatif de ces parents et de ces enfants plus fragiles que d'autres se construit à partir d'une logique d'inclusion dans la communauté sociale, que l'institution vient représenter, et non une logique d'exclusion, qui réserverait un traitement « *à part* » à des individus qui ne sont pas jugés aptes à recevoir un traitement ordinaire de citoyen. Si l'attention particulière à chaque parent, ainsi que la relation de confiance spécifique qui peut s'établir entre des sujets, parents ou professionnelles, sont cependant valorisées, c'est au nom du respect de la singularité de chaque sujet, et non en référence à un ciblage stigmatisant de familles « *à problèmes* ». Cette distinction permet de ne pas nier les fragilités et difficultés de ces familles, et de chercher avec elles une amélioration, tout en évitant de les assigner à leur désocialisation, de la renforcer même, alors qu'elle constitue une source majeure de leurs difficultés.

Or nous pouvons constater que cette visée de respect de l'altérité du parent ne s'énonce pas dans une référence à un projet concernant tous les parents, et côtoie, sans que cela soit énoncé

comme un problème à résoudre, un discours qui est centré essentiellement sur les limites à donner à ces parents.

Bien sûr la question des limites de l'accueil n'est pas dénuée de sens : « *la structure n'accueille pas l'adulte dans sa globalité, pas à 360°* ». Mais elle ne peut s'inscrire, pour être pertinente, qu'à partir de l'énonciation de la valeur de l'accueil, fondée sur un projet et un cadre de travail. Si un contenu n'est défini que par ses limites, on peut s'interroger sur la valeur, ou même sur l'existence accordée à ce contenu, ici le sens de l'accueil lui-même, sous cet angle, l'« hôte » ne peut être alors représenté que comme un gêneur. Accueillir un gêneur, vous voyez comme c'est difficile ! La question va vite tourner autour du fait de l'évincer en respectant les limites de la bienséance.

Si elle peut s'inscrire dans le cadre d'un accueil qui est préalablement pensé, la question des limites prend alors son sens, parce qu'elle vient alors parler de la limite posée à chacun, quant à son rapport à l'autre. Elle s'adresse alors non seulement aux parents, mais également aux professionnelles.

Il est exact que les parents en difficulté ne peuvent demander aux professionnelles qui accueillent leurs enfants de résoudre toutes leurs difficultés, de les écouter *sans fin*. Il est juste qu'elles puissent « *adresser à telle personne* » un parent en difficulté. Mais ce renvoi n'a de sens que si, par ailleurs, l'écoute et l'accueil relevant de la mission de la structure sont réellement pratiqués, et si les demandes des parents font l'objet d'une réflexion institutionnelle, ne sont pas sans cesse renvoyées, encore une fois, à leurs défaillances, à leurs pathologies. Questionner la demande implique de questionner aussi celui à qui elle est adressée, son mode d'écoute, d'interprétation, de réponse.

Il est d'ailleurs tout à fait éclairant de lire, quelques lignes en dessous de ces considérations sur les limites, la phrase suivante : « *Les professionnelles des structures ont parfois l'impression ne pas en faire assez, face à des besoins immenses, ils ont parfois envie d'en faire plus...* ». Alors, **qui** en « demande » plus ? Les parents ou les professionnelles ? Comment ne pas mettre en rapport la difficulté des parents à trouver les limites de leur relation avec les professionnelles, lorsque nous lisons que celles-ci se trouvent aussi en difficulté de cerner les limites de leur travail ? Nous avons ici l'exemple que c'est ce rapport qui doit sans cesse être interrogé, comme élément du **cadre de travail**, et non la désignation sans cesse renouvelée de la propension pathologique de ces parents à épuiser les ressources d'écoute des professionnelles. Cette désignation, corollaire de la convocation pressante des limites, constitue en fait un analyseur de la difficulté de l'institution à proposer un véritable cadre de travail pour penser l'accueil des familles. Seul ce cadre peut contenir la peur des professionnelles d'être débordées par la demande de l'autre, ou leur tentation, à l'inverse, de déborder de leur fonction.

La question des limites de l'accueil des parents dans la structure doit donc avoir pour corollaire celle de la limite de l'intervention professionnelle, et pas seulement en termes d'épuisement de leurs ressources personnelles d'écoute face aux « besoins » des parents. Ces limites doivent être pensées institutionnellement, dans le cadre de la définition de la place de chacun, et du respect de cette place, qui borde les fantasmes d'omnipotence ou de maîtrise vis-à-vis de l'enfant, qu'ils concernent les parents ou les professionnelles. Celles-ci sont souvent promptes à déceler ces fantasmes chez les parents, particulièrement les mères, mais n'interrogent pas aussi souvent les leurs, qui se traduisent justement parfois dans des projections sauvages de « sauvetage » de l'enfant, assorties de jugements invalidants sur leurs parents, ou, sur un mode plus maîtrisé, dans des projections d'orthopédie éducative des parents, qui, à mon sens, ne relèvent pas de leurs fonctions.

La chute du texte ne fait qu'insister encore sur « *les outils qui permettent de poser et de tenir les limites en direction des parents* », et non sur ceux qui sont censés border les interventions professionnelles. La mise en avant « *du rapport à la règle* », et du « *règlement intérieur* », soulève en nous des craintes quant à la poursuite de l'objectif de compréhension du temps parental – qui n'est pas celui de l'institution – pourtant invoqué plus haut. C'est dommage, car là aussi, il s'en faut d'un cheveu que la réflexion bascule sur un versant de socialisation ordinaire de la famille. Le « *projet pédagogique* », cité ici comme un outil de limites en direction des parents, peut être en effet un remarquable outil d'intégration de ces parents, dans le sens où ils peuvent s'y référer comme les autres, au nom de leur participation sociale et citoyenne dans une institution qui accueille leurs enfants. Si les limites à l'action de chacun, donc également à celle des parents, sont incluses dans ce projet, celui-ci ne peut, du moins on l'espère, y être réduit. Penser le projet pédagogique et le règlement intérieur comme des outils de socialisation et d'intégration, permet de leur donner une dimension pédagogique et citoyenne, bien au-delà de leur dimension restrictive.

Mon propos n'est pas de nier qu'il doive exister des règles dans l'institution, qui marquent un respect pour le « vivre-ensemble », dans un espace citoyen. Mais tout d'abord les règles du « vivre-ensemble » doivent concerner tous les acteurs, chacun de leur place, et pas seulement les usagers, ensuite ces règles ne prennent sens qu'affiliées à un projet institutionnel, dont elles constituent un des outils, un des éléments du cadre de travail. Elles n'ont aucun sens en elles-mêmes, isolées du projet qui les fonde en légitimité.

C'est pourquoi le discours institutionnel qui se résume à la question du règlement et des limites à poser révèle toujours, soit des finalités pures de contrôle des populations ; soit une perte des finalités de l'établissement, ou un manque de définition claire de ces finalités, du point de vue des acteurs institutionnels ; soit une faiblesse ou un affaiblissement du cadre de travail qui permet de contenir le matériel psychique à l'œuvre dans l'établissement, et se trouve alors réduit

à des mécanismes de défense rigides, de « contention ». Tous ces facteurs peuvent se combiner les uns avec les autres, dans des proportions diverses.

En ce qui concerne les institutions de la petite enfance, j'ai déjà avancé que c'est une définition claire de leurs finalités qui leur fait défaut ; ces institutions sont imaginativement confondues avec la figure maternelle, réduites à de pâles figures de substitution, dont la mère reste le modèle indépassable ; ou réduites à un face-à-face éducatif professionnelle-enfant, dont les familles sont évacuées par un mécanisme de clivage.

Ensuite, elles sont ici confrontées, à travers l'accueil de parents en difficulté, au dépôt d'un matériel psychique plus lourd encore qu'à l'ordinaire, qui met à l'épreuve leur capacité de contenance. Elles se trouvent alors en risque de basculer dans une position rigide de contenance, de maîtrise, de *brandir les règlements*, si les finalités institutionnelles et le cadre qui en répond n'ont pas créé l'espace pour mettre au travail ce matériel psychique dans le domaine qui leur incombe, à savoir la mise en société progressive d'un petit enfant, accompagné de ses parents. Pour contenir psychiquement les processus de séparation et de socialisation, elles doivent situer les places et les fonctions respectives, celle de chacun des parents, celle de l'enfant, celle de l'équipe, et bénéficier d'outils qui leur permettent d'avoir un regard réflexif sur leur pratique collective, institutionnelle, et les limites de celle-ci.

Enfin, si ce dispositif du C.A.P.E ne peut être taxé de pur projet de contrôle des populations déviantes, et si même il tend à s'en défaire, nous voyons bien qu'il se trouve dans une tentation perpétuelle, vis-à-vis de ces familles, de redressement normatif.

Je tente donc de montrer ici que la fragilité, l'instabilité du cadre symbolique institutionnel des modes d'accueil, en termes de finalités et de cadre de travail, ont des effets sur leur représentation du traitement concret de l'accueil de familles plus en difficulté que d'autres. Ce manque d'assise institutionnelle suscite un phénomène permanent d'oscillation entre :

- D'une part, une visée de compréhension de la posture de l'autre, du différent, ici le parent, qui permet un ajustement dans la rencontre, une reconnaissance de la position subjective de l'autre, un affinement de la position professionnelle quant au respect de l'altérité. Cette visée permet par exemple une réflexion sur la différence entre la temporalité parentale, et la temporalité institutionnelle, réflexion qui permet leur ajustement constant, et non une fois pour toutes, dans le sens de la bonne marche de ...l'institution.

- D'autre part, une tentation de repli sur un projet de maîtrise de l'autre, toujours au nom de sa différence, mais maintenant perçue comme dangereuse, et inadéquate, devant être « redressée », et « limitée ». Cette tentation trouve sans peine son appui sur un imaginaire persécutif qui est déjà latent dans le rapport avec les parents ordinaires.

Cette oscillation produit aussi bien une ouverture réelle qu'une fermeture rigide à l'altérité parentale, qui ne peuvent pas être problématisées ; ainsi, si elle ne peut construire une praxis

cohérente, mais seulement des pratiques disjointes, qui, tant bien que mal, se côtoient dans l'institution, elle semble maintenir cependant une visée éthique, qui permet aux professionnelles de rester en éveil, de ne pas réduire l'institution à des mécanismes de défense rigides contre l'intrusion des familles.

C'est aussi ce manque d'étayage fondateur de l'institution, qui leur rend si facile de glisser leur propre fonction, *incertaine*, « dans la peau » des missions du travail social, qui semble la clarifier et même l'anoblir, en la situant dans une perspective de « *traitement des pathologies intra-familiales* ».

En effet, la crainte des professionnelles de ne pas en faire assez, qui est évoquée plus haut, révèle un imaginaire de réparation, qui interroge à mon sens leur positionnement professionnel, la définition de leur place, et, justement de ses limites. Le manque de définition institutionnelle, et donc politique, de leur place, ne fait que renforcer cet imaginaire, qui les place, à nouveau, dans un fantasme de substitution et de réparation de l'œuvre d'une mère défaillante. La fragilité psychique et la souffrance de certains de ces enfants viennent enfin cimenter et unifier cet imaginaire perméable à des émotions non élaborées, comme je l'ai montré à travers l'analyse de plusieurs situations cliniques. Ce ciment est constitué alors par une *scène* fantasmatique de sauvetage d'un enfant « en danger », contre sa famille, en fait contre sa mère. Cette scène constitue un autre rejeton de la représentation princeps. Nous pouvons la nommer ainsi : « *Un bébé est en danger avec une mauvaise mère* ».

Cet imaginaire de réparation, d'une certaine manière légitimé par le dispositif, conduit à ce que les professionnelles des structures de la petite enfance se retrouvent, au niveau de leur discours, aliénées aux missions de la P.M.I, dans leurs visées de soin, ou de « traitement des pathologies intra-familiales ». Elles y perdent leur identité spécifique, encore instable et fragile, sans cesse menacée par le modèle indépassable de la mère, seule figure éducative véritablement légitime auprès de l'enfant.

Certaines situations familiales brossées dans les documents précédents, semblent pourtant bien montrer que des institutions remplissant concrètement leur mission, c'est-à-dire, accueillant des enfants et leurs parents, en respectant leur singularité, dans une structure de socialisation des jeunes enfants, constituent un étayage suffisant pour beaucoup de parents, qui sont parfaitement capables de s'en saisir, et de rebondir socialement dans un délai relativement court, lorsque nous mesurons la détresse de leur situation initiale. Prendre conscience de ces effets remarquables de socialisation ordinaire, implique pour ces professionnelles de se défaire de tout un folklore de vocation sociale, qui anoblirait le travail supposé dénué de valeur symbolique des professionnel-le-s de la petite enfance, en *perfusant* leur fonction avec un imaginaire de

substitution et de réparation de mères défaillantes, issu du champ de la protection de l'enfance³⁵⁸.

L'enjeu est bien, pour les professionnel-le-s de la petite enfance, d'oser un positionnement institutionnel, éthique et politique, qui resitue le contenu de leurs missions, et ses limites, ceci au bénéfice de toutes les familles. Il faudrait pour cela leur donner les outils théoriques et pratiques pour construire ce positionnement, et le légitimer. On pourrait alors vraiment se demander si le développement de modes qualitatifs d'accueil des jeunes enfants ne constitue pas un véritable outil de soutien à des familles en difficulté pour participer à la vie sociale et éduquer leurs enfants. Ces modes d'accueil n'ont pas à mendier un accroissement de noblesse à travers des missions de travail social. Leur noblesse réside dans un projet d'accueil, digne de ce nom, de tous les enfants en bas âge, quelles que soient leur origine sociale et leurs particularités. La socialisation ordinaire de l'enfant, dans le respect de son âge et de sa singularité de sujet, est aussi un rituel de socialisation de la famille, dans le sens de la présentation de l'enfant à une communauté sociale, avec son acceptation, son « autorisation » de délégation de sa confiance à des tiers sociaux, habilités pour cette mission, et reconnus comme tels par les parents.

C'est pourquoi il n'est pas étonnant de recueillir des témoignages de la P.M.I, concernant l'apport du C.A.P.E, en termes de « *socialisation de la famille* ». Ce sont au contraire ces témoignages qui doivent faire mesurer aux professionnelles des structures leur apport spécifique, qui a en retour des effets sur le lien entre les parents et les enfants, et des effets d'amélioration des capacités éducatives contenantes des parents.

III.3.3 « le bilan ».

L'affirmation renouvelée d'une éthique.

Le cadre d'un bilan (p. 23), et non d'une mise au point intermédiaire, au bout de six mois d'accueil des enfants, vient souligner à nouveau le caractère exceptionnel de ces accueils, qui ne peuvent pas s'inscrire complètement dans un usage social ordinaire, auquel pourtant tout membre de la société qui a des petits enfants devrait pouvoir avoir accès, en principe. Heureusement nous savons que, concrètement, des accueils sont prolongés, dans le sens d'une normalisation de la situation de ces parents.

Par ailleurs, les questions de travail abordées dans cet atelier viennent souligner à nouveau l'état d'ébauche, d'exploration, quant à l'édification d'un cadre de travail pertinent pour ce type

³⁵⁸ L'A.S.E elle-même interroge cet imaginaire, quand elle se propose de parler de suppléance parentale, et non de substitution, et qu'elle réintroduit la question du travail de collaboration avec les parents. Mais le chemin est à faire, quant à la réalité institutionnelle des changements, en termes de finalités et de cadre de travail, même s'il existe, là encore, des institutions pionnières..

d'accueil, susceptible de s'articuler à des éléments du cadre institutionnel existant déjà dans la structure d'accueil ordinaire. Elles s'inscrivent donc dans le prolongement des questions de l'atelier précédent.

Tout d'abord, la place de « *la référente* » auprès de l'enfant, et l'articulation de cette place avec celle des autres membres de l'institution. Comme je l'ai déjà développé dans une partie de mon mémoire de maîtrise (2001), cette fonction spécifique auprès des tout-petits, et particulièrement des plus jeunes, induit une grande proximité empathique avec eux, nécessaire à la contenance du psychisme primitif du bébé. Cette grande proximité rend parfois complexe, pour ces professionnelles, la relation avec la mère de l'enfant, quand celle-ci est habitée ou même envahie par des angoisses liées, soit à cette période sensible de la constitution du lien mère enfant, soit plus ordinairement à la séparation précoce, soit à une combinaison des deux. C'est également dans le contexte de cette grande proximité, particulièrement avec des nourrissons, que risquent de se déclencher chez les professionnelles les fantasmes de substitution maternelle, et les jugements normatifs sur une mère qui *délaisse* son enfant, tous ces « rejets » de la représentation princeps. De plus cette fonction délicate, demandant une compétence fine et un cadre de travail d'équipe, (note article dialogue) ne fait pas toujours l'objet d'une démarche réflexive, et se trouve souvent moins valorisée, que les fonctions occupées par les éducatrices ou les directrices. Les « *ignorances* » ou « *souhaits* » des directrices quant à la présence de la référente au bilan peuvent se comprendre en rapport avec l'état de la réflexion de l'institution sur ces questions, et avec les différentes conceptions de la notion de référence qui peuvent prévaloir dans l'institution. La question de savoir si la référente doit assister au bilan ou non, ne peut donc être mise au travail que si la conception de la fonction de référente, et surtout de son articulation avec les autres fonctions, est questionnée, et mise en rapport avec sa place dans ce dispositif spécifique. En effet, la « *crainte de la référente de rencontrer les parents pour dire certaines choses* », peut être comprise dans le rapport de contenance qu'elle occupe auprès de l'enfant, qui doit être médiatisée, désintoxiquée, si nous reprenons le vocabulaire de Bion, dans l'institution, par la relation d'autres professionnelles avec la mère de l'enfant. Puisqu'il s'agit ici d'enfants présentant à l'arrivée dans le lieu d'accueil des retards ou des troubles, et de mères perturbées par des facteurs multiples, la médiation de l'équipe, quelle que soit la manière dont elle s'exerce, est d'autant plus importante, pour contenir le matériel psychique primaire déposé dans l'institution. Mais, là encore, ce rapport entre proximité avec l'enfant et médiation nécessaire dans la relation avec la mère, constitue dans les structures de la petite enfance une question aussi banale quant à sa récurrence qu'essentielle à mettre au travail en termes de protection de la santé psychique des bébés accueillis. Il n'y a rien qui puisse particulariser, excepter ces familles, quand ce genre de question se pose !

Ce qui se révèle intéressant ici, c'est que le dispositif du contrat introduit, par l'intermédiaire de la réflexion de cet atelier, cette pertinence d'une médiation, et d'une réflexion sur une éthique du dire, représentée ici par « *un premier entretien puéricultrice-référente pour préparer ensemble ce qui sera dit et comment* ». Le souci « *d'associer l'équipe du nouveau groupe au bilan* », lorsque l'enfant qui grandit va être accueilli dans un nouveau groupe, joue également dans le sens d'une articulation des membres de l'équipe entre eux, autour des « passages », qui sont toujours des moments de fragilité, mettant en route des processus psychiques de séparation, de différenciation, nécessaires pour grandir. Cette réflexion plurielle, avec des partenaires extérieurs à l'institution – les puéricultrices de P.M.I – ouvre alors un champ de réflexion pour améliorer la qualité professionnelle de la rencontre avec tous les parents, ceux-ci compris.

En effet « dire des choses difficiles » implique justement un cadre de travail qui l'autorise, c'est-à-dire qui garantit à tous les membres en présence la clarté de sa place et le respect de son positionnement, au-delà des désaccords ou même des conflits interhumains qui peuvent surgir. Si ce cadre n'existe pas, « parler », au sens d'une vraie parole adressée à un autre, est difficile, qu'il s'agisse de parler aux parents, aux collègues, à la directrice...et à l'enfant.

Tous les autres outils décrits, observations de l'enfant, écoute de la parole des parents, adresse aux parents sur l'évolution de leur enfant, pourraient être normalisés, et simplement constituer ***une attention particulièrement soutenue, envers des enfants et des familles fragilisées, ou en détresse***. D'autant plus que la chute du texte insiste sur « *l'importance de considérer le parent comme un partenaire à part entière* », « *qu'il doit se sentir soutenu, rassuré par le fait qu'on ne parle pas dans son dos* », « *qu'on est là pour parler de l'enfant, pas pour traiter les parents, ni parler de leur histoire familiale* ». Ces éléments éthiques du projet vont en effet dans le sens d'une requalification des parents comme sujets sociaux, partenaires à dignité sociale égale, en tant que parents, quant à la question de l'éducation de leurs enfants, et d'un respect de leur vie intime, de leur histoire, qui n'a pas à être l'objet, en tout lieu social, sous prétexte qu'ils sont en difficulté vis-à-vis des leurs enfants, de dévoilement et de positionnements interprétatifs, de tentatives de « traitement » aussi déplacées qu'inefficaces.

Ce dernier texte constitue l'affirmation renouvelée d'une éthique³⁵⁹, qui, par l'intermédiaire de la contractualisation, construit ici des outils de médiation relationnelles et éducatives précieuses dans une structure de la petite enfance, quant à l'accueil qualitatif des familles. Il met d'autant plus en relief le rapport problématique entre la force de cette visée éthique, qui est ici réaffirmée concrètement, en termes de cadre de travail, et le point d'arrêt que constitue une représentation du projet qui empêche de percevoir ces gens-là comme parents et comme citoyens ordinaires, ayant des droits, comme celui d'user d'un mode d'accueil pour présenter et confier son enfant à la société dont ils font partie.

³⁵⁹ Il est signé par une des responsables du dispositif, médecin très engagée.

IV. Le « point de vue de la presse »

À la même période que la rédaction du document 2, un journal d'information sociale faisait paraître un court article sur le dispositif³⁶⁰. Ce texte croise les propos de la journaliste elle-même, et la parole de professionnelles interviewées pour l'occasion, créant un agencement intéressant à mettre en rapport avec les documents précédents, et à analyser en tant que média, destiné aux différents acteurs du travail social.

Cet article est intitulé : « *Mode de garde collectif : accueillir le jeune enfant pour mieux le protéger*, suivi immédiatement de la manchette « *Pour éviter des dégâts irréversibles chez les jeunes enfants...* ». Cette forme d'introduction ne constitue-t-elle pas déjà à elle seule tout un programme ?

Je ne vais pas reprendre les éléments de cet article qui constituent la reprise intégrale de certaines bribes problématiques du discours du dispositif, sans opérer de recul critique ou de questionnement à son sujet. Ceci n'ajouterait rien à mes analyses précédentes. Mais ce court texte me propose aussi une matière supplémentaire, fournissant à l'analyse trois angles successifs : le rapport entre le dispositif lui-même et sa présentation médiatique ; le repérage d'une trame discursive de type « colonial » ; et enfin le mode d'utilisation du vocabulaire psychanalytique pour rendre compte des difficultés parentales.

IV.1. Un renforcement médiatique des aspects normatifs

Tout d'abord cet article présente la particularité, en croisant la description du dispositif et le recueil de paroles de professionnelles, de créer un agencement saisissant de signifiants, par la journaliste elle-même, qui exalte la dimension la plus normative de ce « *projet innovant* » ; ceci au moment même où ses responsables laissent progressivement apparaître leur embarras, leurs questionnements, et tentent comme elles peuvent de construire une distance critique vis-à-vis de cette norme, qui ne rend pas compte de ce qu'elles *font*. La parole des responsables interrogées, ou de certaines praticiennes, ne cesse d'ailleurs ici d'amortir, de contrebalancer l'agencement général du texte, ce qui autorise le lecteur, du moins je le souhaite, à entendre plusieurs « voix ». Celle de ces praticiennes, témoignant d'une pratique clinique, vient ici encore marquer le décalage entre cette pratique et l'ordre d'un discours, ici énoncé par un organe de presse.

³⁶⁰ Les responsables m'avaient fait parvenir cet article avec le reste de la documentation.

En effet, les structures de la petite enfance ne sont présentées dans ce texte, et de manière récurrente, que sous la forme de prolongement direct, d'excroissance des dispositifs de protection de l'enfance, des « *alternatives au placement* », jamais dans leur fonction d'accueil de l'enfant en société. Le partenariat avec les parents est décrit en termes de « *protocole (signé) avec le travailleur médico-social et la structure* », de « *bilan **dressé** par le travailleur médico-social et la structure* », vocabulaire récurrent qui empêche le dispositif. La présentation du contrat apparaît également dans cette orientation du discours, comme une démarche qui vise à « ***formaliser** l'engagement des parties par écrit, une **procédure** qui n'est pas encore adoptée partout.* » Ces formulations, qui respirent la directivité et le contrôle, sont heureusement tempérées par une citation d'une des médecins responsables du dispositif, qui emploie un tout autre vocabulaire : « *aller vers* », « *sans l'imposer aux familles* », témoignant d'une orientation plus soucieuse de respecter ces parents, de préserver leur position d'acteur. Dans la même perspective d'infléchissement, le choix opéré par des professionnelles d'une halte-garderie de ne pas utiliser le contrat, afin de faire preuve de « *tact et de douceur* », éviter les jugements », interroge cette conception « musclée » de la contractualisation avec les familles³⁶¹. L'appel au psychologue, « *qui viendrait **observer** enfants et adultes sur place et apporter son éclairage* », ne nous éclaire pas cependant sur le contenu et l'éthique de cette « observation ». D'autant plus que, à nouveau, la parole réelle de la psychologue spécifiquement recrutée pour ce dispositif, ne parle pas de son travail en termes d'observation, mais définit son travail en termes de « *recevoir en entretien les parents et, avec leur accord, voir leur enfant* », et essentiellement « *écouter les équipes, comprendre ce qui les interpelle, les déroute* ». Là encore la parole d'une responsable du dispositif vient infléchir, rétablir le discours dans une autre orientation éthique. Celle-ci semble alors privilégier les instances de médiation par la parole, dans un effet d'après coup, pour élaborer les ressentis de chacun, qu'il soit parent ou...professionnel ; ceci plutôt qu'une observation directe, dans une visée de repérage objectivant des problèmes de « l'autre ». C'est le développement de ce type d'élaboration (groupes de parole, de formation) qui apparaît alors l'outil adapté pour faire avancer le dispositif.

Dans cette tonalité générale, nous ne sommes pas surpris d'entendre que « *les professionnels ne sont pas tous en phase quand il s'agit de considérer les parents comme des partenaires* ». Il semblerait que ce dispositif contractuel, pourtant encore bien timide et ambigu quant à sa dimension innovante, est encore trop audacieux pour des travailleurs sociaux qui « *estiment qu'eux-mêmes sont seuls compétents pour rédiger le bilan et que les familles n'ont pas à avoir ce bilan* ». L'invocation du « *secret professionnel* » pour ne pas travailler de manière

³⁶¹ Dans l'analyse du document 3 nous avons abordé cette question du sens du contrat, outil qui oscille toujours entre concrétisation d'un partenariat avec les parents et réassignation à leurs difficultés. Des structures de la petite enfance, dans le cadre de ce dispositif, ont d'ailleurs travaillé avec la P.M.I et les familles, sans utiliser la contractualisation écrite.

contractuelle avec les structures de la petite enfance, montre assez chez certains travailleurs sociaux une conception de leur pratique auprès des familles en termes d'exclusivité du contrôle, qu'eux seuls seraient légitimes à exercer, et d'exclusivité du savoir. Leur résistance ne se situe pas seulement dans la difficulté de considérer les familles comme des partenaires, mais dans le refus de partager un pouvoir, fantasmé comme contrôle omnipotent, avec d'autres institutions. La journaliste dévoile ici le paysage médico-social qui entoure le dispositif, un environnement professionnel qui peut être méfiant, jusqu'à l'hostilité, envers sa visée d'ouverture vis-à-vis des familles et de décloisonnement institutionnel. Ce dévoilement montre assez la posture de résistance que constitue déjà cette initiative, pour les responsables médico-sociales concernées. Cependant, si cette journaliste semble soutenir cette initiative partenariale, elle contribue, par ses propres formulations, à orienter le dispositif lui-même sur son versant le plus normatif.

IV.2. Performe...ta parentalité ?

Ce positionnement normatif trouve son acmé dans cette formulation de la journaliste : « *La volonté commune des intervenantes (...) est d'insuffler de la confiance à la famille. Obligées de sortir de chez elles à des heures régulières, les mères s'ouvrent vers l'extérieur. En communiquant avec l'équipe de la halte, en regardant les éducatrices agir avec leur enfant, elles évoluent et s'en occupent mieux* ».

À la première lecture ces propos avaient déjà fait surgir l'image du primitif mal dégrossi -ici, la primitive-, extirpée de sa tribu, afin de bénéficier de cette chance : goûter aux bienfaits de la civilisation, à travers ses missionnaires, et colonisateurs – ici colonisatrices – zélées. Il est à noter que ce discours, commençant par le participe « *obligées* », suit immédiatement « *la volonté commune d'insuffler de la confiance à la famille* », ce qui en dit long sur la dimension paradoxale de ce propos.

Ayant eu accès plus tardivement à l'article d'Elsa Dorlin sur « *l'articulation entre sexisme et racisme à l'ère de la post-colonie*³⁶² », grâce à certains éléments de celui-ci j'ai pu étayer ce surgissement d'une représentation coloniale.

Tout d'abord, nous devons être attentifs à ceci : jusqu'à cette partie du texte le discours a employé, pour désigner les familles, soit ce terme de famille, soit le terme de parents, soit, à deux reprises, le terme de « mère » : « *relation fusionnelle avec la mère* » et « *aide à la séparation mère-enfant* ». Lorsqu'il s'agit de développer la concrétisation du souhait d'« *insuffler de la confiance à la famille* », ce sont alors les mères seules qui surgissent dans le discours. Le terme de père, quant à lui, n'est jamais employé, ni son action évoquée. Cette remarque me permet de montrer à nouveau que le discours sur « les familles », ou « les

³⁶² Elsa Dorlin, « Performe ton genre : performe ta race ! Repenser l'articulation entre sexisme et racisme à l'ère de la post-colonie », *Bulletin Sophia*, Janvier 2007.

parents » est en fait centré sur la figure de la mère, qui condense à elle seule le terme de famille ou de parent. Nous sommes, quant à ce discours, devant *l'objet maternel*.

Ensuite, penchons-nous plus avant sur ce discours que j'ai spontanément reconnu comme colonial. Tout d'abord il affirme que les mères ne sortent de chez elles que sous le registre de l'obligation. (Les prend-on « à bras-le-corps ? Les sortirait-on « manu militari », ou plutôt, dans une version contemporaine, brandirait-on sous leur nez la menace du placement de leur enfant ?). Ceci revient à dire que ces mères ne développent aucun désir de sortir par elles-mêmes, que leur souhait est de rester confinées, seules, à la maison. Ce positionnement, là encore, efface, dénie la dimension sociale et politique de l'isolement de ces femmes, en transformant en choix volontaire – et inadéquat – une situation de désocialisation, doublée parfois d'un abandon par le père de la prise en charge des enfants, qui la laisse seule responsable de leur éducation. Nous pourrions parler de *consentement* des femmes à la position de mère au foyer, si nous nous référons à l'énonciation de beaucoup d'entre elles, quand elles défendent une position maternelle du type : « *on n'est pas là pour s'en décharger* ». Cette position renvoie en effet à une certaine représentation de la fonction maternelle, héritée soit du modèle des sociétés traditionnelles, soit du modèle hérité de la bourgeoisie du XIX^e siècle. Mais peut-on parler de leur consentement à se retrouver abandonnées, à la fois par le père, et par la communauté sociale, à un travail domestique rendu impraticable (logement insalubre, précarité financière...) et à une éducation rendue impraticable elle aussi par une solitude subie ? Le procédé consiste donc ici à transformer l'aliénation de ces femmes à un modèle patriarcal auquel elles ne peuvent même plus avoir accès, combinée avec la réalité éprouvante de leur situation, en un choix volontaire et inadéquat..

Ensuite surviennent *les civilisatrices*, c'est-à-dire les équipes des structures, qui, en se proposant comme modèles, font « évoluer » les mères. Ce discours réduit à nouveau la place et la fonction maternelle auprès de l'enfant, qui se traduit aussi concrètement par du temps et des pratiques, c'est-à-dire du travail, pour lui substituer un modèle professionnel, porteur des « bonnes » pratiques éducatives, et... du travail bien fait. Il est ici évident que les professionnelles de la petite enfance ne sont pas situées à une (leur) place de tiers social, garantissant à l'enfant de grandir dans une circulation entre sa famille et la société, et proposant leur apport spécifique sur le plan de l'éducation.

« *En regardant les éducatrices agir avec leur enfant, elles évoluent et s'en occupent mieux* ». C'est cette représentation de l'évolution des mères par *l'imitation* des éducatrices, qui m'a permis de relier ma propre analyse au concept d'« *imitation coloniale* » qu'Elsa Dorlin reprend dans son article. Elle cite le livre de Frantz Fanon « *Peau noire, masque blancs*³⁶³ », concernant le jeu d'imitation que le colonisateur impose au colonisé. Le titre de ce livre pourrait être

³⁶³ Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Editions du Seuil, 1952.

remplacé, dans ma propre perspective par « Peau de mère, masque d'éducatrice », ou encore, par « peau de pauvre, masque de travailleur social ». Comme le Noir est convoqué à imiter « *le langage du Blanc, en plongeant dans le monde du Blanc* », les mères pauvres sont ici conviées, elles aussi, à imiter le langage des éducatrices, en se plongeant dans le monde – civilisé – des modes d'accueil.

« L'imitation ici est imitation du Blanc, parce que le Blanc c'est l'Homme, c'est le Sujet. Comme l'analyse Bhabha, cette imitation est toujours défailante, c'est une imitation qui ne parvient jamais à se faire oublier comme imitation et qui renvoie l'imitateur à ce qu'il n'est pas (...) L'imitation signale sa présence par métonymie : il imite, donc il est, mais puisqu'il imite, il ne sera jamais véritablement³⁶⁴ ».

Nous pouvons sans peine appliquer cette formulation aux aspects les plus problématiques des représentations propres à ce dispositif, aspects dont cette journaliste se fait le fidèle héraut. En effet nous avons pu repérer, particulièrement dans le document 1, que malgré des souhaits réitérés de ne pas les « déposséder », les mères ne sont définies que par leurs carences, la **béance** de leur pratique éducative. Face à cette béance, un modèle normatif leur est sans cesse proposé, les professionnelles, susceptibles de combler cette béance et de la remplacer par les contenus éducatifs adéquats, dont les mères doivent, dans ce texte, s'emparer par **l'imitation**. Dans cette configuration, ces femmes sont niées dans leur existence de sujets, capables de produire des représentations chargées de sens, de les situer elles-mêmes dans une adéquation ou un relatif écart avec la norme. Elles sont privées de leur pouvoir d'énonciation. Elles sont réduites à imiter une norme, dont elles ne peuvent absolument pas être les sujets, car le sujet c'est le « *travailleur médico-social* », si nous reprenons le vocabulaire récurrent de notre journaliste. Nous noterons la similitude de genre entre l'**homme** blanc et le **travailleur** médico-social, alors que ce sont des femmes qui occupent presque tous ces postes en P.M.I et dans les structures de la petite enfance. Dans ce type d'agencement discursif, ça n'est pas très étonnant, car c'est bien aussi dans la peau de « *l'homme blanc* » que l'auteure ici se présente, et où ces professionnelles risqueraient de se glisser sans le savoir, si elles acceptaient dans leurs pratiques réelles de se faire les agents d'une norme agencée sur un mode colonialiste...et sexiste.

Car c'est à la fois en tant que pauvres et en tant que femmes³⁶⁵ que ces mères se retrouvent à subir « l'homme blanc ». Cette pression consiste à leur faire ingérer un modèle maternel à la fois normatif et complètement imaginaire, puisqu'il est proposé dans un cadre professionnel, ceci en les empêchant de tenir une parole de sujet sur leur maternité réelle, et en masquant la

³⁶⁴ Elsa Dorlin, op.cit. Elle cite ici successivement Frantz Fanon : *Peau noire, masques blancs*, « le Noir veut être Blanc., le Blanc s'acharne à réaliser une condition d'homme », p 9, et Homi Bhabha, *The location of culture*, 1994, New York, Routledge, 2005, p. 123.

³⁶⁵ Cela peut être aussi en tant qu'immigrée, ou fille d'immigrée, ce qui redouble encore le risque d'aliénation.

nécessité que cette maternité soit reliée au corps social, étayée par lui. Dans notre société, cette injonction à se taire sur leur maternité réelle est adressée en fait à toutes les femmes, mais celles-ci n'ont pas les moyens, ni matériels, ni symboliques, de s'en défendre. Elles sont condamnées à incarner le modèle de la mère au foyer, la « maternité esclave » dénoncée par les mouvements féministes des années 70, tout en étant accusées de ne jamais être à la hauteur de ce modèle, par des professionnelles qui, en tant que femmes, refusent aujourd'hui de s'y reconnaître. Cette injonction au silence sur leur maternité réelle censure en fait trois dimensions de leur existence : leur pauvreté, leur travail-domestique et /ou extérieur-, et leur expérience éducative maternelle³⁶⁶. Cette dernière est tue dans son rapport d'interdépendance avec les deux autres, rapport dont le dévoilement conduirait impérativement à une réflexion politique sur la maternité.

« C'est un processus qui permet de maintenir l'autre à l'extérieur du monde des dominants-toujours dans une performance imparfaite, malheureuse, de la norme – et donc de l'exclure comme un imposteur, tout en le contrôlant absolument, car pendant qu'il s'évertue à copier, il n'invente pas de modes inédits de résistance ».

La posture inhérente au discours de cette journaliste semble consister en effet à assigner ces femmes pauvres à cette imitation d'un modèle maternel, imposé par des professionnelles, auquel elles n'accéderont en fait jamais – pas plus d'ailleurs que ces professionnelles elles-mêmes si elles sont mères -, et ceci d'autant plus qu'il est parfaitement imaginaire. En effet l'expérience³⁶⁷ parentale ne peut en aucun cas être réduite à l'expérience éducative professionnelle³⁶⁸, et toute « copie » est à ce titre vouée à l'échec. Cependant cette assignation place ces mères pauvres, elles aussi, dans la cohorte des « indigènes de la République ».

Dans cette configuration, ces mères ne semblent pouvoir opter qu'entre deux issues : abdiquer leur subjectivité, ou fuir. Il est bien connu que les sauvages sont rétifs, qu'ils résistent aux bienfaits des civilisateurs. Ainsi il est logique de lire ensuite : *« Mais elles ont des hauts et des bas. Et si l'une s'éclipse, la structure le signale aussitôt au travailleur médico-social »*. En commettant cet éloge caricatural de l'institution disciplinaire, garante de la « police des familles », l'auteure déforme franchement la visée des responsables du dispositif, qui n'ont jamais tenu ce type de discours. Cet ensemble ne s'accommode malheureusement pas de la suite du propos qui tente de réintroduire l'éthique de la « confiance », mais ne peut la réitérer que sur

³⁶⁶ Nous pouvons y rajouter leurs références culturelles, et celles de leurs ascendants, quand il s'agit de femmes issues de l'immigration.

³⁶⁷ Je renvoie ici au concept d'expérience de la parentalité, telle que l'a développé Didier Houzel. (Sous la direction de) *Les enjeux de la parentalité*, érès, 1999..

³⁶⁸ Il est heureux que cette imitation ne puisse fonctionner, car elle signifierait une désubjectivation radicale. Cette remarque s'applique, me semble-t-il, aussi aux colonisés, pour qui l'imitation coloniale est vouée un jour ou l'autre, heureusement, à l'échec. La résistance humaine à la désubjectivation totale est puissante.

un mode ambivalent, porteur de suspicion : «... *travailleur médico-social qui va écouter la femme exprimer son mal-être en lui laissant la liberté de ses choix, sauf réel danger pour l'enfant* ». La posture dans son ensemble empêche l'émergence des questions qui replaceraient ces femmes en position de sujets et d'actrices sociales : Pourquoi s'éclipse-t-elle ? Quel sens prend pour *elle* l'accueil de son enfant dans une structure ? Que pense-t-elle, qu'éprouve-t-elle, comme femme, comme membre de la société, comme travailleuse, comme mère ? Pour lui porter cette attention, il faudrait pour cela lui accorder une existence et une subjectivité propres, qui est justement refusée au colonisé.

La logique coloniale se poursuit à travers la description de la vénalité de ces parents, qui évoque à la fois la représentation de l'ancien colonisé qui vient « manger le pain du Français », mais aussi une représentation négative très ancrée des populations démunies qui « profitent de l'aide sociale ». « *Certaines d'entre elles refusent pour leur enfant un accueil **dont il aurait bien besoin**. D'autres acceptent, puisque c'est gratuit, mais sans grande conviction.* » Cette nouvelle formulation témoigne bien ici, sans aucun doute permis, d'une représentation disqualifiante des mères, qui refusent le sauvetage de leurs enfants par les professionnelles, et n'acceptent l'accueil que pour des raisons vénales. Notons ici que ce discours sous-entend que l'accueil gratuit des jeunes enfants en société n'est pas une chose normale. Pour des mères qui se trouvent la plupart du temps dans des situations financières désastreuses, et ceci avec des enfants en bas âge, quel scandale en effet ! L'accueil des enfants en halte-garderie se voit encore ici réduit à la suppléance de parents qui ne comblent pas les besoins de leur enfant : « *un accueil dont il aurait bien besoin* ». Mais la majorité des enfants, qui fréquentent la halte-garderie, alors, que viennent-ils donc y faire ? Nous n'en saurons rien ici. « *La participation minimale de 20%, dans l'objectif de la (la famille) responsabiliser* », prend dans cette tonalité de discours une allure d'injonction envers ces parents qui ne prennent pas leurs responsabilités, alors que des passages des documents précédents, et les paroles que j'ai pu entendre des membres de ce dispositif, présentent la participation progressive des parents sur un mode beaucoup plus respectueux et élaboré. Ils tiennent compte à la fois des ressources réelles des parents, et de la confiance tissée entre parents et professionnel-le-s, autorisant justement les parents à engager leur participation sur un mode financier. Celle-ci constitue alors un acte symbolique, signifiant à la structure qu'ils donnent du sens à cet accueil, qu'ils le reconnaissent comme « bon » pour leur enfant. Cette participation les replace également comme citoyens et usagers d'un service, qui payent comme les autres parents.

Nous laissons le soin de conclure notre démonstration à l'éducatrice qui profère : « *nous leur montrons que leur enfant n'est pas qu'une charge, qu'il fait de belles choses ici* ». Elle figure très significativement cette prétention à la fois empreinte de naïveté et de violence sociale, à se présenter comme modèle, du point de vue d'une place professionnelle temporaire et protégée

auprès de l'enfant. Il est tout à fait loisible de l'imaginer, en train de mener quelque activité d'éveil dans une salle aménagée à cet effet, remise au propre régulièrement tous les soirs par des agent-e-s de service, se présenter comme modèle à des mères qui jonglent avec des difficultés d'isolement, d'insalubrité ou d'exiguïté de logement, auxquelles il faut ajouter les problèmes financiers et une charge de travail domestique et éducatif parfois écrasante.

Comment est-il possible d'articuler ensuite à une telle trame discursive le recueil de la parole d'une responsable de circonscription qui déclare : *« On n'est pas dans l'injonction. Si l'on veut avancer, il faut que ce qui se fait avec la famille ait un sens pour elle »* ?

IV. 3 Une référence à la psychanalyse chargée de confusion.

« Attention à ne pas déposséder les parents...Est-ce qu'on n'a pas « tout faux » quand on propose un mode de garde aux familles alors même que le problème est justement la déficience du lien parent-enfant ? Il faut faire en sorte que la mère, le père, viennent, qu'ils restent un peu avec leur enfant, jouent avec lui. En vivant avec les parents, nous les associons à nos gestes éducatifs ».

Cette parole citée d'une directrice de halte-garderie se révèle un raccourci saisissant du questionnement chargé de confusion des praticiennes, lorsqu'elles sont appelées à tenir un discours qui « théorise » et légitime cette pratique spécifique. Nous y trouvons un mélange d'interrogations cliniques, de normativité, de bonnes intentions, de pistes de réflexion ...examinons ce propos d'un peu plus près.

Nous retrouvons d'abord la reprise du discours du dispositif lui-même : *« ne pas déposséder les parents »*. Le souci de ne pas déposséder les parents semble suggérer qu'ils posséderaient bien quelque chose, mais quoi ? Est-ce, enfin, une place, une fonction, une expérience, une pratique qu'on pourrait leur reconnaître, ou est-ce seulement la possession de l'enfant lui-même, représentée d'une certaine façon à l'état sauvage, déliée de son rapport symbolique à la société et à la culture dans laquelle il naît ? L'analyse du document 1, qui révèle une incapacité de définir la place de ces parents autrement qu'en termes de béance, me ferait opter pour la seconde interprétation.

Or la suite du propos ne ferait que renforcer mon hypothèse, en invitant maintenant *« la déficience du lien parent-enfant »* à prendre place dans l'ordonnance de ce discours. Cependant, cette praticienne, en faisant de son propos une interrogation, révèle par là même une contradiction du dispositif qui n'est pas questionnée. Effectivement, si ces parents ne construisent rien avec leurs enfants, leur accueil en société ne va-t-il pas encore renforcer ce vide ? La question est pertinente. Mais cette praticienne n'interroge pas la validité de cette description des parents en termes de *déficience du lien*. Elle semble la prendre pour « argent comptant », ce qui la pousse, au sein de sa propre cohérence discursive, à proposer plutôt un

accueil des parents avec l'enfant, pour les « *associer à nos gestes éducatifs* ». Ne semble-t-elle pas alors retomber tout droit dans le discours teinté de colonialisme, que j'ai mis en perspective à l'instant ? Cependant le terme « *d'association* » est plus nuancé que la formulation précédente, émanant de la journaliste elle-même (« *en regardant les éducatrices agir avec leur enfant, elles évoluent et s'en occupent mieux* »), qui témoigne, outre son parfum de colonie, d'une posture **comportementaliste**. Cela me fait penser que la pratique de cette professionnelle est certainement plus subtile que son discours ne le laisse entendre. Car l'association n'est pas l'imitation, et cette praticienne a sans doute repéré que la rencontre avec les parents autour de l'enfant, dans des actes éducatifs partagés, pouvait constituer un soin symbolique pour ces parents.

Simplement ce soin ne consiste pas à mettre du contenu là où il n'y avait rien, mais à articuler un lien psychique, ancré dans des pratiques, à un lien social producteur de sens, d'affiliation à un système symbolique inscrit dans une culture. Cette articulation passe par la rencontre interhumaine, entre parents et représentants de la société. Cette rencontre doit permettre que ces parents singuliers puissent procéder, en tant que sujets, à cette étape d'affiliation que peut constituer l'accueil de leur petit par des tiers, en lui donnant du sens.

Cette praticienne, elle aussi, produit un discours probablement inadéquat par rapport à sa pratique clinique. Car les réussites de ce type d'accueil ne peuvent être que sous le signe de cette articulation. En matière de parentalité, toute injonction ou proposition d'imitation comportementale est irrémédiablement vouée à l'échec. Enfin, encore une fois, cette professionnelle ne repère pas que proposer un temps d'accueil pour les parents accompagnés de leurs enfants, constitue un outil déjà présent dans les structures³⁶⁹, dans la perspective de respecter la temporalité psychique nécessaire aux processus d'affiliation à la structure et de séparation temporaire avec l'enfant. Ici il s'agit d'y être particulièrement attentif, pour des parents qui ont perdu confiance dans la société où ils vivent, et parfois même perdu leur sentiment d'appartenance à cette société, alors que celui-ci est l'opérateur de toute humanisation, de tout processus psychique de pensée ; attentif, aussi, lorsque la culture de référence pour ces parents, ne se trouve pas être la même que celle de l'institution accueillante ; attentif, encore, lorsque c'est l'appartenance sociale de ces parents, avec ses références propres, qui ne sont pas les mêmes ; attentifs à l'altérité, cohérents avec une inscription éthique dans une société démocratique.

Par ailleurs, il est important de repérer que le propos de cette praticienne rentre en contradiction avec des formulations émises précédemment. En effet, alors que nous avons entendu jusqu'ici,

³⁶⁹ Evidemment il faut que cet outil soit déjà construit dans cette perspective, et pas trop amoindri par une organisation visant à « adapter » la famille au bon fonctionnement...de l'institution. Ce qui semble intéressant dans ce dispositif, est qu'il appelle les professionnelles à questionner leur mode d'accueil habituel de l'ensemble des parents, et à tenter de l'améliorer.

en termes d'énoncé des difficultés parentales, « *relation fusionnelle avec la mère* » et « *aide à la séparation mère-enfant* », nous entendons ici une description en termes de « *déficience du lien parent-enfant* ». Le discours présente ici, sur un mode clivé, d'une part, trop de lien, d'autre part, pas assez de lien. Ce type de confusion me semble se trouver en rapport avec des questions théoriques complexes, concernant la constitution du lien entre les parents et leurs enfants, qui sont ici utilisées sur un mode réducteur et clivé.

Ces difficultés parentales, entre constitution du lien primaire et nécessité de différenciation psychique, ne peuvent être réduites l'une à l'autre, mais, dans la dynamique propre à chaque sujet, elles peuvent avoir des liens d'interdépendance plus ou moins importants, jusqu'à se trouver franchement différenciées.

Elles posent la question du rapport entre, d'une part, l'établissement du lien primaire entre une mère et son enfant, et, d'autre part, l'étaillage symbolique qui est proposé à la mère à ce moment-là, qui donne un nom à la séparation des corps. Cet étaillage symbolique n'est pas constitué par le père, qui, lui aussi, est convoqué à reconnaître cet enfant, non comme le résultat corporel d'un coït, mais comme le sien, dans un rapport avec une nomination et une culture. Cet étaillage est constitué par la société, à la fois par le cadre symbolique interne, que chacun des deux parents ont construit depuis leur propre naissance, dans un rapport à leurs propres parents et à la société où ils vivaient, et le cadre symbolique externe, celui qui est présent au moment où l'enfant naît. Il s'agit d'une dynamique psychique intergénérationnelle et processuelle, qui constitue le sujet dans un croisement indéfectible entre sa vie affective, fondée dans le lien avec ses parents, et son appartenance à une société. Dans cette configuration, il est impossible de cliver l'établissement même du lien primaire, avec l'étaillage symbolique de la société, qu'il soit interne, ou externe, et donc avec le processus de séparation psychique que cet étaillage symbolique réalise, par étapes successives. C'est là tout le sens de ces rituels de nomination, de relevailles, de présentation de l'enfant à la communauté, de première délégation de l'enfant à des tiers de confiance. La constitution du lien, en famille, est en fait une dynamique constante entre un soin contenant porté à l'enfant et un acte d'ouverture à la construction de sa propre individualité, une acceptation de son statut de sujet différencié, une dynamique signifiée par l'étaillage symbolique de la société d'appartenance.

Comment ne pas prendre acte du fait que le degré de pauvreté symbolique interne³⁷⁰ de la plupart de ces familles, est proportionnel à leur degré de désocialisation ? C'est pourquoi il me semble aussi possible que, même pour des parents en difficulté, du fait de carences internes,

³⁷⁰ Elle peut être très diversifiée, selon les parents, et à distinguer cliniquement ; il peut s'agir d'une difficulté de réponse plus ou moins importante aux besoins primaires, aux besoins de jeu, d'autonomie, à la nécessité de structuration, de repérage des interdits, ou des règles. Comme je le développe un peu plus loin, le terme de « carence éducative » constitue souvent un énorme fourre-tout, à la fois source de confusion et d'un effacement des capacités parentales, des domaines où ils sont capables d'être des parents symboliques.

d'établir des liens sécurisants et structurants avec leurs enfants, un cadre symbolique externe, comme peut le proposer ce type de dispositif, à certaines conditions, peut constituer un étayage qui soutient la naissance et l'évolution de leur parentalité, et, à ce titre, un outil de prévention sans égal. Un bain de société, attentif à leur statut de sujet, et à leurs blessures, constitue à mon sens un soin plus efficient, que toutes les modélisations et injonctions éducatives, assorties d'une assignation à la réalité de leur exclusion sociale. Sur un plan clinique, la question se pose alors plutôt de quel type de « bain de société³⁷¹ » ils ont besoin, en rapport avec l'état de la dynamique psychique processuelle de leur parentalité. Il existe toute une gamme possible de difficultés parentales, liées à un point ou à un autre de ce processus, et également en rapport avec « l'allant-grandissant » de l'enfant lui-même.

Si nous revenons à la réflexion de notre praticienne, il me semble que ce petit développement théorique peut nous aider, d'une part, à nous dégager de ce clivage entre constitution du lien et séparation, et, d'autre part, à mieux mesurer chez chaque parent l'ordre de sa difficulté et tenter d'y répondre de manière pertinente. De quel type de difficulté parentale sommes-nous en train de parler exactement ? En ce qui concerne le dispositif, la gamme clinique des situations présentées semble se situer plutôt d'une difficulté à structurer le lien, plutôt qu'à l'établir. Il pose plutôt la question d'un soutien processuel des parents pour aider l'enfant à grandir.

Si la difficulté d'une mère se situe du côté de la séparation psychique avec son enfant, liée dans une proportion significative à un face-à-face permanent et étouffant avec lui, en quoi un mode d'accueil serait-il contre-indiqué ? Il ne peut l'être que s'il est imposé à cette mère, sans qu'elle puisse s'en sentir sujet, et si elle le perçoit non comme une socialisation ordinaire, mais comme un rapt, une forme déguisée de placement, liée à ses « incapacités ». Sinon, il est d'autant plus indiqué qu'il lui permet de « refaire société »...et de chercher du travail ! Nous avons affaire en fait ici à une mère dont le risque pathologique se situe, pour une forte part, en rapport avec son abandon *réel*, par le père et par la communauté, à une dyade forclosée.

À l'autre extrémité, si la difficulté se situe véritablement du côté de la déficience du lien, c'est-à-dire d'une difficulté – ou même une incapacité – à investir suffisamment l'enfant, il s'agit d'un autre registre, dont ne semble d'ailleurs pas rendre compte la majorité des exemples cliniques cités dans les documents précédents, en tout cas en ce qui concerne... les mères³⁷².

³⁷¹ Les lieux d'accueil Parents-Enfants, créés à l'initiative de l'I.R.A.E.C et de Françoise Dolto, et qui se sont développés avec des orientations diverses (Neyrand, 1995), me semblent pouvoir constituer un bain de société susceptible d'articuler la question de la socialisation ordinaire avec une écoute clinique, une attention aux difficultés psychiques singulières des sujets. Là encore, ces lieux ne constituent pas suffisamment des modèles quant au traitement des difficultés éducatives préoccupantes des parents. Ils ne le sont plus du tout dès que les parents font l'objet de mesures de placement. Eux-mêmes sont divisés, selon la composition de leurs professionnel-l-es, entre des perspectives plus « cliniques », ou plus « sociales », ce qui ne les aide pas à penser cette articulation entre soin et socialisation.

³⁷² La propension pathologique d'un père à ne pas investir son enfant n'est pas au centre des préoccupations cliniques de ce dispositif ! Pourtant, elle existe, et se révèle tout aussi problématique que

Ceci semble bien confirmer que les indications de la P.M.I s'adressent majoritairement à des mères qui ont des difficultés de séparation psychique combinées avec une désocialisation concrète, et non des difficultés d'établissement primaire du lien, la probabilité de cette hypothèse rendant très problématique l'invocation constante de la *déficiencia du lien*. Ce terme recouvre, comme celui de *carence*, un champ sémantique chargé de confusion. Ce champ sans contours précis, tout d'abord ne distingue pas des difficultés d'ordre différent, et opère des amalgames problématiques. Ensuite il réduit à une béance la fonction parentale, alors que celle-ci, quels que soient ses aléas, est presque toujours une expérience chargée d'affects et de significations, qui se traduit par des pratiques, des investissements en temps et en énergie. Enfin il attribue cette déficiencia aux parents eux-mêmes, sans jamais interroger le déficit de la société auprès de l'enfant et de ses parents.

En termes cliniques, quand la difficulté maternelle se traduit par la déficiencia ou l'inachèvement de la constitution du lien primaire avec son enfant, un partenariat entre une P.M.I et un mode d'accueil des jeunes enfants, même attentif, ne peut être à lui seul une indication clinique appropriée ; il y faut un lieu social et thérapeutique d'accompagnement de la mère avec son enfant, afin qu'elle puisse construire ou reconstruire – si c'est possible – des étapes symboliques précoces, qui autorisent la construction d'un lien symbolique primaire avec son enfant. Le mode d'accueil peut alors aussi constituer un relais, dans le respect de cette mère-là, mais ne dispose pas du cadre de travail nécessaire à la contenance de ces difficultés spécifiques.

Cependant, là encore, l'action se porte en direction des mères, alors que le désinvestissement de l'enfant par le père peut être au centre des troubles du tout-petit. Mais c'est la mère qui est là, et qui devra donc supporter la responsabilité entière de la mise au monde de leur enfant, alors que le père est souvent devenu inaccessible. Pourquoi la « *déficiencia du lien* » est-elle un vocabulaire exclusivement réservé aux mères ?

Dans les paroles des praticiennes ou les références discursives du dispositif, les registres que j'essaie ici de commencer à différencier³⁷³, sur un plan clinique, semblent marqués par la

celle d'une mère. Il existe aussi une propension non pathologique, mais socialement inscrite, qui éloigne les pères de la prise en charge concrète de leurs jeunes enfants. Dans des contextes de désocialisation majeure, ou de divorces conflictuels, cette propension peut conduire à un désinvestissement, un désengagement symbolique du père, qui renforce alors la solitude de la mère. Instruire le rapport, pour les pères, entre désocialisation, perte de repères culturels et difficulté – voire incapacité – à se constituer comme pères symboliques de leurs enfants, constitue aussi un chantier majeur (Neyrand et Rossi, 2004). D'autre part, la constitution du lien primaire entre un père et son enfant n'est pas elle-même interrogée et théorisée comme peut l'être celle de la mère. Pourtant, à la naissance de son enfant, elle engage elle aussi l'appareil psychique de ce père, et le rapport qu'il entretient avec sa propre histoire, ceci depuis sa propre conception.

³⁷³ Evidemment une approche clinique psychanalytique de la parentalité est autrement plus complexe que les éléments que je viens ici mettre en valeur, en rapport avec l'analyse de ce dispositif. L'approche des psychoses, par exemple, ne peut relever entièrement de ce type de dispositif, pas plus que celle des

confusion. Ils semblent se figer dans des formulations-valise, qui se clivent les unes des autres, et peuvent finir par justifier des postures normatives, ou crée de véritables hiatus entre ce que les praticiennes font et la manière dont elles en parlent.

Cette confusion pose ici la question de l'utilisation de la théorie psychanalytique. En effet celle-ci convoque l'articulation d'un registre de pensée très complexe avec l'épreuve renouvelée de la clinique, qui ouvre ce registre *à l'inconnu*. Elle semble ici proposée, comme boîte à outils réductrice, à des praticiennes qui ne disposent pas d'un cadre de travail suffisant pour approfondir leur réflexion, interroger les éléments théoriques en les mettant en rapport avec leur pratique clinique quotidienne.

Par ailleurs, comme je l'amorce dans le deuxième chapitre de ce travail, je pense que la théorie psychanalytique elle-même, comme discours, doit être réinterrogée dans son rapport avec le champ de l'éducation et du travail social, un rapport qui la convoque à se situer, et à *trouver sa limite*, en acceptant de se relier à un contexte socio-historique, culturel et politique, chargé de valeurs. Elle me semble avoir beaucoup à y gagner, que ce soit sur le plan théorique, clinique, et éthique. Concernant l'utilisation des termes de « *relation fusionnelle* » ou de « *déficiencia du lien* », largement répandus dans les institutions, il me semble pertinent de les mettre en rapport aujourd'hui avec, d'une part, leur focalisation unilatérale sur la figure de la mère, et, d'autre part, l'aspect déterminant de la sphère sociale dans laquelle une maternité s'invente et se construit ; une sphère sociale sans laquelle aucun « appareil psychique familial³⁷⁴ » ne pourrait même se constituer.

Pour conclure l'analyse de cet article je dirai que s'il fallait convaincre ces parents-là de quelque chose, ce serait bien davantage de s'autoriser à user de l'exercice de leurs droits citoyens, que de confier leurs enfants au titre de leurs défaillances.

Conclusion

L'analyse du document 3, qui présente le dispositif au niveau de son incarnation institutionnelle, confirme son aliénation au discours fondateur qui préside à sa conception, mais montre aussi la force que représente une modification des pratiques institutionnelles, à travers des nouvelles conceptions du cadre de travail.

maltraitements graves. En revanche, l'origine de ces pathologies peut parfois être aussi mise en rapport avec des désocialisations majeures, et ceci sur plusieurs générations.

³⁷⁴ J'invente ici spontanément ce terme, dans une référence à Denis Mellier (2000), qui parle « d'appareil psychique d'équipe », susceptible de contenir le psychisme primitif des bébés, et les affects puissants liés à la préoccupation maternelle primaires.

En effet, ce sont bien les finalités du projet qui sont problématiques, dans le sens où elles excluent la visée de socialisation ordinaire pour se centrer, se fixer littéralement sur les « problèmes » des parents, seuls pertinents pour justifier leur accueil en structure de la petite enfance. La dimension curative y souffle littéralement la dimension éducative, elle la réduit à rien. On entend bien dans le discours inaugural du document 1, comment cette dimension éducative des structures d'accueil *n'y existe pas*. On y assiste finalement à une forme de *meurtre symbolique* de la fonction sociale et éducative des modes d'accueil, perpétré par des institutions qui les dominent, au nom de « la protection de l'enfance ». Mais celui-ci ne peut s'accomplir qu'en s'appuyant sur le pouvoir des institutions politiques, qui n'accordent aucune légitimité symbolique efficiente à ces équipements de la petite enfance.

Je postule pourtant que si tous les éléments pertinents du cadre de travail produit par ce projet, dont ce dernier document témoigne, pouvaient se relier à des finalités de socialisation ordinaire, celui-ci trouverait enfin la force de cohérence qui lui manque, et cesser d'osciller entre des pôles irréconciliables, de visée d'intégration et de ciblage stigmatisant.

Cependant ce cadre de travail existe, et il semble produire des effets qui viennent subvertir le discours fondateur, dans ses doubles effets : affaiblir la fonction éducative et sociale légitime des modes d'accueil, et stigmatiser les mères pauvres. Il est en effet encourageant d'entendre aujourd'hui décrire un projet d'accueil du jeune enfant, en termes de mise en place d'un cadre de travail rigoureux, qui comprend :

- une visée d'attention à l'enfant, de discussions avec les parents autour de l'enfant, de mises au point régulières avec eux, en respectant des objectifs précis et travaillés en amont,
- une réflexion sur la fonction de chaque membre de l'équipe, et son articulation avec les autres, ceci au bénéfice de l'enfant et de sa famille,
- une réflexion sur les moyens humains engagés pour que les parents soient réellement des partenaires, occupant une place définie et reconnue dans l'institution,
- un partenariat structuré entre les structures de la petite enfance et la P.M.I, se reconnaissant mutuellement leur place auprès de l'enfant et de sa famille, et créant des outils effectifs de travail commun.

Il me semble que cela constitue un programme susceptible, en effet, de faire avancer ces deux institutions, de subvertir leur « raison sociale » habituelle !

Ensuite nous pouvons constater que de nombreuses familles – et surtout les mères ! – se saisissent de ce dispositif pour rebondir socialement, retrouver la force de réintégrer la

communauté sociale, et les ressources personnelles pour faire face à l'éducation de leurs enfants. C'est-à-dire que, même si les objectifs du projet restent centrés sur la réparation de leurs défaillances « parentales », ces gens sont capables de s'en saisir comme d'un outil de résilience sociale, de réintégration dans le tissu générateur de lien social. Et les professionnelles elles-mêmes, dans leur pratique de rencontre avec ces gens, se trouvent questionnées, conduites à reconnaître ces autres qui les poussent à déplacer leurs représentations et leurs modes de travail : « *Faire preuve de souplesse* », « *L'accueil de ces enfants nous fait évoluer* », « *Ces familles nous font avancer...et tout le système* » (Document 3, p. 1). En ce sens, cette praxis est à saluer, comme poussée véritablement innovante. Il me semble qu'à travers la rencontre de ces deux institutions, P.M.I et modes d'accueil, elle acquiert une dimension véritablement politique, quand elle parvient à modifier certains éléments du cadre institutionnel, qui donnaient auparavant au discours fondateur son assise. Mais si elle parvient à subvertir le cadre, elle n'atteint pas le niveau du discours lui-même, le discours du Maître, celui qui énonce les finalités politiques. Elle en demeure prisonnière, sans le savoir, ce qui constitue son aliénation, et la limite de son pouvoir. Elle reste une praxis, militante certes, mais référée à un discours humaniste, déliée d'un projet politique. À ce titre, elle autorise d'être en partie instrumentée par le discours du Maître, que nous pouvons qualifier aussi de discours patriarcal.

En ce sens, ces professionnelles engagées se retrouvent prises au même piège que les militantes féministes de la Troisième République, et leurs héritières des Trente Glorieuses³⁷⁵, qui, pour briser le cercle privé et investir la sphère sociale, usaient pour cela d'un discours exaltant la figure de la Mère, et proposaient celle-ci comme modèle de la gestion du social. Elles aussi ont inventé des pratiques subversives, et produisant des effets d'émancipation des femmes, tout en restant aliénées au discours même qui constitue la clé de voûte du système patriarcal.

Ce même discours remodèle ici sans cesse cette praxis, la réinterprète, pour produire une stratégie politique d'effacement de l'injustice et de la violence sociale qui président à ce projet. Cette violence consiste à accueillir un enfant dans une halte-jeux au titre de la défaillance de ses parents, alors que les autres y sont accueillis au titre de la participation de leurs parents à la vie sociale. Quel programme de justice sociale, d'égalité démocratique devant l'entrée en société, pour tous les enfants !

Ce discours efface également, sur un mode encore plus profond, et plus difficilement repérable, la violence faite aux femmes, ployant sous la charge réelle et symbolique exclusive de l'éducation des jeunes enfants, dans une sphère privée, *interdite* de sa dimension politique. Si les femmes des classes moyennes et supérieures ont quelques moyens de secouer ce joug, en

³⁷⁵ Je renvoie ici à la partie : « Entre féminisme et maternité, une rupture de transmission ? », chapitre 4, p. 324. Des différentialistes comme Antoinette Fouque retombent dans le même piège, en proposant à nouveau la maternité comme modèle politique.

investissant la sphère citoyenne, et en se donnant le droit, malgré tout, de confier leurs jeunes enfants à la société, les femmes les plus démunies se trouvent à payer le prix fort, dans le réel, de la représentation qui fonde aujourd'hui encore la dimension patriarcale de notre fonctionnement politique : les bébés sont l'affaire de leurs mères, et l'intervention sociale auprès d'eux ne peut relever que du traitement de leur manquement à cette tâche. À l'intérieur de ce système de représentations, la mère ne peut jamais être une partenaire éducative du corps social. Elle est soit une reine isolée, tout à son idylle avec un éternel nourrisson, en voici le versant idéalisé ; soit une mère défaillante, nécessitant le soin ou l'orthopédie nécessaires pour être conforme à cet idéal, voici le versant réel, produit par des institutions politiques.

L'analyse du discours propre à ce dispositif montre que la politique d'exclusion sociale et le patriarcat ont partie liée, dans une perspective de maintien d'un système qui repose sur une logique de domination. Sommes-nous véritablement sortis du système patriarcal ? Notre société semble en préserver de précieuses enclaves, particulièrement réservées aux femmes, et à ses membres les plus démunis.

Je viens de terminer un livre récent ³⁷⁶, qui témoigne d'une initiative proche, dans un cadre associatif. Ce type de cadre produit une pensée qui, d'une part est beaucoup plus dégagée du discours de la Protection de l'Enfance, et d'autre part critique clairement « *une approche réductionniste de la prévention tournée en prédiction* ³⁷⁷ ». Elle prône de « *rendre possible l'accueil de tous les enfants* ³⁷⁸ » et plaide « *pour rester dans l'accueil et à ne pas basculer de l'accueil à la prévention (...) que les lieux d'accueil de la petite enfance soient et restent des lieux de vie, des lieux pour relayer les parents quand ils en ont besoin quel que soit leur motif, et non des lieux de dépistage et de prévention* ³⁷⁹. » Je retrouve dans ces textes l'écho de ma propre approche : l'idée forte de la prévention comme *effet* de « *tout le cheminement parcouru au sein de la crèche (...) d'ailleurs il n'y a effet de prévention que si ce temps, ces temps sont respectés* ³⁸⁰ » ; la promotion du réseau décloisonné, qui évite le morcellement du champ de la petite enfance, entre l'accueil social ordinaire et la prévention précoce. Ce travail en réseau permet d'aborder « *une situation de souffrance se situant à différents niveaux (...) sans faire appel à tout l'arsenal de l'intervention psychosociale* ³⁸¹ ». Le discours ici constitue clairement

³⁷⁶ (Sous la direction de) Marie-Laure Cadart *Les crèches dans un réseau de prévention précoce*, 1001 BB, éers, 2008.

³⁷⁷ Marie-Laure Cadart, « les raisons de ce livre », in *les crèches dans un réseau de prévention précoce*, op.cit., p. 13.

³⁷⁸ Op.cit., p. 20.

³⁷⁹ Op.cit., p. 33.

³⁸⁰ D. Doleux, A. Lucas, D. Meniker, « Accueillir un bébé comme on fait son nid, le travail de prévention en crèche », in *Les crèches dans un réseau de prévention précoce*, op.cit., p. 78

³⁸¹ C. Décormis, F. Amic, « Prévention et petite enfance : quelle place pour une écoute psychanalytique ? », in *Les crèches dans un réseau de prévention précoce*, op.cit., p. 189.

comme axe prioritaire, finalité première, le projet de réintégration des familles en difficulté dans la communauté sociale, alors que le dispositif analysé ne peut se déprendre de sa visée fondatrice de réparation, voire de contrôle, des carences familiales. Enfin il propose les crèches comme des « *lieux de vie, qui assurent cette transition entre l'espace familial et la société*³⁸² », leur restituant une amorce de définition théorique, une place repérée dans l'espace social et la dignité de leur mission !

Cette pratique, féconde en innovations significatives, relève d'un discours éthique et politique relativement en cohérence³⁸³ avec elle. À sa lecture globale, je pense que ses différent(e)s protagonistes³⁸⁴ ont besoin de valoriser, de développer leurs supports théoriques, et de leur trouver un socle commun, pour défendre et argumenter une pratique qui demeure minoritaire, et qui, de surcroît, se trouve menacée aujourd'hui par des choix politiques impliquant « *une mise en concurrence et une réduction des coûts au niveau de la petite enfance*³⁸⁵ ». Il faut à mon sens qu'elles puissent aussi se relier à la question de la domination de genre, qui me semble centrale pour comprendre les résistances au développement d'une politique de la petite enfance véritablement démocratique. Ensuite ce livre, en réfutant une définition de la crèche comme « *lieu de dépistage et de prévention* », porte pourtant le titre « *les crèches dans un réseau de prévention précoce* ». Il porte là une contradiction créée, à mon sens, par le manque de définition précise et l'ambiguïté profonde du terme de prévention, qui peut désigner des visées différentes et même tout à fait opposées, sans que ces divergences soient clairement repérées. Concernant la petite enfance, la notion de *prévention précoce* me semble demander en elle-même un travail de recherche systématique, quant à ses définitions³⁸⁶ – ou son manque de

³⁸² Marie-Laure Cadart, « La nécessaire éthique du travail en réseau dans le cadre de la prévention précoce », in *Les crèches dans un réseau de prévention précoce*, op.cit., p. 208.

³⁸³ Nous devons citer comme pionnière en matière de praxis sur ces questions l'ACEPP, fédération nationale des crèches parentales www.acepp.asso.fr, qui travaille et témoigne depuis 1985 sur des dispositifs interculturels dans les quartiers d'habitat social. Cf. Josette Combes, *Les structures d'accueil pour enfants à participation parentale en milieu interculturel*, 1990, Paris, ACEPP ; Emmanuelle Murcier. et alii, *Ouvertures, guide méthodologique de la pratique professionnelle en structure petite enfance ouvertes à la diversité sociale, économique et culturelle*, 1999, Centre de ressources ACEPP. Un livre synthétise l'ensemble de ces approches aujourd'hui : Michel Vandenbroeck, *Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale*, Erès, 2005 ; sans oublier le réseau européen qui fédère ces travaux et ces démarches : DECET, Diversity in Early Childhood Education and Training, <http://www.decet.org/>

³⁸⁴ Interviennent dans ce livre beaucoup de professionnel·les qui témoignent de leur propre pratique clinique et institutionnelle : directrices de crèche, éducatrices, psychologues référées à la psychanalyse, psychomotricien assistant social, médecin. Se pose ici également la question d'une articulation théorique argumentée entre éducation, travail social, et psychanalyse.

³⁸⁵ Marie-Laure Cadart, « les raisons de ce livre », op.cit., p. 28.

³⁸⁶ Il est utile à ce propos de faire remarquer que les travaux de l'OMS, organisation mondiale de la santé, <http://www.euro.who.int>, ont conduit le champ de la Santé Publique à l'adoption d'un nouveau paradigme – même si tous ses acteurs n'en prennent pas la mesure – celui de « Promotion » de la santé tournant le dos à la définition fondatrice de la santé « comme maladie ou problème ». Avec la charte internationale d'Ottawa de « promotion de la santé », adoptée en 1986 par l'OMS, ce secteur s'oblige à analyser *ce qui conditionne la bonne santé* et non les seules maladies sur le plan sanitaire. En ce sens, ce champ se

définition – et à son histoire dans différents champs disciplinaires et différentes institutions sociales, et quant aux effets qui en résultent dans les pratiques en direction des familles vulnérables. Il me semble qu’une critique argumentée de cette notion est également nécessaire pour opérer l’articulation théorique entre le projet d’accueil des jeunes enfants en société et l’idée de protéger les enfants les plus vulnérables ; ceci en instituant ***ce projet d’accueil comme le moteur politique de cette protection***, et non comme son dernier wagon, raccroché au gré de leur bon vouloir aux « nobles » missions du travail social. Ne sommes-nous pas devant un véritable retournement paradigmatique, quant au traitement social et politique des difficultés éducatives des familles défavorisées ?

Je terminerai, comme j’ai commencé, par une citation d’Olivier Douville³⁸⁷ : « *Lorsque le monde social s’est déssaisi du sujet, le regard d’autrui ne délivre plus le moindre énoncé, ou la moindre impression donnant cachet à la question du « Qui suis-je ? » ou « que me veut l’autre ? » (...) La honte saisit celui qui n’est plus à même de rentrer dans l’ordre du contre-don³⁸⁸ ».*

contraint lui-même à ***penser les conditions de la santé et de la maladie*** en les inscrivant dans ses déterminants sociopolitiques, institutionnels, culturels, écologiques, ... et d’égalité homme-femme. Dans ce cadre, il n’est donc plus possible de se référer à l’idée classique d’une « prévention » en tant que « *lutte contre un problème de santé* ». Ainsi le médecin de santé publique et sociologue Michel Bass, (cf. *Promouvoir la Santé*, l’Harmattan, 1994) fait-il valoir que la notion de « prévention » renvoie à l’identification d’un problème connu, qu’il s’agit de dépister ou d’empêcher d’advenir, voire de réparer selon la trilogie canonique de Leavell et Clark (1965) en prévention primaire, secondaire et tertiaire. Or dans l’esprit et la lettre de la Charte d’Ottawa, il est clairement identifié un « **amont** » des problèmes et donc de la prévention – alors que la prévention primaire est classiquement définie elle-même comme l’amont des problèmes. Autrement dit, les conditions non « problématiques » de la santé, ce que Michel Bass appelle « ***L’amont de l’amont*** », sont un enjeu politique citoyen. Ce point est essentiel pour montrer que le travail social en direction de la petite enfance se doit d’accomplir la même révolution paradigmatique pour développer une approche non stigmatisante des populations ; ceci en promouvant les conditions positives de l’exercice de la parentalité, en valorisant les ressources et les potentialités plutôt que la recherche des carences ou la réparation des problèmes ; cf. www.afresc.org

³⁸⁷ Olivier Douville, « Notes d’un clinicien sur les incidences subjectives de la grande précarité », op.cit, p. 61.

³⁸⁸ Voici un psychanalyste qui utilise librement, et de manière tout-à-fait appropriée, un concept qui n’est pas issu de son propre champ. En effet ce concept de don renvoie à une théorie anthropologique du lien social ; « don » et « contredon » sont les manifestations d’une dynamique de réciprocité et de reconnaissance mutuelle dans les sociétés humaines. (Marcel Mauss, 1924 ; Jacques T. Godbout, 2007 ; Philippe Chaniel, 2008). La mise en rapport de la réflexion propre à ce chapitre, avec cette théorie anthropologique du don, peut être fructueuse et faire l’objet de travaux ultérieurs.

Chapitre 4

Représentations, idéologies, imaginaires de la maternité

I. De la mère comme représentation

L'objet de ce travail de recherche est la mise en lumière d'une représentation spécifique de la place de la mère auprès de son jeune enfant, qui rentre en lutte avec une autre, susceptible de devenir instituante. Il demande une définition de ce concept de représentation, tel que je l'utilise dans le cadre de mon travail.

En me référant essentiellement à l'article de Florence Giust-Desprairies, « *Représentation et imaginaire*³⁸⁹ », je tenterai donc de situer l'acception, ou plutôt les acceptions de ce concept dans lesquelles je reconnais au mieux ma propre approche, tout en construisant l'articulation entre, d'une part, ce concept pluriel, et d'autre part, les différents aspects de ces représentations qui constituent l'objet précis de ma recherche. À la lecture de cet article, j'ai découvert quelques *amis théoriques*, qui formulent parfois des conclusions de recherche assez proches des miennes, dans leurs acceptions du terme de représentation, ce qui fournit un étayage non négligeable à ma propre élaboration.

I.1 L'énigme du nouage entre sujet et société

Commençons par cet accord qui se fait sur l'appréhension de ce concept comme « *produit et comme processus d'une élaboration psychologique et sociale du réel* » (Jodelet, 1984), et sur sa fonction concrète de « *construction du réel* » (Erzlich, 1969). Cette définition, en fait d'accord, introduit plutôt, comme le souligne l'auteure, une « polysémie » que cette première définition annonce dans sa formulation même. Le « *et* », situé entre « *psychologique et sociale* », révèle un contenu assez explosif, « *selon que la représentation est considérée comme un événement subjectif dans lequel le social intervient secondairement, selon qu'elle est appréhendée comme une forme de pensée sociale, ou encore considérée comme le lieu d'une interférence dynamique entre le psychologique et le social* ».

Si je me reconnais mieux dans « *l'interférence dynamique* », je mets en doute également la possibilité même, chez un sujet, de séparer sa subjectivité de sa socialité, dans le sens où un sujet humain se construit d'emblée dans un rapport à un autre du social, un autre qui fait société. Il ne me semble pas possible d'isoler véritablement, chez un sujet, une position subjective

³⁸⁹ Florence Giust-Desprairies, *Représentation et imaginaire*, in Jacqueline Barus-Michel, Eugène Enriquez, André Lévy, *Vocabulaire de Psychosociologie, positions et références*, érès, 2004. Je me reconnais en tant que clinicienne dans l'approche psychosociale clinique, à orientation psychanalytique. En tant que chercheuse, il me semble que je me trouve aux frontières de cette discipline, défrichant le passage vers la construction d'une théorie politique de l'éducation des jeunes enfants, en rapport avec la question du genre et des inégalités sociales. Je tenterai dans la conclusion d'en proposer quelques pistes d'élaboration.

complètement déliée de son inscription sociale, ni une position sociale normative complètement déliée de son parcours subjectif. De mon point de vue, *l'interférence* signe le sujet. D'une part elle le dépouille d'une prétention à une subjectivité « pure », d'autre part elle l'interpelle dans sa propension à objectiver un fonctionnement social, sans prendre en compte ni la vulnérabilité précoce, ni la marge de manœuvre du sujet, en commençant par lui-même. De fait, *l'interférence*, qui signe la psychologie sociale, ou la psychosociologie, n'a pas bonne presse, et ne tient pas le haut du pavé théorique. Cette discipline semble toujours sommée de choisir son camp, et se divise elle-même dans cette tentative de liaison théorique entre le destin psychique d'un sujet et son destin social. Le sujet réel, quant à lui, ignore ce problème, et n'a qu'un seul destin, le sien, socialement sujet, subjectivement social, cheminant sur la route de *l'interférence*. Cependant ce terme d'interférence ne dit rien du rapport de force, d'une part entre sa tentative de se constituer comme sujet, à partir d'une dépendance totale à l'autre (l'état du nourrisson), et d'autre part la réponse de ces autres, dont initialement il dépend. Cette interférence fondatrice n'est donc pas égalitaire, et le sujet humain se constituera à partir de cette aliénation fondamentale, avec elle et contre elle. Cet autre, c'est la société humaine dans laquelle il grandit, dont sa famille³⁹⁰ est le premier maillon significatif pour lui. L'interférence ne peut donc se définir de la même manière si elle se passe entre un enfant et un adulte, ou entre deux adultes.

Ce terme d'interférence ne dit rien non plus de la situation de cet environnement social où l'enfant naît et va grandir, dans une société où des rapports de force sociaux se jouent, en termes de possession d'un capital matériel et symbolique, d'assignation des places, de pouvoirs, de savoirs. Selon la position dominante ou dominée de cet environnement, dans laquelle sa famille est inscrite, selon la place qui lui y est attribuée en fonction de son sexe, son interférence avec la société dans son ensemble sera fortement déterminée. Si cette position déterminée socialement n'annule pas entièrement sa marge de manœuvre de sujet, elle la limite, ceci dans une proportion importante, si l'on se réfère par exemple aux statistiques en termes de parcours scolaire ou de répartitions des professions, des richesses matérielles ou symboliques.

L'interférence, comme processus, se construit ainsi jusqu'à l'âge adulte, où le sujet est censé être reconnu comme membre responsable de la société, et s'y reconnaître lui-même. Il ne s'agit pas alors au bout du compte d'une interférence entre un sujet « psychologique » et le « social ». Il s'agit de l'interférence entre, d'une part, un sujet qui s'est construit psychiquement en société, et qui assume son appartenance à une société, et d'autre part cette société sous toutes ses formes, civile et institutionnelle : sa famille, ses liens sociaux, son travail, son activité culturelle, sociale et politique. La construction psychique est sociale, la construction sociale est psychique.

³⁹⁰ J'entends ici la famille au sens large d'un milieu affectif fiable et continu, qui constitue un étayage de la construction de l'identité d'un sujet.

Il n'existe pas de psychisme humain en dehors d'une société. Par ailleurs je me réfère à la théorie psychanalytique, en postulant que cette construction psychique est en partie inconsciente, et plonge ses racines dans l'histoire du sujet depuis sa naissance, et même en amont d'elle, lorsque le sujet était « parlé », représenté, par ses ascendants, avant même qu'il vînt au monde. Cependant j'émet des réserves vis-à-vis de cette même théorie, lorsque la dimension socialement déterminée de cette construction psychique est évacuée, parfois au profit d'une vision – imaginaire – d'un sujet « psycho-familial », délié de son enracinement psychique dans une culture donnée, ou encore d'un sujet référé uniquement à des valeurs sociales universelles, non incarnées dans une société limitée par sa dimension sociale et historique. Ce « familialisme » ou cet « universalisme » masquent la dimension politiquement située de la théorie de l'Inconscient freudien, qui doit *être capable de supporter* l'interrogation concernant ses rapports impensés avec les valeurs de la société où elle s'énonce.

Nous pouvons percevoir dans cette introduction que le concept de représentation est ici indissociable de celui de construction psychique du sujet. Celui-ci se construit en effet en liant des affects et des fantasmes, cette liaison le rendant progressivement capable de former des représentations, de chose, puis de mots, et de commencer d'élaborer des pensées. En ce sens toute pensée humaine, qu'elle soit consciente ou inconsciente, est une représentation, qui lie le sujet à l'autre du social, en tant qu'objet interne, et externe.

Mais au-delà de cette définition, référée à la théorie psychanalytique, ce terme de représentation est utilisé, décliné, divisé, entre des acceptions différentes, lorsqu'il s'agit de le situer dans cette relation entre le sujet et un monde social complexe. Je vais maintenant en développer quelques aspects, et tenter à nouveau d'y situer ma propre pensée, construite dans ce rapport à mon objet de recherche.

L'approche de Moscovici (1961), qui « *a redonné une véritable place à ce concept dans le champ des sciences sociales* » est un riche objet de pensée, dans le sens où il ouvre d'emblée des débats contradictoires, qui sont loin d'être achevés, sur les sujets suivants : la question de la fixation ou de la fluctuation des représentations ; la prise en compte du sujet, et la question de sa marge de manœuvre ; la frontière entre connaissance scientifique et connaissance commune.

1.1.1 Une ligne de tension entre fixité et mouvement

En ce qui concerne les représentations sociales comme « *construction d'une réalité collective propre à un groupe social déterminé pour lequel elles se constituent comme l'instrument d'orientation de la perception des situations et d'élaboration des réponses*³⁹¹ », nous pouvons

³⁹¹ Florence Giust-Desprairies, se référant à l'ouvrage de Serge Moscovici, *La psychanalyse, son image, son public*, op.cit., p. 232.

reconnaître la représentation « princeps », telle qu'elle surgit en un premier élan³⁹² dans les groupes de travail, effectivement pour donner du sens aux situations et leur offrir des réponses apaisant leurs anxiétés : « **la place d'un jeune enfant est auprès de sa mère** ».

« Au processus d'objectivation, qui passe par la sélection, la décontextualisation des éléments théoriques et la formation d'un « noyau figuratif », s'associe le phénomène d'ancrage. L'ancrage signe les modalités d'insertion dans une pensée sociale constituée. L'ancrage met en œuvre des mécanismes de catégorisation, d'étiquetage et d'explication causale³⁹³. »

Cette vision d'un enfant dans les bras de sa mère, niché en elle, ou « dans ses jupons », n'évoque-t-il pas ce *noyau figuratif*, démultiplié dans toutes ces peintures de vierge à l'enfant puis de maternités radieuses³⁹⁴, de l'aube de la Renaissance à celle du 20^{ème} siècle ? La reprise active du culte de la Vierge Marie, au cours du 19^{ème} siècle, va bien de pair avec la glorification de la femme au foyer. Cette adéquation entre mes analyses cliniques et institutionnelles et cette définition semble appuyer l'idée que cette représentation déborde les fantasmes individuels à l'œuvre chez certains sujets, et se présente plutôt de prime abord comme un « prêt-à-penser » collectif, partagé par ses membres, à leur insu.

Cette entrée en matière pose la question suivante : entre ceux qui perçoivent les représentations comme « *un système homogène clos, existant par lui-même* ³⁹⁵, » et d'autres qui le conçoivent comme « *résultat fluctuant et contradictoire d'une activité de prise sur le réel, surdéterminée par des mythes et des fantasmes inconscients et par les conditions concrètes socio-économiques dans lesquelles elle se développe* ³⁹⁶ », dois-je choisir mon camp ? Ce travail de recherche fut sans cesse soumis à la haute tension de ces différentes **lignes**. Si mon approche (et peut-être mon espérance) est plus en phase avec la seconde perception, cependant, concernant mon travail de recherche, l'idée de la clôture d'un système homogène me semble féconde à confronter, sans vouloir les opposer ni les réconcilier à tout prix, à celle de « *résultat fluctuant et contradictoire* ». En effet, la force de la représentation que je mets à jour, qui traverse des

³⁹² C'est-à-dire avant que nous commencions à analyser la situation sous divers aspects, et en prenant le temps de réfléchir ensemble.

³⁹³ Florence Giust-Desprairies, se référant à l'ouvrage de Serge Moscovici, *La psychanalyse, son image et son public*, op. cit, p. 232.

³⁹⁴ Je pense particulièrement aux peintres impressionnistes, dont beaucoup de femmes, qui ont tendrement magnifié la relation entre les mères et leurs jeunes enfants, au sein de la société bourgeoise. Il est par ailleurs intéressant de constater les évolutions de la représentation de la vierge à l'enfant, dans le passage du moyen-âge à la renaissance. Les vierges en majesté, qui représentent la vierge *tournant l'enfant Jésus vers l'extérieur*, disparaissent au profit de vierges tendres, *tenant un bébé dans leurs bras*. Une étude iconographique de ces changements serait passionnante à effectuer. Il ne s'agit pas de dénigrer ce type d'images, souvent d'une haute valeur artistique, et exaltant la tendresse entre un enfant et sa mère, mais d'étudier comment il peut constituer, à un moment historique précis, le noyau figuratif d'une prescription normative.

³⁹⁵ Florence Giust-Desprairies parle ici des auteurs qui s'inscrivent dans la perspective de Moscovici, op. cit, p. 233.

³⁹⁶ L'auteure se réfère ici plutôt à l'approche clinique de la représentation sociale (Giami, 1983 ; Barrus-Michel, 1996 ; Giust-Desprairies, 1988, 1999 ; Lévy, 1997), op. cit, p. 234.

niveaux différents du corps social, des institutions les plus dénuées de pouvoir jusqu'à des institutions politiquement efficaces, ne me semble pas pouvoir être définie simplement comme *un résultat fluctuant et contradictoire*, du moins si je me réfère à la temporalité d'une vie humaine, ou même de plusieurs. Car nous pouvons légitimement penser que cette représentation a commencé de se constituer à la fin du XVIII^e siècle³⁹⁷ et continue aujourd'hui à exercer un pouvoir ordonnateur de places assignées, dans notre société. Cependant la fluctuation contradictoire existe, par l'émergence d'une autre représentation susceptible de devenir instituante, qui se concrétise dans les paroles de certaines professionnelles, et le fonctionnement de quelques institutions. Elle peut s'énoncer ainsi : « ***L'éducation du jeune enfant se construit dans une circulation entre famille et société*** ». Cette *fluctuation* me semble avoir pris véritablement naissance, en France, à partir de la césure de Mai 68 (Mozère, 1992). Mais cette nouvelle représentation ne se constitue actuellement pas comme une élaboration savante reconnue, ni comme un contre-pouvoir suffisant pour se constituer comme un levier de changement, l'ordonnance possible de nouveaux contenus normatifs. Elle existe aux marges, soutenue, chez les acteurs qui la défendent, par un travail de réflexivité, un dégagement de cette représentation dominante, une forme de désaliénation.

Mes conclusions de recherche me conduisent donc à pointer la force de la représentation « princeps », et sa forme de pérennité depuis deux siècles, d'autant plus qu'elle s'est appuyée, pour se constituer, sur un discours social constituant lui-même les femmes comme personnes mineures. En effet, le système patriarcal ne s'est pas fondé, lui, il y a deux siècles, et cette représentation ne constitue qu'une variation du destin féminin à l'intérieur de ce système, dont la révolution française, après une courte phase d'ouverture, a même plutôt tendu à réaffirmer la légitimité. Concernant cette représentation, le terme de clôture me semble parlant, dans le sens d'une fermeture, assignée par un pouvoir, sur une signification qui est garante d'une forme d'organisation patriarcale de la société.

De plus, il est intéressant qu'un autre auteur, Alain Giami,³⁹⁸ cette fois-ci à partir d'une approche psychosociale clinique, dégage « *une figure fondamentale de la représentation, définie comme la dimension commune et sous-jacente des représentations communes aux différents groupes impliqués chacun spécifiquement(...) le noyau originel, en opposition aux éléments périphériques de représentation, influence la structuration des représentations liées à l'expérience.(...)Principe organisateur de l'élaboration des représentations, il exerce une force de résistance à l'évolution des représentations au niveau subjectif et au niveau de l'objet* ».

³⁹⁷ Je renvoie ici au remarquable livre de Geneviève Fraisse, *les deux gouvernements : la famille et la cité*, Gallimard, 2000, dont j'utilise certains développements dans la partie qui va suivre, sur les rapports entre féminisme et maternité, p. 324.

³⁹⁸ Alain Giami « Une approche psychosociale clinique des idéologies de la sexualité », *Bulletin de Psychologie* n° 360, Paris, 1983, p. 571-574.

Cette proposition correspond de manière très précise à mon propre cheminement théorique à partir d'une clinique institutionnelle de formation. En effet, j'ai moi-même perçu des « *éléments périphériques de représentations* », dans des situations diverses, que j'ai pu relier entre elles, pour en dégager « *le noyau originel* », que j'ai nommé la représentation « princeps » : ***la place légitime d'un enfant est auprès de sa mère***. Quant à ces éléments périphériques, je les nomme plutôt des ***rejetons***³⁹⁹. Voici quelques uns de ces rejetons : « *la mère ne s'occupe pas assez de son enfant* », « *la famille, berceau naturel de l'enfant* », « *il faut toujours se souvenir que, quoique nous proposons, le plus important c'est la famille...* ». Ces représentations ne peuvent être comprises comme rejetons de la représentation princeps, qu'après une analyse approfondie des situations cliniques ou des discours, qui fait apparaître leurs ramifications avec le tronc qu'elle constitue. Par ailleurs, cette représentation princeps influence effectivement « *la structuration des représentations liées à l'expérience* », puisqu'elle se présente toujours soit comme un certain mode d'organisation de l'institution, soit comme un mode de réponse spontanée assez systématique à la souffrance ou au comportement troublant d'un enfant, les deux modes étant souvent liés. Je la définis également comme « *un principe organisateur de l'élaboration des représentations* » concernant la relation mère-enfant, recomposant sans cesse la figure d'une mère idéale, fortement reliée à la temporalité spécifique de la préoccupation maternelle primaire. Enfin, je ne peux que souscrire à la conclusion « *qu'il exerce une force de résistance à l'évolution des représentations au niveau subjectif et au niveau de l'objet* ». Ma proposition finale est en effet que cette représentation princeps semble constituer le noyau dur de la résistance à tout changement profond concernant le regard porté sur les mères, ce qui, concrètement, se traduit par une stagnation à la fois qualitative et quantitative des modes d'accueil des jeunes enfants ; ce noyau dur de résistance constitue un frein profond à une véritable légitimation du travail et de la citoyenneté des femmes, en termes d'égalité avec les hommes, ainsi qu'à une véritable transformation de la représentation de l'éducation d'un jeune enfant, que je propose comme circulation permanente, entre famille et société. Cette représentation puise sa force de résistance, au cœur même du champ professionnel de la Petite Enfance, dans sa puissante intériorisation par les sujets, par diverses institutions placées différemment dans le champ du pouvoir, et par certains ***discours à prétention scientifique***, auxquels nous allons venir plus loin.

Cette opération d'extraction d'un noyau « dur » organisateur, est-elle si éloignée d'une conception de la représentation comme « *système homogène clos, existant par lui-même* » ? Ne vient-elle pas nuancer l'idée d'« *un résultat fluctuant et contradictoire* » ? Ce « *noyau originel* » vient également faire écho au « *noyau figuratif* » cité plus haut, auquel est associé « *le phénomène d'ancrage, qui signe les modalités d'insertion dans une pensée sociale constituée, et*

³⁹⁹ Ma formation psychanalytique est certainement à l'origine du choix de cette appellation.

met en œuvre des mécanismes de catégorisation, d'étiquetage, et d'explication causale. Cette représentation princeps permet en effet de classer les mères sous les étiquettes de « bonnes » ou « mauvaises », et explique sur un mode causal simpliste les manifestations de mal-être des tout-petits, en les rapportant incessamment aux défaillances de la présence maternelle.

I.1.2 La question du sujet

Par ailleurs, comme le souligne l'auteure, dans l'idée du système clos *« le sujet n'est pas véritablement théorisé(...) cette démarche mésestime que les contenus et les dynamiques sont intériorisés par des sujets désirants et manquants, producteurs de significations⁴⁰⁰ »*.

Si nous suivons avec l'auteure les développements théoriques de Piéra Aulagnier⁴⁰¹, les représentations qui sont mon objet d'étude relèvent des processus secondaires, et peuvent être caractérisées comme *« idéiques, mises en sens comme œuvres du Je⁴⁰² »*. Au cours de ces processus, *« Psyché et monde se rencontrent et naissent l'un avec l'autre, l'un par l'autre »*.

Ensuite, *« L'acceptation de lois et de normes du fonctionnement social comme règle du Moi et de sa mise en valeur établit des liens entre tous ceux qui pratiquent leur intériorisation. Ces liens forment les réseaux d'une identité collective⁴⁰³ »*.

J'ai exposé, à travers l'analyse des paroles successives d'une puéricultrice⁴⁰⁴, que sa profession de foi envers *« la famille, le berceau naturel de l'enfant »* suivie de sa confiance sur la violence symbolique qu'elle avait subie, en tant que jeune mère qui travaille, montraient à l'œuvre sa tentative, en tant que sujet, de réconcilier deux représentations d'elle-même qui s'étaient trouvées autrefois violemment en conflit : La bonne mère qui élève ses enfants, construite durant son éducation, et la reliant à *« une identité collective »* et la jeune citoyenne qui travaille, et ne veut pas renoncer à cette conquête qui la relie à une *nouvelle identité collective*, contestatrice de la précédente. Cette situation me semblait emblématique de toute une

⁴⁰⁰ Florence Giust-Desprairies, op. cit, p. 233.

⁴⁰¹ Piéra Aulagnier, *La violence de l'interprétation, du pictogramme à l'énoncé*, Paris, PUF, 1975.

⁴⁰² Florence Giust-Desprairies, op.cit, p. 237. Cependant ceci ne signifie pas que des processus primaires ne rentrent pas en jeu dans la constitution de ce type de représentations. Construire une représentation de mère idéale, toujours disponible, peut aussi avoir des liens avec des vécus primaires de jeune enfant avec ses parents, avant la constitution de modèles idéiques. Une assistante maternelle exprimait soudainement un jour en formation, avec une tonalité fortement émotionnelle, le rapport qu'elle établissait entre son abandon par sa propre mère, et sa grande difficulté à se séparer de sa fille, ou à la laisser faire des expériences comportant des risques ordinaires. Elle prenait soudain conscience que sa représentation idéique de la bonne mère prenait ses racines dans des expériences beaucoup plus anciennes. Son interprétation singulière de sujet, secondaire, de cette expérience primaire s'était constituée en ce qu'on appelle une formation réactionnelle. Ces représentations peuvent comporter plusieurs étages, qui s'empilent et ne s'annulent pas les uns les autres.

⁴⁰³ Op.cit, p 239. Cette affirmation met d'emblée la constitution psychique du sujet singulier dans un rapport avec le fonctionnement social. L'idée de l'identité collective, vécue comme une part du Moi, me semble très proche des conceptions de la subjectivité de Félix Guattari (1985).

⁴⁰⁴ Chapitre « Cliniques », La Maison et le Monde, p. 40.

génération de femmes, celle qui a commencé à travailler massivement à l'extérieur dans les années 60.

Dans cet exemple clinique, nous pouvons voir aussi comment un conflit psychique trop coûteux entraîne chez un sujet ce que René Kaës appelle « un clivage par le déni ». À ce titre, le sujet me semble fragile, car avant « *d'être producteur de significations* », il a **reçu** durant toute son enfance des significations de son environnement, dans cette violence de l'interprétation qui, à mon sens, ne peut que limiter la marge de manœuvre de sa propre interprétation du monde. S'il a, en tant qu'adulte, une possibilité de reprise, de réaménagement personnel, celui-ci doit aussi être perçu dans son rapport avec le degré de violence symbolique qu'il, qu'ici **elle** a subi, ou qu'elle subit au seuil de sa vie d'adulte. Il s'agit donc ici de parler du sujet dans sa vulnérabilité psychique à l'environnement, à un autre qui ne se définit pas seulement en termes d'imagos parentales, mais d'imagos sociales, que les parents transportent aussi, certes, mais dont ils sont loin d'être les seuls vecteurs. Tous les acteurs qui côtoient l'enfant sont des vecteurs de ces représentations sociales, que l'enfant avale avec son lait.

C'est pourquoi, lorsque l'auteure, citant à nouveau A.Giami, exprime que « *la subjectivité n'est pas réductible aux représentations sociales observables dans l'espace public*⁴⁰⁵, j'émets une réserve, en postulant plutôt qu'elle n'y est pas **complètement** réductible. Car il semble que la subjectivité se construit dans un rapport constant avec des représentations porteuses de valeurs, qui sont imposées plus que construites dans un libre-arbitre, et cependant font partie des fondements de l'appareil psychique du sujet. Si nous nous penchons sur ce tableau, nous pouvons poser l'hypothèse (quand même), que les représentations observables dans l'espace public sont justement partagées par énormément de sujets, qui se sont construits dans une société énonciatrice de normes contraignantes et de valeurs. La question est plutôt alors, pour le sujet, celle de la marge de dégagement possible de ces valeurs fondatrices, qu'il a intériorisées subjectivement, pour se les réapproprier, les interroger, les contester, c'est selon⁴⁰⁶. C'est d'autant plus important pour lui, si ces valeurs construites durant l'enfance rentrent en contradiction avec d'autres valeurs qui sont prônées lorsqu'il devient adulte en société. C'est ce qui est arrivé à cette puéricultrice précédemment citée, et à des millions d'autres femmes, lorsque le travail féminin s'est énoncé comme pratique valorisée, sans que soit questionnées ou réaménagées pour autant les valeurs liées à la femme au foyer. C'est ce qui arrive encore, et

⁴⁰⁵ Florence Giust-Desprairies, op. cit, p. 234. Il faut aussi interroger ce qui est entendu par « *représentations observables dans l'espace public* », ainsi que la méthode de recueil de ces représentations. Les représentations de la place de la mère, qui sont mon objet de recherche, sont des « *représentations observables dans l'espace public* », qui sont recueillies à partir d'analyses cliniques institutionnelles approfondies.

⁴⁰⁶ C'est là, effectivement, où la parole des sujets n'est pas réductible à des résultats d'enquête, ou de questionnaires à visée statistiques. Car les sujets nouent incessamment, et selon un processus dynamique, évolutif, leurs représentations partagées avec leurs objets internes, qui sont singuliers, et constitutifs de leur naissance et de leur développement psychique.

incessamment, à des familles issues de l'immigration, que ce soit de la première génération ou d'autres, ou à des familles de milieux défavorisés, qui se confrontent à des valeurs éducatives ou à des rapports sociaux de sexe qui heurtent violemment celles qui ont présidé à leur construction psychique. Car il faut noter que cette confrontation avec les valeurs qui ont été le creuset de notre naissance psychique, présente moins de chance de nous faire une grande violence si nous vivons dans une société qui assure une forme de continuité de ces valeurs. J'ai émis l'hypothèse que la seconde puéricultrice⁴⁰⁷, qui a grandi dans un milieu où le travail des femmes était déjà une valeur reconnue, et où les crèches commençaient à sortir de leur « inquiétante étrangeté⁴⁰⁸ », est moins en difficulté que la précédente pour élaborer la culpabilité liée au fait d'avoir confié ses enfants à des tiers pour aller travailler. Cette adéquation entre les valeurs reçues et les valeurs « en cours », permet à des sujets d'intégrer les normes sociales, et même parfois de se déplacer légèrement par rapport à elles, tout en les respectant assez pour être bien perçus par les institutions. C'est ce qui se passe par exemple pour les parents des classes moyennes et supérieures, lorsqu'ils abordent les institutions scolaires. Pour les autres, ils sont en risque d'être confrontés à un double problème : l'incompréhension des normes en cours, et un conflit psychique généré par le choc de valeurs perçues comme incompatibles, ou mettant en danger les valeurs fondatrices. Dans ce cas, effectivement la subjectivité de ces acteurs n'est pas réductible aux représentations sociales *dominantes*, observables dans l'espace public. Leur subjectivité est même mise à mal par ces représentations.

Nous voyons que lorsque nous parlons de subjectivité, et de représentation sociale, il faut savoir de la subjectivité de quel *sujet social* on parle, et de quelles *représentations sociales* on parle. Car d'une part la subjectivité se construit dans un rapport d'appartenance à un groupe social ; dans la lignée de la pensée de Félix Guattari (85) je proposerais l'idée de *subjectivité collective*, c'est-à-dire d'une subjectivité commune à plusieurs acteurs, et néanmoins chevillée à la construction de l'identité de chacun de ces acteurs. D'autre part, toutes les représentations sociales n'ont pas le même statut dans une société selon le groupe social qui l'a élaboré, certaines sont dominantes, d'autres sont dominées. Dans ce travail de recherche je tente de montrer que la représentation dominante dans notre société, concernant les femmes, demeure la mère protectrice des enfants et de la vie privée, incarnée concrètement par la mère au foyer, et que la représentation d'une femme partageant son temps entre vie active et famille, comme l'homme s'autorise à le faire, est une représentation minoritaire, et dominée. Je dis que cette représentation, en fait, n'est pas existante dans le champ du pouvoir, parce qu'elle produit peu

⁴⁰⁷ Chapitre « Cliniques », La Maison et le Monde, p. 40.

⁴⁰⁸ Dans le sens où elles étaient associées à l'abandon, et à la grande pauvreté, à la « misère ».

d'effets en termes de changement notoire des institutions sociales, elle ne « *construit pas du réel* », selon la formulation de C. Erzlich, en termes d'efficacité politique.

Lorsque je lis que « *le caractère subjectif de la représentation est abordé par ceux se réclamant d'une approche clinique de la représentation sociale*⁴⁰⁹ », il faut donc voir quel est le contenu donné à cette notion de *caractère subjectif de la représentation*, car opposer sur un mode binaire caractère subjectif et caractère social constitue à mon sens une illusion. Je pense, en me référant à Michel Foucault, que la subjectivité ne peut pas se dégager totalement de significations sociales liées à sa temporalité socio-historique, ce qui ne signifie pas qu'elle ne peut pas essayer de penser son rapport à ces significations.

La question porte donc finalement sur ce que nous nommons la subjectivité. Celle-ci ne peut être réduite au « sujet » de la psychanalyse, si nous entendons aujourd'hui celui-ci comme sujet confronté à l'autre en termes de dynamique affective à la fois *familiale et universelle*, appelé à se construire dans le lien à ceux qu'il a investis, mais aussi dans le renoncement⁴¹⁰ à des enveloppes primaires, à une maîtrise anale, à des pulsions incestueuses, dans l'acceptation et l'appropriation des grands interdits fondateurs de **La Culture**. Car à mon sens il faut pouvoir aussi entendre la subjectivité en termes de dynamique affective *sociale*, qui se construit également dans un rapport avec l'autre comme porteur d'idéaux et d'interdits *situés*, et pas seulement référés à des universaux qui ne seraient jamais interrogeables. Par ailleurs cet autre, concrètement, n'est pas seulement celui de la famille⁴¹¹, mais se situe aussi à l'extérieur d'elle, dans la sphère sociale et politique.

Cette partie de la subjectivité peut être partagée par un grand nombre, appartenant au même groupe social, à la même culture, à la même temporalité historique. Elle n'en appartient pas moins au sujet, qui peut d'ailleurs aller jusqu'à mourir pour elle. C'est l'exemple des

⁴⁰⁹ Florence Giust-Desprairies, op. cit, p. 234.

⁴¹⁰ Il semble que la psychanalyse s'intéresse davantage aux renoncements et aux interdits, et à la vie fantasmatique, qu'aux idéaux et aux groupes en tant que producteurs de valeurs et de conduites sociales, **d'actes sociaux**. Gérard Mendel, en créant la socio-psychanalyse, portait un regard critique sur ces lacunes. Mais peut-être est-ce sa richesse et aussi sa limite, qu'il faut respecter ? Alors elle doit **connaître** la limite de son champ, et ne pas édicter des recommandations qui sortent en fait de son domaine de compétences. Pour ma part je souhaiterais plutôt qu'elle étende le champ de sa compétence dans ce domaine de la subjectivité socialement construite, qu'elle aille travailler *aux frontières*, cependant en respectant l'altérité d'autres territoires ; qu'elle se développe davantage dans un rapport de confrontation féconde avec l'éducation, la pensée institutionnelle, les théories du genre, la sociologie, l'histoire. Il faut pour cela qu'elle accepte clairement d'être une théorie située, et non en surplomb de la société humaine.

Par ailleurs ce sont aussi des psychanalystes qui ont émis des critiques envers ces aspects lacunaires de la psychanalyse : Félix Guattari, Gérard Mendel, aujourd'hui Sabine Prockoris ou Michel Tort, (pour ne citer qu'eux) sont des psychanalystes. Pour finir, comme en témoigne cet article sur la représentation, les courants de la psychologie sociale et de la sociologie clinique tissent des passerelles théoriques fécondes, des matrices de « jeux » de la pensée, allergiques au dogmatisme, suscitant les associations ou les confrontations plutôt que les clivages théoriques. Cependant toute cette mouvance de pensée ne reste-t-elle pas aux marges des pensées dominantes, qu'elles soient psychanalytiques ou sociologiques ?

⁴¹¹ Cependant il est d'abord, encore une fois celui de la famille, car c'est *initialement*, et *affectivement*, à travers elle que sont véhiculés les interdits, les valeurs, les idéaux, les idéologies. C'est aussi dans ce sens que « le privé est politique ».

palestiniens que Félix Guattari propose, quand il parle de « *ces agencements de production de subjectivité, nullement réductibles aux rapports inter-personnels relevant de la triangulation œdipienne* » et « *qui se travaillent à tous les niveaux du social*⁴¹² ».

I.1.3 Subjectivité et praxis institutionnelle

Lorsque j'anime des temps d'analyse de la pratique, dans une institution donnée, c'est à des sujets que je m'adresse, mais au sens que je viens de définir plus haut, c'est-à-dire à des sujets fondés dans un rapport à une société donnée, comme moi-même, d'ailleurs. Ces sujets ont aussi construit des représentations liées à leur profession, et aujourd'hui ils exercent dans le cadre d'une institution, qui, elle aussi, s'est construite dans un rapport d'affiliation à des valeurs sociales. Quand un-e professionnel-le parle, je peux entendre aussi bien la dimension de son discours liée à son histoire singulière de sujet, que sa dimension professionnelle, ou institutionnelle, ou encore plusieurs de ces dimensions qui se mêlent, ou s'opposent, et c'est toujours un sujet qui parle. La question est plutôt de repérer comment il se situe par rapport à ces différentes dimensions, s'il peut introduire du « jeu » entre elles et lui, une forme de distance ludique et réflexive, ou s'il est complètement identifié à elles, en grande difficulté de pouvoir *en jouer*, ou encore s'il donne du sens au débat en cours et à ces enjeux. À ces jeux-là, les variations sont infinies, et c'est toute la richesse des sujets qui se déploie, l'approche clinique permet d'être en contact avec la qualité de toutes ces différences. Ce que j'ai perçu, c'est que les représentations qui se sont fondées à l'aube de la vie d'un sujet, pour lui garantir sa survie psychique, ou du moins une forme d'équilibre essentiel, sont difficilement interrogeables dans un contexte social de formation. Il est plus aisé d'interroger des représentations plus tardives, ou moins reliées à des enjeux identitaires profonds pour les sujets, mais celles-ci peuvent aussi être très défendues, au nom d'un conformisme social ou de projections négatives, qui assurent aux sujets une forme de tranquillité ! Il est également indispensable de situer si les contenus de la formation intéressent les professionnel-le-s, s'ils sont compris et acceptés, et donc si le cadre de travail proposé est *suffisamment* adapté aux personnes. Cela aussi, c'est se préoccuper des sujets.

Par ailleurs il est aussi essentiel de percevoir les modalités du cadre institutionnel dans lequel ces professionnelles travaillent, et ce qu'il prône, ce qu'il rend possible, et ce qu'il limite, pour les sujets qui y exercent.

Ce que je constate, dans ma fonction d'intervenante en analyse des pratiques, c'est que des sujets en groupe, au sein d'une institution, dans un cadre qui leur garantit un temps et un climat de respect pour penser, sont souvent capables d'une réflexivité qui leur permet de se dégager, ou de déplacer, remettre en jeu des représentations, inconscientes ou pré-conscientes, qui font

⁴¹² Félix Guattari, *Pratique de l'institutionnel et politique*, op. cit, p. 50.

partie de leur « raison pratique », de ce mode de savoir en acte qui leur permet de travailler. La réponse des sujets a aussi un rapport avec la cohérence du cadre de travail qu'on leur propose. Cependant il leur appartient aussi d'accepter un projet et un cadre d'exercice, et de l'utiliser pour améliorer la qualité de leur travail avec les usagers.

Dans le cadre d'un projet comme celui du Conseil Général⁴¹³, mes interventions plénières, ou dans des ateliers, au cours de deux journées, ne sont pas suffisantes pour interroger avec les professionnelles concernées les valeurs dont elles se soutiennent pour organiser leur dispositif. Car j'ai pu montrer la complexité du montage des représentations, entre les structures ordinaires de la petite enfance, et la Protection Maternelle et Infantile, une complexité qui demanderait une réflexion au long cours avec les professionnelles. Cependant certaines professionnelles de la P.M.I semblent avoir opéré des déplacements de leurs représentations des familles défavorisées, qui étaient liées à des discours institutionnels et professionnels. Elles ne prennent toutefois pas la mesure de la violence sociale adressée à ces familles, dans la description du dispositif lui-même. À ce niveau, leur degré d'aliénation, d'aveuglement, me semble vraiment de nature institutionnelle, politique, déborder leur désir subjectif d'empathie avec ses familles. Le désir d'ouverture réel de ces sujets-là est rattrapé par une logique institutionnelle de pouvoir qu'elles ne parviennent pas à penser.

Dans ce travail de recherche, le matériel que je recueille est le discours de sujets en groupe, en situation professionnelle au sein d'une institution.

Cette représentation de l'éducation que je fais surgir, à partir des paroles vives de professionnelles dans une institution, ou d'écrits organisateurs d'un dispositif d'accueil, ou de discours d'« experts », me semble à la fois un discours traversé par des parcours subjectifs, et témoignant de ces parcours, et un discours normatif qui ordonne des rapports sociaux en termes de places assignées par un savoir et un pouvoir. La contre-représentation, qui tente de s'instituer, apparaît elle aussi dans le courant de cette interférence, entre élaborations personnelles et discours de contre-pouvoir.

Les institutions où j'ai recueilli ce matériel sont elles-mêmes le lieu, réel et psychique, où viennent justement se nouer, s'articuler les trajets subjectifs, et les contenus normatifs professionnels et sociétaux ; le lieu qui tour à tour produit, « *construit du réel* », à partir de représentations éducatives, et *se représente* l'éducation, à partir de pratiques concrètes. Les institutions sont par excellence *des lieux d'interaction, de conduite collective, de communication sociale* ⁴¹⁴, à partir desquels, comme le dit l'auteure, se forment les représentations. Elles sont des lieux de légitimation des normes sociales dominantes, mais peuvent également interroger ou faire évoluer ces normes, ou même tenter d'instituer de

⁴¹³ Voir le Chapitre « Dispositif », p. 205.

⁴¹⁴ Florence Giust-Desprairies, op. cit, p. 231.

nouvelles normes, à partir d'une réflexivité collective. Elles semblent à ce titre des lieux intermédiaires, où des parcours subjectifs se nouent avec des dispositifs sociaux qui leur préexistent, tout en s'organisant sur un mode collectif de pensée et de pratique, plus ou moins fluctuant, souple, plus ou moins capable de respect du cadre de travail collectif, de liberté, d'innovation. Les représentations et les pratiques y circulent dans une interaction entre discours institué, discours du sujet, discours des sujets organisés en groupe de travail. Cette interaction diffère d'une institution à une autre, oscillant entre la prégnance dominante d'un discours institué « figé », des délitements chaotiques du cadre, ou une tentative d'interaction dynamique constante entre cadre institutionnel, sujets, groupe.

C'est pourquoi le dispositif d'analyse des pratiques, ou même de formation, à l'intérieur d'une institution, est un lieu de recueil de données particulièrement riche, pour percevoir les représentations éducatives qui soutiennent les pratiques, sans dissocier les représentations personnelles des représentations sociales, au contraire en y distinguant le point de leur nouage, dans la production discursive d'un groupe de travail.

Dans ce dispositif puissamment interactif, ces représentations apparaissent au fil de situations singulières de rencontre avec les enfants ou leurs familles, où les professionnelles sont fortement mobilisées dans leurs pensées et dans leurs affects, dans leurs interrogations, et les mettent en jeu collectivement. Elles apparaissent également comme modes de résolution de problèmes, alors qu'elles ne seraient pas forcément mobilisées lors d'un discours institutionnel sur les pratiques à l'œuvre. Enfin elles apparaissent parfois sous une forme masquée, qui n'est repérable qu'à partir d'une analyse approfondie de situations et des discours d'équipe qui en rendent compte.

I.2 Recherche scientifique et idéologie

I.2.1 Le mythe de la « Vérité » scientifique

Reprenons maintenant la prime définition de la représentation comme *« le passage d'une théorie scientifique à une connaissance de sens commun »*. *«Ce processus d'objectivation passe par la sélection, la décontextualisation des éléments théoriques, et la formation d'un noyau figuratif... »*. Si je ne pense pas que cette définition soit complètement fausse, elle est pour le moins parcellaire, et surtout, le problème essentiel me semble être que la psychanalyse *« y est considérée comme une réalité suffisamment objectivée pour la tenir comme l'invariant de l'étude à partir duquel sera mesuré l'écart qui forme la représentation. La question qui demeure est celle de la possibilité d'évaluer la construction d'une représentation par rapport à*

un objet non interrogé, plutôt que de porter l'éclairage sur le conflit des interprétations. Poser la construction représentative à partir d'une vulgarisation (assimilation /déformation)» de l'objet scientifique, c'est placer celui-là hors du processus de construction et attribuer au seul sens commun la fabrication des images et les processus afférents à cette formation. C'est oublier que la production scientifique répond à la même logique de liaison ». On ne saurait mieux dire, lorsque j'ai montré, dans une partie de mon travail, comment la représentation étudiée, loin d'être le produit de professionnelles abusées par leur « sens commun », prend une partie non négligeable de ses racines conjointement dans les discours de la puériculture, et ...de la psychanalyse.

Il ne semble plus éthiquement et politiquement possible aujourd'hui que des professionnel-le-s ou des chercheur-e-s se référant à la psychanalyse, et ceci particulièrement lorsqu'ils-elles interviennent directement dans le champ social, placent celle-ci ***hors***, je dirais plutôt d'ailleurs ***au-dessus***, dans une position de surplomb du processus de construction des représentations sociales. Cette posture, parfaitement imaginaire, témoigne d'un positionnement qui se situerait du côté de la transcendance....divine ? C'est d'ailleurs ce type de posture qui autorise les deux premières conférencières⁴¹⁵ à tenir un discours qui balaie littéralement l'ancrage socio-historique, passé et actuel, du rôle maternel, l'ignore superbement, au nom d'un savoir psychanalytique, qui, en fait, se révèle un discours familialiste déguisé, renvoyant de plus les institutions sociales d'éducation des jeunes enfants à un statut d'objets dangereux. « *Porter l'éclairage sur le conflit des interprétations* » serait plus riche en effet, d'autant qu'en y portant attention au sein d'une temporalité sociale, on peut se rendre compte qu'il s'agit davantage d'une accointance, ou de différences liées à des évolutions de la théorie elle-même, que d'un conflit entre la science et le sens commun ! En maintenant ce genre de posture, en quoi la psychanalyse se révèle-t-elle différente alors de la puériculture, lorsque celle-ci fustige auprès de populations des attitudes qui correspondent à leurs propres prescriptions, aujourd'hui datées ? Lorsque j'entends des psychologues, des formateurs, des chercheurs, référés à la psychanalyse, critiquer les représentations idéales de la mère que véhiculent les professionnel-le-s, en les rapportant uniquement à des fantasmes archaïques de complétude, de refus de la différenciation, je ne dénie pas complètement ces interprétations⁴¹⁶, mais je les interroge dans leur unicité, leur partialité, qui efface deux aspects à mon sens fondamentaux : tout d'abord la dimension construite socialement de la figure maternelle, qui, pas du tout seulement imaginativement, mais concrètement, peut isoler les mères et les enfants dans une « dyade », et participer à réduire le statut social des femmes à leur rôle de mère ; ensuite l'apport théorique et

⁴¹⁵ Voir le Chapitre « Tribunes », p. 121.

⁴¹⁶ Il me semble cependant qu'elles doivent aussi être interrogées dans leur rapport avec une certaine représentation sociale des femmes, toujours perçues dans une conjonction et circulation permanente entre l'*archaïque*, et le *maternel*.

concret de la psychanalyse à ce type de « moulin », depuis la fin de la guerre, au moins jusqu'à l'aube des années 80⁴¹⁷. Aujourd'hui beaucoup de psychanalystes qui écrivent pour la petite enfance⁴¹⁸, font « comme si » la question de confier ses enfants à des tiers, pour une mère, était une affaire acquise, banalisée, et « comme si » la psychanalyse avait toujours été en phase avec ces pratiques. Par ailleurs ils-elles n'interrogent pas une part de leurs discours à l'intention des structures d'accueil de jeunes enfants, qui se formulent très souvent en termes de soins, seraient-ils psychiques, de prévention des troubles, et très peu en termes d'accueil en société du jeune enfant. Cette orientation centrée sur la prévention des troubles, ignorant conceptuellement *les conditions sociales* d'une séparation psychique ordinaire et d'une entrée en société suffisamment « réussie », dans notre société d'aujourd'hui, me laisse penser qu'ils ne mesurent pas que l'accueil des jeunes enfants par des tiers sociaux n'est pas véritablement représenté, dans notre société, comme une norme acquise, et pour tous. Enfin, les différentes approches théoriques et cliniques de la question de la séparation psychique, durant la petite enfance, ne semblent pas s'articuler suffisamment entre elles, et avec d'autres disciplines, pour déboucher sur ce type de problématisation, susceptible d'articuler, elle aussi, les processus psychiques avec leurs conditions sociales de mise en œuvre. Je pense par exemple aux riches travaux cliniques de Joëlle Rochette⁴¹⁹ sur les rituels psychiques de présentation et de séparation, qui pourraient produire une interrogation collective sur la présence ou l'absence de ces rituels dans notre société actuelle, pour des sujets appartenant à différentes couches sociales, et les effets attenants à cette présence ou à cette absence.

⁴¹⁷ Les différents acteurs sociaux référés à la psychanalyse ont encore aujourd'hui des discours extrêmement divers sur ces questions, et je ne suis pas sûre que la balance penche en faveur d'un regard positif et argumenté sur les modes d'accueil des jeunes enfants. En l'absence d'une véritable tentative de pensée et de théorisation sur ces questions, qui ouvrirait un réel débat informé et argumenté, les tentations idéologiques à l'emporte-pièce, comme celle que j'ai décrite dans la première conférence, sont monnaie courante. Par exemple beaucoup associent la critique de trop longs accueils des enfants, particulièrement des plus petits, avec une forme de condamnation des modes de garde, produisant les effets attenants à ce genre d'amalgame. Par ailleurs d'autres ne s'intéressent tout simplement pas à ces questions, trop éloignées de leur pratique clinique.

⁴¹⁸ Les productions de certain-e-s d'entre eux sont d'ailleurs tout à fait remarquables. Ce que j'interroge, c'est leur absence ou même leur refus de prise en compte de la dynamique socio-historique de leur discipline, avec les avatars et les choix « idéologiques », c'est-à-dire politiques, qu'elle suppose d'assumer.

⁴¹⁹ Joëlle Rochette, *Rituels et mise au monde psychique, les nouvelles présentations au Temple*, Mille et un bébés, érès, 2002. La limite de cet ouvrage clinique est qu'il ne conduit pas à une interrogation *politique* sur l'absence d'étayage social que subissent des jeunes femmes précarisées, et parfois issues de familles immigrées, fréquentant ici un centre maternel. Tous les membres de la société ne sont pas égaux, au moment de la naissance d'un bébé, devant ce risque de *vide rituel* de présentation à l'environnement, alors que ce sont ces rituels sociaux qui permettent à des sujets de devenir parents, d'inscrire leur enfant dans le monde symbolique d'une culture et d'une société situées.

I.2.2 Science et idéologie : la rupture épistémologique en question

Dans le processus de mon travail de recherche, cette question de la frontière entre connaissance commune ou « profane », et connaissance scientifique est centrale. J'interroge en effet le concept même de rupture épistémologique, auquel je préférerais celui de frontière ou de passage épistémologique, entre deux modes de connaissance. Durant mon travail de maîtrise, j'interrogeai déjà la hiérarchisation des savoirs au sein de l'institution crèche, en risque d'invalider les savoirs des auxiliaires de puériculture sur trois modes différents : en ignorant les savoirs acquis avec l'expérience, en leur reprochant leur appel constant à des réponses savantes et définitives, ainsi que leur difficulté à se confronter à leur « ignorance féconde », et enfin en déniaient la construction institutionnelle et politique du savoir, comme pouvoir efficient et hiérarchisé au sein de l'institution. Cette triple invalidation peut être conduite autant par les professionnelles responsables des crèches que par des formateurs, ou des chercheurs, ceci toujours au nom d'un savoir, qui, lui, n'est jamais interrogé dans la relativité de sa pertinence ou son processus de construction⁴²⁰.

Mon expérience professionnelle de formatrice en institution, et les travaux de recherche qui en étaient issus, me poussaient à interroger un savoir, en Sciences Humaines, qui se présenterait comme « *discours absolu* », « *dans le déni de sa soumission à des conditions de production déterminées*⁴²¹ », et renverrait les autres discours, à des combinaisons entre des contenus **idéologiques**, des savoirs obsolètes, des contenus subjectifs **inconscients**.

J'ai ensuite initié cette recherche actuelle, en montrant chez des directrices de crèche la corrélation entre des représentations du rôle maternel, et des savoirs officiels diffusés par la puériculture depuis la fin du 19^{ème} siècle, ainsi que par la psychanalyse depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Si, concernant la fonction maternelle, le discours psychanalytique répandu dans les institutions de la petite enfance semble avoir évolué depuis cette période, il ne questionne pas pour autant cette évolution, qui révèle pourtant la dimension située de son énonciation.

⁴²⁰ J'ai tenté au cours de travaux précédents (2001) de montrer, dans le contexte d'un changement de direction au sein d'une crèche, les risques des effets d'une lutte inégale de savoirs et de pratiques au sein de l'institution, entre une nouvelle directrice et les auxiliaires de puériculture la précédant dans l'institution. Cette directrice de très bonne volonté, en prônant d'emblée sans médiation un modèle hygiéniste, hiérarchisé (directement importé de l'hôpital), et référé sur un mode assez rigide à la psychanalyse, se trouvait en risque de défaire le cadre symbolique de l'institution, dans ses dimensions les plus essentielles : la possibilité pour les professionnelles les moins qualifiées, de participer, de leur place, à la communauté éducative ; l'alliance symbolique, fondée sur le lien social, entre les professionnelles et les familles ; la circulation des enfants et des professionnelles entre la crèche et l'extérieur. Un travail institutionnel permit de négocier ce passage sur un mode plus symboligène, de favoriser des processus de liaison entre « l'ancien » et le « nouveau ».

⁴²¹ L'auteure fait référence ici aux travaux d'Éliséo Véron sur l'idéologie (« Dictionnaire des idées non reçues », Connexions, n° 27, Paris, Epi, 1979, p. 125-143), p. 236. J'y reviendrai plus loin.

Si toute théorisation en sciences humaines doit accepter sa dimension située, alors sa distinction *absolue* avec ce qu'on nomme par ailleurs l'idéologie, ou le sens commun, perd son caractère d'évidence.

En récusant l'existence d'un savoir absolu, il me faut récuser également celle d'une idéologie aussi absolue qui lui serait opposée, et se retraduirait simultanément par le sens commun. Savoir scientifique et idéologie doivent alors être redéfinis dans leurs rapports, en prenant la mesure bouleversante de ce brouillage des frontières, qui ne souffre aucune exception, à moins qu'une discipline en Sciences Humaines ne se déclare clairement d'essence transcendante, au nom des *Lumières*, qu'elles soient divines ou rationnelles.

I.2.3 Une approche psychanalytique de l'idéologie : passages et impasses.

L'approche de Kaës (1980) de l'idéologie, telle qu'elle est rapportée par l'auteure, est de mon point de vue aussi remarquablement riche que problématique. Lorsqu'il définit l'idéologie comme « *l'incapacité de transformer en un processus intégrateur et créatif le vécu traumatique d'une atteinte narcissique radicale*⁴²² », je peux associer cette définition aux discours singuliers de professionnelles, lorsqu'elles ne peuvent soutenir leur cohésion interne que par « *un clivage par le déni*⁴²³ ». Mais par ailleurs cette définition unilatérale de l'idéologie, qui, de « *formation intermédiaire entre psychique et social* », formulation intéressante reprise à Freud, en arrive à la négation « *de la mort par la production d'un discours de l'idéal, et par la production narcissique d'idoles* », me semble manquer de quelques définitions intermédiaires, justement, susceptibles de rendre compte de la formation d'une identité collective autrement qu'en termes puissamment négatifs, de dépersonnalisation en quelque sorte, de désubjectivation radicale⁴²⁴. L'idée de « *formation intermédiaire entre psychique et social* » permet à mon sens plutôt de chercher à définir, dans les interactions entre un sujet – d'abord un enfant – et le monde qui l'accueille, les conditions qui vont permettre plus ou moins à ce sujet d'endosser une identité collective (comment pourrait-il faire autrement ?) en y créant dans le même mouvement psychique sa marge de manœuvre de sujet. Ceci suppose qu'il ne soit pas écrasé par la « violence de l'interprétation » sociale, mais aussi qu'il puisse ne pas être délié d'un fonctionnement social, ce qui condamnerait tout aussi violemment sa subjectivité⁴²⁵.

⁴²² « *Le vécu traumatique d'une atteinte narcissique radicale* » me fait associer sur cette culpabilité massive des femmes vis-à-vis de leurs jeunes enfants, qui les pousse à répéter leur aliénation, et même à revendiquer, sur un mode idéologique, marqué par des impensés, la responsabilité exclusive du tout-petit.

⁴²³ C'est ce type de clivage dont j'ai entrepris l'analyse, chez Madame V., et chez la seconde conférencière.

⁴²⁴ Nous retrouvons cette idée de désubjectivation radicale du sujet par le collectif, dans le discours de la seconde conférencière sur l'école maternelle, lieu d'« empoisonnement » des enfants.

⁴²⁵ Je tente de montrer, dans le chapitre « Dispositif », que c'est la déliaison avec les normes et les pratiques d'un fonctionnement social, qui entraîne à long terme pour des parents une désubjectivation, le sentiment de ne plus être humains, ceci parfois jusqu'au retour à un monde pulsionnel.

Subjectivation et socialisation ne peuvent être déliées l'une de l'autre, pour produire, justement, un être humain. L'aporie de la définition de Kaës me semble être cette description de l'idéologie uniquement comme une sorte de négatif pur de la capacité de penser, elle en fait une *figure diabolique*, alors que cette définition ne rend compte que d'un de ses versants.

Nous voyons ici que dans ce type de conception, le risque est de renvoyer l'identité collective, ou « *les idéaux impliqués dans les projets collectifs d'une culture* », à une voie régressive pour le sujet. Instance d'un Moi fort, qui « *se socialise dans une identité collective, dont son identité individuelle reste distincte, et que celle-là contribue à masquer* », l'idéal du Moi semble décrit uniquement en termes d'aliénation, et, surtout, opère une distinction radicale entre un Moi aliéné à une identité collective et un Je garant de la singularité, une distinction que je considère comme un fantasme très problématique, du point de vue de la théorie. En effet, comme je l'ai dit plus haut, il me semble impossible de délier le sujet de son rapport à l'autre, et à travers lui à l'Autre de la culture, et donc de le distinguer radicalement de cette altérité. Ensuite il est d'autant plus problématique d'opérer cette distinction en élevant la singularité du sujet en dignité, et en infériorisant la dimension collective, toujours représentée comme régression ou aliénation. C'est oublier que l'idéal du Moi se construit comme étayage de la construction d'un rapport aux autres, qui permet d'abandonner l'économie psychique antérieure, centrée sur une pulsion d'emprise de l'autre, au nom d'un Moi idéal narcissique et tout-puissant. C'est oublier que la société vient *aussi* proposer des modes d'être qui permettent de s'humaniser et de penser, de quitter un monde composé par des fantasmes primaires d'auto-suffisance et de toute-puissance, un monde qui n'est pas encore marqué du sceau de la séparation, de la différenciation psychique. Cette différenciation se fait dans une rencontre avec une communauté sociale, qui sanctionne la séparation psychique nécessaire de l'enfant avec sa famille, et lui désigne cette famille comme autre, et non comme une partie de lui-même.

Cet idéal du Moi se constitue bien dans une « *acceptation de lois et de normes du fonctionnement social comme règle du Moi et de sa mise en valeur*⁴²⁶ ». En ce sens il constitue à la fois une aliénation et une introduction à l'humanité, qui ne sont pas sécables. La question pour le sujet, dans son évolution psychique au sein d'une culture, n'est pas à mon sens de retrouver une singularité mythique que la société aurait détruite, mais de pouvoir se confronter, en tant que sujet, au problème de l'altérité, que ce soit en lui, ou dans la relation qu'il établit avec les autres, en société ; de pouvoir le faire sans détruire, et sans se sentir détruit. Cette altérité, elle est à la fois aliénation et ouverture à la capacité même d'une évolution humanisante.

Du point de vue psychanalytique, pour éviter de situer l'idéologie uniquement du côté de l'aliénation des sujets, pour retrouver sa dimension humanisante, il serait fructueux de la mettre

⁴²⁶ Florence Giust-Desprairies, op.cit, p. 239.

en rapport avec les concepts de Moi Idéal et d'Idéal du moi, de penser l'idéologie dans son rapport avec ces deux instances. En effet l'idéologie, dans son versant aliénant, peut être rapportée à un Moi Idéal, qui forme une clôture signifiante, prolongeant et exportant la surenchère narcissique dans ce que René Kaës appelle « *la production narcissique d'idoles* ». Mais si nous rapportons l'idéologie à l'idéal du Moi, elle retrouve cette dimension d'ambivalence féconde, qui oscille entre fermeture sur des significations construites et ouverture à de nouvelles significations. Cette ambivalence ne clive pas ces différentes significations, anciennes ou nouvelles, dominantes ou dominées, comme radicalement « bonnes » ou « mauvaises », mais désigne la possibilité de les soumettre à un travail de pensée, à travers ces jeux, ces différenciations qu'elles permettent.

La construction du Moi idéal, puis de l'idéal du Moi permettent à tous les sujets de se relier significativement à la société humaine où ils grandissent. Nul ne peut s'en déclarer dédouané⁴²⁷, au nom de l'hégémonie d'une quelconque Science, qu'elle s'érige en garante de la Vérité d'un Sujet délié du Moi, ou du bien-être Suprême des peuples⁴²⁸.

Notre Moi idéal, et notre idéal du Moi, cependant, nous pouvons les reconnaître comme limites, et, à partir de cette reconnaissance, tenter de les remettre à l'épreuve de la pensée. Nous pouvons tenter de débusquer, en nous-mêmes, et dans les productions sociales, les idéaux qui nous semblent *aujourd'hui* en contradiction avec notre éthique personnelle ou une conception véritablement démocratique et humanisante de la société. En aucun cas nous ne sommes autorisés à imposer ou même à faire part de nos conceptions, en les drapant de la Vérité Universelle dont nous serions les heureux élus, surplombant l'humanité du haut de ce nouvel Olympe. Voici d'ailleurs une tentation qui caractérise bien le Moi Idéal, petit Dieu colérique de son étroit horizon, paré pour l'occasion des hauteurs de la Science.

I.2.4 Vers de nouveaux passages épistémologiques ?

En ce sens je trouve une respiration théorique à la lecture de la position d'Éliséo Véron (1979), qui « *a le mérite de porter le débat sur l'idéologie hors d'une conception polémique pour lui donner un statut inhérent à tout discours, à toute production de sens circulant dans une société*⁴²⁹. »

Si nous partons de cette acception de l'idéologie, pour moi la question se pose alors, non de la différence entre le discours scientifique et le discours idéologique, mais entre plusieurs discours

⁴²⁷ Il me semble que Michel Foucault ne dit pas autre chose lorsqu'il formule que « *chacun ne peut penser que comme on pense de son temps* » et qu'« *on ne peut pas penser n'importe quoi n'importe quand* ». Michel Foucault, *L'Archéologie du savoir*, op.cit, p. 61.

⁴²⁸ Nous reconnaitrons ici tout aussi bien certains dogmatismes « lacanistes » que les politburo de toutes obédiences.

⁴²⁹ Florence Giust-Desprairies, op. cit, p. 236.

idéologiques *par définition*, et entre les divers savoirs et représentations dont ces discours se soutiennent.

En ce qui concerne les représentations du rôle maternel, je conclus que la représentation « princeps » est une représentation idéologique qui demeure encore dominante, en tant *qu'elle construit une image du pouvoir », qu'elle désigne des valeurs et décide de leur hiérarchie », « et qu'elle concerne avant tout l'action et ses buts légitimes »*. C'est ce que je montre à travers des analyses institutionnelles de son mode de présence et d'action. La stagnation du champ des modes d'accueil des jeunes enfants, depuis plus de trente ans, en est le versant politique concret. Cependant cette stagnation, qui n'est pas absolue, montre plutôt une résistance de la représentation princeps à une poussée instituante, qu'une affirmation de sa domination. Car elle ne peut plus vraiment *régner* aujourd'hui sur une société qui prône politiquement l'égalité citoyenne entre les hommes et les femmes. Cependant cette représentation est aussi profondément intériorisée par les sujets qui la font surgir spontanément, sur un mode normatif, et/ou témoignant de leur subjectivité inconsciente. Si elle peut être revendiquée clairement comme valeur par certaines professionnelles, souvent les plus âgées d'entre elles, elle n'est alors pas perçue dans sa contradiction avec les missions dont elles doivent répondre, et elle est argumentée sur un mode non élaboré. Elle peut aussi se présenter sous une forme voilée, qui témoigne à la fois des arrangements inconscients des sujets et de sa force souterraine d'injonction sociale. C'est ce que j'ai tenté de mettre en lumière à l'analyse du discours de sujets dans l'institution.

La représentation émergente, qui situe l'éducation des jeunes enfants comme une responsabilité conjointe de la famille et de la société, est une représentation idéologique dominée, dans le sens où, justement, elle ne construit pas actuellement une image de pouvoir, qu'elle ne décide pas de la hiérarchie des valeurs, et produit peu de changements politiques significatifs concrets ; alors qu'il est possible de situer son émergence *il y a quarante ans*, à partir de la césure de 1968, qui marque un bouleversement social profond sur le plan des mœurs. Elle surgit souvent dans un après-coup, après un questionnement réflexif, et s'appuie à la fois sur des repérages clarifiés de mission et de cadre institutionnel, des étayages théoriques argumentés, des identifications conscientes avec les mères rencontrées. À ce titre elle témoigne d'un travail de pensée, de liaison entre représentations spontanées et représentations élaborées, entre les affects et les pensées, entre la dimension subjective et la dimension institutionnelle et politique. Si elle demeure dominée, sa force réside dans le fait qu'elle est pourtant beaucoup plus actualisée, cohérente avec le projet démocratique que notre société est censée poursuivre.

Ces deux représentations « *produisent du sens qui circule dans notre société* », et peuvent être qualifiées toutes deux d'« idéologiques », si nous nous référons à la définition d'Éliséo Véron.

Leur différence se situe alors pour moi à deux niveaux : un niveau de pouvoir et un niveau de savoir.

C'est en explorant ce niveau du savoir dont chacune de ces représentations se soutient, que nous pouvons tenter de différencier ce que classiquement nous appelons une approche « idéologique » et une approche « scientifique » située.

En effet la représentation princeps se caractérise par un effet de pouvoir qui continue d'assigner aux femmes et aux membres les plus démunis de notre société une position de personnes mineures, jamais pleinement égales en droit aux autres membres de la société. Ce pouvoir freine également puissamment la réflexion sur l'éducation du jeune enfant dans notre société, en termes de soins psychiques et de structuration, particulièrement en direction des plus pauvres. En ce sens elle est contestable scientifiquement, si nous faisons reposer la construction des savoirs, non sur des vérités absolues, mais sur un idéal démocratique de justice et de refus de nuisance, situé aujourd'hui.

Ensuite le savoir dont se soutient cette représentation peut être relié à une réalité sociale antérieure, qui ne correspond plus à nos choix de société actuels. Ceux-ci sont censés prôner l'égalité entre les hommes et les femmes, en termes de travail et de participation citoyenne, et la possibilité ordinaire de confier des jeunes enfants à des éducateurs compétents. Ces choix sont du moins concrétisés par le travail effectif de la majorité des femmes. En ce sens ce savoir est obsolète, il ne se situe pas dans un rapport à notre contemporanéité, il est situé, mais dans notre passé. Il persiste cependant comme savoir, en tant qu'il continue d'organiser et de contrôler très profondément un fonctionnement social inégalitaire, au-delà des déclarations d'égalité démocratique, et des avancées effectives ; mais aussi en tant qu'il continue de maintenir et d'organiser chez les sujets des représentations sur lesquelles encore beaucoup d'entre eux-elles ont fondé leur construction identitaire.

Ce savoir est donc aussi lié indissolublement à la construction psychique des sujets, il est « *un savoir qui ne se sait pas*⁴³⁰ », qui ne peut se rendre accessible, pour un sujet, que par l'établissement conscient⁴³¹ d'un rapport entre sa construction psychique précoce de sujet, et les valeurs sociales, culturelles et politiques de l'environnement dans lequel il a grandi. Pour les sujets groupés au sein d'une institution, il leur faut également établir un rapport conscient entre leur fonctionnement institutionnel et les valeurs dominantes qui l'organisent en finalités et en

⁴³⁰ Cette formulation est une référence spontanée à un livre de Maud Mannoni, *Un savoir qui ne se sait pas, l'expérience analytique*, Denoël, 1985. La dimension institutionnelle de la pratique et de la théorisation de cette psychanalyste constitua une référence pour moi dans les années 80.

⁴³¹ La démarche d'une psychanalyse, si elle constitue un des moyens d'ouvrir un rapport à la fois plus souple et plus réflexif à soi-même, et désenchanté le sujet de la Raison triomphante, ne permettra pas forcément de faire *ce rapport-là*. C'est vraiment là sa limite, qui, si elle n'est pas perçue, est en risque d'entraîner une interprétation erronée des discours ou des actes des sujets, et, au pire, une collusion entre la psychanalyse et l'ordre social dominant.

pratiques. La représentation princeps se présente souvent sur un mode d'affirmation sans argumentation cohérente, naturalisé, ou alors elle nous parvient voilée, peu accessible sans un décryptage approfondi.

La représentation princeps, telle que je la repère dans les institutions, ne peut prétendre au statut de savoir scientifique situé, pour ces trois raisons : elle conforte un pouvoir anti-démocratique, elle renvoie à un savoir légitime obsolète, elle est énoncée avec une argumentation confuse, en contradiction avec les missions des professionnelles qui accueillent les jeunes enfants⁴³².

Qu'en est-il alors de notre représentation émergente, telle que je l'ai recueillie ?

Celle-ci apparaît en liaison avec notre projet démocratique d'égalité des sexes et de soin-éducation des enfants, qui comporte également une dimension européenne⁴³³. Elle est également cohérente avec une société où 80% des femmes travaillent, avec en moyenne deux enfants par couple. Elle est énoncée de façon argumentée, témoignant d'un travail de réflexivité institutionnelle, étayée théoriquement, et conforme aux missions propres à un lieu d'accueil de jeunes enfants. À ce titre, elle pourrait prétendre au statut d'un savoir scientifique en cours de formation. Mais pour cela il faudrait que des savoirs issus de pratiques institutionnelles, des praxis, se développent davantage, et soient reconnus, dans le champ de la petite enfance lui-même, comme des savoirs aussi légitimes que les savoirs universitaires ou psychanalytiques. Ensuite il faudrait que les professionnel-le-s de la petite enfance qui construisent ces savoirs et ces pratiques innovantes comprennent mieux les raisons à la fois subjectives, institutionnelles et politiques de la résistance profonde du corps social actuel à ces nouveaux savoirs, et aux changements qu'ils impliqueraient s'ils franchissaient la barre de la légitimité. Enfin il faudrait que le champ des modes d'accueil des jeunes enfants cesse d'être dominé, socialement et théoriquement, *au point qu'il n'intéresse véritablement personne*, en termes de liaison entre des enjeux politiques d'éducation, d'égalité des sexes, et de lutte contre l'exclusion sociale.

⁴³² Ces trois raisons font écho, sans être pour autant identiques, au travail de Nestor Capdevila, *le concept d'idéologie*, PUF, 2004, cité par Nicole Mosconi dans son allocution : « Le sexisme peut-il être considéré comme une idéologie ? » (Communication personnelle). Journée du CREF, 14 Mars 2009. En effet celui-ci opère sa critique en posant la question de la vérité, celle de l'égalité, et celle de la justice. Je l'opère ici en posant la question de la démocratie, de l'étayage d'un travail de pensée (praxis), et de l'actualité de ces représentations. La question de la *vérité* ne me paraît pas appropriée dans la posture que je développe, car elle me semble toujours replacer le chercheur dans une position qui flirte avec l'absolu, le pur, le transcendant. Ou alors il faut-il parler de « *vérité relative à un état historique de la connaissance scientifique* », comme le suggère Nicole Mosconi ? Je ne suis pas sûre que l'idée de vérité et celle de relativité puissent s'accorder de manière cohérente. Je préfère l'idée d'un savoir scientifique relatif.

⁴³³ Voir à ce propos le document « *Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance : une politique proposée par Enfants d'Europe* », « préparé par le comité éditorial **d'Enfants d'Europe**, réseau de magazines nationaux qui se sont réunis afin de publier une revue unique diffusée dans 13 pays européens et dans 11 langues. **Enfants d'Europe** s'intéresse aux services de la petite enfance et aux familles et est destiné à tous les particuliers et organisations concernés par ces services et par les questions relatives aux enfants. Les objectifs d'Enfants d'Europe incluent la création d'un forum (un espace Européen) permettant l'échange d'idées, de pratiques et d'informations et contribuant au développement de politiques et de pratiques aux niveaux nationaux, aussi bien qu'européens ». Avril 2008, disponible sur www.childrenineurope.org.

Nous avons donc affaire à une représentation susceptible de revêtir un caractère scientifique, émergente, qui doit poursuivre son étayage théorique, à partir d'analyses institutionnelles et sociétales. Mais cette représentation est aussi très dominée, à l'intérieur d'un champ qui l'est tout autant, ce qui ne facilite ni son développement en termes de pratiques concrètes, ni sa légitimation comme objet pertinent de recherche scientifique.

Ce développement m'autorise à postuler qu'il existe deux niveaux d'analyse de représentations idéologiques, qui rendent possible de les situer, sans pour autant les cheviller à un savoir absolu, non interrogeable, éternel et universel. Ces niveaux d'analyse doivent être assumés par ceux qui les profèrent, au nom d'un savoir situé, soutenu ici d'un projet politique démocratique et en ce sens, « idéologique ».

Ces niveaux d'analyse fournissent également un cadre pour penser, avec les professionnel-le-s de l'éducation, à la fois les distinctions et les proximités entre les représentations, les valeurs, les normes et les savoirs. Comme je l'ai déjà exprimé, mon objet n'est pas de prôner une objectivation des savoirs concernant l'éducation, qui, justement, constitue une fiction autorisant des prises de position normatives déguisés en savoirs « purs ». Elle est plutôt un souci de rendre visibles, de nommer ces correspondances entre savoirs et valeurs, et de construire des cadres théoriques et éthiques qui tentent d'en rendre compte, de travailler avec. Car en l'absence de ce type de cadre, comment penser, traiter le risque que des représentations et des valeurs ne deviennent des savoirs seulement parce qu'ils sont légitimés par des pouvoirs, et non du fait d'une rigueur scientifique cohérente avec le champ traité ? Ce travail de nomination et de distinction entre ces différentes dimensions qui composent tant bien que mal le savoir éducatif ouvre à l'étude de ce que Gérard Neyrand, citant Saül Karsz, appelle avec un brin de provocation « *la fonction positive des idéologies* », et de rendre compte, sans les invalider à priori, les frapper d'ostracisme intellectuel, des idéaux personnels et professionnels qui permettent à des sujets de vivre et de travailler avec ce matériau explosif : les autres. « L'idéologie », dans le sens où je la définis ici, ne doit pas être ostracisée, mais élaborée, être convoquée à un travail de pensée, d'analyse, d'argumentation. Elle doit aussi être mise en rapport avec le sens profond qu'elle peut revêtir pour un sujet, jusqu'à composer une partie de son être, de son humanité. Cette mise en rapport peut aider des professionnel-le-s à ne pas maltraiter des sujets qu'ils-elles rencontrent dans le cadre de leur travail, au nom de la « vérité » de leurs propres conceptions éducatives.

Cette définition de « l'idéologie » remet également en chantier la notion de coupure épistémologique, entre les discours savants et les discours du commun, entre les discours des chercheur-e-s et ceux des praticien-ne-s. Cette coupure se situe alors plutôt entre ceux qui assument une position située, dans un cadre de travail limité et énoncé, et ceux qui prétendent à une légitimité du seul fait de leur adhésion à une représentation ou une discipline regardées

comme des objets absolus, non interrogeables dans leur rapport avec une organisation sociale et politique.

Cette définition de « l'idéologie » renoue ainsi avec ses racines, liées « à l'émergence d'un nouveau type de pensée qu'on pourrait qualifier de pensée critique et dont on peut faire remonter l'origine à la réforme protestante au 16^{ème} siècle relayée par la philosophie des lumières au 18^{ème} siècle, à savoir une critique rationnelle d'un système d'idées religieuses dominantes dénonçant leur caractère absolu et dogmatique et révélant par là-même leur relativité historique et politique. » « Ce terme a une signification positive puisqu'il s'agit d'une auto-désignation », par des philosophes révolutionnaires, prônant « une science sociale positive sur le modèle des sciences de la nature pour guider ce bouleversement révolutionnaire de la société qu'ils sont en train de vivre et d'accompagner⁴³⁴ ». Aujourd'hui, n'est-ce pas ce modèle des sciences de la nature, appliqué au champ des sciences humaines, qu'il faut interroger, dans sa dimension « absolue⁴³⁵ » héritée du siècle des lumières ? C'est une manière de remettre sans cesse sur le métier ce que Castoriadis (1975) nomme la clôture de l'imaginaire social.

Je reprendrais bien à mon usage l'idée d'auto-désignation, dans le sens où j'assume la dimension politique qui soutient ma pensée sur l'éducation. Et j'ajouterai que le mot de Raymond Aron, cité par Nicole Mosconi : « *L'idéologie, c'est l'idée de mon adversaire* », doit être médité bien au-delà de la simple boutade, tant il me semble désigner le verrou même du déblocage de la pensée scientifique sur « *ce terme d'idéologie(...) controversé qui a reçu des définitions plurielles et pas forcément compatibles entre elles*⁴³⁶ ». Ce fin mot interroge la clôture de la pensée sur une totalisation, par la désignation de la pensée de l'autre comme mauvais objet, paré d'ignorance ou d'idéologie noire, qui permet de ne pas interroger sa propre posture « située » et limitée en termes de savoir.

Reprendre comme support théorique d'un travail de recherche le terme « d'idéologie » aujourd'hui, dans le sens où je viens de le développer, serait source de confusion, tant il est attaché à l'idée de caution du pouvoir dominant, ou encore de « pathologie sociale », pour reprendre les termes de René Kaës. Je lui préfère le terme de pensée politique située, qui rend compte à la fois d'un cadre de pensée et d'un engagement placés hic et nunc, et donc limités. Cependant le questionnement critique de la définition de l'idéologie comme « mauvais discours de l'autre » ouvre un chantier fécond de réflexion et de recherche, propre à mettre en pensée ce spectre de la « VERITÉ » qui semble toujours menacer la légitimité des Sciences Humaines. Je pense que nous n'avons pas besoin de la caution de la Vérité pour fonder la recherche en

⁴³⁴ Nicole Mosconi, « Le sexisme peut-il être considéré comme une idéologie ? », communication au séminaire du CREF, op.cit., p. 2.

⁴³⁵ Ni Freud, ni Bourdieu, ces grands penseurs de notre modernité, n'ont successivement échappé à une forme de tentation scientiste.

⁴³⁶ Nicole Mosconi, op.cit, p. 1.

sciences humaines. Nous avons besoin de rigueur quant aux cadres de recherche que nous posons, d'engagement envers un projet démocratique, et de conscience de nos limites humaines, disciplinaires, culturelles et socio-historiques.

I.3 L'imaginaire social

Il semble que la notion d'imaginaire ait eu plus de chance que celle d'idéologie, quand il s'agit de soumettre ces notions à des régimes ambivalents, et autorisant des passages, des médiations, des circulations, plutôt que des clivages binaires en bon et mauvais objet. Elle pourrait d'ailleurs être rapprochée de la notion d'idéologie, si nous cessions de ramener celle-ci à au mauvais objet, au déchet toujours produit par l'autre. La notion d'imaginaire, cependant, « *jusqu'à une période récente, tant dans l'histoire de la philosophie que dans la pensée profane, est considéré comme essentiellement de l'ordre de l'illusion (...) Ainsi l'imaginaire fait-il l'objet d'une dévalorisation constante dans la pensée occidentale, dévalorisation à laquelle vont s'opposer d'autres courants culturels comme le surréalisme, l'expressionnisme ou des pensées comme la phénoménologie, l'ethnologie ou la psychanalyse, qui restituent à l'imaginaire sa valeur créative et structurante*⁴³⁷ ».

I.3.1 « Respirer » avec Castoriadis

Pour notre propos, la pensée de Cornélius Castoriadis constitue un riche support, dans le sens où il restitue à ce qu'il nomme *l'imaginaire social* ce mouvement, cette capacité créatrice qui peut osciller entre plusieurs pôles. Il permet de sortir d'une conception binaire, manichéenne, du processus de construction de la société humaine. Pour cet auteur, l'imaginaire « *n'est pas un imaginaire spéculaire, mais une source inépuisable et toujours indéterminée de significations*⁴³⁸ ». Il se différencie ici de la position de Lacan. En effet celui-ci oppose l'imaginaire, « *qui constitue le Moi dans l'ordre de l'illusion* », et « *l'ordre du symbolique et de ses signifiants, qui donne sens aux images, il organise l'imaginaire* ». Le sujet « lacanien » se

⁴³⁷ Florence Giust-Desprairies, op. cit, p. 240.

⁴³⁸ Florence Giust-Desprairies, op.cit, p. 242. Winnicott conçoit aussi l'imaginaire comme le développement de l'espace transitionnel, source de la capacité *à la fois* de se différencier, et de se relier au monde ; lieu du *jeu*, dans sa capacité permanente de création et d'indétermination ; espace de mouvement, de médiation, de rencontre féconde des oppositions. Son idée « d'illusion créatrice », alliance de termes contradictoires, n'a pas terminé de nous faire penser. Le monde théorique de Winnicott n'est pas binaire, il introduit à la pensée du paradoxe fécond. Nous verrons dans la conclusion de ce travail que je tente de proposer des pistes d' une issue au conflit de représentations que j'étudie, sur un mode de liaison, et non d'opposition binaire.

libère relativement de son aliénation du fait de son accès au signifiant, qui assure « *le pouvoir du symbolique sur l'imaginaire* »⁴³⁹.

Si, pour Castoriadis, « *l'homme, individuel ou collectif, se fait à travers le social-historique comme création toujours inachevée de la réalité* »⁴⁴⁰, je peux souscrire à cette vision dans le sens où elle se relie avec la conception de la théorisation en Sciences Humaines que j'ai défendue plus haut, qui **reconnaît** le mouvement de conceptions et de valeurs propre à l'homme, et évite l'arrimage plombant et finalement mortifère à la Vérité, qu'elle soit transcendante ou se réclamant de la science. Si, au bout du compte, nous ne pouvons jamais Savoir définitivement ce qui est « vrai », nous pouvons dire ce que nous croyons, et l'argumenter de façon la plus rigoureuse possible. Nous pouvons tenter de distinguer des aspects leurrants ou créateurs de l'imaginaire social, tels que nous les concevons aujourd'hui, sans cependant établir de dogmes, et surtout en cherchant les zones de médiation possibles entre des conceptions qui apparaissent diamétralement contradictoires⁴⁴¹. J'y reviendrai plus tard dans la mise en rapport finale entre les deux représentations qui sont au cœur de ma recherche.

Pour Castoriadis, l'idéologique est « *le versant rationalisé de l'imaginaire social* », *il est sa mise en ordre. (...) Les représentations sont ordonnées selon une logique interne qui accorde à certains d'entre elles une position plus centrale, comme la clef de voute d'un édifice (...) Il reflète un ordre de pouvoir, un type de rapports de force, qui résultent eux-mêmes de la structure sociale, tout en cachant l'ancrage d'une telle structure dans le temps et dans l'histoire* »⁴⁴². Je retrouve ici à nouveau une description possible de la représentation princeps, tant dans sa centralité ordonnatrice d'un pouvoir que dans son recouvrement naturaliste ou universaliste⁴⁴³. Lorsqu'il formule que « *le système de représentations ordonné par une logique interne a des affinités avec l'imaginaire individuel*, et que « *s'y rencontrent en s'y croisant une*

⁴³⁹ Op.cit, p. 241. Dans la définition lacanienne, je retrouve une opposition binaire entre un imaginaire source d'illusion, et un symbolique désaliénant, ainsi que l'idée de **la prise de pouvoir de l'un sur l'autre**, là où Castoriadis vient proposer une **indétermination** des significations. La théorie lacanienne semble organiser ces deux instances différentes sur un mode binaire, et hiérarchisé. N'est-ce pas intéressant du point de vue de l'attribution de la fonction symbolique, pour Lacan, au père ? La mère n'est-elle pas renvoyée, de fait, à l'imaginaire illusoire, à la « préhistoire » du sujet ? Ce « monde » théorique ne vient-il pas répéter la « valence différentielle des sexes » (Héritier, 2002) qui fonde le système patriarcal ?

⁴⁴⁰ Op.cit, p. 242.

⁴⁴¹ Pour Bronislaw Baczko (1984), le travail de l'imaginaire social se fait « *au travers de séries d'oppositions qui structurent les aspects affectifs de la vie collective et les réunissent, par un réseau de significations, aux dimensions intellectuelles de celles-ci : légitimer / invalider – justifier / accuser – rassurer / discriminer – inclure / exclure – etc...* ». Nous retrouvons ici les oppositions binaires qui posent problème, pour l'exercice de la pensée, et caractériseraient à mon sens certains aspects leurrants de l'imaginaire social. Je pense que la dimension créatrice de l'imaginaire social comporte une capacité à trouver des médiations, des jeux, des proximités, entre des éléments apparemment contradictoires ; ce qui ne revient pas pour autant à nier toute différenciation, ni oppositions.

⁴⁴² Op.cit, p. 242.

⁴⁴³ Cependant je reste méfiante, ou plutôt vigilante théoriquement, quant à la conception sous-jacente que l'idéologie ne concernerait finalement toujours que les idées dominantes, ordonnatrices de pouvoir. Voici, de mon point de vue, une représentation construite sur un mode binaire, leurrant.

*logique de la société qui tend à se reproduire, et un destin des individus dont ceux-là œuvrent à devenir des sujets*⁴⁴⁴ », cette conceptualisation entre en résonnance avec ce que j'ai évoqué plus haut, lorsque j'interroge et nuance l'affirmation que « *la subjectivité n'est pas réductible aux représentations sociales observables dans l'espace public* ». Et, dans le même mouvement, cette même conceptualisation vient **nouer** ce « travail », cet accouchement difficile du sujet, et la logique de la société où il vient naître à cette singularité...relative. J'aime ce lieu théorique, où nous n'aurons pas à choisir entre la subjectivité triomphante et le déterminisme social absolu⁴⁴⁵. J'y respire. Je pense à la formule de Freud : « *Là où Ca était, Je doit advenir* », et j'associe : « *Là où est le Discours social, Je (Nous !) doit advenir* ». Je me retrouve là finalement plus proche de la position lacanienne du discours de L'Autre, nous inscrivant irrémédiablement dans l'ordre du langage, cependant il faut *poursuivre* et *incarner* ce Langage universel dans un discours social particulier, marqué par sa relativité et sa finitude, son inscription dans une culture et une histoire immanentes, mouvantes. Cette **poursuite** du mouvement permet de situer la psychanalyse elle-même, comme Science Humaine, dans cette inscription, et de sortir cette discipline précieuse de l'ornière de valeurs universelles et quasi transcendantes dont elle serait la garante, avec les positionnements dogmatiques et prophétiques qui suivent. Respirons.

I.3.2 L'imaginaire collectif à l'épreuve du discours social

Concernant la représentation princeps que j'ai tenté de mettre en lumière au sein de différentes institutions, il est intéressant de la mettre en rapport avec le concept original d'imaginaire collectif, proposé par Florence Giust-Desprairies elle-même,⁴⁴⁶ « *système d'interprétations destiné à produire du sens* » dans l'institution. « *Est mis en lumière un scénario. Ce scénario est identifiable à travers un énoncé qui donne à voir la place faite à l'objet et à l'Autre. Vectorisé par l'action, il est constitutif du groupe comme unité significative, mais cette unité n'est pas une structure. Elle est une constitution active, toujours en train de se faire, née d'une interaction entre des psychismes individuels eux-mêmes pris dans des significations imaginaires sociales*⁴⁴⁷ ». Si je me penche sur le scénario récurrent de la bonne mère primaire comme modèle d'éducation du jeune enfant, la question se pose pour moi de la différence entre *unité*

⁴⁴⁴ Op.cit, p. 243.

⁴⁴⁵ La seconde intervenante du chapitre « Tribunes » semble penser un monde où la subjectivité, garantie par la famille, doit triompher de l'hydre d'un ordre social dépersonnalisant. Mais elle présente là un imaginaire qui traverse et divise le champ théorique de la psychanalyse, d'un sujet **singulier** de désir « pur », désaliéné totalement d'un **collectif** portant le poids des illusions. Il n'est pas inintéressant de constater par ailleurs, que le groupe, dans sa dimension porteuse d'illusions, est toujours associé théoriquement à la figure...maternelle. Par ailleurs cette représentation du groupe comme « agglutination archaïque » ou souce d'aveuglement idéologique, me semble primer celle du groupe de travail (praxis) avec son potentiel réflexif, désaliénant, créatif et riche de la rencontre avec l'altérité.

⁴⁴⁶ Florence Giust-Desprairies, *L'imaginaire collectif*, coll. Sociologie clinique, érès, 2003.

⁴⁴⁷ Florence Giust-Desprairies, op.cit, p. 248.

significative et *structure*, quant au statut de ce scénario dans la parole des professionnelles, ou dans des écrits institutionnels. En effet ce scénario apparaît au fil de praxis dans des institutions différentes, de formations qui réunissent des professionnelles de diverses institutions, d'écrits institutionnels officiels, de conférences d'« experts ». Peut-il alors être considéré comme « *une constitution active, toujours en train de se faire* » ? Ne vient-il pas alors rendre plutôt compte d'une structure, d'un système clos, que les acteurs institutionnels n'arrivent pas même à repérer comme scénario ? L'imaginaire collectif de ces différents groupes, exerçant dans des institutions publiques, n'est-il pas surdéterminé par ce type de représentations, fondatrices et ordonnatrices de notre fonctionnement social ? Bien sûr, des remaniements sont possibles au fil d'une praxis au long cours, ou de confrontations groupales fécondes entre des positionnements différents. Mais il serait intéressant, dans l'étude des imaginaires collectifs des institutions, de distinguer des niveaux qui ne sont peut-être pas du même ordre, qui sont plus ou moins surdéterminés, en fonction du rapport que les « scénarios » entretiennent avec des représentations fondatrices de notre ordre social contemporain. « Déterrera » ces représentations fondatrices, dans les institutions, demande alors de considérer plusieurs paramètres de leur enracinement, dont les imaginaires individuels et collectifs constituent une part non négligeable, certes, mais ne sont-ils pas secondaires par rapport à l'ordre du discours dont elles se soutiennent, depuis leur fondation ? Peut-être est-il possible de mesurer cette mouvance active de *l'imaginaire collectif*, dans les institutions, à la capacité des équipes à interroger leur fonctionnement à partir d'une attention clinique, à remettre sur le métier des finalités ou un cadre de travail institutionnel qui leur apparaissent, après analyse, inadéquats. Cependant ce type de représentation semble marqué du sceau de l'éternel retour, en tant qu'organisation centrale signifiante de la conception dominante de l'éducation des enfants, qui règne aujourd'hui encore dans notre société.

La représentation émergente, telle qu'elle apparaît dans le cadre de mes analyses, semble toujours le produit d'une réflexivité, d'une argumentation cohérente et engagée, et d'un fonctionnement institutionnel en rapport avec cette cohérence. Concrètement elle se revendique davantage dans des institutions innovantes de la petite enfance, qui contestent l'organisation des modes d'accueil classiques, notamment en ce qui concerne le nombre d'enfants accueillis, ainsi que l'accueil et la prise en compte des familles au sein des structures. Ces institutions restent marginales, et accueillent environ 1% des enfants de 0 à 3 ans. Dans ces institutions *l'imaginaire collectif* semble moins⁴⁴⁸ aliéné à un discours fondateur où la Mère reste le seul référent qui tienne véritablement pour la prise en charge du jeune enfant.

⁴⁴⁸ Ceci ne signifie pas que ce discours ne puisse y exister, et faire partie des fondements de ces institutions. Dans certaines crèches parentales, peuvent se forger des imaginaires collectifs qui effacent la dimension sociale de la crèche pour la réduire au cercle familial, et ainsi dénier la fonction de séparation symbolique dont est porteuse l'institution.

Par ailleurs cette représentation émergente n'apparaît plus du tout de manière claire et argumentée lorsque nous quittons le domaine de l'accueil ordinaire des tout-petits. Dans le champ du travail social ou de la P.M.I, les institutions⁴⁴⁹ restent centrées sur la réparation ou le contrôle, au mieux sur le soin de familles en difficulté, et non sur le développement du lien social comme étayage de la parentalité. Leurs imaginaires collectifs ne s'intéressent pas directement à l'éducation ordinaire, ni aux conditions de son exercice, et laissent la part belle, comme j'ai tenté de le montrer, au registre fantasmatique d'une mère idéalisée, qui soutient leur légitimité dans l'exercice d'une fonction de réparation individuelle ou de contrôle social des familles.

L'ensemble de ces réflexions me conduit à penser que les imaginaires collectifs sont aussi surdéterminés par les représentations qui fondent certaines institutions, en rapport avec les missions que leur assigne le fonctionnement social. L'institution se trouve alors traversée par deux types d'imaginaires collectifs : un que nous pourrions rapporter à ce que Florence Giust-Desprairies nomme une *unité significative*, et l'autre que je situerais plutôt du côté de la *structure*, en tant qu'elle est surdéterminée par des représentations qui sont des noyaux organisateurs de notre fonctionnement social, et influent sur la définition même des missions de ces institutions. Ces deux types d'imaginaire sont évidemment très intriqués, et les distinguer demande un travail de recherche spécifique. Dans l'analyse que je fais des discours relatifs au dispositif de P.M.I, nous pouvons appliquer cette superposition de deux imaginaires, dont l'un a une capacité de mouvement et de réflexivité, et l'autre se trouve rivé à des significations fondatrices de l'institution, que les professionnel-le-s ne parviennent pas à véritablement percevoir.

C'est ici que j'éprouve la limite du concept d'imaginaire social proposé par Castoriadis, lorsqu'il risquerait d'être repris finalement pour effacer, ou du moins minimiser la dimension surdéterminante des représentations sociales, au profit de leurs aspects mobiles, créateurs et ouverts. Il me semble que, par rigueur, nous devons maintenir la ligne de tension entre déterminisme et liberté, pour ne pas leurrer les autres, et peut-être surtout ne pas nous leurrer nous-mêmes, ni sur l'infini de notre libre arbitre ou de notre lucidité, ni sur un déterminisme qui nous ôterait toute marge de manœuvre.

⁴⁴⁹ Dans ces institutions, il existe cependant des professionnel-le-s qui soutiennent cette représentation émergente, et luttent contre la stigmatisation des mères pauvres. Mais beaucoup de celles-ceux que j'ai rencontré-e-s se trouvaient dans des situations d'isolement institutionnel très difficiles à vivre.

II. Féminisme et maternité : une rupture de transmission ?

Cette partie se propose de porter l'attention sur les rapports entre féminisme et maternité, qui ont conduit il y a quelques années une historienne comme Fabienne Thébaud, dans un numéro de la revue « *Panoramiques*⁴⁵⁰ », à poser quelque peu abruptement cette question : « *Les féministes ont-elles raté la maternité*⁴⁵¹ ? » Ce numéro se proposait par ailleurs de « repenser la maternité », car « *il sera toujours impossible de construire une véritable citoyenneté féminine contre la maternité*⁴⁵². » Composé de multiples articles, il me semble être encore une fois⁴⁵³ le reflet de l'état de la pensée en matière de petite enfance : riche, mais aussi morcelée entre des perspectives historiques, sociologiques, psychanalytiques, psychopédagogiques, professionnelles..., et surtout traversée par des tensions et même des désaccords idéologiques qui peuvent être profonds, mais semblent ne pas être perçus du point de vue de la cohérence du numéro. Ces tensions se rapportent toujours aux mêmes sujets sensibles : la place du tout-petit, entre sa famille – sa mère – et les institutions sociales ; la place de la mère – de la femme – entre sa vie sociale et sa maternité. Ces tensions existent, entre défense de l'émancipation de la citoyenne et protection de l'enfant, mais elles ne créent pas de débat contradictoire. Elles semblent ici ignorées, pour protéger une priorité de rassemblement autour de cette question : repenser la maternité. Or il me semble impossible de trouver une issue, symboligène et politique, à l'effacement réitéré de la citoyenneté des mères, sans dire clairement ces tensions, et les soumettre à un travail de pensée interdisciplinaire, dont cette recherche tente d'être une amorce.

Par ailleurs dans les mouvements féministes, ces tensions sont telles qu'elles ont produit, me semble-t-il, une rupture de débat entre leurs différents protagonistes, une rupture qui a une histoire.

⁴⁵⁰ « Repenser la maternité », dirigé par Yvonne Knibiehler, *Panoramiques* n° 40, Corlet, 1999.

⁴⁵¹ Françoise Thébaud, « Les féministes ont-elles raté la maternité ? », in *Panoramiques* n° 40, op.cit., p. 18.

⁴⁵² Yvonne Knibiehler, « La maternité sous silence », in *Panoramiques* n° 40, op.cit., p. 6. Je suis d'accord avec l'affirmation de cette historienne, qui a développé une pensée pionnière et féconde sur ces questions, souvent à contre-courant à la fois d'un pouvoir universitaire réticent à l'histoire des femmes, et du féminisme égalitaire, qui récusait leur validité. Par ailleurs elle n'a elle-même jamais vraiment abordé la question de cette tension scientifique et idéologique que suscite la question de l'articulation entre la maternité et la prise en charge qualitative de l'éducation des jeunes enfants en société. Cette question est sans doute l'étape suivante à franchir, quant à penser la citoyenneté des mères, et la santé psychique des enfants.

⁴⁵³ Je renvoie ici au chapitre « Tribunes », où nous voyons à l'œuvre, au sein d'un même colloque, la juxtaposition et succession de discours morcelés et même franchement contradictoires sur la question de la « socialisation » du jeune enfant ; ceci sans que ces contradictions soient énoncées, ou créent un débat.

Entre mise à l'écart des tensions et guerre déclarée, existe-t-il aujourd'hui un passage pour repenser, au sein d'une agora, non pas la maternité, mais l'éducation des jeunes enfants dans notre société ?

Je souhaiterais donc contribuer ici à reprendre un fil rompu, à plusieurs « endroits » : entre les féministes de la première « vague » et celle de la seconde, et entre les féministes de la seconde vague elles-mêmes ; à tisser une amorce de compréhension de cette rupture, à percevoir aujourd'hui ses manifestations contemporaines et ses effets ; à plaider, finalement, pour un nouveau nouage, non exempt de confrontations, certes, mais propice à hâter la délivrance des femmes de la dissociation permanente qu'elles continuent de supporter, concrètement, entre leur citoyenneté et leur maternité. Je m'appuierai beaucoup pour ce travail sur les historiennes des femmes, qui lancent une passerelle entre passé et présent des mouvements féministes, permettent de tisser des liens entre leur différents surgissements.

J'inaugurerai cette réflexion en citant le livre remarquable de Geneviève Fraisse : « *La demande démocratique ne doit pas contaminer la famille ; la famille est un lieu hétérogène au lien social et politique*⁴⁵⁴ ».

Cette philosophe retrace le cheminement politique qui a conduit, après la révolution française, à consommer la séparation entre la sphère privée et la sphère publique, entre le civil et le politique. Lorsque l'analogie entre la famille et l'état disparaît, et que par ailleurs il n'est pas question d'une république de sœurs, cette séparation permet aux hommes de continuer à dominer les femmes, les assignant à une sphère privée, dont l'homme reste le chef incontesté. Elle s'accompagne d'une déclaration de délégation du « gouvernement domestique », de l'éducation des enfants aux femmes, gardiennes du foyer et garantes de la transmission de valeurs morales dominantes. « *Ni citoyenne, ni travailleuse, tel fut donc le rêve de l'homme démocratique à l'égard des femmes*⁴⁵⁵ ». Ce tour de passe-passe, qui semble répartir les pouvoirs entre hommes et femmes, fait l'impasse sur la « *valence différentielle*⁴⁵⁶ » de ces deux pouvoirs, qui ne sont en aucun cas répartis sur un mode égalitaire, et cadennassent les femmes dans un espace spécifique, et...clos.

Cette séparation réaffirme donc le statut mineur des femmes, qui était leur lot avant la césure de la révolution française, mais elle circonscrit également leur place dans une sphère qui, jusqu'ici, n'était pas représentée dans la société de l'ancien régime, ***en tant qu'élément séparé de la vie sociale*** : le « foyer ». Elle chasse d'autant plus nettement les femmes de la sphère sociale, où

⁴⁵⁴ Geneviève Fraisse, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*, Gallimard, 2000, p. 61. Ce livre constitua un appui historique fondateur pour ma propre réflexion.

⁴⁵⁵ Geneviève Fraisse, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*, Gallimard, p. 25.

⁴⁵⁶ J'emprunte ce terme conceptuel à Françoise Héritier. Voir par exemple Françoise Héritier, *Une pensée en mouvement*, Odile Jacob, 2009, Chapitre 2, p. 85-171.

elles étaient malgré tout inscrites par le travail domestique et productif, dans des contextes où lieux de production et de reproduction n'étaient pas séparés ⁴⁵⁷. Il me semble que nous n'avons pas terminé de comprendre ce que cet isolement, constitué politiquement, de la sphère familiale, a également bouleversé en termes de conception de la femme, de la maternité et de l'éducation des enfants. La poursuite inlassable de l'émancipation, par les femmes, depuis ce moment fondateur de la révolution, est traversée par les effets de ce clivage, dont, à mon sens, nous n'avons pas encore terminé l'analyse, ni instauré les conditions de son effacement. Cette poussée émancipatrice est aussi une tentative de réarticuler la sphère familiale et la sphère sociale, par surgissements successifs et contradictoires.

II.1 Une première tentative de réarticuler le domestique et le politique : « la maternité est une fonction sociale ».

« Les féministes de la première moitié du XXème siècle, dites « de la première vague » ont tenté, dans de nombreux pays, de se servir de la maternité comme un atout pour pénétrer dans la sphère du public en revendiquant des droits pour les mères et pour les femmes en général. Si la maternité est un des arguments constitutifs du discours identitaire féministe de la première vague, chaque militante a sa conception de la maternité et il convient de se méfier des généralisations⁴⁵⁸ ».

Comme Anne Cova le souligne, il est important de comprendre la logique de ces féministes de la troisième république qui, jusqu'à l'orée de la deuxième guerre mondiale, « ne cessent d'intervenir auprès des parlementaires afin qu'ils légifèrent en faveur de la protection de la maternité. Elles emploient la tactique des petits pas, même si elles souhaiteraient des avancées

⁴⁵⁷ La sociologue Christine Delphy rappelle avec pertinence que cette division était « inconnue dans le mode de production domestique intégral (paysan, artisan et commerçant) dominant avant l'industrialisation, mode qui ne connaît que des inférieurs et des supérieurs faisant en réalité les mêmes tâches ». Genre et classe en Europe, *l'ennemi principal*², penser le genre, Syllepse, 2001, p. 309. Cependant je nuancerais la formulation « les mêmes tâches », car les femmes se trouvaient déjà dans une situation de « double journée », devant assumer une partie du travail de production, ainsi que l'intendance de la maison et la prise en charge des enfants. Lorsque j'étais enfant, pendant les années soixante, j'ai pu voir à l'œuvre, du matin au soir, ces agricultrices, femmes de petits métayers, dans les fermes où je jouais avec leurs propres enfants. Les hommes rentraient du travail des champs, leur labeur exclusif, pour « se mettre les pieds sous la table ». La différence était cependant qu'aucune sphère distinctive n'était octroyée aux femmes. Elles devaient s'occuper de tout, sans la moindre reconnaissance sociale de leur travail, qu'il soit productif, domestique ou reproductif. Nous pouvons alors comprendre que le salariat d'une part, et la valorisation de la femme au foyer d'autre part, ont pu représenter, du point de vue des femmes elles-mêmes, une amélioration de leur condition. Le premier leur permettait de percevoir un salaire direct et nominatif, en échange de leur travail ; la seconde leur conférait une utilité sociale, jusqu'alors totalement déniée.

⁴⁵⁸ Anne Cova, La maternité, un enjeu dans le premier 20^{ème} siècle, in *Le siècle des féminismes*, sous la direction d'Éliane Gubin et alii, Editions de l'Atelier/Editions ouvrières, 2004, p. 195

plus rapides. La formule du tout ou rien est un leurre pour la plupart des féministes de cette époque⁴⁵⁹ ». Par exemple, elles se servent du spectre de la dépopulation, de l'obsession du « faire naître », pour réclamer une législation en faveur des mères, ou s'appuient sur leur compétence de gestion du foyer pour réclamer le droit de vote, c'est-à-dire le droit de participer à la gestion de l'état « *ce grand ménage à administrer*⁴⁶⁰ ». Surtout, il me semble important de repérer que, dès le début de ces revendications féministes, au début du 20^{ème} siècle, **la protection de la maternité se mêle étroitement avec la protection du travail des femmes** : « *Il ne suffit pas de vouloir accorder un congé de maternité, il faut l'accompagner d'une indemnité sinon les lois de protection se transforment en lois d'oppression.*⁴⁶¹ » Cette double préoccupation trouve un début de réponse, lorsque « *est d'abord acquis le droit pour les travailleuses de se reposer huit semaines consécutives avant et après l'accouchement avec la garantie de retrouver leur travail (loi Engerand de 1909). Puis est obtenu que ce congé de maternité devienne obligatoire, qu'il s'étende jusqu'à quatre semaines après l'accouchement et qu'il s'accompagne du versement d'une indemnité (loi Strauss de 1913)*⁴⁶². »

Après la grande guerre, elles tenteront de résister à l'injonction politique de retour au foyer : « *il ne faut pas obliger les femmes au nom de la maternité à toutes les abdications* ». Elles refusent qu'au nom de la maternité, on empêche les femmes de travailler, même si certaines estiment que la meilleure place pour la femme est à son foyer⁴⁶³ ». Elles plaident pour la libre décision des femmes en la matière. « *Femmes, prenez garde ! On veut supprimer votre droit au travail*⁴⁶⁴ ! » Nous voyons que l'enjeu de la « conciliation » entre travail et maternité ne date pas d'hier, pas plus que le fait que le droit au travail se trouve « *tributaire de la conjoncture*⁴⁶⁵ ». Les féministes se retrouvent donc sur « *une ligne de crête, en défendant la place des mères au foyer pour celles qui le désirent et en refusant de tomber dans le piège tendu du retour au foyer à tous crins*⁴⁶⁶ ». Cette période verra voter également deux lois importantes : celle sur les assurances sociales, qui inclut une assurance maternité, dégagée d'une logique d'assistance, et celle sur les allocations familiales, qui se constituent comme des droits liés à l'exercice d'un travail salarié. Elles présentent l'intérêt de susciter une première amorce d'évaluation du travail ménager, à travers l'assurance spéciale pour les femmes non salariées. Mais elles constituent également une puissante incitation au retour au foyer pour les mères des classes populaires, ce que certaines féministes déplorent, craignant que l'allocation de la mère au foyer porte atteinte à la liberté du

⁴⁵⁹ Anne Cova, « Les féministes du passé et l'apologie de la maternité », *Panoramiques, Politiques, cultures et sociétés*, n° 40, « Repenser la maternité », dirigé par Yvonne Knibiehler, p. 14.

⁴⁶⁰ Anne Cova, op.cit., p. 15

⁴⁶¹ Anne Cova, La maternité, un enjeu dans le premier XXème siècle, op.cit, p. 197.

⁴⁶² Anne Cova, op.cit., p.198.

⁴⁶³ Anne Cova, Les féministes du passé et l'apologie de la maternité, op. cit., p. 16.

⁴⁶⁴ Anne Cova, La maternité, un enjeu dans le premier XXème siècle, op.cit, p. 201.

⁴⁶⁵ Anne Cova, op.cit, p. 201.

⁴⁶⁶ Anne Cova, op.cit., p. 201-202.

*travail des femmes, voire même à une condamnation de ce dernier, et à la liberté tout court des femmes mariées*⁴⁶⁷ ». En effet cette allocation ne peut être perçue que par l'intermédiaire du travail salarié du mari.

Les féministes de la première vague ont donc opté pour un féminisme pragmatique, et une stratégie réformiste, qui s'efforce « *de se créer des marges de manœuvre en se plaçant dans les interstices du pouvoir*⁴⁶⁸ ». Mais, à quelques exceptions près, représentées par des féministes radicales⁴⁶⁹, elles ne s'insurgeront pas contre les aspects répressifs de la loi de 1920, qui réprime l'avortement et l'information sur la contraception, et du code de la famille de 1939, qui perpétue ces mesures contre l'avortement et contre la propagande anti-conceptionnelle, et « *accentue la politique nataliste de l'état : la protection de la maternité y comporte une série de mesures répressives et incitatives, concernant successivement l'avortement, la surveillance des établissements d'accouchement, les Maisons maternelles et la lutte contre la mortalité infantile.*⁴⁷⁰ En effet, « *la plupart des féministes souhaite montrer que le féminisme est respectable et qu'il ne réclame pas une révolution des mœurs*⁴⁷¹ ». Leur insistance sur les devoirs maternels prend le risque de conduire à « *énoncer l'incompatibilité entre le travail des femmes et le fait de s'occuper des enfants. Justifier une baisse des salaires féminins à cause de la maternité ne provoque même pas de tollé aux états généraux du féminisme*⁴⁷². »

Nous voyons que les femmes ont intériorisé profondément leur assignation à la reproduction et à la prise en charge du jeune enfant, qui ne peuvent, à cette époque, être remises en cause, et que cette intériorisation les met constamment en risque de céder du terrain quant à leur droit de travailleuses, ou de citoyennes.

Mais il s'agit d'une tension permanente, et non d'un renoncement. Cette tension produit cependant chez les militantes féministes des radicalisations des positionnements idéologiques, à la mesure des pressions sociales qui s'opèrent pour freiner le processus d'émancipation des femmes. Ces radicalisations s'opèrent notamment face aux enjeux de l'égalité au travail.

*«Le travail salarié des femmes convoque nécessairement les valeurs familiales et la maternité : leur priorité respective est au fondement des dissensions féministes*⁴⁷³ ». Ce conflit entre travail extérieur et éducation des enfants, **constamment imposé aux femmes pour freiner leur émancipation**, produit donc en retour, depuis la fin du XIXème siècle, le partage des féministes

⁴⁶⁷ Op.cit., p. 207.

⁴⁶⁸ Op.cit., p. 202.

⁴⁶⁹ Nelly Roussel et Madeleine Pelletier n'ont cessé de revendiquer la libre maternité, c'est-à-dire le droit à la contraception et à l'avortement.

⁴⁷⁰ Anne Cova, Les féministes du passé et l'apologie de la maternité, op.cit., p. 17.

⁴⁷¹ Op.cit., p. 17.

⁴⁷² Anne Cova, La maternité, un enjeu dans le premier XXème siècle, op.cit., p. 205. Ces états généraux du féminisme se sont tenus à Paris, en 1929.

⁴⁷³ Éliane Gubin, Pour le droit au travail : entre protection et égalité, *le siècle des féminismes*, sous la direction d'Éliane Gubin et alii, les Éditions de l'atelier / Éditions ouvrières, 2004, p. 164.

en deux tendances, quant à la prévalence de la mère sur la travailleuse, ou vice-versa. Ces tendances, qui parvenaient à mener des actions communes, se radicalisent en factions, après la première guerre, où les politiques natalistes incitent les mères à se retirer du marché du travail. Déconstruire « *le discours glorificateur de la mère et son instrumentalisation par les pouvoirs publics*⁴⁷⁴ » prend alors toute l'énergie des féministes égalitaires⁴⁷⁵ et les amène à considérer, le plus souvent à juste titre, toute mesure de protection des femmes au travail comme une manœuvre politique de détournement des femmes des professions lucratives et valorisées, vers les secteurs non protégés ; ceci d'autant plus que ces mesures ne les protègent pas toujours réellement. En effet, « *de nombreux métiers féminins parmi les plus pénibles restent sans aucune protection alors que la loi s'acharne à détourner les femmes de professions lucratives-nullement insalubres-comme la magistrature*⁴⁷⁶ ».

La réalité de la position spécifique des femmes, pendant la gestation, puis les premiers mois du nouveau-né, demeure pourtant un butoir pour les féministes égalitaires, promotrices de l'égalité absolue au travail. Durant les années d'avant guerre, « *aucune féministe (à de rares exceptions près) ne s'oppose à l'idée d'un congé post-natal. Pour les féministes égalitaires, le repos après les couches constitue même une solution doublement acceptable puisqu'elle symbolise un premier essai pour concilier travail et famille et pour maintenir la jeune mère sur le marché du travail. Mais c'est aussi leur talon d'Achille puisque cette protection entame le principe d'égalité*⁴⁷⁷ ». Dans l'entre deux guerres, l'ODI s'oppose au repos post-natal s'il est obligatoire et non-payé (ou pas assez) : « *On lui a imposé, pour le plus grand bien de la race, un repos de plusieurs semaines après l'accouchement, sans cependant prévoir pour elle, de ce fait, la moindre indemnité*⁴⁷⁸. » La solution préconisée, qui avait déjà été évoquée avant-guerre, est de « *laisser les travailleuses libres de prendre congé ou non, et de faire constater leur incapacité temporaire de travail par un certificat médical. En revanche, tout doit être mis en œuvre pour aider la jeune mère à rester sur le marché du travail : crèches, garderies, équipements collectifs*⁴⁷⁹. »

L'instrumentation permanente de la maternité, par les pouvoirs publics, à des fins cumulées d'infériorisation des femmes au travail et de maintien des femmes au foyer, me semble produire des effets d'appauvrissement, et même d'arrêt de la pensée pour les deux factions en présence,

⁴⁷⁴ Éliane Gubin, op.cit., p. 173.

⁴⁷⁵ Éliane Gubin parle ici de l'ODI (Open Door International), fondé par la juriste écossaise Chrystal Macmillan en 1929. Il s'agit d'un « *mouvement élitiste, avant-gardiste, il se compose d'intellectuelles engagées dans la vie professionnelle et publique* » qui se répand depuis l'Angleterre dans les pays industrialisés.

⁴⁷⁶ Éliane Gubin, op.cit., p. 172.

⁴⁷⁷ Éliane Gubin, op.cit., p. 167.

⁴⁷⁸ Éliane Gubin, op.cit., p.172. Elle cite ici un extrait du Bulletin de l'Affranchissement de la femme, 1930, 1, p.12-13.

⁴⁷⁹ Op.cit., p.172.

entre protection de la maternité et égalité au travail. Car, pour la première, il conduit à définir le travail et la citoyenneté des femmes comme des valeurs et des revendications subsidiaires, sinon dérisoires, face au grand devoir de la maternité ; pour la seconde, il conduit à définir la maternité uniquement comme une « *incapacité temporaire de travail* », une sorte de maladie dont il faut guérir au plus vite. Ces deux positionnements ne peuvent déboucher que sur une mutilation de l'identité des femmes, une impossibilité pour elles, comme le souligne Geneviève Fraisse, de se constituer « *comme membre unifié du corps social*⁴⁸⁰ ». En effet, elles sont sommées de choisir entre des pôles qui, depuis le 19^{ème} siècle, sont déjà constitutifs de l'expérience réelle de beaucoup d'entre elles, et vont se généraliser dans les années 60 : citoyennes, travailleuses, mères. Pour être acceptées au travail, (et par les féministes radicales !), elles doivent faire oublier leur maternité, cette « maladie temporaire ». À contrario, pour être considérées comme des mères acceptables, elles doivent faire oublier, dans leur famille, au sein des modes de « garde » ou auprès des services médico-sociaux, qu'elles sont aussi, ou du moins qu'elles aspirent à être des citoyennes et des travailleuses. Je souscris à l'analyse de Geneviève Fraisse lorsqu'elle dit, invoquant « *le faux débat entre universalisme et communautarisme (...) qu'au lieu de parler de repli identitaire, il faut souligner combien la demande des femmes relève d'un déploiement identitaire, épanouissement de la similitude des hommes et des femmes à partir de la connaissance, de la reconnaissance que leur différence*⁴⁸¹ *est trop souvent porteuse d'inégalité* ». Le morcellement de la femme en catégories contradictoires, induit par les politiques publiques, ne peut se résoudre par l'élimination imaginaire d'une de ces catégories, qui se retrouve soumise à des mécanismes de clivage et de déni. Les fantasmes collectifs défensifs des femmes, s'ils se constituent ici pour supporter la menace d'un morcellement identitaire insupportable, activé par la violence d'une politique, ne sont cependant pas les meilleurs alliés pour trouver une issue symboligène dans la réalité.

À l'aube de la seconde guerre mondiale, cette lutte des factions, entre maternalisme social et lutte pour l'égalité au travail, bat son plein, avant d'être provisoirement éteinte par le régime de Vichy, qui impose l'idéologie de la femme au foyer, mineure et privée de droits citoyens. Chacune de ces deux propositions me semblait tenter de concevoir une réponse concrète, quoique divergente, à l'oppression des femmes dans une société qui affiche un projet démocratique. Je propose aussi cette lutte de factions comme réponse, en termes d'imaginaire social, à un conflit interne, vécu par les femmes dans leur chair et résolu par elles sur le mode de la mutilation, qui est induit par une politique tenace et continue de résistance à l'égalité entre les

⁴⁸⁰ Geneviève Fraisse, op.cit., p.95.

⁴⁸¹ J'entends cette différence, non d'un point de vue essentialiste, mais comme construite par une expérience concrète des femmes, situable sur un plan socio-historique. Cette expérience a constitué aussi un savoir et une éthique, qui doivent être reconnus, institués, élaborés et développés. Voir le développement sur le « care » dans la conclusion générale.

hommes et les femmes. Le clivage de ces deux factions, produit par une violence sociale mutilante, me semble complexifié par deux autres facteurs politiques, qui le renforcent, et même recouvrent cette violence originale.

Tout d'abord, nous ne pouvons pas éviter de voir la proximité entre la protection, et même l'exaltation des devoirs maternels, et des positions morales très conservatrices, répressives, concernant la sexualité et la place des femmes dans la société, qui se trouvent concrétisées à la fois par des lois et des institutions disciplinaires. De plus, il s'agit aussi d'une proximité dangereuse avec des positionnements politiques qui vont trouver leur apogée pendant le régime de Vichy. Éliane Gubin souligne que « *les féministes protectionnistes, dont certaines ont exploré des voies novatrices avant 1914, ont été complètement submergées par la vague nataliste et conservatrice de l'entre-deux guerres* ». Cette malencontreuse double alliance me semble une piste intéressante pour comprendre le profond rejet du maternalisme social par le féminisme de la seconde vague. Ne sera-t-il pas alors associé *systématiquement et exclusivement* au conservatisme moral et aux régimes fascistes ?

Sur l'autre versant, nous devons être attentifs au fait que le courant égalitaire, représenté par exemple après la première guerre par l'ODI, regroupe des femmes issues de la bourgeoisie, des intellectuelles qui ont fait des études, qui travaillent, exercent des métiers valorisants et correspondant à leur niveau social. Leur mouvement préfigure, comme le fait justement remarquer Éliane Gubin, les combats des années 1970, quand elles refusent d'« *être ravalées au rang « de rouage familial, de complément du mari et de l'enfant*⁴⁸². » Cette remarque ne dénie en rien leur propre lutte engagée, au sein de la bourgeoisie elle-même, pour parvenir à cette situation émancipatrice, ni la pertinence politique et prophétique de leur analyse. Mais elle vise à mettre en lumière que la tension idéologique entre le maternalisme social et le féminisme égalitaire recoupe aussi en partie *une tension de classe*. Je ne sais pas si ces militantes bourgeoises pouvaient se représenter concrètement que les femmes de la classe ouvrière ou les agricultrices ne vivaient pas forcément le travail comme une émancipation, et pouvaient percevoir comme un salut la position de la femme au foyer, délivrée de la double journée, et même de l'angoisse du sort de ses enfants pendant qu'elle travaillait, et ne pouvait donc les prendre en charge. Se représentaient-elles également les conditions de travail de ces femmes, rendues plus difficiles encore par leurs grossesses ? Quand elles se dressaient contre le congé de maternité obligatoire, se rendaient-elles compte que le fait de ne pas en user, pour ces femmes, ne constituait pas vraiment un choix, mais une conduite dictée par la pénurie financière ? Les féministes socialistes, qui développaient depuis l'orée du 20^{ème} siècle « *un féminisme de classe, totalement rallié aux vues de leur parti*⁴⁸³ » et qui réclamaient la protection

⁴⁸² Éliane Gubin, op.cit., p.172-173.

⁴⁸³ Op.cit., p.167.

des travailleuses, rejetaient le courant égalitaire, comme un féminisme « bourgeois ». Cette tension témoigne d'un décalage social et historique entre les aspirations et les représentations des femmes des milieux populaires et leurs homologues des classes moyennes et supérieures. Les deux facteurs que je viens d'évoquer sont toujours vivaces aujourd'hui, et continuent d'étayer une même ligne de clivage, dont la violence originaire se trouve cachée. La menace d'éclatement identitaire ne se trouve-t-elle pas encore aujourd'hui refoulée par des enjeux politiquement exprimés sur le mode de la bataille rangée, d'un côté, contre le conservatisme moral en matière de sexualité, de l'autre, contre le déni de la maternité, non comme réalité biologique, mais comme haute valeur symbolique, partagée par une majorité de femmes, qui n'est ni d'origine bourgeoise, ni même occidentale ? Le déferlement du féminisme de la deuxième vague, s'il produisit une révolution des mœurs sans précédent, ne résolut cependant pas ce clivage, ni ses facteurs aggravants, que ce soit en termes de coupure de classe ou d'association problématique entre défense de la maternité et conservatisme moral.

II.2 Seconde tentative : « Le privé est politique »

Après la seconde guerre mondiale, l'essor du travail féminin, ainsi que l'accès à la contraception, entraînent un décalage de plus en plus marqué entre la réalité de l'expérience des femmes et le discours familialiste dominant. Dans ce contexte, la progression de la rémunération partielle, à 50% du salaire⁴⁸⁴, du congé de maternité, en 1945, à sa prise en charge totale (90% du brut) en 1971⁴⁸⁵, pour toutes les salariées, semble une conquête essentielle pour les femmes, dans le sens où elle est une protection sociale liée à l'exercice de leur travail. Mais elle amorce aussi l'ouverture à un début de reconnaissance de la fonction sociale⁴⁸⁶ de la maternité, qui nécessite un temps, une disponibilité à ce moment inaugural de la venue au monde d'un enfant, en société. Cette fonction sociale pourrait alors se constituer en accord, et non en rivalité avec le travail. Mais l'importance de cette conquête, à la fois sur un plan concret et symbolique, et alors qu'elle est de mon point de vue loin d'être achevée, me semble avoir été submergée par l'émergence simultanée du féminisme de la seconde vague.

⁴⁸⁴ Le congé de maternité est alors identifié à un congé maladie, et rémunéré de la même manière. En ce sens il est censé ne faire aucune « différence » entre les hommes et les femmes, mais ceci au prix de l'assimilation de la maternité à une maladie.

⁴⁸⁵ En 1980 ce congé de quatorze semaines sera porté à seize semaines, assorti de l'interdiction de licencier une femme enceinte.

⁴⁸⁶ Il est intéressant de constater que le début d'une reconnaissance de la fonction sociale de la paternité se traduit politiquement par le droit à un congé de paternité, à la naissance de l'enfant. En ce sens ce congé a une haute portée symbolique, car, enfin, il place **le couple**, et pas seulement la mère, dans une position d'accueil **concret** de l'enfant dans la société humaine.

« *Un enfant, si je veux, quand je veux* », ce cri féministe des années 70, symbolise la fin d'une aliénation très ancienne et très profonde ; et, dans le même mouvement, met l'accent bien davantage sur le droit à la contraception et à l'avortement, et à l'égalité citoyenne, que sur les droits liés à la maternité ; cette dernière est alors revendiquée comme un choix individuel, qui, de par sa liberté, risque de ne pas apparaître nécessiter de protection sociale. La maternité a alors été associée, je dirais même confondue, avec un poids d'aliénation séculaire, dont il fallait, impérativement et définitivement, se libérer. Quant à la protection, elle était de fait associée à une ingérence nataliste et familialiste de l'état, qui était devenue insupportable. C'est ainsi que je comprends l'indifférence – durable – des féministes égalitaires⁴⁸⁷ à l'égard du congé de maternité, qui demeure associé au maternalisme social le plus conservateur. Les militantes des années 70, renvoient donc à un choix privé « *la fonction de reproduction, que tout le XXème siècle avait fait basculer dans le domaine public* »⁴⁸⁸.

Aujourd'hui, avec le recul des années, et portant le regard sur les politiques sociales actuelles, la formule « le privé est politique » me semble constituer un foyer d'ambiguïté, témoigner d'un positionnement paradoxal, lorsqu'elle prône le renvoi de l'expérience réelle des mères à une sphère privative, idéalisée en termes de liberté de choix. Cette formule me semble ambiguë car on peut la comprendre de deux manières : elle peut vouloir dire que même dans le privé le politique et le pouvoir *sont présents, mais elle peut signifier aussi que le privé se trouve aliéné au politique, alors qu'il ne devrait pas l'être*. La politisation du privé ne recouvre alors qu'une dénonciation de l'aliénation des femmes dans cette sphère privative, elle s'inscrit en creux, comme refus, mais à l'époque elle efface dans le même mouvement la possibilité même de penser la sphère privative dans son rapport avec la société civile et les institutions sociales, non seulement en termes d'aliénation, mais de liaison productrice de sens pour les parents-citoyens et leurs enfants. C'est en cela que « le personnel est politique », aboutit, finalement, à une posture politique de clivage entre une sphère privée rendue à sa « liberté », et une sphère sociale désengagée quant à l'éducation familiale des enfants. Malheureusement la « liberté » privative, en termes de respect des choix privés, sexuels ou éducatifs, ne semble concerner que ceux qui en ont les moyens, en termes de capital financier et symbolique. D'autre part, dans la réalité, toutes les familles ont besoin de s'appuyer sur leur citoyenneté pour éduquer, et là encore, il semble qu'elles ne se trouvent pas en situation égale, quant à bénéficier réellement de cet étayage. Enfin, renvoyées à la sphère privée, comment les familles peuvent-elles alors

⁴⁸⁷ Elles ne sont pas les seules. L'allongement du congé de maternité (qui pourrait aussi être un congé de paternité, et dont la durée serait répartie entre les deux parents) ne semble être le cheval de bataille politique d'aucun courant politique. Or le congé parental d'éducation (1977) est bien plus pénalisant pour les femmes sur le marché du travail.

⁴⁸⁸ Françoise Thébaud, Les féministes ont-elles « raté » la maternité ?, *Panoramiques*, n° 40, Repenser la maternité, Corlet, 1999, p. 19.

revendiquer leur participation sociale, au titre de la société civile, à l'éducation de leurs enfants ?

Cependant, en se replaçant dans le contexte de cette époque, il est possible de comprendre que l'expérience réelle de la maternité puisse avoir été complètement confondue avec la position de la femme au foyer, qui est alors dénoncée justement comme le *foyer de l'exploitation économique des femmes*, et le noyau dur de la résistance à l'égalité professionnelle ; ceci d'autant plus que le mouvement était constitué de jeunes femmes d'origine bourgeoise, ou du moins de la classe moyenne, dont la majorité n'était pas mère, ou du moins pas encore, et qui se soutenaient de cette liberté pour développer leur identité de femme et de citoyenne, et leur contestation du modèle qu'elles avaient hérité de leurs propres parents. Elles se retrouvaient éloignées de leurs (rares) consœurs qui étaient déjà mères, et qui témoignèrent plus tard qu'elles étaient, aux débuts du mouvement, marginalisées, et même rejetées lorsqu'elles souhaitaient parler de la question de la maternité et de l'éducation des enfants ; mais éloignées aussi de leurs aînées, et particulièrement des femmes des classes populaires, pour qui le retour au foyer avait été pu être considéré comme une promotion.

« On le sait depuis longtemps, toute politique dite familiale est aussi et peut-être ⁴⁸⁹principalement une politique de l'emploi.⁴⁹⁰ » De nombreuses années plus tard, analysant l'action des gouvernements récents en France depuis 1981, Christine Delphy⁴⁹¹, militante du mouvement des années 70 et théoricienne du féminisme matérialiste, que je perçois comme héritier direct des féministes de l'ODI, montre très pertinemment l'ambiguïté du retour du « mot magique de « conciliation » entre le travail et la famille, mot sexué s'il en est, qui est discriminatoire en lui-même car on sait qu'il ne s'adresse jamais aux hommes.⁴⁹² » Comme le souligne aussi la politologue Mariette Sineau, cette formulation signa effectivement le renoncement à une réelle « politique de l'enfance, avec ce qu'elle impliquait d'attention à l'autonomie professionnelle des femmes et aux besoins des enfants⁴⁹³. » L'espoir suscité par l'avènement de la gauche au pouvoir, de la mise en acte « d'une philosophie imprégnée par

⁴⁸⁹ Mariette Sineau, L'accueil des tout-petits, *Panoramiques*, n° 40, Repenser la maternité, Corlet, 1999, p.111-112.

⁴⁹⁰ Christine Delphy, Genre et classe en Europe, *L'ennemi principal 2, penser le genre*, Syllepse, 2001, p. 305.

⁴⁹¹ Christine Delphy est sociologue et « chercheuse au CNRS depuis 1966. Elle a participé dès 1968 à la construction de l'un des groupes fondateurs du Mouvement de Libération des Femmes. Elle a co-fondé avec Simone de Beauvoir les revues *Questions féministes* et *Nouvelles Questions féministes*, qu'elle dirige actuellement. (...) Elle définit le patriarcat comme un système autonome d'exploitation et de domination, dont elle a entrepris depuis plus de vingt ans de constituer la théorie, très exactement l'économie politique du patriarcat. (...) Que ce féminisme soit un matérialisme signifie que ce sont les pratiques sociales matérielles qui rendent compte de la domination patriarcale sur les femmes. » Christine Delphy, op. cit., Quatrième de couverture.

⁴⁹² Christine Delphy, op. cit., p.305.

⁴⁹³ Mariette Sineau, L'accueil des tout-petits, in *Panoramiques*, n° 40, p.112.

l'égalité républicaine (égalité entre les enfants, les sexes et les classes) fut vite éteint par le tournant de la « rigueur ». Par ailleurs Christine Delphy fait une analyse pertinente de la représentation de « *la femme au foyer : invention du 19^e siècle, ce modèle continue de se développer parallèlement au, et contre, le modèle de l' « émancipation » des femmes par le travail*⁴⁹⁴. » Elle insiste sur cette représentation comme support d'une nouvelle division sexuée du travail, qui perpétue l'exploitation des femmes sur un autre mode que l'Ancien Régime. Cependant elle déclare comprendre « *que le modèle de la femme au foyer soit devenu si attrayant pour ces femmes bêtes de somme, en particulier les agricultrices*⁴⁹⁵ ». Elle ajoute que « *pour beaucoup d'hommes et de femmes, c'est en tant que mères que les femmes sont à même de revendiquer une place dans la cité : revendiquer des droits sur la base d'une « utilité », c'est certes une démarche très humble, mais cette humilité a ses sources dans l'expérience historique des femmes*⁴⁹⁶. » Cette remarque semble donner au maternalisme social une autre dimension que celle de construction politique patriarcale de l'exploitation des femmes. Elle pourrait conduire à une réflexion sur la manière dont des sujets sociaux s'emparent de leur condition pour la subvertir, au niveau où c'est possible pour eux de le faire, et non au niveau idéologiquement décrété par des « révolutionnaires » d'origine bourgeoise. Nous verrons plus loin que c'est ainsi que je considère le maternalisme social ouvrier qui a continué de se développer jusqu'à la fin des trente glorieuses. Cette remarque pourrait conduire également à explorer le contenu de cette utilité sociale maternelle, et à le théoriser comme une forme de savoir situé, non exclusif et évolutif, transmis à travers la dynamique des sujets, aujourd'hui maillon réel et symbolique d'une pratique de l'éducation des enfants dans notre société démocratique⁴⁹⁷.

Mais la lutte contre cette instrumentalisation permanente de la maternité pour freiner le processus d'égalité semble avoir pour effet, chez les féministes égalitaires radicales, de se refuser à tout développement sur la question réelle et actuelle de l'articulation, pour la famille (père, mère et enfants), entre le soin-éducation des jeunes enfants et la vie dans la sphère sociale et citoyenne, dont le travail fait partie. Le « *développement de la notion de « l'éducation » comme un véritable métier, développement lui-même concomitant de l'invention d'une famille « privée » et affectueuse*⁴⁹⁸ », semble rejeté entièrement lui aussi par Christine Delphy, au titre de rouage d'une « nouvelle division du genre ». Or il ne me semble pas possible de réduire

⁴⁹⁴ Christine Delphy, Op.cit., p.308

⁴⁹⁵ Op.cit., p.309.

⁴⁹⁶ Christine Delphy, Op.cit., p.309.

⁴⁹⁷ Voir à ce propos le travail de recherche de Marie-Claude Georges, « L'activité maternelle. Quels savoirs ? Quel rapport au savoir ? » Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation de l'université Paris X Nanterre, Juillet 2001. Cependant ce « savoir » parental ne peut pas être *délié* à mon sens de sa relation profonde avec la dynamique de l'inconscient, dans sa transmission intergénérationnelle d'une filiation.

⁴⁹⁸ Op.cit., p. 308.

entièrement l'essor de la réflexion sur l'éducation⁴⁹⁹, notamment celle qui s'est développée depuis l'orée du 20^{ème} siècle, à un rouage de la société capitaliste et patriarcale. Je pense que « *en donnant à la femme-mère un domaine propre* », « *une mission spéciale* », les protagonistes politiques de cette nouvelle division du genre n'ont pu empêcher que les femmes s'emparent de ce domaine, pour rentrer progressivement dans la sphère sociale et professionnelle, notamment à travers les métiers d'éducation, et pour faire évoluer les savoirs et les pratiques d'éducation des enfants. C'est-à-dire que de nombreuses femmes ont aussi subverti cette position de la mère éducatrice, même si elles se sont trouvées confrontées à une dévalorisation sociale des nouveaux métiers féminins d'éducation⁵⁰⁰, pour la transformer en une réflexion sociale sur l'éducation, qui a permis progressivement de considérer les enfants comme des sujets intelligents et respectables, et ceci depuis leur naissance. Les femmes, majoritairement présentes auprès des enfants, comme mères et comme salariées, et souvent les deux à la fois, ont été des relais significatifs des positions progressistes en matière d'éducation ; y compris en poussant leurs filles à faire des études, à exercer un métier qui leur garantisse une autonomie. Les femmes doivent aujourd'hui utiliser cette forme de pouvoir qu'elles ont acquis et développé dans le secteur éducatif, pour faire évoluer ensemble, et non l'une contre l'autre, l'émancipation citoyenne des femmes et l'éducation qualitative des enfants, particulièrement les plus jeunes. C'est ici cependant qu'elles semblent se trouver dans une impasse, toute leur énergie se trouvant mobilisée par un conflit déchirant entre la défense de leur citoyenneté et de leur travail, et la défense d'une éducation qualitative de leurs jeunes enfants. Elles ne semblent finalement garantir cette qualité que par une décision d'endossement de cette éducation, qui est aussi un mouvement de renoncement, total ou partiel, à l'égalité professionnelle et citoyenne. Nous devons aussi entendre que ce qu'elles nous disent⁵⁰¹, c'est que l'éducation-soin d'un très jeune

⁴⁹⁹ J'entends par positions progressistes celles qui permettent une écoute des besoins et des capacités psychiques spécifiques et processuels, de l'enfant ; une éducation centrée sur la médiation, la parole, le développement des potentialités, plutôt que sur la soumission à l'adulte ; une perspective d'égalité sociale des enfants devant le savoir ; une perspective d'égalité fille-garçon.

⁵⁰⁰ C'est particulièrement vrai pour les métiers de la petite enfance, confondus avec une tâche féminine « naturelle », et coupée de sa valeur à la fois économique et symbolique ; un peu moins vrai pour les enseignantes et les professions de santé et du « social », relativement anoblies par leur participation à des missions de transmission du savoir, ou de sauvetage des vies, ou d'assistance et de contrôle de la pauvreté, qui sont reconnues dans leur valeur sociale par la société patriarcale. Cette « participation » est néanmoins située le plus souvent à une place mineure dans la hiérarchie propre à ces fonctions. La présence des hommes y est proportionnelle à la montée dans la hiérarchie. En ce qui concerne la petite enfance, le secteur demeure dévalorisé au point que même le sommet de la hiérarchie (qui n'est pas bien haut !) n'intéresse pas les hommes.

⁵⁰¹ Je fais partie de ces femmes, qui, confrontées à la réalité de la maternité, ont cherché un chemin entre réalisation professionnelle et souci de la qualité de vie de leur bébé. Cette qualité de vie passe à mon sens par un équilibre entre vie familiale, assumée par les deux parents, et vie sociale, et non soit une sorte de réclusion en famille (avec la mère !), soit une « socialisation » trop importante pour les capacités d'intégration d'un tout-petit. Ce sont la durée du congé de maternité, l'absence d'un congé de paternité significatif, et les horaires de travail des deux parents qui sont alors questionnés ! Voir aussi la conclusion de ce travail.

enfant en société nécessite une participation conjointe de la famille et de la société, et que la prise en charge qualitative d'un bébé de deux mois et demi ne concorde pas, pour beaucoup d'entre elles, avec la réalité qui leur est imposée si elles reprennent un travail à plein temps, à savoir le confier jusqu'à onze heures par jour, tous les jours de la semaine, à une collectivité, ou à une professionnelle exerçant à son domicile...quand elles ont la chance de trouver un mode d'accueil, en outre adapté à leurs horaires ! Beaucoup de femmes pensent qu'un bébé a besoin d'un temps qualitatif dans sa famille, ou en société avec sa famille, et, si le père ne se rend pas disponible, c'est elles seules qui lui garantiront ce temps. Elles perçoivent, et subissent aussi, les faiblesses des dispositifs d'accueil, en termes de formation, de nombre, d'adaptation aux besoins des bébés, ou à leurs propres contraintes professionnelles. Il ne me semble pas possible de réduire cette sensibilité-là, ou même leurs diverses décisions d'aménagement, ou même de renoncement, à une aliénation complète à l'ordre patriarcal. Car elles le font aussi par souci du bien-être du tout-petit, dont elles perçoivent bien que l'organisation sociale actuelle ne le garantit pas suffisamment. Comment les blâmer, lorsqu'elles recherchent un travail à temps partiel, ou un métier relativement compatible avec la prise en charge des enfants ? Les femmes se sentent symboliquement investies de la responsabilité éducative des enfants, et ne trouvent pas le chemin actuellement pour utiliser ce capital symbolique au profit d'une incitation à une réflexion politique collective sur cette question.

Ce petit développement traverse et rejoint, je le pense, cette aspiration à une nouvelle construction épistémologique, « *du point de vue à l'éthique du « care»⁵⁰²* », qui tente de fournir une théorie aux pratiques féminines de soin et d'éducation. Il s'agit d'articuler cette éthique du care avec la théorie des rapports sociaux de sexe, pour former des propositions qui ne soient pas rattrapées, ni par une forme de naturalisme moral des tâches « féminines », ni par un déni de l'apport social réel des femmes en ce domaine, en termes de pratiques et de savoirs ; des savoirs qui peuvent faire évoluer la perception politique des priorités, dans une société. Il s'agit « *de valoriser des ressources cognitives invisibilisées et dépréciées, déterminées par, et élaborées depuis, les conditions matérielles d'existence des femmes ; à transformer leur expérience en savoir*⁵⁰³ ». Les femmes, voyageant en permanence entre espace privé et espace public, pour assurer l'éducation des jeunes enfants, ont construit une expérience et un savoir dans ce domaine, qui ne peuvent être réduits ni à une prédisposition naturelle, ni à une pure aliénation

⁵⁰² Elsa Dorlin, *Sexe, genre et sexualités*, P.U.F, 2008, p.15. « Le « care » signifie le soin, l'empathie, le sentiment moral de sollicitude que l'on prête communément aux femmes ». La notion d'éthique du care fut initialement élaborée par Carol Gilligan. Le concept de « point de vue » (standpoint) est développé par Nancy Hartsock, qui se propose d'adopter le point de vue cognitif des femmes, en se situant depuis leurs conditions matérielles d'existence.

⁵⁰³ Elsa Dorlin, citant la pensée de Nancy Hartsock, op.cit., p.19.

patriarcale. Ces savoirs, pour faire débat et continuer d'évoluer, doivent tout d'abord être reconnus⁵⁰⁴.

Dans la même perspective, j'interroge aussi la vision de l'éducation des enfants, que ce soit dans la sphère familiale, ou dans la sphère professionnelle, par les femmes, quand elle se trouve formulée comme « l'élevage des enfants⁵⁰⁵ », expression courante qui, malgré sa possible liaison sémantique avec l'« élévation », me semble plutôt associer cette éducation à une connaissance instinctuelle, sans rapport ni avec une dynamique de transmission, ni avec la construction possible d'un savoir. Elle est également mise exactement sur le même plan que le travail domestique, ou même confondue avec lui, comme tâche productive assimilable à un servage, puisque non rémunéré. Cette forme d'alignement, tout d'abord, ne permet pas de différencier deux activités qui ne sont pas les mêmes, et ensuite semble supposer que toute activité, relevant uniquement de la production économique, doit être rémunérée comme travail. Elle omet alors la possibilité de penser que la production économique est aussi une production symbolique, qui, à moins d'une totale déshumanisation, prend du sens pour ceux qui la font, et que cette production symbolique ne relève pas seulement et toujours du travail rémunéré. Je pense pour ma part que la part familiale de l'activité domestique et de l'éducation des enfants est une activité relevant d'une dynamique intergénérationnelle de transmission, de dette symbolique, et de l'intimité des sujets, et qu'à ce titre elle ne doit pas être rémunérée, mais *partagée* entre les parents, et reliée à une dynamique de lien social de réciprocité⁵⁰⁶. L'idée d'un monde où *tout* ce qu'un-e citoyen-ne engagerait comme activité humaine utile à la communauté serait rémunéré, voisine pour moi avec une déshumanisation assez radicale. Je vais tenter de préciser et d'approfondir mon propos : dans une société démocratique, le scandale n'est pas à mon sens que des activités à haute valeur à la fois économique et symbolique – ici la parentalité, et toutes les actions qui visent la survie et le bien-vivre du groupe familial – ne soient pas rémunérées. Il réside tout d'abord dans le fait que la moitié des membres de cette société, les femmes, soient contraintes d'endosser à elles seules l'ensemble de cette activité, et ceci à la fois au dépens de leur développement et de leur autonomie de citoyennes, et au profit du développement et de l'autonomie citoyenne des hommes. Ensuite l'inacceptable est que cette haute valeur, à la fois économique et symbolique, soit déniée, et réduite à une tâche « naturelle », c'est-à-dire en fait à une forme d'instinct animal, dénué de valeur symbolique et

⁵⁰⁴ Un exemple en est le refus de reconnaître le savoir d'expérience professionnelle spécifique des auxiliaires de puériculture, ou des assistantes maternelles, qui prennent en charge de très jeunes bébés. Cette reconnaissance est pourtant un préalable à tout débat, et construction théorique de ce savoir, à partir de leur expérience vécue.

⁵⁰⁵ Nous retrouvons souvent cette formulation dans les discours féministes égalitaires. Elle est d'ailleurs empruntée à un usage social courant depuis des lustres, qui, justement, me semble permettre d'éviter de penser que les femmes, loin « d'élever leurs petits », éduquent leurs enfants.

⁵⁰⁶ Je pense ici aux services rendus entre parents, concernant la prise en charge des enfants, ou à la prise en charge des enfants, par un collectif de parents, sur un mode plus ou moins organisé.

se satisfaisant simplement de son assouvissement. Enfin l'inacceptable réside dans le fait que la naturalisation et la dévaluation symbolique des tâches maternelles entraînent de surcroît la naturalisation et la dévaluation –y compris financière – de tous les métiers qui sont, de plus *à tort*, identifiés à ces tâches maternelles⁵⁰⁷.

Aujourd'hui cette question de la prime éducation demande une élaboration, à la fois sur la compréhension clinique des besoins des tout-petits, sur les conditions d'exercice qui favorisent une parentalité « suffisamment bonne », et sur les processus de liaison éducative entre des citoyen-ne-s différencié-e-s, à savoir la famille, la société civile, et les différents acteur-rices sociaux qui exercent des métiers d'éducation dans les institutions prévues à cet effet.

Par ailleurs le féminisme différencialiste, qui semble se constituer au milieu des années 70, comme une réponse à « *la censure incompréhensible à l'égard du désir d'enfant et de la maternité*⁵⁰⁸ », se trouve rejeté par le mouvement égalitaire, qui semble considérer la maternité uniquement comme « *un élément fondamental du système d'exploitation et de domination patriarcales*⁵⁰⁹ ».

Nous voici donc de nouveau face à deux factions, qui viennent à mon sens répéter à la fois les effets des contraintes réelles imposées aux femmes, et le conflit interne que ces contraintes suscitent, auxquels le féminisme de la première vague n'avait pu trouver d'issue. Le différencialisme moderne semble venir y prendre la place du maternalisme social de la IIIème République. S'il fut théorisé en France, à partir du mouvement des femmes des années 70, par des intellectuelles comme Antoinette Fouque, Luce Irigaray et Hélène Cixous, et violemment critiqué par les théoriciennes du féminisme égalitaire, je souhaiterais attirer l'attention sur le processus de pensée propre à la praxis des groupes qui vécurent ce mouvement. En effet, celui-ci semble témoigner d'une dynamique plus complexe que celle d'un conflit rageur entre deux factions. Pour en rendre compte, je m'appuierai sur l'article de Sabine Fortino⁵¹⁰, issu d'une recherche sociologique réalisée en 1992, qui a utilisé deux catégories de sources : la presse de ce mouvement social et les témoignages actuels des militantes. J'y rajouterai mon témoignage personnel, puisque ma génération, arrivant à l'âge adulte dans les années 75, s'inscrit dans « la queue de la comète » des années 70.

⁵⁰⁷ Je rejoins ici le positionnement psychanalytique, qui récuse l'idée de la parentalité comme un métier. Elle est une fonction sociale à haute valeur symbolique, et ancrée dans la vie psychique de sujets, hommes ou femmes, qui investissent les enfants sur un mode qui n'est pas de l'ordre de l'exercice social d'un *métier*.

⁵⁰⁸ Françoise Thébaud cite ici un extrait d'un numéro des *Temps Modernes* d'Avril –Mai 1974. Les féministes ont-elles raté la maternité ?, op.cit., p.20.

⁵⁰⁹ Françoise Thébaud, op.cit., p.20.

⁵¹⁰ Sabine Fortino, « De filles en mères. La seconde vague du féminisme et la maternité », *CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 7, « Guerres civiles », coordonné par Catherine Marand-Fouquet, Mai 1997.

II.3 Le féminisme de la deuxième vague : Une praxis plurielle, complexe et évolutive

Il me semble essentiel de repérer que ce « différencialisme », dont la théorisation sera violemment rejetée par le féminisme égalitaire, se développe d'abord dans les mêmes groupes et publications du mouvement qui ont dénoncé la « maternité esclave », mais à une époque plus tardive, à partir des années 76, c'est-à-dire au moment même où « *le mouvement des femmes est en train de perdre ce qui faisait de lui un mouvement social d'ampleur (son implantation dans les quartiers et les universités, notamment, régresse*⁵¹¹. » En effet ces oppositions ne se sont pas construites initialement entre des groupes différents, mais au sein même d'un mouvement des femmes qui s'est autorisé à explorer successivement, dans une logique de processus, plusieurs facettes du « sujet-femme ». Ce sont donc pour beaucoup les *mêmes femmes* qui se sont trouvées, entre les années 70 et 80, confrontées à articuler en elles des aspects qui avaient été disjoints par la dénonciation radicale et justifiée de l'oppression des femmes par la maternité. Ce type de mouvement se déploie aussi en Italie, où des collectifs de femmes réclament leur « spécificité » et refusent simultanément de retourner à un modèle traditionnel de la femme au foyer et de s'aligner sur une neutralité qu'elles dénoncent comme une aliénation au modèle masculin. Cette réalité ne recoupe pas entièrement la fracture idéologique qui s'est ensuite consommée entre les théoriciennes du féminisme égalitaire radical, et celles du différencialisme, celles-ci ne se reconnaissant pas elles-mêmes entièrement sous le vocable de « féministes ». Cette réalité témoignait à mon sens d'un véritable questionnement, issu de la praxis élaborée par ces groupes de femmes ; celles-ci⁵¹² tentent alors d'articuler les expériences, réelles et psychiques, qu'elles vivent en tant que sujets, avec le cheminement de leur réflexion et positionnement politique sur l'oppression des femmes. Les contradictions internes que révèle cette praxis, ne sont pas alors forcément vécues comme des incompatibilités, mais comme des problèmes, ouverts au partage des expériences et à la discussion. Sabine Fortino indique que « *dans ce changement d'approche, même le style littéraire se métamorphose – des froides descriptions « sociologiques », on passe à la poésie. (...) désormais les textes évoquent centralement tout ce qui touche au sensible, au corporel/charnel, au relationnel et...au plaisir. (...) c'est encore d'elles dont ces femmes parlent, de ce qu'elles ressentent (et c'est bien naturel) mais surtout de ce que cette expérience change en elles*⁵¹³. » Je le comprends comme le début d'une tentative de réappropriation de leur corps, de leurs émotions, de leurs sentiments,

⁵¹¹ Sabine Fortino, op.cit, p.6.

⁵¹² Comme le relatent les témoignages recueillis par Sabine Fortino, elles vieillissent, aussi, ce qui conduit beaucoup d'entre elles à se poser pour elles-mêmes la question de la maternité.

⁵¹³ Sabine Fortino, op.cité, p.6.

dans un rapport avec une maternité qui, enfin, peut être choisie. Ensuite « *c'est vers le passé qu'elles regardent, leur passé qu'elles décrivent et dénoncent (...) encore et toujours elles cherchent à comprendre pourquoi leur mère leur a « transmis l'oppression*⁵¹⁴ ». C'est alors en tant que *filles de leur mère*, et non en tant que mères, qu'elles retournent en elles-mêmes pour comprendre. Le mouvement des femmes, en dénonçant la « maternité esclave », dont les femmes ont conquis concrètement, par l'usage de la contraception, les moyens de se libérer, libère également, dans une seconde « poussée », le matériel psychique considérable produit par cette aliénation, que les jeunes femmes portent en elles. Comment ne pas comprendre que le caractère puissant et invasif de ce matériel conduira un bon nombre d'entre elles...sur le divan, ou encore dans les groupes de thérapie issus de la psychologie humaniste, qui fleurissaient massivement à la même époque ?

Encore une adolescente en 1970, de surcroît issue d'un milieu populaire, je ne participai en rien au « mouvement ». Mais je fis partie des jeunes femmes de la seconde « poussée », convoquées à élaborer, en tant que sujets, sur un mode tant souffrant que jouissif, la désorganisation psychique profonde que ces bouleversements concrets du statut des femmes généraient en elles. Concernant ma féminité, les références qui m'ont entourée alors étaient le livre d'Annie Leclerc : « *Parole de femme* », ou la revue reichienne « *Sexpol* », qui valorisait l'épanouissement d'une sexualité reliée à des affects, mais aussi l'expérience maternelle comme une expérience sensuelle et émotionnelle, reliée à notre préhistoire de bébé. Si, loin de parler de la maternité comme fonction sociale, cette mouvance en parle alors « *comme d'une expérience humaine, dans ce qu'elle a de plus « naturelle » ou biologique*⁵¹⁵ », il faut comprendre qu'elle manifeste aussi une révolte face à la médecine obstétrique, majoritairement masculine, qui, au nom d'une « sécurité » de la mère et de l'enfant, a confisqué aux femmes leur grossesse, leur accouchement, leur conception des soins à l'enfant.

Sœurs cadettes des combattantes du féminisme de la deuxième vague, nous allions pratiquer une forme de militance « de l'intérieur », nous efforçant, durant de longues années, de nous extirper *psychiquement* de la construction identitaire léguée par nos mères. Cette longue épreuve convoquait notre sexualité, notre relation avec ceux et celles que nous aimions, le type de rapport que nous avions avec le désir d'enfant, avec la grossesse, l'accouchement, le soin et l'éducation des enfants.

Le clivage idéologique en deux factions, clairement identifiées, ne rend donc pas compte, à mon sens, d'un mouvement qui rencontra deux défis successifs, se déroulant selon une logique temporelle humaine, qu'il n'avait pu prévoir : un défi collectif politique et un défi personnel,

⁵¹⁴ Op.cit., p.7.

⁵¹⁵ Op.cit., p.6.

que chaque sujet, héritier d'un changement sans précédent, dut relever⁵¹⁶. Il me semble important que les contradictions vivantes de cette praxis, au sein même des sujets, ne soient pas confisquées, effacées par des théorisations qui, pour assurer leur cohérence, vont annuler un des termes de cette contradiction. Car celle-ci me paraît issue du besoin humain d'élaborer psychiquement, en termes de représentations porteuses de sens, des changements de mode de vie concrets, autorisés par des choix politiques. Concernant mon objet spécifique de travail, cette posture que je soutiens me semble permettre d'éviter le clivage, incessamment recreusé, comme une blessure inguérissable, entre une approche politique et une approche psychique de la maternité. Cette posture tente un processus de liaison, qui mettrait en présence, en rapport, en discussion, la dynamique politique et la dynamique des sujets, sans qu'immédiatement, la guerre éclate, ou que, plus banalement, l'une nie l'existence même de l'autre. Si « le privé est politique », le changement politique, concernant les mœurs, passe aussi par la dynamique psychique des sujets, qui circulent incessamment entre l'espace privé et l'espace public.

Cette posture propose aussi que les expériences significatives de vie et de pensée, produites par un nombre massif de femmes entre les années 70 et 80, ne peuvent être résumées, réduites, aux théories que des intellectuel-le-s, marquées par des orientations précises et opposées, en ont construites. Mon propos rejoint ici ce que j'ai déjà pointé plus haut, concernant les savoirs d'expérience sur l'éducation, majoritairement développées par les femmes, dans une circulation permanente entre famille et société.

II.4 Plaidoyer pour l'instauration d'un nouveau débat

Pour revenir au féminisme différencialiste, Antoinette Fouque développe une approche référencée à la théorie psychanalytique, dont elle se sert comme étayage, mais dont elle n'hésite pas non plus à critiquer certains fondements masculino-centrés, comme la fameuse « envie du pénis » des petites filles. Elle y oppose, chez les hommes « *l'envie primordiale, archaïque,*

⁵¹⁶ Cette problématique, que je ne peux développer ici, s'applique à l'ensemble du mouvement de Mai 68, qui inaugura une révolution des mœurs sans précédent. L'explosion de la revendication subjective qu'il fit naître conduisit aussi, pour certains de ses acteurs, à un amollissement de sa perspective politique, jusqu'à un ralliement à un individualisme qui se marie très bien, de fait, avec le capitalisme. Mais elle ouvrit aussi, pour chaque sujet, à l'élaboration psychique de tous ces changements, qui remettaient en cause le mariage traditionnel, les relations homme-femme, les conceptions des rôles parentaux et de l'éducation, la sexualité et la norme de l'hétérosexualité. Nous sommes encore aujourd'hui à tenter d'élaborer ces changements, et nous sommes loin d'avoir fini. La question est bien de réarticuler les bouleversements psychiques liés aux mœurs avec un projet politique de justice sociale. Mon travail s'applique à tenter d'opérer cette jonction en ce qui concerne l'éducation des jeunes enfants, ce qui implique de faire de la parentalité un objet politique. C'est finalement une nouvelle formulation du slogan : Le privé est politique, non seulement en termes de dénonciation, mais de promotion d'une vie privée soutenue par un projet de justice sociale.

*universelle et radicalement déniée, de leur capacité procréatrice, de cette part spécifique qui, avec la gestation, leur échoit dans la production de l'espèce humaine. Cette envie, qui est la misogynie même, est la base de tout système d'exclusion de l'autre et la nature de tous les racismes, de toutes les exploitations*⁵¹⁷. » Cependant, loin de remettre en cause le concept psychanalytique de la différence des sexes, comme fondateur de la capacité à accéder à l'humanisation adulte et civilisée, elle s'y appuie pour revendiquer non seulement une différence mais une éthique fondée dans le corps féminin et sa puissance procréatrice, ce qui la fera qualifier d'essentialiste.

Je ne partage pas cette vision, que je qualifierai elle aussi de radicale, du corps procréateur comme fondement d'une éthique spécifiquement féminine, qui cheville les femmes à la maternité comme horizon, valeur et salut. Mais je pense que l'expérience de la maternité, comme étayage corporel et psychique de l'enfant et comme éducation, est une pratique dont l'utilité sociale, comme capital culturel et symbolique, est fondamentale, et a produit des représentations, des formes de connaissance, de compétence, qui sont plurielles, socialement et historiquement situées, et doivent être socialement reconnues, soutenues, théorisées. C'est à partir de cette reconnaissance que ces pratiques, ces représentations, ces savoirs, doivent aussi être débattus, et critiqués, quant à leur ajustement actuel à un projet démocratique, en respectant la pluralité des conceptions de la fonction maternelle. Ils ne doivent pas être sacralisés, ce qui empêche leur positionnement dans une histoire, la remise en cause de la violence symbolique qu'ils contiennent, la possibilité de leur évolution. Mais ils ne doivent pas non plus être ignorés, ou méprisés, comme vagues reliquats d'une société patriarcale qu'il faut détruire. Ils doivent également s'accompagner de la construction de savoirs de la paternité.

Ann Snitow, citée par Yasmine Ergas, évoque pertinemment « *la ligne de partage qui se forme régulièrement dans la pensée féministe entre, d'un côté, la nécessité de construire l'identité « femme » et de lui donner une signification politique solide, et de l'autre le besoin de démolir la catégorie « femme » existante et de démanteler son histoire par trop figée*⁵¹⁸. » Lorsque Yasmine Ergas énonce que « *prise isolément, chacune de ces lectures mutile la complexité des expériences féministes contemporaines*⁵¹⁹ », sa position rentre en écho avec ma propre analyse, qui interprète la radicalité de ces oppositions comme une position défensive contre un morcellement insupportable de l'identité des femmes. Mais historiquement, la construction

⁵¹⁷ Antoinette Fouque, *Il y a deux sexes, Essai de féminologie*, éd. Gallimard-le Débat, 1995, p.289. Cette hypothèse est intéressante et rejoint d'ailleurs, me semble-t-il, certaines propositions de Françoise Héritier (1996, 2002). Cependant je ne partage pas la dernière assertion, qui semble exempter les femmes de pulsions violentes. Celles-ci sont bien ce que les femmes partagent, de façon tout à fait *égale*, avec les hommes !

⁵¹⁸ Yasmine Ergas, « Le féminisme des années 1960-1980 », *Histoire des femmes en occident, V. Le 20^{ème} siècle*, sous la direction de Françoise Thébaud, Perrin, 2002, p. 676.

⁵¹⁹ Op.cit, p.678. Je rajouterais qu'elles mutilent les expériences *féminines* contemporaines, et non seulement féministes.

théorique de ces radicalisations, qui efface la conflictualité interne des positionnements éprouvée par les sujets qui vivaient alors cette expérience collective, est aussi liée à la fin d'un mouvement pluriel, issu d'une révolte politique, et qui construisait une praxis à partir de la parole échangée dans des groupes. Ces radicalisations théoriques constituent aussi des confiscations d'une parole collective processuelle, qui cherchait une issue à la fois existentielle et politique au conflit entre émancipation du sujet-femme, féminité, et maternité. Cette issue, beaucoup de femmes continuent aujourd'hui de la chercher dans leur expérience vive, mais il n'existe plus de relais politique constitué d'un collectif solidaire de femmes, pour représenter leur expérience, et la manière dont elles se posent ces questions, et la manière dont elles pourraient proposer collectivement des solutions ; elles vivent ces questionnements et ces conflits internes sur un mode personnel et solitaire, loin de toute solidarité politique organisée, mais tout aussi loin des radicalisations théoriques psychanalytiques ou universitaires, dont l'effet est d'inscrire dans le marbre du savoir des lignes de clivage que ces femmes éprouvent psychiquement et concrètement, quand elles subissent une organisation sociale qui reproduit ce même clivage. Ces radicalisations théoriques sont en risque de redoubler le discours social qui est au fondement même de la résistance du système patriarcal dans notre société démocratique : *citoyenne, ou mère ? Choisis ton camp.*

Aujourd'hui ces oppositions radicales, telles qu'elles ont été théorisées, ne semblent pas dépassées. Les féministes égalitaires ne cessent de réclamer une égalité qui s'affranchit de toute différence entre homme et femme, alors que la réalité de l'expérience passée et présente des femmes, dont la maternité est un maillon essentiel, vient pourtant reposer les conséquences concrètes de cette différence comme un butoir incontournable. Ce positionnement me semble renvoyer dans l'ombre la réalité des femmes qui sont mères, une réalité déchirée, surtout pour les plus pauvres, par les injonctions contradictoires qui leur sont adressées. Quant au féminisme différencialiste, il ne me semble pas proposer une vision de la maternité qui s'articule concrètement avec une réflexion sur l'impact des différences de classe sociale quant à la représentation et la pratique de la maternité ; ni sur les conditions sociales et politiques qui favorisent ou empêchent son exercice ; enfin il ne s'interroge pas sur l'articulation éducative entre maternité, paternité, et société. En tous ces aspects il se situe bien dans le droit fil des impensés de la psychanalyse, auquel il est fortement affilié. Par ailleurs il semble s'exprimer sur un mode qui est toujours en risque de renouveler une sacralisation de la maternité, et une opposition mutilante entre les devoirs maternels, seraient-ils magnifiés comme « vocation » et comme « éthique », et le développement du sujet-femme, qui ne requiert en aucun cas, à mon sens, l'expérience obligatoire de la maternité.

Sans en avoir conscience, ces radicalisations semblent avoir pour *point commun* de renvoyer l'expérience réelle de la maternité dans la sphère privée, déliée de son articulation avec le corps

social. À ce titre, elles reproduisent les mêmes mécanismes que les praticiennes ou experts de la petite enfance, qui, soit en encensant les mères, soit en les dénigrant, ont finalement comme point commun d'exalter une figure de la mère dévouée exclusivement à ses enfants. Les féministes égalitaires, certes, n'exaltent pas la figure maternelle ! Cependant, en la renvoyant unilatéralement, comme idéal, à une liberté individuelle de choix de la procréation, elles n'ont pas perçu qu'elles confinaient les mères réelles, qui ne font pas que procréer, mais assument l'éducation de leurs enfants, à une sphère privative, coupée des conditions et des enjeux politiques et sociaux de l'exercice de cette éducation. Il s'agit en fait d'une dépolitisation assez radicale de l'exercice réel de la maternité, qui atteint, comme je l'ai développé dans le précédent chapitre, les femmes les plus vulnérables socialement ; déliées aujourd'hui des mouvements ouvriers qui leur offraient une représentation politique de leur situation, celles-ci se retrouvent, de fait, en risque d'être livrées aux injonctions les plus normatives du travail social.

Cependant ces radicalisations théoriques, que je pense aporétiques, ne sont que la facette intellectuellement exprimée de cette ligne de partage, que nous pouvons qualifier, si nous nous situons du côté de l'éprouvé des femmes, d'expérience vive d'écartèlement, entre leur maternité et leur citoyenneté. En effet cette « ligne » s'inscrit concrètement dans la société toute entière, à travers le fonctionnement des institutions, qu'il s'agisse de la famille ou des institutions sociales et politiques. Cette ligne de clivage, ce « mur de Berlin » de la féminité, entérine indéfiniment l'interdiction, pour la majorité des femmes, de se sentir, *à l'égal des hommes*, « *des membres unifiés du corps social* » (Fraisie, 2000), comme femmes, citoyennes, travailleuses, et mères. Cette majorité, d'autant plus qu'elle se rapproche du bas de l'échelle sociale, ne vit pas cette ligne de clivage comme aporie théorique, mais comme une réalité éprouvante, qui peut aller jusqu'à des expériences de destitution de leur parentalité, d'injonction à des comportements normatifs, de déliaison psychique et sociale. Dans ce type d'expérience, le déni de la réalité que produit leur différence, à savoir cet exercice concret de la maternité auquel elles ne peuvent se soustraire, ne leur est pas bien utile ; pas davantage que l'appel à s'extasier devant leur puissance procréatrice.

Du point de vue de mon objet de recherche, les radicalisations violentes de ces deux courants ne permettent pas de penser une issue, à la fois symboligène et concrète, à la prédominance de la représentation familialiste dominante que je peux repérer, ceci dans les lieux mêmes où sont accueillis quotidiennement les enfants dont les parents travaillent, ou se trouvent en difficulté éducative. Car l'éloge universel, frisant la sacralisation, d'une maternité qui définirait à elle seule l'essence et l'éthique du sujet-femme, prend le risque de délier cette maternité non seulement de sa construction socio-historique, mais aussi de son rapport, inégalement réparti, avec le corps social et politique où elle s'exerce. À ce titre, il ne peut que renforcer cette représentation dominante, car s'il prône la maternité comme fonction sociale majeure,

paradigme d'un monde plus juste, il la délie de l'étayage social dont elle a justement besoin pour s'exercer.

Sur l'autre versant, la réalité matérielle, concrète, de la domination des femmes, que produit ce discours social dominant sur la maternité, ne peut être perçue clairement par des positionnements qui se trouvent sur la pente glissante d'une réduction de la maternité, soit à une pure aliénation, soit à un idéal privatif de liberté de procréation, qui charrie avec elle finalement le déni de la réalité de toutes les femmes qui portent, qui accouchent, qui enveloppent, qui éduquent... ce déni se parerait-il des atours de l'égalité. Car cette égalité-là, au bout du compte, vient aliéner les femmes à un modèle de liberté qui a été construit par les hommes : une liberté où les engagements éducatifs, s'originant dans la prise en charge des tout-petits, n'existent pas comme valeurs sociales et politiques, où ils sont niés au profit d'investissements dans le travail et les enjeux politiques de pouvoir. Elle ne reconnaît pas vraiment de légitimité à toutes les citoyennes qui sont mères, dont une grande partie donne une valeur à l'expérience profonde, affective et éducative, qu'elle représente. La figure maternelle⁵²⁰ n'apparaît qu'aliénée à la figure de la femme exploitée, qui doit endosser le travail domestique. La définition de celui-ci associe systématiquement, sans les différencier, les tâches ménagères et l'éducation des enfants, qui est d'ailleurs plutôt nommée, comme je l'ai souligné, « élevage ». Cette posture laisse dans l'ombre les inégalités entre femmes devant la maternité, dont une partie est encore assignée à un maternage exclusif et délié de la sphère sociale, ne disposant pas de relais politiques concrets pour lutter contre leur isolement, leur enfermement déshumanisant dans la seule sphère privée. La lutte pour l'égalité des femmes, et pour la justice sociale, passe par la lutte pour l'égalité des mères, devant l'exercice de l'éducation. Les femmes les plus pauvres, et désaffiliées socialement, ainsi que leurs enfants, payent quotidiennement le prix fort de l'inégalité profonde devant l'exercice réel de la maternité.

II.5 Ce qui fut perdu

En quoi le féminisme maternaliste présentait-il un intérêt ? Quelles étaient ses limites ? En quoi la reconnaissance de la réalité de la maternité, comme fonction sociale, peut-elle être une ressource pour notre société ? Quels sont les effets de son déni ?

⁵²⁰ Dans cette configuration, la proposition de la paternité comme fonction sociale, au côté de celle de la mère, ne peut pas non plus être prise en compte et développée

Pour mettre ces questions au travail je m'appuierai sur l'article « *La maternité sociale et le Mouvement Populaire des familles durant les trente glorieuses*⁵²¹ ». Cet article, en retraçant l'itinéraire d'un mouvement ouvrier militant et chrétien, présente en effet un double intérêt : il montre la réalité concrète des pratiques militantes se réclamant de la « maternité sociale », dans les quartiers ouvriers ; ensuite il fait historiquement le lien entre le maternalisme social qui s'est développé à l'orée du vingtième siècle jusqu'à la seconde guerre mondiale, et la revendication féministe radicale des années 70, qui a rompu violemment avec cette mouvance. Cette période des trente glorieuses correspond également à ma propre enfance et adolescence, où, comme je l'ai relaté au début de ce travail, j'ai « baigné » moi-même dans ces mouvements d'éducation populaire, notamment à travers mon expérience dans les Maisons Familiales de Vacances.

La posture des femmes qui militent au M.P.F peut être considérée comme une posture « intermédiaire » entre l'acceptation de la fonction de mère au foyer, et la revendication du travail salarié, qui deviendra majoritaire pour ces mêmes militantes dans les années 70 « *de plus en plus salariées, et attachées à la reconnaissance sociale procurée par le salariat (...) ne conçoivent plus la maternité-sociale et/ou réelle-comme l'axe central d'une activité militante*⁵²² ». En effet elles ne remettent pas en cause le partage sexué du travail, et « l'accomplissement » de la femme par la maternité. Cependant, elles mettent en place concrètement des services et des pratiques au service des mères qui se trouvent reliées, affiliées à un réseau social et à un projet politique d'émancipation ouvrier. Ensuite, ce qui caractérise ce mouvement est que les militantes appartiennent au milieu ouvrier « *et en partageant toutes les difficultés*⁵²³ ». Cet aspect est fondamental, parce qu'il rompt tant avec la tradition philanthropique bourgeoise qui a présidé au maternalisme social, qu'avec la posture paternaliste du parti communiste, qui « *se penche avec sollicitude sur le sort des femmes*⁵²⁴ » en revendiquant une position d'extériorité, autoproclamée comme d'avant-garde. Ce maternalisme social se présente comme un mouvement émancipateur, à partir de la prise de conscience et de la pratique de femmes du milieu ouvrier, qui veulent « *profiter de la vie, et continuer le militantisme appris à la J.O.C.F qui a constitué le socle de leur existence de jeunes et leur a transmis un ensemble de valeurs et de pratiques*⁵²⁵ ». Nous voyons bien ici les prémisses d'un mouvement d'émancipation qui conduira plus tard à l'accès d'une majorité de femmes-mères au salariat.

⁵²¹ Geneviève Dermenjian, Dominique Loiseau, « La maternité sociale et le Mouvement Populaire des familles durant les trente glorieuses » in *CLIO, histoire, femmes et sociétés*, Maternités, n° 21, Presses Universitaires du Mirail, 2005.

⁵²² Op.cit., p.105.

⁵²³ Op.cit., p.93.

⁵²⁴ Op.cit., p.96. Ceci n'empêchera pas des militantes du parti, *sur le terrain*, de travailler en collaboration avec ces associations.

⁵²⁵ Op.cit., p.94.

« Ainsi sont créés des « services » multiples et efficaces dont certains sont au départ simplement destinés à soulager le travail des mères, à leur permettre de se reposer, d'avoir du temps libre, vu leur extrême fatigue.(...). Remarquons que cet objectif a totalement disparu depuis, dans l'ensemble des professions chargées d'aider les mères de famille. (...) Donner du confort » aux mères en allégeant le poids du travail ménager était aussi destiné à leur permettre de s'investir socialement, de venir aux réunions et donc de se former. Toute « prise de conscience » ou action militante des mères est considérée comme une « promotion » rejaillissant sur l'ensemble du monde ouvrier⁵²⁶. »

Nous voyons ici que l'idée de soutenir les mères se concrétise d'abord par le désir de leur permettre d'être autre chose que des mères : être soulagées, du moins en partie, des tâches ménagères, se reposer, se former, militer. Il ne s'agit pas d'éduquer les mères, sur un mode injonctif, à une prise en charge « adéquate » de leurs enfants. L'idée est présente, que le bien-être de la famille, et des enfants, passe par une forme de promotion sociale des mères. Nous pouvons confirmer, à travers l'analyse du discours initial du dispositif de P.M.I.⁵²⁷, que cette idée a effectivement déserté la logique dominante de l'intervention sociale, qui a pris le pas sur ce « *syndicalisme de quartier* » dans la décennie des années 60. Celui-ci a en effet commencé de décliner, du fait de l'essor de la consommation pour les familles populaires, qui a rendu inutiles les services collectifs, et, je pense, contribué à replier les familles ouvrières sur la cellule privée, selon le modèle des classes moyennes qu'elles aspirent à rejoindre⁵²⁸. Cette défection a également entraîné l'institutionnalisation de ces services, et avec elle la reprise de la coupure « de classe », entre les intervenant(e)s et les familles qui pouvaient être encore concernées par ces services, c'est-à-dire les plus démunies.

Ce maternalisme se présentait donc sous forme de réseaux de services, qui stimulaient le lien social et la réciprocité des aides fournies, entre des femmes qui étaient des militantes du mouvement ouvrier. La maternité, en tant que pratique de tenue du foyer et d'éducation des enfants, était considérée comme une affaire qui regardait le collectif, et le mouvement politique ouvrier. Elle n'était pas perçue comme une affaire privée, abandonnant chaque mère à une pratique solitaire et désolidarisée des autres mères, et du collectif du quartier. Ces services en s'institutionnalisant, en rompant avec leurs origines militantes, en rejoignant la cohorte du travail social institutionnalisé, ont perdu cette dimension essentielle, et avec elle l'opportunité de théoriser la maternité comme fonction sociale, comme circulation entre la famille et la communauté.

⁵²⁶ Op.cit., p.97 et 98.

⁵²⁷ Chapitre 3, p. 204.

⁵²⁸ La sociologue Liane Mozère à partir d'une étude en banlieue ouvrière, montre à l'œuvre la fragilisation maternelle, en lien avec la privatisation des premiers mois de la vie, et le repli sur la sphère familiale. « Socialisation des enfants : repli ou ouverture ? », in *VIIIème Journée d'étude des psychologues de la petite enfance*, « Le « social » pour l'enfant, l'enfant et le « social », 1996.

La limite de cette aventure, que nous pouvons qualifier de praxis, c'est-à-dire d'une pratique soutenue par un projet et une pensée collective, réside dans le fait qu'elle n'a pu détacher la question du travail domestique et de l'éducation des enfants d'une forme d'essentialisme maternel. Si ces militantes revendiquent un certain partage des tâches, c'est au sein d'une communauté solidaire de mères, qui restent assignées à cette double fonction, ménagère et éducative. Elles ne peuvent pas élaborer un questionnement de la fonction concrète du père, au sein d'un milieu ouvrier qui prône la division sexuée des tâches et des rôles, ni détacher la question de l'éducation des jeunes enfants de la fonction maternelle. Les personnes autres que la mère, qui sont susceptibles de prendre en charge les enfants, sont systématiquement renvoyées à des figures maternelles, seraient-elles « sociales » : *« La maternité sociale n'est pas ici seulement affaire de personnes, en l'occurrence les mères. L'organisation elle-même peut être assimilée à une « mère » sociale face au milieu qu'elle représente, défend, incarne (...) On est en présence d'un emboîtement de « maternités » : les militantes, elles-mêmes mères, sont les mères sociales des mères ouvrières et sont insérées dans la maternité sociale de l'organisation. Ainsi, qu'elle soit individuelle, collective ou organisationnelle, la maternité sociale repose ici sur une décision prise en fonction de présupposés idéologiques divers (humanisme) opposés ou relayés par une organisation. Elle s'appuie sur un socle « doctrinal », alors que la maternité « réelle » est biologique au premier chef⁵²⁹ »*. Pourtant cette définition est aussi l'affirmation d'une fonction symbolique maternelle qui ne se définit pas par ses caractéristiques biologiques, mais par son insertion dans une organisation sociale porteuse de sens et de valeurs. Et elle est un début prometteur d'une définition de l'éducation des jeunes enfants comme prise en charge par une collectivité sociale qui en assume la responsabilité. Le problème est que c'est la maternité qui sert de fondement, de modèle fondateur à la responsabilité sociale globale de la prise en charge des enfants, alors que le modèle fondateur devrait se trouver défini politiquement, en tant que responsabilité collective des citoyens et des citoyennes, à part égale, puisqu'égaux devant la citoyenneté. En ce sens, la définition de la maternité sociale reste aliénée au modèle politique de l'ancien régime, où c'est le père qui fournit le modèle du prince. Ici c'est la mère qui fournit le modèle de la responsabilité politique des mœurs. Comme le souligne Geneviève Fraisse, toute la révolution française est basée sur le renversement de ce modèle, pour établir le pouvoir politique comme république de frères sociaux. Mais ce renversement fut accompagné de l'interdiction de fonder une république mixte, de frères et de sœurs, en renvoyant les femmes, la vie domestique et l'éducation des enfants, à l'organisation de l'ancien régime, où la mère demeure le modèle du travail domestique et de la responsabilité éducative des enfants. Pas de république de frères et sœurs, pensant en commun une politique des mœurs ! À la Révolution Française, l'oppression politique patriarcale se fonda sur la dissociation entre le régime de la

⁵²⁹ Op.cit., p.95.

famille et le régime politique, inféodant les femmes au pouvoir des nouveaux princes : les hommes de la République.

Cette constante modélisation de la responsabilité de l'éducation des enfants sur la figure maternelle constitue donc un reliquat du modèle de l'ancien régime, qui interdit la possibilité de penser cette éducation comme une responsabilité politique collective, relevant d'une liaison entre les hommes et les femmes, et entre l'institution familiale et l'institution sociale. Cette modélisation, qui conduit à une ***impossibilité de séparation entre la fonction maternelle et l'éducation des enfants*** est encore au fondement aujourd'hui, de la conception du rôle de la mère, et de la conception de tous les métiers d'éducation des jeunes enfants, exercés majoritairement par des femmes. En ce sens, elle est effectivement une représentation organisatrice du discours social du patriarcat, une garante de son efficacité. Il est triste de constater que la tentative d'émancipation des femmes, au moyen d'une praxis de soutien collectif des mères, relayée par un mouvement politique ouvrier, se trouve à ce point limitée par le discours dont cette praxis use pour se définir. Car elle n'a pas conscience qu'elle use en partie du discours du « maître », ce qui voue à l'échec sa tentative, en termes de bouleversement politique significatif, sur le long terme. Cette distorsion entre une praxis subversive et le discours dont elle se soutient peut être repérée, d'une manière identique, dans l'analyse du dispositif de la Protection Maternelle et Infantile, ceci...quarante ans plus tard. L'éloge de la maternité comme éthique, fondée dans le corps, et comme modèle de la conduite des affaires citoyennes, par A.Fouque, ne semble-t-il pas aussi aliéné, sans en avoir conscience, à ce discours du « maître » ?

Cette collusion entre une maternité réduite à une activité naturelle instinctuelle et les métiers d'éducation et de soin autorise également la dévalorisation de ces métiers, assortie du salaire correspondant,⁵³⁰ et leur féminisation massive. « *Peut-on vraiment payer toutes ces mères, alors qu'elles sont si dévouées naturellement ?* » semble être le leitmotiv des politiques qui assurent la pérennisation de ce système patriarcal. L'entrée progressive des femmes au foyer des milieux populaires dans le salariat, ne permettra pas non plus de questionner cette adéquation essentialiste entre maternité et prise en charge exclusive des jeunes enfants. Car les femmes, pour pouvoir accéder au travail salarié, devront le payer de leur silence sur « l'autre travail », qui restera à leur charge. Il faudra qu'elles « se débrouillent », ce sera la fameuse « double

⁵³⁰ Comme je l'ai formulé plus haut, la gratuité des activités de parentalité, dans une société démocratique où la majorité des citoyen-ne-s exercent une activité salariée, ne doit plus être reliée à une exploitation masquée des femmes, mais à leur spécificité symbolique, partagée entre hommes et femmes, qui ne relève pas d'un métier. Les métiers de la prime éducation, quant à eux, doivent être valorisés et correctement rémunérés, et non dévalorisés financièrement au regard d'autres fonctions qui seraient plus « nobles », parce que désignées par les hommes comme telles. Cette question interroge par ailleurs, dans notre société, certains degrés d'écarts de revenus entre différents métiers et fonctions, qui ne sont absolument pas justes.

journée », mais aussi le sentiment de culpabilité de se faire « remplacer » par celles qu'elles perçoivent comme des *mères de substitution*, qui, elles, ne prendront pas en charge leurs enfants dans un mouvement de solidarité sociale entre mères, soutenu par un projet politique d'émancipation. Au mieux, ces professionnelles le feront sur un registre d'accueil et d'éveil, dans une relation duelle avec l'enfant, en repoussant les mères à la porte des services. Au pire, elles le feront plutôt sur un registre de confusion des places, de jugement normatif, ou de projection de leur propre culpabilité de mères au travail, sur les mères accueillies. Privées du recours à un mouvement de solidarité collectif, les citoyennes qui sont mères devront assumer cette double journée en solitaires, comme un problème d'ordre individuel, privé. La fin *du maternalisme social*, c'est aussi la *fin de la solidarité politique des femmes des milieux populaires, organisée en mouvement*, autour de la question de la maternité, c'est-à-dire concrètement autour du soin et l'éducation des enfants, et des multiples tâches domestiques. C'est aussi la porte grande ouverte à une logique d'intervention sociale normative, qui, loin de penser la maternité comme une affaire collective de solidarité, et l'éducation comme une circulation entre famille et société, va penser son intervention dans un rapport d'« éducation des mères », qui ne remplissent pas leur fonction, exclusivement privée et familiale bien sûr, de manière « suffisamment correcte ». La fin du maternalisme social, c'est aussi le début de la solitude des mères face à la fameuse « conciliation » entre leur travail et leurs enfants, et la désignation normative des mauvaises mères, c'est-à-dire les femmes les plus pauvres, désaffiliées socialement.

Après les années 70, seules les initiatives associatives des crèches à participation parentale⁵³¹, directement issues de l'effervescence de ces années, défendirent une praxis fondée sur une définition de l'éducation partagée entre famille et société, à travers une collaboration entre des parents engagés de manière citoyenne et des professionnel-l-es. En ce sens, elles prolongeaient les initiatives ouvrières précédentes, tout en opérant le virage politique qui déliait l'éducation des enfants de la seule maternité. Cependant ces associations demeurèrent marginales, et, malgré de nombreuses initiatives militantes remarquables, n'atteignent pas aujourd'hui suffisamment les populations les plus démunies en termes de lien social.

Ce maternalisme social, engagé dans une praxis et étayé par le mouvement ouvrier, fut ignoré par le féminisme de la deuxième vague, parce qu'il ne put opérer ce détachement entre la femme et la mère, entre maternité et responsabilité éducative exclusive des enfants. Ce rejet ne

⁵³¹ On peut leur ajouter les Maisons Vertes, qui fleurirent plutôt dans les années 80. En effet celles-ci défendent aussi l'idée qu'un bébé s'éduque dans un socius. Comme je l'ai déjà formulé, elles sont aussi très diverses dans leurs orientations, ne soumettent pas cette diversité à un débat, et ne sont pas véritablement reliées par un projet, des concepts et des perspectives communes en termes de politique de la Petite Enfance.

produisit-il pas alors ce que je nommerais une rupture de transmission, à la fois entre générations et entre couches sociales ?

« On peut constater parmi les faiblesses des féminismes, une difficulté de transmission, processus certes plus restreint que la diffusion de leurs idées, mais néanmoins fondamental. Volet politique de l'histoire des femmes, l'évolution des féminismes reste largement méconnue de l'opinion publique...et des militantes elles-mêmes. Faut-il y voir un problème de génération ? De transmission difficile de mère à fille ? Faut-il un certain temps pour se découvrir féministe⁵³² ? » Je m'appuierai sur cette citation pour suggérer moi aussi que peut-être le féminisme occidental est-il encore trop « jeune » pour percevoir clairement les lignes de clivage qui traversent son cheminement socio-historique, et qui freinent les transmissions d'une génération à une autre, mais aussi la transmission entre des femmes de culture différente, et de milieux sociaux différents. Éclaté entre des militantismes divergents et minoritaires, il est aussi, parallèlement, un cheminement personnel d'individus femmes, qui tentent d'émerger d'une position transmise, et de situer leur place à l'intérieur d'un arbre généalogique de la domination masculine qui semble s'enfoncer dans la nuit des temps. La jeune génération actuelle semble aujourd'hui plutôt profiter des acquis de ses aînées, du moins quand elle en a les moyens, plutôt que de réaliser le chemin qui est encore à parcourir. Quand cette lente élaboration se transformera-t-elle à nouveau, dans notre pays, en une revendication politique organisée par un nombre significatif de femmes ? Je pense qu'un mouvement significatif de la société civile ne pourrait que porter alors cette question brûlante et hautement politique de l'éducation des enfants, qui constitue pour la majorité des femmes à la fois une posture d'attention et une intelligence spécifique (care), une préoccupation centrale et une aliénation à la mesure de cette préoccupation.

D'autres combats essentiels constituent aujourd'hui les priorités du féminisme. Pour autant nous pouvons souhaiter que la fonction sociale de la maternité -et de la paternité !-, la fonction sociale de la parentalité, comprenant la dimension du partage égalitaire entre les sexes de l'éducation des enfants, puisse un jour s'articuler à ces priorités, et être perçue **aussi** par les mouvements d'émancipation des femmes, comme un enjeu politique majeur, en termes d'égalité homme-femme, de santé psychique des enfants, et de justice sociale.

⁵³² Éliane Gubin et alii, Conclusion, le bilan d'un siècle, in *Le siècle des féminismes*, Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2004, p.433.

Conclusion générale

Je construirai la conclusion de ce travail de recherche en trois derniers mouvements ; tout d'abord en mettant en rapport avec mes propres résultats d'analyse l'état actuel *concret* du champ des modes d'accueil des jeunes enfants en France ; puis en visant un débat pluridisciplinaire, susceptible de favoriser la construction d'une théorie politique de la prime éducation ; enfin en ouvrant la perspective d'une issue symboligène à la lutte de représentations autour de la place de la mère.

I. Les modes de « garde » : une offre insuffisante et non adaptée aux besoins des citoyen-ne-s

« Au 1^{er} Janvier 2008, la France métropolitaine compte 2,4 millions d'enfants de moins de trois ans(...) qui sont surtout gardés par leurs parents : 63% passent la majeure partie de la semaine avec eux. En dehors des parents, c'est l'accueil chez une assistante maternelle qui est le plus fréquent (18%), devant la garde dans une structure d'accueil collectif (10%) (...) la garde par les parents s'accompagne souvent du recours à d'autres intervenants, le plus souvent les grands-parents, mais aussi une assistante maternelle ou une crèche⁵³³ ». 4% des enfants de moins de trois ans sont gardés à titre principal par leurs grands-parents. 67% des enfants sont donc gardés principalement par leur famille, et le tiers qui reste est pris en charge principalement par des modes d'accueil extérieurs à la famille. Les Assistantes Maternelles prennent en charge à peu près la moitié de ces enfants, les autres se répartissant entre les modes d'accueil collectifs (un peu plus d'1/4), et l'école, la garde à domicile et autres (un peu moins d'1/4).

L'affinement de cette étude statistique montre ***qu'un enfant sur trois n'est gardé que par ses parents, et essentiellement par sa mère*** : « 67% du temps passé avec les parents est en fait passé avec la mère seule et 33% du temps est passé soit avec les deux parents, soit avec le père seulement ». ***Un autre enfant sur trois est gardé essentiellement en journée par un tiers*** (tous accueils confondus), ***et un dernier enfant sur trois est donc gardé essentiellement par sa mère, alors que les deux parents travaillent***, et même « 27% des enfants de moins de trois ans dont

⁵³³ Les données statistiques qui suivent sont issues de la DREES, Sévane Anannian et Isabelle Robert-Bobée, « modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », Etudes et Résultats n° 678, Fév.2009.

les parents travaillent à temps complet⁵³⁴ sont gardés principalement par leur père ou leur mère ». Il faut bien sûr y ajouter les emplois à temps partiels, essentiellement occupés par les femmes.

Cette étude statistique met également en lumière que ce sont les femmes les plus modestes qui « gardent » leurs enfants : *« Parmi les femmes qui gardent leurs enfants sans travailler (majorité des cas), rares sont celles qui n'ont jamais travaillé. Celles qui se sont arrêtées de travailler après la naissance d'un enfant sont surtout d'anciennes employées et ou ouvrière⁵³⁵, pour lesquelles l'arbitrage financier entre revenu tiré de l'exercice d'un emploi et coût de la garde éventuelle a pu jouer en faveur d'un arrêt d'activité, le plus souvent temporaire* ». Plus le nombre d'enfants augmente, moins les femmes travaillent : 89% des familles nombreuses comptent un parent sans emploi (inactif ou chômeur) ou travaillant à temps partiel. Par ailleurs seulement 9% des enfants de moins de trois ans issus des 20% des ménages les plus modestes sont gardés à titre principal par quelqu'un d'autre que leurs parents, alors que c'est le cas pour 69% des enfants des ménages les plus aisés.

Enfin cette étude démontre que les familles monoparentales, essentiellement des femmes avec leurs enfants, sont plus nombreuses à garder leur enfant que les couples (71% contre 62%), et que *« 64% des parents isolés ayant de jeunes enfants sont inactifs ou au chômage, contre 24% des autres parents d'enfants de moins de trois ans et 38% des mères vivant en couple »*.

En ce qui concerne les modes d'accueil comme garde principale, ce sont aujourd'hui les crèches qui accueillent relativement davantage d'enfants issus des milieux les plus modestes⁵³⁶ : La moitié d'entre eux vont en crèche, et un quart seulement chez une assistante maternelle. Le quart restant se partage donc entre les grands-parents (ou d'autres membres de la famille), et les autres modes de garde⁵³⁷ (ami, voisin, baby-sitter, jardin d'enfants, établissement spécialisé, école pour les plus de deux ans). À l'inverse la moitié des enfants des classes moyennes et supérieures vont chez une assistante maternelle, contre un quart en crèche.

S'ajoutent à ces premiers éléments de fortes disparités territoriales : en région parisienne, un enfant sur deux est gardé à titre principal par ses parents, alors que c'est le cas de deux enfants sur trois dans les communes rurales et les grandes agglomérations (hors région parisienne), et de sept enfants sur dix dans les unités urbaines petites ou moyennes. À ce niveau territorial, ce sont

⁵³⁴ Nous allons trouver ici les femmes exerçant à leur domicile : artisanes, agricultrices, commerçantes, chefs d'entreprise, qui gardent donc leurs enfants en travaillant ; ainsi que les parents aux horaires décalés.

⁵³⁵ Méda, Wierinck, Simon, « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », DARES, *Premières synthèses*, Juin 2003.

⁵³⁶ La proportion est similaire pour les familles monoparentales.

⁵³⁷ Cette étude ne mentionne pas la garde au noir, qui cependant doit continuer d'exister, même si elle se trouve en nette régression depuis la « professionnalisation » des Assistantes Maternelles, et les aides publiques accordées pour ce mode de « garde ».

les crèches qui sont le plus nombreuses dans les milieux urbains et les assistantes maternelles qui sont majoritaires en milieu rural.

La garde à domicile (2% des enfants de moins de trois ans) est réservée aux familles les plus aisées, et se concentre surtout dans l'agglomération parisienne.

Enfin, les enfants gardés principalement par leur mère bénéficient aussi, pour un peu moins des 2/3 d'entre eux, d'une garde complémentaire par des tiers. Parmi ces enfants, 70% sont pris en charge par des tiers sociaux⁵³⁸ (tous modes d'accueil confondus), et 30% par les grands-parents.

Penchons-nous maintenant sur le secteur professionnel. Les professionnelles sans qualification ou de niveau VI y sont surreprésentées : environ 360 000 Assistantes maternelles, auxquelles il faut rajouter environ 5000 aides-maternelles qui exercent à domicile, ces dernières étant majoritairement sans certification aucune, et un tiers des professionnelles exerçant dans les structures collectives, qui ne sont pas diplômées. Ensuite viennent les professionnelles de niveau V : Les auxiliaires de puériculture, auxquelles il faut aujourd'hui ajouter les titulaires du C.A.P Petite Enfance, sont environ 50 000 dans les structures collectives. Enfin les professionnelles de niveau III, les puéricultrices (10 000) et les éducatrices-teurs de jeunes enfants (9000⁵³⁹), sont sous-représentées. Nous voyons donc se profiler un secteur occupé à 80% par les Assistantes Maternelles, à peu près 8% par des professionnelles non qualifiées, 10% par les Auxiliaires de Puériculture et C.A.P, et 2% par les puéricultrices et éducatrices-teurs⁵⁴⁰.

Ce résumé rapide offre un tableau d'ensemble du secteur qui me semble bien loin de mériter l'orgueil de notre pays quant à sa politique de la Petite Enfance. Or celui-ci est manifeste, et se trouve très relayé par les journaux destinés au grand public, et particulièrement aux femmes. S'il est évident qu'en France, l'École Maternelle, en accueillant la majorité des enfants de trois à six ans, offre un véritable service public, la puissance publique ne produit absolument pas le même effort envers les enfants plus jeunes. Forte de sa supériorité en la matière sur la majorité des pays d'Europe, elle se garde bien de constater son retard significatif vis-à-vis des pays d'Europe du Nord, comme par exemple la Suède, ou encore du Canada, qui mènent depuis

⁵³⁸ Le détail des chiffres montre que les équipements collectifs ne prennent en charge qu'11% des enfants qui sont gardés à titre principal par leur mère. Tous les autres sont gardés principalement par des tiers. Ce sont les assistantes maternelles et « autres » qui assurent majoritairement la garde de ces enfants. Les mères qui travaillent à temps partiel, ou qui cherchent du travail, et celles qui ne travaillent pas à l'extérieur, sont exclues à 89% des équipements collectifs.

⁵³⁹ Il s'agit du nombre total de ces professionnelles. Or elles n'exercent pas toutes dans des modes d'accueil.

⁵⁴⁰ Ces chiffres sont approximatifs, car je n'ai trouvé aucune statistique vraiment précise sur ces questions. Ils sont donc issus du recoupement de plusieurs sources, dont le document de la DREES précédemment cité, et un dossier du *Monde de l'éducation*, « tout petit, déjà élève », n° 348, Juin 2006, pp 26-27.

longtemps une politique de la petite enfance autrement plus audacieuse, et répondant davantage aux critères d'exigence de l'égalité homme-femme⁵⁴¹.

Ce tableau est précieux à mettre en rapport avec mes propres analyses, concernant la représentation, encore dominante, de la mère comme responsable exclusive du bien-être de son tout-petit. Il me semble concordant avec cette lutte de représentations présente à divers niveaux, qui ne peut trouver une issue, ni symboligène, ni politique, et maintient de fait la domination de la représentation princeps. Mes propres résultats, articulés avec l'état du secteur, mettent en lumière l'ambivalence profonde de notre pays quant à sa conception de l'éducation des jeunes enfants, et de l'égalité hommes-femmes devant la citoyenneté. Comme j'ai tenté de le montrer, ce sont les familles – et davantage les femmes – les plus pauvres qui payent le prix fort de cette ambivalence, dont les plus aisées parviennent partiellement à se dégager. Cette forme d'« entre-deux choix » permet à la puissance publique de valoriser sans cesse ce qu'elle fait, au regard des autres pays d'Europe, ou même des Etats-Unis, et de masquer ce qu'elle ne fait pas : proposer un véritable service public, conformément à l'originalité du secteur propre à notre pays, et développer ainsi une qualification de ses professionnel-le-s, et une qualité d'accueil simultanément adaptée aux besoins des citoyen-ne-s, et aux besoins de leurs jeunes enfants.

À la une du journal régional de l'Ile-de-France (Avril 2009), on pouvait lire ce titre : « *Personnes âgées, handicapés, petite enfance, sans-abri, les solidarités en quête de places* », suivi d'ailleurs d'une manchette qui ne mentionnait même plus les questions relatives à la petite enfance. Ce type de formulation est récurrent dans les journaux des conseils généraux et des départements, ainsi que dans les programmes politiques. La prise en charge des jeunes enfants y est sans cesse rangée sous le registre de la solidarité envers les familles, qui serait activement mise en place par la puissance publique. Ce type de classement évite l'émergence de deux enjeux politiques majeurs : l'égalité homme-femme et le soin-éducation des jeunes enfants. Viendrait-il à l'idée de personne de ranger l'école dans le registre de la solidarité ? Ce registre de solidarité est par ailleurs fortement relié symboliquement à toutes les pratiques du « care », majoritairement féminines, et sa mise en avant conforte l'idée que la prise en charge des jeunes enfants est une « affaire de femmes ». La solidarité nationale apparaît comme un

⁵⁴¹ Voir à ce propos Recherches et Prévisions n° 83, *Genre et Etat-providence, les réformes des politiques familiales en Europe et en Amérique du Nord*, C.N.A.F, Mars 2006 ; et Dominique Méda, Hélène Périvier, *Le deuxième âge de l'émancipation, la société, les femmes et l'emploi*, Seuil et République des idées, Seuil, 2007. Il est à noter que ces auteures, extrêmement pertinentes dans leurs analyses sociologiques, manifestent vers la fin de l'ouvrage, à travers leurs (très brèves) propositions d'amélioration des modes d'accueil des jeunes enfants, un manque d'ambition peut-être proportionnel à une appréciation « trop » réaliste de la volonté (ou absence de volonté politique actuelle) en la matière. Cependant je pense que seules des propositions ambitieuses sont en mesure de mettre en lumière et de soutenir les enjeux éducatifs et politiques propres à ce champ, trop souvent sociologiquement réduits à un problème d'insuffisance de places de « garde ».

« plus » d'humanisme⁵⁴², incarné par le dévouement féminin. L'état-mère, rempli de compassion, s'occupe – quand il n'a rien de plus sérieux à faire – de ses enfants les plus vulnérables. Ce type de représentation, qui modèle les énoncés, conduit à une dépolitisation assez radicale de toutes les pratiques de soin et d'éducation envers les jeunes enfants, et d'ailleurs de toutes les pratiques dites du « care », auxquelles nous allons venir plus loin.

Pendant ce temps la Cour des comptes « *pointe l'échec des dispositifs d'aide à la petite enfance*⁵⁴³ ». Elle met de fait en lumière la confusion créée par l'empilement de dispositifs financiers et de plans de développement qui ne sont pas reliés par une perspective politique claire. L'ambivalence de la puissance publique apparaît à travers les aléas de « *la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) qui n'atteint pas ses objectifs* » et « *le retard des plans-crèche, un obstacle au libre choix du mode de garde.* » Le rapport souligne en outre les inégalités sociales quant au choix du mode de garde, ainsi que « *le manque d'encadrement et de personnels* » et les difficultés de recrutement des professionnel-le-s. Il conclut en appelant à ce « *que les objectifs de l'état soient clairement explicités, et que les différents acteurs concernés par la garde des jeunes enfants (Éducation Nationale, CNAF, collectivités territoriales) déterminent conjointement, sous la coordination de l'état, les besoins pour l'avenir et des réponses à apporter.* »

Les nouvelles préconisations actuelles, issues du rapport Tabarot⁵⁴⁴, ne font que renforcer cet empilement incohérent, accroître la désorganisation du secteur, et semblent y ajouter une mise en question des acquis de l'École Maternelle Française⁵⁴⁵, ainsi que de la nécessité de qualification des professionnel-le-s de la petite enfance. La récente déclaration du ministre de l'Éducation Nationale, affirmant qu'il n'était pas nécessaire d'avoir fait des années d'études pour « changer des couches », achève de nous rassurer sur l'avenir de la Politique de la Petite Enfance dans notre pays. Cependant il ne faut pas s'y tromper : cette atteinte actuelle des sommets de l'incohérence, qui pourrait bien basculer vers une régression, trouve ses racines dans une forme d'ambivalence politique profonde qui, depuis l'entrée massive des femmes dans le monde du travail, n'a jamais trouvé d'issue.

Le soin-éducation des jeunes enfants n'est pas seulement énoncé en termes compassionnels de « solidarité », mais aussi de « garde ». Cette formulation est majoritaire, et résiste aux nouvelles

⁵⁴² L'humanisme revendiqué par les professionnelles de P.M.I (Chapitre « Dispositif »), présente ce risque de dépolitisation des difficultés parentales des familles défavorisées. Il se trouve aliéné à ce type de discours.

⁵⁴³ Actualités Sociales Hebdomadaires – 19 septembre 2008 – n° 2573, p. 11.

⁵⁴⁴ Ce rapport a été remis au premier ministre le 23 Juillet 2008. Il s'agit de « *développer une série de propositions pour mettre en œuvre le droit opposable que le Président de la République s'est engagé à instaurer d'ici à 2012* » A.S.H – 22 Août 2008 – n° 2569, p. 7.

⁵⁴⁵ Voir par exemple « *Lle travail avec les jeunes relève des plus hautes exigences et qualifications* », A.S.H-14 Novembre 2008 – n° 2581, p. 30. Le formateur et chercheur Laurent Ott y pointe le risque de « *démantèlement de l'école maternelle et le développement des inégalités.* »

appellations héritées des années 80, revendiquées par des acteur-trices sociaux qui voulaient revaloriser cette fonction sociale, et muer la « garde » en *accueil*⁵⁴⁶. Dans la réalité ce terme a pour effet de dévaloriser cette activité éducative d'une haute valeur symbolique, partagée entre la famille et le corps social. Pour prendre un exemple récent, en Janvier 2008 nous avons pu entendre Fadela Amara⁵⁴⁷ proposer comme priorité « *des actions ambitieuses et innovantes en faveur de la garde d'enfants à domicile dans les quartiers* », qui semblent consister à recruter des assistantes maternelles dans les quartiers défavorisés, à l'usage de leurs consœurs, ces femmes qui cherchent du travail. Ensuite il s'agit pour elle de passer à une autre priorité : ***l'éducation***, qui va traiter de la ...scolarité, et des programmes de réussite éducative. Il semble impossible aujourd'hui, dans notre société, de former une représentation éducative de la prise en charge des jeunes enfants. Ce trou d'énonciation empêche ici toute articulation entre les difficultés scolaires des enfants et des difficultés antérieures à leur scolarité, qui mettent en jeu les conditions de vie de leurs familles, et le type de rapport que ces familles entretiennent avec la société où ils vivent.

Si je le mets en rapport avec mes propres analyses, je conclus que ce terme de garde, qui est institutionnalisé, constitue un signifiant central de l'imaginaire social, et renforce la dimension imaginaire d'enfants à la consigne, qui attendent le retour de leur seule éducatrice légitime : la mère. Il constitue le pendant, le dossier confortable sur lequel peut s'appuyer la représentation princeps, et ceci à l'insu de beaucoup d'acteur-trice-s de ce champ professionnel, et de la plupart des citoyen-ne-s. Enfin il participe de ce *vide* représentatif, qui empêche toute élaboration politique des difficultés que rencontrent aujourd'hui les enfants des familles les plus fragiles sur le plan social, et ceci depuis leur prime enfance.

Un collectif vient de se créer, en Septembre 2009, sous le nom de « *Pas de bébés à la consigne*⁵⁴⁸ », pour protester contre la dégradation des dispositifs d'accueil de la petite enfance

⁵⁴⁶ Ces différents termes furent investis très diversement par les acteurs du champ, et ne débouchèrent jamais sur une politique commune. Le terme de garde peut en effet être perçu positivement, dans l'idée de garder et protéger un bien précieux. Par ailleurs le terme d'accueil, s'il évite une connotation dévalorisante de consigne, recouvre une signification extrêmement vaste, et même vague, qui ne met pas en valeur la fonction contenant et éducative.

⁵⁴⁷ « *Fadela Amara présente les grandes lignes du plan en faveur des banlieues proposé à Nicolas Sarkozy* », A.S.H – 25 Janvier 2008 – n° 2542, p. 5. Dans le même numéro, Martin Hirsch demande de « *lever les freins à la garde d'enfants* ».

⁵⁴⁸ Ce collectif est signé par la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, des syndicats d'enseignants, des associations familiales, des associations professionnelles de la Petite Enfance. Cf *Accueil des jeunes enfants : de nouvelles concertations exigées*, A.S.H – 9 Octobre 2009 – n° 2627, p. 29. Il est à noter que les parents confiant leurs jeunes enfants à des modes d'accueil, ne disposent actuellement, contrairement aux parents d'élèves, d'aucune représentation associative auprès des décideurs politiques. La seule exception est l'ACEPP, qui représente Parents et Professionnel-le-s des modes d'accueil à participation parentale. Ce collectif semble d'ailleurs avoir été créé à l'initiative de la F.C.P.E, suite à l'inquiétude produite par les propos du Ministre de l'Éducation Nationale. Ce même genre de propos est tenu banalement depuis toujours sur les professionnelles de la petite enfance, sans que cela suscite aucune remarque particulière.

existants. Une jeune enseignante, mère d'un bébé, écrivit un jour un petit livre brûlot intitulé : « *Les crèches, des enfants à la consigne* » ?, dénonçant la culpabilisation des mères, la dévalorisation des professionnelles du secteur, et les conditions d'accueil des familles dans les crèches. C'était en...**1978**.

II. Vers une théorie politique de la prime éducation

Mes résultats d'analyse mettent en lumière une lutte de représentations concernant la place de la mère auprès du jeune enfant, actuellement sans issue. J'ai proposé que la première représentation puisse être qualifiée de dominante, dans le sens où elle ordonne encore majoritairement l'organisation de la prise en charge du jeune enfant dans notre pays. Cette représentation place la mère dans un cercle isolé, assignée à une responsabilité écrasante du soin et de l'éducation du jeune enfant. Dans la même logique elle assigne les modes d'accueil sociaux de ces tout-petits à une fonction « *sans objet* » spécifique véritable : au mieux réduite à « l'éveil » d'un enfant délié de son appartenance à une famille et à un mode d'organisation sociale ; au pire identifiée à une figure maternelle substitutive, signifiant à la mère l'inadéquation de son absence. Ce dernier type de représentation de la fonction conduit à des dévalorisations face à un modèle maternel indépassable, à des rivalités spéculaires autour de la place convoitée de la mère, ou encore à des positionnements normatifs, quand l'institution se propose elle-même comme modèle à la mère de l'enfant, considérée comme défaillante. Cette « défaillance » est relativement tolérée quand elle peut être mise en rapport avec le travail de la mère, à condition que l'enfant ne manifeste aucune difficulté, qui sera alors très souvent spontanément rapportée à une déficience maternelle. Mais cette défaillance ne souffrira plus *d'excuse pour motifs professionnels*, face à des mères qui ne travaillent pas à l'extérieur, d'autant plus si elles sont pauvres et en difficulté parentale.

Nous avons également montré que les rejets de la représentation princeps se chargeaient progressivement d'un quantum d'angoisse, au fur et à mesure que la souffrance potentielle ou réelle de l'enfant entrait en jeu. Cette angoisse accroît à son tour les positions défensives et les injonctions normatives adressées à la mère. C'est ainsi qu'il est facilement possible de *passer*, en termes de glissement des représentations organisatrices, de « un enfant n'est jamais mieux qu'avec sa mère », à « un bébé est en danger sans sa mère », puis à « un enfant est en danger avec une mauvaise mère ». Toutes ces représentations sont en effet liées par le même « dénominateur », qui assigne à la mère la responsabilité exclusive du bien-être... et du *mal-être* de son enfant. Les familles les plus vulnérables, souvent prises dans une spirale de

déliaison⁵⁴⁹ sociale, se retrouvent encore bien davantage convoquées à cette place de mère défaillante, tandis que c'est le groupe social lui-même qui défaille à leur offrir l'étayage sans laquelle aucune parentalité ne peut se construire de manière fiable⁵⁵⁰.

Ce type d'assignation se produit à bas bruit. Le champ de la petite enfance est dévalorisé, car il demeure, au niveau des représentations sociales dominantes, une concession faite aux mères, un effort d'aménagement de leur « double journée », *malignement* formulée sous les vocables de « solidarité », de « garde » et de « conciliation de la vie familiale et professionnelle ». Il ne semble trouver de toutes relatives lettres de noblesse qu'en renonçant à une identité propre, en s'aliénant aux missions du travail social. La majorité des institutions de la petite enfance ne semblent pas actuellement en mesure de proposer un modèle de leur fonction qui ait son identité et sa valeur sociale spécifique.

Cependant ce travail a aussi consisté à faire émerger la présence d'une seconde représentation, qui se dégage relativement d'une posture materno-centrée, et permet de situer l'éducation du jeune enfant dans une circulation permanente entre la famille – père et mère – et le corps social. Cette représentation n'est pas majoritaire dans le champ de la petite enfance, mais elle a ses promoteur-trices, en termes de posture institutionnelle, de projet, de cadre de travail, comme j'ai pu le faire apparaître dans mes analyses successives. Cependant cette seconde représentation n'a pas encore acquis la force et la cohérence d'un modèle à la fois conceptuel et politique. De surcroît elle demeure dépendante de politiques communales et régionales extrêmement diverses, et ne bénéficie pas, en dehors des inlassables bricolages inventifs d'associations et de professionnel-le-s engagées, des moyens institutionnels nécessaires à sa diffusion.

⁵⁴⁹ Cette notion de déliaison, que j'ai employée pour décrire les processus de rupture psychique entre des sujets sociaux qui sont parents, et les institutions et réseaux de la citoyenneté ordinaire, peut être mise en rapport avec celle de « désaffiliation » développée par Robert Castel (1995, 2003, 2009). Cette partie de mon travail (« Dispositif ») peut aussi être comprise comme la mise en lumière des effets de « réaffiliation » sociale sur la parentalité, ici concernant plus spécifiquement des femmes, qui assument majoritairement la prime éducation. Dans le même ordre d'idées Teresa Christina Carreteiro, professeure d'université Brésilienne, écrit à propos des habitants des favelas de Rio « *que les personnes en état de survie, appartiennent à un monde de plus en plus atomisé ; ce qui signifie qu'elles ne sont plus en liaison avec les structures sociales centrales de la société.(...) Leur lutte se trouve limitée par leur micro horizon de vie.* » Teresa Cristina Carreteiro, « Effort de survie et habitat précaire » in (direction de) Olivier Douville et Luc Ridet, *Psychologie clinique* n° 7, Exclusions, précarité : témoignages cliniques, L'Harmattan, 1999, p. 128.

⁵⁵⁰ Un article du journal « Libération » du 22 Octobre 2008, Christian Losson, « Mondialisation, depuis vingt ans, les inégalités s'aggravent dans les pays riches », fait part « *d'un rapport publié hier de L'OCDE, le club des 30 pays les plus riches de la planète* » où il est mentionné que « *Les pays où l'activité professionnelle des femmes est élevée ont un taux moindre de pauvreté des enfants.(...)Et les parents isolés sont trois fois plus exposés au risque de pauvreté que la moyenne* ». Or nous savons par ailleurs que les grandes difficultés éducatives des parents sont corrélées avec la précarité et l'isolement social (80% des familles qui sont suivies par les services sociaux appartiennent à cette catégorie). Lutter contre la pauvreté, le chômage et la « **désaffiliation** » (Castel, 1995) qui touchent durement les femmes isolées et chargées de famille, n'est-ce pas là l'outil essentiel de la « Protection de l'Enfance » à mettre en œuvre ?

Par ailleurs j'ai souligné que, sur le plan conceptuel, cette question de la maternité était un facteur de désaccords théoriques et idéologiques, entre diverses disciplines, mais aussi au cœur des disciplines elles-mêmes. En termes de légitimité théorique, seule la psychanalyse semble avoir gagné véritablement une place reconnue dans le champ de la petite enfance. Mais elle est elle-même divisée sur ces questions, ou trop peu soucieuse de se pencher sur les aléas socio-historiques de ses prises de positions contradictoires, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et des conséquences actuelles du déni, ou du moins de l'indifférence à ces contradictions. Mais la psychanalyse n'a aussi investi ce champ que parce qu'elle a été la seule à vraiment s'y intéresser, et y intervenir, notamment à travers l'entrée des psychologues⁵⁵¹ dans les crèches durant les années 80, suite à l'émergence significative des valeurs éducatives issues de 68. À ce titre elle a aussi été un moteur d'évolution dans les structures, surtout concernant la prise en charge qualitative des enfants.

Cependant il faut franchir un nouveau pas conceptuel, qui articule la prise en charge des jeunes enfants avec les définitions respectives de la place des familles et de la place du corps social, concernant leur soin-éducation. Ce « pas » ne peut être franchi seulement par la théorie psychanalytique. Il nécessite une articulation entre psychanalyse, théories du genre, et théories de la société.

Ce travail de recherche me semble être une des entrées possibles pour entamer la construction d'une théorie politique de l'éducation des jeunes enfants. Je souhaiterais maintenant ouvrir de nouvelles perspectives de recherche, autour des questions suivantes :

II. 1 L'approche psychanalytique de la prime enfance

Aujourd'hui la psychanalyse, précieuse discipline de la dynamique de l'inconscient, ne produit pas de véritable édifice théorique de la construction psychique du sujet, qui prenne en compte *la dynamique relationnelle extrafamiliale, sociale*.

L'enfant et les parents ne construisent leurs rapports réciproques, conscients et inconscients, qu'adosés à une organisation symbolique qui les précède, et les soutient dans cette construction. Par ailleurs cette organisation n'est pas une pure formation idéelle, elle est également *incarnée* sous forme de relations avec d'autres sujets, qui sont des acteurs sociaux, extérieurs à la famille, eux-mêmes référés à des institutions.

Nous pouvons ici reconnaître en partie l'édifice lacanien, qui place le Langage au fondement de la construction psychique du sujet, et introduit alors théoriquement une triangulation fondée dans un rapport à *l'Autre du social*.

⁵⁵¹ Il faut y ajouter la formation continue dans le secteur de la petite enfance, dont par exemple l'association où j'exerce, le G.R.A.P.E, référée à la théorie psychanalytique, fut une promotrice active depuis les années 80.

Nous pouvons aussi penser à *l'environnement* de Winnicott, et à sa recherche d'une inépuisable fécondité, quant à la construction psychique de l'enfant, sur la dynamique du passage, de la transition, qui préside à la possibilité même d'advenir comme sujet. Cependant, ni le concept de *transitionnalité* développé par Winnicott, et considérablement repris par ses successeurs, ni la théorie lacanienne ne suffisent à rendre compte de cette dynamique, car ils n'intègrent pas véritablement deux dimensions qui, à mon sens, doivent aujourd'hui être prises en compte pour poursuivre la construction de la théorie du Sujet.

Tout d'abord le Langage est lui-même une construction humaine, référée en cela à un processus de construction socio-historique, en mouvement constant. Ce processus implique des organisations sociales historiquement situées, et répartissant des biens matériels, des pouvoirs et des savoirs entre les êtres humains sur un mode qui n'est pas égalitaire. Il nous faut donc interroger le Langage, et peut-être bien alors lui enlever sa majuscule, pour le situer dans ce type de rapports. Cette dimension située interroge alors la construction théorique psychanalytique elle-même, dans son rapport avec la société où elle s'est construite, et où elle continue de se construire. La théorie du psychisme du sujet, de l'état de nourrisson à l'âge adulte, doit être revisitée dans le rapport étroit qu'elle entretient avec les normes et les lois sociales de son temps, en y incluant une vision historique, susceptible d'interroger les processus de construction des normes.

Winnicott, quant à lui, avec ce concept d'espace transitionnel, semble s'être arrêté *aux portes* de l'organisation sociale et politique. Décrivant le jeune enfant en train de construire la voie qui lui permettra de dire « *je suis* », *les mots les plus dangereux à prononcer dans toutes les langues du monde* (Winnicott, 1966), insistant sur la nécessité impérative d'un « *lieu, où mettre ce que nous trouvons* », il n'a pas décrit ce lieu dans sa dimension éminemment sociale. La construction psychique, pour Winnicott, semble s'arrêter dans le mouvement où la mère s'éloigne, et où l'enfant reste seul, prêt à mettre *en jeu* son pouvoir créateur, sans que soit jamais décrit *concrètement* l'environnement où cet enfant va s'appuyer en absence de sa famille, ce qui empêche évidemment que cet environnement puisse être lui-même décrit en termes *psychiques*, entrant dans une interférence dynamique avec le psychisme de l'enfant...et de ses parents. Ce type d'arrêt permet de comprendre pourquoi Winnicott, concernant la clinique adolescente, relie toujours les comportements anti-sociaux à des carences familiales, sans introduire de manière significative la dimension sociale des difficultés de ces adolescents.

La psychanalyse anglaise et le courant lacanien me semblent ici confrontés à deux impasses, qui doivent être surmontées, si la psychanalyse confirme son ambition à proférer une parole légitime, non dans le cadre clinique de la cure, mais *dans le champ de l'intervention sociale*. Si la dimension symbolique apparaît comme fondatrice dans ces deux mouvances, elle ne s'articule pas, d'une part, avec le caractère éminemment situé, et ordonnateur de pouvoirs, de

cette dimension, d'autre part, avec *la réalité* de cette dimension, qui s'incarne à travers la rencontre des parents et de l'enfant avec des tiers sociaux. Avec Winnicott, nous allons de l'indispensable Holding maternel à une forme de solitude assumée, éclairée par la capacité créatrice. Avec Lacan, nous nous trouvons d'emblée dans un rapport qui est triangulé, mais par la figure du Père, figure familiale idéalisée, élevée à la dignité de garant d'une fonction symbolique langagière, qui est déliée de son inscription dans l'histoire⁵⁵². Dans ces deux constructions théoriques, la dimension tierce est à chaque fois présente, mais réduite à des éléments – capacité créatrice, fonction paternelle – qui sont déliées de l'organisation sociale et politique qui les fonde et les autorise. Françoise Dolto, cherchant à articuler la théorie et la clinique psychanalytique avec la question de l'éducation, a soutenu que la construction psychique de l'enfant, et de ce que l'on ne nommait pas encore la parentalité, ne pouvait se passer du socius. Elle a ici opéré un déplacement significatif, qui s'est traduit par cette vivante praxis des lieux d'accueil parents-enfants. Cependant cette praxis foisonnante, et diversifiée, ne fait pas actuellement état d'une théorisation susceptible de relancer le débat sur la théorie du sujet. Elle est cependant, elle aussi, une des entrées possibles pour créer ce débat, comme d'ailleurs tous les lieux ouverts sur la cité, qui sont porteurs d'une rencontre humaine significative avec des sujets sociaux, enfants ou adultes.

Comment la psychanalyse doit-elle se situer, en tant que discipline, dans son rapport avec cette organisation sociale et politique ? La réponse⁵⁵³ n'est pas simple, et demande des débats approfondis. Cependant elle ne peut aujourd'hui ignorer les dimensions normatives de sa théorie, surtout à un moment historique où elle bénéficie *du recul nécessaire* pour avoir les moyens de le faire. Il me semble que cette discipline est suffisamment solide théoriquement pour supporter cette confrontation, qui ne peut que lui permettre de se dégager de certaines impasses, d'explorer plus profondément les énigmes de l'inconscient, d'offrir des voies nouvelles. Elle ne peut ignorer non plus toute une praxis qui lui est référée, au cœur de la cité, et vient porter, à mon sens, ces nouvelles interrogations : que se passe-t-il dans la rencontre des sujets avec le socius ? Quels sont les effets de cette rencontre ? Comment nommer ces effets ? Rencontre éducative, dynamique du lien social, soutien du devenir-parent, thérapeutique, soin symbolique, rappel à l'ordre symbolique ? Ces différentes nominations peuvent-elles être

⁵⁵² Je renvoie ici au livre de Michel Tort, *Fin du dogme paternel*, Aubier-Psychanalyse, Flammarion, 2005. Je pense que ma propre recherche tente de resituer l'autre versant, « la face de Janus » du dogme paternel : la privatisation maternelle.

⁵⁵³ Je n'ai pas actuellement de réponse élaborée sur ce sujet. Il pose aussi la question *de la limite* d'une discipline, du commencement d'une autre, et celle de la possibilité d'un espace-frontière de rencontre, de débat.

présentées les unes aux autres, et faire l'objet d'un travail d'articulation ? Un Sujet, un parent, peuvent-ils même *se concevoir* en dehors de cette rencontre⁵⁵⁴ ?

Si je rattache ce bref développement à l'objet de ma propre recherche, il me semble important que la psychanalyse puisse prendre en compte, quant au développement psychique de tout-petits, l'importance de la dynamique psychique engagée entre l'enfant, les parents, et des représentants de la société. Sans cette dernière dimension, d'une part, la perception du développement se trouve réduite à une sphère familiale « pure », ***qui n'existe pas dans la réalité***, et, d'autre part, ignore les difficultés psychiques infantiles et parentales qui sont à mettre en rapport avec des processus de ***déliation sociale***. Si aujourd'hui, et pour certains depuis longtemps, de nombreux-ses psychanalystes sont conscient-e-s de ces liens entre troubles psychiques et déliaison sociale, et effectuent à la fois un travail clinique et des ébauches de théorisations en rapport avec cette conscience, ils ne disposent toujours pas aujourd'hui d'une théorie approfondie et cohérente pour en rendre compte⁵⁵⁵.

II. 2 L'approche historique et socio-politique

Commençons par la sociologie des rapports sociaux de sexe. J'ai découvert cette *forêt* théorique relativement tardivement, et dans un rapport étroit avec mes propres perspectives de recherche. J'ai encore, dans ce domaine, beaucoup à apprendre, et à comprendre, pour y situer ma propre pensée. Dans cette liaison avec mon propre objet, j'ai pu cependant développer une réflexion sur les rapports complexes entre féminisme et maternité, et proposer des pistes pour dépasser des clivages qui empêchent la suffisante prise en compte des difficultés maternelles actuelles, redoublées par des contextes de précarité et de déliaison sociale. Là encore, les historiennes des femmes, ou des philosophes comme Geneviève Fraisse, ont été d'un précieux recours, dans leur capacité à fournir une vision panoramique d'un chemin d'émancipation qui parcourt deux siècles. Geneviève Fraisse (2000) dit à propos des femmes qu'elles sont sans cesse renvoyées à un éparpillement de leur identité, qu'elles ne parviennent pas à se construire comme « *membres unifiés du corps social* ». J'ai postulé que ce morcellement se traduisait notamment par le clivage constamment réitéré entre la mère et la citoyenne, et que cette unification ne pouvait se construire sans procéder à une liaison entre la citoyenneté et la parentalité. Cette dernière

⁵⁵⁴ Je me suis moi-même posée ces questions, à partir d'une clinique de formation ou d'analyse des pratiques dans tous ces lieux de rencontre entre des familles et le socius, quelle que soit la raison initiale de cette rencontre : volontaire, ou contrainte. Se pose à partir de là une autre question, celle de *la définition de la place et du rôle des acteurs sociaux*, dans leur rapport avec les familles.

⁵⁵⁵ Cf par exemple Olivier Douville, « Notes d'un clinicien sur les incidences subjectives de la grande précarité », ou Claude Boukobza, « Place de l'enfant dans les familles victimes d'exclusion », in *Exclusions, précarités : témoignages cliniques*, *Psychologie clinique* n° 7, L'Harmattan, 1999 ; Joëlle Rochette, « Indispensables trouvailles, crise de la ritualité dans le post-partum immédiat et rôle de prévention des dispositifs soignants en psychiatrie périnatale », in *Indispensables séparations*, textes rassemblés par Christian Robineau, coll. Mille et un bébés, érès, 2005.

constitue certes une dimension potentielle et non obligatoire, mais cependant majoritairement *réalisée* par les femmes, comme par les hommes, d'ailleurs ! Une approche féministe de la maternité⁵⁵⁶ vécue, comme expérience personnelle et sociale significative, doit se développer, pour saisir les enjeux des conditions nécessaires à un exercice viable de la parentalité, conditions qui incluent d'abord une indispensable liaison des parents avec la communauté humaine où l'enfant vient au monde. Cette approche féministe de la parentalité peut elle aussi contribuer à la construction d'une théorie politique de l'éducation des jeunes enfants, en questionnant les normes actuelles qui définissent les places respectives de la mère et du père auprès de l'enfant, ainsi que le manque de conceptualisation du rapport entre famille et société, et spécifiquement de la répartition de la responsabilité éducative. Ce type d'approche doit pouvoir à mon sens rentrer en dialogue – certes musclé – avec la psychanalyse, qui a développé une théorie du psychisme des jeunes enfants précieuse pour appréhender les conditions initiales de survie psychique et de développement, d'accès à la pensée symbolique, de confrontation avec l'altérité qui puisse être humanisante, et non destructrice, ou auto-destructrice. Cette approche vient questionner la psychanalyse dans son positionnement normatif quant à la fonction maternelle et paternelle, un positionnement qui est d'ailleurs loin d'être consensuel dans ce champ, et reflète sa propre diversité théorique, ses points aveugles, ses recherches et ses évolutions. L'enjeu de cette rencontre entre féminisme et psychanalyse me semble par exemple de ne pas confondre la nécessité de places différenciées auprès de l'enfant, avec la forme normative que prennent ces *différences* dans une société donnée, et de mettre ces deux dimensions dans un rapport de confrontation.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà exprimé, mon propre objet de recherche ne peut qu'être interpellé et enrichi par ce courant de pensée anglo-américain, promouvant une éthique et une politique du *care*⁵⁵⁷. J'ai découvert ce courant relativement récemment, à partir de la traduction de quelques livres et de son développement original par des chercheuses françaises⁵⁵⁸, et je le perçois aujourd'hui comme un des étayages majeurs de la poursuite de ma propre réflexion sur la prime éducation. Une des idées fortes me semble en être une perception des membres d'une société non comme des individus isolés et autonomes, mais reliés et interdépendants, et, à ce

⁵⁵⁶ Celle-ci ne peut qu'entraîner avec elle, dans le même mouvement, la question de la *paternité* comme expérience vécue.

⁵⁵⁷ Ce terme n'est pas vraiment traduisible en français, pas plus d'ailleurs que le « Holding » Winnicottien. Fabienne Brugère propose le terme intéressant de « sollicitude », je l'associerais plutôt pour ma part à celui d'« attention ». Ce qui me semble en jeu est la question d'une *relation attentive* à l'autre, qui prend en compte des besoins et des désirs liés à son *altérité*.

⁵⁵⁸ Cf Carol Gilligan, *Une voix différente, pour une éthique du care*, Flammarion, 1986 ; ce livre, publié en 1982 aux Etats-unis, est donc paru en France une première fois durant les années 80 ! Il ne fut pourtant jamais promu dans le champ professionnel de la petite enfance. Cf également Patricia Paperman, Sandra Laugier, (sous la direction de), *Le souci des autres, éthique et politique du care*, EHESS, 2005 ; Fabienne Brugère, *Le sexe de la sollicitude*, Seuil, Coll.non-conforme, 2008. Remerciements à Nicole Mosconi pour sa précieuse note de lecture sur ce dernier ouvrage.

titre, dans le devoir d'un engagement les uns envers les autres, et notamment envers les plus fragiles. J'ai moi-même postulé que l'expérience des mères auprès des enfants et des femmes dans les actes éducatifs leur avait conféré une expérience et une forme de savoir, que nous ne pouvons pas rejeter sous prétexte que ces expériences sont aussi le « *lieu même de leur aliénation*⁵⁵⁹ ». « *Contre la dévalorisation traditionnelle du care assigné aux femmes*⁵⁶⁰ », je soutiens également une affirmation de sa valeur, « *pour lui conférer une autre place dans la société*⁵⁶¹ », tout en déjouant l'assignation des femmes à la sollicitude pour que chaque être humain « *s'engage de manière responsable dans la prise en charge des êtres dépendants*⁵⁶² ».

Cependant le secteur concerné par les pratiques du *care* est extrêmement large, et demande des différenciations à l'intérieur même de ce vaste espace. Ma propre démarche insiste davantage sur la dimension de l'éducation des jeunes enfants, à l'intérieur de laquelle je réintroduis la dimension du soin -holding-⁵⁶³ plutôt que de me centrer seulement sur la « sollicitude » ; et ceci justement parce que dans le secteur de la petite enfance, cette dimension de soin, de surcroît souvent réduite à une logique médicale puéricultrice⁵⁶⁴, ou simplement domestique⁵⁶⁵, est sans cesse utilisée pour masquer les enjeux éducatifs majeurs de la prise en charge des jeunes enfants. Mais ce choix que je fais du terme d'*éducation* n'interdit en aucune façon l'enrichissement de ma propre recherche par le développement théorique du *care*, particulièrement dans ce nouage entre soin et éducation qui caractérise la prise en charge des jeunes enfants, surtout pour les plus petits d'entre eux. Il s'agirait par exemple de développer la conceptualisation de la haute compétence requise pour contenir, accompagner, et ouvrir au monde de tout-petits enfants, en l'absence de leurs parents ; de montrer la haute valeur symbolique de ces pratiques, sans les réduire, comme on a tendance à le faire, à des soins corporels opératoires, ou à des tâches ménagères essentialisées.

L'essor et le développement de la théorie du *care* me semblent aujourd'hui une des étapes essentielles de la promotion d'une égalité démocratique concrète, et de ***la validité de théories construites à partir de pratiques***, qui souffrent actuellement d'un déficit significatif de

⁵⁵⁹ Fabienne Brugère, op.cit, p. 12.

⁵⁶⁰ Op.cit, p. 103.

⁵⁶¹ Op.cit, p. 103.

⁵⁶² Op.cit, p. 123.

⁵⁶³ Le Holding Winnicottien entend aussi bien les soins corporels que l'attention portée à l'enfant, qui ne se situe pas que du côté de la maîtrise, engage des processus inconscients. Gageons que Winnicott aurait été tout-à-fait intéressé par les perspectives de recherche du *care*.

⁵⁶⁴ Les crèches comportent majoritairement des professionnelles de santé : puéricultrices et auxiliaires de puériculture. Seules les éducatrices-teurs de jeunes enfants, ont, comme leur nom l'indique, *une formation éducative*.

⁵⁶⁵ N'oublions pas que le secteur est majoritairement occupé par les Assistantes Maternelles, qui sont fortement associées, dans la perception de la puissance publique, avec la position de la femme au foyer, et, comme je l'ai développé, appelées à ces fonctions de prise en charge des jeunes enfants *pour ces raisons mêmes*.

reconnaissance et de pouvoir ; ceci à condition de tenir le *cap* socio-politique, et de n'être pas rattrapés par une vision essentialiste et morale de la « sollicitude » féminine.

Pour poser les fondations d'une théorie politique de la prime éducation, ces apports de la sociologie des rapports sociaux de sexe, enrichie par le développement d'une théorie du care, doivent être pris en compte, et articulés aux savoirs psychanalytiques relatifs au développement primaire. Cette démarche peut contribuer à dénoncer les effets réels, en termes de discrimination sexuée, mais aussi de difficultés *psychiques*, d'un isolement maternel usant, pouvant conduire, lorsqu'il se trouve associé à une situation de précarité et même d'exclusion sociale, à une forme de déshumanisation.

Car nous voici parvenus à notre dernier point d'articulation : face aux familles en difficulté sociale, l'approche sociologique du genre doit pouvoir être également reliée à une sociologie de l'éducation qui prend en compte *les inégalités sociales devant l'exercice de la parentalité*. Je conclurai cet appel à un débat et à une tentative de liaison entre plusieurs disciplines en mentionnant une tentative pionnière en ce sens, dont témoigne le livre de Gérard Neyrand et Patricia Rossi, « *Monoparentalité précaire et femme sujet*⁵⁶⁶ ». En effet cet ouvrage se propose de lier la psychanalyse, l'approche de genre et une sociologie de l'éducation, ces trois dimensions se trouvant resituées dans leur histoire. Il est issu d'une recherche-action, répondant au double objectif de clarifier l'analyse des situations des femmes en position monoparentale précaire, et d'offrir un cadre de soutien aux personnes vivant ces situations.

Cette réflexion s'articule avec mes propres analyses, particulièrement celle du dispositif du Conseil Général. En effet elle met en lumière l'ambivalence d'une société qui prône la libération des femmes mais persiste à produire des mesures porteuses de fortes ambiguïtés : l'exemple de la suspension de l'allocation au parent isolé (alors même que cette mesure produit concrètement des effets positifs) dès que la mère a un nouveau compagnon, montre bien le modèle encore prégnant de la femme normalement entretenue par l'homme, alors que celui-ci n'est pas le père des enfants et ne fait qu'entamer une nouvelle relation. Ce type d'attendus rentre en contradiction avec ceux d'autonomie et de réinsertion professionnelle des mères en situation monoparentale précaire, alors que celles-ci se situent majoritairement dans une logique d'activité professionnelle. Une autre ambiguïté se dessine à travers la représentation persistante « *de la prédisposition naturelle de la mère à l'éducation des enfants et à la tenue du foyer, et cela jusque dans les sphères politiques*⁵⁶⁷ », qui freine le développement des modes d'accueil, d'autant moins accessibles encore à des femmes précarisées, en recherche d'emploi ou exerçant

⁵⁶⁶ Gérard Neyrand, Patricia Rossi, *Monoparentalité précaire et femme-sujet*, coll. Pratiques du champ social, érès, 2004.

⁵⁶⁷ Gérard Neyrand, op.cit, p. 58.

des emplois atypiques en termes d'horaires. Il n'est pas difficile de reconnaître ici maints profils de femmes qui émergent des situations cliniques brièvement exposées dans la description du Dispositif partenarial entre la P.M.I et les modes d'accueil ordinaires. Ensuite ce travail de recherche montre que la rencontre de ces femmes « *annexées à leur maternité*⁵⁶⁸ », avec un dispositif de soutien au cœur de la cité, produit souvent des effets symboligènes importants, qui leur permettent de se resituer comme sujets et citoyennes, « *à l'articulation de la scène inconsciente et de la scène sociale*⁵⁶⁹ ». Enfin il ouvre une perspective féconde de construction théorique de « *la fonction symbolique maternelle*⁵⁷⁰, *que son corps*⁵⁷¹, *dans sa différence, lui donne à vivre et à penser*⁵⁷² », une fonction qui fut trop renvoyée dans l'ombre (dans un vide de pensée) par une psychanalyse prise elle aussi à son insu dans des fondements patriarcaux qui n'ont pas été encore suffisamment interrogés. Le processus de subjectivation de ces femmes passe par une reconnaissance de leur souffrance en tant qu'êtres sexués, ancrés dans une aliénation historique des femmes qui tendait à les réduire à des objets d'échange reproductif, privées de leur statut de sujet⁵⁷³ créateur de symbolisation, qui demeure alors en partie impensé. Ces nouvelles propositions théoriques, qui tentent de confronter, mais aussi d'articuler le corpus psychanalytique avec l'aliénation socio-historique des femmes, ne peuvent à mon sens que croiser la route de la théorie émergente du *care*. Je vais maintenant moi-même proposer une hypothèse de travail quant à la symbolisation possible d'un savoir ancré chez les femmes, privé jusque récemment de toute émergence sociale, de toute énonciation susceptible de se construire comme savoir légitime. Cette privation profonde est masquée par une essentialisation qui draine tout aussi bien une sacralisation de la figure maternelle, teintée de toute-puissance, qu'une profonde dévaluation sociale, dont elle constitue l'exact revers, le prix exorbitant à payer pour

⁵⁶⁸ Patricia Rossi, op.cit, p. 101.

⁵⁶⁹ Patricia Rossi, op.cit, p. 113.

⁵⁷⁰ Patricia Rossi, op.cit, p. 86.

⁵⁷¹ Cette perspective semble exclure de fait les mères qui n'ont pas porté, ni accouché de leurs enfants. Elle repose alors la question de la pluralité possible des parentalités, qui peuvent s'inscrire, ou non, dans *des corps*. Cependant il ne me semble pas possible de penser la construction psychique d'un sujet, qui serait dénouée des corps. Si une mère éduque un enfant qu'elle n'a pas porté, il existe alors une autre mère, qui l'a porté, et en ce sens ne peut être déliée de la construction psychique de cet enfant. Ceci est vrai aussi *pour le père*, entre la paternité « biologique » et éducative. Je mets le biologique entre guillemets car à mon sens il n'existe pas de parenté purement biologique. Elle s'inscrit comme trace psychique pour l'enfant, ou comme impensé, qui, un jour, exigera sa symbolisation.

⁵⁷² Patricia Rossi, op.cit.p. 81.

⁵⁷³ Les auteurs ne veulent pas dire par là que ces femmes ne sont porteuses d'aucun capital symbolique. Mais elles sont souvent en rupture avec ce capital, porté par leur milieu d'origine, et leur conjoint, et dont elles refusent les aspects aliénants quant à leur position sexuée. La question est alors pour elles de renouer avec ce capital symbolique, tout en pouvant se dégager de l'aliénation dont il est porteur.

demeurer l'impératrice imaginaire d'un royaume *purement* privé ; ce merveilleux royaume dont des psychanalystes⁵⁷⁴ insistent à dire qu'il est le lieu de *la folie*.

III. Pour une issue symboligène de la *lutte*

Mettant en perspective une *lutte* de représentations autour de la place de la mère, j'ai dit que la seconde représentation me semblait davantage concordante avec un fonctionnement véritablement démocratique de notre société contemporaine, et une perspective de santé psychique des sujets, mais j'ai aussi avancé que certaines résistances à l'émergence de cette représentation innovante trouvaient leur origine dans un souci féminin, certes teinté d'angoisse, de la santé psychique des tout-petits, qui n'est pas à mon sens dénué de pertinence. Certainement la réponse spontanée à cette attention angoissée, consistant imaginairement à *rendre l'enfant à sa mère*, n'est elle-même pas pertinente. Mais elle témoigne d'une réalité de l'accueil des tout-petits dans notre société, qui est *défaillante*, si nous nous autorisons à retourner au discours social dominant ses formulations concernant les mères. Cette inversion de perspective ouvre bien des voies...

Il nous faut donc *aussi* entendre, dans la résistance et la persistance de cette représentation, l'écho d'une perception féminine de la défaillance sociale qui est *justifiée*, et qui simultanément paralyse les femmes quant à la revendication de leurs droits citoyens. Face à cette défaillance, les femmes continuent de se sentir *le devoir* de protéger les très jeunes enfants. Cependant la majorité d'entre elles n'ont pas *les mots* pour le dire. Ce devoir intériorisé est, c'est vrai, le lieu-même de leur aliénation. Mais je postule qu'il témoigne aussi d'un *savoir* complexe, qui relève de la transmission d'une expérience, et engage à la fois une compétence pratique et une dynamique inconsciente, au sens freudien du terme. Winnicott, je pense, a élaboré quelque chose de ce savoir latent, lui a prêté une légitimité, lui a ouvert une voie d'évolution ; ce qui montre que cette *source* de connaissance est tout-à-fait accessible à des hommes, quand ils peuvent s'ouvrir à leur dynamique inconsciente archaïque, à leur pré-histoire de nourrisson, et qu'ils ne sont pas trop préoccupés par une adéquation aux normes de la « virilité ». Le Holding d'un bébé n'est pas un savoir inaccessible aux hommes, aux pères. Il n'est pas une connaissance sacrée, mystérieuse, effrayante, dont seules les femmes auraient – à jamais – le secret, ce qui leur donnerait, finalement, un droit de vie et de mort absolue sur les nourrissons...sur les êtres humains. Cette mythologie me semble tapie dans l'ombre de la domination masculine. Mais ce

⁵⁷⁴ J'ai le sentiment que certains psychanalystes peuvent d'ailleurs confondre cette « folie privée » avec l'espace familial lui-même, alors que la pathologie familiale doit sans cesse être interrogée, à mon sens, dans son rapport, ou la perte de son rapport avec l'organisation symbolique sociale.

qui est vrai, c'est que *le Holding a été abandonné aux femmes*⁵⁷⁵, et que ce savoir s'est refermé sur elles, en faisant d'elles les uniques détentrices, et ceci longtemps sous condition d'exclusion d'accès à tous les autres savoirs qui seraient porteurs d'un pouvoir dominant.

Les femmes ont construit socialement un savoir du Holding des nourrissons et de l'éducation des tout-petits, qui se transmet de génération en génération, dans un réseau de significations qui circule en permanence entre famille et société⁵⁷⁶. Dans notre société contemporaine, où la mythologie patriarcale se doit d'être dépassée, ce savoir se doit également d'être à nouveau partagé, ce qui ne signifie pas que toutes les places auprès d'un nourrisson sont interchangeables. Mais ceci nous invite à penser une nouvelle forme de Holding collectif autre que celui de la société traditionnelle, à entamer la construction d'un « *berceau social* », si je reprends les termes bien choisis du titre du Séminaire de l'ANAPSY.pe (2003), en accord avec le fonctionnement actuel de notre société, et sa visée démocratique.

Or ce Holding collectif ne s'improvise pas. Il nécessite une attribution d'une haute valeur symbolique à cette activité, et des moyens pour la garantir ; la discipline psychanalytique, au travers d'une très longue et significative pratique clinique, ainsi que de nombreux pans de la recherche sur les bébés, nous ont appris depuis une cinquantaine d'années qu'un nourrisson était un être humain, doté d'un appareil psychique rempli de potentialités, mais extrêmement vulnérable, et dépendant de la qualité contenante d'un environnement chargé de significations humanisantes. D'une certaine façon la psychanalyse du développement primaire a permis l'émergence, la conceptualisation, la symbolisation processuelle et l'évolution – non achevée – d'un *savoir* dévalorisé, et transmis dans l'invisibilité sociale par les femmes entre elles.

Les moyens pour garantir un Holding collectif, qui est aussi, et déjà, *un acte éducatif*, ne se suffisent pas de l'offre actuelle, que ce soit en termes de modes d'accueil pendant que les parents travaillent ou de modes d'accueil tout court, qui impliquent la présence conjointe des parents et des acteurs sociaux autour de l'enfant. Ils ne se suffisent pas non plus d'une vie familiale rétrécie, ou même abimée par des vies professionnelles complètement inadaptées à la prise en charge familiale de tout-petits enfants. Si un tout-petit doit pouvoir être le bénéficiaire d'un holding collectif partagé, son destin n'est pas non plus de cesser d'avoir une vie intime et familiale, qui lui est nécessaire pour se construire. De leur côté, les parents n'ont pas à vivre en

⁵⁷⁵ Il a été longtemps abandonné collectivement aux femmes, ce qui introduisait des collaborations et des médiations entre elles. Il s'agissait d'une éducation collective, dans un socius féminin. La caractéristique de la construction de la femme au foyer, propre au deux derniers siècles, est qu'elle a isolé les femmes dans l'exercice de la maternité primaire, leur conférant un certain « gouvernement » mais les privant de l'étagage collectif...et de la vie sociale.

⁵⁷⁶ J'ai tenté de montrer sur un mode clinique, dans tout ce travail, que les difficultés psychiques des mères décrites n'étaient jamais purement intrafamiliales, ou interindividuelles, mais témoignaient d'une rupture de cette circulation, d'une panne de sens liée à une disparition de l'étagage symbolique social et culturel, ou d'un conflit insoluble avec cet étagage. La maltraitance dans les milieux très désocialisés peut être envisagée comme la plus grave de ce type de rupture, un « trou » d'énonciation symbolique qui déshumanise proprement les sujets.

permanence une tension déchirante entre leur vie professionnelle et leur vie familiale, qui engage leur responsabilité éducative envers leurs très jeunes enfants, sachant que ce sont les femmes qui endossent actuellement ce déchirement. Ce Holding demande donc aussi des aménagements du temps professionnel des parents, pères et mères. Les mêmes parents ne devraient pas être confrontés à des pseudo-choix brutaux, hors de toute médiation construite dans le temps, entre « garder l'enfant » ou « le faire garder » ; ceci sans que soient pris en compte les besoins primaires d'un tout-petit, le temps chaque fois singulier de la création d'un lien entre les parents et l'enfant, les processus de présentation au monde social et de différenciation progressive qui sont nécessaires à une séparation symboligène. Ils devraient pouvoir bénéficier de lieux collectifs, où ils puissent engager *tranquillement* ces processus, que ces lieux soient des crèches, des halte-jeux, des lieux d'accueil parents-enfants, des ludothèques... ou tout collectif familial élargi, ou social, susceptible d'accueillir des familles, qu'elles souhaitent confier l'enfant en leur absence ou non. Ils devraient avoir le temps aussi, en tant que membres de la société civile, de participer s'ils le souhaitent à la création et à la vie de ces lieux sociaux, susceptibles d'enrichir la réflexion collective sur la parentalité comme fonction sociale, reliée aux institutions d'éducation, et non purement privée⁵⁷⁷. L'ensemble de ces mesures devraient être offertes à tous les citoyen-ne-s, et pas seulement à celles-ceux qui parviennent péniblement à s'en procurer quelques bribes, au prix de luttes diverses. Elles permettraient alors enfin que les membres les plus démunis de notre société ne soient plus admis-e-s à fréquenter ces lieux sociaux qu'au titre de leurs incapacités, ce qui me semble être finalement le comble de l'offense symbolique qui puisse être faite à des parents dans une société démocratique.

Ce *Holding collectif* demande aussi une véritable promotion sociale des professionnel-le-s de la petite enfance, ce qui se traduit en termes d'une offre de formation correspondante, initiale et continue, instituant ce travail comme un métier qui requiert des compétences spécifiques, éducatives, mérite un véritable salaire, et peut constituer une mine de *recherche* extrêmement précieuse pour le développement d'une théorie du care, et d'une théorie de la prime éducation. Cette promotion doit s'accompagner d'un travail visant à dégenrer ces types d'exercice, à situer

⁵⁷⁷ Sur ce point de la place du *parent en tant qu'acteur social*, on peut signaler les analyses développées par Didier Favre sur les crèches parentales (2003, 2001, 1998) notamment dans « Compétences des parents, compétences des professionnels : quelles interactions en crèche parentale ? ». Alain Vilbrod (dir.), *L'identité incertaine des travailleurs sociaux*, L'Harmattan, (Le travail du Social), 2003 ; et « Parents usagers en crèche parentale : une place paradoxale ! » *La lettre de l'Enfance et de l'Adolescence*, Revue du GRAPE, Les parents usagers, n° 46, 2001.

et valoriser une dimension professionnelle contenante et éducative qui peut intéresser tout citoyen, homme ou femme⁵⁷⁸ (Brugère, 2008).

Je souhaite montrer ici que la résistance de la première représentation, manifestée à divers niveaux de l'organisation sociale, n'est pas un *pur* produit d'une aliénation intériorisée et retransmise. Elle dispose d'un niveau de pertinence, celui d'un souci de protection des tout-petits, ce niveau étant cependant utilisé par le discours social dominant à des visées de perpétuation de l'aliénation des femmes, dont les plus pauvres payent le prix fort. Cette lutte de représentations autour de la place de la mère ne peut à mon sens trouver d'issue symboligène que si ce niveau de pertinence est perçu, et pris en compte dans une réflexion politique sur l'accueil et l'éducation des jeunes enfants dans notre société. La seconde représentation ne peut se construire sur un *meurtre* de la première, même si, dans les années 70, la rage d'émancipation des femmes s'est peut-être bien fondée sur un meurtre symbolique de *la Mère*. Mais aujourd'hui cette représentation émancipatrice doit intégrer le « message » valable que cette représentation dominante draine dans son sillage : le soin-éducation « *suffisamment bon* » d'un bébé est fondamental pour sa santé psychique. Ce message est présent, sur un mode latent, chez beaucoup de professionnel-le-s qui transportent la première représentation, comme ces membres d'équipe de crèche angoissées par le profond malaise d'un tout-petit, ou comme notre seconde conférencière. Mais elle ne peut être symbolisée, en rapport notamment avec un quantum d'angoisse et d'identification projective trop fort autour de ces situations. A contrario la plupart des promoteurs-trices actif-ves de la seconde représentation, que je peux rencontrer sont conscient-e-s de cette dimension, et l'intègrent dans leurs pratiques et leurs réflexions, ce que nous pouvons par exemple constater dans le contenu de la troisième conférence.

Je propose donc une issue à ce conflit de représentations qui ne soit pas effectuée purement sur un mode binaire, et manichéen, tranchant entre les conservatrices-teurs et les progressistes, ou entre les suppôts du patriarcat et les féministes révolutionnaires. La dimension éminemment politique et performative de la représentation princeps est réelle, et témoigne d'une organisation qui n'a pas encore renoncé à un pouvoir patriarcal. Mais elle est à la fois nécessaire, et non suffisante pour rendre compte d'une résistance si active parmi celles-là mêmes qui subissent sa domination : les femmes. Celles-ci semblent ainsi témoigner d'une résistance liée à une forme de *savoir* qui n'est pas métabolisé, qui demeure en suspens, et fait ravage : d'abord parce qu'il se réfère sans cesse à *une mère dyadique*, qui est une formation imaginaire ; ensuite parce que, conformément à la logique précédente, il se traduit soit en termes de défaillance, de faute, soit en termes de toute-puissance maternelle, ce qui n'est guère mieux.

⁵⁷⁸ Sur la question de la parité dans le champ professionnel de la Petite Enfance, voir les travaux du chercheur Nicolas Murcier, par exemple « La réalité de l'inégalité entre les sexes à l'épreuve de la garde des jeunes enfants », *Mouvements*, n° 49, Janv-Fév. 2007.

Cette résistance peut aussi être comprise comme celle d'une féminité dominée qui, face à la domination masculine, témoigne de l'exercice de son propre pouvoir, ceci pour survivre à la domination ; ou encore comme une *contre-performance*, qui peut signifier une fidélité à des valeurs symboliques culturelles elles-mêmes dominées dans notre pays⁵⁷⁹. Les femmes pourront-elles renoncer à cette forme de *savoir occulte référé à la figure maternelle*, tant que ne leur sera pas reconnue une place digne et entière de citoyenne, en termes d'égalité devant le savoir et devant le pouvoir ? La complexité d'un système de savoir-pouvoir est liée à l'intériorisation et à la perpétuation de ce système par des sujets sociaux qui résistent selon le mode qu'ils peuvent à la domination. Ce mode peut être aussi porteur de savoirs, mais ceux-ci ne peuvent se développer et s'enrichir du débat social dans l'agora, tant qu'ils ne sont pas considérés comme porteurs d'une valeur sociale. Nous rejoignons ici l'importance historique de l'émergence *d'une théorie du care*, car seule l'institution sociale du care (dont le Holding du jeune enfant fait partie) comme *valeur symbolique, porteuse d'un savoir processuel et en permanente évolution*, peut venir à bout de la résistance de la représentation princeps, en la transformant en un objet de pensée et de débat légitime. En effet à partir des années 70 les féministes ont longtemps refusé de s'intéresser à ce domaine, tant il était marqué, à juste titre, du signe de l'aliénation. Cependant, en ne s'y intéressant pas, elles maintenaient aussi une forme d'aliénation de la majorité des femmes, qui ne disposent pas des moyens symboliques de faire reconnaître et évoluer leurs pratiques comme valeurs sociales et comme savoirs.

Du côté des sujets sociaux, des professionnel-le-s qui exercent dans les institutions, je propose plutôt une issue à cette lutte de représentations en rapport avec une certaine conceptualisation de la *crise*, comme une voie de résolution qui implique une liaison entre les anciennes représentations et les nouvelles, le passé et le présent. J'ai perçu cliniquement combien le positionnement du champ de la petite enfance dans une perspective socio-historique, qui engageait l'histoire des femmes, et le débat autour de ces questions, pouvait constituer une source de déblocage de la pensée pour des professionnelles de la petite enfance. Ces débats portent toujours sur la vulnérabilité des petits, sur la responsabilité des femmes face aux jeunes

⁵⁷⁹ Nous pouvons ici reconnaître ces femmes qui défendent la « garde » de l'enfant par la mère, conformément aux valeurs reçues dans leur milieu. Il peut s'agir de femmes issues de l'immigration, mais aussi de femmes issues de milieux très populaires (Rappelons cependant que le modèle de prise en charge du jeune enfant dans les sociétés traditionnelles n'est pas dyadique, elle implique toujours un groupe de femmes). Voir à ce propos l'article très intéressant d'Elsa Dorlin, déjà cité, « *Performe ton genre, performe ta race !* », *repenser l'articulation entre sexisme et racisme à l'ère de la post-colonie* ». La question reste cependant pour moi entière, quant au positionnement éthique et politique que doivent prendre, face aux positionnements de ces sujets sociaux, d'autres sujets sociaux plus privilégiés, qui critiquent leur système dominant d'appartenance, tout en ayant eu les moyens de s'en distancer, et en maîtrisant les codes d'énonciation indispensables à l'exercice de cette critique. Car cette distanciation et cette maîtrise les signent eux-mêmes comme dominants, en risque d'imposer leur propre modèle de libération aux dominés. C'est bien, me semble-t-il, ce que les femmes des classes dominées et des pays émergents viennent signifier, sur un mode plus ou moins élaboré, aux féministes occidentales.

enfants, leur culpabilité massive face à cette responsabilité, leurs renoncements professionnels et sociaux. Les femmes ont besoin d'élaborer autour de ces questions dans des espaces publics, ouverts au débat et à l'élaboration collective.

Du côté des disciplines des Sciences Humaines, je vise, avec quelques autres, à un débat susceptible de dépasser les clivages qui risquent, encore une fois, de renvoyer dans l'ombre, soit la question cruciale du Holding, soit celles, non moins cruciales, de l'égalité homme-femme, de l'égalité sociale, et de la dimension éminemment sociale de la parentalité et de la prise en charge du jeune enfant. Tout ce travail de recherche constitue en fait une tentative de liaison entre des morceaux épars de la pensée sur l'éducation des jeunes enfants, qui demandent aujourd'hui, dans une société démocratique, à être rassemblés, et faire l'objet d'une pensée et d'une responsabilité collective citoyenne. Il s'agit de lier ce qui, depuis deux siècles, a été délié : « *Les deux gouvernements : la famille et la Cité* (Fraisie, 2000), tout en refusant une conceptualisation politique de l'éducation des enfants qui soit déterminée par des partages sexués, et inégalitaires, de cet exercice. Un modèle politique d'éducation ne doit pas être fondé ni sur les identités de sexe et de sexualité⁵⁸⁰, ni sur un clivage entre éducation familiale et éducation sociale.

Ce travail ouvre également à des perspectives de recherche susceptibles de *relier* plusieurs secteurs sociaux concernés par l'éducation, mais qui semblent construire chacun un enfant différent, en fonction de leurs missions institutionnelles : le bébé, l'élève, l'enfant des « loisirs », l'enfant carencé.... Pour restituer aux enfants leur intégrité psychique, leur *allant-devenant* de sujet social, il me semble pertinent de prolonger les questionnements sur la prime éducation, pour interroger le champ du travail social auprès des familles « en difficulté⁵⁸¹ »,

⁵⁸⁰ Elsa Dorlin semble parvenir à des conclusions similaires à la fin de son analyse des performances et des contre-performances produites par la place des femmes dans la culture Afro-américaine, ou musulmane, partagées entre la domination de la culture occidentale, et la domination masculine propre à leur propre code culturel qu'elles peuvent revendiquer comme valeur symbolique de lutte contre la domination blanche. Le problème vient du fait que « *l'identité sexuelle dominante reste au centre du processus de subjectivation politique*, et reste « *en l'état un enjeu de lutte* ». La lutte de représentations autour de la place de la mère engage, elle aussi, les subjectivations politiques, produites par des femmes qui, en défendant l'une ou l'autre de ces représentations, défendent leur appartenance à un capital symbolique à la fois profondément ancré dans son rapport à des identités sexuées inégalitaires, et cependant entré relativement récemment dans un conflit qui vient contester cet ancrage. Ce qui caractérise cette lutte spécifique est qu'elle engage directement des tiers très vulnérables, qui sont aussi le bien le plus précieux d'une organisation symbolique humaine : les jeunes enfants.

⁵⁸¹ Récemment, les A.S.H ont publié un article de Caroline Helfter intitulé : « la pauvreté, une question qui dérange », où il est mentionné que « *les différentes dimensions de la précarité ne sont pas sans incidences sur les difficultés éducatives que des parents peuvent rencontrer (...) cet impact, pourtant, est largement méconnu. Et son évocation, quasiment taboue.* » n° 2617, 10 Juillet 2009, p. 34-37. Elle souligne également que 80% des familles faisant objet de mesures de Protection de l'Enfance sont pauvres ou en situation matérielle précaire. Au-delà de la réalité des effets de la pauvreté sur l'éducation (manque d'espace, de nourriture, errance, isolement, stigmatisation, difficulté de ces familles à faire entendre leur perception des problèmes, etc...), la question me semble de pouvoir *articuler théoriquement* la précarité réelle avec un certain type de fonctionnement psychique, signe de déliaison symbolique avec le socius. Sans cette articulation, il est possible de mettre côte à côte plusieurs facteurs de risques qui

ainsi que le fonctionnement du système scolaire quant à son rapport aux familles, particulièrement les plus vulnérables, les plus éloignées des codes normatifs qui président à l'institution scolaire.

Ce travail est aussi, plus profondément, l'hommage posthume à une femme qui, pour exister, n'obtint pas beaucoup plus dans sa vie que le radeau de la maternité. Elle y accrocha ses amours, ses haines, et souffrit avec ses enfants de quelques voies d'eau bien effrayantes pour eux tous. Mais elle y arrima aussi son *savoir*, et ses rêves, que je viens ici porter dans une parole : comme fille, femme, mère, chercheuse et citoyenne ; revendiquant le statut ***de membre unifié du corps social*** (Fraisie, 2000).

Pour cette transmission lestée de peine, que j'oppose à « *ceux qui ont le pouvoir de discriminer et d'exclure des centres de décision tous les subalternes : enfants, femmes, personnes âgées, sous-prolétariat et tous ceux et celles qui ne peuvent prétendre au statut d'individu indépendant ou de sujet autonome*⁵⁸² », je la remercie.

“ Le monde commun prend fin lorsqu'on ne le voit plus que sous un seul aspect, lorsqu'il n'a le droit de se présenter que dans une seule perspective. ”

Hannah Arendt, *La condition de l'homme moderne*, 1958, Agora, 1994.

entrent en jeu dans les risques encourus par les enfants, ou souvent d'en nier certains au profit d'autres, dans des querelles disciplinaires et idéologiques ; mais jamais de les relier les uns aux autres d'une manière significative.

⁵⁸² Fabienne Brugère, op.cit, p. 56.

Bibliographie

Aballéa François, 2005, « La professionnalisation inachevée des Assistantes Maternelles », *Recherches et Prévisions*, Acteurs et politiques de la petite enfance, permanences et mutations, Revue de la C.N.A.F., n° 80, p. 55-65.

Actes des 15^{èmes} universités d'automne de la F.N.E.J.E., 2003, Éducateurs de jeunes enfants et réalités sociales : un projet d'équipe sous le signe de la continuité pour l'enfant. FNEJE.

Actes du colloque, « Petite enfance et développement des quartiers », 1993, Petite enfance et politique de la ville. Syros.

Actes du 14^{ème} Forum professionnel des psychologues, 1997, Crises : Le sujet à l'épreuve du social. Hommes et Perspectives, (Collection Forum).

Athanassiou Cléopâtre, Jouvét Anne, 1987, *L'enfant et la crèche*. Césura.

Aulagnier Piera, 1975, *La violence de l'interprétation*. PUF, (Le fil rouge).

Baczko Bronislaw, 1984, *Les imaginaires sociaux*. Payot.

Badinter Élisabeth, 1981, *L'amour en plus*. Flammarion.

Barrère-Maurisson Marie-Agnès, 2003, *Travail, famille : le nouveau contrat*. Folio, (Actuel).

Barus-Michel Jacqueline, Enriquez Eugène, Lévy André, (dir.), 2004, *Vocabulaire de psychosociologie, positions et références*. Éditions érès.

Barus-Michel Jacqueline, Giust-Desprairies, Ridel Luc, 1996, *Crises, approches psychosociale clinique*, Desclée de Brouwer, (REConnaissances).

Barus-Michel Jacqueline, 1987, *Le sujet social, étude de psychologie sociale clinique*. Dunod

Bass Michel, 1994, *Promouvoir la santé*. L'Harmattan (santé, société et cultures).

Bassilina Samantha, 2005, *Profession nounou*. Collection 1001 bébés (bébés au quotidien), Éditions érès, n° 71.

Benvenuto Bice, 2001, « Il était une fois : le nourrisson dans la théorie lacanienne ».

Burgoyne Bernard, Sullivan Mary, (dir.), *Le dialogue Klein-Lacan*, In Press Éditions, (Collection Monde Interne), p. 31-48.

Beillerot Jacky, (non daté), *L'institution, recueil de textes français contemporains de base*. CREF, Publidix, Université Paris X-Nanterre, 280 p.

Bensoussan Patrick, (dir.), 1995, *Le bébé à l'Hôpital*. Syros (essai).

Bion Wilfred, 1979, (1962, 1^{ère} éd.), *Aux sources de l'expérience*. PUF.

- Bloch Françoise, Buisson Monique, 1998, *La garde des enfants une affaire de femmes*. L'Harmattan.
- Blöss Thierry, Sophie Odena, 2005, « Idéologies et pratiques sexuées des rôles parentaux. Quand les institutions de garde des jeunes enfants en confortent le partage inégal ». *Recherches et Prévisions*, Acteurs et Politiques de la petite enfance ; Permanences et Mutations. Revue de la C.N.A.F., n° 80, p. 77-91.
- Boltansky Luc, 1977, *Prime éducation et morale de classe*. EHESS-Mouton.
- Boukobza Claude, 1999, « Place de l'enfant dans les familles victimes d' "exclusion" ». *Psychologie Clinique*, Exclusions, précarités : Témoignages cliniques. L'Harmattan, (Psychanalyse, psychiatrie, psychologie), n° 7, p. 109-119.
- Bourdieu Pierre, 1998, *La domination masculine*, Éditions du Seuil, (Points, essais).
- Bourdieu Pierre, *le sens pratique*, Minuit, 1980
- Bouve Catherine, 2001, *Les crèches collectives, usagers et représentations sociales : contribution à une sociologie de la petite enfance*. L'Harmattan.
- Bouve Catherine, 1999, « Confrontation de pratiques éducatives entre familles et crèches collectives ». *Recherches et prévisions*, n° 57-58, Revue de la CNAF, p. 45-58.
- Bouyala Nicole, Roussille Bernadette, 1982. *L'enfant dans la ville, une politique pour la petite enfance*. Secrétariat à la famille, La Documentation Française.
- Bosse-Platière Suzon, 1989, *Les maternités professionnelles*. Éditions érès.
- Bosse-Platière Suzon, Dethier Anne, Fleury Chantal, Loutre-Dupasquier Nathalie, 1989, *Accueillir le jeune enfant, quelle professionnalisation ?* Éditions érès.
- Bughin Michel, Lamarche Colette, Lefranc Pascale, 2003, *La parentalité : une affaire d'état*, L'Harmattan, (Logiques sociales).
- Brugère Fabienne, 2008, *Le sexe de la sollicitude*. Éditions du Seuil, (collection non-conforme).
- Cadart Marie-Laure, (dir.), 2008, *Les crèches dans un réseau de prévention précoce*. Collection 1001 bébés, Éditions érès, n° 92.
- Cadart Marie-Laure, 2006, *Des parents dans les crèches, utopie ou réalité. Accueillir la diversité des enfants et des familles dans le réseau des crèches parentales*, ACEPP / Éditions érès.
- Capdevila Nestor, 2004, *Le concept d'idéologie*. PUF. Éditions du Seuil.
- Carreteiro Teresa Christina, 1999, « Effort de survie et habitat précaire ». *Psychologie Clinique*, Exclusions, précarités : Témoignages cliniques, L'Harmattan, (Psychanalyse, psychiatrie, psychologie), n° 7, p. 121-130
- Castel Robert, 2009, *La montée des incertitudes : travail, protection, statut de l'individu*.

- Castel Robert, 2003, *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?* Éditions du Seuil / La république des idées.
- Castoriadis Cornélius, 1975, *L'institution imaginaire de la société*. Éditions du Seuil.
- Chanial Philippe (dir.), 2008, *La société vue du don, Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*. Bibliothèque du MAUSS, (collection Texte à l'appui).
- Chaplain Didier-Luc, Marie-France Custos-Lucidi, 2000, *Les métiers de la petite enfance – des professions en quête d'identité*. Syros.
- Ciccone Albert, Gauthier Yvon, Golse Bernard, Stern Daniel, 1997, *Naissance et développement psychique*, Collection 1001 bébés, Éditions érès. ISBN : 2-86586-545-2.
- Ciccone Albert, 1997, « L'éclosion de la vie psychique ». Ciccone Albert, Gauthier Yvon, Golse Bernard, Stern Daniel, *Naissance et développement psychique*. Collection 1001 bébés, Éditions érès, p. 11-37, ISBN : 2-86586-545-2.
- Cifali Mireille, 1994, *Le lien éducatif : contre jour psychanalytique*. PUF, (Éducation et formation, l'éducateur).
- CLIO, *Histoire, Femmes et sociétés*, 2005, Maternités. Presses Universitaires du Mirail, n° 21.
- Collectif, 2001, *Accueillir l'enfant entre deux et trois ans*. Collection 1001 bébés. Éditions érès, n° 38.
- Collectif, 2000, *Accueillir*. Collection 1001 bébés. Éditions érès, n° 32. , n° 10.
- Collectif, 1998, *L'accueil des tout-petits*. Collection 1001 bébés, Éditions érès
- Combes Josette, 1990, *Les structures d'accueil pour enfants à participation parentale en milieu interculturel*, Paris : ACEPP (Centre de ressources).
- Corsini Carlo A., 1998 « Enfance et famille au 19^{ème} siècle ». Becchi Egle, Julia Dominique, (dir.), *Histoire de l'enfance en occident du 18^{ème} siècle à nos jours*. Éditions du Seuil, p. 273-303.
- Cova Anne, (dir.), 2009, *Histoire comparée des femmes*. ENS éditions (sociétés, espaces, temps).
- Cova Anne, 2004, « La maternité, un enjeu dans le premier 20^{ème} siècle », Gubin Éliane et al., (dir.), *Le siècle des féminismes*. Éditions de l'Atelier/ Éditions ouvrières.
- Cova Anne, 1999, « Les féministes du passé et l'apologie de la maternité », Yvonne Kniebihler (dir.), *Panoramiques, politiques, cultures et sociétés*, Repenser la maternité, n° 40, p. 14-17.
- Custos-Lucidi Marie-France, 2002, *Crèches mode d'emploi*. La découverte.
- Davis Madeleine, Wallbridge David, Winnicott Donald W., 1992, *Introduction à son œuvre – Essai*. PUF (Quadrige).
- De Gaulejac Vincent, 1987, *La névrose de classe*. Hommes et groupes.

- De Singly François, (dir.), 1991, *La famille l'état des savoirs*. La découverte.
- Delaisi de Parseval Geneviève, Bigeargeal Jacqueline et al., 1985, Objectif bébé. Une nouvelle science la bébologie, *Autrement*, Points actuels, (Nouvelle édition).
- Delaisi de Parseval Geneviève, Lallemand Suzanne, 1980, *L'art d'accommoder les bébés*. Éditions du Seuil.
- Delion Pierre (dir.), 2001, *Le bébé et ses institutions*. Collection 1001 bébés (bébés au quotidien), n° 44, Éditions érès.
- Delphy Christine, 1998, *L'ennemi principal, 1, économie politique du patriarcat*, Éditions Syllepse, (nouvelles questions féminines).
- Delphy Christine, 2001, *L'ennemi principal, 2, penser le genre*, Éditions Syllepse, (nouvelles questions féminines)
- Dermenjian Geneviève, Guilhaumou Jacques, Lapied Martine, (dir.), 2008, *La puissance maternelle en Méditerranée, mythes et représentations*, Actes Sud / MMSH / [barzakh], (études méditerranéennes).
- Dermenjian Geneviève, Dominique Loiseau, 2005, « La maternité sociale et le Mouvement Populaire des familles durant les trente glorieuses ». *CLIO, histoire, femmes et sociétés*, maternités. Presses Universitaires du Mirail, n° 21, p. 91-105.
- Dethiville Laura, 2008, *Donald W. Winnicott, une nouvelle approche*. Campagne première (collection en question).
- Dhume Fabrice, 2001, *Du travail social au travail ensemble, le partenariat dans le champ des politiques sociales*. Éditions ASH, (Professionnels).
- Dialogue, recherche clinique et sociologique sur le couple et la famille*, 2000, Accompagner les premiers liens : la prévention précoce. Éditions érès, n° 157.
- Dialogue, recherche clinique et sociologique sur le couple et la famille*, 2000, Bébés, parents, professionnels, l'art de tisser les liens. Éditions érès, n° 147.
- Dialogue, recherche clinique et sociologique sur le couple et la famille*, 1995, Penser le bébé : le temps de l'observation. Éditions érès, n° 128.
- Dialogue, recherche clinique et sociologique sur le couple et la famille*, 1991, Séparations et retrouvailles chez le jeune enfant. Éditions érès, n° 112.
- Dolto Françoise, 2009, *Une psychanalyste dans la cité, l'aventure de la maison verte*, Gallimard / NRF.
- Dolto Françoise, 1985, *La cause des enfants*. Laffont.
- Dolto Françoise, 1985, *Solitude*, Carrère / Vertiges du Nord.
- Dolto Françoise, 1984, *L'image inconsciente du corps*. Éditions du Seuil, (Points Essais).
- Donati Pascale, Mollo Suzanne, Norvez Alain, Rollet Catherine, 1999, *Les centres maternels, réalités et enjeux éducatifs*. L'Harmattan, (Logiques sociales).

- Donzelot Jacques, 1977, *La police des familles*. Éditions de Minuit, (collection critique).
- Dorland-Pottier Christine, Djaoui Élian, 1999, « Imaginaire de la prévention, médecins PMI et familles à "haut-risque médico-social", *Psychologie clinique*, Exclusions, précarités : témoignages cliniques. L'Harmattan, n° 7, p. 95-108.
- Dorlin Elsa, 2008, « Épistémologies féministes ». *Sexe, genre et sexualités*, PUF, (Philosophies), p. 9-31.
- Dorlin Elsa, 2007, « Performe ton genre : performe ta race ! Repenser l'articulation entre sexisme et racisme à l'ère de la post-colonie ». *Bulletin Sophia*.
- Dosse François, 2007, *Gilles Deleuze, Félix Guattari, bibliographie croisée*. La découverte.
- Douville Olivier, 1999, « Notes d'un clinicien sur les incidences subjectives de la grande précarité ». *Psychologie clinique*, Exclusions, précarités : témoignages cliniques, L'Harmattan, n° 7, p. 57-68.
- Douville Olivier, Ridel Luc, (dir.), 1999, Exclusions, précarités : témoignages cliniques, *Psychologie Clinique*, (nouvelle série), n° 7, L'Harmattan.
- Durning Paul, 1995, *Éducation familiale, acteurs, processus et enjeux*. PUF
- Enfants d'Europe*, 2008, Vers une approche européenne de la petite enfance, une politique proposée par *Enfants d'Europe*. Avril 2008, *Children in Europe*. Les sites de référence sont www.childreneurope.org et <http://www.grandirabruzelles.be/net/> ; pour télécharger le document à partir du lien : <http://www.grandirabruzelles.be/Publications/rapports/Policydoc%20EE%20-%20avr%202008%20FR%20def.pdf> Site consulté en avril 2009.
- Enfants d'Europe, explorer de nouvelles pistes, honorer la diversité*, 2007, L'égalité des chances pour tous les enfants d'Europe. Publication du réseau Enfants d'Europe, Le Furet / Grandir à Bruxelles, (supplément à la revue le Furet), n° 13.
- Enfants d'Europe, explorer de nouvelles pistes, honorer la diversité*, 2006, La relation public / privé dans les services à l'enfance. Publication du réseau Enfants d'Europe, Le Furet / Grandir à Bruxelles, (supplément à la revue le Furet), n° 11.
- Enfants d'Europe, explorer de nouvelles pistes, honorer la diversité*, 2003, Reconnaissance et diversification des professionnels. Publication du réseau Enfants d'Europe, Le Furet / Grandir à Bruxelles, (supplément à la revue le Furet), n° 5.
- Enfants d'Europe, explorer de nouvelles pistes, honorer la diversité*, 2002, Des parents impliqués dans l'accueil de leurs enfants. Publication du réseau Enfants d'Europe, Le Furet / Grandir à Bruxelles, (supplément à la revue le Furet), n° 3.
- Egle Becchi, Julia Dominique (dir.), 1996, *Histoire de l'enfance en Occident du 18^{ème} siècle à nos jours*. Éditions du Seuil.

Eme Bernard, juin 1999, *Les modes d'accueil de la petite enfance ou l'institution de la parentalité*, Rapport final pour la CNAF et le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, CRIDA-LSCI.

Ergas Yasmine, 2002, « Le féminisme des années 1960-1980 ». Duby Georges, Perrot Michelle, Thébaud Françoise, (dir.) *Histoire des femmes en occident, le 20^{ème} siècle*, Perrin, (Tempus).

Fablet Dominique, (dir.), 2004, *Professionnel(le)s de la petite enfance et analyse des pratiques*. L'Harmattan, (Savoir et formation).

Fagnani Jeanne, 2001, *Un travail et des enfants : petits arbitrages et grand dilemme*. Bayard.

Favre Didier, 2005, « Coopération entre professionnel et non professionnel dans le champ médico-social : quels enjeux ? » Publié en septembre 2005 sur le site www.afresc.org dans la rubrique "questions de fond ». Suivre le chemin "Accueil du site > Questions de fond > Coopération entre professionnel et non professionnel dans le champ médico-social. Site consulté en Juin 2009.

Favre Didier, 2004, « Quelques réflexions de formateur sur l'analyse des pratiques professionnelles en secteur petite enfance ». Fablet Dominique (coord), « *Professionnel(le)s de la petite enfance et analyses pratiques* », L'Harmattan, (Savoir et formation) p. 39-65.

Favre Didier, 2003, « Compétences des parents, compétences des professionnels : quelles interactions en crèche parentale ? ». Alain Vilbrod (dir.), *L'identité incertaine des travailleurs sociaux*, L'Harmattan, (Collection Le travail du Social), p. 179-195.

Favre Didier, 2002, « Formation continue en crèche parentale : de l'intérêt des groupes d'analyse des pratiques professionnelles face aux enjeux de la co-éducation ». 14^{ème} universités d'automne de Tours, FNEJE.

Favre Didier, 2001, « Parents usagers en crèche parentale : une place paradoxale ! ». La lettre de l'Enfance et de l'Adolescence, Revue du GRAPE, Les parents usagers, n° 46, p. 59-69.

Favre Didier, 2001, « Relations Parents professionnels : crèche parentale, changement de perspective », *L'École des Parents*, n° 3-4, section IV à VI, cahier « Parentalité », p. 46-47.

Favre Didier, 1998, « Intervention sociale, partenariat parent-professionnel et éducation en crèche parentale ». *La lettre du GRAPE*, Autopsy des théories I, n° 33, Éditions érès, p. 111-127.

Fenet Francine, Leprince Frédérique, Perrier Liliane, 2001, Les modes d'accueil des jeunes enfants. *Actualités sociales hebdomadaires*, supplément du 21/09/2001, Suppl. au n° 2229, Revue ASH / Liaisons.

Fédération nationale des comités d'entente et de liaisons des centres de formation de travailleurs sociaux, 1989, *La théorie et le savoir dans l'acte du praticien, la question*

éthique dans le champ social et éducatif, Actes des journées d'études. Publication des comités d'entente, 195 p., ISBN : 2-85480-222-5.

Florin Agnès, 2007, Modes d'accueil pour la petite enfance, qu'en dit la recherche internationale ? *Collection 1001 bébés*. Éditions érès, n° 86.

Florin Agnès, 2001, *La scolarisation à deux ans et autres modes d'accueil*. INRP.

Fontaine Anne-Marie, Pourtois Jean-Pierre, 1998, *Regards sur l'éducation familiale*. De Boeck Université.

Fortino Sabine, 1997, « De filles en mères. La seconde vague du féminisme et la maternité ». Marand-Fouquet Catherine (coord.), *CLIO, Histoire, femmes et sociétés, Guerres civiles*, n° 7.

FORUM, 2001, Le savoir professionnel au risque des dialectiques du savoir : les obstacles à la professionnalisation des éducateurs spécialisés au moment de leur formation initiale. *Revue de l'Aforts*, n° 98.

FORUM, 2002, Construire les savoirs professionnels du travail social. *Revue de l'Aforts*, n° 100.

Foucault Michel, 2004, *Naissance de la biopolitique, cours au collège de France 1978-1979*. Hautes études-Gallimard-Seuil.

Foucault Michel, 1994, *Dits et écrits III*. Gallimard.

Foucault Michel, 1976, *La volonté de savoir. Histoire de la sexualité, tome 1*, Gallimard.

Foucault Michel, 1971, *L'ordre du discours. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*. Gallimard, NRF.

Foucault Michel, 1969, *L'Archéologie du savoir*. Gallimard (Bibliothèque des Sciences Humaines).

Fustier Paul, 1999, *Le travail d'équipe en institution*. Dunod (Action sociale).

Fraisse Geneviève, 2000, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*. Folio (essais).

Gandt (de) Françoise, Juliet-Delpy Catherine, 1997, « Transmission et parentalité », *le Furet, Revue de la petite enfance et de l'intégration*, Passages protégés, n° 23, p. 34-38.

Gàrate-Martinez Ignacio, 2003, *L'institution autrement, pour une clinique du travail social*. Éditions érès.

Gaulejac (de) Vincent, 2009, *Qui est « je » ?* Éditions du Seuil.

Gaulejac (de) Vincent, 1987, *La névrose de classe*. Hommes et groupes.

Geissmann Nicolas, 2001, *Découvrir W.R. Bion*. Enfance & PSY, Éditions érès.

Georges Marie-Claude, 2001, *L'activité maternelle : quels savoirs ? Quel rapport au savoir ?* Thèse de doctorat, Université de Paris X-Nanterre.

Giami Alain, 1983, « Une approche psychosociale clinique des idéologies de la sexualité ». *Bulletin de Psychologie*, n° 360, p. 571-574.

- Giampino Sylviane, (dir.) 2006, *À l'écoute des bébés et de ceux qui les entourent*. Éditions érès.
- Giampino Sylviane, 2003, « La garde du jeune enfant : enjeux psychiques, enjeux de société ». *Actes des 12^{èmes} journées d'étude des psychologues de la petite enfance*.
- Giampino Sylviane, 2000, *Les mères qui travaillent sont-elles coupables ?* Albin Michel.
- Giampino Sylviane, 1999, « Personne de référence et suivi des enfants dans les lieux d'accueil ». *La Lettre du G.R.A.P.E*, Entre enfants et professionnels : des histoires d'amour ? Éditions érès, n° 37, p. 67-74.
- Giampino Sylviane, 1989, *Santé psychologique de l'enfant et travail de la mère*, Intervention au 2^{ème} colloque de Lassay.
- Gilligan Carol, 2008, 1986, *Une voix différente. Pour une éthique du care* (1982). Flammarion (Champs, essais).
- Giust-Desprairies Florence, 2003, *L'imaginaire collectif*. Éditions érès, (collection Sociologie clinique).
- Giust-Desprairies Florence, 1989, *L'enfant rêvé*. Armand Colin.
- Giust-Desprairies Florence, 1989, « Une approche de l'investissement des représentations sociales dans l'entretien ». *Psychologie Clinique*. Par représentations interposées, nouvelle série. Klinksieck, n° 1, p. 129-146.
- Godbout Jacques T., 2007, *Ce qui circule entre nous. Donner, recevoir, rendre*. Seuil
- Golse, Bernard, 1995, « Le bébé, l'hôpital, les équipes soignantes et les psy ». Bensoussan Patrick (dir.), *Le bébé à l'Hôpital*, Syros, p. 31-47.
- Golse Bernard, 1985, *Le développement affectif et intellectuel de l'enfant*. Masson (Médecine et psychothérapie).
- Green André, 2005, *Jouer avec Winnicott*, PUF (Bibliothèque de psychanalyse).
- Gubin Éliane, 2004, « Pour le droit au travail : entre protection et égalité ». *Le siècle des féminismes*. Gubin Éliane et al. (dir.), Éditions de l'atelier / Éditions ouvrières, p. 162-178.
- Guillerault Gérard, 2003, *Le miroir et la psyché, Dolto, Lacan et le stade du miroir*. Gallimard.
- Héritier Françoise, 2009, *Une pensée en mouvement*. Odile Jacob.
- Héritier Françoise, 2008, (1996, 1^{ère} éd.), *Masculin/féminin. Tome 1, La pensée de la différence*. Odile Jacob.
- Héritier Françoise, 2008, (2002, 1^{ère} éd.), *Masculin/féminin. Tome 2, Dissoudre la hiérarchie*. Odile Jacob.
- Houvre Gabrielle, 2006, *Histoire des mères et filles*. Éditions de La Martinière.
- Houzel Didier, 1999, *Les enjeux de la parentalité*. Éditions érès.

- Imbert Francis, 2000, *L'impossible métier de pédagogue ; praxis ou poïèsis, éthique ou morale*. ESF, (Pédagogies, recherche).
- Informations sociales*, 2002, Modes de garde, modes d'accueil : quelles évolutions ? n° 103, CNAF.
- Kaës René et al., *L'institution et les institutions*. Dunod, 1987,
- Kaës René, 1980, *L'idéologie : étude psychanalytique*. Dunod.
- Kaës René, Anzieu Didier, Thomas Louis-Vincent, 1979, *Crise, rupture et dépassement*. Dunod, (Inconscient et Culture).
- Kaës René et al., 1975, *Fantasme et formation*. Dunod, (Inconscient et Culture).
- Kniebiehler Yvonne, Neyrand Gérard, (dir.), 2004, *Maternité et parentalité*. Éditions ENSP.
- Kniebiehler Yvonne, 2000, *Histoire des mères et de la maternité en Occident*. PUF, (Que sais-je ?).
- Kniebiehler Yvonne, 1997, *La révolution maternelle, depuis 1945*. Perrin, LAP (Femmes, maternité, citoyenneté).
- Kniebiehler Yvonne, Fouquet Catherine, 1977, *Histoire des mères du moyen-âge à nos jours*. Montalba.
- Kniebiehler Yvonne, 1997, *La révolution maternelle*. Perrin.
- Konicheckis, Alberto, 1998, « La "terreur" de la section, violence et intersubjectivité à la crèche », *L'accueil des tout-petits*, Collection 1001 bébés, Éditions érès, n° 10, p. 101-123.
- L'accueil des jeunes enfants*, 2002, UNIOPSS, ESF.
- L'ARC*, 1990, D.W. Winnicott. Duponchelle.
- La lettre de l'Enfance et de l'Adolescence*, Revue du GRAPE, 2006, La séparation. Éditions érès, n° 64.
- La lettre de l'Enfance et de l'Adolescence*, Revue du GRAPE, 2005, Les mères. Éditions érès, n° 59.
- La lettre de l'Enfance et de l'Adolescence*, Revue du GRAPE, 2003, Les filles. Éditions érès, n° 51.
- La lettre de l'Enfance et de l'Adolescence*, Revue du GRAPE, 2001, Les parents usagers. Éditions érès, n° 46.
- La lettre de l'Enfance et de l'Adolescence*, Revue du GRAPE, 2000, Les parents difficiles. Éditions érès, n° 41.
- La lettre du G.R.A.P.E.*, 1999, Entre enfants et professionnels : des histoires d'amour ? Éditions érès, n° 37.
- La lettre du G.R.A.P.E.*, 1997, Le bébé est un objet. Éditions érès, n° 30.
- La lettre du G.R.A.P.E.*, 1995, L'enfant partagé. Éditions érès, n° 21.
- La lettre du G.R.A.P.E.*, 1993, Qu'est-ce qu'une mère ? Éditions érès, n° 12.

- Lacan Jacques, 1973, *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*. Éditions du Seuil.
- Lahire Bernard, 1995, *Heurs et malheurs scolaires en milieu populaire*. Éditions du Seuil.
- Laplanche Jean, Pontalis Jean-Baptiste, 1971, *Vocabulaire de la Psychanalyse*. PUF.
- Larrive Hélène, 1978, *Les crèches, des enfants à la consigne ?* Éditions du Seuil.
- Le Furet, revue de la petite enfance et de l'intégration*, 2008, Quand les portes s'ouvrent aux pères... Édition Le Furet, n° 56.
- Le Furet, revue de la petite enfance et de l'intégration*, 2007, Petits enfants, grandes questions ? Édition Le Furet, n° 54.
- Le Furet, revue de la petite enfance et de l'intégration*, 2004, Filles, garçons : du jeu dans les rôles. Édition Le Furet, n° 45.
- Le Furet, revue de la petite enfance et de l'intégration*, 2004, Petite enfance, des métiers à tout faire ? Édition Le Furet, n° 44.
- Le Furet, revue de la petite enfance et de l'intégration*, 2001, Lien familial, lien social. Édition Le Furet, n° 35.
- Le Furet, revue de la petite enfance et de l'intégration*, 2000, Séparations, recherche de sens. Édition Le Furet, n° 31.
- Le Furet, revue de la petite enfance et de l'intégration*, 1999, L'exclusion : une menace pour la petite enfance. Édition Le Furet, n° 29.
- Le Furet, revue de la petite enfance et de l'intégration*, 1997, Santé et petite enfance. Édition Le Furet, n° 24.
- Le Furet, revue de la petite enfance et de l'intégration*, 1996, Quand les portes s'ouvrent aux pères... Édition Le Furet, n° 19.
- Lebrun Jean-Pierre, 1997, *Un monde sans limite, essai pour une clinique psychanalytique du social*. Éditions érès.
- Lefaucheur Nadine, 2002, « Maternité, famille, État », Duby Georges, Perrot Michelle, Thébaud Françoise, (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, tome 5, *Le 20^{ème} siècle*, Perrin (Tempus).
- Lett Didier, Morel Marie-France, 2006, *Une histoire de l'allaitement*, Éditions de La Martinière.
- Levy André, 1997, *Sciences cliniques et organisations sociales*. PUF.
- Lézine Irène, 1969, *Les étapes de l'intelligence sensori-motrice. Étude critique des résultats obtenus à l'échelle d'intelligence sensori-motrice, épreuves adaptées de Jean Piaget*. Éditions du Centre de psychologie appliquée.
- Luc Jean-Noël, 1997, *L'invention du jeune enfant au 19^{ème} siècle, de la salle d'asile à l'école maternelle*. Éditions Belin.

- Mackiewicz Marie-Pierre, (dir.), 2001, *Praticien et chercheur, parcours dans le champ social*. L'Harmattan, (Action et savoir).
- Maleki Fattaneh, Cohier-Rahban Véronique, 2000, « Ma maman, mon auxiliaire et moi. » où la nécessité d'une médiation relationnelle dès l'entrée à la crèche. *Dialogue, recherche clinique et sociologique sur le couple et la famille*. Bébés parents professionnels, l'art de tisser des liens, Éditions érès, n° 147, p. 17-24.
- Maurin Éric, 2004, *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*. Éditions du Seuil / La république des idées.
- Mauvais Patrick, 1989, Les défenses institutionnelles. *Le groupe familial*, n° 122.
- Mellier Denis, 2005, *Les bébés en détresse – intersubjectivité et travail de lien*. PUF (Le fil rouge).
- Mellier Denis, 2000, *L'inconscient à la crèche : dynamique des équipes et accueil des bébés*. ESF.
- Mellier Denis, 1997, « La relation privilégiée à la crèche, le chouchou, la puéricultrice et le groupe. ». *Dialogue, recherche clinique et sociologique sur le couple et la famille*, Éditions érès, n° 137, p. 41-56.
- Melman Charles, Lebrun Jean-Pierre, 2002, *L'homme sans gravité, jouir à tout prix*. Denoël.
- Mendel Gérard, 1998, *L'acte est une aventure, du sujet métaphysique au sujet de l'actepouvoir*. La découverte (textes à l'appui / série psychanalyse et société).
- Mendel Gérard, 1992, *La société n'est pas une famille*. La découverte (textes à l'appui / série psychanalyse et société)
- Méda Dominique, 2008, *Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles*. Champs, (Actuel).
- Méda Dominique, Périvier Hélène, 2007, *Le deuxième âge de l'émancipation – la société, les femmes et l'emploi*. Éditions du Seuil / La république des idées.
- Moler Okin Susan, 2008, *Justice, genre et famille*. Champs (essais).
- Molinier Pascale, 2005, « Le care à l'épreuve du travail », Paperman Patricia et Laugier Sandra (dir.), *Le souci des autres, éthique et politique du care*, Éditions de l'EHESS, p. 299-316.
- Molinier Pascale, 2003, *L'énigme de la femme active, égoïsme, sexe et compassion*. Payot (La petite bibliothèque).
- Mounier Pierre, 2001, *Pierre Bourdieu, une introduction*. La Découverte, (Pocket).
- Mosconi, Nicole, 2003, « Rapport au savoir et division socio-sexuée des savoirs à l'école », *La Lettre du G.R.A.P.E.*, Les filles, Éditions érès, n° 51, p. 31-38.
- Mozère Liane, 1992, *Le printemps des crèches*. L'Harmattan, (Logiques Sociales).

- Murcier Emmanuelle et al., 1999, *Ouvertures, guide méthodologique de la pratique professionnelle en structure petite enfance ouvertes à la diversité sociale, économique et culturelle*. Paris : ACEPP (Centre de ressources).
- Murcier Nicolas, 2007, « La réalité de l'inégalité entre les sexes à l'épreuve de la garde des jeunes enfants », *Mouvements*, n° 49.
- Murcier Nicolas, 2005, « Le loup dans la bergerie. Prime éducation et rapports sociaux de sexe ». *Recherches et Prévisions*, Acteurs et politiques de la petite enfance, permanences et mutations, Revue de la C.N.A.F., n° 80, p. 67-91.
- Neyrand Gérard, 2005, « Une histoire de l'enfance et de l'enfant du 18^{ème} siècle à nos jours ». Enfants, sexe innocent ? Soupçons et tabous, *Autrement*, (collection mutations), n° 234, p. 8-20.
- Neyrand Gérard, Rossi Patricia, 2004, *Monoparentalité précaire et femme sujet*. Éditions érès (pratiques du champ social).
- Neyrand Gérard, 2000, *L'enfant, la mère et la question du père : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*. PUF.
- Neyrand Gérard, 1999, « Savoirs et normes sociales en matière de petite enfance ». *Recherches et prévisions*, n° 57-58, p. 3-15.
- Neyrand Gérard, 1995, *Sur les pas de la maison verte*. Syros,
- Norvez Alain, 1990, *De la naissance à l'école, Santé, modes de gardes et pré-scolarité dans la France contemporaine*. I.N.E.D, PUF.
- Nouvelle revue d'Ethnopsychiatrie*, 1993, À qui appartient l'enfant ? La Pensée Sauvage, Éditions, (Psychisme et cultures), n° 21.
- OCDE, 2001, *Petite enfance, grands défis. Éducation et structure d'accueil*. Éditions OCDE.
- Ott Laurent, 2004, *Travailler avec les familles. Parents-professionnels : un nouveau partage de la relation éducative*. Éditions érès.
- Oury Jean, Guattari Félix, Tosquelles François, 1985, *Pratique de l'institutionnel et politique*. Matrice, (Collection P.I.).
- Paperman Pierre, Laugier Sandra, (dir.), 2005, *Le souci des autres, éthique et politique du care*. Éditions EHESS, (raisons pratiques).
- Panoramiques (Politiques, cultures et sociétés)*, mai 1999, Repenser la maternité, Éditions Corlet / Marianne.
- Pierrehumbert Blaise, 1992, *L'accueil du jeune enfant ; Politiques et recherches dans différents pays*. ESF.
- Perrot Michelle, 1998, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*. Flammarion.
- Politiques sociales et familiales*, mars 2009, Revue de la CNAF, n° 95.

- Pontalis Jean-Baptiste. (dir.), 2001, *L'enfant*. Gallimard (Folio Essais), (1979).
- Pratiques de formation*, 1992, Éducation et psychanalyse. Université de Paris VIII.
- Prokhoris Sabine, 2000, *Le sexe prescrit*. Flammarion, (Champs).
- Puig de la Bellacasa Maria, 2004, " *Think we must*", *politiques féministes et construction des savoirs* », thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, Faculté de philosophie et lettres.
- Rapoport Danielle (dir.), 2000, *La Crèche*. Hommes et perspectives.
- Rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille*, L'accueil des jeunes enfants en Europe : quelles leçons pour le cas français ? 2002, Martin Claude, Le Bihan Blanche, Debroise Armelle, CNRS-CRAP, IEP Rennes, LAPSS-ENSP, p. 137-192.
- Rayna Sylvie, Brougère, (dir.), 2005, *Accueillir et éduquer la petite enfance, les relations entre parents et professionnels*. INRP, (Éducation, politiques, sociétés).
- Recherches du GRAPE (les)*, 1995, À l'aube du sens : la parole à l'enfant, recherches et pratiques, 25 ans après, les perspectives. Éditions érès.
- Recherches et prévisions*, décembre 2007, Famille / Travail, Jeunesse, Comparaisons européennes. Revue de la CNAF, n° 90.
- Recherches et prévisions*, mars 2006, Genre et État-providence, les réformes des politiques familiales en Europe et en Amérique du Nord. Revue de la CNAF, n° 83.
- Recherches et prévisions*, juin 2005, Acteurs et politiques de la petite enfance, permanence et mutations. Revue de la CNAF, n° 80.
- Recherches et prévisions*, 1999, Petite enfance, normes et socialisation : points de vue. Revue de la CNAF, n° 57-58.
- Recherches et prévisions*, 1997, L'accueil des jeunes enfants. Politiques, valeurs, pratiques. Revue de la CNAF, n° 49.
- Richard Michel, 1987, « Cornelius Castoriadis, la lucidité dans l'événement ». Penseurs pour aujourd'hui, 3^{ème} éd., édition Lyon, *Chronique sociale*, 128-54.
- Richelieu Gilles, Laroche Jean-Louis, 1990, « De l'espace intermédiaire aux phénomènes transitionnels : la "transitionnalité" dans l'œuvre de Winnicott ». *Psychanalyse à l'université*, 15, n° 60, p. 129-138.
- Robineau Christian, (dir.) 2005, *Indispensables séparations*. Textes rassemblés par, Collection 1001 bébés, (mieux connaître les bébés). Éditions érès, n° 76.
- Rochette Joëlle, 2005, « Indispensables trouvailles, crise de la ritualité dans le post-partum immédiat et rôle de prévention des dispositifs soignants en psychiatrie périnatale ». Christian Robineau, textes rassemblés par. *Indispensables séparations*. Collection 1001 bébés, Éditions érès, n° 76, p. 57-78.

- Rochette Joëlle, 2002, *Rituels et mise au monde psychique, les nouvelles présentations au Temple*, Collection 1001 bébés. Éditions érès, n° 49.
- Rollet Catherine, 2000, *Les enfants au 19ème siècle*. Hachette littératures.
- Rollet-Echalier Catherine, 1999, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la 3ème République*. INEF.
- Rollet Catherine, 1994, « Exclusion ou accueil ? Historique de la place des parents sans les structures d'accueil du petit enfant ». *Cahiers de la puéricultrice*, n° 122.
- Roudinesco Élisabeth, Plon Michel, 1997, *Le dictionnaire de la psychanalyse*. Fayard.
- Rouzel Joseph, 2007, *La supervision d'équipes en travail social*. Dunod.
- Sandri Rosella, 1998, *Penser avec les bébés, parcours, réflexions à partir de l'observation du bébé selon Esther Bick*. Éditions érès.
- Sellenet Catherine, 2004, *Animer des groupes de parole de parents, silence ...on parle*. L'Harmattan, (Savoir et formation).
- Serres Delphine, « Le "bébé superbe", la construction de la déviance corporelle par les professionnel(le)s de la petite enfance ». *Sociétés contemporaines*, Juillet 1998, n° 31, p. 107-126.
- Sineau Mariette, 1999, « L'accueil des tout-petits », *Panoramiques*, Repenser la maternité, Corlet, n° 40.
- Sociographe (le), recherche en travail social*, 2004, Le retour des « nounous », regards croisés sur les assistantes maternelles. Institut du travail social du Languedoc-Roussillon, n° 14.
- Stambak Mira, 1983, *Les bébés entre eux*. PUF.
- Tilliard Bernadette, 2003, *Groupe de parents, recherches en éducation familiale et expériences associatives*. L'Harmattan, (Savoir et formation).
- Tochon François-Victor, Miron Jean-Marie, *Rapport de recherche RS 2436 094*, déposé au conseil Québécois de la recherche sociale, Parents responsables, Édition CRD.
- Tort Michel, 2005, *Fin du dogme paternel*. Flammarion (Aubier, psychanalyses).
- Tosquelles François, 1984, (1966, 1^{ère} ed.), *Éducation & psychothérapie institutionnelle*. Hlatus éditions, (collection P.I.).
- Traces de faire*, 1987, Revue de pratique de l'institutionnel, l'intervention institutionnelle. Matrice, n° 3.
- Vandenbroeck Michel, 2005, *Éduquer nos enfants à la diversité, sociale, culturelle, ethnique, familiale*. Édition érès.
- Véron Éliséo, 1979, Dictionnaire des idées non reçues, *Connexions*, Épi, n° 27, p. 125-143.
- Veyne Paul, 2008, *Foucault, sa pensée, sa personne*. Albin Michel, (Bibliothèque des idées).

Vignolles Bernadette, 1991, *Vive la crèche, un atout en plus pour éclore et grandir*. Nathan.
 Wagner Anne, Tarkiel Jacqueline, 1994, *Nos enfants sont-ils heureux à la crèche ?* Albin Michel.

Wilpert Jean-Sébastien, 2007, « Le travail avec les parents : une question de pace et de posture ? ». *E.J.E Journal*, n° 3, p. 20-22.

Wilpert Marie-Dominique, 1999, « Un amour difficile à nommer ». *La Lettre du G.R.A.P.E.*, Entre enfants et professionnels : des histoires d'amour ? Éditions érès, n° 37, p. 75-80.

Wilpert Marie-Dominique, 2005, « Bonne mère...au foyer ? ». *La lettre de l'Enfance et de l'Adolescence*, Revue du GRAPE, « Les mères », n° 59, p. 35-41.

Winnicott Donald.W., 2006, (1996, 1997, 1^{ère} ed. française), *La mère suffisamment bonne*. Payot

Winnicott Donald.W., 1992, (1987, 1^{ère} ed.), *Le bébé et sa mère*. Payot.

Winnicott Donald.W., 1972, *L'enfant et le monde extérieur, le développement des relations*. Payot.

Winnicott Donald.W., 1971, *Jeu et réalité, l'espace potentiel*. Gallimard.

Winnicott Donald.W., 1970, *Le processus de maturation chez l'enfant*. Payot.

Winnicott Donald.W., 1969, *De la pédiatrie à la psychanalyse*. Payot.

Université Paris X Nanterre Ouest La Défense
École doctorale « Connaissance, Langage et Modélisation » ED 139
U.F.R de Sciences psychologiques et Sciences de l'Éducation
Centre de Recherches Éducation et Formation (CREF)

Thèse présentée par Marie-Dominique Wilpert

Sous la direction de Nicole Mosconi, professeure émérite à l'Université
Paris Ouest-Nanterre La défense.

Table des matières

*L'objet maternel dans le champ des institutions
de la Petite Enfance*

Une lutte de représentations autour de la place de la mère

Thèse soutenue le 17 décembre 2009

Table des matières

<i>Introduction générale.....</i>	<i>1</i>
 <i>Une recherche inscrite dans une praxis institutionnelle</i>	
I. La lente construction d'une démarche de recherche	2
I.1 Un questionnement sur la prime éducation	2
I.2 Une conception du collectif ancrée dans les mouvements d'éducation populaire	4
I.3 De l'éducation à la formation : un passage bouleversant puis producteur de pensée.....	6
I.4 De l'expérience à l'expertise sauvage	10
I.5 Finition et précision de l'objet	13
I.6 Matériel de recherche et démarche	16
II. Mouvements théoriques	18
II.1 De la praxis comme lieu d'enracinement théorique.....	18
II.2 De la praxis comme théâtre d'une alliance conflictuelle entre psychanalyse et philosophie politique.....	20
II.3 De la praxis comme lieu de jonction avec une épistémologie féministe.....	25
II.4 Pour une éthique de la psychanalyse dans le champ social.	28
III. Choix et dynamique du plan du travail.....	36
 <i>Chapitre 1.....</i>	 <i>39</i>
<i>Cliniques</i>	
Liminaire	40
I. La Maison et le Monde *	41
Une scène inaugurale	41
I.1 La parole d'une « ancienne » : Madame V.	43
I.1.1 Le savoir d'un sujet social.....	44
I.1.2 Le savoir d'une puéricultrice, directrice de crèche.....	46
I.1.3 Un certain type d'occupation du champ du savoir	47
I.2 Une puéricultrice « nouvelle génération » : Madame J.....	48
I.2.1 Le savoir en acte d'une directrice de crèche, référé à une mission professionnelle	48
I.2.2 Le savoir d'un autre sujet social.....	49
I.2.3 Des savoirs, des valeurs, des pratiques antagonistes	49
I.3 Le dernier acte.....	50
I.3.1 Du « bricolage » psychique d'un sujet	50
I.3.2 Une forme d'inégalité vis à vis du rapport au savoir.....	53
I.4 Quelques éléments d'une approche socio-historique	54
I.4.1 L'origine et la constitution d'une représentation.....	54
I.4.2 L'entrée en scène progressive d'une représentation innovante	56
I.4.3 Du côté des sujets.....	59
I.5 Les « discours de la science »	61
I.5.1 Les savoirs psychanalytiques	62
I.5.2 Les savoirs de la puériculture	64
I.5.3 Des correspondances voilées entre savoirs, valeurs et pouvoirs	67
I.5.4 Du lent et fragile essor des savoirs innovants au sein des structures Petite Enfance.....	69
I.6 Un savoir qui ne chasse pas l'autre	73
II. « Scènes de chasse à la mère »*	76
II.1 En attendant le jugement de Salomon.....	76
II.1.1 L'enfant qui osait mordre la directrice.....	76
II.1.2 La détresse profonde d'un enfant.....	78

II.1.3 Un lourd silence maternel	80
II.1.4 Un dérapage de la fonction contenante de l'institution	84
II.1.5 Le retour en force d'une représentation fondatrice	87
II.1.6 Une mère abandonnée	89
II.2 En attendant Papa*	90
II.2.1 « J'en perçois ce que j'en sais »	90
II.2.2 Les vertus de l'échange collectif	91
II.2.3 Le fils de son père	92
II.2.4 La force d'une illusion	95
II.3 « C'est sa mère... »	97
II.3.1 Un discours normatif	99
II.3.2...et imaginaire de substitution	102
II.3.3 Une amorce de médiation institutionnelle	103
II.4 Une histoire de matriochkas	105
II.4.1 « Elle se faisait des plans sur la comète »	107
II.4.2 D'une comète à l'autre	108
II.4.3 Une petite fille dans l'ombre	109
II.4.4 Que garantit l'institution ?	110
III. Assistante maternelle : un métier « sans objet » ?	112

Chapitre 2.....121

Tribunes

Introduction	122
I. La Mère contre la société.....	124
I.1 De l'art du glissement idéologique : <i>Piano</i>	124
I.2 <i>Forte</i>	126
I.3 <i>Fortissimo</i> !.....	130
II. Quand il faut imiter la mère	132
II.1 Une position réactive (p. 43-44)	133
II.2 « <i>Le plus important, c'est la famille</i> » (p. 44.45)	135
II.2.1 Un discours à tiroirs	135
II.2.2 L'imitation de la Mère	136
II.3 Du bon ordre de la crèche (p. 45-48)	140
II.3.1. Un projet corseté	140
II.3.2. Un silence de...séparation *	142
II.3.3. Une parole sous le signe d'un clivage	144
II.4 Quand la crèche, ça doit être la famille. (p. 49)	146
II.4.1 De l'école comme toxique	147
II.4.2 Tu ne quitteras pas ton père et ta mère	148
II.4.3 Une histoire de manteau	149
II.4.4 Contre Mithridate	152
III. Un groupe éduque un enfant.....	153
III.1 Le cadre de la structure	154
III.1.1 Un lieu <i>différent</i>	154
III.1.2 « Il se socialise : le grand mot est lâché »	155
III.2 Le processus d'accueil	156
II.2.1. La fondation d'un cadre « en acte »	156
II.2.2 Quand l'institution trouve une place	158
II.2.3. Un processus d'accueil à trois voix	159
II.2.4 Un accompagnement inscrit dans le temps	160
II.2.5 Une rencontre sous le signe de la parole	162
II.2.6. Une conclusion en musique	166
IV. « On met un bébé en danger ».....	167
IV.1 Plaidoyer pour la mère Absolue	168

IV.2 Un conflit de représentations interne à l'institution.....	169
IV.2.1 des mécanismes de défense primaires.....	171
IV.2.2 Usage de la théorie psychanalytique.....	172
IV.2.3 Une position de pouvoir dans un cadre institutionnel.....	175
IV.3 Un discours institutionnel sous le signe de la liaison.....	177
IV.3.1 Penser la séparation du côté des parents.....	177
IV.3.2 L'institution accueille une famille.....	178
IV.3.3 L'institution produit un savoir en acte.....	181
IV. 4 Un bébé est en danger sans sa mère.....	182
IV.4.1 Une représentation paralysante.....	182
IV.4.2 Une violence symbolique inscrite dans la législation.....	184
IV.4.3 De la législation à l'institution.....	189
<u>La superposition de trois modèles, successifs historiquement.</u>	189
<u>Un modèle hospitalier encore dominant</u>	190
<u>Des modèles juxtaposés, mais non articulés.</u>	192
<u>Nommer les fantômes</u>	194
IV.4.4 De l'institution au champ professionnel.....	194
Conclusion.....	196
 Chapitre 3.....	205
Dispositif *	
Introduction.....	206
 I. Analyse du document 1.....	213
I.1. Titre et introduction (p. 1).....	213
I.2 État des lieux (p. 2).....	217
I.2.1 Les freins à cet accueil provenant des structures de la petite enfance.....	217
I.2.2 les autres freins à l'accueil.....	219
I.3 Avantages et sens du projet (p. 3-5).....	220
I.3.1 Le bien-être, la stimulation et la socialisation des tout-petits.....	220
I.3.2 Le respect du milieu de vie de l'enfant.....	221
I.3.3 La résolution de difficultés familiales. La souplesse dans la réalisation du projet.....	222
I.3.4. L'absence de stigmatisation. L'expression d'une citoyenneté pour les parents.....	223
I.3.5. La prévention de placements et de leurs conséquences.....	223
I.3.6. Un coût financier limité.....	224
I.4 Les limites du projet (p. 6-7).....	225
I.4.1 Les limites posées par les parents :.....	225
I.4.2 Les limites posées par les enfants :.....	225
I.4.3 Les limites posées par les structures.....	226
I.4.4 Les limites posées par les travailleurs médico-sociaux.....	227
I.5 Les indications (p. 8).....	228
I.5.1 Problématiques des familles concernées par ce projet.....	228
I.5.2 Le repérage de ces situations se fait par l'observation de troubles chez l'enfant... ..	229
I.5.3 Le repérage de ces difficultés.....	229
I.6 Place des parents (p 9-11)*.....	230
I.7 Les moyens financiers. Conclusion (p. 12.13.18)*.....	232
I.8 Annexes. Études de cas.....	233
I.8.1. Situation 1.....	234
I.8.2. Situation 2.....	237
I.8.3. Situation 3.....	238
I.8.4. Situation 4.....	239
I.8.5. Situation 5.....	240
I.8.6. Situation 6.....	241
I.9 Synthèse : du discours à la pratique, les mères retrouvent-elles « leur chance » ?.....	243

II. Analyse du document 2	247
II.1 Introduction et bilan statistique (p. 3-11).....	248
II.2 Présentation de situations (p. 12-20).....	251
II.2.1 Situation 1	251
II.2.2 Situation 2	252
II.2.3 Situation 3	252
II.2.4 Situation 4	253
II.2.5 Situation 5	253
II.2.6 Situation 6	254
II.2.7 Situation 7	254
II.6 La conclusion (p. 39) *	255
 III. Analyse du document 3 *	258
III.1 « <i>On ne se situe pas dans la suppléance de parents défaillants</i> » ?	259
III.2 Les comptes-rendus intermédiaires des groupes de travail (p. 8-15) : une praxis riche et vivante	262
III. 3 Réflexions préalables à la journée de formation.....	263
II.3.1 les préalables, le contrat (p. 16-20).	263
<u>Un partenariat tripartite, ou... bipartite ?</u>	263
III.3.2 l'enfant et les parents dans la structure au quotidien.	266
III.3.3 « le bilan »	273
<u>L'affirmation renouvelée d'une éthique.</u>	273
 IV. Le « point de vue de la presse ».....	275
IV.1. Un renforcement médiatique des aspects normatifs	276
IV.2. Performe...ta parentalité ?	277
IV. 3 Une référence à la psychanalyse chargée de confusion.....	282
Conclusion.....	288
 Chapitre 4.....	294
<i>Représentations, idéologies, imaginaires de la maternité</i>	
I. De la mère comme représentation	295
I.1 L'énigme du nouage entre sujet et société	295
I.1.1 Une ligne de tension entre fixité et mouvement	297
I.1.2 La question du sujet.....	301
I.1.3 Subjectivité et praxis institutionnelle	305
I.2 Recherche scientifique et idéologie	307
I.2.1 Le mythe de la « Vérité » scientifique.....	307
I.2.2 Science et idéologie : la rupture épistémologique en question	310
I.2.3 Une approche psychanalytique de l'idéologie : passages et impasses.....	311
I.2.4 Vers de nouveaux passages épistémologiques ?.....	313
I.3 L'imaginaire social	319
I.3.1 « Respirer » avec Castoriadis	319
I.3.2 L'imaginaire collectif à l'épreuve du discours social.....	321
 II. Féminisme et maternité : une rupture de transmission ?	324
II.1 Une première tentative de réarticuler le domestique et le politique : « la maternité est une fonction sociale »	326
II.2 Seconde tentative : « Le privé est politique »	332
II.3 Le féminisme de la deuxième vague : Une praxis plurielle, complexe et évolutive	340
II.4 Plaidoyer pour l'instauration d'un nouveau débat	342
II.5 Ce qui fut perdu	346

Conclusion générale 353

- I. Les modes de « garde » : une offre insuffisante et non adaptée aux besoins des citoyen-ne-s ... 353
- II. Vers une théorie politique de la prime éducation 359
- II. 1 L'approche psychanalytique de la prime enfance..... 361
- II. 2 L'approche historique et socio-politique 364
- III. Pour une issue symboligène de la *lutte*..... 369

Bibliographie.....376

Annexes 397

Sommaire des annexes 398

Annexes 1 : 399

- ✓ Textes des trois conférences issus de la VIIIème Journée d'Etude des psychologues de la Petite Enfance : Le « social » pour l'enfant, l'enfant et « le social », Février 1996, p. 37-64. (documents non inclus dans la version de diffusion)

Annexes 2 : 400

- ✓ Document 1 : « Une action innovante : l'accueil du jeune enfant « à protéger » en mode de garde collectif »

Annexes 3 : 459

- ✓ Document 2 : « L'accueil de jeunes enfants « à protéger » en mode de garde collectif. De la protection de l'enfant à la prévention et au soutien de la parentalité » 460
- ✓ Analyse détaillée des p. 21-39 du Document 2.....499

Annexes 4 : 510

- ✓ Document 3 : « Contrat d'Accompagnement à la Parentalité et de Protection de l'Enfant en Structure d'Accueil »

Université Paris X Nanterre Ouest La Défense
École doctorale « Connaissance, Langage et Modélisation » ED 139
U.F.R de Sciences psychologiques et Sciences de l'Éducation
Centre de Recherches Éducation et Formation (CREF)

Thèse présentée par Marie-Dominique Wilpert

Sous la direction de : Madame Nicole MOSCONI, professeure émérite à
l'Université Paris Ouest-Nanterre La défense.

L'objet maternel dans le champ des institutions
de la Petite Enfance

Une lutte de représentations autour de la place de la mère

Annexes

Thèse soutenue le 17 décembre 2009

SOMMAIRE

***Annexe 1**..... 399**

- ✓ Textes des trois conférences issus de la VIIIème Journée d'Etude des psychologues de la Petite Enfance : Le « social » pour l'enfant, l'enfant et « le social », Février 1996, p. 37-64.* 399

* Ces documents ont été retirés de la version de diffusion, car ils reproduisent des textes dont l'auteur de la thèse ne sait pas s'ils sont soumis ou non à des droits d'auteurs. Cette suppression ne nuit pas à la compréhension des analyses, qui détaillent suffisamment ces textes.

***Annexe 2*..... 400**

- ✓ Document 1 : « Une action innovante : l'accueil du jeune enfant « à protéger » en mode de garde collectif »..... 400

***Annexe 3*..... 459**

- ✓ Document 2 : « L'accueil de jeunes enfants « à protéger » en mode de garde collectif. De la protection de l'enfant à la prévention et au soutien de la parentalité » 459
- ✓ Analyse détaillée des p. 21-39 du Document 2..... 459

***Annexe 4*..... 510**

- ✓ Document 3 : « Contrat d'Accompagnement à la Parentalité et de Protection de l'Enfant en Structure d'Accueil »..... 511

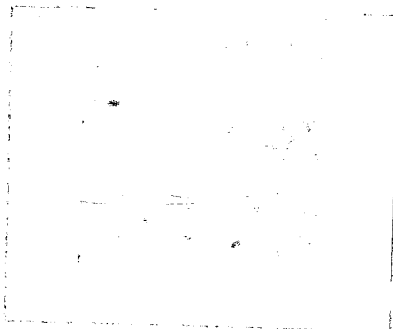
Annexe 1

- ✓ **Textes des trois conférences issus de la VIIIème Journée
d'Etude des psychologues de la Petite Enfance : Le « social »
pour l'enfant, l'enfant et « le social », Février 1996, p. 37-64.***

* Ces documents ont été retirés de la version de diffusion, car ils reproduisent des textes dont l'auteur de la thèse ne sait pas s'ils sont soumis ou non à des droits d'auteurs. Cette suppression ne nuit pas à la compréhension des analyses, qui détaillent suffisamment ces textes.

Annexe 2

- ✓ **Document 1 : « Une action innovante : l'accueil du jeune enfant « à protéger » en mode de garde collectif »**



Une action innovante :

**L'accueil du jeune enfant
"à protéger" en mode de
garde collectif.**

INTRODUCTION

Les familles en grande difficulté, peuvent induire chez les enfants, surtout parmi les plus jeunes, des carences se traduisant par des retards de croissance, des retards de développement psychomoteur et des souffrances affectives, qui vont retentir gravement sur le devenir de l'enfant.

Les différentes mesures mises en place sont souvent insuffisantes pour permettre la mobilisation efficace des parents et sont longues à mettre en oeuvre, ce qui peut provoquer des dégâts irréversibles chez le jeune enfant.

Quelques expériences d'accueil d'enfants en difficulté en modes de garde "habituels" (crèche, halte-garderie, etc...) ont été réalisées sur le département. Les enfants sont accueillis dans un milieu favorisant leur éveil et pouvant leur donner les repères absents à la maison.

Les structures d'accueil de la petite enfance, qu'elles soient collectives ou individuelles comme les assistantes maternelles, peuvent jouer un rôle primordial dans la promotion des individus, en devenant de réels éléments de l'action sociale.

La structure, en participant à cette mission, peut contribuer à soutenir les familles, en détresse, vivant une situation difficile.

Ce projet d'accueil de jeunes enfants dans un mode de garde se caractérise comme une mesure innovante, visant à prendre en charge les problèmes le plus précocement possible.

Tout doit être mis en oeuvre pour préserver la relation parents-enfants.

La conservation ou la reconstruction du lien parental doit demeurer une action prioritaire pour lutter contre l'exclusion et éviter les placements judiciaires des enfants.

L'objectif de ce travail est de définir la place des modes de garde dans la prise en charge des enfants "à protéger" et de proposer un protocole d'accueil d'un tel enfant en structure.

ETAT DES LIEUX

Au cours de l'année 1997, une enquête auprès des différents travailleurs médico-sociaux du département a permis de recenser :

- les structures avec lesquelles les équipes avaient déjà travaillé (soit dans le cadre de la prévention, soit pour des enfants bénéficiant de mesures judiciaires) ;
- le nombre d'enfants concernés ;
- les principales difficultés rencontrées pour ces accueils.

La carte jointe permet de visualiser l'ensemble des structures d'accueil, et particulièrement les structures qui sont (ou ont déjà été) concernées par ces accueils. On peut relever que si certaines structures semblent avoir l'habitude de travailler de manière régulière avec les équipes de travailleurs médico-sociaux, pour d'autres, un tel partenariat ne s'est pas encore mis en place, mais pourrait peut-être s'envisager dans l'avenir. On note une concentration de ces lieux d'accueil dans les zones urbaines ; ils sont peu nombreux dans les zones rurales.

Au moment de l'enquête, 160 enfants étaient concernés (dans le cadre préventif) s'y rajoutaient 33 enfants issus de familles bénéficiant de mesures judiciaires.

Les freins à cet accueil peuvent provenir :

=> **des structures** : l'accueil traditionnel d'enfants, dont les parents travaillent, se voit petit à petit remplacer par de nouvelles formes d'accueil et notamment l'accueil d'enfants (et de parents) en difficulté. Des retentissements au niveau du personnel (non formé à ce type d'accueil) et de l'organisation sont évoqués.

=> **De la prise en charge financière** : soit les parents ne peuvent adhérer à ce projet faute de ressources, soit la prise en charge de l'enfant se trouve interrompue suite à des retards de paiement.

=> **De la situation géographique** : éloignement des structures notamment en secteur rural, absence de moyens de transports.

=> **Des parents** : mauvaise compréhension du projet ; difficultés à s'adapter au règlement de la structure.

=> **Des enfants** : troubles du comportement, retards de développement.

=> **Des services initiateurs** : mise en route et suivi du projet, nécessité d'impliquer les différents intervenants dans la famille.

AVANTAGES ET SENS DU PROJET

Les projets d'accueil à la journée par les structures de proximité présentent de nombreux avantages pour les jeunes enfants et leurs familles.

Des résultats ont déjà pu être évalués et s'avèrent extrêmement positifs, et ce dans différents domaines :

1 - Le bien-être, la stimulation et la socialisation des tout-petits.

Des soins adaptés permettent aux enfants de retrouver un confort physique et une hygiène correcte (changes, toilette, repas, etc...) ainsi qu'un rythme de vie régulier.

Les activités d'éveil proposées ainsi que le climat relationnel chaleureux provoquent des acquisitions psycho-motrices souvent spectaculaires (station assise, marche, tonicité, etc...) parfois en quelques jours.

Le contact répété avec d'autres adultes et enfants estompe progressivement les peurs liées à la séparation d'avec la mère, et entraîne pour eux un sentiment de sécurité intérieure leur permettant de s'ouvrir. La scolarisation ultérieure est facilitée, ainsi que l'adaptation au monde de l'école maternelle.

Tous ces acquis, "rattrapés" précocement permettent à ces enfants de se construire normalement et d'aborder correctement les étapes ultérieures de leur développement.

2 - Le respect du milieu de vie de l'enfant.

L'enfant accueilli reste au sein de sa famille, même s'il passe chaque jour quelques heures en structure collective. Il n'est pas coupé de son monde relationnel et matériel.

Il garde son environnement proche, comme les autres enfants accueillis "normalement" par la structure. Il y a donc continuité et apprentissage de nouveaux liens, mais sans rupture et sans cassure.

3 - La résolution de difficultés familiales.

La prise en charge matérielle des enfants permet aux parents (souvent aux mères) de "souffler", de se soigner, de se rétablir beaucoup plus facilement (situations de maladie, de surmenage, de dépression...), ou d'effectuer des démarches d'insertion (situations d'isolement, de chômage...). Ce temps nécessaire à l'adulte pour évoluer est alors pris sans dommage pour les jeunes enfants.

Certains accueils ne permettent pas toujours de résultat aussi positif. Néanmoins, ces solutions évitent une dégradation des situations des petits pour lesquels des signalements à l'autorité judiciaire seraient devenus, sans aucun doute, incontournables.

4 - La souplesse dans la réalisation du projet.

La proximité des structures d'accueil - tout au moins en milieu urbain - facilite l'accès des familles vers elles. De ce fait, chaque accueil peut se réfléchir de manière adaptée en tenant compte de nombreux paramètres (capacités parentales, développement de l'enfant, disponibilité de la structure, etc...).

Cette souplesse permet la continue négociation du projet ainsi que son évolutivité, qui "colle" au plus près des besoins de l'enfant et de ses parents.

5 - L'absence de stigmatisation.

Le brassage des situations, le mélange des enfants au sein des structures empêchent la désignation, voire la stigmatisation des familles repérées comme "ayant des problèmes".

Aucune caractéristique extérieure ne permet de distinguer les petits ainsi accueillis de ceux qui fréquentent "simplement" un mode de garde. Cette normalité rend plus facile l'adhésion des parents au projet.

6 - L'expression d'une citoyenneté pour les parents.

Pour les travailleurs médico-sociaux comme pour les structures, les parents deviennent des partenaires à encourager.

Les crèches ou haltes-garderies sont aussi des lieux de citoyenneté pour les parents : par leur négociation du contrat, leur implication dans le projet, leur respect du règlement intérieur de la structure, leur expression de leur responsabilité de parent -pleine et entière -, les parents investissent souvent un rôle qu'ils ne se permettaient pas auparavant.

7 - La prévention de placements et de leurs conséquences.

Faute de solutions proches et adaptées, beaucoup d'enfants ainsi accueillis ne pourraient rester au sein de leur famille où leur développement est au moins temporairement compromis. Des solutions de placement en établissement ou en famille d'accueil devraient être trouvées, dans le cadre administratif ou judiciaire.

Les placements restent des réponses graves et toujours traumatisantes. Ils donnent un lieu de vie plus adapté à l'enfant, mais bouleversent l'ensemble de ses repères.

La séparation presque toujours mal vécue, mal comprise est en elle-même blessante et laisse une souffrance vive aux enfants comme aux adultes qui la subissent.

Ces blessures ont été vécues par nombre de parents en difficulté aujourd'hui avec leurs enfants. Ce passé empêche ces adultes d'adhérer à une mesure de ce type pour leurs petits, et ce blocage en obère les chances de réussite. L'accueil de proximité apporte ici une solution alternative tout à fait intéressante.

Lors de beaucoup de placements, l'origine du problème, c'est-à-dire bien souvent la pathologie du lien parent-enfant entraînant des difficultés, n'est pas traitée. Au retour des enfants, ces difficultés masquées par l'éloignement resurgissent. L'accompagnement mené au quotidien dans le cadre des accueils de proximité permet d'aborder ces questions de fond. Cela devrait limiter les risques de "reproduction" par la future génération de parents.

Pendant les accueils de proximité, les parents gardent leur place et leur responsabilité. Même sans être initiateurs du projet, ils en sont pleinement partie prenante.

8 - Un coût financier limité.

Les avantages financiers sont évidents : la comparaison avec des mesures de placement "traditionnel" fait apparaître le faible coût de ces accueils.

De plus, d'autres partenaires (CAF, villes) participent déjà de fait au financement de ces accueils au sein des structures collectives.

Les avantages à élaborer ce type de projet sont donc à la fois importants et nombreux. Le coût social, psychologique et financier des placements reste bien souvent très élevé. Les accueils de proximité apportent de nouvelles réponses. Leur efficacité est d'ores et déjà prouvée, même si elles recèlent en elles-mêmes des limites.

LES LIMITES DU PROJET

Les nombreux bénéfices de ce type d'accueil, largement détaillés précédemment, ne doivent cependant pas en faire occulter les contre-indications et les limites.

En effet, ces projets, nécessitant d'être préparés et formalisés avec l'ensemble des acteurs, ne sont pas indiqués pour répondre à l'urgence ou encore à des situations de "crises" familiales.

De même, ils s'inscrivent dans une logique de continuité : la présence régulière et suffisamment soutenue de l'enfant au sein de la structure est indispensable pour obtenir des résultats fructueux. Et si les indications de ces projets demandent à être soigneusement définies, les limites méritent d'être bien connues, qu'elles soient posées par les parents, l'enfant lui-même, la structure d'accueil ou les partenaires impliqués.

1 - Les limites posées par les parents.

Une forte réticence à ce projet (à fortiori un refus) ne déclenchera pas une mobilisation suffisante de leur part et pourtant essentielle à sa mise en oeuvre. Cependant cette position ne doit pas être comprise comme une fin en soi mais comme l'expression d'une divergence d'opinion pouvant être discutée, travaillée, susceptible d'évoluer.

Les situations de maltraitance avérée dépassent ce cadre d'accueil, qui ne peut les résoudre à lui seul. En effet, ces situations relèvent avant tout de l'autorité judiciaire.

Certaines pathologies, en particulier psychiatriques, permettent de prévoir des difficultés à respecter le contrat.

Enfin, des échecs seront prévisibles face à certains comportements parentaux (exemples : instabilité incompatible avec le respect des règles de vie de la structure, difficultés relationnelles avec les équipes).

Le facteur limitant du coût financier de cet accueil est traité par ailleurs.

2 - Les limites posées par les enfants.

L'existence de troubles massifs du comportement, ou d'affection psychiatrique caractérisée, exigent une prise en charge médicale adaptée (exemple : hôpital de jour).

Un nombre trop élevé d'enfants bénéficiant de ce type d'accueil au sein d'une structure pourrait entraîner une stigmatisation de celle-ci, repérée alors comme un lieu d'accueil "spécialisé".

3 - Les limites posées par les structures.

Ces accueils d'un type nouveau nécessitent une réflexion constructive de l'ensemble de l'équipe éducative, inscrite au projet pédagogique : cette réflexion est rendue possible par l'adhésion des "décideurs" qui se sont engagés à les soutenir, en favorisant les aménagements nécessaires (disponibilité du personnel en nombre suffisant, formation et soutien aux équipes, etc..).

L'éloignement géographique est une limite très concrète à ce type de projet.

4 - Les limites posées par les travailleurs médico-sociaux.

Leur implication dans des projets de ce type exige une charge de travail conséquente et difficilement mesurable, une disponibilité importante, inscrite dans la durée, et qu'il est donc nécessaire de prendre en compte.

Cette disponibilité peut faire défaut notamment lorsque la demande sociale est très forte. Les travailleurs médico-sociaux verront leur activité professionnelle consacrée en majeure partie à ce type de sollicitations, apparaissant prioritaires ou ayant un caractère d'urgence.

La mobilité et / ou l'absence de certains travailleurs médico-sociaux sur certains secteurs, peut également entraver la mise en oeuvre de ces projets nécessitant une bonne connaissance de la famille et un travail d'élaboration soutenu.

Une parfaite connaissance de ces facteurs limitants, loin de décourager les initiatives, permet, au contraire, de poser des indications appropriées, autorisant l'attente légitime de résultats positifs.

LES INDICATIONS

1 - Problématiques des familles concernées par ce projet.

- famille ne pouvant s'occuper seule, sans aide de son enfant,
- famille en difficulté et / ou en situation de détresse sociale, faisant l'objet d'une crise momentanée ou chronique,
- famille en rupture, en échec,
- famille en grandes difficultés financières,
- famille en difficulté d'insertion sociale et professionnelle,
- famille en difficulté mentale, psychologique, etc...

2 - Le repérage de ces situations se fait par l'observation de troubles chez l'enfant :

- enfant présentant des troubles modérés du comportement,
- enfant présentant de l'agressivité,
- enfant inhibé,
- enfant carencé, délaissé,
- enfant sans limites éducatives, sans repères,
- enfant ayant des difficultés relationnelles.

3 - Le repérage de ces difficultés se fait soit :

- par les travailleurs médico-sociaux d'un secteur géographique,
- par un tiers (école, etc...).

Parfois la famille peut demander elle-même cette prise en charge.

L'accueil de ces enfants peut rester dans un cadre préventif. La saisine du juge des enfants peut être envisagée selon la gravité ou les carences repérées.

Ainsi, la pertinence d'un "accueil particulier" est mise en évidence pour permettre une distanciation, sans casser les liens familiaux, permettant un temps "de répit" pour la famille.

PLACE DES PARENTS

Dans le cadre du projet d'accueil d'un enfant à protéger, il convient d'être attentif à la place qu'occupe chaque intervenant (travailleurs médico-sociaux, personnel de la structure...) et plus particulièrement celle des parents, qui sont responsables juridiquement de leur enfant. Il est nécessaire que les parents soient confirmés et / ou réhabilités dans leur rôle de parent.

Dans cette optique, il est indispensable d'énoncer les valeurs qui sous-tendent l'action au quotidien des professionnels auprès des usagers.

"Nous nous fondons sur une conception de l'être humain, susceptible d'évoluer de manière positive à partir de ses propres capacités, que ce soit individuellement ou en groupe.

Nous privilégions l'écoute et le dialogue dans un esprit d'ouverture et de tolérance vis à vis de l'autre.

Nous favorisons la prise de responsabilité des usagers pour développer la parentalité".

L'objectif de ce projet est de rendre les parents progressivement capables de..., en vue de devenir autonomes.

De même, l'accompagnement ne doit pas permettre de faire pour les parents mais de faire avec les parents.

Comment les associer et les rendre acteurs de cette démarche ?

- leur faire confiance,
- les accueillir avec un regard positif,
- entendre leur conception éducative.

Les parents sont amenés à faire part de leur vécu pour une meilleure connaissance de leur fonctionnement, de leur histoire, de leurs aspirations, de leurs inquiétudes, etc...

L'action des professionnels va consister à aider les parents à poser et à formuler leur problématique et se rendre compte des difficultés de leur enfant.

Dans ce cadre, l'intervention des travailleurs médico-sociaux peut être délicate en raison de leur positionnement face aux parents :

- celui des missions : la protection de l'enfance,
- celui concernant la demande d'aide, d'accompagnement, etc...

L'intervention des travailleurs médico-sociaux, tout au long de ce projet, consistera à clarifier le rôle et la place de chacun, en prenant en compte la famille dans sa globalité c'est-à-dire les parents et les enfants.

4 - Un suivi de la prise en charge de l'enfant est nécessaire par des évaluations régulières (dont les délais doivent être fixés en fonction de la situation), entre les différents partenaires et l'équipe du mode de garde. Il y a toujours possibilité de reconduction du contrat, ou renégociation à l'initiative de la famille ou des professionnels.

En cas de danger, un signalement au Procureur sera effectué.

II - Accueil d'un enfant signalé et connu par le Service de Protection de l'Enfance, sans faire l'objet d'une mesure judiciaire, avec une action éducative en milieu ouvert administrative.

Un travail de concertation reste indispensable entre le service d'Action Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.), travailleurs médico-sociaux et mode de garde pour accompagner la famille vers la structure. La notion de référent et de contrat sera de nouveau de mise.

III - Accueil dans le cadre d'une mesure judiciaire.

Lorsqu'une mesure de protection est prise par le juge des enfants et qu'il veut orienter l'enfant vers ce type d'accueil, la notion de contrat et de référent reste indispensable, ce qui suppose que le juge des enfants mette en place un protocole dans lequel tous les intervenants soient acteurs de la situation.

Une mesure de placement en structure d'accueil peut toujours être assortie d'une mesure éducative en milieu ouvert judiciaire. Il est important que l'éducateur puisse s'inscrire dans le projet.

Toutes ces modalités restent à préciser par les partenaires concernés (juge des enfants, service d'Action Educative en Milieu Ouvert - service protection de l'enfance...).

LES MOYENS FINANCIERS

Le prix de revient journalier des modes de garde :

- pour une crèche : 350 F,
- pour une halte-garderie : 280 F,
- pour une assistante maternelle : 88, 71 F.

Prix de journée en établissement.

- Pouponnière de 1 081 F,
- Pouponnière de : 906, 50 F,
- Cité de l'Enfance : 550 F.

Les financeurs :

* La C.A.F., les communes et les parents participent au financement des modes de garde. Le Conseil Général peut participer à la prise en charge des frais de garde par le biais des allocations d'aide à l'enfance.

* Le Conseil Général supporte seul les financements des établissements.

Propositions de moyens à créer :

1 - Il serait nécessaire d'aider les **parents** pour la quote part financière qui leur est demandée dans les modes de garde.

2 - Les **structures**, intervenant dans cet accueil, doivent être aidées. En effet, le personnel doit être plus nombreux, car les prises en charge, difficiles, nécessitent un temps de travail supplémentaire.

La présence d'un psychologue, à raison de 2 heures par semaine, permettra de compléter les prises en charge, et apportera un soutien technique à l'équipe. Les professionnels de la structure doivent être formés à ce travail. Une collaboration avec des professionnels plus spécialisés (psychomotriciens - équipe spécialisée dans l'observation du jeune enfant) peut s'avérer nécessaire.

3 - Les **travailleurs médico-sociaux**, impliqués dans cette action, doivent pouvoir faire preuve de disponibilité et d'engagement à long terme ; la stabilité de l'effectif est indispensable à la viabilité du projet.

4 - Le coût du transport des enfants est à prendre en compte, car les difficultés financières sont un frein lorsque les enfants sont éloignés des modes de garde.

Conclusion.

Pour que ce type de projet soit possible, il est nécessaire de développer des moyens financiers adéquats et spécifiques, en permettant d'aider les parents, les structures et les équipes de terrain.

CONCLUSION

L'accueil d'un enfant en difficulté, dans un mode de garde classique, permet la prise en charge d'un jeune enfant, issu d'une situation familiale complexe, désorganisée ou multicarénée, évitant ainsi un placement en établissement ou famille d'accueil.

Cette mesure d'aide innovante permet de prendre en charge les problèmes très précocement.

Pour un coût financier moindre ; les avantages sur un plan social et psychologique sont indéniables, en permettant la conservation ou la restructuration du lien parental et en confirmant les parents dans leur rôle premier, celui de conduire, d'éduquer et de demeurer responsables.

Il nécessite un partenariat avec un ensemble de services, qui vont contribuer au développement et à la maturation de cet enfant. Le travail réalisé doit permettre aux enfants d'aborder le système scolaire avec les meilleurs atouts et permettre une réinsertion globale de la famille.

- ANNEXES -

- A -

ETUDE DE CAS

Tranches de vie à

Famille 1.

La maman a été accueillie avec ses deux enfants (Y 3 ans et V 2 ans) au Centre d'Hébergement. Décidée à divorcer, la maman est victime de violence depuis cette décision. Les deux enfants présentent certains troubles, Y est très violent avec son entourage, hurle en permanence et fait des crises caractérielles impressionnantes, il ne supporte aucune frustration. V est mutique et semble déprimée.

Néanmoins Y est accepté à l'école, où il présente le même comportement. La maman étant très fatiguée nous accueillons, début 1996 et sur demande de l'assistante sociale du centre, V en crèche et Y sur des temps périscolaires et pendant les vacances.

Devant le comportement, l'A.E.M.O., qui suit la famille, parle de placement pour Y. Un travail conjoint avec l'école et la structure se met en place pour Y, V commence à parler et à se raconter. Les deux enfants sont pris en charge en priorité par notre Psychomotricienne et des activités très dirigées se mettent en place dans l'établissement ainsi qu'un travail relationnel avec la maman.

Nous passons une année avec Y épouvantable, il fait crise sur crise, insulte et épuise tout le monde. Différentes réunions se mettent en place avec l'A.E.M.O.

Aujourd'hui les enfants sont toujours à la structure. Y a suivi l'école avec succès et présente un comportement beaucoup plus stable, il ne hurle plus, ne fait plus de crise (sauf dans des cas de grande rivalité) et a même effectué un centre aéré où il n'a connu que peu de problème. Il continue à l'école en septembre 1997.

V parle maintenant, elle est une petite fille bien sage qui semble apaisée.

La maman travaille, sous CES, comme femme d'entretien dans un IMP, a obtenu un logement dans le quartier et est soulagée d'avoir avec elle encore ses enfants. L'ensemble de la famille est suivi par le CAMSP en consultation.

Famille 2.

Hébergée au Centre d'Hébergement sis : , la maman a deux enfants, J (2ans) et A (4 ans). La maman est arrivée au Centre pour raison sociale, trop de dettes, logement insalubre, carences éducatives. Une mesure A.E.M.O. accompagne la famille.

A semble aller bien, c'est un enfant calme. Par contre J est un enfant très colérique, il arrive dans certains moments à tout casser autour de lui et à se frapper la tête contre les murs.

J est pris en charge à en crèche sur demande du centre et A en accueil périscolaire, en Octobre 1995.

J ne s'adapte pas du tout à la collectivité, A très bien.

La maman semble dépassée et déprimée, elle nous confie l'éducation de ses deux enfants et trouve auprès des éducatrices réconfort. Elle n'a pas beaucoup de revenus, les conditions financières pour les accueils seront discutées bien plus tard avec une assistante sociale.

L'A.E.M.O. reste dubitative devant le comportement de J, les professionnels pensent qu'un placement serait judicieux. Pourtant ils décident d'attendre un peu et travaillent avec nous.

J se calme de mois en mois, il reste très "épidermique" à la moindre frustration mais il peut maintenant vivre avec les autres. A ne travaille pas trop mal à l'école.

Une année se passe, A passe en classe supérieure et J rentre en première année de maternelle. Tout recommence pour lui, crises et pleurs. Tout le monde a le sentiment de recommencer à zéro.

Après deux ans de travail commun (A.E.M.O., Ecole, , A est en primaire et continue vaillamment sa scolarité, J passe en dernière année de maternelle et a désormais un comportement plus stable et qui lui permet d'entendre et de comprendre, la maman travaille dans une entreprise d'insertion, a un logement sur le quartier et... s'occupe de ses deux enfants.

Famille 3.

Sur la demande du C.M.S. du quartier nous accueillons en janvier 1997 un enfant, M de 2 ans. Une grande carence éducative semble être à l'origine de cette démarche.

M n'a aucune limite et n'écoute strictement rien. Il frappe et se frappe, se mord. Tous les jeux des autres sont en permanence jetés à terre, il n'a qu'une attention très limitée, de quelques minutes. Il mange tout avec les mains.

Le travail avec la famille est décrit comme difficile par les collègues du C.M.S.

En effet la problématique de M. ne peut être abordée, le papa n'autorise aucune discussion à ce sujet.

M. est pris en accueil crèche et un important travail se met en place avec l'ensemble des partenaires. On tente, doucement au travers de discussions familiales, de faire évoluer la communication.

M. apprend un peu tous les jours, se structure, se cadre et se limite.

Aujourd'hui M. évolue bien, il se stabilise vraiment et le changement est mesurable et appréciable. La communication avec les parents est agréable. En septembre il peut rentrer à l'école en première année de maternelle. Sans ces mois de crèche comment aurait-il abordé sa scolarisation ?

Famille 4.

La maman vit seule, elle a un enfant placé à l'année dans un I.M.P., J. a 5 ans. La maman doit retravailler en juillet, elle vient de trouver un travail dans la coiffure, son domaine. Nous sommes en Juin 1996. Elle a besoin de 15 jours d'accueil en urgence au mois de juillet car l'I.M.P. ferme ses portes. Elle ne tient pas du tout à se séparer de J. et nous demande de l'aide. Nous prenons contact avec l'I.M.P., proposons des rencontres et acceptons finalement la prise en charge. J., en rapport avec son handicap, n'est pas une enfant facile et c'est la première fois qu'elle se trouve dans un univers plus normalisé.

Grâce à cette prise en charge la maman a pu commencer un emploi, devenir autonome. Elle travaille toujours en ce moment, et J. vient nous rendre des visites.

Famille 5.

La famille a déjà un enfant placé, leur dernier enfant vient, sur demande du C.M.S., en accueil crèche.

Durant quelques mois cette prise en charge se construit, la famille fait preuve de beaucoup de circonspection à l'égard de leur enfant. Ce dernier présente néanmoins un retard d'éveil. Un travail fait de conseils et de discussions conviviales se met en place ainsi qu'un suivi de la psychomotricienne.

- D -

Devant le fonctionnement de la famille il est question de leur confier à nouveau l'enfant placé. Deux années de crèche pour le dernier et, suite à celles-ci, un retour en famille pour l'aînée. Ces deux ans se terminent par l'embauche du père en tant qu'agent d'entretien.

La famille va bien, ils attendent leur troisième enfant.

Famille 6.

La maman habite depuis une année chez une connaissance avec son enfant âgé d'un an. La maman n'a pas d'emploi, pas de projet particulier. L'environnement perturbe beaucoup l'enfant, la famille est suivie par l'A.E.M.O. par le service de prévention du quartier et par les professionnels du C.M.S.

Sur une demande conjointe, et pour tenter une ultime démarche avant le placement, nous accueillons, en octobre 1995 en crèche, M . La maman semble soulagée et l'enfant qui présentait un important retard d'éveil global évolue très favorablement.

M va rester en crèche durant deux ans durant lesquels la maman va obtenir un logement et un emploi. Certes la situation sociale de la maman reste délicate du fait de la lourdeur de son passé, mais M va bien et a évité un placement. Elle habite avec sa maman et rentre à l'école en septembre avec les meilleurs atouts. Nous retrouverons M durant les vacances scolaires. Le lien perdure.

Annexe 3

- ✓ Document 2 : « L'accueil de jeunes enfants « à protéger » en mode de garde collectif. De la protection de l'enfant à la prévention et au soutien de la parentalité »
- ✓ Analyse détaillée des pp. 21-39.

✓ L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « A PROTÉGER » EN MODE DE GARDE COLLECTIF

De la protection de
l'enfant à la prévention
et au soutien de la
parentalité

Sommaire

I. INTRODUCTION	3
II. BILAN STATISTIQUE DES ACCUEILS DE JEUNES ENFANTS A PROTEGER EN MODE DE GARDE	4
III. BILAN FINANCIER	11
IV. INTERVENTION DE LA PSYCHOLOGUE DE P.M.I.	11
V. PRESENTATION DE SITUATIONS	12
VI. ENQUETES AUPRES DES PARTENAIRES	21
<i>A. Evaluation du dispositif par les structures d'accueil</i>	<i>21</i>
<i>B. Evaluation du dispositif par les travailleurs médico-sociaux</i>	<i>27</i>
VII. BILAN DU DISPOSITIF	33
VIII. QUELQUES PISTES POUR AMELIORER CE DISPOSITIF	37
IV. CONCLUSIONS	39
Annexe 1 :	Procédure de la demande d'accueil
Annexe 2 :	1^{ère} demande d'accueil en structure petite enfance
Annexe 3 :	Avis de prise en charge
Annexe 4 :	Avis de prise en charge des frais de transports
Annexe 5 :	Evaluation de fin d'accueil en structure petite enfance
Annexe 6 :	Le contrat aujourd'hui

I. INTRODUCTION

En 97-98, sous l'impulsion du service de Protection Maternelle et Infantile, un groupe de travail associant responsables de circonscription, médecins territoriaux, représentants de modes de garde collectifs, a élaboré un dispositif innovant : « L'accueil de jeunes enfants à protéger en mode de garde collectif ».

Il est reconnu que l'accueil de jeunes enfants en difficulté dans des structures « classiques » d'accueil collectif contribue à favoriser leur éveil, à leur donner des repères absents à la maison, tout en maintenant le lien parent-enfant.

S'appuyant sur des expériences réussies d'accueils d'enfants souffrants de troubles liés aux carences de leur milieu familial et ayant permis d'éviter un placement judiciaire, l'objectif de cette action innovante a été défini de la manière suivante : « prendre en charge très précocement les difficultés des jeunes enfants et de leurs parents ; conserver et développer le lien parent-enfant, en confirmant la place des parents dans leur rôle de conduire et d'éduquer ».

L'Assemblée Départementale a voté un budget de 300 000 FF pour 1999 afin de faciliter l'accès des familles en difficultés à ces lieux, permettant ainsi la prise en charge des frais de garde à hauteur de 80 % (et des frais de transport éventuellement).

Les premiers projets ont pu être mis en place en mai 1999.

L'objet de ce travail est d'évaluer le dispositif au terme d'une année de fonctionnement.

II. BILAN STATISTIQUE DES ACCUEILS DE JEUNES ENFANTS A PROTEGER EN MODE DE GARDE

Bilan mai 1999 – juin 2000

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN STRUCTURE

Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge	164	
⇒ Nombre de projets de mai à décembre 1999	99	
<i>dont nombre de demandes d'accueil prononcées en 1999 et non reconduites en 2000</i>	28	
<i>dont nombre de demandes reconduites (ou prolongées) de janvier à juin 2000</i>	71	} 136
⇒ Nombre de projets de janvier à juin 2000	65	

L'exploitation a porté sur les demandes reconduites et les projets durant le 1^{er} semestre 2000, soit un total de 136 dossiers.

1^{er} semestre

NOMBRE DE DOSSIERS DE PRISE EN CHARGE PAR CIRCONSCRIPTION

Circonscription	Nombre d'enfants accueillis en structure par circonscription
	1
	8
	4
	10
	23
	21
	31
	3
	11
	3
	1
	7
	1
	12

RYTHME DE FREQUENTATION DE LA STRUCTURE

Temps d'accueil	Nombre d'enfants concernés
Plus d'un mi-temps	31
Moins d'un mi-temps	105

TYPE DE STRUCTURES

Type de structure	Nombre d'enfants accueillis dans la structure
Halte garderie	120
Centre de Loisirs sans Hébergement	6
Crèche Collective	9
Jardin d'enfants	1

TRANCHES D'AGE

Age	Nombre d'enfants
0 – 2 ans	55
2 – 3 ans	58
+ de 3 ans	23

DEMANDE DE FINANCEMENT DU TRANSPORT

Type de transport	Nombre d'enfants
Taxi	2
Taxi + bus	1

TRAVAILLEURS MEDICO-SOCIAUX AYANT SOLLICITE LA DEMANDE D'ACCUEIL

Demandeurs	Nombre
Puéricultrice	90
Assistante sociale	34
EJE	9
ESF	1
AS + puéricultrice	2

Dont : nombre de demandes ordonnées par le juge des enfants 7

MOTIFS DE L'ACCUEIL EN MODE DE GARDE

Plusieurs indicateurs pour les parents et les enfants peuvent figurer dans chaque rubrique.

Indicateurs enfants	Nombre
Difficultés de socialisation • Séparation mère/enfant • Limites – repères • Echanges et relations	193
Difficultés de développement • Autonomie • Langage • Psychomotricité • Comportement • Alimentation et sommeil	146
Observation de l'enfant	6
Handicap	4

Indicateurs parents	Nombre
Problèmes de santé • Handicap • Santé physique • Dépendances • Pathologies mentales	26
Problèmes de parentalité • Difficultés éducatives • Carences • Hygiène	24
Problèmes conjugaux	17
Besoin d'un relais temporaire **	35

** « Urgence de souffler »

- pour des mères isolées, quelquefois « à bout », sans personne qui les décharge un peu.
- soit pour elles-mêmes, soit pour réaliser des démarches ; elles peuvent disposer d'un peu de temps tout en sachant que leur(s) enfant(s) bénéficie(nt) d'une prise en charge sérieuse, car ces mêmes femmes n'auraient pu, ni su, entreprendre par elles-mêmes, une inscription en halte-garderie (trop chère, ou « non autorisée »).

EVALUATION DE L'ACCUEIL EN MODE DE GARDE

Ces statistiques portent sur le dépouillement de 83 fiches d'évaluation sur 164 enfants concernés (50,6 %) par le projet « accueil du jeune enfant à protéger en mode de garde »

I. ENFANTS : 83

Progrès socialisation (accepte les règles, limites, séparation).....	44
Progrès psychomoteur	25
Progrès de langage.....	23
Autonomie	17
Etablit des relations enfants/adultes	9
Amélioration du comportement alimentaire	8
Enfant repéré en souffrance psychologique et affective	4
Autres : peu de progrès	4

1 enfant sur 2 est concerné par l'objectif socialisation (53 %),

1 enfant sur 4 est concerné par l'objectif progrès psychomoteur ou progrès de langage (30 %) avec la nuance qu'un même enfant peut être repéré pour les trois items ou plus.

Dans l'étude, il est relevé que très peu d'enfants n'ont pas évolué ou n'ont pas pu tirer profit de cet accueil dans leur évolution (4 enfants, soit 5 %)

II. PARENTS : 57

Participation au projet	40
Evolution personnelle.....	17
Amélioration des attitudes parentales.....	16
Défaillance/Difficultés parentales confirmées	9
Expérience positive/satisfaction	7
Absence contacts structure/parents	2

3 parents sur 4 ont bien adhéré au projet en participant activement (70 %).

Chez un parent sur deux, on a pu noter une évolution personnelle ou une amélioration de ses attitudes parentales.

9 situations de défaillances ou de difficultés parentales se sont confirmées (16 %).

Il n'y a eu que 2 situations avec absence de contacts parents/structure (3,5 %).

III. PROLONGATION ACCUEIL : 54 (65 %)

Consolider les acquisitions.....	44
Prévention du signalement, du placement.....	15
Suivi spécialisé instauré (pédopsychiatre, Action Educative en Milieu Ouvert).....	13
Intervention dans la famille (Travailleuse Familiale, Educatrice de Jeunes Enfants).....	7
Réorientation des objectifs.....	4
Signalement au Juge des enfants.....	1

Dans 65 % des situations, une prolongation a été demandée pour consolider les acquisitions.

28 % des situations soutenues, ciblait la prévention du signalement ou du placement.

Un suivi spécialisé a été instauré dans 24 % des situations, soit 1 situation sur 4.

Un signalement au Juge a été fait dans le cadre des prolongations d'accueil.

Très peu d'objectifs ont été révisés (7%), du fait de leur pertinence initiale.

IV. INTERRUPTION ACCUEIL : 29

Scolarisation.....	13
Suivi spécialisé (Centre Médico-Psychopédagogique, orthophoniste, psychomotricienne).....	8
Orientation en milieu spécialisé (Institut Médico-Pédagogique, Pédopsychiatrie, Service d'Education et de Soins Spécialisés à domicile).....	4
Placement judiciaire de l'enfant.....	7
Fréquentation irrégulière.....	6
Poursuite de l'accueil avec prise en charge financière <u>intégrale</u> par les parents.....	5
Bonne évolution.....	4
Déménagement.....	3
Rupture du contrat d'accueil.....	2
Intervention éducateur de prévention.....	1

Il y a eu 29 interruptions d'accueil, soit 35 % pour divers motifs :

- ✓ Scolarisation (45%)
- ✓ Suivi spécialisé (41%)
- ✓ Placement judiciaire (24%)

2 ruptures d'accueil ont été relevées (7%).

III. BILAN FINANCIER

Pour 1999, les dépenses de frais d'accueil s'élevaient à 104 830 F et les frais de transport des enfants à 19 754 F.

En 2000, le nombre de prises en charge en mode de garde ayant considérablement augmenté, les dépenses afférentes s'élevaient à 194 000 F pour les frais d'accueil et 60 004 F pour les frais de transport.

IV. INTERVENTION DU PSYCHOLOGUE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Les structures d'accueil peuvent faire appel au psychologue du service de Protection Maternelle et Infantile pour les situations de prise en charge d'enfants dans le cadre de ce projet, notamment :

- ✓ au niveau de l'équipe éducative
pour une écoute du questionnement du personnel et un soutien à l'équipe éducative (consultation pour avis ou participation à une réunion d'équipe)
- ✓ au niveau de l'enfant
une observation peut s'envisager (avec l'accord des parents)
- ✓ au niveau des parents
des entretiens peuvent s'organiser à leur demande, dans les locaux de la structure ou dans le centre médico-social le plus proche.

Etre disponible dans les passages difficiles :
un numéro de téléphone pour rappel

V.
PRESENTATION DE SITUATIONS

Exemple 1 : Famille A

Ordonnance du Juge avec AEMO et obligation de fréquenter la halte-garderie :

- ✓ pour soulager la mère, qui a accouché d'un troisième enfant
- ✓ permettre à M de sortir du contexte familial

SITUATION FAMILIALE

Couple (conflit important avec grands parents)
2 enfants (M et K)

LE OU LES ENFANTS**⇒ M (5 ans)**

Enfant perturbé, en grande souffrance.

Connaît des périodes d'automutilation quand il est contrarié. Ne peut pas toujours participer aux activités proposées par l'école (colères, opposition). Enfant intelligent, d'une grande sensibilité qui recherche le contact avec les autres.

⇒ K (1 an).**OBJECTIFS****Pour M**

- Découvrir un nouvel environnement.
- Socialisation.
- Intégration.

Pour K

- Stimulation psychomotrice.
- Socialisation.
- Découverte d'un nouvel environnement.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Halte-garderie 2 x 4 heures par semaine durant 3 mois avec renouvellement.

EVALUATION**Evolution de M**

Autocontrôle de ses réactions

Acceptation des limites posées

Centre aéré en juillet 5 jours par semaine

Evolution de K

Retard psychomoteur récupéré.

Enfant a besoin de contacts avec les autres enfants.

Aime jouer.

A besoin d'être stimulé à travers des activités dirigées et adaptées à son âge.

Exemple 2 : Famille B

Ordonnance du Juge avec AEMO et obligation de fréquenter la halte-garderie :

SITUATION FAMILIALE

Parents alcooliques. Violence conjugale.

2 enfants (A et E).

Milieu familial frustré, maman dépressive, de santé précaire qui ne sait pas repérer les besoins physiques et psychiques des enfants, ni les dangers potentiels, manque d'hygiène.

LE OU LES ENFANTS

⇒ A (2 ans, jumeau garçon)

⇒ E (jumeau fille)

Enfants en danger. Education compromise, retard staturo-pondéral (carence alimentaire).

Retard psychomoteur, manque de stimulations.

Enfants mettent en place des appels affectifs (balancements, pleurs, bras tendus).

OBJECTIFS

- Protection des enfants (lors de l'absence des travailleuses familiales)
- Socialisation
- Stimulation
- Limites éducatives
- Lieu d'observation de l'évolution des enfants dans un autre contexte que la famille.
- Travail avec les parents.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Prise en charge avec transport.

Halte-garderie 2 jours/semaine pour les jumeaux durant 6 mois et renouvellement pendant 6 mois.

EVALUATION

- Evolution très favorable du développement psychomoteur des enfants.
- Socialisation en cours.
- L'adaptation en structure s'est faite rapidement.
- Les enfants s'épanouissent admirablement.

Les parents sont ravis, participent activement au projet, ils s'intéressent à l'évolution en téléphonant longuement à la responsable de la structure.

Bilan positif. Projet respecté.

Travail en concertation avec les parents.

Objectif atteint. Travail familial possible et accepté par le couple parental. Les enfants gagnent en sécurité et stimulation, la famille chemine vers un mieux-être.

Exemple 3 : Famille C

SITUATION FAMILIALE

Couple (Monsieur travaille, absent toute la journée).

2 enfants.

Mme a des difficultés à gérer l'éducation du 1^{er} enfant et à apporter des soins au nourrisson.

La travailleuse familiale intervient tous les matins.

LE OU LES ENFANTS

⇒ **D (2 ans1/2)**

Enfant agressif envers son entourage, s'exprime en criant ou tapant. Difficultés à accepter les limites posées par l'adulte.

⇒ **K (2 mois)**

OBJECTIFS

- Socialisation de **D**.
- Limites éducatives
- Développement du langage parlé
- Canalisation de l'énergie et de l'agressivité de **D**.

DETAILS DE L'ORGANISATION

Halte-garderie 2 x 3 heures/semaine pendant 3 mois.

EVALUATION

Malgré des périodes d'absentéisme dues aux congés de papa, l'enfant a beaucoup progressé notamment dans le domaine du langage. Le langage s'est mis en place rapidement.

L'enfant était moins agressif et était demandeur pour aller à la halte-garderie.

Parents très satisfaits de la structure. Ils s'y sont sentis bien accueillis et ont constaté un changement de comportement de leur enfant.

Les parents ont déménagé très rapidement dans une autre ville du Département.

Accident de la circulation de Madame et du bébé. Problème déplacement.

Tout suivi s'est arrêté.

Signalement judiciaire "enfant en danger".

Placement des enfants par le Juge.

Exemple 4 : Famille D

AEMO pour toute la famille

SITUATION FAMILIALE

- Couple
- 6 enfants dont 4 placés à la Cité de l'Enfance : famille agrandie, qui est passée de 2 enfants à 6 sans préparation
- Difficultés financières amplifiées
- Problèmes relationnels dans le couple
- Violence et alcoolisme de Monsieur
- Problèmes psychologiques pour Madame (maman demandeuse, reconnaît ses difficultés).

LE OU LES ENFANTS

- ⇒ **L (3 ans) fille**
Jalouse, très coléreuse, recherche contacts avec autres enfants.
- ⇒ **D (2 ans) garçon**

OBJECTIFS

- Limites éducatives pour **L** et **D**
- Aide à la séparation mère/enfant (**D**)
- Socialisation.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Pour les 2 enfants : Halte-garderie 3 x 4 heures/semaine pour 6 mois avec renouvellement 6 mois et prolongation + 3 mois (le mercredi après-midi) pour L et D. Poursuite pour permettre à Mme de trouver un nouveau rythme familial, suite au retour des 4 enfants placés par décision judiciaire.

EVALUATION

- La fréquentation de la halte-garderie a permis à L et D de s'intégrer dans la vie sociale en acceptant certaines règles de conduite.
- Les enfants sont toujours très demandeurs.
- Malgré une situation familiale qui se dégrade et un couple au bord de la rupture
- Situation risque d'aboutir à un signalement.
- Difficultés pour le couple à gérer des enfants d'âge différent et problèmes relationnels graves avec les autres enfants.

L en 2^{ème} année d'école maternelle, D en 1^{ère} année d'école maternelle ; ils acceptent les autorisés et les interdits.

La maman travaillant le mercredi, les enfants étaient confiés aux plus grands (8 ans et 13 ans). La fréquentation de la halte-garderie le mercredi garantit la sécurité de L et D.

Exemple 5 : Famille E

SITUATION FAMILIALE

- Femme mariée, dont le mari est en Turquie
- Mère avec 2 fillettes, dont l'aînée est handicapée
- Seules ressources RMI + prestations CAF
- Mère dépressive, ayant des difficultés à reconnaître le handicap de l'aînée et à accepter une prise en charge spécialisée

LE OU LES ENFANTS

- ⇒ **E (4 ans)**
Retard global du développement psychomoteur
Non scolarisée (propreté non acquise)
Ne parle pas, n'émet pas de sons
Nombreuses chutes
- ⇒ **M (3 ans).**
Difficulté de séparation mère/enfant
Ne parle que le turc

OBJECTIFS

- Stimulation de la motricité, du langage
- Socialisation
- Aide à la séparation mère/enfant.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Halte-garderie : 2 x 4 heures par semaine pendant 4 mois puis renouvellement jusqu'à la scolarisation des enfants.

Durée totale de l'accueil : 10 mois.

EVALUATION

E : propre le jour. Ne parle pas mais se fait comprendre. Fait du tricycle. Bon contact avec les autres enfants. Du fait de son évolution, E est scolarisée en 1^{ère} année d'école maternelle depuis septembre tous les jours (avec une prise en charge par l'équipe du Service de Soins à Domicile).

M : temps d'adaptation plus long que pour E. Séparation mère/enfant acceptée. Bonne participation aux activités proposées. Scolarisée depuis la rentrée.

Mère : a pu prendre du recul par rapport au handicap de sa fille. L'évolution favorable de l'enfant a permis à sa maman de prendre conscience de sa surprotection qui pouvait freiner son évolution. La séparation mère/enfant a été intégrée de façon positive du côté de la mère et des fillettes.

Favorable pour les 2 enfants comme pour la maman (qui est plus détendue et épanouie du fait de la progression de ses enfants) et qui a accepté la prise en charge spécialisée pour l'aînée.

Exemple 6 : Famille F

SITUATION FAMILIALE

- Couple marié, 1 fillette
- Le décès de la mère de Madame et d'un oncle de Monsieur a déstabilisé un couple déjà fragilisé
- Parents rencontrant des difficultés éducatives (parents peu "contenants", signalements de voisinage : cris)

LE OU LES ENFANTS

⇒ **M (2 ans)**

Fillette éveillée mais qui a peur du noir, qui fait beaucoup de colères quand elle n'obtient pas ce qu'elle veut. Recherchant le contact avec d'autres personnes.

OBJECTIFS

- Socialisation
- Limites éducatives

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Halte-garderie 3 x 3 H/semaine pendant 6 mois, renouvelée 3 fois.

Arrêt, car la famille a quitté le Département (suite sera donnée dans une autre halte-garderie, dans la région où ils ont emménagé et où Madame poursuit son traitement).

EVALUATION**Evolution de M**

La fréquentation de la halte-garderie a été bénéfique pour M, elle accepte les limites des adultes, ne fait plus de colères, a de bons contacts avec les autres enfants.

Evolution des parents

Les parents ont pris conscience de l'importance d'une socialisation pour leur fillette et ont progressé dans leurs attitudes parentales.

La maman a accepté les soins proposés pour l'amélioration de son état de santé (hospitalisation, prise en charge par un psychiatre du service psychothérapeutique)

Parents reconnaissants de l'aide apportée par le Département.

Exemple 7 : Famille G

SITUATION FAMILIALE

- Couple d'origine vannière avec 3 enfants
- Très chaleureux avec les enfants mais carences éducatives et dysfonctionnement familial
- La maman a du mal à se séparer de son plus jeune enfant
- Difficultés financières, très faibles revenus.

LE OU LES ENFANTS

⇒ **P (4 ans)**

Enfant pas encore propre (pas accepté à l'école maternelle)

⇒ **JM (5 ans)**

Enfant pris en charge par l'hôpital de jour, qui préconise une fréquentation de la halte-garderie.

OBJECTIFS

P :

- Stimulation
- Limites éducatives et socialisation
- Apprentissage de la propreté
- Travail de séparation mère/enfant.

JM :

- Stimulation dans la relation
- Ouverture vers un autre milieu social et vers d'autres enfants
- Enfant qui a envie de découvrir plein de choses.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

P : Halte-garderie 2 x/semaine (4H) pendant 6 mois.

JM : Halte-garderie 1h/semaine pendant 4 mois, puis augmentation à 2x2h/semaine
Organisation du transport par taxi

EVALUATION

Evolution de P

L'enfant ne pleure plus beaucoup, la séparation est mieux supportée.

Fait des progrès du langage ; imite les autres ; a envie de découvrir.

Evolution de JM

A fait des progrès dans la socialisation et le langage.

La propreté commence à être acquise.

1 tentative de scolarisation à raison d'une ½ journée par semaine.

Evolution des parents

Les parents se sont peu investis dans le projet, mais la famille ne s'y est pas opposée. Avec la prise en charge par taxi la régularité s'est instaurée et P a pu être intégré à la halte.

Exemple 8 : Mme H

SITUATION FAMILIALE

Mère en grande difficulté, tous ses autres enfants sont placés, grandes carences éducatives. Après de longs mois de négociation la halte-garderie a été le seul relais à avoir été mis en place.

LE OU LES ENFANTS

⇒ **L (2 ans)**

Apeurée, communique difficilement avec l'adulte, ne parle pas, a peu de repères éducatifs et de stimulations.

OBJECTIFS

- Permettre à L. de sortir de son milieu familial.
- Favoriser les échanges entre la mère et l'équipe éducative.
- Rassurer l'enfant, l'aider à la socialisation.
- Structurer l'enfant, proposer une prise en charge éducative plus adaptée que celle de sa mère.
- Stimuler L. par le jeu et le langage.
- Aider sa maman à progresser.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Halte-garderie 3x4H/semaine pendant 6 mois. Depuis septembre, en crèche, 4 jours par semaine de 8h à 16h (sauf le mercredi).

EVALUATION**Evolution de L**

Enfant évoluant doucement.

En crèche : cela se passe bien ; les difficultés de langage persistent toujours avec encore un état d'excitation de L. L'intégration de L. au groupe se fait nettement mieux.

Evolution de la mère

Elle pense que L. pourra jouer avec d'autres enfants, s'assagir et se préparer à la maternelle.

La gratuité était une condition de l'adhésion de la mère à ce projet. Evolution de cette position.

Participation à hauteur de 20 % des frais par la maman à partir de septembre.

Progression chez la mère.

VI.

ENQUETES AUPRES DES PARTENAIRES

A. EVALUATION DU DISPOSITIF PAR LES STRUCTURES D'ACCUEIL *(les commentaires cités reprennent intégralement les réponses données par les structures)*

Il existe 71 structures d'accueil dans le Département.

42 modes de garde collectif ont accueilli les enfants concernés par l'étude et ont été destinataires du questionnaire.

28 structures ont répondu au questionnaire proposé par la PMI.

Question n° 1

Vous avez accueilli dans votre structure des enfants dans le cadre de cette prise en charge. Quels sont vos commentaires ?

Commentaires :

- L'accueil des enfants en halte-garderie et en crèche, s'est en général bien déroulé. Peu de problème d'adaptation (sauf pour un cas). Ces enfants avaient tous des réels besoins de restructuration et de stimulation. En plaçant des limites en expliquant les dangers, l'épanouissement et le développement psychomoteur de ces enfants a pu être possible. Les familles ont pour la plupart bien adhéré, leur réaction a été positive sans remise en question de la structure de garde. Les règles ont été respectées : horaires, règlement des lieux d'accueil, paiement.
- Deux enfants ont été accueillis. Leur prise en charge et leur intégration dans le groupe n'ont posé aucun problème majeur.
- Cet accueil a été préparé en étroite collaboration avec l'assistante sociale et la puéricultrice de secteur.
- Il était nécessaire de poser rapidement un diagnostic pour être conseillés sur une ligne de conduite à tenir. Cela ne s'est pas fait.
- Nous avons rencontré des difficultés à réaliser une prise en charge régulière et il a fallu l'intervention de l'assistante sociale.
- Le suivi de ces enfants demande une attention particulière c'est pourquoi le nombre des enfants accueillis a été limité pour tenir compte des contraintes de la structure.
- Si certains enfants viennent très régulièrement suite à cette prise en charge, par contre, il arrive très souvent que nous ne voyons jamais les parents ou les enfants quand une inscription est faite, alors qu'il y a un avis de prise en charge. Peut-être quelque chose à améliorer pour "le premier accueil", le premier contact avec la structure.
- Accueil en urgence, alternative au placement.
- C'est toujours une expérience enrichissante, tant pour l'enfant concerné que pour les autres petits, la vie du groupe.
- Grâce à cette prise en charge ces enfants ont pu fréquenter notre structure car nous pensons que leurs parents n'auraient peut-être pas fait la démarche tout seuls.

- Continuité du travail entrepris depuis 1995 dans un cadre de partenariat très intéressant. Réel outil de prévention, développement de la parentalité constaté, problèmes stabilisés.
- Deux enfants. Dossier constitué avec la puéricultrice de secteur pour préparer le projet, avec l'accord des parents. **Bilan en milieu et en fin de période de 6 mois** : progrès en langage, poursuite du projet au jardin d'enfants pour l'un des deux enfants, l'autre enfant étant scolarisé à la rentrée 2000.
- Le travail avec les familles et les enfants est très enrichissant.

Question n° 2

La procédure administrative de mise en place du projet vous paraît-elle adaptée ?

20 ☐ OUI
71,43%

1 ☐ NON
3,57%

7 ☐ SANS OPINION
25%

Commentaires :

- Les entretiens préalables à l'inscription sont primordiaux. Entretien avec les travailleurs sociaux et par la suite inscription et rédaction du contrat avec la famille, le travail social (puéricultrice ou assistante sociale) et la référente de l'équipe éducative.
- C'est plutôt la puéricultrice qui s'est occupée de la procédure administrative.
- Echanges réguliers avec les professionnels de la PMI. La procédure est claire et bien adaptée.
- C'est une procédure simple et claire pour toutes les parties : professionnels, parents et structure d'accueil.
- La procédure est parfois longue ou floue.
- Les interlocuteurs présentés ont changé sans que nous en soyons avisés. Beaucoup de temps perdu à savoir à qui s'adresser. L'objectif de départ n'a pas été tenu. Pour nous, l'impression de "gâchis" persiste.
- Démarche projet intéressante et structurante.
- La PMI me contacte avant cette prise en charge et les modalités sont définies en partenariat. Un suivi régulier est également mis en place par le centre médico-social.
- Les objectifs de travail notamment pour la structure doivent être clairement définis afin de permettre l'évaluation. Par ailleurs l'équipe a élaboré des documents qui permettent à l'entrée puis au bout de 6 mois de pouvoir constater les évolutions.
- Contacts permanents avec la puéricultrice du secteur, par rapport à l'adaptation de l'enfant en crèche, son évolution, le suivi du progrès, l'orientation ou à la fin des 6 mois (fin de mesure, poursuite, autre orientation).
- Projet intéressant, clair à l'écrit mais la mise en œuvre est plus difficile. Bonne coordination de l'assistante sociale au départ, mais difficulté de la mère à s'insérer dans le projet.

Question n° 3

L'organisation de la prise en charge financière vous paraît-elle satisfaisante ?

20 ☐ OUI
71,43%

5 ☐ NON
17,86%

3 ☐ SANS OPINION
10,71%

Commentaires :

- Les enfants dont les parents peuvent avoir des difficultés financières fréquentent plus assidûment notre type de structure.
- Au niveau de la structure, le paiement s'effectue sans problème. Les parents sont-ils toujours informés de la prise en charge et de la répartition du % de participation ?
- Manque d'informations au départ.
- Les paiements sont faits dans de brefs délais.
- Pour information : des aides accordées en avril 2000 ne sont toujours pas parvenues. Cela ne pose néanmoins aucun problème ni au niveau de l'accueil (bien entendu) ni au niveau finances. Elles arriveront bien un jour !
- Les factures ne sont pas réglées rapidement et n'arrivent pas toujours à bon port ! Il faudrait que je sois informée du règlement afin de pouvoir l'enregistrer.
- Lourde gestion administrative : difficile d'avoir recours à 2 payeurs (les parents et le Conseil Général). Il serait souhaitable qu'un organisme centralise (PMI ou Conseil Général). Mauvaise transmission bancaire, malgré le RIB joint. Délai de paiement très long : 3 mois.
- Le suivi financier par le Conseil Général est bien assuré en ce qui concerne les paiements pour le compte de notre organisme gestionnaire. Mais nous pensons que les parents de l'enfant que nous avons accueilli auraient pu participer davantage sur leurs fonds propres.
- Dans l'exemple qui est le nôtre les parents peuvent supporter la dépense. L'apport financier du Conseil Général est suffisamment important pour que la régularité de présence soit respectée. D'autre part, l'apport des parents les responsabilise.
- En crèche, le système des factures et du suivi ne pose pas de problème. En halte-garderie, notre système est différent (paiement à la présence pour les occasionnels) et alourdit la procédure. Une nouvelle grille de tarifs, va faire évoluer les contrats vers des forfaits mensuels qui vont simplifier notre suivi.
- Quelquefois surprenante au vu des revenus.
- Il avait été convenu que le paiement se ferait par chèque et que celui-ci serait adressé à la halte-garderie (afin d'en permettre l'enregistrement informatique indispensable au décompte des heures payées). Malheureusement, dans les faits, les paiements sont effectués directement à la Trésorerie principale municipale.
- Accord de la mère pour le paiement au début de la prise en charge mais paiement non effectué par elle malgré nos diverses relances (avec ou sans recommandé), nos démarches auprès de l'assistante sociale et l'AEMO pour une demande à la tutelle (impayé subsistant à ce jour, 6 mois + tard).

Question n° 4

Vos contacts avec le service de Protection Maternelle et Infantile, les estimez-vous :

- suffisants	26	☐ OUI	1	☐ NON
- insuffisants	2	☐ OUI	1	☐ NON
- très insuffisantes	1	☐ OUI		

Ils concernaient plutôt :

- la puéricultrice	23
- l'assistante sociale	14
- le médecin territorial de P.M.I.	9
- l'éducatrice de jeunes enfants	3
- la psychologue de P.M.I.	3
- la conseillère en E.S.F.	0

Commentaires :

- Après un temps de "rodage", les contrats ont nettement amélioré les contacts avec les puéricultrices et assistantes sociales pour l'accueil des enfants issus de famille en difficultés : même procédure, même traitement du problème, même financement. Les besoins des enfants et des familles redeviennent notre seule préoccupation commune.
- Le partenariat se fait facilement et toute difficulté ou remarque de notre part concernant l'enfant accueilli peut être discutée avec l'équipe de PMI.
- Contacts fréquents avec les services de PMI. Les enfants accueillis bénéficient d'une bonne intégration et d'un accueil personnalisé.
- Nous n'avons jamais ressenti le partenariat et la collaboration nécessaires pour être efficaces. Dommage !
- Dans le cas qui nous concerne au multi-accueil crèche, nos contacts prioritairement : l'équipe de l'Hôpital de jour de Rouffach et la psychomotricienne de la Passerelle.
- Un avantage certain : la disponibilité des personnels de la PMI.
- Tout contact avec les interlocutrices de la PMI a abouti à des échanges fructueux.
- Important travail de suivi effectué par les professionnels du CMS, collaboration réelle et appréciée. On pourrait faire plus, mais où vont-ils trouver le temps ?
- Bonnes relations avec ces personnes.
- Ce qui est satisfaisant dans ce type de démarche, c'est de travailler avec tous les partenaires sociaux.
- L'équipe a été disponible et a su répondre à nos questions.
- Nous nous sentons partie prenante des projets proposés puisque nous sommes bien informés.
- Évaluation quasi-inexistante car puéricultrice non remplacée pendant son congé de maternité. Prévoir des dates suffisamment à l'avance et se bloquer un créneau horaire pour les évaluations ; cela évitera un coup de fil entre 2 sorties du centre de loisirs.
- Le projet éducatif auquel la mère est associée est absent au début (urgence), l'équipe aurait souhaité plus de concret à ce sujet. Relations téléphoniques surtout à notre initiative.
- Les contacts téléphoniques et les entretiens ont permis un meilleur suivi des situations, des évaluations plus fréquentes, ce qui n'était pas le cas.

Question n° 5**Les observations de votre équipe :**

- Projet à l'origine d'un partenariat avec les travailleurs sociaux de secteur.
- L'équipe est solidaire et ouverte à l'accueil de tous les enfants.
- Notre structure accueille depuis un certain temps déjà des enfants dits "à protéger". Ce projet nous a permis, grâce à des contacts plus réguliers entre professionnels, de travailler dans un cadre plus structuré.
- Il nous semble que cette formule est une chance pour ces familles. Le contact régulier des enfants avec la collectivité leur permet d'acquérir un cadre constructif pour une meilleure intégration dans la société et à l'école. Les parents souvent demandeurs de contacts, nos conseils peuvent les aider. Pourtant, cette aide n'est malheureusement pas suffisante.
- Le bilan est globalement positif. Ces accueils demandent beaucoup de disponibilité envers les enfants et leur famille de la part de l'ensemble de l'équipe éducative. Une réflexion sur les limites de notre action par rapport aux parents, nous paraît importante à mettre en œuvre. L'ensemble des professionnels Petite Enfance du Centre Social apprécie ce type de partenariat qui permet de mettre en place des réponses complémentaires au service des familles et à partir duquel leur travail se trouve valorisé.
- La difficulté pour la structure d'accueil est de pouvoir répondre vite aux besoins en place pour ces familles.
- Concernant le placement des enfants l'équipe a pu constater une évolution favorable de ces enfants. L'équipe apprécie également le fait de pouvoir travailler en partenariat avec d'autres travailleurs sociaux.
- Nous avons l'impression que ces enfants s'épanouissent au contact d'autres enfants. Ils sont encadrés efficacement par toute l'équipe. Ils ont besoin d'être sécurisés et réclament beaucoup d'attention et d'affection. Nous souhaitons poursuivre l'accueil de ces enfants qui nous apportent beaucoup et à qui nous pouvons également apporter beaucoup.
- Une chance pour ces enfants d'évoluer dans un milieu éducatif, culturel différent. Par des observations régulières effectuées par des professionnels, un dysfonctionnement, un changement de comportement... sont vite repérés et discutés si possible avec la famille ou les différents partenaires.
- Notre équipe a apprécié les contacts mis en place avec le service PMI.
- Contrat intéressant à poursuivre et à étendre à davantage d'enfants.
- Avoir plus de relations avec l'éducateur qui suit l'enfant. Être avertie des problèmes de la famille.
- Nous pourrions en tant qu'EJE être associées au travail de réflexion qui est mis en place avant l'accueil de l'enfant dans la structure.
- Collaboration sérieuse avec les TMS, situations familiales positivement évolutives grâce à la "double" prise en charge (TMS + professionnels et spécialistes de Bab'ill). Au delà de l'aspect financier cette action paraît cohérente, et rentable (action sociale préventive).
- Pas assez de relations PMI-Educatrices accueillant les enfants (HG). Rupture par mère du contrat sans info préalable et plus d'info ensuite. Nous avons fait le lien ensuite/AEMO-PMI. Difficulté de savoir qui "pilote" le projet – référent ? (AEMO?PMI?). Projet intéressant pour lequel l'équipe reste partante avec plus de travail en commun en ce qui concerne la partie projet éducatif vis à vis des enfants et relations avec la famille.
- Prêtes à continuer.
- Éducatrice de jeunes enfants : système qui nous met en relation avec différents travailleurs sociaux (CMPP, PMI) et écoles. D'où dynamique bénéfique aux enfants accueillis. Travail en collaboration avec les parents.

- L'équipe est déçue lorsqu'un enfant est subitement retiré et placé dans une famille d'accueil par exemple, parce qu'elle a le sentiment de ne pas avoir "servi". Nous mettons en place tout un projet avec la famille, puis soudain plus rien, on ne sait pas ce qui s'est passé, on a plus de nouvelles ni de la famille, ni de l'assistante sociale.
- Charges de secrétariat trop lourdes. Il faut dès le départ que les différents axes soient bien établis et pensés. Très favorable à l'accueil de ces enfants, que nous avons plaisir à voir évoluer et qu'il est très agréable de pouvoir leur donner des instants de bonheur.
- Un regret celui de ne pas avoir pu accompagner davantage l'enfant et ses parents par manque de concertation. Il nous semble qu'une convention écrite soit nécessaire au départ.
- Quelle évaluation est faite avec les parents ? Si elle a lieu, avec qui ?
- Il serait intéressant d'avoir au moins une fois par an une réunion avec d'autres structures participant au projet ainsi qu'avec les médecins, puéricultrices, EJE et autres concernés par le projet.
- Grâce à la prise en charge de l'enfant en halte-garderie, les parents ont pu "s'ouvrir", davantage, dialoguer avec l'équipe avec plus d'aisance et de confiance. Un bien pour l'enfant, mais un très grand bien pour les parents.

B. EVALUATION DU DISPOSITIF PAR LES TRAVAILLEURS MEDICO-SOCIAUX

- ⇒ questions élaborées par Madame [] responsable de circonscription
- ⇒ 13 circonscriptions sur 14 ont répondu
- ⇒ tous les travailleurs médico-sociaux n'ont pas eu l'occasion d'utiliser le dispositif
- ⇒ les réponses en italique reprennent telles quelles les paroles des travailleurs médico-sociaux

1/ Depuis sa création, vous n'avez pas utilisé cet outil de prévention :

- * *son indication n'a jamais été nécessaire durant la période considérée pour aucun enfant rencontré sur votre secteur. A votre avis, pourquoi ?*
- * *vous avez jugé utile de le proposer à une ou plusieurs familles sur votre secteur mais le projet n'a pas pu se concrétiser. Pourquoi ?*

- Outil non utilisé car :

- pas de situation correspondant aux critères du projet,
- autres solutions préférées : travailleuse familiale, assistante maternelle,
- autres réponses utilisées quand uniquement problèmes financiers (AAE, CCAS),
- dispositif limité aux moins de 6 ans, or besoin aussi pour les plus grands enfants,
- outil trop neuf, information insuffisante, plutôt destiné aux puéricultrices

- Proposé mais non concrétisé car :

- manque de places dans les structures ; manque de structures dans la circonscription,
- éloignement géographique avec problème du déplacement des parents et du transport de l'enfant,
- non-adhésion des parents à la proposition ou réticences car :
 - * *difficultés de l'enfant minimisées par les parents,*
 - * *n'en voient pas l'intérêt,*
 - * *peur que leurs enfants soient repérés comme étant suivis par un travailleur médico-social.*
 - * *parents effrayés par les démarches à effectuer,*
 - * *mère estime la fréquentation inutile car est au foyer ou car son enfant est en contact régulier avec d'autres enfants de la famille*
 - * *cadre proposé par la structure perçu comme trop rigide (créneaux horaires précis), difficilement compatible avec les carences parentales.*

2/ Vous avez utilisé une ou plusieurs fois cet outil ?

Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans sa mise en œuvre ?

- * *Auprès de la famille ?*
- * *Auprès de la structure d'accueil ?*
- * *En raison de la procédure administrative elle-même ?*

2.1. – Auprès de la famille

- ➡ la négociation du projet peut nécessiter plusieurs entretiens car :
 - * *difficulté de convaincre les parents,*
 - * *intérêt de l'enfant pas toujours compris*
 - * *impression d'être dépossédé de la fonction parentale*
 - * *sentiment de pouvoir tout apporter à l'enfant*
 - * *difficultés de séparation*
- ➡ « C'est un travail à long terme, qui nécessite des réajustements réguliers »
- ➡ « La continuité de l'adhésion n'existe pas toujours »
- ➡ Impayés de facture
 - Interruption sans prévenir par les parents
 - Non-respect des temps et/ou jours de présence prévus
- ➡ En cas de fréquentation de la structure ordonnée par le juge des enfants : la famille obtempère mais n'adhère pas vraiment (se sent trop suivie, observée).

2.2. – Auprès de la structure

(Globalement : très bonne collaboration).

- ➡ Manque de places ou créneaux proposés trop rigides ou trop réduits
- ➡ Difficulté dans le choix des éléments de connaissance de la famille et des enfants à communiquer à la structure.
- ➡ Autres remarques :
 - ➔ *pas de retour régulier de la structure (cité 1 fois),*
 - ➔ *la structure n'a pas respecté les heures proposées (cité 1 fois),*
 - ➔ *la structure était en difficulté du fait de la nouveauté du projet (cité 1 fois),*
 - ➔ *information structure insuffisante (cité 1 fois),*
 - ➔ *accueil trouvé froid, jugeant, insuffisant par une famille (cité 1 fois).*

2.3. En raison de la procédure

- ➡ *Nécessité d'une vigilance et d'un suivi régulier auprès de la famille et de la structure,*
- ➡ *Difficile de savoir quand commence la prise en charge.*

3/ Quel intérêt et quels aspects positifs pouvez-vous dégager de l'utilisation de cet outil ?

* *Auprès de la famille et de l'enfant ?*

* *Auprès de la structure ?*

* *Dans votre travail de prévention ?*

3.1. Auprès de la famille et de l'enfant

➡ Pour l'enfant :

- Evolution positive de l'enfant grâce à la fréquentation régulière et tout en maintenant l'enfant dans sa famille malgré l'existence de carences, ceci dans tous les domaines :
 - de l'éveil,
 - du développement psychomoteur,
 - du langage,
 - de la socialisation, de la séparation, de l'épanouissement, de l'autonomie, de l'établissement de relations avec les autres (enfants et adultes)...
- Permet à l'enfant de sortir du cadre familial et de se préparer à la scolarisation.
- L'enfant est protégé pendant le temps d'accueil ; il se trouve dans un espace sécurisant et structurant.

➡ Pour les parents :

- Les parents observent l'évolution de l'enfant :
 - * Ils peuvent constater eux-mêmes les progrès et/ou les difficultés de l'enfant :
*Mettre ensemble et par écrit les capacités et les difficultés des enfants et des parents permet souvent de mieux accepter la réalité ;
 Les difficultés de l'enfant sont clairement énoncées avec les parents et les objectifs mis à plat avec eux.*
 - * De ce fait, ils *comprennent l'utilité de la démarche.*
- Permet un travail éducatif avec les parents ; prise en compte des difficultés des parents tout en valorisant leur démarche.
- Permet aux parents et surtout aux mères, en particulier seules :
 - de *souffler*,
 - de prendre du recul, de la distance face aux difficultés éducatives,
 - d'éviter les réactions de maltraitance d'une maman surmenée,
 - de recréer des relations plus saines, des liens plus constructifs,
 - d'effectuer pendant ce temps des démarches pour leur santé, travail, insertion, vie de femme,
 - de mettre en place un travail avec les travailleurs médico-sociaux,
 - d'avoir une ouverture vers l'extérieur.
- Le soutien financier incite les parents à adhérer à la proposition et à conduire l'enfant régulièrement (pas de prétexte ou de barrière financière) : c'est donc un atout.

3.2. – Auprès de la structure

- Pour les travailleurs médico-sociaux :
 - meilleure connaissance du personnel et du travail de la structure,
 - travail partenarial, concertations régulières.
- Les objectifs clairs et posés par écrit avec les parents et la structure
 - permettent un travail plus adapté et plus pertinent,
 - permettent de rendre la structure plus attentive aux difficultés de l'enfant et de la famille.
- La structure devient un lieu d'observation complémentaire de celle du travailleur médico-social et un lieu d'échanges, permettant de modifier et de compléter l'accompagnement à domicile du travailleur médico-social : *autre discours, autre regard*.
- La participation financière du département rassure la structure (*moins de résistance car elle sait qu'elle rentrera dans ses frais*).

3.3. – Dans le travail de prévention

→ *Outil très intéressant : volet complémentaire à nos actions.*

- Outil d'aide à la parentalité :
 - facile à utiliser et pertinent, qui permet de travailler avec les parents sur les difficultés éducatives rencontrées ;
 - la trame de la demande et de l'évaluation amène la famille à se positionner et à être impliquée dans la demande ;
 - *la collaboration ou non des parents peut donner des indications sur leur capacité à se mobiliser, à évoluer.*
- Outil permettant une prise en charge effective des difficultés de l'enfant : observation de l'enfant à la fois individuellement et en groupe, dans un cadre différent du cercle familial, dans la régularité et la durée.
 - ➡ *Les renvois des professionnels de la structure sont riches et fins ;*
- Offre à l'enfant un espace où il peut évoluer sans subir le mal-être des parents.
- Bon complément éducatif dans la prise en charge des enfants, palliatif de la défaillance du milieu familial dans le domaine de l'éveil et du développement psycho-moteur.

- Evite la dégradation des relations parents/enfant (et parents/travailleurs médico-sociaux) qui pourrait conduire au signalement et au placement de l'enfant.
- L'aspect financier n'est plus un frein à la prévention (*ne peut plus être mis en avant par la famille et n'est donc plus un obstacle à la réalisation du projet*).
- Satisfaction de voir la situation évoluer positivement et d'anticiper ou d'éviter la dégradation de la situation.
- Les bilans réguliers travailleurs médico-sociaux/parents/structure sont des temps importants pour évaluer la pertinence du projet et l'évolution de l'enfant.
L'existence d'échanges réguliers structure/travailleurs médico-sociaux permet, en cas de difficultés pour l'enfant ou d'absences répétées, de reprendre rapidement avec la famille.
- → *Expérience d'un travailleur médico-social : la fréquentation d'une structure n'a d'effet bénéfique que quand le père ou la mère a pu être écouté, accueilli, accompagné d'où l'importance du lien travailleurs médico-sociaux/structure/famille.*

✦ **L'IMPLICATION DE LA FAMILLE = INDISPENSABLE en prévention**

La famille doit participer à l'expression des objectifs et à l'évaluation de fin d'accueil : de ce fait, elle est consciente que l'aide n'est pas uniquement financière ⇒ cette démarche qu'elle doit faire, avant, pendant et à la fin de l'accueil a un intérêt primordial dans la responsabilisation des parents (et leur permet de réagir et de s'exprimer sur l'éducation de leurs enfants).

- Cet outil est un moyen supplémentaire dans l'accompagnement des familles dans le cadre de :
 - la socialisation ; préparation à l'école,
 - certaines difficultés relationnelles parents/enfants,
 - certaines situations de risques,
 - d'aider à la stimulation dans les retards psychomoteurs légers
 - allègement des surcharges maternelles, permettre des démarches, etc.

4/ Autres remarques :

- Outil intéressant pour le travail d'accompagnement avec un bénéfice réel pour l'enfant et une simplification du montage financier apprécié
- Disproportion entre les faibles dépenses (100-200 F) et la lourdeur du traitement du dossier (⇒ régie possible)
- Proposition d'utiliser cette ligne budgétaire pour un accueil chez une assistante maternelle avec un travail similaire des travailleurs médico-sociaux, en particulier en secteur rural.
- Question de la signature des parents dans la demande
 - *L'absence de rubrique « signature des parents » n'est plus perçue comme une lacune mais permet au travailleur médico-social de s'adapter à chaque situation*
 - *La signature des parents les rend plus partie prenante du projet : le « contrat » permet de faire un travail précis avec les familles et les éducateurs. Le bénéfice est bien en faveur des enfants.*
 - Utilisation comme un *contrat* (avec signature des 3 parties et photocopie à chacun) ? ou pas : variable selon les travailleurs médico-sociaux ou la situation
 - ⇒ Faut-il harmoniser les pratiques ?
 - ⇒ Si doit être utilisé comme contrat : revoir les rubriques
- pose la question du secret professionnel par rapport à la structure

Comment la structure peut-elle être impliquée si elle ne connaît pas le contenu précis du projet ?
- pose la question de l'implication des familles ?
- Les formulaires : points à revoir
 - ⊗ espace entre les rubriques trop petit,
 - ⊗ formulaire de demande :
 - signature des parents ?
 - signature de la structure ?
 - supprimer *Commentaires des travailleurs médico-sociaux*
 - rajouter sur le formulaire de fin d'accueil et si renouvellement : « *Participation financière des parents* ».

VII. BILAN DU DISPOSITIF

Les enfants concernés pendant le 1^{er} semestre 2000 ont moins de 3 ans pour 83 % d'entre eux : cela confirme la volonté et l'intérêt d'agir précocement (il ne s'agit pas seulement de préparer l'entrée à l'école, mais bien avant, d'améliorer la relation parent-enfant pour favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant).

Parmi les difficultés des enfants, le manque de limites et de repères est présent massivement.

En ce qui concerne les parents, on retrouve très souvent le besoin des mères (souvent seules avec plusieurs enfants) d'être provisoirement déchargées (mère « dépassée », « à bout », qui « crie »).

La majorité des projets se situent dans le cadre de la prévention : seuls sept enfants bénéficient d'une mesure judiciaire comprenant l'obligation de fréquenter un mode de garde ; on peut penser qu'un certain nombre d'accueils ont permis d'éviter de recourir à une mesure de protection judiciaire ; cependant, dans sept autres situations, un placement judiciaire a été ordonné malgré le dispositif.

Ce travail a permis de vérifier et de confirmer, les effets globalement positifs pour l'enfant ; des effets positifs ont également été mis en évidence pour les partenaires : parents, structures d'accueil, travailleurs médico-sociaux.

- Pour l'enfant :

- son évolution est souvent nette, voire spectaculaire dans les différents domaines de son développement.
- cette évolution peut avoir lieu malgré les carences du milieu familial, autorisant ainsi le maintien de l'enfant dans sa famille.
- même lorsque les troubles de l'enfant ne s'amendent pas, l'accueil permet d'amorcer une première étape dans sa prise en charge car la famille prend peu à peu conscience, grâce à l'accompagnement et à sa participation à l'observation de son enfant, des difficultés de celui-ci et parvient à accepter une orientation.

- Pour les parents :

- évolution positive des attitudes parentales, voire de situations familiales.
- mieux-être des parents qui ont pu prendre du recul, « souffler », avoir de meilleures relations avec leur enfant.
- mise en confiance progressive ; ils s'ouvrent et échangent avec l'équipe sur leurs difficultés, partagent leurs observations sur l'enfant et demandent des conseils..
- la familiarisation du parent avec les pratiques éducatives des professionnels qu'il peut découvrir, enrichit et modifie ses attitudes parentales à domicile.

- Pour les travailleurs médico-sociaux :

- ils réalisent un véritable travail d'accompagnement avec les parents, grâce à l'élaboration commune du projet, à la contractualisation et au protocole qui prévoit des temps réguliers de concertation avant, pendant et au terme de l'accueil ; ils se donnent de la sorte les moyens de faire aboutir un projet.
- ils bénéficient des observations de la structure, pour compléter leur propre évaluation de la problématique familiale et du développement de l'enfant, et orienter leur travail d'accompagnement.
- ils développent une autre forme de partenariat où chacun est co-acteur (reconnaissance et rééquilibrage des places et rôle de chaque partie) dans la confiance, la transparence, la réciprocité et la co-responsabilité : travail en synergie avec, pour intérêt commun, le mieux être de l'enfant.

- Pour les structures :

- elles se disent enrichies par ce travail avec les familles, et sont davantage concernées par les besoins des enfants et des parents accueillis.
- elles se sentent reconnues et partie prenante du projet, dans un réel partenariat structuré par des objectifs clairs et des évaluations communes régulières.
- elles jouent ainsi un véritable rôle social qui donne un autre sens à leur travail.

Comment expliquer ces effets positifs sur tous les protagonistes ?

Comment expliquer ces effets positifs sur tous les protagonistes ?

- *L'ENFANT*

- il bénéficie dans la structure d'un espace serein, contenant, sécurisant, structurant qui lui permet de se développer dans de meilleures conditions ;
- il y est pris en compte dans sa globalité, avec ses parents, son environnement ; lorsque d'autres travailleurs sociaux interviennent (Action Educative en Milieu Ouvert, travailleuses familiales) leur concertation, nécessaire, assure un projet cohérent et dans la continuité,

- *LE PARENT* est replacé au centre du dispositif, ce qui permet un travail de soutien à la parentalité efficient grâce :

- à la signature du contrat (contractualisation) et à sa participation financière, aussi minime soit-elle, qui lui reconnaissent une place à part entière et sa responsabilité de parent ; il participe à l'expression des difficultés familiales et de celles de l'enfant, des objectifs, à l'évaluation, ceci à toutes les étapes du projet,
- à son accueil dans la structure, ses échanges avec les professionnels.
- il se crée une dynamique partenariale sur le terrain, bénéfique pour l'enfant et ses parents, grâce à cette forme innovante de travail social ; cette dynamique se retrouve au niveau institutionnel, Caisse d'Allocations Familiales et Conseil Général manifestant leur volonté de faciliter l'accès de ces lieux aux familles en difficultés et de les soutenir ainsi dans l'exercice de leur parentalité, en les aidant financièrement.



Quelles sont les limites à la mise en place de tels projets ?

- **STRUCTURES**

Le manque de places en structure d'accueil petite enfance : absence de structure proche géographiquement en milieu rural ; manque de place, crucial dans certaines structures en milieu urbain ; manque de disponibilité des professionnels des structures (en général un adulte pour sept à huit enfants) : ce travail exigeant plus de temps et d'implication que l'accueil d'un enfant « sans problème », ce qui ne permet parfois pas d'accueillir en même temps, ou sur une durée longue ou une fréquence élevée, des enfants « à protéger », d'autant plus qu'il importe de maintenir l'«équilibre» des groupes d'enfants.

- **TRAVAILLEURS MEDICO-SOCIAUX**

La difficulté pour les travailleurs médico-sociaux de dégager suffisamment de temps pour s'impliquer dans un tel projet, quand les autres charges de travail ne le permettent pas ; en effet, mener ce type de projet implique de s'engager à être disponible et à accompagner les parents et la structure aux différentes étapes du projet : préaccueil, évaluation au moins après six mois, si besoin évaluations intermédiaires à la demande de la structure ou du parent.

- **PARENTS**

leur non-coopération ou leur insuffisance de participation.

VIII.

QUELQUES PISTES POUR AMELIORER CE DISPOSITIF

- développer la contractualisation paraît indispensable ; elle permet au parent d'exercer pleinement son autorité parentale, et au travailleur médico-social et à la structure de reprendre les éléments du contrat et de s'y appuyer en cas de difficultés (annexe 6).

- améliorer le partage des informations dans le respect des parents et de la confidentialité, en se limitant aux informations nécessaires et suffisantes pour éclairer la structure dans sa prise en charge de l'enfant :
 - tendre vers « pas de travail sur la famille sans la famille » afin de travailler dans la confiance réciproque, dans le respect mutuel.

- faire toujours participer financièrement la famille, même si cette participation est très minime ou bien limitée ; veiller à ce que le financement du département n'intervienne que lorsque la situation le nécessite réellement ; lors du renouvellement : amener les parents à prendre le relais ou au moins à augmenter leur participation.

- Une réflexion serait à mener pour étendre ce dispositif :
 - * à l'accueil chez des assistantes maternelles à titre non permanent et permanent (secteurs ruraux éloignés de toute structure collective)
 - * à l'accueil des enfants de plus de 6 ans (Centre de Loisirs Sans Hébergement)

- Comment permettre aux structures chroniquement « surchargées » de répondre à la demande de places dans le cadre de ce projet ?
 - Participation aux dépenses de fonctionnement ?
 - Financement de places réservées ?
 - Aide à l'embauche de personnel supplémentaire ? Autres projets à imaginer ?

- Il paraît indispensable par rapport à certaines structures particulièrement sollicitées et très engagées dans cette formule de prise en charge de proposer parallèlement un appui important en terme, soit d'actions de formations organisées, ou de soutien financier pour permettre au personnel de ces modes d'accueil de participer à :

- des groupes de paroles
- des formations intra-muros pour tous les membres de l'équipe
- des formations extra-muros

Quelques pistes ont déjà été évoquées :

- affiner par exemple l'observation des enfants
- se questionner face à la souffrance exprimée ou retenue des enfants
- s'informer sur l'enfant déprimé et les signes de la dépression
- réinterroger le partenariat professionnels/parents, etc ...

- Procédure et formulaires actualisés :

- ⇒ Procédure (*annexe 1*)
- ⇒ 1^{ère} demande (*annexe 2*)
- ⇒ Avis de prise en charge (*annexe 3*)
- ⇒ Avis de prise en charge des frais de transport (*annexe 4*)
- ⇒ Evaluation de fin d'accueil avec ou sans demande de prolongation (*annexe 5*)
- ⇒ Le contrat aujourd'hui (*annexe 6*)

IX. CONCLUSION

Cette action ne peut se réaliser sans un investissement important en temps et en énergie des travailleurs médico-sociaux « car la négociation du projet peut nécessiter plusieurs entretiens avec les parents et la structure ; le projet nécessite un suivi et des concertations tripartites régulières pour permettre évaluations et réajustements ».

Le financement par le Conseil Général permet à des enfants en difficultés qui n'auraient pas pu bénéficier d'un tel accueil d'y avoir accès ; le travail d'accompagnement lié au dispositif potentialise les effets positifs de l'accueil.

Ce bilan fait apparaître une évolution des objectifs du projet : de l'accueil du jeune enfant « à protéger », on est sorti du cadre de la protection de l'enfance en danger pour agir en amont et plus largement dans le champ de la prévention, favorisant de la sorte un meilleur exercice des fonctions parentales. On constate que les travailleurs médico-sociaux se sont très vite saisis de ce projet, comme s'il arrivait « à point », et se le sont appropriés autant comme outil de protection de l'enfant que de prévention : car ce qui est intéressant, c'est d'agir tôt et de se donner plus de chances d'éviter d'en arriver à une situation irréversible.

Une journée de rencontre entre les professionnels des structures d'accueil de la petite enfance et les travailleurs médico-sociaux du département est en projet ; il y sera fait part de l'évaluation du dispositif ; les échanges permettront d'améliorer la collaboration entre partenaires et une réflexion autour de la place des parents y sera proposée.

Ce travail a été réalisé par :

**EXTRAITS DES INFORMATIONS SOCIALES
CONCERNANT « LE CONTRAT AUJOURD'HUI »
AVRIL 1992 – EDITION CNAF – 23, RUE DANIEL – 75634 PARIS CEDEX 13**

Un article d'A.N. Maluccio et W.D. Marlow intitulé « Plaidoyer en faveur du contrat » et publié dans la revue Social Work en 1974 propose la définition suivante :

« Le contrat peut être défini comme l'accord explicite entre le travailleur social et le client défini concernant les problèmes visés, les objectifs et les stratégies de l'intervention du travail social ainsi que les rôles et les tâches des participants. Les éléments majeurs de cette définition sont l'accord mutuel, la participation différenciée dans le processus d'intervention, l'obligation mutuelle de se rendre des comptes et l'explicitation. Dans la pratique, ces éléments sont très inter-reliés ».

Le contrat apparaît bien ici dans une dimension à la fois éthique et technique. La dimension éthique contient le principe d'autodétermination, de participation, de reconnaissance des personnes.

Le contrat-projet

Alors que le travail social professait l'intérêt du contrat plus qu'il ne le pratiquait, le mouvement ATD Quart-Monde expérimentait, dès les années 70, le contrat explicite et écrit avec les familles exclues qu'il logeait dans les cités promotionnelles. Il expose sa méthode d'élaboration de contrat-projet, proche du modèle du contrat d'occupation dans le n° 73/74 de l'année 1973 de la revue Igloo. Il en reparle dans le numéro du 26 juin 1997 de la revue TAS :

« concrètement, le contrat-projet est écrit et signé d'une part par la famille et d'autre part par l'équipe ... Il est écrit en langage simple et stipule les responsabilités de chacune des deux parties... »

Il est un projet d'avenir et non un objectif à court terme... Le contrat-projet doit aider à retrouver ces notions de temps, d'espace, d'appartenance à une histoire, à une culture spécifique et celles-ci doivent servir de base de découverte, de capacité et de possibilités ».

Cette expérimentation a fortement influencé le dispositif de la loi RMI.

Incitation contractuelle ministérielle

En 1982, dans la note d'orientation sur le travail social, le ministre de la Solidarité Nationale, Nicole Questiaux, réaffirme les valeurs démocratiques que doit particulièrement mettre en œuvre l'action sociale, notamment en revalorisant le statut de l'usager-citoyen, et en insistant sur la participation de l'usager. Elle introduit la notion de contractualisation :

« les interventions doivent être contractualisées, c'est-à-dire faire l'objet d'un dialogue réel entre l'institution intervenante et l'usager ou ses représentants. L'assistance de celui-ci par un proche doit être acceptée, les solidarités respectées ».

Suite au départ de Nicole Questiaux, cette note n'a pas eu le retentissement attendu, mais la contractualisation acquerrait un statut officiel.

Annexe 3

- ✓ **Document 2 : « L'accueil de jeunes enfants « à protéger » en mode de garde collectif. De la protection de l'enfant à la prévention et au soutien de la parentalité ».....p. 460**
- ✓ **Analyse détaillée des p. 21-39 du Document 2.....p. 499**

✓ L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « A PROTÉGER » EN MODE DE GARDE COLLECTIF

De la protection de
l'enfant à la prévention
et au soutien de la
parentalité

Sommaire

I. INTRODUCTION	3
II. BILAN STATISTIQUE DES ACCUEILS DE JEUNES ENFANTS A PROTEGER EN MODE DE GARDE	4
III. BILAN FINANCIER	11
IV. INTERVENTION DE LA PSYCHOLOGUE DE P.M.I.	11
V. PRESENTATION DE SITUATIONS	12
VI. ENQUETES AUPRES DES PARTENAIRES	21
<i>A. Evaluation du dispositif par les structures d'accueil</i>	<i>21</i>
<i>B. Evaluation du dispositif par les travailleurs médico-sociaux</i>	<i>27</i>
VII. BILAN DU DISPOSITIF	33
VIII. QUELQUES PISTES POUR AMELIORER CE DISPOSITIF	37
IV. CONCLUSIONS	39
Annexe 1 :	Procédure de la demande d'accueil
Annexe 2 :	1^{ère} demande d'accueil en structure petite enfance
Annexe 3 :	Avis de prise en charge
Annexe 4 :	Avis de prise en charge des frais de transports
Annexe 5 :	Evaluation de fin d'accueil en structure petite enfance
Annexe 6 :	Le contrat aujourd'hui

I. INTRODUCTION

En 97-98, sous l'impulsion du service de Protection Maternelle et Infantile, un groupe de travail associant responsables de circonscription, médecins territoriaux, représentants de modes de garde collectifs, a élaboré un dispositif innovant : « L'accueil de jeunes enfants à protéger en mode de garde collectif ».

Il est reconnu que l'accueil de jeunes enfants en difficulté dans des structures « classiques » d'accueil collectif contribue à favoriser leur éveil, à leur donner des repères absents à la maison, tout en maintenant le lien parent-enfant.

S'appuyant sur des expériences réussies d'accueils d'enfants souffrants de troubles liés aux carences de leur milieu familial et ayant permis d'éviter un placement judiciaire, l'objectif de cette action innovante a été défini de la manière suivante : « prendre en charge très précocement les difficultés des jeunes enfants et de leurs parents ; conserver et développer le lien parent-enfant, en confirmant la place des parents dans leur rôle de conduire et d'éduquer ».

L'Assemblée Départementale a voté un budget de 300 000 FF pour 1999 afin de faciliter l'accès des familles en difficultés à ces lieux, permettant ainsi la prise en charge des frais de garde à hauteur de 80 % (et des frais de transport éventuellement).

Les premiers projets ont pu être mis en place en mai 1999.

L'objet de ce travail est d'évaluer le dispositif au terme d'une année de fonctionnement.

II. BILAN STATISTIQUE DES ACCUEILS DE JEUNES ENFANTS A PROTEGER EN MODE DE GARDE

Bilan mai 1999 – juin 2000

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN STRUCTURE

Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge	164	
⇒ Nombre de projets de mai à décembre 1999	99	
<i>dont nombre de demandes d'accueil prononcées en 1999 et non reconduites en 2000</i>	28	
<i>dont nombre de demandes reconduites (ou prolongées) de janvier à juin 2000</i>	71	} 136
⇒ Nombre de projets de janvier à juin 2000	65	

L'exploitation a porté sur les demandes reconduites et les projets durant le 1^{er} semestre 2000, soit un total de 136 dossiers.

1^{er} semestre**NOMBRE DE DOSSIERS DE PRISE EN CHARGE PAR CIRCONSCRIPTION**

Circonscription	Nombre d'enfants accueillis en structure par circonscription
	1
	8
	4
	10
	23
	21
	31
	3
	11
	3
	1
	7
	1
	12

RYTHME DE FREQUENTATION DE LA STRUCTURE

Temps d'accueil	Nombre d'enfants concernés
Plus d'un mi-temps	31
Moins d'un mi-temps	105

TYPE DE STRUCTURES

Type de structure	Nombre d'enfants accueillis dans la structure
Halte garderie	120
Centre de Loisirs sans Hébergement	6
Crèche Collective	9
Jardin d'enfants	1

TRANCHES D'AGE

Age	Nombre d'enfants
0 – 2 ans	55
2 – 3 ans	58
+ de 3 ans	23

DEMANDE DE FINANCEMENT DU TRANSPORT

Type de transport	Nombre d'enfants
Taxi	2
Taxi + bus	1

TRAVAILLEURS MEDICO-SOCIAUX AYANT SOLLICITE LA DEMANDE D'ACCUEIL

Demandeurs	Nombre
Puéricultrice	90
Assistante sociale	34
EJE	9
ESF	1
AS + puéricultrice	2

Dont : nombre de demandes ordonnées par le juge des enfants 7

MOTIFS DE L'ACCUEIL EN MODE DE GARDE

Plusieurs indicateurs pour les parents et les enfants peuvent figurer dans chaque rubrique.

Indicateurs enfants	Nombre
Difficultés de socialisation • Séparation mère/enfant • Limites – repères • Echanges et relations	193
Difficultés de développement • Autonomie • Langage • Psychomotricité • Comportement • Alimentation et sommeil	146
Observation de l'enfant	6
Handicap	4

Indicateurs parents	Nombre
Problèmes de santé • Handicap • Santé physique • Dépendances • Pathologies mentales	26
Problèmes de parentalité • Difficultés éducatives • Carences • Hygiène	24
Problèmes conjugaux	17
Besoin d'un relais temporaire **	35

** « Urgence de souffler »

- pour des mères isolées, quelquefois « à bout », sans personne qui les décharge un peu.
- soit pour elles-mêmes, soit pour réaliser des démarches ; elles peuvent disposer d'un peu de temps tout en sachant que leur(s) enfant(s) bénéficie(nt) d'une prise en charge sérieuse, car ces mêmes femmes n'auraient pu, ni su, entreprendre par elles-mêmes, une inscription en halte-garderie (trop chère, ou « non autorisée »).

EVALUATION DE L'ACCUEIL EN MODE DE GARDE

Ces statistiques portent sur le dépouillement de 83 fiches d'évaluation sur 164 enfants concernés (50,6 %) par le projet « accueil du jeune enfant à protéger en mode de garde »

I. ENFANTS : 83

Progrès socialisation (accepte les règles, limites, séparation).....	44
Progrès psychomoteur	25
Progrès de langage.....	23
Autonomie	17
Etablit des relations enfants/adultes	9
Amélioration du comportement alimentaire	8
Enfant repéré en souffrance psychologique et affective	4
Autres : peu de progrès	4

1 enfant sur 2 est concerné par l'objectif socialisation (53 %),
1 enfant sur 4 est concerné par l'objectif progrès psychomoteur ou progrès de langage (30 %)
avec la nuance qu'un même enfant peut être repéré pour les trois items ou plus.

Dans l'étude, il est relevé que très peu d'enfants n'ont pas évolué ou n'ont pas pu tirer profit de cet accueil dans leur évolution (4 enfants, soit 5 %)

II. PARENTS : 57

Participation au projet	40
Evolution personnelle.....	17
Amélioration des attitudes parentales.....	16
Défaillance/Difficultés parentales confirmées	9
Expérience positive/satisfaction	7
Absence contacts structure/parents	2

3 parents sur 4 ont bien adhéré au projet en participant activement (70 %).
Chez un parent sur deux, on a pu noter une évolution personnelle ou une amélioration de ses attitudes parentales.

9 situations de défaillances ou de difficultés parentales se sont confirmées (16 %).

Il n'y a eu que 2 situations avec absence de contacts parents/structure (3,5 %).

III. PROLONGATION ACCUEIL : 54 (65 %)

Consolider les acquisitions.....	44
Prévention du signalement, du placement.....	15
Suivi spécialisé instauré (pédopsychiatre, Action Educative en Milieu Ouvert)	13
Intervention dans la famille (Travailleuse Familiale, Educatrice de Jeunes Enfants)	7
Réorientation des objectifs	4
Signalement au Juge des enfants	1

Dans 65 % des situations, une prolongation a été demandée pour consolider les acquisitions.

28 % des situations soutenues, ciblaient la prévention du signalement ou du placement.

Un suivi spécialisé a été instauré dans 24 % des situations, soit 1 situation sur 4.

Un signalement au Juge a été fait dans le cadre des prolongations d'accueil.

Très peu d'objectifs ont été révisés (7%), du fait de leur pertinence initiale.

IV. INTERRUPTION ACCUEIL : 29

Scolarisation	13
Suivi spécialisé (Centre Médico-Psychopédagogique, orthophoniste, psychomotricienne)	8
Orientation en milieu spécialisé (Institut Médico-Pédagogique, Pédopsychiatrie, Service d'Education et de Soins Spécialisés à domicile)	4
Placement judiciaire de l'enfant	7
Fréquentation irrégulière	6
Poursuite de l'accueil avec prise en charge financière <u>intégrale</u> par les parents	5
Bonne évolution	4
Déménagement	3
Rupture du contrat d'accueil	2
Intervention éducateur de prévention	1

Il y a eu 29 interruptions d'accueil, soit 35 % pour divers motifs :

- ✓ **Scolarisation (45%)**
- ✓ **Suivi spécialisé (41%)**
- ✓ **Placement judiciaire (24%)**

2 ruptures d'accueil ont été relevées (7%).

III. BILAN FINANCIER

Pour 1999, les dépenses de frais d'accueil s'élevaient à 104 830 F et les frais de transport des enfants à 19 754 F.

En 2000, le nombre de prises en charge en mode de garde ayant considérablement augmenté, les dépenses afférentes s'élevaient à 194 000 F pour les frais d'accueil et 60 004 F pour les frais de transport.

IV. INTERVENTION DU PSYCHOLOGUE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Les structures d'accueil peuvent faire appel au psychologue du service de Protection Maternelle et Infantile pour les situations de prise en charge d'enfants dans le cadre de ce projet, notamment :

- ✓ au niveau de l'équipe éducative
pour une écoute du questionnement du personnel et un soutien à l'équipe éducative (consultation pour avis ou participation à une réunion d'équipe)
- ✓ au niveau de l'enfant
une observation peut s'envisager (avec l'accord des parents)
- ✓ au niveau des parents
des entretiens peuvent s'organiser à leur demande, dans les locaux de la structure ou dans le centre médico-social le plus proche.

Etre disponible dans les passages difficiles :
un numéro de téléphone pour rappel

V. PRESENTATION DE SITUATIONS

Exemple 1 : Famille A

Ordonnance du Juge avec AEMO et obligation de fréquenter la halte-garderie :

- ✓ pour soulager la mère, qui a accouché d'un troisième enfant
- ✓ permettre à M de sortir du contexte familial

SITUATION FAMILIALE

Couple (conflit important avec grands parents)
2 enfants (M et K)

LE OU LES ENFANTS⇒ **M (5 ans)**

Enfant perturbé, en grande souffrance.

Connaît des périodes d'automutilation quand il est contrarié. Ne peut pas toujours participer aux activités proposées par l'école (colères, opposition). Enfant intelligent, d'une grande sensibilité qui recherche le contact avec les autres.

⇒ **K (1 an).****OBJECTIFS****Pour M**

- Découvrir un nouvel environnement.
- Socialisation.
- Intégration.

Pour K

- Stimulation psychomotrice.
- Socialisation.
- Découverte d'un nouvel environnement.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Halte-garderie 2 x 4 heures par semaine durant 3 mois avec renouvellement.

EVALUATION**Evolution de M**

Autocontrôle de ses réactions

Acceptation des limites posées

Centre aéré en juillet 5 jours par semaine

Evolution de K

Retard psychomoteur récupéré.

Enfant a besoin de contacts avec les autres enfants.

Aime jouer.

A besoin d'être stimulé à travers des activités dirigées et adaptées à son âge.

Exemple 2 : Famille B

Ordonnance du Juge avec AEMO et obligation de fréquenter la halte-garderie :

SITUATION FAMILIALE

Parents alcooliques. Violence conjugale.

2 enfants (A et E).

Milieu familial frustré, maman dépressive, de santé précaire qui ne sait pas repérer les besoins physiques et psychiques des enfants, ni les dangers potentiels, manque d'hygiène.

LE OU LES ENFANTS

⇒ A (2 ans, jumeau garçon)

⇒ E (jumeau fille)

Enfants en danger. Education compromise, retard staturo-pondéral (carence alimentaire).

Retard psychomoteur, manque de stimulations.

Enfants mettent en place des appels affectifs (balancements, pleurs, bras tendus).

OBJECTIFS

- Protection des enfants (lors de l'absence des travailleuses familiales)
- Socialisation
- Stimulation
- Limites éducatives
- Lieu d'observation de l'évolution des enfants dans un autre contexte que la famille.
- Travail avec les parents.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Prise en charge avec transport.

Halte-garderie 2 jours/semaine pour les jumeaux durant 6 mois et renouvellement pendant 6 mois.

EVALUATION

- Evolution très favorable du développement psychomoteur des enfants.
- Socialisation en cours.
- L'adaptation en structure s'est faite rapidement.
- Les enfants s'épanouissent admirablement.

Les parents sont ravis, participent activement au projet, ils s'intéressent à l'évolution en téléphonant longuement à la responsable de la structure.

Bilan positif. Projet respecté.

Travail en concertation avec les parents.

Objectif atteint. Travail familial possible et accepté par le couple parental. Les enfants gagnent en sécurité et stimulation, la famille chemine vers un mieux-être.

Exemple 3 : Famille C

SITUATION FAMILIALE

Couple (Monsieur travaille, absent toute la journée).

2 enfants.

Mme a des difficultés à gérer l'éducation du 1^{er} enfant et à apporter des soins au nourrisson.

La travailleuse familiale intervient tous les matins.

LE OU LES ENFANTS

⇒ **D (2 ans1/2)**

Enfant agressif envers son entourage, s'exprime en criant ou tapant. Difficultés à accepter les limites posées par l'adulte.

⇒ **K (2 mois)**

OBJECTIFS

- Socialisation de **D**.
- Limites éducatives
- Développement du langage parlé
- Canalisation de l'énergie et de l'agressivité de **D**.

DETAILS DE L'ORGANISATION

Halte-garderie 2 x 3 heures/semaine pendant 3 mois.

EVALUATION

Malgré des périodes d'absentéisme dues aux congés de papa, l'enfant a beaucoup progressé notamment dans le domaine du langage. Le langage s'est mis en place rapidement.

L'enfant était moins agressif et était demandeur pour aller à la halte-garderie.

Parents très satisfaits de la structure. Ils s'y sont sentis bien accueillis et ont constaté un changement de comportement de leur enfant.

Les parents ont déménagé très rapidement dans une autre ville du Département.

Accident de la circulation de Madame et du bébé. Problème déplacement.

Tout suivi s'est arrêté.

Signalement judiciaire "enfant en danger".

Placement des enfants par le Juge.

Exemple 4 : Famille D

AEMO pour toute la famille

SITUATION FAMILIALE

- Couple
- 6 enfants dont 4 placés à la Cité de l'Enfance : famille agrandie, qui est passée de 2 enfants à 6 sans préparation
- Difficultés financières amplifiées
- Problèmes relationnels dans le couple
- Violence et alcoolisme de Monsieur
- Problèmes psychologiques pour Madame (maman demandeuse, reconnaît ses difficultés).

LE OU LES ENFANTS

- ⇒ **L (3 ans) fille**
Jalouse, très coléreuse, recherche contacts avec autres enfants.
- ⇒ **D (2 ans) garçon**

OBJECTIFS

- Limites éducatives pour **L** et **D**
- Aide à la séparation mère/enfant (**D**)
- Socialisation.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Pour les 2 enfants : Halte-garderie 3 x 4 heures/semaine pour 6 mois avec renouvellement 6 mois et prolongation + 3 mois (le mercredi après-midi) pour **L** et **D**. Poursuite pour permettre à Mme de trouver un nouveau rythme familial, suite au retour des 4 enfants placés par décision judiciaire.

EVALUATION

- La fréquentation de la halte-garderie a permis à **L** et **D** de s'intégrer dans la vie sociale en acceptant certaines règles de conduite.
- Les enfants sont toujours très demandeurs.
- Malgré une situation familiale qui se dégrade et un couple au bord de la rupture
- Situation risque d'aboutir à un signalement.
- Difficultés pour le couple à gérer des enfants d'âge différent et problèmes relationnels graves avec les autres enfants.

L en 2^{ème} année d'école maternelle, **D** en 1^{ère} année d'école maternelle ; ils acceptent les autorisés et les interdits.

La maman travaillant le mercredi, les enfants étaient confiés aux plus grands (8 ans et 13 ans). La fréquentation de la halte-garderie le mercredi garantit la sécurité de **L** et **D**.

Exemple 5 : Famille E

SITUATION FAMILIALE

- Femme mariée, dont le mari est en Turquie
- Mère avec 2 fillettes, dont l'aînée est handicapée
- Seules ressources RMI + prestations CAF
- Mère dépressive, ayant des difficultés à reconnaître le handicap de l'aînée et à accepter une prise en charge spécialisée

LE OU LES ENFANTS

⇒ E (4 ans)

Retard global du développement psychomoteur
Non scolarisée (propreté non acquise)
Ne parle pas, n'émet pas de sons
Nombreuses chutes

⇒ M (3 ans).

Difficulté de séparation mère/enfant
Ne parle que le turc

OBJECTIFS

- Stimulation de la motricité, du langage
- Socialisation
- Aide à la séparation mère/enfant.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Halte-garderie : 2 x 4 heures par semaine pendant 4 mois puis renouvellement jusqu'à la scolarisation des enfants.

Durée totale de l'accueil : 10 mois.

EVALUATION

E : propre le jour. Ne parle pas mais se fait comprendre. Fait du tricycle. Bon contact avec les autres enfants. Du fait de son évolution, E est scolarisée en 1^{ère} année d'école maternelle depuis septembre tous les jours (avec une prise en charge par l'équipe du Service de Soins à Domicile).

M : temps d'adaptation plus long que pour E. Séparation mère/enfant acceptée. Bonne participation aux activités proposées. Scolarisée depuis la rentrée.

Mère : a pu prendre du recul par rapport au handicap de sa fille. L'évolution favorable de l'enfant a permis à sa maman de prendre conscience de sa surprotection qui pouvait freiner son évolution. La séparation mère/enfant a été intégrée de façon positive du côté de la mère et des fillettes.

Favorable pour les 2 enfants comme pour la maman (qui est plus détendue et épanouie du fait de la progression de ses enfants) et qui a accepté la prise en charge spécialisée pour l'aînée.

Exemple 6 : Famille F

SITUATION FAMILIALE

- Couple marié, 1 fillette
- Le décès de la mère de Madame et d'un oncle de Monsieur a déstabilisé un couple déjà fragilisé
- Parents rencontrant des difficultés éducatives (parents peu "contenants", signalements de voisinage : cris)

LE OU LES ENFANTS

⇒ **M (2 ans)**

Fillette éveillée mais qui a peur du noir, qui fait beaucoup de colères quand elle n'obtient pas ce qu'elle veut. Recherchant le contact avec d'autres personnes.

OBJECTIFS

- Socialisation
- Limites éducatives

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Halte-garderie 3 x 3 H/semaine pendant 6 mois, renouvelée 3 fois.

Arrêt, car la famille a quitté le Département (suite sera donnée dans une autre halte-garderie, dans la région où ils ont emménagé et où Madame poursuit son traitement).

EVALUATION**Evolution de M**

La fréquentation de la halte-garderie a été bénéfique pour M, elle accepte les limites des adultes, ne fait plus de colères, a de bons contacts avec les autres enfants.

Evolution des parents

Les parents ont pris conscience de l'importance d'une socialisation pour leur fillette et ont progressé dans leurs attitudes parentales.

La maman a accepté les soins proposés pour l'amélioration de son état de santé (hospitalisation, prise en charge par un psychiatre du service psychothérapeutique)

Parents reconnaissants de l'aide apportée par le Département.

Exemple 7 : Famille G

SITUATION FAMILIALE

- Couple d'origine vannière avec 3 enfants
- Très chaleureux avec les enfants mais carences éducatives et dysfonctionnement familial
- La maman a du mal à se séparer de son plus jeune enfant
- Difficultés financières, très faibles revenus.

LE OU LES ENFANTS

⇒ **P (4 ans)**

Enfant pas encore propre (pas accepté à l'école maternelle)

⇒ **JM (5 ans)**

Enfant pris en charge par l'hôpital de jour, qui préconise une fréquentation de la halte-garderie.

OBJECTIFS

P :

- Stimulation
- Limites éducatives et socialisation
- Apprentissage de la propreté
- Travail de séparation mère/enfant.

JM :

- Stimulation dans la relation
- Ouverture vers un autre milieu social et vers d'autres enfants
- Enfant qui a envie de découvrir plein de choses.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

P : Halte-garderie 2 x/semaine (4H) pendant 6 mois.

JM : Halte-garderie 1h/semaine pendant 4 mois, puis augmentation à 2x2h/semaine
Organisation du transport par taxi

EVALUATION**Evolution de P**

L'enfant ne pleure plus beaucoup, la séparation est mieux supportée.

Fait des progrès du langage ; imite les autres ; a envie de découvrir.

Evolution de JM

A fait des progrès dans la socialisation et le langage.

La propreté commence à être acquise.

1 tentative de scolarisation à raison d'une ½ journée par semaine.

Evolution des parents

Les parents se sont peu investis dans le projet, mais la famille ne s'y est pas opposée. Avec la prise en charge par taxi la régularité s'est instaurée et P a pu être intégré à la halte.

Exemple 8 : Mme H

SITUATION FAMILIALE

Mère en grande difficulté, tous ses autres enfants sont placés, grandes carences éducatives. Après de longs mois de négociation la halte-garderie a été le seul relais à avoir été mis en place.

LE OU LES ENFANTS

⇒ **L (2 ans)**

Apeurée, communique difficilement avec l'adulte, ne parle pas, a peu de repères éducatifs et de stimulations.

OBJECTIFS

- Permettre à L. de sortir de son milieu familial.
- Favoriser les échanges entre la mère et l'équipe éducative.
- Rassurer l'enfant, l'aider à la socialisation.
- Structurer l'enfant, proposer une prise en charge éducative plus adaptée que celle de sa mère.
- Stimuler L. par le jeu et le langage.
- Aider sa maman à progresser.

DETAILS DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Halte-garderie 3x4H/semaine pendant 6 mois. Depuis septembre, en crèche, 4 jours par semaine de 8h à 16h (sauf le mercredi).

EVALUATION**Evolution de L**

Enfant évoluant doucement.

En crèche : cela se passe bien ; les difficultés de langage persistent toujours avec encore un état d'excitation de L. L'intégration de L. au groupe se fait nettement mieux.

Evolution de la mère

Elle pense que L. pourra jouer avec d'autres enfants, s'assagir et se préparer à la maternelle.

La gratuité était une condition de l'adhésion de la mère à ce projet. Evolution de cette position.

Participation à hauteur de 20 % des frais par la maman à partir de septembre.

Progression chez la mère.

VI. ENQUETES AUPRES DES PARTENAIRES

A. EVALUATION DU DISPOSITIF PAR LES STRUCTURES D'ACCUEIL (les commentaires cités reprennent intégralement les réponses données par les structures)

Il existe 71 structures d'accueil dans le Département.

42 modes de garde collectif ont accueilli les enfants concernés par l'étude et ont été destinataires du questionnaire.

28 structures ont répondu au questionnaire proposé par la PMI.

Question n° 1

Vous avez accueilli dans votre structure des enfants dans le cadre de cette prise en charge. Quels sont vos commentaires ?

Commentaires :

- L'accueil des enfants en halte-garderie et en crèche, s'est en général bien déroulé. Peu de problème d'adaptation (sauf pour un cas). Ces enfants avaient tous des réels besoins de restructuration et de stimulation. En plaçant des limites en expliquant les dangers, l'épanouissement et le développement psychomoteur de ces enfants a pu être possible. Les familles ont pour la plupart bien adhéré, leur réaction a été positive sans remise en question de la structure de garde. Les règles ont été respectées : horaires, règlement des lieux d'accueil, paiement.
- Deux enfants ont été accueillis. Leur prise en charge et leur intégration dans le groupe n'ont posé aucun problème majeur.
- Cet accueil a été préparé en étroite collaboration avec l'assistante sociale et la puéricultrice de secteur.
- Il était nécessaire de poser rapidement un diagnostic pour être conseillés sur une ligne de conduite à tenir. Cela ne s'est pas fait.
- Nous avons rencontré des difficultés à réaliser une prise en charge régulière et il a fallu l'intervention de l'assistante sociale.
- Le suivi de ces enfants demande une attention particulière c'est pourquoi le nombre des enfants accueillis a été limité pour tenir compte des contraintes de la structure.
- Si certains enfants viennent très régulièrement suite à cette prise en charge, par contre, il arrive très souvent que nous ne voyons jamais les parents ou les enfants quand une inscription est faite, alors qu'il y a un avis de prise en charge. Peut-être quelque chose à améliorer pour "le premier accueil", le premier contact avec la structure.
- Accueil en urgence, alternative au placement.
- C'est toujours une expérience enrichissante, tant pour l'enfant concerné que pour les autres petits, la vie du groupe.
- Grâce à cette prise en charge ces enfants ont pu fréquenter notre structure car nous pensons que leurs parents n'auraient peut-être pas fait la démarche tout seul.

- Continuité du travail entrepris depuis 1995 dans un cadre de partenariat très intéressant. Réel outil de prévention, développement de la parentalité constaté, problèmes stabilisés.
- Deux enfants. Dossier constitué avec la puéricultrice de secteur pour préparer le projet, avec l'accord des parents. **Bilan en milieu et en fin de période de 6 mois** : progrès en langage, poursuite du projet au jardin d'enfants pour l'un des deux enfants, l'autre enfant étant scolarisé à la rentrée 2000.
- Le travail avec les familles et les enfants est très enrichissant.

Question n° 2

La procédure administrative de mise en place du projet vous paraît-elle adaptée ?

20 ☐ OUI
71,43%

1 ☐ NON
3,57%

7 ☐ SANS OPINION
25%

Commentaires :

- Les entretiens préalables à l'inscription sont primordiaux. Entretien avec les travailleurs sociaux et par la suite inscription et rédaction du contrat avec la famille, le travail social (puéricultrice ou assistante sociale) et la référente de l'équipe éducative.
- C'est plutôt la puéricultrice qui s'est occupée de la procédure administrative.
- Echanges réguliers avec les professionnels de la PMI. La procédure est claire et bien adaptée.
- C'est une procédure simple et claire pour toutes les parties : professionnels, parents et structure d'accueil.
- La procédure est parfois longue ou floue.
- Les interlocuteurs présentés ont changé sans que nous en soyons avisés. Beaucoup de temps perdu à savoir à qui s'adresser. L'objectif de départ n'a pas été tenu. Pour nous, l'impression de "gâchis" persiste.
- Démarche projet intéressante et structurante.
- La PMI me contacte avant cette prise en charge et les modalités sont définies en partenariat. Un suivi régulier est également mis en place par le centre médico-social.
- Les objectifs de travail notamment pour la structure doivent être clairement définis afin de permettre l'évaluation. Par ailleurs l'équipe a élaboré des documents qui permettent à l'entrée puis au bout de 6 mois de pouvoir constater les évolutions.
- Contacts permanents avec la puéricultrice du secteur, par rapport à l'adaptation de l'enfant en crèche, son évolution, le suivi du progrès, l'orientation ou à la fin des 6 mois (fin de mesure, poursuite, autre orientation).
- Projet intéressant, clair à l'écrit mais la mise en œuvre est plus difficile. Bonne coordination de l'assistante sociale au départ, mais difficulté de la mère à s'insérer dans le projet.

Question n° 3

L'organisation de la prise en charge financière vous paraît-elle satisfaisante ?

20 **OUI**
71,43%

5 **NON**
17,86%

3 **SANS OPINION**
10,71%

Commentaires :

- Les enfants dont les parents peuvent avoir des difficultés financières fréquentent plus assidûment notre type de structure.
- Au niveau de la structure, le paiement s'effectue sans problème. Les parents sont-ils toujours informés de la prise en charge et de la répartition du % de participation ?
- Manque d'informations au départ.
- Les paiements sont faits dans de brefs délais.
- Pour information : des aides accordées en avril 2000 ne sont toujours pas parvenues. Cela ne pose néanmoins aucun problème ni au niveau de l'accueil (bien entendu) ni au niveau finances. Elles arriveront bien un jour !
- Les factures ne sont pas réglées rapidement et n'arrivent pas toujours à bon port ! Il faudrait que je sois informée du règlement afin de pouvoir l'enregistrer.
- Lourde gestion administrative : difficile d'avoir recours à 2 payeurs (les parents et le Conseil Général). Il serait souhaitable qu'un organisme centralise (PMI ou Conseil Général). Mauvaise transmission bancaire, malgré le RIB joint. Délai de paiement très long : 3 mois.
- Le suivi financier par le Conseil Général est bien assuré en ce qui concerne les paiements pour le compte de notre organisme gestionnaire. Mais nous pensons que les parents de l'enfant que nous avons accueilli auraient pu participer davantage sur leurs fonds propres.
- Dans l'exemple qui est le nôtre les parents peuvent supporter la dépense. L'apport financier du Conseil Général est suffisamment important pour que la régularité de présence soit respectée. D'autre part, l'apport des parents les responsabilise.
- En crèche, le système des factures et du suivi ne pose pas de problème. En halte-garderie, notre système est différent (paiement à la présence pour les occasionnels) et alourdit la procédure. Une nouvelle grille de tarifs, va faire évoluer les contrats vers des forfaits mensuels qui vont simplifier notre suivi.
- Quelquefois surprenante au vu des revenus.
- Il avait été convenu que le paiement se ferait par chèque et que celui-ci serait adressé à la halte-garderie (afin d'en permettre l'enregistrement informatique indispensable au décompte des heures payées). Malheureusement, dans les faits, les paiements sont effectués directement à la Trésorerie principale municipale.
- Accord de la mère pour le paiement au début de la prise en charge mais paiement non effectué par elle malgré nos diverses relances (avec ou sans recommandé), nos démarches auprès de l'assistante sociale et l'AEMO pour une demande à la tutelle (impayé subsistant à ce jour, 6 mois + tard).

Question n° 4

Vos contacts avec le service de Protection Maternelle et Infantile, les estimez-vous :

- suffisants	26	☐ OUI	1	☐ NON
- insuffisants	2	☐ OUI	1	☐ NON
- très insuffisantes	1	☐ OUI		

Ils concernaient plutôt :

- la puéricultrice	23
- l'assistante sociale	14
- le médecin territorial de P.M.I.	9
- l'éducatrice de jeunes enfants	3
- la psychologue de P.M.I.	3
- la conseillère en E.S.F.	0

Commentaires :

- Après un temps de "rodage", les contrats ont nettement amélioré les contacts avec les puéricultrices et assistantes sociales pour l'accueil des enfants issus de famille en difficultés : même procédure, même traitement du problème, même financement. Les besoins des enfants et des familles redeviennent notre seule préoccupation commune.
- Le partenariat se fait facilement et toute difficulté ou remarque de notre part concernant l'enfant accueilli peut être discutée avec l'équipe de PMI.
- Contacts fréquents avec les services de PMI. Les enfants accueillis bénéficient d'une bonne intégration et d'un accueil personnalisé.
- Nous n'avons jamais ressenti le partenariat et la collaboration nécessaires pour être efficaces. Dommage !
- Dans le cas qui nous concerne au multi-accueil crèche, nos contacts prioritairement : l'équipe de l'Hôpital de jour de Rouffach et la psychomotricienne de la Passerelle.
- Un avantage certain : la disponibilité des personnels de la PMI.
- Tout contact avec les interlocutrices de la PMI a abouti à des échanges fructueux.
- Important travail de suivi effectué par les professionnels du CMS, collaboration réelle et appréciée. On pourrait faire plus, mais où vont-ils trouver le temps ?
- Bonnes relations avec ces personnes.
- Ce qui est satisfaisant dans ce type de démarche, c'est de travailler avec tous les partenaires sociaux.
- L'équipe a été disponible et a su répondre à nos questions.
- Nous nous sentons partie prenante des projets proposés puisque nous sommes bien informés.
- Évaluation quasi-inexistante car puéricultrice non remplacée pendant son congé de maternité. Prévoir des dates suffisamment à l'avance et se bloquer un créneau horaire pour les évaluations ; cela évitera un coup de fil entre 2 sorties du centre de loisirs.
- Le projet éducatif auquel la mère est associée est absent au début (urgence), l'équipe aurait souhaité plus de concret à ce sujet. Relations téléphoniques surtout à notre initiative.
- Les contacts téléphoniques et les entretiens ont permis un meilleur suivi des situations, des évaluations plus fréquentes, ce qui n'était pas le cas.

Question n° 5**Les observations de votre équipe :**

- Projet à l'origine d'un partenariat avec les travailleurs sociaux de secteur.
- L'équipe est solidaire et ouverte à l'accueil de tous les enfants.
- Notre structure accueille depuis un certain temps déjà des enfants dits "à protéger". Ce projet nous a permis, grâce à des contacts plus réguliers entre professionnels, de travailler dans un cadre plus structuré.
- Il nous semble que cette formule est une chance pour ces familles. Le contact régulier des enfants avec la collectivité leur permet d'acquérir un cadre constructif pour une meilleure intégration dans la société et à l'école. Les parents souvent demandeurs de contacts, nos conseils peuvent les aider. Pourtant, cette aide n'est malheureusement pas suffisante.
- Le bilan est globalement positif. Ces accueils demandent beaucoup de disponibilité envers les enfants et leur famille de la part de l'ensemble de l'équipe éducative. Une réflexion sur les limites de notre action par rapport aux parents, nous paraît importante à mettre en œuvre. L'ensemble des professionnels Petite Enfance du Centre Social apprécie ce type de partenariat qui permet de mettre en place des réponses complémentaires au service des familles et à partir duquel leur travail se trouve valorisé.
- La difficulté pour la structure d'accueil est de pouvoir répondre vite aux besoins en place pour ces familles.
- Concernant le placement des enfants l'équipe a pu constater une évolution favorable de ces enfants. L'équipe apprécie également le fait de pouvoir travailler en partenariat avec d'autres travailleurs sociaux.
- Nous avons l'impression que ces enfants s'épanouissent au contact d'autres enfants. Ils sont encadrés efficacement par toute l'équipe. Ils ont besoin d'être sécurisés et réclament beaucoup d'attention et d'affection. Nous souhaitons poursuivre l'accueil de ces enfants qui nous apportent beaucoup et à qui nous pouvons également apporter beaucoup.
- Une chance pour ces enfants d'évoluer dans un milieu éducatif, culturel différent. Par des observations régulières effectuées par des professionnels, un dysfonctionnement, un changement de comportement... sont vite repérés et discutés si possible avec la famille ou les différents partenaires.
- Notre équipe a apprécié les contacts mis en place avec le service PMI.
- Contrat intéressant à poursuivre et à étendre à davantage d'enfants.
- Avoir plus de relations avec l'éducateur qui suit l'enfant. Être avertie des problèmes de la famille.
- Nous pourrions en tant qu'EJE être associées au travail de réflexion qui est mis en place avant l'accueil de l'enfant dans la structure.
- Collaboration sérieuse avec les TMS, situations familiales positivement évolutives grâce à la "double" prise en charge (TMS + professionnels et spécialistes de Bab'ill). Au delà de l'aspect financier cette action paraît cohérente, et rentable (action sociale préventive).
- Pas assez de relations PMI-Educatrices accueillant les enfants (HG). Rupture par mère du contrat sans info préalable et plus d'info ensuite. Nous avons fait le lien ensuite/AEMO-PMI. Difficulté de savoir qui "pilote" le projet – référent ? (AEMO?PMI?). Projet intéressant pour lequel l'équipe reste partante avec plus de travail en commun en ce qui concerne la partie projet éducatif vis à vis des enfants et relations avec la famille.
- Prêtes à continuer.
- Éducatrice de jeunes enfants : système qui nous met en relation avec différents travailleurs sociaux (CMPP, PMI) et écoles. D'où dynamique bénéfique aux enfants accueillis. Travail en collaboration avec les parents.

- L'équipe est déçue lorsqu'un enfant est subitement retiré et placé dans une famille d'accueil par exemple, parce qu'elle a le sentiment de ne pas avoir "servi". Nous mettons en place tout un projet avec la famille, puis soudain plus rien, on ne sait pas ce qui s'est passé, on a plus de nouvelles ni de la famille, ni de l'assistante sociale.
- Charges de secrétariat trop lourdes. Il faut dès le départ que les différents axes soient bien établis et pensés. Très favorable à l'accueil de ces enfants, que nous avons plaisir à voir évoluer et qu'il est très agréable de pouvoir leur donner des instants de bonheur.
- Un regret celui de ne pas avoir pu accompagner davantage l'enfant et ses parents par manque de concertation. Il nous semble qu'une convention écrite soit nécessaire au départ.
- Quelle évaluation est faite avec les parents ? Si elle a lieu, avec qui ?
- Il serait intéressant d'avoir au moins une fois par an une réunion avec d'autres structures participant au projet ainsi qu'avec les médecins, puéricultrices, EJE et autres concernés par le projet.
- Grâce à la prise en charge de l'enfant en halte-garderie, les parents ont pu "s'ouvrir", davantage, dialoguer avec l'équipe avec plus d'aisance et de confiance. Un bien pour l'enfant, mais un très grand bien pour les parents.

B. EVALUATION DU DISPOSITIF PAR LES TRAVAILLEURS MEDICO-SOCIAUX

- ⇒ questions élaborées par Madame [] responsable de circonscription
- ⇒ 13 circonscriptions sur 14 ont répondu
- ⇒ tous les travailleurs médico-sociaux n'ont pas eu l'occasion d'utiliser le dispositif
- ⇒ les réponses en italique reprennent telles quelles les paroles des travailleurs médico-sociaux

1/ Depuis sa création, vous n'avez pas utilisé cet outil de prévention :

- * *son indication n'a jamais été nécessaire durant la période considérée pour aucun enfant rencontré sur votre secteur. A votre avis, pourquoi ?*
- * *vous avez jugé utile de le proposer à une ou plusieurs familles sur votre secteur mais le projet n'a pas pu se concrétiser. Pourquoi ?*

- Outil non utilisé car :

- pas de situation correspondant aux critères du projet,
- autres solutions préférées : travailleuse familiale, assistante maternelle,
- autres réponses utilisées quand uniquement problèmes financiers (AAE, CCAS),
- dispositif limité aux moins de 6 ans, or besoin aussi pour les plus grands enfants,
- outil trop neuf, information insuffisante, plutôt destiné aux puéricultrices

- Proposé mais non concrétisé car :

- manque de places dans les structures ; manque de structures dans la circonscription,
- éloignement géographique avec problème du déplacement des parents et du transport de l'enfant,
- non-adhésion des parents à la proposition ou réticences car :
 - * *difficultés de l'enfant minimisées par les parents,*
 - * *n'en voient pas l'intérêt,*
 - * *peur que leurs enfants soient repérés comme étant suivis par un travailleur médico-social.*
 - * *parents effrayés par les démarches à effectuer,*
 - * *mère estime la fréquentation inutile car est au foyer ou car son enfant est en contact régulier avec d'autres enfants de la famille*
 - * *cadre proposé par la structure perçu comme trop rigide (créneaux horaires précis), difficilement compatible avec les carences parentales.*

2/ Vous avez utilisé une ou plusieurs fois cet outil ?

Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans sa mise en œuvre ?

- * *Auprès de la famille ?*
- * *Auprès de la structure d'accueil ?*
- * *En raison de la procédure administrative elle-même ?*

2.1. – Auprès de la famille

- la négociation du projet peut nécessiter plusieurs entretiens car :
 - * *difficulté de convaincre les parents,*
 - * *intérêt de l'enfant pas toujours compris*
 - * *impression d'être dépossédé de la fonction parentale*
 - * *sentiment de pouvoir tout apporter à l'enfant*
 - * *difficultés de séparation*
- « C'est un travail à long terme, qui nécessite des réajustements réguliers »
- « La continuité de l'adhésion n'existe pas toujours »
- Impayés de facture
 - Interruption sans prévenir par les parents
 - Non-respect des temps et/ou jours de présence prévus
- En cas de fréquentation de la structure ordonnée par le juge des enfants : la famille obtempère mais n'adhère pas vraiment (se sent trop suivie, observée).

2.2. – Auprès de la structure

(Globalement : très bonne collaboration).

- Manque de places ou créneaux proposés trop rigides ou trop réduits
- Difficulté dans le choix des éléments de connaissance de la famille et des enfants à communiquer à la structure.
- Autres remarques :
 - ➔ *pas de retour régulier de la structure (cité 1 fois),*
 - ➔ *la structure n'a pas respecté les heures proposées (cité 1 fois),*
 - ➔ *la structure était en difficulté du fait de la nouveauté du projet (cité 1 fois),*
 - ➔ *information structure insuffisante (cité 1 fois),*
 - ➔ *accueil trouvé froid, jugeant, insuffisant par une famille (cité 1 fois).*

2.3. En raison de la procédure

- *Nécessité d'une vigilance et d'un suivi régulier auprès de la famille et de la structure,*
- *Difficile de savoir quand commence la prise en charge.*

3/ Quel intérêt et quels aspects positifs pouvez-vous dégager de l'utilisation de cet outil ?

* *Auprès de la famille et de l'enfant ?*

* *Auprès de la structure ?*

* *Dans votre travail de prévention ?*

3.1. Auprès de la famille et de l'enfant

➡ Pour l'enfant :

- Evolution positive de l'enfant grâce à la fréquentation régulière et tout en maintenant l'enfant dans sa famille malgré l'existence de carences, ceci dans tous les domaines :
 - de l'éveil,
 - du développement psychomoteur,
 - du langage,
 - de la socialisation, de la séparation, de l'épanouissement, de l'autonomie, de l'établissement de relations avec les autres (enfants et adultes)...
- Permet à l'enfant de sortir du cadre familial et de se préparer à la scolarisation.
- L'enfant est protégé pendant le temps d'accueil ; il se trouve dans un espace sécurisant et structurant.

➡ Pour les parents :

- Les parents observent l'évolution de l'enfant :
 - * Ils peuvent constater eux-mêmes les progrès et/ou les difficultés de l'enfant :
*Mettre ensemble et par écrit les capacités et les difficultés des enfants et des parents permet souvent de mieux accepter la réalité ;
 Les difficultés de l'enfant sont clairement énoncées avec les parents et les objectifs mis à plat avec eux.*
 - * De ce fait, ils *comprennent l'utilité de la démarche.*
- Permet un travail éducatif avec les parents ; prise en compte des difficultés des parents tout en valorisant leur démarche.
- Permet aux parents et surtout aux mères, en particulier seules :
 - de *souffler*,
 - de prendre du recul, de la distance face aux difficultés éducatives,
 - d'éviter les réactions de maltraitance d'une maman surmenée,
 - de recréer des relations plus saines, des liens plus constructifs,
 - d'effectuer pendant ce temps des démarches pour leur santé, travail, insertion, vie de femme,
 - de mettre en place un travail avec les travailleurs médico-sociaux,
 - d'avoir une ouverture vers l'extérieur.
- Le soutien financier incite les parents à adhérer à la proposition et à conduire l'enfant régulièrement (pas de prétexte ou de barrière financière) : c'est donc un atout.

3.2. – Auprès de la structure

- Pour les travailleurs médico-sociaux :
 - meilleure connaissance du personnel et du travail de la structure,
 - travail partenarial, concertations régulières.
- Les objectifs clairs et posés par écrit avec les parents et la structure
 - permettent un travail plus adapté et plus pertinent,
 - permettent de rendre la structure plus attentive aux difficultés de l'enfant et de la famille.
- La structure devient un lieu d'observation complémentaire de celle du travailleur médico-social et un lieu d'échanges, permettant de modifier et de compléter l'accompagnement à domicile du travailleur médico-social : *autre discours, autre regard*.
- La participation financière du département rassure la structure (*moins de résistance car elle sait qu'elle rentrera dans ses frais*).

3.3. – Dans le travail de prévention

→ *Outil très intéressant : volet complémentaire à nos actions.*

- Outil d'aide à la parentalité :
 - facile à utiliser et pertinent, qui permet de travailler avec les parents sur les difficultés éducatives rencontrées ;
 - la trame de la demande et de l'évaluation amène la famille à se positionner et à être impliquée dans la demande ;
 - *la collaboration ou non des parents peut donner des indications sur leur capacité à se mobiliser, à évoluer.*
- Outil permettant une prise en charge effective des difficultés de l'enfant : observation de l'enfant à la fois individuellement et en groupe, dans un cadre différent du cercle familial, dans la régularité et la durée.
 - ➔ *Les renvois des professionnels de la structure sont riches et fins ;*
- Offre à l'enfant un espace où il peut évoluer sans subir le mal-être des parents.
- Bon complément éducatif dans la prise en charge des enfants, palliatif de la défaillance du milieu familial dans le domaine de l'éveil et du développement psycho-moteur.

- Evite la dégradation des relations parents/enfant (et parents/travailleurs médico-sociaux) qui pourrait conduire au signalement et au placement de l'enfant.
- L'aspect financier n'est plus un frein à la prévention (*ne peut plus être mis en avant par la famille et n'est donc plus un obstacle à la réalisation du projet*).
- Satisfaction de voir la situation évoluer positivement et d'anticiper ou d'éviter la dégradation de la situation.
- Les bilans réguliers travailleurs médico-sociaux/parents/structure sont des temps importants pour évaluer la pertinence du projet et l'évolution de l'enfant.
L'existence d'échanges réguliers structure/travailleurs médico-sociaux permet, en cas de difficultés pour l'enfant ou d'absences répétées, de reprendre rapidement avec la famille.
- → *Expérience d'un travailleur médico-social : la fréquentation d'une structure n'a d'effet bénéfique que quand le père ou la mère a pu être écouté, accueilli, accompagné d'où l'importance du lien travailleurs médico-sociaux/structure/famille.*

↳ *L'IMPLICATION DE LA FAMILLE = INDISPENSABLE en prévention*

La famille doit participer à l'expression des objectifs et à l'évaluation de fin d'accueil : de ce fait, elle est consciente que l'aide n'est pas uniquement financière ⇨ cette démarche qu'elle doit faire, avant, pendant et à la fin de l'accueil a un intérêt primordial dans la responsabilisation des parents (et leur permet de réagir et de s'exprimer sur l'éducation de leurs enfants).

- Cet outil est un moyen supplémentaire dans l'accompagnement des familles dans le cadre de :
 - la socialisation ; préparation à l'école,
 - certaines difficultés relationnelles parents/enfants,
 - certaines situations de risques,
 - d'aider à la stimulation dans les retards psychomoteurs légers
 - allègement des surcharges maternelles, permettre des démarches, etc.

4/ Autres remarques :

- Outil intéressant pour le travail d'accompagnement avec un bénéfice réel pour l'enfant et une simplification du montage financier apprécié
- Disproportion entre les faibles dépenses (100-200 F) et la lourdeur du traitement du dossier (⇒ régie possible)
- Proposition d'utiliser cette ligne budgétaire pour un accueil chez une assistante maternelle avec un travail similaire des travailleurs médico-sociaux, en particulier en secteur rural.
- Question de la signature des parents dans la demande
 - *L'absence de rubrique « signature des parents » n'est plus perçue comme une lacune mais permet au travailleur médico-social de s'adapter à chaque situation*
 - *La signature des parents les rend plus partie prenante du projet : le « contrat » permet de faire un travail précis avec les familles et les éducateurs. Le bénéfice est bien en faveur des enfants.*
 - Utilisation comme un *contrat* (avec signature des 3 parties et photocopie à chacun) ? ou pas : variable selon les travailleurs médico-sociaux ou la situation
 - ⇒ Faut-il harmoniser les pratiques ?
 - ⇒ Si doit être utilisé comme contrat : revoir les rubriques
- pose la question du secret professionnel par rapport à la structure

Comment la structure peut-elle être impliquée si elle ne connaît pas le contenu précis du projet ?
- pose la question de l'implication des familles ?
- Les formulaires : points à revoir
 - ⊗ espace entre les rubriques trop petit,
 - ⊗ formulaire de demande :
 - signature des parents ?
 - signature de la structure ?
 - supprimer *Commentaires des travailleurs médico-sociaux*
 - rajouter sur le formulaire de fin d'accueil et si renouvellement : « *Participation financière des parents* ».

VII. BILAN DU DISPOSITIF

Les enfants concernés pendant le 1^{er} semestre 2000 ont moins de 3 ans pour 83 % d'entre eux : cela confirme la volonté et l'intérêt d'agir précocement (il ne s'agit pas seulement de préparer l'entrée à l'école, mais bien avant, d'améliorer la relation parent-enfant pour favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant).

Parmi les difficultés des enfants, le manque de limites et de repères est présent massivement.

En ce qui concerne les parents, on retrouve très souvent le besoin des mères (souvent seules avec plusieurs enfants) d'être provisoirement déchargées (mère « dépassée », « à bout », qui « crie »).

La majorité des projets se situent dans le cadre de la prévention : seuls sept enfants bénéficient d'une mesure judiciaire comprenant l'obligation de fréquenter un mode de garde ; on peut penser qu'un certain nombre d'accueils ont permis d'éviter de recourir à une mesure de protection judiciaire ; cependant, dans sept autres situations, un placement judiciaire a été ordonné malgré le dispositif.

Ce travail a permis de vérifier et de confirmer, les effets globalement positifs pour l'enfant ; des effets positifs ont également été mis en évidence pour les partenaires : parents, structures d'accueil, travailleurs médico-sociaux.

- Pour l'enfant :

- son évolution est souvent nette, voire spectaculaire dans les différents domaines de son développement.
- cette évolution peut avoir lieu malgré les carences du milieu familial, autorisant ainsi le maintien de l'enfant dans sa famille.
- même lorsque les troubles de l'enfant ne s'amendent pas, l'accueil permet d'amorcer une première étape dans sa prise en charge car la famille prend peu à peu conscience, grâce à l'accompagnement et à sa participation à l'observation de son enfant, des difficultés de celui-ci et parvient à accepter une orientation.

- Pour les parents :

- évolution positive des attitudes parentales, voire de situations familiales.
- mieux-être des parents qui ont pu prendre du recul, « souffler », avoir de meilleures relations avec leur enfant.
- mise en confiance progressive ; ils s'ouvrent et échangent avec l'équipe sur leurs difficultés, partagent leurs observations sur l'enfant et demandent des conseils..
- la familiarisation du parent avec les pratiques éducatives des professionnels qu'il peut découvrir, enrichit et modifie ses attitudes parentales à domicile.

- Pour les travailleurs médico-sociaux :

- ils réalisent un véritable travail d'accompagnement avec les parents, grâce à l'élaboration commune du projet, à la contractualisation et au protocole qui prévoit des temps réguliers de concertation avant, pendant et au terme de l'accueil ; ils se donnent de la sorte les moyens de faire aboutir un projet.
- ils bénéficient des observations de la structure, pour compléter leur propre évaluation de la problématique familiale et du développement de l'enfant, et orienter leur travail d'accompagnement.
- ils développent une autre forme de partenariat où chacun est co-acteur (reconnaissance et rééquilibrage des places et rôle de chaque partie) dans la confiance, la transparence, la réciprocité et la co-responsabilité : travail en synergie avec, pour intérêt commun, le mieux être de l'enfant.

- Pour les structures :

- elles se disent enrichies par ce travail avec les familles, et sont davantage concernées par les besoins des enfants et des parents accueillis.
- elles se sentent reconnues et partie prenante du projet, dans un réel partenariat structuré par des objectifs clairs et des évaluations communes régulières.
- elles jouent ainsi un véritable rôle social qui donne un autre sens à leur travail.

Comment expliquer ces effets positifs sur tous les protagonistes ?

Comment expliquer ces effets positifs sur tous les protagonistes ?

- *L'ENFANT*

- il bénéficie dans la structure d'un espace serein, contenant, sécurisant, structurant qui lui permet de se développer dans de meilleures conditions ;
- il y est pris en compte dans sa globalité, avec ses parents, son environnement ; lorsque d'autres travailleurs sociaux interviennent (Action Educative en Milieu Ouvert, travailleuses familiales) leur concertation, nécessaire, assure un projet cohérent et dans la continuité,

- *LE PARENT* est replacé au centre du dispositif, ce qui permet un travail de soutien à la parentalité efficient grâce :

- à la signature du contrat (contractualisation) et à sa participation financière, aussi minime soit-elle, qui lui reconnaissent une place à part entière et sa responsabilité de parent ; il participe à l'expression des difficultés familiales et de celles de l'enfant, des objectifs, à l'évaluation, ceci à toutes les étapes du projet,
- à son accueil dans la structure, ses échanges avec les professionnels.
- il se crée une dynamique partenariale sur le terrain, bénéfique pour l'enfant et ses parents, grâce à cette forme innovante de travail social ; cette dynamique se retrouve au niveau institutionnel, Caisse d'Allocations Familiales et Conseil Général manifestant leur volonté de faciliter l'accès de ces lieux aux familles en difficultés et de les soutenir ainsi dans l'exercice de leur parentalité, en les aidant financièrement.

Quelles sont les limites à la mise en place de tels projets ?

- **STRUCTURES**

Le manque de places en structure d'accueil petite enfance : absence de structure proche géographiquement en milieu rural ; manque de place, crucial dans certaines structures en milieu urbain ; manque de disponibilité des professionnels des structures (en général un adulte pour sept à huit enfants) : ce travail exigeant plus de temps et d'implication que l'accueil d'un enfant « sans problème », ce qui ne permet parfois pas d'accueillir en même temps, ou sur une durée longue ou une fréquence élevée, des enfants « à protéger », d'autant plus qu'il importe de maintenir l'«équilibre» des groupes d'enfants.

- **TRAVAILLEURS MEDICO-SOCIAUX**

La difficulté pour les travailleurs médico-sociaux de dégager suffisamment de temps pour s'impliquer dans un tel projet, quand les autres charges de travail ne le permettent pas ; en effet, mener ce type de projet implique de s'engager à être disponible et à accompagner les parents et la structure aux différentes étapes du projet : préaccueil, évaluation au moins après six mois, si besoin évaluations intermédiaires à la demande de la structure ou du parent.

- **PARENTS**

leur non-coopération ou leur insuffisance de participation.

VIII.

QUELQUES PISTES POUR AMELIORER CE DISPOSITIF

- développer la contractualisation paraît indispensable ; elle permet au parent d'exercer pleinement son autorité parentale, et au travailleur médico-social et à la structure de reprendre les éléments du contrat et de s'y appuyer en cas de difficultés (annexe 6).

- améliorer le partage des informations dans le respect des parents et de la confidentialité, en se limitant aux informations nécessaires et suffisantes pour éclairer la structure dans sa prise en charge de l'enfant :
 - tendre vers « pas de travail sur la famille sans la famille » afin de travailler dans la confiance réciproque, dans le respect mutuel.

- faire toujours participer financièrement la famille, même si cette participation est très minime ou bien limitée ; veiller à ce que le financement du département n'intervienne que lorsque la situation le nécessite réellement ; lors du renouvellement : amener les parents à prendre le relais ou au moins à augmenter leur participation.

- Une réflexion serait à mener pour étendre ce dispositif :
 - * à l'accueil chez des assistantes maternelles à titre non permanent et permanent (secteurs ruraux éloignés de toute structure collective)
 - * à l'accueil des enfants de plus de 6 ans (Centre de Loisirs Sans Hébergement)

- Comment permettre aux structures chroniquement « surchargées » de répondre à la demande de places dans le cadre de ce projet ?
 - Participation aux dépenses de fonctionnement ?
 - Financement de places réservées ?
 - Aide à l'embauche de personnel supplémentaire ? Autres projets à imaginer ?

- Il paraît indispensable par rapport à certaines structures particulièrement sollicitées et très engagées dans cette formule de prise en charge de proposer parallèlement un appui important en terme, soit d'actions de formations organisées, ou de soutien financier pour permettre au personnel de ces modes d'accueil de participer à :

- des groupes de paroles
- des formations intra-muros pour tous les membres de l'équipe
- des formations extra-muros

Quelques pistes ont déjà été évoquées :

- affiner par exemple l'observation des enfants
- se questionner face à la souffrance exprimée ou retenue des enfants
- s'informer sur l'enfant déprimé et les signes de la dépression
- réinterroger le partenariat professionnels/parents, etc ...

- Procédure et formulaires actualisés :

- ⇒ Procédure (*annexe 1*)
- ⇒ 1^{ère} demande (*annexe 2*)
- ⇒ Avis de prise en charge (*annexe 3*)
- ⇒ Avis de prise en charge des frais de transport (*annexe 4*)
- ⇒ Evaluation de fin d'accueil avec ou sans demande de prolongation (*annexe 5*)
- ⇒ Le contrat aujourd'hui (*annexe 6*)

IX. CONCLUSION

Cette action ne peut se réaliser sans un investissement important en temps et en énergie des travailleurs médico-sociaux « car la négociation du projet peut nécessiter plusieurs entretiens avec les parents et la structure ; le projet nécessite un suivi et des concertations tripartites régulières pour permettre évaluations et réajustements ».

Le financement par le Conseil Général permet à des enfants en difficultés qui n'auraient pas pu bénéficier d'un tel accueil d'y avoir accès ; le travail d'accompagnement lié au dispositif potentialise les effets positifs de l'accueil.

Ce bilan fait apparaître une évolution des objectifs du projet : de l'accueil du jeune enfant « à protéger », on est sorti du cadre de la protection de l'enfance en danger pour agir en amont et plus largement dans le champ de la prévention, favorisant de la sorte un meilleur exercice des fonctions parentales. On constate que les travailleurs médico-sociaux se sont très vite saisis de ce projet, comme s'il arrivait « à point », et se le sont appropriés autant comme outil de protection de l'enfant que de prévention : car ce qui est intéressant, c'est d'agir tôt et de se donner plus de chances d'éviter d'en arriver à une situation irréversible.

Une journée de rencontre entre les professionnels des structures d'accueil de la petite enfance et les travailleurs médico-sociaux du département est en projet ; il y sera fait part de l'évaluation du dispositif ; les échanges permettront d'améliorer la collaboration entre partenaires et une réflexion autour de la place des parents y sera proposée.

Ce travail a été réalisé par :

**EXTRAITS DES INFORMATIONS SOCIALES
CONCERNANT « LE CONTRAT AUJOURD'HUI »
AVRIL 1992 – EDITION CNAF – 23, RUE DANIEL – 75634 PARIS CEDEX 13**

Un article d'A.N. Maluccio et W.D. Marlow intitulé « Plaidoyer en faveur du contrat » et publié dans la revue Social Work en 1974 propose la définition suivante :

« Le contrat peut être défini comme l'accord explicite entre le travailleur social et le client défini concernant les problèmes visés, les objectifs et les stratégies de l'intervention du travail social ainsi que les rôles et les tâches des participants. Les éléments majeurs de cette définition sont l'accord mutuel, la participation différenciée dans le processus d'intervention, l'obligation mutuelle de se rendre des comptes et l'explicitation. Dans la pratique, ces éléments sont très inter-reliés ».

Le contrat apparaît bien ici dans une dimension à la fois éthique et technique. La dimension éthique contient le principe d'autodétermination, de participation, de reconnaissance des personnes.

Le contrat-projet

Alors que le travail social professait l'intérêt du contrat plus qu'il ne le pratiquait, le mouvement ATD Quart-Monde expérimentait, dès les années 70, le contrat explicite et écrit avec les familles exclues qu'il logeait dans les cités promotionnelles. Il expose sa méthode d'élaboration de contrat-projet, proche du modèle du contrat d'occupation dans le n° 73/74 de l'année 1973 de la revue Igloo. Il en reparle dans le numéro du 26 juin 1997 de la revue TAS :

« concrètement, le contrat-projet est écrit et signé d'une part par la famille et d'autre part par l'équipe ... Il est écrit en langage simple et stipule les responsabilités de chacune des deux parties... »

Il est un projet d'avenir et non un objectif à court terme... Le contrat-projet doit aider à retrouver ces notions de temps, d'espace, d'appartenance à une histoire, à une culture spécifique et celles-ci doivent servir de base de découverte, de capacité et de possibilités ».

Cette expérimentation a fortement influencé le dispositif de la loi RMI.

Incitation contractuelle ministérielle

En 1982, dans la note d'orientation sur le travail social, le ministre de la Solidarité Nationale, Nicole Questiaux, réaffirme les valeurs démocratiques que doit particulièrement mettre en œuvre l'action sociale, notamment en revalorisant le statut de l'usager-citoyen, et en insistant sur la participation de l'usager. Elle introduit la notion de contractualisation :

« les interventions doivent être contractualisées, c'est-à-dire faire l'objet d'un dialogue réel entre l'institution intervenante et l'usager ou ses représentants. L'assistance de celui-ci par un proche doit être acceptée, les solidarités respectées ».

Suite au départ de Nicole Questiaux, cette note n'a pas eu le retentissement attendu, mais la contractualisation acquerrait un statut officiel.

Analyse détaillée des p. 21-39

Document 2 (Chapitre 3 « Dispositif »)

II.3 Evaluation du dispositif par les structures d'accueil. (p. 21-26)

Il faut noter que plus de la moitié des structures du département accueille ces familles dans le cadre de ce dispositif, ce qui lui donne une certaine ampleur.

Les deux tiers de ces équipements ont répondu au questionnaire d'évaluation.

La majorité des structures insistent sur la réaction positive de la majorité des familles, et le respect des règles de vie institutionnelle. Elles perçoivent des enfants avec de « *réels besoins de restructuration et de stimulation* ».

Elles font part de l'importance de la coordination avec les responsables du dispositif, avec les effets attenants. Nous voyons apparaître à travers les réponses des disparités très importantes en termes de clarté du dispositif et de partenariat cohérent, pour garantir l'accueil qualitatif des familles. Les remarques montrent les capacités de ces professionnel-le-s à repérer progressivement le cadre de travail nécessaire pour accomplir leur mission, et les obstacles à sa mise en place, en termes de partenariat : « *les objectifs de travail notamment pour la structure doivent être clairement définis afin de permettre l'évaluation. Par ailleurs l'équipe a élaboré des documents qui permettent à l'entrée puis au bout de six mois de pouvoir constater les évolutions* ». L'absence de coordination entre les acteurs peut conduire à un « *gâchis* ». Quelques commentaires regrettent une déficience de collaboration avec la P.M.I, cependant à des niveaux différents : absence totale, manque de relais pour cause de congé, accueil d'urgence non accompagné. Ces questions sont relayées plus loin par les observations des équipes : partenariat problématique, absence de concertation et d'échanges d'informations, de clarification quant au pilotage du projet, demandes de travail en amont, de réunion annuelle, constat de la rupture du lien avec la P.M.I après une décision de placement, qui donne à l'équipe le « *sentiment d'avoir été inutiles* ». Elles font part également de problèmes de moyens, pour garantir ce type d'accueil.

À travers cette remarque : « *Grâce à cette prise en charge ces enfants ont pu fréquenter notre structure car nous pensons que leurs parents n'auraient peut-être pas fait la démarche tout seuls.* », nous entendons également des praticiennes amorcer une réflexion qui demande une élaboration plus poussée⁵⁸³.

⁵⁸³ En effet la question suivante est : pourquoi ces parents ne viennent-ils pas spontanément ? Elle draine alors avec elle toute la réflexion sur le discours, en termes de normes sociales, intériorisées par des sujets sur le plan de la construction de leur identité. Elle est la porte d'entrée pour articuler la

Nous voyons aussi surgir les termes de « *prévention* » et de « *développement de la parentalité* », qui, dans la bouche de ces professionnelles, témoignent autant d'un idéal et d'un engagement professionnel que du manque d'un arrière-plan réflexif sur le sens de ces mots, de ces directions de travail, des représentations qui les sous-tendent.

La question sur l'organisation de la prise en charge financière (p 23), qui est perçue globalement comme pertinente et satisfaisante, fait surgir encore une fois *l'amorce d'un débat* intéressant concernant la participation financière des parents. « *L'apport des parents les responsabilise*⁵⁸⁴ ».

À travers les observations finales des équipes des structures (p.25-26), nous pouvons lire des positionnements « discrets » de praticien-ne-s, témoignant d'engagements éthiques et politiques : « *L'équipe est solidaire et ouverte à l'accueil de tous les enfants* ».

« *Cette formule est une chance pour les familles. Le contact régulier des enfants avec la collectivité leur permet d'acquérir un cadre constructif pour une meilleure intégration dans la société et l'école. Les parents souvent demandeurs de contacts, nos conseils peuvent les aider. Pourtant cette aide n'est malheureusement pas suffisante* ».

Grâce à la prise en charge de l'enfant en halte-garderie, les parents ont pu « s'ouvrir » davantage, dialoguer avec l'équipe avec plus d'aisance et de confiance. Un bien pour l'enfant, mais un très grand bien pour les parents »

Des interrogations directes apparaissent, témoignant d'un questionnement éthique sur la place des parents dans le dispositif : « *Quelle évaluation est faite avec les parents ? Si elle a lieu, avec qui ?* »

Nous y retrouvons également des affirmations et des perplexités révélatrices de l'ambiguïté propre à la conception de leur mission ainsi que de ses limites, auprès des enfants et des familles.

Par exemple, à propos de l'accueil des enfants dans la structure, un commentaire parle de « *placement des enfants* ».

D'autres commentaires mentionnent que les enfants « *s'épanouissent* », « *ont besoin d'être sécurisés et réclament beaucoup d'attention et d'affection* ». « *Ils nous apportent beaucoup* » et « *nous pouvons également leur apporter beaucoup* ».

« *Une chance pour ces enfants d'évoluer dans un milieu éducatif, culturel, différent* »

« *Très favorables à l'accueil de ces enfants, que nous avons plaisir à voir évoluer et qu'il est très agréable de pouvoir leur donner des instants de bonheur.* »

question du sujet avec celle du socio-politique. Le problème est qu'il n'existe pas d'espace institutionnel, où les professionnel-le-s de la petite enfance puissent prolonger leurs réflexions au-delà de certains constats que ces praticien-e-s peuvent faire, sans voir la limite réflexive de ces constats. Mais c'est bien ce qu'un certain ordre social leur demande : en rester là.

584 En effet, la question se pose, entre autres, du sens donné à cette « responsabilisation ». Est-elle injonctive, face à des parents irresponsables, ou citoyenne, dans le sens de redonner une place d'acteur social, porteuse de dignité, à ces gens ?

Dans toutes ces remarques je vois pointer le risque de la disparition- disqualification des familles -des mères-, au profit d'une nouvelle dyade idéale entre les professionnelles et ces enfants *carencés*. La dernière remarque suit particulièrement cette pente, en plaçant les professionnelles en « mères Noël » seules susceptibles de rendre heureux ces enfants. Le terme de « *chance* » réitéré plusieurs fois pour ces enfants et ces familles, présente le dispositif comme une faveur accordée par le corps social à des « pauvres gens », et non comme un droit ou au moins un service citoyen. Quant au « *milieu éducatif, culturel, différent* » n'est-il pas une chance pour *tous* les enfants⁵⁸⁵ ? « *Les observations régulières*⁵⁸⁶ » ne peuvent-elles pas concerner aussi l'ensemble des enfants ?

À travers les paroles très diverses de ces praticiennes apparaît toute la richesse d'une réflexion de terrain, traversée par des intuitions, des engagements, des savoirs professionnels acquis dans une pratique, des représentations subjectivo-sociales. Mais tout ce riche matériel demanderait à être questionné, approfondi et développé sur un plan conceptuel, pour accéder à une véritable praxis institutionnelle ; celle-ci leur permettrait alors de situer plus clairement à la fois leur mission initiale, et leur action dans ce dispositif, et d'engager alors un partenariat véritable, égalitaire, avec la P.M.I., en revendiquant leur légitimité propre.

Il est à noter cependant que leurs paroles, si elles révèlent des ambiguïtés et des absences de conceptualisation, d'une part témoignent positivement d'un engagement massif des parents dans le dispositif, et d'autre part semblent globalement moins marquées, prédéfinies, par le discours officiel de la Protection de l'Enfance⁵⁸⁷. Certaines d'entre elles relèvent même d'un engagement, auquel il manque...un discours organisé qui le légitime.

II.4 Evaluation du dispositif par les travailleurs médico-sociaux (p.27-32)

585 À moins évidemment de penser que d'une part la différence ne se situerait qu'en termes de richesse apportée par le milieu social dans lequel se reconnaissent ces professionnelles, avec une hiérarchie claire, et d'autre part que les autres parents de la structure seraient perçus comme appartenant au même milieu social et culturel que les professionnelles, et partageant les mêmes valeurs. L'éloge de la « différence », ici, est en fait un éloge de la norme culturelle dominante. La différence apportée par ces familles issues d'un milieu social moins privilégié, ne peut être identifiée comme une chance, une richesse. Elle ne semble pouvoir être définie que comme manque, comme « carence ».

586 Une observation contenant des enfants, une attention psychique soutenue, peuvent être des outils précieux dans un mode d'accueil de très jeunes enfants. Que certains en aient à un moment plus besoin que d'autres n'implique pas forcément de les excepter dans un dispositif spécial. C'est bien un choix. Par ailleurs cette question de la définition de l'observation, soit comme attention et soin, soit comme repérage objectif de déficiences, traverse l'ensemble du texte sans être résolue, et contribue à l'ambiguïté générale du dispositif.

587 Ce n'est pas trop étonnant, puisque leur formation ne relève pas du champ du travail social. Leur problème est plutôt de proposer un discours qui puisse être pris au sérieux, et légitimer la différence de leurs propres missions.

Voici maintenant l'évaluation de l'institution qui commande le dispositif, qui tient en quelque sorte les rênes de son discours.

Durant cette évaluation, il est à noter que les obstacles invoqués à la concrétisation de cet outil auprès de familles sont tout d'abord le manque de places dans les structures, le manque de structures dans la circonscription, et l'éloignement géographique, qui pose un problème de déplacement de la famille.

Ensuite arrive la « *non-adhésion des parents* », qui met en valeur des craintes parentales liées au fait d'être « repérés », des effrois vis-à-vis de démarches sociales ou de règles de la structure dont ils ne comprennent pas le fonctionnement, des incompréhensions face à la proposition qui leur est faite.

Je pense que ces réactions des familles interrogent le cadre du dispositif lui-même, présenté par les travailleurs médico-sociaux. En effet elles témoignent d'une méfiance face à une proposition qui ne prend pas sens pour eux immédiatement, qui nécessite une rencontre, un débat. Comme je l'ai déjà montré à plusieurs niveaux de mon travail, ces familles perçoivent la proposition d'accueil extérieur de l'enfant comme repérage d'une défaillance maternelle, ceci d'autant plus qu'elles sont suivies par un travailleur social. Par ailleurs elles se sentent démunies et effrayées face à des institutions sociales qu'elles ne connaissent pas bien, et aux démarches qu'il faut faire pour y accéder. De leur côté les puéricultrices peuvent elles-mêmes percevoir en miroir leur proposition uniquement comme une suppléance de la carence familiale, et non comme une socialisation ordinaire ; et, même si elles sont attentives à cette dimension de *normalisation* de l'accueil, elles peuvent elles-mêmes être démunies devant le refus des familles, parce qu'elles ne comprennent pas le ressort de ce refus ; celui-ci est lié entre autres à cette représentation très ancrée que la mère (et la famille) se fait de sa fonction, et qui ne peut disparaître instantanément. Le constat de ces « résistances » parentales demanderait une analyse approfondie de leurs ressorts, au-delà de leurs effrois, de leurs ignorances, de leurs carences qui sont présentés comme des éléments dont les familles porteraient seules, intrinsèquement, la responsabilité, qui ne relèveraient en aucun cas de la réponse de l'environnement social, passée ou actuelle (p 27).

La non-utilisation de l'outil que constitue ce dispositif, par les travailleurs médico-sociaux, est également justifiée par des constats qui ne constituent pas des analyses. Elle ne pourrait être réellement analysée qu'au regard des finalités profondes de ce projet, des représentations contradictoires qui les supportent, et de l'interprétation qu'en font les professionnel-le-s. Par exemple, lorsque nous lisons : « *autre solution préférée : travailleuse familiale, assistante maternelle* », ou « *pas de situation correspondant aux critères du projet* », et, par ailleurs, « *outil trop neuf, information insuffisante* », nous pouvons avancer que des professionnel-le-s interprètent ce dispositif sans avoir pu y réfléchir collectivement, et que cette « nouveauté » risque de rentrer en contradiction avec un mode de travail individuel

avec les familles, où le modèle dominant demeure une suppléance de type « familial » : travailleuse familiale, assistante maternelle⁵⁸⁸.

Ensuite, que la « *négociation du projet* doive nécessiter plusieurs entretiens, et que ce soit « *un travail à long terme, qui nécessite des ajustements réguliers* »(p.28), soit présenté comme une difficulté, et non comme une durée normale, un outil de travail correspondant à la mise en place d'un véritable dialogue avec les parents, montre combien la résistance des parents est toujours perçue du côté de leurs difficultés personnelles - incapacités de comprendre « *l'intérêt de l'enfant* », « *difficultés de séparation* », de délégation, « *sentiment de pouvoir tout apporter à l'enfant* » -, et non comme la manifestation de leur position et responsabilité adulte et parentale, qui demande une rencontre, une discussion. D'autre part, ces difficultés sont majorées et particularisées, alors qu'elles sont communes à beaucoup de parents. Beaucoup de mères ressentent, au moment de confier leur jeune enfant à des tiers, des « *impressions d'être dépossédés de la fonction parentale* », et des « *difficultés de séparation* ». Simplement elles peuvent déculpabiliser ces sentiments au regard de la reprise de leur travail, qui est justifiée et légitimée socialement, et d'autant plus qu'elles s'autorisent à construire leur vie sociale. Pour beaucoup de ces mères auxquelles s'adressent les travailleurs médico-sociaux, la séparation ne se justifie pas par le travail, et elles sont en difficulté de se représenter une autre justification comme se reposer, avoir une vie sociale, permettre à l'enfant une socialisation progressive, une richesse extérieure, parce que celles-ci ne font pas partie des représentations qu'elles ont construites d'elles-mêmes et de leur maternité, depuis qu'elles sont enfants. Ces « *difficultés* » parentales sont en fait des postures définies par **un milieu social d'appartenance**. De plus il faut rajouter qu'un décalage par rapport à ces postures, pour ces femmes, peut déclencher des résistances chez leur conjoint, « chef » de famille et garant de cet ordre qui peut être qualifié de patriarcal.

La question de la « *continuité de l'adhésion* », pour ces familles, me semble corrélée avec cette nécessité de dialogue au long cours, qui permet aux parents de se situer comme acteurs éventuels de ce projet, en connaissance de cause. Il est d'ailleurs bien souligné qu'« *en cas de fréquentation de la structure ordonnée par le juge des enfants, la famille obtempère mais n'adhère pas vraiment (se sent trop suivie, observée)* ».

Des personnels des structures Petite Enfance, quant à eux, il est écrit qu'ils apportent une « *très bonne collaboration* ». Ce terme n'est jamais employé quand il s'agit des parents.

Les difficultés évoquées sont en fait des questions à mettre au travail, quand il s'agit de constituer un partenariat cohérent entre travailleurs médico-sociaux et structures, déjà évoqué précédemment par les structures elles-mêmes. Nous y reviendrons plus précisément dans l'analyse du troisième document, qui est centré sur ces questions de partenariat. Il est

588 Ce type de choix ne fait que renforcer la représentation du travail comme suppléance d'une mère défaillante, et non introduction de l'enfant au monde social.

surprenant de voir ici notifié l'avis d'un parent : « *accueil trouvé froid, jugeant, insuffisant par une famille* », car il nous fait prendre a contrario la mesure de l'absence de cette parole des parents dans la description progressive du dispositif.

Dans les réponses à la question suivante : « *Quels intérêts et quels aspects positifs pouvez-vous dégager de l'utilisation de cet outil ?* », (p.29) nous pouvons relever, avec un sentiment de récurrence pesante, que l'évolution positive de l'enfant est rapportée massivement et de manière dithyrambique (éveil, développement psychomoteur, langage, socialisation, séparation, épanouissement, autonomie, établissement de relations avec les autres, enfants et adultes) à la fréquentation de la structure, « *malgré l'existence de carences familiales* ». La notion de « *protection* » de l'enfant par le temps d'accueil est réaffirmée, en termes de sécurisation et de structuration. Le parent n'apparaît qu'au travers de la carence, et du danger potentiel qu'il représente pour son enfant, alors qu'est réaffirmé le « *maintien du lien* ».

En ce qui concerne l'intérêt pour les parents, le discours est plus nuancé, ambivalent, et pourrait constituer une base d'analyse plus approfondie du dispositif, en termes d'outils et d'effets.

En effet, s'y énoncent des remarques sur l'intérêt d'une parole et d'écrits échangés entre professionnel-le-s et parents, autour de l'évolution de l'enfant, qui entraînent chez les parents la compréhension de « *l'utilité de la démarche* ». Cependant cet échange, permet-il seulement aux parents, comme l'avance ce texte, de « *mieux accepter la réalité* » des difficultés de leur enfant, ou de se sentir respectés dans leur place, et de pouvoir réfléchir avec d'autres à propos de leur enfant ? Et ce type d'échanges ne pourrait-il être perçu comme un prolongement, peut-être particulièrement attentif, de l'échange normal que des parents installent avec les professionnel-le-s, autour de l'évolution de leur enfant ?

Ensuite arrivent à nouveau des éléments qui pourraient concerner n'importe quelle mère : souffler, prendre du recul, effectuer des démarches pour leur santé, travail, vie de femme, insertion... Il semble encore une fois, à lire ces lignes, que « *l'ouverture sur l'extérieur* » qui « *évite les relations de maltraitance* », et « *recrée des relations plus saines, des liens plus constructifs* », ne soit nécessaire qu'à ces familles-là, du fait de leurs « *carences* », au point de créer un dispositif spécial pour qu'elle soit rendue possible. Le droit à l'extérieur, non surveillé par un dispositif de contrôle, est-il le seul privilège des familles « ordinaires », c'est-à-dire celles qui sont protégées d'une précarité et d'une désocialisation majeure ?

Ce mélange paradoxal des genres, entre souci d'offrir un soutien et invalidation des parents, socialisation ordinaire et spécification discriminante, apparaît à nouveau dans cette portion du texte, réitérant l'ambiguïté fondamentale du dispositif.

Le soutien financier aux parents est énoncé en dernier, alors qu'il constitue un élément majeur. Le fait de mettre en valeur sur un même plan le « *prétexte et la barrière financière* », en ce qui concerne les résistances parentales à l'adhésion au dispositif, ceci sans autre

commentaire, me semble un manque de correction, de respect, envers la majorité de ces parents qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, et supportent une situation de désocialisation éprouvante, voire insupportable.

Le travail de collaboration avec les structures d'accueil ordinaires se présente cependant comme une ouverture à la pluralité (p30) :

« La structure devient un lieu d'observation complémentaire de celle du travailleur médico-social et un lieu d'échanges, permettant de modifier et de compléter l'accompagnement à domicile du travailleur médico-social : autre discours, autre regard⁵⁸⁹ ».

« Objectifs clairs et posés par écrit avec les parents et la structure. » : pluralité, travail collectif, rigueur d'élaboration ».

« Les renvois des professionnels de la structure sont riches et fins ».

Mais l'idée de l'implication des parents voisine avec la formulation en seuls termes de difficultés éducatives, vécues comme intrinsèques à la famille, et si « *la collaboration ou non des parents peut donner des indications sur leur capacité à se mobiliser, à évoluer* », ce discours ne semble pouvoir concevoir que le refus de collaborer⁵⁹⁰ peut être aussi un indicateur de questionnement de la pertinence de la relation engagée par les travailleurs médico-sociaux, ou de résistances parentales justifiées par d'autres facteurs que leurs incapacités : en effet, elle peut se révéler également un signe du degré de désocialisation des parents, et non seulement de leurs carences éducatives.

Le « *bon complément éducatif dans la prise en charge des enfants* », qui pourrait faire penser à une référence à une co-éducation ordinaire, côtoie « *le palliatif de la défaillance du milieu familial* », cependant ici précisé « *dans le domaine de l'éveil et du développement psychomoteur.* », ce qui nuance légèrement le propos. Celui-ci est cependant de nouveau asséné lorsqu'il s'agit d' « *offrir à l'enfant un espace où il peut évoluer sans subir le mal-être des parents* » ! Il ne peut plus être alors question, d'offrir **aux parents** un espace où ils peuvent évoluer sans subir une solitude déshumanisante, et de surcroît un regard porté sur eux, lourd de suspicion, ou de commisération.⁵⁹¹

La nécessité réaffirmée que « *le père ou la mère puisse être écouté, accueilli, accompagné* » côtoie l'insistance à définir les bilans réguliers uniquement en termes « *d'évaluation de la pertinence du projet et l'évolution de l'enfant* », ou de « *reprise de la famille.* » (p31).

L'idée d' « *implication* » de la famille, réaffirmée comme une valeur et intéressante en termes d'invitation à ce qu'elle devienne une actrice à part entière de ce projet, prend une

589 La question se pose cependant de savoir si le regard du parent peut faire partie de cette pluralité.

590 Je renvoie ici à la situation (**Chapitre 3, I.8.3**), où un père de famille initie la relation par un refus, et fera preuve plus tard justement d'une capacité d'échanges productrice d'évolution pour l'enfant.

591 On voit ici surgir la problématique du conflit, pouvant conduire à une dichotomie, entre l'intérêt de l'enfant et celui de ses parents, qui est typique du champ de la Protection de l'Enfance, particulièrement dans le secteur du placement.

tournure injonctive, lorsque nous entendons que « *la famille **doit** participer à l'expression des objectifs et à l'évaluation de fin d'accueil : de ce fait elle est consciente « que l'aide n'est pas uniquement financière » (p.31). Le fait que le dispositif « leur permet de réagir et de s'exprimer sur l'éducation de leurs enfants », arrive en fin de la phrase, entre parenthèses, et suit un discours si injonctif que cette « permission » ne semble accordée qu'en dernier ressort, si les parents acceptent de se plier à un protocole défini d'avance par les travailleurs médico-sociaux.*

Les objectifs résumés en cette fin de partie mélangent à nouveau, sans les différencier, et encore moins les articuler, des objectifs tout-à-fait « ordinaires » (*« la socialisation ; préparation à l'école, permettre des démarches »*), et d'autres plus reliés à des difficultés familiales spécifiques (*« certaines difficultés relationnelles parents-enfants, situations à risques, aide à la stimulation »*).

Nous relèverons avec une pointe d'humour noir la formulation « *allègement des surcharges maternelles* », qui clôt cette partie sur « *l'intérêt et les effets positifs de l'utilisation de cet outil* » (p.31). Nous pouvons l'interpréter comme un condensé saisissant de la représentation performative que se fait notre société de la fonction d'un mode d'accueil ordinaire : pallier éventuellement une surcharge ponctuelle, certainement pas interroger la **charge** elle-même, qui continue d'être assignée aux femmes, et légitimée socialement : assumer la responsabilité exclusive des jeunes enfants. Cette formulation me fait associer sur une autre, que les maris adressent à leurs femmes, à propos des tâches ménagères : « Je vais t'aider dans **ton** travail ». Ces deux formulations relèvent de la même représentation performative : le ménage et les enfants, c'est le travail des femmes. Y suppléer reste une concession temporaire, accordée avec grâce, avec gentillesse, qui peut alors se concrétiser éventuellement par la création de quelques modes de « garde ». Mais y suppléer peut devenir un devoir, une obligation injonctive, quand la mère ne supporte pas la charge assignée, et ceci jusqu'au placement des enfants. Entre concession et obligation de suppléance, où et quand inventer l'espace pour une légitimation d'un accueil et d'une éducation sociale des jeunes enfants ? Le même discours traverse les modes d'accueil ordinaires et la P.M.I, et accentue la stigmatisation des mères en difficulté, d'autant moins reconnues comme victimes de la pression sociale patriarcale qui pèse sur elles, qu'elles sont désorganisées et en souffrance.

II.5 Bilan du dispositif (p. 33-36). Quelques pistes pour améliorer le dispositif (p.37-39).

« On retrouve très souvent le besoin des mères (souvent seules avec plusieurs enfants) **d'être provisoirement déchargées** (mère dépassée, « à bout », qui « crie ») (p.33). On voit bien ici comment le terme « provisoirement », vient réaffirmer, légitimer à contrario les devoirs, la charge normale de la mère. « *Le manque de limites et de repères* » est associé à ces mères « dépassées », et « *seules avec plusieurs enfants* », sans pousser plus loin l'analyse.

Quelques lignes plus bas nous allons retrouver ces éléments, redéfinis comme « *carences du milieu familial* ». Mais en quoi l'épuisement nerveux et affectif d'une mère isolée avec plusieurs enfants, dont des bébés, constitue-t-il une « carence familiale » ? Si nous voulons parler de carence, ne devons-nous pas tout d'abord relever l'absence du père, de l'environnement familial, de l'environnement social de proximité ?

Quand il s'agit de dégager les effets positifs de ce dispositif pour les parents, les propositions énoncées pourraient conduire les travailleurs médico-sociaux, à la relecture, à les grouper sous le qualitatif de « socialisation » des parents, dans le sens d'un partage d'expériences, de paroles, avec d'autres acteurs sociaux, autour de l'enfant : « *ils s'ouvrent et échangent avec l'équipe sur leurs difficultés, partagent leurs observations sur l'enfant* », « *la familiarisation du parent avec les pratiques éducatives des professionnels* »(p.34). Mais la force de l'ordre par lequel est régi ce discours semble empêcher la constitution d'une pensée réflexive, à partir de l'évaluation d'une pratique, qui pourrait construire un autre ordre de représentations de ce travail. Les devoirs propres à la charge maternelle, et les carences internes de la famille constituent les seuls phares qui tiennent, pour dire cette pratique, et ceci jusqu'à l'aveuglement sur **la valeur d'énonciation** que pourrait constituer leur retour réflexif sur leur dispositif. Bien sûr, « *la familiarisation du parent avec les pratiques de professionnels qu'il peut découvrir, enrichit et modifie ses attitudes parentales à domicile* ». Mais ce qui n'est pas dit, pensé, c'est que ceci est vrai pour n'importe quel parent, qui fonde l'éducation de ses enfants dans une perpétuelle interaction et « inter représentation » avec le bain social dans lequel il vit (et a vécu), et serait bien en mal de le faire en étant **privé de société**.

Pourtant plus ouverte encore est l'évaluation des effets positifs pour les travailleurs médico-sociaux : il y est question « *d'un véritable travail d'accompagnement avec les parents* », de « *bénéficier des observations de la structure* », « *d'élaboration commune du projet* », de « *confiance, transparence, réciprocité et coresponsabilité*⁵⁹² », pour « *le mieux-être de l'enfant* » (p.34). Ces formulations semblent rendre compte d'un enrichissement par la prise en compte de l'altérité que constituent les structures ordinaires et les parents, susceptible de composer la base d'une création commune, respectueuse de la pluralité des regards sur l'enfant.

Les structures semblent aller également dans ce sens lorsqu'elles se reconnaissent « *enrichies par les familles* », et valorisent « *un réel partenariat structuré par des objectifs clairs et des évaluations communes régulières*⁵⁹³ ».

Cependant le dernier item : « *elles jouent ainsi un véritable rôle social qui donne un autre sens à leur travail* », (p.34) opère un retournement régressif radical dans le discours, remet les pendules à l'heure du discours officiel, en renvoyant à la nullité sociale la fonction

592 C'est la première fois que ce type de vocabulaire est employé, concernant les parents.

593 Il est important de redire la relative rareté d'un type de partenariat aussi organisé et rigoureux.

ordinaire des modes d'accueil. Ceux-ci sont alors renvoyés à leur fonction de consignes sécurisées, pour des bébés en attente du retour de leur éducatrice légitime : la mère. On peut se demander qui parle, dans ce dernier item : les professionnelles des structures elles-mêmes, ou les travailleuses médico-sociales qui rédigent le rapport ? Si ces professionnelles sont censées jouer ce « *véritable rôle* », il n'est pas en tout cas écrit qu'elles le disent. Mais elles ont l'habitude d'être parlées par les autres, car il n'existe actuellement pas de discours qui donne un sens différencié à leur fonction.

Les « *effets positifs sur tous les protagonistes* » (p.35) sont finalement analysés, réordonnés, en remobilisant toutes les représentations fondatrices : « *l'enfant bénéficie d'un espace serein, contenant, sécurisant, structurant qui lui permet de se développer dans de meilleures conditions* », mais non d'un espace « autre », un espace ordinaire qui fait société, pour lui et ses parents, comme pour tout autre parent. Le parent, « *replacé au centre du dispositif* », « *participe à l'expression des difficultés familiales et de celles de l'enfant, des objectifs, à l'évaluation, ceci à toutes les étapes du projet* ». Mais quand participe-t-il ordinairement à des rencontres avec les professionnels, autour de son enfant, comme n'importe quel quidam de la crèche ?

Les pistes proposées pour améliorer le dispositif (p.37), du point de vue de la mise en pratique, semblent basculer à nouveau vers une valorisation de la place des parents : « *permettre au parent d'exercer pleinement son autorité parentale* », *améliorer le partage des informations dans le respect des parents et de la confidentialité* », « *tendre vers « pas de travail sur la famille sans la famille* » (p.37). L'insistance sur la surcharge des structures et la nécessité de formation complémentaire pour le personnel d'accueil est réitérée. Les thèmes de formation retenus privilégient la psychopathologie infantile, avant d'avancer la question du « *partenariat professionnels/parents* », qui permet d'interroger la place et la fonction de chaque protagoniste vis-à-vis de l'enfant.

Cette « *forme innovante de travail social* », qui « *crée une dynamique partenariale* », voici le regard que porte sur lui-même ce dispositif, sans pouvoir jamais s'interroger sur le fait que c'est sur la richesse sociale de structures ordinaires, les modes d'accueil de la petite enfance, qu'il repose ; qu'il s'agit en réalité d'une richesse d'intégration dans **le monde commun**, induite par la rencontre entre une famille et des tiers sociaux, qui assument une fonction d'altérité auprès de l'enfant, triangulent le rapport avec lui, et permettent à chacun de trouver sa place, à la fois reconnue et limitée par les autres.

Il semble que sous l'apparence d'une découverte *innovante*, ces travailleurs médico-sociaux viennent de s'apercevoir de la présence de ces structures, qui existent à peu près dans leur état actuel depuis trente ans, et de leur intérêt préventif pour les familles les plus fragilisées. Mais ils ne peuvent prendre la mesure de cette découverte, qu'à l'aune d'un positionnement

de supériorité vis-à-vis des modes d'accueil ordinaires. Ils la réinterprètent avec leurs représentations propres au travail social, dans une position de pouvoir, de maîtrise, vis-à-vis des structures mais aussi des parents, à laquelle ils ne peuvent pas renoncer. Ils peuvent s'appuyer sur « l'autre », les parents, les professionnelles des modes de garde, dans la réalité des pratiques, mais pas en termes d'organisation de la pensée, de mise en sens de la pratique. C'est une forme d'aliénation, mais qui leur confère la continuation de la maîtrise d'un pouvoir. Ils ne peuvent pas se dire : « quelle richesse, cette simple intégration dans les modes d'accueil des jeunes enfants, comme pour tout citoyen ordinaire, et quels effets remarquables sur ces familles ! Comment n'y avons-nous pas pensé plus tôt ? Comment n'avons-nous pas saisi plus tôt les ressources existantes, et potentielles de ces structures, comment n'avons-nous pas saisi plus tôt la force de résilience d'un nombre significatif de ces familles, de ces citoyen-ne-s, quand on leur offre l'espace d'une mise en société, assorti d'une attention soutenue à leurs difficultés ? ». Il nous faut bien comprendre que ces simples paroles se trouveraient alors porteuses, non seulement d'un dégagement de la logique de Protection de l'Enfance, ici appliquée à une perspective de prévention, mais d'une critique de la répartition des rôles sexués dans la prise en charge éducative des jeunes enfants.

Annexe 4

- ✓ **Document 3 : « Contrat d'Accompagnement à la Parentalité et de Protection de l'Enfant en Structure d'Accueil »**

Groupe de suivi du projet "Accueil de jeunes enfants à protéger en modes de garde collectif"

Compte-rendu de la réunion du 5 mars 2002 (PMI)

Participants :

-	Médecin-chef par intérim de PMI
-	Multi-Accueil
- Mme	Multi-Accueil
- Mme	Halte-garderie Centre Socio-Culturel
- Mme	Multi-Accueil
- Mme	Puéricultrice PMI
-	Psychologue PMI

Excusés:

-	Halte-garderie
- Mr	

Suite des constats :

- Organisation des structures actuellement "surbookées".
- Il s'agit d'un projet pour l'enfant (dans le sens de son évolution, de sa protection...).
- Nécessité de contacts entre puéricultrices, assistantes sociales et les structures.
- Passer du temps dans la négociation pratique de ce que les parents vont pouvoir gérer ou pas (exemple horaires...).
- Faire preuve de souplesse or dans les structures il y a de tels impératifs (cf inscriptions, activités organisées).
- Politique globale de l'établissement (ex : ne pas rentrer dans les jugements = règle pour tout le personnel).
- Projet de toute l'équipe (ex : déterminer la réfé^erente).

NB : "Un idéal d'équipe n'est pas une équipe idéale!".

"Une ligne de conduite est donnée...mais reste à faire...comme on peut!".

Chaque structure est différente

Milieu urbain/milieu rural !!

et aucune structure n'a les mêmes moyens du fonctionnement.

"L'accueil de ces enfants nous fait évoluer".

"Ces familles nous font avancer.. et tout le système".

Changer la représentation de notre travail avec ces enfants là et respecter l'envie et la façon de chacun de s'y engager.

Adapter le projet le mieux possible sur son terrain.

Le projet n'est pas à plaquer, il n'est pas une obligation, c'est une démarche à travailler à long terme.

❖ Les situations d'urgence

Parfois il faut savoir attendre pour avoir plus de disponibilité et mieux recevoir l'enfant plus tard. Reporter n'est pas l'oublier (mais néanmoins gérer les attentes).

-que la puéricultrice se montre patiente quand il n'y a "pas de place" (même si famille prête).

Invités :

- Elus (qui ne comprennent pas que des parents qui ne travaillent pas aient accès à des modes de garde)
- CAF (les coordinateurs Petite Enfance) Service Action Sociale.

Mettre les compétences et les énergies ensemble.

Bien se connaître et avancer, puéricultrices, structures et quartier. C'est un travail de longue haleine.

Mais où sont les puéricultrices par rapport à ce groupe de suivi ?

Avoir un équilibre de représentation, se rappeler que le partenariat est à consolider.

Dossier suivi par :

décembre 2003

**CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE
ET DE PROTECTION DE L'ENFANT EN STRUCTURE D'ACCUEIL**

Le Département du a proposé en 1997 une action innovante en faveur des enfants « à protéger ». Les constats de départ étaient les suivants :

- Les familles en grande difficulté peuvent induire chez les enfants, surtout parmi les plus jeunes, des carences, se traduisant par des retards de croissance, des retards de développement psycho-moteur et des souffrances affectives retentissant gravement sur le devenir de l'enfant .
- Les différentes mesures mises en place jusqu'alors étaient souvent insuffisantes pour permettre la mobilisation efficace des parents, et longues à mettre en œuvre, ce qui peut provoquer des dégâts irréversibles chez les jeunes enfants.
- Les structures d'accueil de la Petite Enfance, qu'elles soient collectives ou individuelles , comme les assistantes maternelles, jouent un rôle primordial dans la promotion des individus, en devenant de réels éléments de l'action sociale. En participant à cette mission, ces structures contribuent à soutenir les familles en détresse vivant une situation difficile.

Cependant, tout doit être mis en œuvre pour préserver la relation parents-enfants. La conservation ou la reconstruction du lien parental doit demeurer une action prioritaire pour lutter contre les exclusions et éviter les placements judiciaires des enfants.

Ce projet d'accueil des jeunes enfants dans un mode de garde se caractérise comme une mesure permettant de prendre en charge les problèmes le plus précocement possible : il s'agit de proposer aux parents l'accueil de leur enfant dans un mode de garde, tout en les laissant acteurs du projet. Le contrat, établi en présence des parents, du travailleur médico-social référent et d'un référent structure d'accueil, définit les objectifs de l'accueil, à partir de constats de difficultés repérées chez l'enfant et/ou dans sa prise en charge par ses parents. Un suivi du projet est proposé, par le biais de rencontres régulières entre les trois parties, pour s'assurer de la bonne évolution de l'enfant, réajuster le projet, informer les parents des constats des professionnels mais aussi tenir compte de leur avis. En contrepartie, le Conseil Général du Haut-Rhin finance cet accueil en grande partie (en principe pour 80%, les 20% restant à la charge des parents). Enfin, la demande faite à chaque structure du département de réaliser de tels projets permet aux enfants et aux parents d'être accueillis comme « les autres », et non pas dans des structures « spécialisées » pour familles en difficulté, avec un risque accru de marginalisation.

Après six ans de fonctionnement, les professionnels constatent que le processus mis en place a pleinement joué son rôle ; il s'agit d'une **action efficace** pour les parents et les enfants et qui, pour les professionnels s'est traduite par un **cheminement des pratiques professionnelles** : on est passé d'une logique de « protection » à une logique centrée sur la « prévention » et le « soutien des parents ». La contribution financière du Département du Haut-Rhin a été largement utilisée.

Le bilan montre cependant que le **projet est freiné** dans son expansion par le **nombre insuffisant de places en structure d'accueil**. Par ailleurs, la réalisation de ces projets nécessite un travail en partenariat et du temps de réflexion pour les équipes, qui n'est pas toujours reconnu actuellement.

Ce projet a permis de faire évoluer les pratiques professionnelles des travailleurs médico-sociaux de deux manières : dans le cadre de l'accompagnement des familles mais aussi dans le cadre du partenariat.

Ces contrats d'accueil sont en effet un outil complémentaire d'accompagnement des enfants, dans leur familles. La socialisation se fait non seulement pour les enfants, mais bien souvent pour toute la famille. Les parents sont pleinement acteurs, une dynamique d'échanges et de confiance peut s'établir. La pérennisation dans le temps permet, dans un certain nombre de situations, un travail en profondeur. Le travail en partenariat permet de fixer des objectifs plus ambitieux. Traduisant bien l'évolution des pratiques professionnelles, on voit maintenant apparaître des contrats reprenant les mêmes axes de travail avec les parents (définitions d'objectifs d'aide à l'enfant, bilans à intervalles réguliers associant les parents à la réflexion et aux décisions de poursuite ou non du projet) mais sans nécessaire contrepartie financière (qui était systématique au démarrage).

A travers ce projet, les structures d'accueil sont amenées à accueillir un nombre plus important d'enfants en difficultés (physiques, psychologiques, sociales). De ce fait, une mise en lien des différents partenaires intervenant auprès de l'enfant peut se faire (écoles, pédo-psychiatrie, CAMSP, AEMO...) et le partenariat ainsi créé est enrichissant pour chacun. Sont ainsi apparues, dans certains lieux, de nouvelles activités : animations en salle d'attente, animation d'activités parents - enfants.

Les structures d'accueil ont également vu leurs pratiques modifiées : accueillir les enfants « à protéger » a permis au cours de ces années d'enrichir les réflexions de l'équipe et les pratiques avec toutes les familles (accueil, mise en confiance, dialogue, parentalité) et l'ensemble des enfants (accompagnement, observation, relations parents – enfants, socialisation). A partir de la réflexion sur le projet d'établissement, sur le projet pédagogique et les conséquences de l'accueil de ces enfants, c'est l'ensemble des familles et des enfants qui a pu profiter de ces avancées.

Le projet avait prévu la **mise à disposition, par le service de PMI, d'une psychologue**, pour les équipes qui en feraient la demande. Trois axes d'intervention ont été utilisés : participation de la psychologue à des réunions de synthèse associant travailleurs médico-sociaux (médecin de PMI, responsable de circonscription, puéricultrice,...) et personnel de structures (directrice et référents) ; intervention auprès des équipes éducatives (sur des thèmes de réflexion choisis par le personnel) ; écoute et avis consultatif pour les équipes réduites aux intervenants auprès d'un enfant accueilli avec un CAPPE, avec éventuellement observation de l'enfant ou rencontre des parents. Enfin, des situations d'urgence ont pu se présenter où la psychologue de PMI se rend rapidement disponible. Depuis avril 2003, deux psychologues du service peuvent intervenir (selon une sectorisation Nord-Sud du Département), offrant une partie de leur temps de travail pour cette mission.

Enfin, la **nécessité d'un soutien plus général aux équipes est apparue**. Une journée de formation commune aux équipes des structures et de PMI a été organisée en 2002, sur le thème « Du mode de garde au travail social ». La création d'antennes locales, regroupant géographiquement des membres des structures et des équipes de PMI, est en cours de réalisation. La vocation de ces antennes est de proposer des solutions pour résoudre les problèmes éventuels, localement, par la création d'un réseau de professionnels également informés et concernés.

Les effets parfois spectaculaires d'accueil limités dans le temps (par exemple 2 fois 2 heures par semaine en halte garderie) semblent bien confirmer ce qu'évoquait Madame Wilpert, formatrice au G.R.A.P.E, lors de cette journée de formation : à savoir, qu'on ne se situe pas dans une suppléance de parents défaillants, mais que **« ce travail de partenariat entre modes de garde et travailleurs médico-sociaux, s'attachant à restituer un espace social à l'enfant et à sa famille, tout en respectant celle-ci comme actrice de cette démarche, peut constituer une véritable pierre de touche de leur évolution »**.

PROTOCOLE

L'accueil de l'enfant, dans le cadre d'un CAPPE, en structure collective doit être concrètement **formalisé par un contrat écrit** qui est un outil indispensable à établir entre les différents acteurs du projet : la famille, le travailleur médico-social référent et la structure d'accueil, dans le respect du secret professionnel. Ce contrat précise les objectifs de l'accueil, les conditions financières, qu'il y ait ou non participation du Département.

1.Préparation de l'accueil avec les parents, l'enfant, la structure et le travailleur médico-social (en un ou deux temps)

- visite de la structure et mise en place de l'accueil (adaptation), comme pour tout enfant
- définition des objectifs, à partir de l'évaluation de la situation familiale actuelle et de l'état de l'enfant.

2.Elaboration du contrat entre la famille, la structure et les travailleurs médico-sociaux avec des objectifs précis, négociés entre les trois parties, lors d'une rencontre dans la structure.

Le référent (travailleur médico-social à l'origine de l'accueil par exemple, ayant la confiance de la famille) aura un rôle de coordination, communication, transmission des informations entre les différents partenaires, accompagnement des parents et de l'enfant.

La famille doit être informée des constats faits, à tout moment et associée aux décisions.

- *Le document « Première demande d'accueil en mode de garde » doit être rempli et sera signé par les trois parties*

3.Suivi pendant la durée du contrat à l'initiative de chacun des partenaires, selon la situation.

4.Bilan de fin de contrat ou de poursuite : il doit être formalisé par une rencontre entre les trois partenaires.

- *Le document « Evaluation de fin d'accueil en structure petite enfance » doit être rempli (y compris s'il s'agit d'un arrêt définitif) et signé par les trois parties (sauf cas particulier comme placement de l'enfant).*

5. Cas particuliers : enfants sous AEMO judiciaire ou administrative, et/ou suivis par d'autres structures (CAMSP, pédo-psychiatrie, SESSAD...), parents bénéficiant d'autres accompagnants

Selon la situation, les autres partenaires seront informés ou associés au projet, pouvant même devenir référent.

6. Partie financière du projet dans le cas d'une participation financière du Conseil Général

- principe de départ : le Conseil Général finance à hauteur de 80% l'accueil de l'enfant ; le reste est à la charge des parents. Un minimum de participation des parents reste souhaitable dans toutes les situations. Les pourcentages sont modulables et évolutifs (il est souhaitable que la participation financière des parents augmente lors des renouvellements pour tendre à une implication totale) ;
 - en pratique, l'avis de prise en charge financière est rédigé en commun par la structure et le travailleur médico-social. Il est transmis par le travailleur médico-social à l'Aide Sociale à l'Enfance, via le médecin territorial de PMI.
- *Utiliser le document « avis de prise en charge »*
- le service de l'Aide Sociale à l'Enfance informe la structure d'accueil de l'accord de prise en charge et du montant mensuel, en lui retournant l'avis de prise en charge validé.
 - à la fin de chaque mois d'accueil, la structure d'accueil transmet la facture de l'accueil effectivement réalisé au service de l'Aide Sociale à l'Enfance d'une part, aux parents d'autre part.

7. Prise en charge des frais de transport

Elle obéit aux mêmes règles comptables. Il est demandé de faire établir un devis par différents transporteurs avant de décider de l'entreprise.

Pôle Solidarité

Service de Protection Maternelle, Infantile
et Promotion de la Santé

Dossier suivi par

le 31 mars 2005

Madame,

Vous trouverez ci-joint le pré-programme de la journée de formation que nous sommes en train d'organiser autour du dispositif «accueil du jeune enfant à protéger en structure d'accueil».

Cette journée, regroupant des professionnels du service de PMI et des structures d'accueil Petite Enfance s'inscrit dans la suite de celle de novembre 2002, à laquelle vous aviez participé, intitulée «Du mode de garde au travail social».

En effet, à la suite de cette journée, un comité de pilotage, composé de représentants des structures d'accueil et de professionnels du service de PMI, a accompagné l'évolution de ce projet et sa transformation progressive.

L'essentiel de cette transformation se situe dans la modification de la place laissée aux parents, qui progressivement deviennent de véritables partenaires. Cette évolution s'est traduite par des actes concrets tels la systématisation de la signature des parents, leur présence au moins souhaitée à chaque bilan, le fait de leur remettre un exemplaire du contrat signé. L'intitulé de l'action s'est également modifié, passant de «Accueil du jeune enfant à protéger» à « Contrat d'Accompagnement Parents Enfants ».

Cette ouverture aux parents se traduit cependant au niveau des structures par des difficultés à les accueillir, tout en sachant les «contenir», à leur accorder une place de partenaire, sans que pour autant ils ne deviennent envahissants.

Le programme de la journée prévoit des temps d'atelier, animés par les membres du comité de pilotage, devant permettre aux personnes encore peu impliquées dans cette démarche, d'en comprendre le sens, de voir que cela est possible, de pouvoir se l'approprier et de pouvoir évoquer les difficultés rencontrées.

Votre participation devrait permettre de réfléchir à cette notion de contrat, aux modifications qu'elle entraîne dans le travail médico-social, tout en montrant la nécessité de garder une juste distance avec les parents.

Nous souhaiterions une intervention théorique le matin sur ce thème ; la présence d'un intervenant qui pourrait suivre le déroulement des ateliers et conclure la journée, en reprenant les grandes lignes serait également souhaitée.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2004
COMITE DE PILOTAGE « CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT PARENTS-ENFANTS »

Le comité de pilotage avait proposé la création d'antennes locales, chargées dans un premier temps de faire le recensement des différentes structures participantes, des difficultés de fonctionnement, des propositions d'amélioration et des expériences locales intéressantes. Ces antennes locales ainsi lancées devraient être au départ d'un meilleur partenariat entre PMI et structures d'accueil.

Un tour de table est fait pour partager le fonctionnement des différentes antennes ayant vu le jour.

6 structures sur 8 se sont rencontrées avec le service de PMI. La procédure a été ré-expliquée. Les contrats sont largement utilisés et appréciés, y compris pour les 3-6 ans, même si cela prend du temps. Les résultats semblent meilleurs quand l'enfant est pris en charge précocement. Il est nécessaire que tous les partenaires dégagent du temps pour travailler ensemble.

Les problèmes soulevés sont la question des enfants des villages voisins qui ne sont pas accueillis. Pour pallier au manque de place, les structures s'organisent pour proposer des accueils ponctuels au démarrage, et augmenter le temps quand des places se libèrent. Certains parents ne tiennent pas leurs engagements, ce qui bloque l'accueil d'autres enfants. Il est important de leur rappeler qu'il s'agit d'un contrat, à respecter par les différents signataires (et rappeler le coût global de l'accueil). Le soutien par la psychologue de PMI est apprécié ; il est dommage qu'il ne puisse concerner d'autres enfants que ceux bénéficiant d'un contrat.

Cette rencontre a permis de créer des liens entre les structures entre elles, et entre les structures et la PMI. Des rencontres à thèmes, à destination des parents, animées par la puéricultrice de PMI, avec le médecin et l'EJE de PMI, dans la structure sont en projet.

Une réunion a été organisée, a permis de prendre contact, de créer des liens. La nécessité de réaliser des contrats formalisés a été soulignée. Il est noté qu'accueillir les familles, surtout en difficulté, demande du temps. La prise de contact devrait être faite dès l'accueil entre les parents, la puéricultrice et le personnel de l'équipe (au lieu de la directrice) afin de créer une meilleure « accroche » des parents, qui ont besoin de se sentir rassurés.

Le problème du manque de places est souligné, moins aigu peut être en début d'année.

Les structures demandent une affiche avec les coordonnées des personnels des Centres Médico-Sociaux et précisant les services que l'on peut y trouver, à destination des familles ne connaissant pas ces centres.

En projet, des réunions locales intermédiaires et une rencontre pour toute l'antenne dans un an.

Un petit groupe de professionnels a rencontré individuellement les différentes structures, dont une qui ne connaissait pas du tout le dispositif. 2 structures sont très impliquées, mais les difficultés d'une des équipes a retenti sur les rencontres régulières structures-PMI qui existaient.

Pour tenter de résoudre le manque de place, les parents dont les enfants peuvent bénéficier d'un contrat pour 4 demi-journées au départ, sont avertis que le temps d'accueil sera diminué en cours d'année si besoin de place.

L'accompagnement par la PMI, pour un enfant donné, apparaît comme trop espacé ; le délai de 6 mois est trop long ; des rencontres intermédiaires sont souhaitées. Ici aussi, la signature du contrat en présence des parents, du référent PMI et de l'équipe accueillante (au lieu du directeur) paraît préférable.

2 rencontres ont déjà eu lieu, permettant de lancer une dynamique de partenariat.

A les contrats sont toujours signés par la référente de l'enfant, en présence de la puéricultrice et des parents. Il est établi une fiche d'observation de l'enfant, expliquée aux parents et qui sert de base aux rencontres régulières pour suivre l'évolution de l'enfant.

Le problème du manque de places, fréquent à est moins important à car des créneaux horaires peu fréquentés (exemple 16 à 18 heures) sont proposés.

Il apparaît nécessaire que le personnel des structures et de PMI tiennent le même discours aux parents (d'où nécessité de se connaître).

La circonscription a connu beaucoup de mouvements de puéricultrices ces derniers temps, peu de contrats ont été proposés. Le médecin et les puéricultrices ont commencé à rencontrer individuellement chaque structure. Le dispositif est globalement connu, diversement utilisé. L'information sur les projets serait à réactualiser dans certains lieux. Là où le projet est utilisé, le partenariat existe ; des rencontres ont lieu et plus fréquemment que tous les 6 mois. Les puéricultrices souhaiteraient connaître le règlement intérieur de structures pour en parler au démarrage avec les parents.

La réflexion est en cours pour organiser des rencontres, des formations entre les structures et l'équipe de circonscription.

L'antenne locale n'a pas été lancée, même si 2 structures sur 3 connaissent et utilisent très largement le dispositif. Ici aussi, c'est la référente de l'enfant qui est présente à chaque rencontre avec les parents et la puéricultrice. Des dossiers de suivi sont en cours d'élaboration. Le dispositif est utilisé pour la crèche, la halte garderie et les CLSH. Les contrats pour les CLSH sont plus difficiles à réaliser en raison d'horaires pas toujours compatibles. Enfin, il est souligné que le personnel des CLSH n'est pas formé à l'accueil des enfants présentant des troubles du comportement et qu'il faut y être attentif. De plus, pour les accueils cantine, il est difficile de rencontrer les parents.

Ces constats rejoignent le problème des enfants de plus de 6 ans : jusqu'à présent, il y a une différence de financement et dans la manière de traiter la problématique. Une réponse pourrait être apportée avec la signature du Contrat Enfance entre Département et CAF.

La question est également soulevée de la responsabilisation et de l'autonomisation des parents : si ces contrats sont intéressants et reconnus comme tels par les parents, il conviendrait de réfléchir à chaque fois à comment aider les parents à progressivement prendre à leur compte le projet et donc son financement.

Pour l'instant, l'antenne locale n'a pas démarré. Les projets sont utilisés. Il se pose un problème financier avec la ville de

Là aussi, l'antenne n'a pas démarré, même si les projets sont largement utilisés. Les caractéristiques géographiques de cette circonscription, en trois vallées distinctes, posent le problème de la communication entre les différentes structures.

Voir en annexe les compte-rendus transmis.

CONCLUSIONS

Ce tour de table, très riche et dont tout ce qui a été dit ne peut être rapporté, a montré que plusieurs antennes locales ont été créées et ont permis de mettre en place un partenariat fructueux.

Le dispositif, correctement utilisé est un outil de travail intéressant et permet de noter des évolutions positives pour les enfants.

On retrouve des problématiques communes aux différentes antennes, l'échange permet de mettre en commun les différentes réponses que les unes ou les autres ont trouvées.

Ainsi pour le problème général du manque de places, on voit que des réponses sont possibles : adapter le temps d'accueil proposé en fonction de l'évolution des places dans l'année, proposer certains créneaux horaires...

Le temps consacré aux contrats est certes important, mais le partenariat ainsi noué permet de mieux travailler avec les familles et les enfants ; l'implication des référents de l'enfant apparaît nécessaire, dès la signature du contrat. Il est vrai que cela signifie que les structures reconnaissent la nécessité de ces échanges et qu'elles puissent dégager du temps.

Il apparaît nécessaire que toutes les puéricultrices s'approprient ce dispositif et établissent des liens avec toutes les structures petite enfance de leur secteur; cela signifie de penser à former les nouvelles arrivantes.

Les premiers résultats statistiques sont connus pour 2002 et 2003. Il apparaît primordial que tous les arrêts de contrat soient enregistrés. Il faudra réfléchir à la création d'un échéancier.

Il faut reconnaître que les enfants accueillis sont parfois des enfants en grande difficulté et que ce sont les personnels des structures qui ont à assumer une lourde tâche. Il en découle la nécessité de travailler en partenariat, afin que les structures n'aient pas l'impression que l'on se décharge sur elles des problèmes, mais bien que le travail se fait en collaboration.

Le rôle du psychologue de PMI est important, notamment pour les structures qui ne bénéficient pas, par ailleurs, de supervision. Il importe de souligner que son rôle s'arrête aux enfants inclus dans ce dispositif, même si l'on sait que les personnels des structures sont mis en difficulté par d'autres enfants. Cela souligne une fois de plus la nécessité de temps de supervision pour les personnels de toutes les structures.

Le tour de table a permis d'évoquer le terme de « prévenance », utilisé au Québec (au lieu de « prévention », qui sous entend « risque de problèmes »).

Le nouveau titre retenu pour ce dispositif (qui n'est plus un projet) est **CAPE** :

« Contrat d'Accompagnement pour les Parents et leur Enfant » en structure d'accueil, proposé dans le cadre de la prévention et de la protection.

Docteur .
Médecin territorial de PMI

Pôle Solidarité
Service de Protection Maternlle, Infantile
Et Promotion de la Santé

Dossier suivi par :

le 20/01/04

Bilan du travail effectué au sein de l'antenne locale de la circonscription d'

Antenne locale composée de :

(multi-accueil d'
(médecin de PMI)

En 2003, le travail concernant le projet « accueil du jeune enfant à protéger en mode d'accueil » s'est centré autour de plusieurs rencontres :

- Rencontres entre le médecin de PMI et les directrices des 3 multi-accueil de la circonscription (
- 3 réunions de travail au niveau de l'antenne locale
- informations aux CLSH de la circonscription lors des visites de contrôle effectuées par le médecin de PMI.

Le bilan de ce travail peut se décliner en 3 parties :

1. Relevé des points positifs :

- Utilité du travail en partenariat qui permet d'évoluer et d'enrichir les pratiques de chacun.
- A travers ces contrats, mise en évidence de la complémentarité existant entre le travail des structures d'accueil et celui de la PMI en terme d'accompagnement des familles, de soutien à la parentalité.
- Les 3 structures de la circonscription accueillent ou ont déjà accueilli des enfants relevant de ces « contrats ».
- Plusieurs cas d'enfants accueillis dans le cadre de ces contrats où les objectifs ont été atteints : contrats nécessaires et utiles ! Action efficace notamment en terme de prévention.

2. Relevé des difficultés :

- Souvent enfants en difficulté nécessitant une attention particulière et donc une charge de travail supplémentaire : parfois lourd pour l'équipe du multi-accueil.
- Problème d'organisation au sein de l'équipe du multi-accueil : absence de référent pour ces enfants: difficultés pour centraliser les différentes informations concernant l'enfant (parole de l'enfant, des parents, évolution de l'enfant...) ; difficultés également pour transmettre les éléments à l'équipe et aux partenaires.
- Peur de stigmatiser ces enfants
- Dans les structures d'accueil : absence de place réservée aux enfants pouvant relever de ces contrats. La PMI se heurte à ce manque de souplesse : délai parfois important en attente d'une place ou alors possibilité de place en occasionnel (mais souvent ces enfants ont besoin d'un accueil régulier).
- Parfois manque de rigueur : l'évaluation de fin d'accueil n'est pas toujours faite. Or le personnel aurait besoin de faire le point sur le travail accompli afin de garder toute sa motivation.
- l'absence de puéricultrice de PMI sur le secteur d' pendant plusieurs mois a rendu difficile le travail en partenariat (liaison irrégulières, interlocuteur PMI non connu des équipes).

3. Les pistes qui sont apparues :

- Préciser l'organisation au sein de l'équipe du multi-accueil :
 - Mise en place d'un référent.
 - Préparer en équipe l'accueil de l'enfant et de sa famille.
 - Veiller à ne pas stigmatiser l'enfant ou sa famille.
- Améliorer la rigueur en ce qui concerne :
 - La rédaction du contrat (motifs, objectifs).
 - Les évaluations de prolongation ou d'arrêt de prise en charge.
- Approfondir la réflexion commune autour de l'accompagnement de ces familles, du soutien à la parentalité.

Pôle Solidarité
Service de Protection Maternelle, Infantile
Et Promotion de la Santé

Circonscription de

07.05.03

Dossier suivi par

COMPTE-RENDU de la réunion du 24 mars 2003

Rencontre responsables de structures d'accueil- travailleurs médico-sociaux

Présents :

, responsable de circonscription
, directrice – , directrice-adjointe - multi-accueil
, directrice – multi-accueil
, directrice –
, directrice – Crèche familiale –
, assistance sociale à
puéricultrice de PMI
, puéricultrice de PMI
, puéricultrice de PMI

Absents : Dr

, médecin de PMI } excusées (consultation de nourrissons)
infirmière de PMI
– halte-garderie – (excusée)
directrice – multi-accueil
directrice – multi-accueil

Tour de table pour faire connaissance

Présentation du dispositif par Madame (rappel des principes et des objectifs)

Un support de réflexion avait été envoyé à chaque participant. (copie jointe)

A la question : « Connaissez-vous le dispositif ? », la réponse a été « oui » pour tout le monde.

Toutes les responsables de structures présentes ont déjà été sollicitées pour ce type d'accueil.

.../...

DIFFICULTES RENCONTREES :

- 1- Pour la mise en route :
 - pas d'implication de la famille
 - pas de projet
 - mauvaise compréhension des objectifs (par la famille)
- 2- Dans le suivi
 - irrégularité, absentéisme
 - accompagnement important des travailleurs médico-sociaux

POINTS POSITIFS

- 1- Pour les structures
 - travail intéressant lorsque ça marche
 - certains parents reviennent spontanément avec 1 autre enfant
 - parents intégrés comme tous les autres parents (ouverture sociale)
- 2- Pour les TMS
 - autre regard sur la famille « surveillance qui rassure un peu »
 - nécessité de faire le point, de se fixer des objectifs : travail de collaboration

ETAT DES LIEUX CONCERNANT LES PLACES

Tous les intervenants sont conscients de la nécessité et de l'intérêt de ce dispositif. Les principales difficultés sont liées au manque de places.

Les extensions et ouvertures prévues dans les prochaines années vont-elles permettre d'avoir plus de possibilités ?

Ouvertures prévues :

- : extension
- : ouverture multi accueil septembre 2003
- : création multi accueil – périscolaire + RAM (fin 2004)
- : création multi-accueil + RAM (2004)

: actuellement 2 places réservées aux urgences (10% des places) ; utilisées pour l'accueil occasionnel si pas de situation d'urgence.

Normalement : accueil exclusivement des enfants résidant sur la COM-COM

Même chose pour

.../...

Comment gérer l'urgence qui dure ?

Dans le cadre du dispositif : minimum 6 mois reconductibles

⇒ on ne peut plus parler d'urgence mais de place permanente

Situation particulière pour la crèche familiale : enfants en difficulté ne peuvent pas être accueillis au domicile de l'assistante maternelle. Possibilité de dépannage pour une maman fatiguée (jumeaux, par exemple)

INTERVENTION DE LA PSYCHOLOGUE DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL

, psychologue au service de PMI, peut intervenir auprès des équipes ou des parents en cas de difficultés (uniquement lorsqu'il s'agit d'enfants accueillis dans le cadre du dispositif).

N° de téléphone du secrétariat de

RELATIONS AVEC LES TRAVAILLEURS MEDICO-SOCIAUX

Tous les modes de garde ont été destinataires d'un tableau indiquant par circonscription médico-sociale, le médecin et la puéricultrice du secteur.

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage, il a été convenu de mettre en place des antennes locales afin de dynamiser les relations entre les différents partenaires.

Ces groupes seront constitués de volontaires (médecins, puéricultrices, assistantes sociales, personnels de structures) qui seront invités environ 1x/an à une réunion du groupe de pilotage afin d'exposer leurs actions sur le terrain.

Groupe de suivi du projet CAPE
ATELIER Temps 1 : LES PREALABLES

Situer le cadre de l'atelier
 Définir le rôle de chaque animateur

1. Tour de table

Présentation de chacun des participants
 Qui pratique, qui ne pratique pas l'accueil d'enfant dans le cadre de contrats CAPE ...

2. Les préalables : se connaître entre partenaires et connaître les partenaires extérieurs

Avant d'engager la mise en place d'un contrat Cape, il est important que les professionnelles se connaissent

- il y a parfois plusieurs structures, plusieurs professionnelles CG...
 au sein de la PMI, la puéricultrice, le médecin
 l'assistante sociale
 dans la structure, la responsable, les référentes
- connaître les différents documents de référence dans la structure (projet d'établissement, règlement intérieur...), comment elle est organisée...
- définir précisément la place de la structure et celle de la PMI : comment voit-on la mise en place du contrat et comment peut-on travailler ensemble ; qui fait quoi, les limites de chacun...
- définir les modalités de la mise en place du contrat : pour le premier contact, comment procéder en tenant compte du contexte de la famille...
- cette connaissance préalable permet de créer une confiance mutuelle, précieuse pour le travail ultérieur

Connaître les partenaires extérieurs : UDAF (pour les parents sous tutelle), AEMO, CAMSP, les foyers (Passavant pour les réfugiés politiques, ...). Connaître leurs compétences et préciser les limites de chacun, quels liens possibles, en définir les contours.

3. Le « repérage » de la famille en PMI

Il est effectué par la puéricultrice, par l'assistante sociale, lors des consultations de jeunes enfants, lors de visites à domicile...

Discussion entre professionnelles de PMI, puer, médecin, avec l'AS.

Discussion avec les parents.

La famille, l'enfant sont repérés selon quels critères ? Ils peuvent être différents...

La confiance des parents à l'égard de la puéricultrice, et de la structure envisagée, est très importante et nécessaire à l'engagement d'un travail commun.

Comment permettre aux parents d'être partenaires ?

- Il est possible de leur présenter le projet sous la forme d'une aide : « ça serait bien que votre enfant puisse bénéficier de la structure ... »
- On peut réfléchir avec eux : qu'est ce qui pourrait être demandé à la structure ? quelles sont les demandes, les attentes des parents vis-à-vis de la structure ?
- On peut proposer aux parents de rencontrer eux-mêmes la structure ; valoriser leur fonction parentale en leur laissant leur place de décision.
- Réfléchir avec eux à ce qui peut être dit et transmis à la structure de leur problématique.

4. Le contact avec la structure

Est-ce que la puéricultrice accompagne les parents ?

Est-ce elle qui prend RDV ?

Quelles modalités souhaitées et mises en place entre PMI et structures pour ces 1ers contacts ?

Il paraît important de recevoir les parents dans la structure en tant que parents d'abord, comme tout autre parent.

Le (ou les) enfant(s) seront-ils présents lors de ce premier contact ?

- Laisser d'abord parler les parents, puis recentrer par rapport à l'enfant, pour ensuite définir des objectifs.
- Etablissement du contrat et des objectifs avant (il correspond à un laisser-passer financier, avant l'inscription administrative).
- Ce temps est à différencier de l'accueil des parents dans la structure, comme les autres : inscription administrative (assurance, fiche d'état civile...), présentation des différentes étapes aux parents (temps d'adaptation, quand ? avant ou après l'établissement du contrat ? Se pose la question de la couverture par l'assurance, qui suppose l'inscription préalable de l'enfant)
Visite de la structure en présence ou par la personne référente de l'enfant (ceci paraît important, celle-ci étant la garante de la prise en charge de l'enfant), présentation de la responsable de la section...
Il semble important que l'organisation de la structure, en tant que cadre, soit bien présentée aux parents, le temps de la visite.
Ce moment est particulièrement important : il est souhaitable que tout soit très clair, que la pratique de la structure soit bien expliquée aux parents, concrètement, qu'ils voient ce qu'il s'y passe (planning d'une journée...)
Aussi est-il nécessaire d'organiser ces premiers contacts à des moments particuliers, où la disponibilité des professionnelles peut être sollicitée (permanence ou pas ?).
Des précisions sont apportées par rapport au suivi de la prise en charge de l'enfant : si l'enfant n'allait pas bien, la référente s'en entretiendrait directement avec les parents...

Il est conseillé que ce soit toujours la même personne qui soit en lien avec ces parents.

5. Echanges des informations nécessaires pour que l'enfant et sa famille soient accueillis dans les meilleures conditions et que les objectifs principaux soient posés

- A. Relatifs à l'enfant
- B. Relatifs à la famille

La puer demande aux parents l'autorisation de transmettre des informations à la structure.
Transmissions écrites ou orales ?

Qu'est-ce qui est strictement nécessaire à transmettre, par rapport à la problématique de la famille et de l'enfant ?

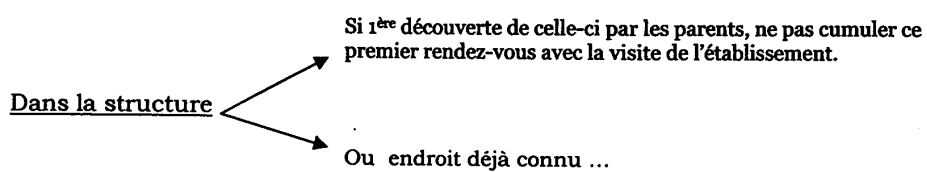
Avant l'établissement du contrat, il est souhaitable de réserver un court temps de concertation, discussion entre la puer et la structure .

ATELIER 2

1^{ERE} RENCONTRE / LE CONTRAT

NB : Prévoir des exemplaires de contrat pour les participants

1. Le lieu de la rencontre



Prévoir un espace qui préserve la confidentialité

(Si problème de locaux, l'organiser éventuellement à la PMI -CMS-)

2. Qui se rencontre ?

- La puéricultrice de secteur,
- La puéricultrice responsable de la structure (+ la référente ?)
(NB : ne pas être trop nombreux)
- Les parents (avec ou sans l'enfant ? y réfléchir)

3. Pourquoi

Pour établir le contrat « 1^{ère} demande d'accueil en structure d'accueil »

- Définir ensemble les motifs de la demande,
 - Ecouter les souhaits des parents,
 - Formuler le projet (les objectifs) selon l'âge et la situation familiale,
 - Cadrer les conditions matérielles (fixer les jours, les plages horaires) et définir les participations financières,
 - Vérifier l'adhésion des parents,
 - Se situer dans l'accompagnement (le TMS gardera le contact avec les parents ; ceux-ci peuvent également solliciter la référente ou la responsable de la structure si besoin),
 - Jouer la transparence (que les choses soient explicitement dites),
 - Rappeler quelques règles :
 - . prévenir si empêchement,
 - . respecter les horaires définis
- NB : le contrat peut être modifié si nécessaire, une rencontre-bilan intermédiaire peut être organisée.*
- Signature à 3 (parents associés et partenaires),
 - Prévoir environ une durée d'une heure d'entretien,
 - Fixer la date pour le bilan.

Remettre :

- une copie aux parents,
- un exemplaire à la responsable de la structure,
- et à la PMI (puéricultrice de secteur > responsable de circonscription > médecin chef)

**dans une volonté de partenariat PMI/structure
de travailler ensemble
et d'accueillir ces enfants-là**

Compte rendu du groupe de travail du 11.01.05
Atelier 3 « l'enfant et les parents dans la structure au quotidien »
Proposition de trame.

Tour de table

1 Un CAPE au quotidien : Témoignages d'équipes

2 Autour de l'enfant : Partage des outils mis en place dans différentes structures

- travail/objectifs fixés
- grille d'observation
- notion de référente en articulation avec les apports de toute l'équipe

3 Accueillir les parents... Jusqu'où ?

Réflexion autour de :

- La place des parents dans l'espace physique
- La disponibilité du personnel /planning .
- Les outils de transmission parents/professionnelles : des points d'appui qui permettent d'aller au delà...

Rq : S'arrêter sur la notion de temps.

Apprivoiser demande du temps. –Pour que le parent soit acteur de son projet, les professionnels sont sans cesse appelés à s'adapter au temps du parent .Ce temps là n'est souvent pas le même que le leur.

4 Limites de l'accueil des parents (La structure n'accueille pas l'adulte dans sa globalité, pas à 360°)

- Limites au quotidien : heures de fermetures...
- Relais possibles :

Quand le problème soulevé par un parent ne relève pas de la compétence du professionnel auquel il s'adresse ; il est important de pouvoir dire « j'entends, mais ceci ne dépend pas de ma compétence, vous pouvez vous adresser à telle personne »

Relais en interne

Relais en externe : PMI (puéricultrice, psychologue, médecin)

Service Sociale (Assistante sociale)

Autres partenaires locaux (association , personnes ressources ...)

Rq : Les professionnels de structures ont parfois l'impression de ne pas en faire assez, face à des besoins immenses, ils ont parfois envie d'en faire plus...

Afin de resituer certains contextes particuliers : témoignage de la pmi/apport du CAPE dans le quotidien des familles. (Socialisation de la famille, rythme, liens, ...)

5 Outils qui permettent de poser et de tenir les limites en direction des parents.

Importance du rappel à la règle identique pour tous les parents.

Ces limites déterminent la place de chacun, structurent le partenariat.

- Règlement intérieur
- Projet pédagogique
- Projet d'établissement

Rq /Absentéisme : la conduite tenue par la structure dans ce cas particulier aura été discutée avec les parents et la PMI lors de l'établissement du contrat. La relation PMI/structure étant énoncée clairement dans l'intérêt porté à l'enfant et à ses parents.

Dossier suivi par

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT PARENTS ENFANTS EN STRUCTURE D'ACCUEIL

PREPARATION DE LA JOURNEE COLLECTIVE

PROPOSITIONS DE L'ATELIER 4 :LE TEMPS DU BILAN

Pour mémoire, on parle de bilan à l'issue des 6 mois d'accueil (délai défini en principe lors de la signature du contrat). Ce bilan doit associer la puéricultrice, l'équipe de la structure et les parents.

Il appartient à la puéricultrice de tenir l'échéancier et de solliciter la structure d'accueil pour convenir d'un rendez vous, avant la fin de l'accueil.

En principe, il faudrait que la référente de l'enfant participe au bilan. On constate que ce n'est pas toujours le cas : par « ignorance » de la direction, par souhait de la direction (à nous de faire apparaître dans l'atelier pourquoi on pense que c'est souhaitable), par « crainte » de la référente de rencontrer les parents pour dire certaines choses. Dans ce cas, il est proposé un premier entretien puéricultrice-référente pour préparer ensemble ce qui sera dit aux parents et comment. A noter que dans le cas où l'enfant va changer de groupe, il faudrait associer l'équipe du nouveau groupe au bilan, pour qu'elle soit associée à la définition des nouveaux objectifs.

Le contenu de ce bilan comporte : les observations de la structure, le discours des parents (ressenti, vécu). Il est important de rester centré sur l'enfant, de relever le positif (tout particulièrement si c'est un bilan de clôture, il convient de reprendre avec les parents les effets positifs) mais aussi les problèmes persistants. Si on décide de prolonger l'accueil, c'est le moment de redéfinir les objectifs.

Pour élaborer ce bilan, il convient de repartir des objectifs de départ, d'éléments précis d'observation : cela signifie qu'il faut constituer un outil d'observation, qui sera à utiliser uniquement pour le bilan (cet outil est la propriété de la structure qui transmet lors du bilan ce qui est commun aux 3 parties). Cet outil comporte des éléments sur la régularité de la présence de l'enfant, le respect des horaires, le comportement général de l'enfant, plus précisément ce qui est en lien avec les objectifs. Si les objectifs ont trait aux parents, on fait le point sur ce que vit l'enfant à la structure, et on demande aux parents de parler de l'enfant à la maison.

Il est important de considérer le parent comme un partenaire à part entière. Il doit se sentir soutenu, rassuré par le fait qu'on ne parle pas dans son dos. On est là pour parler de l'enfant pas pour traiter les parents, ni parler de leur histoire familiale. Cela nécessite un réel apprentissage de ce qu'on a à dire et de comment on va le dire (partir de faits et non de ressenti).

(11 janvier 2005)